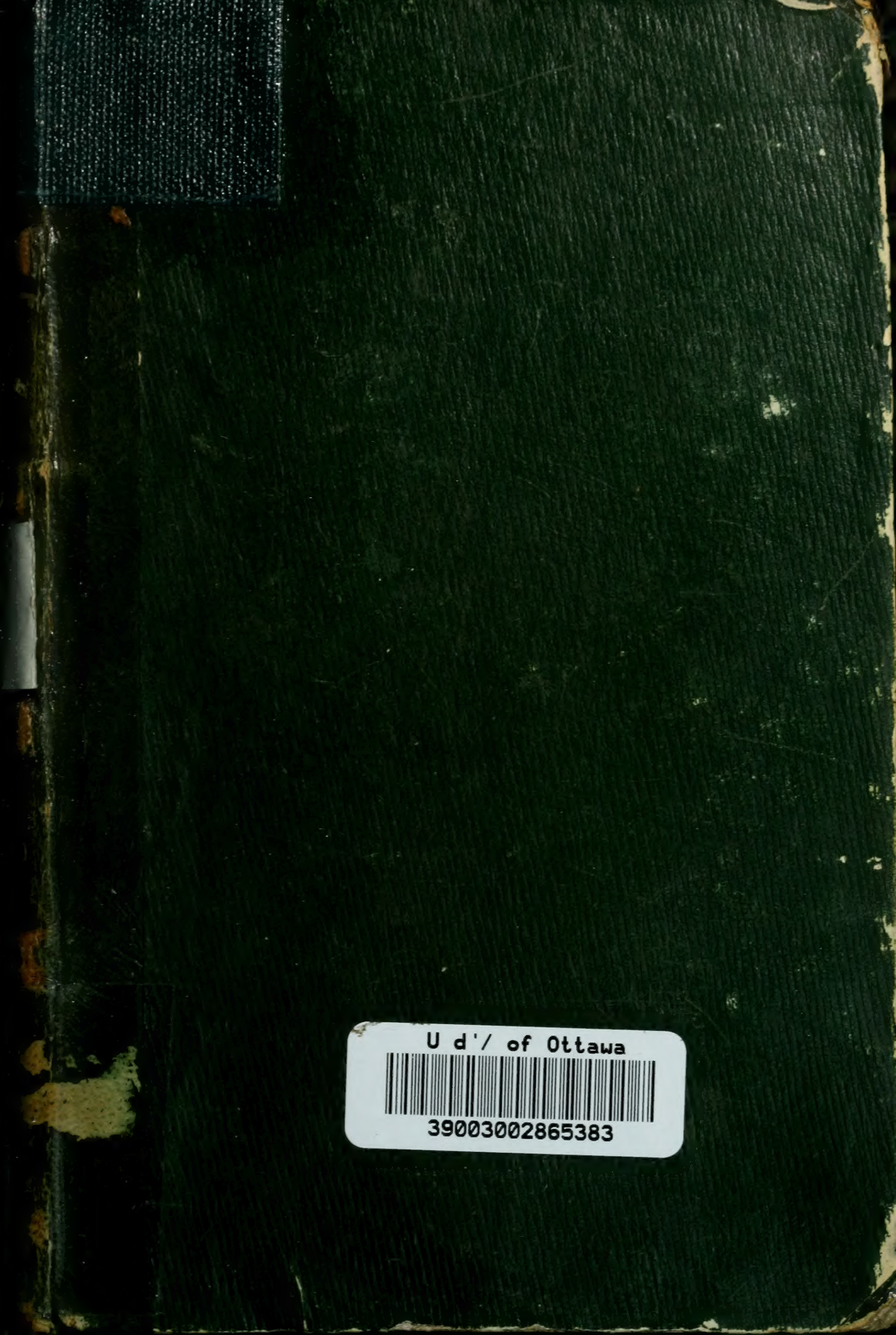
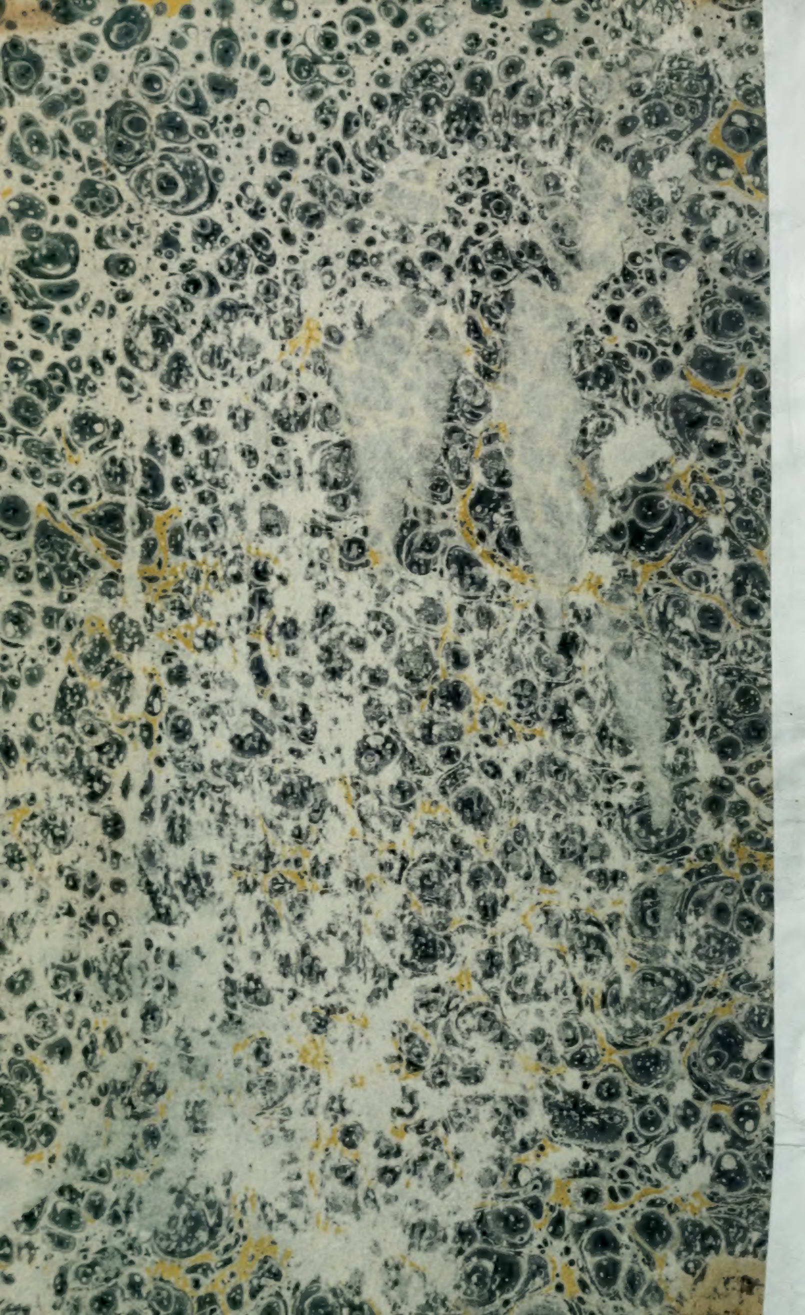
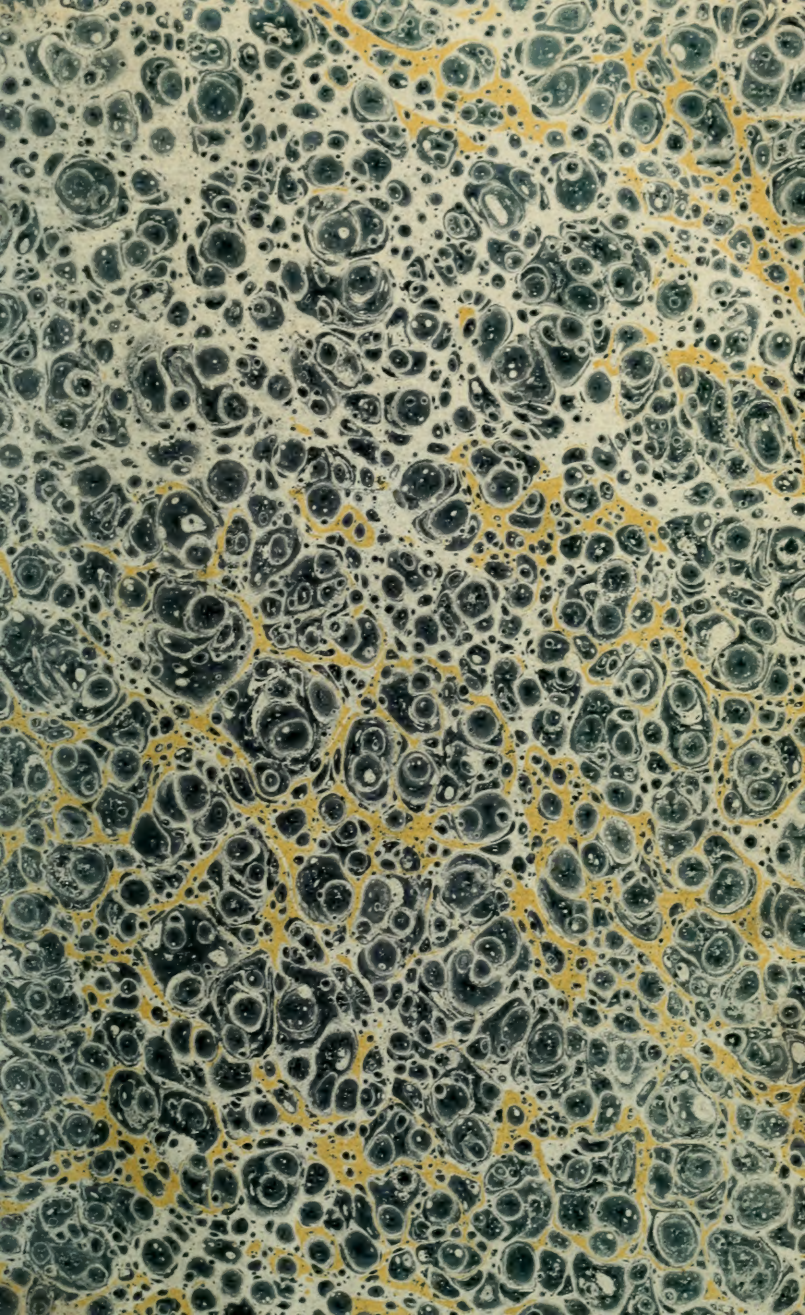

U d'/ of Ottawa
39003002865383





ŒUVRES
COMPLÈTES
DE M. T. CICÉRON.

TOME I.

PROLÉGOMÈNES.

A PARIS,

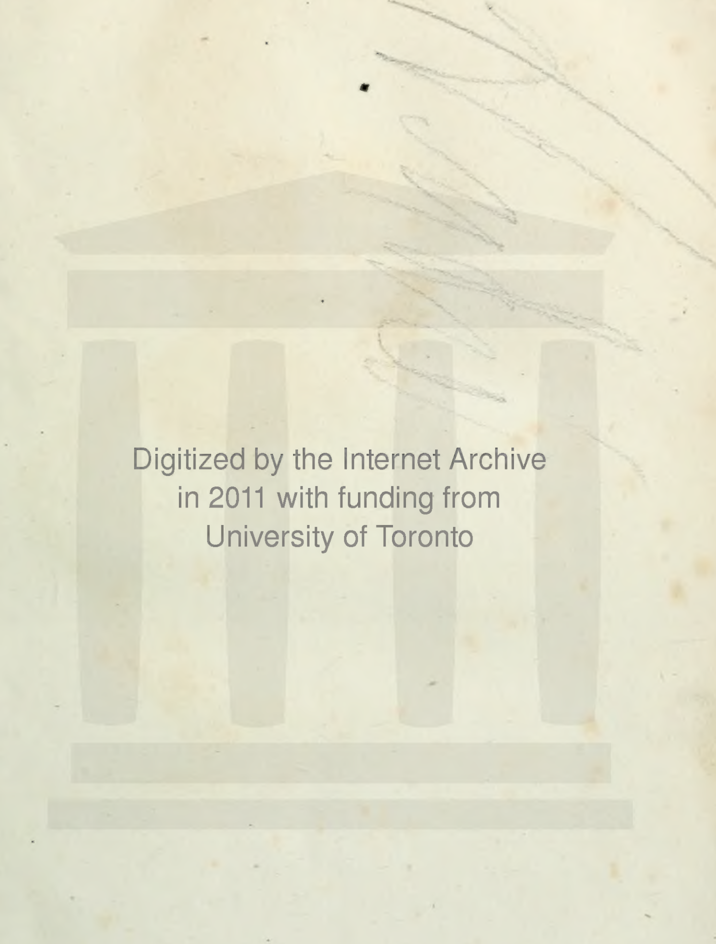
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.

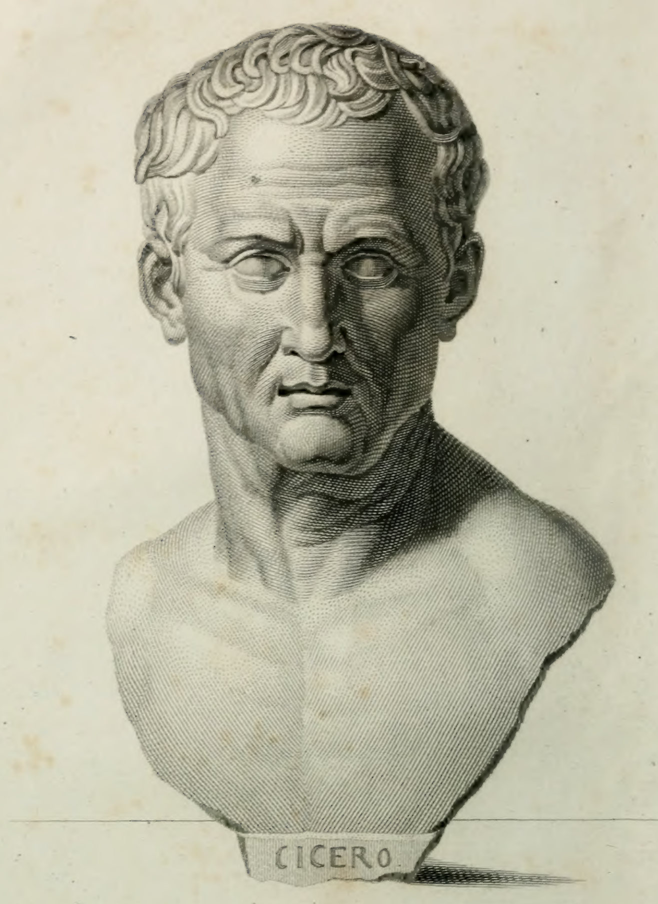
1825.

Cet ouvrage se trouve aussi :

CHEZ FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS,

IMPRIMEURS-LIBRAIRES, RUE JACOB, N° 24.





Laguiche del. *Dequevauviller sc.*

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

AVEC LE TEXTE EN REGARD.

ÉDITION PUBLIÉE

PAR JOS.-VICT. LE CLERC,

ANCIEN PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE ROYAL DE CHARLEMAGNE,

PROFESSEUR D'ÉLOQUENCE LATINE A LA FACULTÉ DES LETTRES.

TOME PREMIER.





A PARIS,

CHEZ LEFÈVRE, LIBRAIRE,

RUE DE L'ÉPERON, N° 6.

M. DCCC. XXV.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Après plus de quatre années de travaux assidus, de collations de textes, de traductions nouvelles, de recherches historiques, philosophiques et littéraires, sans compter les pénibles fonctions d'éditeur que je n'ai partagées avec personne, je termine enfin la seule édition complète des Œuvres de Cicéron qu'il y ait maintenant en Europe ; vaste monument, qui n'est pas sans doute exempt de quelques fautes, mais qui doit attester du moins, aux yeux des juges capables d'apprécier une semblable tâche, la persévérance et le zèle de celui qui a osé l'entreprendre et l'achever. Je voudrais que la fatigue de tant de veilles studieuses m'eût laissé les forces nécessaires pour rendre ici un compte détaillé de cette longue suite de travaux, et surtout pour écrire moi-même la Vie de Cicéron. Mais le plan que je me suis tracé, la nature et la diversité de mes études, le nombre des écrivains et des interprètes que j'ai consultés, ne peuvent être douteux pour quiconque voudra bien jeter un coup d'œil sur quelqu'un de ces trente volumes ; et il me semble qu'on ne regrettera point une nouvelle Vie de Cicéron, si l'on songe à l'autorité imposante de cette biographie composée par Plutarque d'après une foule de précieux Mémoires,

et dont j'ai pris soin de compléter les renseignements, soit par les Notes des plus habiles commentateurs, soit par les morceaux les plus remarquables de l'Anglais Middleton. Presque tous les faits politiques et littéraires de cette histoire ont été rappelés, ou dans mes Introductions, ou dans les Notes qui accompagnent les recueils de Lettres; et j'avoue que j'aurais éprouvé quelque répugnance à redire ce qui avait été déjà redit après tant d'autres : le plus souvent il m'a suffi d'y renvoyer. J'ai trouvé aussi l'occasion, en traduisant Plutarque, de rétablir le sens de plusieurs passages mal compris, même par Middleton, et de défendre ainsi contre la sévérité de sa critique cet immortel historien, dont il n'est peut-être pas indifférent de prouver l'exactitude et la bonne foi, puisqu'on ne peut le lire sans le croire et sans l'aimer.

Je me contenterai donc, dans cette Préface, de quelques observations générales, que je n'aurais pu développer avec la même étendue dans aucune autre partie de la collection des Œuvres : je vais essayer de montrer, d'abord, le triomphe des arts de la Grèce dans la république romaine à l'époque où Cicéron parut, l'inutile résistance opposée à cette invasion salutaire, l'accueil fait aux rhéteurs et aux philosophes, l'origine grecque du génie romain; ensuite, la gloire de Cicéron lui-même, augmentée encore, s'il est possible, par les nouveaux textes découverts de nos jours, et que j'ai réunis pour la première fois à ses ouvrages; enfin, les jugements

que portèrent de lui les anciens, l'enthousiasme qu'il inspira aux plus célèbres auteurs de la renaissance des lettres, et l'influence de cette admiration sur la langue et la littérature des peuples modernes.

Cicéron, dans ses traités didactiques, se borne très souvent à revêtir des grâces de son style les préceptes que les Grecs ont donnés sur l'art de la parole; dans ses Discours, il imite leurs orateurs et leurs philosophes; il n'a point dédaigné, plus tard, de se faire l'historien de leurs doctrines métaphysiques ou morales; et dans ses Lettres mêmes, où les épanchements et la liberté de l'amitié sembleraient exclure tout caractère d'imitation, il a l'air de s'adresser quelquefois à un rhéteur d'Athènes ou de Rhodes, il multiplie les allusions et les citations grecques, il parle grec à un chevalier romain qui s'honore lui-même du surnom d'Atticus.

C'est un singulier spectacle que celui de cette Rome si fière, qui s'arroge l'empire du monde, qui se croit née d'elle-même pour cet empire, et qui cependant nous laisse voir à tout moment dans ses annales les traces de son origine étrangère. Denys d'Halicarnasse l'a prouvé : Rome, par mille circonstances, ressemble à une colonie grecque. Le système de ces migrations pélasgiques a long-temps prévalu; et sans vouloir condamner les autres hypothèses, je crois qu'on préférera toujours involontairement celle qui nous montre les peuplades grecques comme la source immédiate des fondateurs de Rome; on aime à découvrir dans les mœurs et dans les usages

des Romains je ne sais quel mélange de l'urbanité d'Athènes et de la rudesse de Lacédémone. Au temps de la guerre des Samnites, ils élevèrent dans leur forum une statue à Pythagore, comme au plus sage des mortels. Pline [1] s'étonne qu'ils n'aient point choisi Socrate : mais c'était à Pythagore qu'ils croyaient devoir Numa. Cette erreur, qui le faisait passer pour disciple du philosophe de Samos, prouve au moins que, dans leur opinion, l'époque du séjour de Pythagore en Italie se confondait avec celle du premier établissement de leur puissance, et que la grossièreté de ces temps ne leur paraissant pas s'accorder avec la sagesse des lois de Numa, un philosophe grec, qui avait parcouru, pour s'éclairer sur les secrets de la vie, l'Inde, l'Égypte, l'Assyrie, la Judée, leur semblait digne d'avoir instruit et guidé le plus vertueux de leurs rois. Il y a plus de certitude dans l'exil de Démarate de Corinthe, qui vint chercher à Tarquinies un asile contre la tyrannie de Cypsélus, et dont le fils Lucumon est compté au cinquième rang parmi les rois de Rome, sous le nom de Tarquin l'Ancien. On voit ensuite Tarquin le Superbe envoyer au temple d'Apollon Delphien de magnifiques offrandes, prémices du butin fait sur l'ennemi [2]. Junius Brutus, qui devait un jour changer l'état politique de Rome, va lui-même consulter l'oracle de Delphes. Quelques détails fabuleux ou puérils se mêlent encore à ces antiques

[1] *Nat. hist.*, XXXIV, 6. — [2] Cic., *de Rep.*, II, 24, tome XXIX, pag. 262.

traditions; mais elles attestent que même dans ces premiers siècles, la Grèce, cette patrie des arts, alors si ingénieuse et si brillante, n'était point tout-à-fait inconnue aux barbares habitants du Latium.

C'était à peu près le temps où les Samiens, les compatriotes de ce sage qui avait éclairé l'Italie méridionale, vinrent fonder Dicéarchie, depuis Pouzzol, sur les rivages de la Campanie; c'était le temps où la colonie grecque des Phocéens, persécutée par les satrapes de Cyrus, transporta dans le midi des Gaules sa destinée errante, et fonda Marseille sur une côte barbare, Marseille qui devait un jour ouvrir ses écoles de philosophie et d'éloquence aux enfants des premières familles romaines. Ces temps si obscurs et si lointains ne sont pas sans intérêt dans l'histoire du monde. Déjà les communications s'établissent entre les peuples; déjà les noms des colonies de la grande Grèce commencent à se mêler aux annales de Rome, qui, de toutes parts environnée de célèbres et savantes cités, Cumes, Naples, Tarente, Héraclée, Crotone, Thurium, Messine, Syracuse, ne pouvait toujours rester en dehors de ce mouvement imprimé à l'esprit humain par l'école italique. L'influence d'un grand homme s'étend au loin sur plusieurs pays et plusieurs siècles.

Quelques relations dûrent nécessairement se former entre ces dépositaires des sciences grecques, et le peuple ignorant qui habitait les bords du Tibre. Mais souvent, dans ce commerce des opinions et des mœurs, les philosophes, les fondateurs de colo-

nies, apportent sur une terre étrangère les préjugés, les superstitions de leur sol natal, et l'erreur voyage avec eux. Ainsi, dans les batailles des Grecs contre les Perses, des Crotoniates contre les Locriens, Castor et Pollux apparaissent sur des chevaux blancs, et combattent pour la nation qu'ils protègent : Rome peut-être ne connaissait point ces fables; mais nous voyons aussi, dans ses historiens, Castor et Pollux paraître à la tête de l'armée romaine près du lac Régille, et venir, le jour même, annoncer au sénat leur propre victoire. Nous voyons encore, à ces époques reculées, le miracle d'Attius Navius, l'institution des livres Sibyllins, et la nymphe Égérie, qui ressemble à cette fausse Minerve, protectrice du gouvernement de Pisistrate. Il est remarquable, en effet, que parmi toutes ces opinions étrangères qui, des différents points de l'Orient, se répandirent insensiblement dans l'Hespérie, les Romains n'aient guère adopté alors que les vaines croyances, les oracles, les prestiges. Mais tels sont les peuples naissants : la lumière soudaine de la civilisation brille à leurs yeux; cette lumière les éblouit, et les empêche au premier abord de distinguer le vrai du faux; le faux a quelquefois plus de charme pour leur inquiète et insatiable curiosité; et quand la vérité toujours tardive, ou du moins ce qu'on croit la vérité, vient dissiper les illusions de leur premier âge, on les voit souvent regretter les mensonges qui ont amusé leur berceau.

Un long temps s'écoule avant que nous trou-

vions dans l'histoire aucun rapport littéraire entre la Grèce et l'Italie; car on ne citera point sans doute les chants des *Fratres Arvales* sous Romulus, des prêtres Saliens sous Numa, restes précieux de l'ancien langage, mais dont la barbarie est toute romaine. Les lois mêmes des Douze Tables, publiées par les décemvirs en 302, vers le temps où Hérodote lisait son Histoire aux jeux olympiques, code austère et simple, admiré par Cicéron, ne prouvent point avec certitude le commerce intellectuel des deux peuples, puisque l'origine de ces lois est enveloppée de doutes que la critique n'a pas encore éclaircis [1]. La tradition, qui en attribue la rédaction principale à Hermodore d'Éphèse, a du moins pour fondement l'opinion que Rome commençait à fixer les yeux sur ces contrées, où le génie avait déjà produit tant de merveilles. Nous trouvons encore, après cette législation, deux nouveaux siècles d'ignorance et d'oubli. Quelques inscriptions grossières sont presque les seuls monuments écrits de ces années si fécondes pour la puissance romaine, si stériles pour les lettres latines. C'est l'époque des plus grands écrivains d'Athènes; c'est celle où les poëtes, les historiens, les orateurs, les philosophes, préparent leur immortelle gloire. Rome grandit dans le silence; aucune des voix éloquentes qui retentissent dans les places publiques de la Grèce ne prononce le nom

[1] *Voy.* le *Commentaire* de Bouchaud, et *W. A. Macieiowski Opusculorum sylloge prima*, p. 85, Varsovie, 1823.

d'un petit peuple barbare, ignoré même des savants avides de tout connaître. Le temps n'est pas encore venu où Rome se vengera, par la victoire, de plus de cinq siècles d'obscurité.

Il faut cependant que, vers la seconde moitié de ce long intervalle, l'influence grecque, favorisée par les rapports que firent naître les guerres avec Pyrrhus, avec la Sicile, avec la Macédoine, ait été bien puissante; car nous trouvons, en 567, dans le sénatus-consulte contre les Bacchanales [1], une preuve de l'éclatante résistance opposée dès lors par le sénat aux usages et aux croyances de la Grèce. Mais cette résistance, qui se renouvela depuis plusieurs fois, fut toujours vaincue; et la Grèce, privée de la gloire des armes, continua de marcher à la conquête littéraire et intellectuelle de l'Italie, dont la force aveugle aurait été bien plus funeste au monde, si les leçons du génie n'étaient venues la calmer. Chose admirable! c'est par ses victoires mêmes, c'est par l'abus de cette puissance militaire qui menace tous les peuples, c'est par le hasard et les chances des combats, que Rome accélère elle-même ce mouvement des esprits, que la fausse politique de quelques uns de ses chefs voudrait en vain prévenir, comme un danger pour l'état. Les murs de la ville grecque de Tarente s'ouvrent devant les armes romaines; et parmi les captifs promenés en triomphe par le vainqueur, se

[1] Découvert dans la Calabre, sur une table d'airain, en 1692. Tite-Live, XXXIX, 18, n'en avait donné qu'une courte analyse.

trouve le jeune Andronicus, qui bientôt illustrera le nom de Livius, le nom du maître à qui il doit sa liberté, en l'attachant au souvenir des premiers essais du théâtre romain. Les autres villes de cette côte se soumettent aussi devant les aigles, dont le vol va désormais couvrir toute la terre; et dans une de ces villes vaincues, où florissaient les études grecques, s'élève Q. Ennius, dont l'imagination s'échauffe et s'anime par la lecture d'Homère, qui croit le voir, l'entendre, qui croit même, par une de ces illusions nées des fables de la métempsychose, que l'âme d'Homère respire dans son sein[1], et qui, s'attachant comme malgré lui à ce peuple de guerriers dont la splendeur soudaine l'éblouit, paiera leur hospitalité en célébrant les exploits de leurs Scipions.

Un élève de Philopémen, le fils de Lycortas, Polybe, envoyé comme ôtage à Rome par la ligue achéenne, profita de dix-sept ans de séjour chez ce nouveau peuple, et de l'amitié de ses plus grands hommes, pour rassembler tous les faits de ce magnifique ouvrage qui nous étonne encore dans ses débris. La philosophie elle-même osa se faire entendre au milieu du bruit des armes; et Panétius, sous les murs de Carthage et de Numance[2], exposait devant un consul les dogmes du stoïcisme, qui devait voir naître plus tard, dans Rome asservie, ses temps d'héroïsme et de gloire.

[1] Cic., *Academ.*, II, 16, 27; *de Rep.*, VI, 5; Lucrèce, I, 125; Horace, *Epist.*, II, 1, 50, etc. — [2] Cic., *de Rep.*, I, 11, 21.

Mais on assigne une cause plus immédiate et plus sensible à la propagation du goût des lettres, de la philosophie et des études oratoires parmi les Romains. Un événement fortuit vint manifester à la fois et leur ardeur pour les nobles exercices de l'esprit, et l'opposition des anciennes mœurs aux progrès de l'instruction nouvelle. Deux grands hommes représentent pour ainsi dire à nos yeux ce combat entre des innovations heureuses, fécondes, nécessaires, et l'amour opiniâtre du passé : ces deux hommes sont, d'un côté, un philosophe grec, l'éloquent et ingénieux Carnéade ; de l'autre, un sénateur, un augure, un censeur romain, l'inflexible Caton.

Quand les trois philosophes, que les Athéniens députèrent au sénat de Rome en 597, dociles à la vanité grecque, remplirent les intervalles de leurs fonctions publiques en dissertant sur la philosophie et sur l'art de la parole devant les membres des familles patriciennes ; quand on entendit surtout le plus éloquent des trois, Carnéade, le chef de cette secte académique dont le nom était à peine connu sur les bords du Tibre, développer les brillantes erreurs de Thrasymaque, et, moins prudent que les premiers disciples de Socrate, soutenir lui seul les deux thèses contradictoires pour et contre la justice, que Platon avait données à des interlocuteurs différents [1] : un tel langage, si nouveau pour Rome, une telle incertitude, quoique

[1] Cic., *de Rep.*, III, 4, tom. XXIX, pag. 292.

feinte, quoique spéculative, étonna cette ville toute morale et toute guerrière. Quelques sénateurs, qui s'étaient déjà livrés à ces hautes méditations, et qui reconnurent le doute méthodique de l'académie, Acilius, interprète de ces philosophes dans le sénat; Postumius Albinus, consul deux ans après; Q. Tubéron, Furius Philus, d'autres encore, persuadés qu'il n'est point défendu à l'homme d'interroger sa propre raison, et que la vertu d'instinct, si elle n'est appuyée sur la science du devoir, peut être quelquefois ébranlée par les sophismes de l'intérêt, accueillirent avec une indulgence mêlée de faveur ces exercices de l'intelligence, ce noble amusement des peuples vaincus, qui leur semblait digne aussi de la nation victorieuse. Ces luttes éloquentes de la raison contre la raison, ces contradictions des esprits qui se fortifient et s'épurent en se combattant, charmèrent surtout Scipion et Lélius, impatients de donner à leur patrie tout ce qui manquait encore à sa gloire.

Leur ennemi, le vieux Caton, crut avoir découvert une conspiration nouvelle. « Ils veulent, s'écriait-il, que nous préférions comme eux le talent de bien dire à l'honneur de bien faire. Leur Socrate est un vain parleur, un séditieux, qui a cherché, par ses innovations et ses intrigues, à se rendre le tyran de sa patrie. Vous perdez la république, en vous remplissant l'esprit de toutes ces frivoles études que vous apportent des étrangers, des ennemis. Chassez ces philosophes, comme ils s'appellent : qu'ils retour-

nent dans leurs écoles instruire, tant qu'ils voudront, les enfants des Grecs; mais que ceux des Romains n'écoutent ici que les magistrats et les lois. »[1]

Tous les siècles littéraires ont répondu à cette accusation, et nous y répondons tous les jours encore, en lisant Démosthène, Platon, Cicéron, et tous ceux qui ont élevé l'âme en l'éclairant, tous ceux qui, loin d'enseigner la désobéissance aux lois, ont fait de leur éloquence l'interprète du devoir, l'organe de la vertu. Nous pouvons en attester Socrate même, et Démosthène, et Cicéron : tous trois sont morts par amour pour les lois de leur patrie. Que dis-je? cet austère censeur, cet orgueilleux rival de la science et du génie, Caton ne nous prête-t-il pas lui-même, pour le réfuter, l'autorité de son grand caractère, lorsque, cédant à l'attrait de ces nobles enseignements, plus forts, plus puissants que la résistance et les craintes de sa vertu, on le voit, presque octogénaire, aller chercher, comme un jeune élève des écoles grecques, les leçons de ces maîtres qui ont révélé à ses concitoyens la plus belle science, la science de la vie? Ah! qu'il laisse donc, qu'il laisse germer ces paroles fécondes qu'un envoyé des peuples vaincus, qu'un suppliant des Romains vient répandre au milieu d'une nation qu'il a pénétrée d'admiration pour lui, et de honte pour elle-même; qu'il laisse croître et grandir cette se-

[1] Plutarque, *Vie de Caton.*

mence étrangère : et des fruits immortels en naîtront pour la gloire de Rome ; et Rome, à son tour, formée par de si beaux exemples, pourra montrer à l'admiration des peuples son Démosthène, qui sera aussi son Platon ; elle verra s'élever, du sein de ces études, comme pour les défendre contre d'aveugles préjugés, un Varron, qui oppose aux séductions de César la fierté et le désintéressement de l'ami des lettres, un second Caton plus grand que le premier, et dans un avenir plus éloigné, dans un temps de despotisme et d'oppression, les Helvidius, les Thraséas, qui ne savent point flatter, mais qui savent mourir.

Déjà même l'influence de la civilisation grecque sur les mœurs romaines avait pu se faire sentir dès le cinquième siècle de la république. Si nous avions les œuvres d'Ennius, qui était, à ce qu'il semble, un homme de génie [1], nous verrions plus aisément de quelle manière, à sa voix, à son exemple, la littérature latine se forma sur les auteurs qui sont encore nos modèles ; nous verrions surtout comment, dans ses grands poëmes historiques, il avait opposé à la barbarie romaine, non seulement comme tableau, mais comme leçon, l'élégance de ces mœurs étrangères. Cette pensée est indiquée, je crois, dans un fragment d'Ennius que Cicéron nous a conservé. Pyrrhus, fier de compter Achille parmi ses aïeux, se montre digne

[1] *Ennius ingenio maximus, arte rudis.*

Ovide, *Trist.*, II, 424.

de cette illustre origine en refusant d'accepter la rançon des prisonniers :

Croyez-vous donc, Romains, que l'art de la victoire
Ne soit qu'un vil trafic ? c'est un combat de gloire.
Gardez, gardez votre or ; le fer doit nous juger.
Le sort couronnera ceux qu'il veut protéger.
Oui, j'en fais le serment : jamais d'indignes chaînes
N'attendront dans mon camp les phalanges romaines.
Je respecte et je plains des guerriers malheureux ;
Allez, recevez-les de Pyrrhus et des dieux. [1]

Dans le siècle suivant, malgré Caton, les mœurs nationales s'adoucissent de plus en plus, et, grâce à de nouveaux principes puisés dans les doctrines des sages, le patriotisme n'exclut pas l'humanité. Ce n'est plus le temps où Brutus et Manlius font à la liberté et aux lois l'affreux sacrifice de la tendresse paternelle : la douceur et les arts des brillantes cités de la Grande-Grèce pénètrent peu à peu dans les villes du Latium à la suite des triomphateurs ; le nom d'Athènes commence à être prononcé quelquefois par les descendants des pâtres qui peuplèrent le Janicule ; Rome, tout en renonçant à la rudesse de ses premiers fondateurs, garde leur courage et leurs vertus. La guerre même connaît la pitié ; la

[1] Nec mi aurum posco, nec mi pretium dederitis ;
Nec cauponantes bellum, sed belligerantes,
Ferro, non auro vitam cernamus utrique.
Vosne velit, an me regnare, hera quidve ferat fors,
Virtute experiamur. Et hoc simul acpite dictum :
Quorum virtuti belli fortuna pepercit,
Eorumdem me libertati parcere certum est ;
Dono, ducite, doque, volentibu' cum magnis dis.

Ennius ap. Cic. de Offic., I, 12.

victoire n'est plus inflexible, et les sentiments d'une civilisation élégante et polie, le charme des lettres, le souvenir des beaux génies de la Grèce et des vérités philosophiques qu'ils ont proclamées, se répandent jusque sur les horreurs des combats. Paul-Émile pleure lui-même sa victoire; l'aspect du dernier successeur d'Alexandre, déchu de tant de puissance et de grandeur, lui rappelle, non ses succès, non ses droits, mais l'incertitude des prospérités humaines; et il offre à Persée suppliant des consolations qu'un roi n'avait jamais reçues d'un Romain. Scipion, forcé par la politique du sénat de détruire Carthage, redoutable encore dans son abaissement, prononce, à la vue des ruines qu'il a faites, deux vers d'Homère [1], qui, comme il le dit à Polybe, lui semblaient présager le destin de Rome même. Sylla enfin, le cruel dictateur, Sylla surnommé *Félix*, remerciait surtout les dieux de lui avoir accordé deux grandes faveurs, l'amitié de Métellus Pius, et le bonheur de prendre Athènes sans être obligé de la détruire. Mummius avait détruit Corinthe; Corinthe, l'orgueil des deux mers, embellie de tous les monuments des arts et de tout le luxe de la paix, et dont la gloire innocente ne pouvait inquiéter les armes des vainqueurs, avait vu s'anéantir dans les flammes romaines le palais de son sénat, les portiques de ses écoles, et les statues de ses dieux : Cicéron s'en indigne; il gémit sur le sort de cette ville brillante, il le re-

[1] Ἔσσεται ἦμαρ, ὅτ' ἄν ποτ' ὀλώλῃ Ἴλιος ἱρὴ,
Καὶ Πρίαμος, καὶ λαὸς ἐϋμμελίω Πριάμοιο. *Iliad.*, VI, 448.

proche à ses concitoyens [1]. Il excuse la destruction de Carthage et de Numance, et l'on voit cependant que l'âme généreuse du philosophe murmure en secret contre une sentence que n'ose blâmer l'homme d'état; mais il aurait demandé grâce pour Corinthe: sa raison, éclairée par la raison sublime de tant de grands hommes, voyait bien que s'il est beau de fonder, s'il est beau de conserver et de défendre, la gloire de détruire est toujours odieuse, si l'on peut appeler gloire ce funeste abus de la force. D'où vient, dans les mœurs du peuple conquérant, ce nouveau droit de la guerre? d'où vient ce langage que n'auraient point compris les chefs de ces légions impitoyables, dont les vingt-quatre triomphes avaient couvert le Samnium des débris de ses opulentes cités? d'où viennent ces nouvelles lois de justice et de clémence? Des écoles de la Grèce, des maximes d'une nation qui ne fut jamais conquérante, et qui se contenta de régner, comme elle règne encore, sur l'intelligence des peuples, par l'immortel bienfait des arts et des lettres.

Qu'on allègue, si l'on veut, le sénatus-consulte porté en 592, cinq ans avant l'arrivée de Carnéade, et qui chasse de Rome les rhéteurs et les philosophes [2]. Cette condamnation si arrogante et si

[1] *De Offic.*, I, 11. — [2] « C. Fannio Strabone, M. Valerio Messalla coss., M. Pomponius prætor senatum consuluit. Quod verba facta sunt de philosophis et de rhetoribus, de ea re ita censuerunt : ut M. Pomponius prætor animadverteret, curaretque, uti ei e republica fideque sua videretur, uti Romæ ne

cruelle, où l'on ne daigne pas même exposer les motifs d'une telle rigueur, est de l'année où Térence faisait représenter sur le théâtre de Rome sa comédie de l'*Eunuque*, un de ses meilleurs ouvrages; l'année suivante, il donna les *Adelphes*, autre pièce grecque, qui fut applaudie peut-être par les mêmes sénateurs dont l'aveugle défiance proscrivait les disciples d'Aristote et de Platon. Ne doit-on pas s'étonner que l'élégant imitateur de Philémon, de Diphile, de Ménandre, ait trouvé grâce devant ces ennemis des arts de la Grèce? Que dis-je? ils avaient souffert, quelque temps auparavant, le hardi rival de la muse impie d'Aristophane, et Plaute les avait égayés du scandaleux spectacle de son *Amphitryon*. Craignaient-ils par hasard que les leçons des philosophes n'ouvrissent les yeux des races plébéiennes sur l'abjection où les tenaient les patriciens, ou que Diophane de Mitylène, admis dans la famille de Sempronius Gracchus, n'inspirât à quelqu'un de ses enfants l'espoir de triompher du sénat[1]? La comédie n'attaquait que Jupiter; elle était moins coupable.

Qu'on exagère même, comme on l'a fait souvent, le danger des doctrines d'Épicure, qui firent des progrès rapides dans les derniers temps de la république; qu'on dise, avec Montesquieu[2], que cette secte contribua beaucoup à gâter le cœur et l'esprit des Romains. C'est donner, je crois, trop d'importance et de pouvoir aux idées purement spéculatives.

essent. » Suétone, *de Claris rhet.*, c. 1. — [1] *Brut.*, c. 27, tome V, pag. 80. — [2] *Grand. et décad. des Romains*, c. 10.

Les Épicuriens, ceux-là du moins qui l'étaient en effet, n'avaient pu introduire leurs dogmes dans le gouvernement, puisqu'ils n'y prenaient jamais part; et les autres, pour s'y mal conduire, auraient bien trouvé toujours des prétextes et des sophismes, s'ils n'avaient pas eu ceux d'Épicure. Quant à la vie privée, déjà la Grèce, dans des temps plus heureux, avait entendu des philosophes, Leucippe, par exemple, et Démocrite, les véritables auteurs du système des atomes, Aristippe et toute l'école cyrénaïque, pour qui la volupté était aussi le souverain bien, soutenir des opinions presque semblables, sans que la fausseté de leurs hypothèses particulières eût nui à la vertu publique. Pourquoi donc les Grecs d'alors étaient-ils dégénérés? C'est que plusieurs gouvernements despotiques s'étaient succédé chez eux; c'est que Rome surtout avait détruit les restes de leur caractère national, en leur ôtant, par ses odieuses et tyranniques conquêtes, la première sauve-garde de toute vertu sociale et politique, la liberté, ou en insultant plus cruellement encore à ce grand peuple opprimé, le jour où le proconsul T. Flamininus proclama dérisoirement que la Grèce était affranchie par un ordre du sénat. Pourquoi les Romains eux-mêmes descendirent-ils jusqu'au gouvernement d'un Octave et d'un Tibère? Ce n'est point Épicure qu'il faut en accuser; c'est la force des choses, c'est cette loi qui veut que tout état qui s'est agrandi par les armes tombe sous le joug de l'usurpation militaire, et qu'aux Scipions succèdent les Césars.

On pourrait citer enfin, parmi les témoignages défavorables aux connaissances venues de la Grèce, l'autorité imposante de l'orateur Crassus, qui, pendant sa censure [1], ferma les écoles des rhéteurs latins. Il craignait peut-être que ces études, en devenant populaires, ne répandissent chez les Romains plus de présomption que de savoir [2], et que la facilité d'apprendre l'art de la parole n'arrêtât les progrès du talent de parler. C'est là, je crois, du moins sous la république, le dernier effort tenté pour bannir de Rome ces études étrangères. Mais si j'ai opposé tout à l'heure, aux préventions morales de Caton, l'influence bienfaisante d'une civilisation plus douce et l'humanité des vainqueurs du monde, j'opposerai avec bien plus de confiance, aux préventions littéraires de Crassus et de ceux qui pensaient comme lui, la gloire des lettres pendant ce siècle même, et le génie de Cicéron.

Son éducation fut toute grecque; on le voit par le détail qu'il fait [3] de ces travaux si longs et si pénibles qui lui donnèrent l'empire de la parole, et par cet empire, celui que Rome remettait à ses consuls. Il aime à retracer les souvenirs de son premier voyage en Grèce et en Asie; il nomme avec reconnaissance les maîtres célèbres dont il s'empressa d'aller chercher les conseils; fier de pouvoir immor-

[1] L'an de Rome 660. Cicéron avait quatorze ans. *Voy.* l'édit de Crassus et de Domitius dans Suétone, *de Clar. rhet.*, I; Aulu-Gelle, XV, 11. — [2] *De Orat.*, III, 24. — [3] *Brutus*, chap. 89 et suivants, tome V, pag. 236.

taliser leurs noms, il nous fait suivre les progrès et nous révèle les espérances de sa jeunesse. Mais il fut toute sa vie le disciple des Grecs; et parmi ces savants étrangers, soit philosophes, soit rhéteurs, que la curiosité, l'intérêt, ou le droit barbare de la victoire amenait à Rome, à peine en est-il un seul dont il n'ait consulté l'expérience et les lumières. Il me semble qu'on trouvera quelque intérêt dans l'énumération rapide de tous ces Grecs qui formèrent et enrichirent l'esprit du plus éclairé, du plus ingénieux, du plus éloquent des Romains, et que ce tableau qu'on n'a pas encore essayé, parce qu'il demandait une lecture complète et suivie des œuvres de Cicéron, prouvera mieux que toutes les discussions la puissante influence exercée alors par la science grecque sur le génie de Rome. Il ne s'agit pas ici des grands écrivains qu'il lisait sans cesse, et qu'il traduisit quelquefois, Homère, Platon, Xénophon, Aristote, Isocrate : je ne nommerai que les Grecs qu'il interrogea, qu'il entendit, dont il fut le disciple immédiat, et souvent le protecteur et l'ami.

Au nombre de ceux qui étaient plus rhéteurs que philosophes, il faut compter d'abord Apollonius Molon, d'Alabanda, nommé d'ordinaire Molon de Rhodes, à cause de son séjour dans cette île, savant critique, habile maître, qu'il paraît surtout avoir affectionné, auquel il s'attacha jusqu'à trois fois [1], et qui lui prédit toute sa gloire [2]; M. Antonius Gniphon, originaire des Gaules, et probablement af-

[1] En 666, 671 et 675. — [2] Plutarque, c. 4.

franchi de la famille Antonia, rhéteur célèbre, dont il suivit les leçons, même pendant sa préture; Hermès[1], disciple de Gniphon; Démétrius de Syrie, qu'il trouva jouissant à Athènes d'une ancienne renommée; Ménippe de Stratonice, qu'il regarde comme le plus éloquent orateur qu'il eût entendu en Asie dans son premier voyage, et à qui il donne le beau titre d'orateur attique; Eschine de Milet[2], un de ceux qui, dans le genre asiatique, lui paraissaient tenir le premier rang; Denys de Magnésie[3], qui l'accompagna dans toutes ces villes alors si florissantes et si éclairées; Eschyle de Cnide; Xénoclès d'Adramytte[4], que nous ne connaissons, ainsi que la plupart des précédents, que par ses honorables témoignages. Il faut y joindre plusieurs esclaves ou affranchis grecs, qu'il avait auprès de lui comme secrétaires, comme lecteurs, ou qu'il pouvait consulter à Rome; Dionysius[5], chargé du soin de ses livres; un autre de même nom, au service d'Atticus[6]; Nicias de Cos[7], grammairien avec lequel il examinait des questions de critique; le poète Archias; les médecins Alexion[8] et Glycon[9]; Théophane de Lesbos[10], favori de Pompée; Tyrannion[11], savant bibliothécaire, qui fut l'instituteur du fils et du

[1] Voy. sur ce rhéteur mes *Recherches sur la Rhétorique à Herennius*, tome II, pag. xj. — [2] *Brut.*, c. 95. — [3] *Ibid.*, c. 91. — [4] *Ibid.*, *ibid.* — [5] *Ep. fam.*, XIII, 77, etc. — [6] *Ad Att.*, IV, 8, 11, 15. — [7] *Ep. fam.*, IX, 10; *ad Att.*, VII, 3; XII, 26. — [8] *Ad Att.*, VII, 2, etc. — [9] *Ep. Brut.*, 6. — [10] *Pro Arch.*, c. 10; *ad Att.*, II, 5, 17, etc. — [11] *Ad Q. fr.*, II, 4.

neveu de Cicéron ; Gorgias [1], qu'il chargea de surveiller à Athènes l'éducation du jeune Marcus. Les philosophes grecs dont les entretiens purent intéresser son esprit ou élever son âme, furent, entre les Epicuriens, si nombreux alors et si habiles à propager leur système, Phédrus [2], le premier philosophe qu'il paraît avoir connu, intime ami d'Atticus, et qui avait écrit *sur la Nature des dieux* ; Zénon [3], l'Épicurien le plus estimé ; Philodème [4], dont il excuse les poésies légères ; Scyron [5], qui fut, depuis, le maître de Virgile ; entre les Stoïciens, Diodote [6], qu'il logea chez lui, et qu'il garda jusqu'à sa mort ; Athénodore [7] de Tarse, précepteur d'Octave ; Posidonius [8], devant qui Pompée fit abaisser les faisceaux qui avaient vu fuir Mithridate ; entre les péripatéticiens, dont l'école venait à peine de recouvrer les écrits du maître, si long-temps ensevelis dans l'oubli, Cratippe [9], qu'il nomme toujours avec respect, et qui se montra plus digne que Gorgias d'instruire la jeunesse du fils de Cicéron ; entre les académiciens, qu'il préfére à tous

[1] *Ep. fam.*, XVI, 21. Le Traité *des Figures*, de Rutilius Lupus, est la traduction abrégée d'un ouvrage de ce Gorgias. Il est peut-être aussi l'auteur d'un Livre *sur les courtisanes*, dont parle Athénée (XIII, p. 596), et des deux déclamations qui nous restent sous le nom de Gorgias, l'*Éloge d'Hélène* et la *Défense de Palamède*. — [2] *Ep. fam.*, XIII, 1 ; *ad Att.*, V, 11, etc. On a retrouvé à Herculanum quelques fragments de son Traité περὶ φύσεως θεῶν. — [3] *De Nat. deor.*, I, 21. — [4] *In Pison.*, c. 28. — [5] *Academ.*, II, 33. — [6] *Brut.*, c. 90 ; *Tusc.*, V, 39, etc. — [7] *Ep. fam.*, III, 7. — [8] *Ad Att.*, II, 1 ; *de Nat. deor.*, I, 3, etc. — [9] *De Off.*, I, 1 ; *de Divin.*, I, 3, etc.

les autres comme les plus propres à former un orateur, Philon[1], le chef d'une nouvelle académie, le plus illustre des disciples de Clitomaque, le plus éloquent des philosophes d'Athènes que les revers de la Grèce amenèrent à Rome, et qui sans doute n'eut point de peine à faire abandonner au jeune disciple de Phédrus le matérialisme d'Épicure pour les espérances religieuses de Socrate et de Platon: Dion d'Alexandrie[2], envoyé à Rome par ses concitoyens pour accuser Ptolémée Aulète, et que les agents de ce vil esclave des Romains assassinèrent sous les yeux mêmes du sénat; Aristus[3], qui avait été l'hôte de Cicéron pendant son second séjour à Athènes, et qui resta son ami; enfin, Antiochus l'Ascalonite[4], frère d'Aristus, qui transporta, pour ainsi dire, le Portique dans l'Académie, écrivit contre le probabilisme de Philon, et renouvela, d'après Socrate lui-même et ses premiers disciples, ce mélange des doctrines, toujours plus sûr, ou du moins plus tolérant, que l'enthousiasme exclusif pour une seule école. Cicéron, d'un coup d'œil encore plus exercé par l'expérience des hommes et des choses, embrassa tout l'ensemble de tant de sectes philosophiques, compara leurs opinions pour en faire un choix; et si nous en jugeons par ses ouvrages, par sa vie tout entière, son éclectisme fut celui de la raison et de la vertu.

Environné de tous ces hommes, dont le mérite

[1] *Academ., passim.* — [2] *Academ.*, II, 4; *pro Cœl.*, c. 10. 21. — [3] *Ad Att.*, V, 10. — [4] *Brut.*, c. 91; *Academ.*, I, 3, etc.

était sans doute fort inégal, mais qui tous semblaient être les héritiers directs, les monuments vivants des conceptions originales de leurs aïeux; excité par les images de grandeur que lui rappelaient leurs discours, par l'idée de cette riche succession de génie et de gloire qu'ils venaient comme remettre entre ses mains; aiguillonné surtout par cette soif d'immortalité, sa passion de tous les instants, il voulut que Rome ne fût pas au-dessous de ceux qu'elle avait vaincus, et seul il reproduisit toute la Grèce aux yeux de ses concitoyens. Ce n'est point cependant un sophiste grec, prêt à parler sur tous les sujets; non, c'est toujours un Romain, mais un Romain formé par toutes les nobles études. Grand orateur, philosophe vertueux et sublime, habile politique, rhéteur éloquent, esprit universel et fécond, même dans la familiarité de ses lettres, il nous permet de parcourir, sans le quitter un moment, le cercle d'idées qu'ont embrassé autrefois ces maîtres et ces législateurs du monde, qui ont dû s'élever à de hautes pensées, puisqu'ils ont fait de grandes choses.

Nous pouvons, en effet, sans sortir des ouvrages de Cicéron, varier à l'infini, dans l'ordre qui nous plaira le mieux, nos études, nos observations, nos comparaisons littéraires; aller nous asseoir avec lui, sous les ombrages de Tusculum, au pied de la statue de Platon[1], pour apprendre de sa bouche

[1] *Brutus*, c. 6.

l'histoire des orateurs romains qu'il a surpassés; ou, dans les entretiens de Crassus et d'Antoine sur les secrets et sur les triomphes de la parole, admirer avec un charme toujours nouveau cette grâce d'élocution, que la prose latine, avant Cicéron, n'avait point connue, et qu'elle n'a point retrouvée depuis; cette urbanité, reflet de l'atticisme de Socrate; ce goût délicat et pur, si remarquable dans un orateur souvent forcé d'être populaire; cette imagination qui colore doucement son langage, et donne aux préceptes sur l'éloquence le mouvement et la vie de l'éloquence même. Nous pouvons, si les simples théories de l'art ne sont point sans intérêt pour nous, en suivre la marche dans ces traités plus sérieux et plus graves, où l'illustre rhéteur, pour instruire la jeunesse romaine, conserve aux formes aristotéliques leur précision et leur austérité; mais nous nous applaudirons qu'il ait secoué le plus souvent les entraves de l'école, et que même dans ses ouvrages didactiques, inspiré par la muse qui a dicté le *Phèdre* et le *Gorgias*, il ait préféré à la méthode rigoureuse du péripatétisme le sentiment du beau, l'enthousiasme du vrai; l'idéal, cette conscience de l'esprit, non moins sûre que la conscience de l'âme; cette voix toute divine, qui produit les beaux ouvrages comme les belles actions. Nous pouvons encore, avec cet amour naturel à l'homme pour les sciences spéculatives, nous élever sur ses traces dans le monde intellectuel de Platon, ou écouter les leçons d'un si grand maître, digne rival des

premiers instituteurs des peuples, enseignant à son fils les règles des devoirs, prémunissant ses concitoyens contre les vains systèmes et les funestes doctrines, s'entretenant avec ses amis sur les plus hautes questions de la morale, et prêtant à la sévérité du Portique la persuasion de son éloquence et l'autorité de Caton. Les discussions mêmes de la politique nous sembleront prendre entre ses mains quelque chose de la grâce qui respire dans les discours des vieillards du Pirée, le jour de la fête de Diane et de la course des flambeaux [1], soit que le philosophe romain, pour mieux nous intéresser aux lois d'une république qu'il a sauvée, nous conduise aux lieux où naquit son libérateur, au bord des fleuves d'Arpinum, dans l'île formée par le Liris et le Fibrène [2]; soit que dans cet ouvrage dont quelques nouveaux débris viennent d'être arrachés aux ténèbres, il nous montre Scipion l'Africain, le premier jour des féries latines, assis dans ses jardins entre Lélius et Philus, rappelant ses entretiens avec Panétius et Polybe sous les murs de Carthage, exposant aux yeux de ses amis les ressorts de la constitution romaine, l'équilibre des trois formes primitives de gouvernement, royale, aristocratique, populaire; les lois, seul pouvoir absolu, et les mœurs, auxiliaires des lois [3]. Ne pouvons-nous pas, enfin, demander aussi quelques leçons de goût, de prudence, d'élo-

[1] Début de la *République* de Platon. — [2] Traité *des Lois*, tome XXVII. — [3] Nouveaux fragments de la *République*, tome XXIX.

quence même, à ces nombreux recueils épistolaires, qui nous font voir, pour ainsi dire, en action tout le siècle où combattit Marius, où Pompée recula les limites de l'empire, où périt Caton, où régna César, où Cicéron porta sur eux des jugements que n'a point démentis la postérité? Oui, nous devons interroger avec empressement cette longue suite de confidences, que près de deux mille ans n'ont pu dérober à la curiosité de l'avenir; nous devons étudier ces archives immortelles, puisque nous y retrouvons partout, avec les qualités les plus diverses du style, la justesse et l'élévation des pensées, l'amour de la patrie, des lettres et de la gloire.

Mais c'est surtout comme orateur que Cicéron doit fixer nos regards; c'est comme chef de l'éloquence oratoire qu'il doit faire l'objet de nos principales études; c'est là son trophée, sa couronne; c'est là le titre inséparable de son nom. Cependant quelques réflexions rapides suffiront ici : j'ai traité plusieurs fois ce sujet dans mes Introductions et mes Notes littéraires sur les Discours de Cicéron.

Entre les qualités brillantes qui lui donnèrent la souveraineté dans le forum et dans le sénat, on remarquera peut-être, comme les fondements de sa supériorité sur tous ses rivaux, trois choses que l'éloquence romaine dédaignait, ou même ne connaissait pas avant lui : le caractère moral, qu'on distingue particulièrement dans ses Discours prononcés devant le peuple, et qui dut frapper d'autant plus la multitude que la fougue et l'empor-

tement de ses tribuns ne l'y avaient pas accoutumée ; la déduction méthodique et la gradation des preuves, moyen puissant de conviction, art difficile, mais presque toujours victorieux, dont il paraît que le célèbre Hortensius fit le premier connaître à Rome la force et les avantages, mais que Cicéron, formé par la philosophie, exercé de bonne heure à manier la dialectique des Stoïciens, perfectionna sans peine, et rendit plus redoutable encore ; enfin, l'harmonie du style, dont il fut réellement le créateur parmi les Romains, l'harmonie, qu'on prendrait quelquefois pour une inspiration de l'âme, et qui semble armer la prose oratoire de toutes les séductions de la poésie. Ajoutons à ces premiers traits, pour donner une idée générale de ce grand orateur, l'abondance, qui paraît être une des propriétés de son talent, mais qu'il sait remplacer, quand il le faut, par une énergique précision ; le pathétique, ce langage du cœur, ce secret des larmes, dont l'effet est bien plus sûr que celui du raisonnement, puisqu'il est peu d'hommes qui sachent suivre une argumentation, et que tous peuvent être émus ; la plaisanterie ingénieuse, l'ironie mordante, qui conservent un grand pouvoir, surtout dans un siècle vicieux, quand tous les autres instruments de persuasion manquent déjà de force contre l'égoïsme et la corruption ; la variété, qui plaît ; le mouvement, qui entraîne ; la clarté, précieux ornement du style, sans lequel tous les autres ne sont rien, et dont la nécessité devient plus

sensible encore, quand les périodes sont pleines et les expressions fécondes. Tel fut, si j'ose résumer en aussi peu de mots ce qui exigerait de longs développements, tel fut l'assemblage des qualités qui donnèrent à Rome un rival de Démosthène; tel fut l'orateur, superbe et dernier fruit de la liberté mourante.

Les circonstances où parut Cicéron doivent ajouter encore à l'admiration qu'il inspire comme orateur et comme citoyen. On ne dominait plus par l'enthousiasme et l'illusion; si l'on n'avait point cessé d'appeler Romulus fils de Mars, c'était une vaine formule, aussi peu respectée que les livres des Sibylles et les cérémonies des augures; la nymphe Égérie, qui jadis avait donné tant d'autorité aux lois de Numa, n'était plus qu'un sujet de bons mots; les boucliers tombés du ciel, le miracle de Navius, les entretiens mystérieux du jeune Scipion n'étaient plus alors des moyens de puissance, et Marius fut le dernier Romain qui se servit de ces prestiges. On avait fait un art de l'éloquence, depuis que la religion et les croyances ne parlaient plus au cœur de l'homme. Le temps des apologues de Ménénius était passé; le temps était passé, où Céditius avait cru entendre un dieu inconnu qui lui disait, *Demain les Gaulois seront ici;* où Camille, détournant les Romains de transporter à Véies le siége de leur empire, et entendant ce commandement du tribun des soldats, *Plantez ici vos drapeaux*, s'interrompait, et acceptait le présage; où la vue du Capitole,

sauvé par Manlius, suffisait pour le faire absoudre; où la victoire était certaine, une fois que le grand-prêtre avait fait, au nom du génie de Rome, l'évocation des divinités ennemies. Tout était changé; Rome, punie de ses conquêtes par le despotisme des armes, semblait avoir perdu ce génie qui lui donnait des vertus sans tache et des triomphes sans remords; elle semblait, de toutes les sciences de la Grèce, n'avoir adopté que la philosophie d'Épicure et ses tristes erreurs. César disait dans le sénat: « Rien de l'homme ne lui survit; la mort n'est que le repos de nos misères; c'est là que finissent les peines comme les plaisirs[1]. » Et tout le reste s'accordait avec ces désolantes doctrines. Il fallait, pour agir sur le peuple, des tables de proscription, des toges sanglantes, des têtes et des mains attachées à la tribune. Siècle funeste! quelle puissance viendra jamais ressusciter toute cette grandeur qui n'est plus, relever toutes ces ruines, et rendre à la patrie ses espérances, ses vertus et ses dieux? Quelle force luttera contre les vices du cœur et les sophismes de l'esprit? La voix d'un seul homme. A cette voix, renaît un instant la patrie des Scipions; l'orateur supplée, par lui-même, à ce qu'il ne trouve plus dans ses concitoyens; on oublie, aux accents victorieux de l'homme de bien, la corruption et l'impiété de son siècle; il règne par l'éloquence, mais pour faire régner la vertu et les lois.

On s'est donc abusé long-temps en ne voulant

[1] Salluste, *Catil.*, c. 51.

voir dans ce puissant orateur qu'un habile artisan de mots harmonieux, qu'un rhéteur profondément versé dans l'art de la période, qu'un savant écrivain propre à former aux combinaisons du style la jeunesse des écoles, ou à charmer l'oreille des Cicéroniens du seizième siècle. Quelle erreur de jugement de ne voir dans un orateur qu'un écrivain, de ne pas le replacer au milieu des faits et des hommes qui ont pénétré son âme des sentiments qu'il nous fait partager aujourd'hui; de ne pas le remettre en présence des intérêts, des résistances, des dangers; de ne pas nous transporter avec lui aux assemblées du forum, où il donne à la persuasion cette gloire de faire rejeter par le peuple les largesses des tribuns du peuple; aux délibérations du sénat, où il force des patriciens coupables de trembler devant un homme nouveau, venu d'Arpinum pour sauver la patrie; aux tribunaux, où il défend l'opprimé contre Sylla ou contre César! Alors seulement nous reconnaîtrons à l'orateur son vrai caractère : il paraît, et les passions se taisent; il parle, et il fait le bien; sa parole est une action. Cet ascendant a été dignement apprécié par un homme qui s'était livré à une étude réfléchie des langues anciennes, et qui s'en servit pour former la nôtre. « C'est, dit-il [1], une éloquence d'affaires et de service, née au commandement et à la souveraineté, toute efficace et toute pleine de force. Elle agit, s'il se peut, par la parole,

[1] Balzac, *Discours sixième*, ou *seconde Dissertation critique*, pag. 521, éd. de 1665.

plus qu'elle ne parle ; elle ne donne pas seulement à ses ouvrages un visage, de la grâce et de la beauté, comme Phidias, mais un cœur, de la vie et du mouvement, comme Dédale. » Sans doute, quand Balzac faisait ce beau portrait de la véritable éloquence, il venait de lire quelqu'un de ces Discours qui ont fait vivre jusqu'à nous les émotions d'une grande âme, inspirée par le double enthousiasme de la gloire et de la patrie.

Comme écrivain, Cicéron occupe peut-être la première place entre tous ceux qui dans tous les siècles ont exercé l'art d'écrire, puisque nul n'a porté plus loin la perfection du style : mais s'il n'eût été qu'écrivain, s'il se fût contenté de nous transmettre quelques modèles de cette diction élégante et harmonieuse, dont il a le premier enseigné aux Romains les règles et le pouvoir ; s'il n'eût fait servir cet admirable instrument, si flexible entre ses mains, qu'à exprimer de vains sons, et ces couleurs brillantes, dont il varie les nuances avec tant de facilité, qu'à revêtir des idées communes ; si même, en s'élevant plus haut, il ne se fût distingué que par de magnifiques plaidoyers, de pompeux panégyriques, de savantes discussions morales, sans nous montrer l'homme d'état, le grand citoyen, l'intrépide défenseur de l'ancienne constitution de Rome, nous le placerions aujourd'hui un peu au-dessus d'Isocrate ; mais la république entière n'eût point pleuré le père de la patrie, le dernier rempart du sénat et des lois ; mais Octave, qui, même après la

mort de ce grand homme, craignit encore sa gloire, ne l'eût jamais proscrit; jamais Tacite n'eût fait louer par Crémutius Cordus l'auteur de l'Éloge de Caton; jamais Quintilien, précepteur des petits-neveux de Domitien, comme pour se faire pardonner ses flatteries, et protester contre les indignes chaînes que la tyrannie impose au talent, n'eût formé d'après Cicéron le portrait de son orateur, de cet orateur dont il exige une probité irréprochable dans tous les rapports de la vie, une fermeté invincible dans les revers, une activité vertueuse qui ne désespere jamais d'éclairer les hommes, et un courage toujours prêt à tout souffrir pour eux.

Un ingénieux sophiste a écrit ces paroles : « Entraîné par la mâle éloquence de Démosthene, mon éleve dira : C'est un orateur; en lisant Cicéron, il dira : C'est un avocat. » Que signifie cette distinction? et quelle est cette opposition dédaigneuse entre les fonctions de l'orateur et celles de ces hommes éloquents, actifs, généreux, qui dans tous les temps ont été respectés, souvent admirés, comme les défenseurs du bon droit contre la fraude et l'oppression? Démosthène n'était-il pas avocat? n'avons-nous pas encore ses plaidoyers contre Aphobus, contre Macartatus, contre Onétor, et tant d'autres dont les titres mêmes sont à peine connus? y est-il plus orateur que Cicéron? et celui que tous les peuples éclairés ont nommé par excellence l'orateur romain, se montre-t-il, dans ses nombreuses causes, inférieur à son rival? Que l'on compare les ouvrages :

dans quelles circonstances, sous quels rapports est-il indigne de soutenir le parallèle? Est-ce lorsqu'il ose, à l'âge de vingt-sept ans, arracher Roscius d'Amérie à l'avidité meurtrière de l'affranchi Chrysogonus, favori tout-puissant du dictateur Sylla, et nous offre dans son plaidoyer le plus heureux mélange de mesure et de force, éternel exemple pour quiconque est obligé, par devoir et par conscience, de lutter contre les injustices ou les erreurs du pouvoir? Est-ce quand on le voit plus tard, fidèle à l'engagement qu'il avait pris avec les Siciliens pendant sa questure, poursuivre dans Verrès le plus odieux de ces déprédateurs qui déshonoraient par leurs rapines les victoires de Rome, et qui trop souvent opposaient aux larmes des peuples la protection des familles patriciennes et l'éloquence des Hortensius? Est-ce lorsqu'il défend contre ceux qui voulaient venger les conjurés, contre ce parti faussement populaire, qui finit par offrir le diadème à César, les Flaccus, les Plancius, les Sextius, tous ceux qui l'avaient secondé dans la grande action de son consulat, et qui depuis, quand il en eut été récompensé par les persécutions et l'exil, préparèrent son glorieux retour? J'indique au hasard quelques unes des causes judiciaires plaidées par Cicéron, et je demande si rien, dans ses œuvres, peut justifier le ton qu'on prend ici pour le juger. L'avocat, si l'on veut absolument donner à ce noble titre un sens que tout cœur honnête doit repousser, ne se montre-t-il pas un peu plus dans l'indifférence

de Démosthène pour le bon droit, lorsqu'après avoir composé un plaidoyer pour Phormion contre Apollodore, il en compose un pour Apollodore contre un des principaux témoins de Phormion[1] ? Quant au mérite oratoire, aux grands effets de l'éloquence, la plupart des plaidoyers de Démosthène dans des causes particulières, ouvrages de sa première jeunesse, rendraient le parallèle injurieux pour sa gloire. Il reprend son rang dans les Discours politiques ; c'est là qu'il est vraiment orateur. On peut y comprendre ses harangues contre Midias et pour la Couronne, compositions pleines de véhémence et d'énergie, mais où il parle autant pour lui-même que pour l'intérêt public, défaut tant reproché à Cicéron, et qui cependant, je crois, se montre fort peu dans les *Catilinaires*, où il s'immole à ses concitoyens. Restent les *Olynthiennes* et les *Philippiques* de l'orateur d'Athènes, magnifiques monuments de son génie. Mais pouvons-nous oublier les quatorze Discours qui précédèrent la mort de son rival, et auxquels le triumvir ne répondit jamais que par une proscription; les *Philippiques* latines, où le vieillard consulaire, plus grand à son déclin et au milieu des ruines de la république abattue que dans les jours où il sauvait Rome, gouverne seul le sénat par la force de son âme et l'ascendant de sa parole; combat l'insouciance, prête à reconnaître un nouveau tyran, et la trahison, impatiente de

[1] Plutarque, *Vie de Démosthène*, c. 15.

profiter d'un nouveau règne ; raffermit dans l'obéissance aux lois la fidélité chancelante, appelle les drapeaux de Brutus, honore d'un éloge funèbre les héros de Modène, pleure Trébonius, victime des guerres civiles, et semble prévoir lui-même le prix réservé à son dévouement pour les Romains, à sa haine pour le soldat qui veut régner sur eux ? Voilà donc cet avocat qui n'est pas orateur ! Mais je me trompe, il plaidait encore une cause, celle de la patrie et de la liberté.

Cicéron mourut comme Démosthène, et il emporta comme lui dans le tombeau les dernières espérances d'un grand peuple. Les *Philippiques* latines reçurent le même prix que celles de l'orateur d'Athènes. Aucune voix ne s'éleva plus pour défendre le pouvoir des lois contre celui des hommes. Lorsque, sous le règne d'Octave, Sextilius eut le courage de lire en public un poëme touchant, où il pleurait Cicéron et *le silence de l'éloquence romaine*, on dit qu'Asinius Pollion, un de ces généraux qui avaient trahi la cause du sénat et du peuple, s'écria : *Et nous donc, nous croit-il muets*[1] ? Oui, les Romains sont muets, puisqu'ils n'ont plus de paroles pour la vérité et pour la vertu ; elle est muette cette tribune où se discutaient les intérêts de l'état et le sort des nations ; l'éloquence est muette, car il n'y a point d'éloquence sans quelque noble sentiment ; et l'on n'en trouva plus dans ces innombrables panégyriques

[1] Sénèque, *Suasor.* 7.

des empereurs, destinés à remplacer pour jamais les délibérations qui sauvaient la patrie, et les jugements qui vengeaient les peuples opprimés. Tibère fit l'éloge d'Octave, Claude celui de Caligula, Néron celui de Claude; et Néron eut aussi des orateurs, qui, flétrissant ce titre, honoré par de grands hommes, firent l'apologie de son parricide.... Le poète avait raison de dire:

Deflendus Cicero est, Latiæque silentia linguæ.

Mais tandis que toutes ces profanations de l'art oratoire sont tombées bientôt dans un juste oubli, seule, la véritable éloquence romaine, condamnée alors au silence, a retenti jusqu'à nous à travers près de vingt siècles.

En effet, parmi tant d'orateurs romains qui ont précédé Cicéron ou qui l'ont suivi, on dirait qu'il a seul régné par la parole; ou du moins sa voix seule, ou presque seule, ne s'est point perdue dans cet immense intervalle qui nous sépare de l'antiquité.

Avant lui, plusieurs hommes célèbres que lui-même a jugés dignes de ce beau nom d'orateurs, firent entendre une voix persuasive dans les tribunaux, le sénat, ou les assemblées publiques. Pour ne rien dire des époques les plus reculées, où il nous fait voir des magistrats habiles ramenant les plébéiens à des sentiments de concorde et de soumission; Appius Claudius s'opposant à la paix que le roi Pyrrhus allait recevoir de Rome, par d'éloquentes

paroles qu'on lisait encore au temps de Cicéron [1], et que Plutarque avait peut-être sous les yeux [2]; Popillius s'élançant de l'autel de Carmenta au milieu de la foule séditieuse qui remplissait le forum, et, sans quitter la robe sacerdotale, apaisant le peuple irrité : plus tard, quand l'ébranlement des guerres Puniques vient donner aux esprits des Romains un essor plus hardi, l'éloquence énergique et simple de Caton gouverne le sénat; Lélius, dans un Discours sur l'élection des pontifes, laisse échapper les nobles accents d'une âme religieuse; son ami, le vainqueur de Carthage et de Numance, plus élégant, plus doux, plus harmonieux, enseigne à la république cette politesse de mœurs qui produisit bientôt un grand siècle littéraire; Servius Galba essaie le premier sur un tribunal romain la puissance du pathétique; les Gracques brillent un instant, et laissent un long souvenir; enfin, les deux hommes les plus éloquents que Rome eût possédés jusqu'alors, Crassus et Antoine, terminent cette suite d'anciens orateurs, qui ne sont plus connus aujourd'hui que par leur nom, par les portraits qu'a laissés d'eux leur successeur, ou par quelques rares fragments. Plusieurs n'avaient rien écrit; les Discours de la plupart des autres, au siècle même de Cicéron, n'avaient pu résister à l'épreuve du temps : leurs ouvrages ne se trouvent plus, dit-il en traçant l'histoire de ses devanciers, et Brutus lui répond qu'il sait bien pourquoi; en effet, dans les écoles, on apprenait dès lors les

[1] *Brut.*, c. 16. — [2] *Vie de Pyrrhus.*

Discours de Cicéron [1], comme il avait appris lui-même dans son enfance les Discours de Crassus. Parmi ses contemporains, il eut aussi d'illustres rivaux, et nous voyons [2] que dans le siècle suivant on faisait des recueils de leurs ouvrages. Soins inutiles! dans les archives de l'éloquence romaine, Célius, Curion, Brutus, Pompée, César, Hortensius, ont disparu; Cicéron seul est resté.

Après lui, nous retrouvons à peine, et de loin à loin, quelques faibles restes de l'antique éloquence (je ne parle toujours que des orateurs) dans les pensées diffuses, mais quelquefois élevées, de Pline le jeune, qui eut au moins l'avantage, alors si rare, de louer un prince vertueux; dans Cornélius Fronto, qui eut aussi le bonheur d'admirer et d'aimer la vertu sur le trône, et dont quelques fragments viennent de reparaître au grand jour, non pour accroître sa réputation, mais pour la contredire; et long-temps après, dans Eumène, Nazaire, Mamertin, Pacatus, Ausone, rhéteurs gaulois, dont le pays, destiné un jour à tant de gloire, et alors seul héritier de l'éloquence romaine, opposant à l'invasion de l'ignorance son amour pour les lettres et la prospérité de ses écoles, produit encore, dans ces temps malheureux, des orateurs, des historiens, des poètes, et continue de cultiver non sans quelque succès la langue dégénérée des vainqueurs du monde; jusqu'au moment où la littérature la-

[1] *Ep. ad Q. Fr.*, III, 1, tome XXI, pag. 392. — [2] *Dialog. Or.*, c. 37.

tine, insensiblement effacée, va se confondre et se perdre dans la barbarie des nouveaux langages et le dédale des nouvelles sociétés. Mais sans descendre même à ces derniers âges, avec quelle rapidité nous voyons, sous les premiers Césars, le goût pur et simple, l'éloquence de l'âme, faire place à l'affectation, à la recherche, et aux vices séduisants du faux esprit! A peine deux ou trois générations se sont-elles écoulées, et déjà Quintilien est obligé de défendre Cicéron contre les admirateurs de Sénèque; déjà, dans un plaidoyer, dans un discours public, on exige avant tout des idées subtiles, des épigrammes, des traits, dont on puisse orner un recueil de sentences [1]; déjà le naturel des pensées et du style, l'harmonie sévère et majestueuse, disparaissent de la langue oratoire; et l'on peut d'avance entrevoir dans l'avenir les phrases rimées et symétriques d'Apulée, et les puérilités ambitieuses des panégyristes de Maximien, de Constance et de Théodose.

Ainsi, dans le dialogue *des Orateurs*, écrit sous Vespasien, ouvrage trop peu connu, et que l'on prendrait quelquefois pour notre histoire, l'ennemi des anciens, le présomptueux Marcus Aper, ne semble-t-il pas nous révéler, par les discours que l'auteur lui prête, le sort qui menaçait la littérature latine, en proie à la tyrannie du mauvais goût, à l'aveuglement de l'amour-propre, à l'admiration du présent, au mépris du passé? « Il faut aujourd'hui

[1] *Dial. Or.*, c. 20.

dans un plaidoyer, dit-il[1], des pensées brillantes et neuves, des descriptions, des portraits, des ornements poétiques, tels qu'on en trouve dans Horace, Virgile et Lucain. Cette foule, qui vient nous entendre en passant, ne voudrait pas plus, au tribunal, de votre antiquité triste et sans parure, qu'au théâtre, d'un acteur qui prendrait Roscius pour modèle. Je l'avoue, plusieurs de vos anciens me font rire, et plusieurs autres m'endorment. Cicéron lui-même ne me plaît pas toujours, et si je lui trouve un véritable mérite, c'est dans les Discours qu'il a composés vers la fin de sa carrière, à une époque plus voisine de nous, et lorsqu'il commençait à saisir un genre d'éloquence qui se rapproche du nôtre. Jusque-là, il est trop timide; la chaleur lui manque; il a peu de phrases qui finissent par un trait ingénieux, par un éclair d'esprit; rien à extraire, rien à citer.» A ce singulier jugement, Messalla, le défenseur du bon goût, oppose les remontrances de la raison; et quand il rétablit les vrais principes, quand il nous montre d'un côté les anciens orateurs, nés dans un état libre, formés par une éducation sévère, parcourant dans leurs longues études tout le cercle des connaissances humaines, éloquents par l'abondance des faits et des preuves, par la justesse de l'expression, par l'indépendance du caractère; et de l'autre, ces avocats ignorants, humbles sujets d'un despote, rhéteurs affectés, dont le faux langage, les pensées légères,

[1] Chap. 20-22.

la frivole harmonie, rappellent, dit-il [1], le jeu des histrions, et qui, osant regarder comme un titre de gloire ce qu'il ose à peine répéter, soutiennent qu'on pourrait chanter et danser leurs Discours; quand il fait entendre au jeune détracteur des grands hommes de sa patrie, que lui-même peut-être, avant de les juger, n'a pas mis assez de soin à étudier leurs ouvrages, à profiter de leur expérience, à prendre une notion convenable des choses, des hommes et des temps: c'est un conseil qu'il nous donne à notre tour, c'est une salutaire leçon qui ne sera point perdue pour nous, si nous croyons que cette présomption superbe annonce les jours de décadence, si nous avons la force de nous défier de nous-mêmes, si nous pouvons nous persuader que le temps présent n'est pas tout, que l'antiquité a laissé après elle des traces profondes de sagesse, de vertu, de génie, et que dans l'éloquence surtout les circonstances particulières du gouvernement, des mœurs, des opinions, lui ont donné peut-être des avantages qui forceront toujours les peuples modernes d'aller lui demander des inspirations et des exemples, quand même des circonstances presque semblables leur permettraient de l'égaler.

Il est remarquable que ce soit à l'époque même où le succès de quelques fausses doctrines excuse un tel langage, que d'heureux hasards sont venus accroître les précieux restes des lettres grecques et romaines, et enrichir de nouveaux fragments les

[1] Chap. 26.

œuvres de Cicéron, déjà si fécondes en excellents modèles : comme si la merveille de ces révélations soudaines eût été destinée à ranimer parmi nous cette religion littéraire, éternelle sauve-garde du bon sens et du bon goût. De telles découvertes portent le caractère d'un autre âge ; elles semblent appartenir à ces temps où le Pogge exhumait le premier de la poussière des couvents les ouvrages de Quintilien, de Lucrèce, de Columelle, de Lactance ; où Antonio de Palerme vendait sa maison pour acheter un manuscrit de Tite-Live ; où des savants étaient accusés de faire des évocations magiques pour retrouver ce qui manque de Tacite, comme autrefois Apion d'Alexandrie, pour savoir quelle était la patrie d'Homère, comme le patriarche d'Aquilée, Hermolaüs Barbarus, pour connaître le sens de l'*entéléchie* d'Aristote ; où Pétrarque retrouvait les *Lettres à Atticus*, et s'écriait après les avoir lues : « Enfin, sur le bord de ma tombe, je connais Cicéron ! » Puisque des émotions semblables étaient réservées de nos jours aux savants d'Italie, hâtons-nous de répandre les découvertes auxquelles ils ont dû des plaisirs que notre siècle ignorait, et une célébrité qui prouve au moins que dans notre Europe, occupée de tant d'intérêts nouveaux, la docte antiquité n'a point perdu tous ses droits. L'esprit de critique et de doute, bien plus redoutable aujourd'hui qu'à la renaissance des lettres, n'a pas encore attaqué ces publications récentes, comme il attaqua plusieurs manuscrits publiés au quinzième et au

seizième siècle. Nous pouvons ici, le texte sous les yeux, agiter ces questions toutes nouvelles, soumettre à une discussion sévère ce texte si long-temps inconnu; et après avoir cherché, par un travail qui n'est pas sans fruit pour l'instruction, à dégager ces matériaux encore bruts des éléments moins purs qui peuvent en altérer la beauté première, si une comparaison attentive de ces suppléments avec les ouvrages de Cicéron dès long-temps publiés, nous fait reconnaître à tout moment les formes élégantes de son style, les mouvements inimitables de son éloquence, empressons-nous de joindre pour jamais au recueil des anciennes œuvres ces œuvres nouvelles, qui renaissent pour ne plus périr, qui n'ont plus à craindre les ténèbres où elles dormaient depuis quinze siècles, et recommencent pour ainsi dire leur immortalité. [1]

[1] On trouvera ces nouvelles Œuvres de Cicéron, tome IX, pag. 14 et 608; tome X, pag. 426, et surtout dans le volume des *Fragments*, tome XXIX, où ceux des Discours *pour Tullius*, *pour Scaurus*, *sur les dettes de Milon*, etc., remplissent presque toute la première partie, et où ceux de la *République* commencent à la pag. 138. J'ai rassemblé dans l'*Introduction* du tome XXIX tout ce qui regarde ces importantes publications. Il faut y joindre la suivante, que j'appelais alors de tous mes vœux, pag. xxv, et qui paraît plus d'un an après le volume qu'elle aurait pu servir à compléter : *M. T. Cic. orationum pro Scauro, pro Tullio, et in Clodium fragmenta inedita; pro Cluentio, pro Cœlio, pro Cæcina variantes lectiones; orationem pro T. A. Milone a lacunis restitutam, ex membranis palimpsestis bibliothecæ R. Taurinensis Athenæi edidit, et cum Ambrosianis*

Je publie ces fragments dans l'état d'imperfection où les manuscrits nous les donnent, en me bornant à des conjectures sur les passages incorrects, ou à un petit nombre de restitutions évidentes. On eût désiré peut-être qu'une critique moins timide, au lieu de s'épuiser en hypothèses minutieuses, essayât de reconstruire l'édifice de ces belles compositions oratoires ou philosophiques, et de retrouver, pour remplir tant de lacunes désespérantes, les preuves, les développements, les images, toutes ces merveilles que la rouille des siècles a dévorées. On admire encore parmi ces lambeaux, ici, un magnifique exorde; là, une péroraison pathétique et touchante; plus loin, une argumentation délicate et subtile; partout cette langue majestueuse et simple, dont il est impossible de méconnaître les sons encore pleins de vie, la cadence facile et juste, les rhythmes si doux et si variés. Mais qui osera toucher à ces restes épars, réformer ces phrases tronquées, achever ces périodes interrompues, réparer témérairement l'œuvre de la destruction, interroger une page muette, et la faire parler, quand les siècles et les barbares ont voulu qu'elle gardât le silence? Allez donc, allez, dans ce musée d'une nation voisine, où l'ardeur d'une curiosité désastreuse a entassé les ruines d'Athènes, qui bientôt, en rassemblant ses débris,

parium orationum fragmentis composuit Amedeus Peyron, etc. Stuttgard. et Tubing., ex libraria J. G. Cottæ, 1824. Je donne à la fin de ce premier volume, en forme d'*Additions*, les nouveaux textes que fournissent ces mss. palimpsestes de Turin.

cherchera en vain les plus beaux ornements de ses temples ; allez, si vous l'osez, reconstruire le fronton du Parthénon, et l'ouvrage mutilé de Phidias. Si un des plus éloquents historiens de Rome, si Tite-Live a dit que pour louer dignement Cicéron il faudrait être lui-même, est-ce nous, faibles copistes des beautés originales échappées à son génie, nous, qui ne pouvons avoir ici d'autre mérite que celui d'admirer, est-ce nous qui songerions un seul moment à mettre nos pensées à la place de celles qui ne renaîtront jamais que par de nouvelles découvertes aussi heureuses que les premières ? Contentons-nous de puiser sans relâche aux sources inattendues qui viennent de s'ouvrir pour nous ; d'enrichir, à l'aide de ces nouvelles acquisitions, le trésor grammatical de la langue latine, qui s'est ainsi complété lentement depuis la renaissance des lettres, et qui va recevoir de ces textes inconnus les plus utiles accroissements [1] ; essayons surtout de renouer les faits que ces fragments nous révèlent à ceux que les anciens ouvrages nous avaient déjà transmis, de comparer les exemples, les traits de mœurs, les usages, et de faire servir ces parallèles aux progrès de l'histoire ; cherchons à ne rien oublier de ce qui peut répandre quelque jour sur les détails du gouvernement, l'administration, les tribunaux, les provinces, en un mot, sur toutes les parties qui composent la science de l'antiquité. Cette

[1] *Voyez* la Préface des *Indices Ciceroniani*, tome XXX de cette édition.

tâche est encore assez difficile au milieu de tant d'incertitudes, au milieu de tous les hasards d'une interprétation aventureuse, forcée d'être confiante, quoiqu'elle marche sans appui.

Les nouveaux textes, joints ici pour la première fois aux OEuvres de Cicéron, n'étaient pas sans doute nécessaires pour compléter l'idée qu'on doit se faire de lui, et l'on ne s'apercevait pas qu'il manquât rien à sa gloire; mais il semble cependant que ces découvertes, qui nous ont révélé tout à coup des ouvrages dont nous ignorions même le titre, et des faits, des pensées, des rapprochements philosophiques ou politiques dont aucun monument n'avait gardé la trace, ont élevé à nos yeux le génie de ce grand homme, en nous forçant de les fixer un instant sur cette partie inconnue de ses ouvrages, dérobée à l'admiration des modernes par les vicissitudes des siècles[1]. Je crois, en effet, que dans l'appréciation de l'immense renommée de quelques anciens, il faut toujours comprendre en idée ceux de leurs ouvrages qui ne sont plus, et que si nous avions, par exemple, les éloquents dialogues composés par Aristote sur le modèle de ceux de Platon[2], nous expliquerions plus aisément l'enthousiasme de Cicéron lui-même pour le style d'un écrivain où nous ne pouvons retrouver l'imagination de l'orateur et du poète, puisque les écrits qui nous restent de lui ne nous offrent presque tous que la séche-

[1] *Voy.* tome XXIX, pag. iv. — [2] *Voy.* tome XXII, pag. 291; *Vie de Cic.*, chap. 24.

resse du logicien. Il en est de même de Théophraste, de Ménandre, de Callimaque, et chez les Romains, de Célius [1], de Tite-Live, de Pline l'ancien : nous aurions tort de nous croire juges compétents de toute l'étendue de leur mérite, et de ne pas interroger plutôt ceux qui ont pu le connaître tout entier. Quoique Cicéron n'ait pas besoin de cette restriction, et que, malgré des pertes innombrables, nous ayons encore de lui assez d'ouvrages complets, assez de chefs-d'œuvre, pour saisir tout l'ensemble de cette grande réputation littéraire, il n'est pas inutile peut-être, au moment où je vais terminer ce Discours par le récit des diverses fortunes que sa gloire a éprouvées jusqu'à nous, de rappeler qu'il nous manque plusieurs de ses écrits les plus estimés, et que s'il est déjà grand pour nous dans l'état où il nous est parvenu, il le serait bien davantage si nous l'avions tel que l'admirait César, tel que l'analysait Quintilien. Figurons-nous que les manuscrits ne nous aient conservé que ses plaidoyers et ses harangues, et que nous ne trouvions plus en lui que l'orateur : il tiendrait une place, et une place glorieuse, dans l'histoire de l'esprit humain; mais il ne suffirait pas seul, comme il suffit aujourd'hui, pour remplir l'attente que fait naître une littérature telle que celle de Rome; et peut-être n'eût-il jamais obtenu cette perpétuité de gloire, cet ascendant presque merveilleux, cette suprématie accordée à son nom, dans tous

[1] Orateur célèbre, dont les lettres composent tout le huitième Livre des *Lettres familières*, tome XVI, pag. 120.

les temps, par tous les peuples, cette renommée à la fois populaire et savante, quelquefois disputée, toujours victorieuse, et dont je vais essayer de présenter en peu de mots les principales révolutions. C'est comme un besoin pour moi de prouver que ce n'est pas à un homme ordinaire que j'ai consacré de si longues veilles, et que les monuments de génie, de savoir, de philosophie, de vertu, sur lesquels j'ose rappeler depuis cinq années l'attention publique, ont mérité celle des hommes depuis dix-huit siècles.

Cette gloire, comme tout ce qui est brillant et pur, eut à se faire jour à travers de puissantes oppositions. Après le meurtre de Cicéron par les satellites des triumvirs, en vain Rome pleura; en vain le lieu où l'assassinat avait été commis était visité par les voyageurs avec un respect religieux : on ne pardonna point, même à celui qui n'était plus, les larmes et la vénération de Rome, et sa mémoire fut condamnée à soutenir les luttes violentes qui avaient fatigué sa vie; elle fut persécutée par les flatteurs de ce pouvoir nouveau, qui avait fondé dans le sang un empire usurpé; elle eut à combattre et l'envie, et les haines politiques, et les remords du crime [1]. La présence seule d'Octave semblait proscrire encore Cicéron. Dans son palais surtout, dans sa famille, on

[1] « Postea vero, quam triumvirali proscriptione consumtus est, passim qui oderant, qui invidebant, qui æmulabantur, adulatores etiam præsentis potentiæ, non responsurum invaserunt. » *Quintilien*, XII, 10.

se cachait pour lire les ouvrages du plus grand orateur de la république. On sait qu'il surprit un jour son petit-fils qui lisait à la dérobée un de ces ouvrages accusateurs; le jeune homme effrayé veut soustraire aux yeux d'Octave ce livre qu'il ose admirer; Octave prend le livre, en lit quelques pages, et le rend au coupable en lui disant : « C'était un grand homme, mon fils, un grand homme qui aimait bien sa patrie. » Malgré cet hommage involontaire de l'oppresseur de cette patrie que Cicéron avait tant aimée, malgré l'indulgence dont Auguste fit preuve une autre fois, en se contentant de punir l'honorable impartialité de Tite-Live par le surnom de Pompéien, malgré le courageux exemple de ce grand historien qui regretta de n'avoir pas l'éloquence de Cicéron pour parler de lui, une terreur secrète continua d'enchaîner tous ceux qui voulaient plaire au complice des proscriptions. Aucun des poètes de cette cour, ni Properce, ni Tibulle, ni Ovide, ni Horace, ni même Virgile, n'a osé nommer Cicéron. Horace, du moins, le passe sous silence, et ne l'outrage pas. Virgile (un tel nom devrait-il se trouver mêlé à ces honteux reproches?), Virgile, trahissant par faiblesse la gloire de son pays, cède aux Grecs la palme de l'éloquence [1], que les Grecs eux-mêmes, par l'organe de leurs rhéteurs et de leurs philosophes, avaient cédée à l'orateur romain. Poètes immortels, qui avez célébré tous les grands hommes de votre patrie, vous avez craint, en célébrant le

[1] *Orabunt causas melius, etc.* (Æneid., VI, 850.)

plus grand de tous, d'inquiéter la conscience de votre maître : pourquoi faut-il qu'un noble sentiment du devoir ne vous ait point parlé plus haut que sa puissance, et qu'une crainte de courtisan vous ait forcés de nous transmettre, aux dépens de votre gloire, cette déplorable leçon !

Cette idée est plus triste encore, lorsqu'on pense que sous la tyrannie de Tibère, à l'époque où le sénateur Crémutius Cordus, historien des guerres civiles, reçut l'ordre de mourir pour avoir appelé Cassius le dernier des Romains, un flatteur de Tibère et de Séjan, Velléius, dans son Abrégé de l'histoire romaine, oublie un instant l'empereur et ses favoris, les arrêts de mort, les bourreaux, et le ton général de son livre, pour dévouer à l'indignation des hommes le meurtrier de Cicéron. Il apostrophe ainsi le triumvir, dont la haine vindicative avait trop aisément fléchi la résistance politique du prédécesseur de Tibère : « Tu n'as rien gagné, Antoine, s'écrie-t-il ; non, tu n'as rien gagné en mettant à prix cette éloquente et illustre tête, en excitant par tes criminelles promesses des mains parricides au meurtre d'un si grand consul, jadis sauveur de sa patrie. Tu as enlevé à Cicéron une vie importune et déjà chargée du poids de l'âge, une vie qu'il aurait trouvée plus insupportable sous ta puissance que la mort qu'il reçut de ta fureur ; mais loin de lui ravir la gloire de ses discours et de ses actions, tu ne l'as rendue que plus éclatante. Il vit, et il vivra dans la mémoire de tous les siècles. Tant que durera cet

univers, que lui seul, entre tous les Romains, semble avoir pénétré par ses recherches, embrassé par son génie, éclairé par son éloquence, cet univers sera témoin de son impérissable renommée; toute la postérité, en admirant ce qu'il a écrit contre toi, détestera ce que tu as fait contre lui, et l'exécration qui t'attend sera immortelle comme sa gloire. »[1]

Cependant n'accusons pas la poésie d'une lâche condescendance pour le crime. Sous le règne même d'Auguste, lorsqu'il y avait encore tant de Romains, sans compter leur chef, intéressés à faire oublier ou à déchirer la mémoire des victimes du triumvirat, un poete, à l'aspect de cette tribune où la vengeance avait attaché les restes sanglants de Cicéron, fit entendre des chants de douleur et de liberté. Cornélius Sévérus, auteur d'un poëme sur la guerre

[1] « Nihil tamen egisti, Marce Antoni... nihil, inquam, egisti, mercedem cœlestissimi oris et clarissimi capitis abscissi numerando, auctoramentoque funebri ad conservatoris quondam reipublicæ tantique consulis irritando necem. Rapuisti tu M. Ciceroni lucem sollicitam, et ætatem senilem, et vitam inferiorem te principe, quam sub te triumviro mortem; famam vero, gloriamque factorum atque dictorum adeo non abstulisti, ut auxeris. Vivit, vivetque per omnium sæculorum memoriam. Dumque hoc.... rerum naturæ corpus, quod ille pæne solus Romanorum animo vidit, ingenio complexus est, eloquentia illuminavit, manebit incolume : comitem ævi sui laudem Ciceronis trahet; omnisque posteritas illius in te scripta mirabitur, tuum in eum factum exsecrabitur; citiusque in mundo genus hominum, quam cadet **. » II, 66. Cette dernière phrase est tronquée; l'idée que je suppose me paraît préférable aux autres restitutions.

de Sicile entre Octave et Sextus Pompée, fut ami d'Ovide, et contemporain de tous les grands génies de ce siècle. Il reste peu de vers de lui; mais ceux que je vais citer suffisent pour rendre son nom respectable. Ils paraissent extraits d'un tableau des proscriptions [1]; et le silence des autres poètes fait assez voir que ce n'était pas sans courage qu'on s'exprimait ainsi sous l'empire absolu de l'homme qui recueillait le fruit de tant d'assassinats. Un poète doit toujours être entendu dans sa propre langue, et de beaux vers, des vers dont la pensée même est honorable, doivent avoir quelque prix pour tous les juges éclairés :

Oraque magnanimum spirantia pæne virorum
In Rostris jacuere suis; sed enim abstulit omnes,
Tanquam sola foret, rapti Ciceronis imago.
Tunc redeunt animis ingentia consulis acta,
Juratæque manus, deprensaque fœdera noxæ,
Patriciumque nefas; ast tunc et pœna Cethegi,
Dejectusque redit votis Catilina nefandis.
Quid favor, aut cœtus? pleni quid honoribus anni
Profuerunt? sacris exacta quid artibus ætas?
Abstulit una dies ævi decus, ictaque luctu
Conticuit Latiæ tristis facundia linguæ.
Unica sollicitis quondam tutela, salusque,
Egregium semper patriæ caput, ille senatus
Vindex, ille fori, legum, ritusque, togæque,
Publica vox sævis æternum obmutuit armis.
Informes vultus, sparsamque cruore nefando
Canitiem, sacrasque manus, operumque ministras
Tantorum, pedibus civis projecta superbis
Proculcavit ovans, nec lubrica fata, deosque
Respexit. Nullo luet hoc Antonius ævo.

[1] *Ap. Senec. Suasor.* 7.

Hæc nec in Emathio mitis victoria Perse,
Nec te, dire Syphax, nec fecit in hoste Philippo;
Inque triumphato ludibria cuncta Jugurtha
Abfuerunt, nostræque cadens ferus Hannibal iræ
Membra tamen Stygias tulit inviolata sub umbras.

J'ai essayé de traduire aussi les vers de ce poète, qui pourraient donner lieu à une juste critique dans quelques détails, mais dont il est cependant assez difficile, surtout pour moi, de rendre en vers français la singulière énergie.

On eût dit qu'au milieu des publiques douleurs
Cicéron seul de Rome eût mérité les pleurs.
A l'aspect de ses mains, de sa tête sanglante,
On se souvient du jour où sa voix éloquente
Du lieu même, aujourd'hui couvert de ses lambeaux,
Vint de la trahison révéler les complots,
Et les nobles, tout pleins d'espérances perfides,
Et de Catilina les serments parricides.
Où sont ces jours de gloire, ornement de la paix,
Soixante ans de vertus, d'honneurs, et de bienfaits?
Il n'est plus; et le crime, en frappant un grand homme,
A détruit d'un seul coup la liberté de Rome.
Appui des accusés, lumière du sénat,
Philosophe sublime, et sauveur de l'état,
Les Romains autrefois l'ont appelé leur père,
Leur père! et maintenant sa tête auguste et chère,
Et sa main, qui traça de si nobles écrits,
D'un lâche triumvir attendent les mépris!
Mais en vain ton poignard fit taire l'éloquence,
Antoine : il est des dieux; crains leur juste vengeance,
Crains du ciel irrité l'inévitable loi;
Écoute l'avenir qui parle contre toi....
Vit-on chez nos aïeux cette rage insensée?
Rome au traître Syphax, au timide Persée
Épargna cet opprobre, et de vils assassins
N'osèrent point flétrir et leur tête, et leurs mains;

Jugurtha d'un bourreau n'éprouva point l'outrage ;
Rome enfin respecta le héros de Carthage,
Et sans craindre l'affront d'un homicide acier,
Annibal chez les morts descendit tout entier.

Après le règne d'Auguste et celui de Tibère, les souvenirs du gouvernement légal devenant moins à craindre, et l'usurpation militaire s'affermissant de plus en plus, les écrivains dans tous les genres rappelèrent plus librement la mémoire d'un proscrit. On ne voit même pas que les mauvais princes aient défendu à leurs sujets cet enthousiasme pour un grand citoyen, dont les ouvrages politiques devaient inspirer la haine de leur affreuse domination. Les deux Sénèque, si opposés à ses principes philosophiques et littéraires, ne parlent de lui qu'avec admiration et avec respect. Quintilien, qui a eu le malheur de donner le titre de *dieu* à Domitien, n'a fait de ses *Institutions oratoires* qu'une longue analyse du génie de Cicéron. Martial, flatteur du même tyran, poursuit encore Antoine de ses imprécations, et lui fait entendre celles de la postérité. Il semble cependant que sous des monarques plus dignes d'estime, cette vénération pour le dernier défenseur de la liberté devient plus éloquente et plus populaire. C'est alors que Pline l'ancien s'arrête au milieu de son grand ouvrage encyclopédique, pour saluer dans Cicéron le père de l'éloquence et des lettres latines, le vainqueur de Catilina, le vainqueur même d'Antoine qui l'a proscrit, le plus illustre citoyen de Rome, celui de ses enfants à qui elle doit d'avoir

égalé dans les arts de l'esprit les peuples que ses armes avaient subjugués, et qui a plus honoré sa patrie par ses ouvrages que tous les conquérants par leurs victoires, puisqu'il est plus glorieux d'avoir agrandi pour les Romains les limites du génie que d'avoir reculé les bornes de leur empire. C'est alors que Pline le jeune, entraîné par l'autorité de quelques habiles maîtres qui essayaient de résister au torrent du mauvais goût, se fait illusion jusqu'à croire qu'il imite Cicéron dans les grâces apprêtées de ses Lettres, et dans la magnificence monotone et fastidieuse de son Panégyrique. C'est alors enfin que Plutarque lui rend le plus bel hommage qu'un Grec aussi attaché à la gloire de sa patrie pût rendre à Cicéron : il ne le met pas au-dessous de Démosthène.

D'autres Grecs furent moins justes. Dion Cassius, aussi infidèle à la vérité des faits qu'à la gravité de l'histoire, rassembla les plus dégoûtantes satires qu'une vile adulation eût suggérées, sous les premiers Césars, aux détracteurs d'un grand homme. Mais il paraît que du temps même de Dion, ces nuages, dont l'intérêt ou l'envie avaient osé couvrir une gloire immortelle, furent aisément dissipés; car nous voyons, quelques années après, l'empereur Alexandre Sévère [1], dans un sanctuaire caché au fond de son palais, honorer Cicéron d'un culte divin, avec Moïse et Platon.

[1] Lampridius, *Sever.*, c. 31.

Dans les temps qui suivirent, même aux époques les plus déplorables de décadence littéraire, nous voyons sans cesse reparaître la gloire de Cicéron et l'admiration pour ses ouvrages. Saint Jérôme, dans la solitude de Bethléem, se reprochait amerement l'imitation profane du style de Cicéron [1]. Lactance fut nommé le Cicéron chrétien. Quand on ne l'imite plus, quand il est à peine connu de ceux qui s'appellent orateurs, les grammairiens parlent encore de lui, c'est à lui qu'ils empruntent la plupart de leurs exemples; en un mot, il continue d'être, au moins dans les écoles, le modèle et la règle de la langue latine, à travers toutes les révolutions politiques et morales que subit l'empire romain, à travers les effroyables bouleversements qui font succéder à ce colosse de puissance les monarchies nouvelles, à travers les ruines et les débris du moyen âge, c'est-à-dire jusqu'à nous.

Des grands génies de l'antiquité, il est peut-être le seul qui ne soit jamais tombé dans un complet oubli. Homère n'a été bien connu chez les peuples nouveaux de notre occident que depuis le quinzième siècle; Aristote, dont les ouvrages, presque aussitôt après sa mort, avaient été ensevelis 190 ans dans le caveau des héritiers de Nélée, ne reparut dans

[1] *Epist.* 22 *ad Eustochium.* Pierre de Blois, *Epist.* 140 : « B. Hieronymus fere usque ad internecionem flagellatus est ab angelo, quia, rhetorici lepore sermonis illectus, vanitati operam dabat. » Ce n'était pas, je crois, une raison pour qu'un Bénédictin publiât, en 1718, un choix de Lettres de saint Jérôme sous ce titre : *Tullius Christianus.*

l'Europe moderne qu'avec les Arabes; Platon ne dut sa nouvelle renommée qu'à la protection des Médicis. Virgile a joui d'une gloire presque continue; mais pendant long-temps il fut moins étudié comme poete qu'interrogé comme oracle, jusqu'au moment où les *sorts Virgiliens* furent interdits par les conciles. Les Géorgiques et l'Énéide présentaient trop de difficultés à de faibles intelligences. Cicéron, au contraire, grâce au triomphe de la scholastique, fut toujours entre les mains de ceux qui conservèrent une apparence d'instruction; quelques uns de ses traités de philosophie et de rhétorique le sauvèrent, parce qu'on crut les entendre; il pénétra jusqu'en Orient, où l'on traduisit en grec plusieurs de ses ouvrages; et chez nos aïeux ignorants, il eut le singulier avantage d'être expliqué dans les écoles avec Boëce, Sulpice Sévère et Martianus Capella: c'était beaucoup dans un temps où la langue avait été si profondément altérée par le mélange des idiomes barbares, que l'on devait à peine croire que Cicéron parlait latin.

Mais je me hâte de franchir ces ténèbres; j'arrive à des temps plus heureux, au réveil des nobles études* chez les peuples modernes, et il me semble que les regards de l'observateur ne peuvent s'arrêter sans quelque intérêt sur l'étrange spectacle que présente au seizième siècle l'histoire littéraire de Cicéron.

« Les ruines de l'ancienne Rome, dit Racine le fils [1], les restes mutilés des statues qu'on déterra dans

[1] *Réflex. sur la Poésie*, chap. VIII, art. 4.

les derniers siècles, nous ramenèrent la connaissance et l'amour des beaux arts; la sculpture, l'architecture, la peinture, sortirent de ces précieux débris ; le goût de l'antique forma les Raphaël et les Michel-Ange. Les lettres eurent le même sort : quand on eut retiré les ouvrages des anciens de la poussière des cloîtres, et qu'on se fut appliqué à les lire, les esprits, depuis long-temps oisifs et comme assoupis, se réveillèrent peu à peu ; en lisant les pensées des autres, on recouvra l'habitude de penser qu'on avait perdue ; on apprit aussi à exprimer et à développer sa pensée ; enfin, continue le fils de l'auteur de *Phèdre* et d'*Iphigénie*, après avoir été disciples pendant long-temps, nous en sommes venus au point de le disputer à nos maîtres, et quelquefois nous avons appris d'eux à les vaincre. C'est à l'imitation que nous devons cette gloire.... Tel était le sentiment des anciens sur l'imitation. Le célèbre Antoine, un des interlocuteurs des Dialogues *de l'Orateur*, met au nombre des préceptes les plus importants celui de choisir un modèle. *Hoc sit primum in præceptis meis, ut demonstremus, quem imitetur.* »[1]

A la renaissance des lettres, on n'imita d'abord et on ne voulut imiter que Cicéron. L'admiration qu'il fit naître, comme pour expier tant d'années de barbarie et de silence, devint une idolâtrie, surtout chez les Italiens, qui se crurent les seuls héritiers légitimes de l'éloquence romaine. Déjà le

[1] *De Orat.*, II, 22

Pogge était allé chercher sur les frontières des Gaules plusieurs Discours de Cicéron, inconnus en Italie; déjà Pétrarque avait rassemblé et copié de sa main la collection des Lettres. On étudiait, on essayait de reproduire et d'égaler ces monuments du génie de Rome : Lazare Buonamico déclarait qu'il aimerait mieux parler comme Cicéron que d'être pape ou empereur; et le cardinal Bembo, qu'il ne changerait pas l'art de bien écrire en latin contre le marquisat de Mantoue.[1]

Pierre Bembo, noble Vénitien, secrétaire de Léon x, fut le plus ardent apôtre, et même, il faut bien l'avouer, le martyr de cette idolâtrie, puisqu'elle l'a rendu quelquefois ridicule. Cet intrépide défenseur du style cicéronien ne craignit point de sacrifier à son amour pour le beau langage, les convenances, la clarté, j'ai presque dit, le bon sens. Dans son Histoire de Venise, un pape est élu par la faveur des dieux immortels, *deorum immortalium beneficio*[2]; et les membres de la Quarantie, qu'il appelle *patres conscripti*[3], ou *senatus frequens*[4], écrivent au souverain pontife de se fier aux dieux immortels, dont il est le vicaire sur la terre, *ut confideret, deos immortales, quorum ipse in terris majestatem obtineret, sibi non defuturos*[5]. Jamais il ne prononce

[1] Burigny, *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, tome XXVII, *Histoire*, pag. 196. — [2] *Logique* de Port-Royal, III, 20, 2. — [3] *Rerum Venetarum histor. libri* XII, Paris, 1551, fol. 133 — [4] *Ibid.*, fol. 233. — [5] *Ibid.*, fol. 240.

le mot d'excommunication; il dit, *aquæ et ignis interdictio* [1]. En faisant parler le pape lui-même, pour lequel il a écrit tant de lettres remarquables par la recherche du style, il lui fait ordonner aux habitants de Recanati de fournir désormais de meilleur bois pour Notre-Dame de Lorette, *ne tum nos*, leur dit-il, *tum deam ipsam, inani lignorum inutilium donatione lusisse videamini* [2]; et dans un bref adressé le 9 de mai 1517 à François Ier, c'est au nom des dieux et des hommes, *per deos atque homines*, que le Saint-Père l'adjure de prendre les armes contre les Turcs, contre les ennemis du vrai Dieu: comme si, dans une telle cause, toute nouvelle, toute chrétienne, et que les horreurs de la persécution et les dangers de la foi rendent véritablement sacrée, il pouvait y avoir un style plus persuasif que celui de l'Église même, une éloquence plus puissante que celle de la religion!

Un autre secrétaire de Léon X, Sadolet, qui fut un des meilleurs poètes latins de cette époque si heureuse pour les lettres, répandit aussi par ses ouvrages en prose le goût de la belle et pure latinité; mais il eut soin de se renfermer dans les bornes d'une judicieuse imitation. Ce n'est pas lui, c'est un poète du même temps qui a dit:

Tum Christus sociis Bacchum Cereremque ministrat.

Les beaux vers de Sadolet sur le groupe de Laocoon, trouvé dans les bains de Titus, sont encore célèbres

[1] *Ibid.*, fol. 193, 265, 305, etc. — [2] *Epist.*, VIII, 17

aujourd'hui ; si ses ouvrages en prose le sont moins, il a laissé d'ailleurs la plus honorable réputation de vertu et de gravité ; on ne peut lui reprocher aucune des inconséquences qui déparent la vie de Bembo, et dont il ne reste que trop de monuments dans le recueil de ses œuvres : tant il est vrai qu'un bon esprit, qui peut être critiqué dans ses vues ou dans ses doctrines, ne s'expose pas du moins à être blâmé, et qu'il se fait comme une salutaire alliance entre la sagesse et le goût.

Le jeune Christophe de Longueil, ami de Bembo, et prosélyte ardent de son culte pour Cicéron, parvint, à force de travail et de patience, à contrefaire assez bien la phrase oratoire du premier écrivain de Rome : ce fut là toute sa gloire, et elle lui suffit. Après avoir entrepris d'abord l'étude alors si pénible de la jurisprudence, et depuis, dans l'intention de commenter l'*Histoire naturelle* de Pline, parcouru l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, il oublia ses vastes projets dès qu'il eut connu les Cicéroniens d'Italie, et n'eut plus d'autre ambition que d'être jugé digne de prendre place parmi les adorateurs de ce nouveau dieu. A Rome, au lieu même où la voix éloquente du consul avait vaincu Catilina, et où Longueil alla respirer l'air de sa patrie adoptive, il reçut le titre de citoyen romain ; et plus d'une fois sans doute il fit retentir le forum de ces cadences harmonieuses, qui, pour les imitateurs serviles dont parle Quintilien [1], étaient l'éloquence même. C'est

[1] « Noveram quosdam, qui se pulchre expressisse genus illud

de là, c'est du centre du Latium qu'il écrivit à ses amis des lettres calquées sur les *Lettres à Atticus*, et qu'il eut soin de dater des nones, des ides et des kalendes; c'est là qu'il prononça plusieurs Discours contre les Luthériens [1] à l'imitation des *Philippiques*, et deux harangues pour sa propre défense, adressées, dans le Capitole, au sénat et au peuple romain. Ses phrases, ses pensées mêmes sont presque toutes empruntées de Cicéron; et comme ses précédents ouvrages étaient écrits dans un autre genre, il ordonna, lorsqu'il mourut à Padoue, à l'âge de trente-deux ans, que ces ouvrages, indignes de lui, fussent pour jamais supprimés; dernier hommage rendu par cet enthousiaste au grand génie qui avait subjugué sa raison.

Ce délire de l'esprit imitateur a été décrit avec une énergie grotesque et bizarre par un de nos vieux auteurs, dont le nom, fameux encore aujourd'hui, a reçu de la satire l'immortalité du ridicule. Guillaume Colletet [2], le poète favori du cardinal de Richelieu et du chancelier Seguier, prononça, en 1636, dans l'Académie Française dont il était membre, un Discours intitulé, *de l'Éloquence, et de l'imitation des anciens*. Ce Discours fut dédié depuis, en 1658, au

cœlestis hujus in dicendo viri sibi viderentur, si in clausula posuissent, *esse videatur.* » X, 2.

[1] On dit qu'il y en avait six; un seul a été publié. Florence, 1524. — [2] On croit que ce n'est pas de lui, mais de François Colletet, son fils, que Boileau veut parler dans la première et la septième Satire.

ministre d'état Servien, celui que Boileau avait en vue, lorsqu'il parlait de ces dédicaces,

> Où toujours le héros passe pour sans pareil,
> Et, fût-il louche ou borgne, est réputé soleil.
>
> Epîtr. IX.

Voici, d'après Colletet, le portrait des Cicéroniens du seizième siècle : « C'était un plaisir (j'aurais dit une pitié) de voir ces visages pâles et mélancoliques se priver de tous les plaisirs de la vie, fuir la compagnie des vivants, comme s'ils eussent été déjà morts, s'ensevelir dans leur étude comme dans un cercueil, et s'abstenir de la lecture de toutes sortes de livres, hormis de Cicéron, avec autant de soin que Pythagore s'abstenait de l'usage des viandes. Leurs bibliothèques n'étaient diversifiées que des différentes impressions des Œuvres de Cicéron. Leurs histoires n'étaient que celles de sa vie ; et leurs poëmes épiques, que les froides narrations de son consulat. Les tableaux et les peintures de leurs galeries n'étaient que son image. Ils la portaient gravée dans leurs anneaux, aussi bien que dans leurs cœurs. Pendant le jour, il était le seul entretien de leur esprit, comme, durant la nuit, il était l'unique objet de leurs songes et de leurs rêveries. Quiconque les abordait reconnaissait bientôt qu'ils préféraient l'honneur d'avoir fait un ramas de certaines paroles, une période bien ronde et bien cadencée, aux généreuses actions des plus grands héros du monde. Et quand leurs longues veilles les avaient atténués de maladies, ils mouraient contents, puisqu'ils

augmentaient le nombre des martyrs de Cicéron; et semblait qu'ils souhaitassent moins en mourant la possession de la gloire céleste et la vision de Dieu même, que la présence éternelle de ce démon de l'éloquence.»

Guillaume Colletet trouve lui-même ce portrait ridicule; mais il ajoute qu'il n'est point chargé. Il est, je crois, l'un et l'autre.

Cependant les Cicéroniens allaient trop loin: un génie puissant vint mettre un frein à cet aveugle enthousiasme, qui pouvait être plus funeste qu'utile au progrès d'une saine instruction. Érasme, dont la gloire, comme celle de la plupart des modernes qui ont écrit en latin, s'est presque effacée devant l'éclat d'une littérature plus facile et plus vraie; Érasme, qui, aux profondes connaissances du controversiste et de l'érudit, joignit la finesse et le jugement du moraliste et de l'homme de goût; traducteur laborieux, éditeur habile, satirique hardi, même au siècle de la réforme; qui s'exerça dans tous les genres, pour faire parler à la vérité tous les langages; qui écrivit même l'Éloge de la Folie, pour mieux défendre la raison; Érasme, dans le Dialogue qu'il nomma *le Cicéronien* [1], mit en scène un de ces admirateurs outrés de Cicéron, et lui donna pour adversaires deux hommes d'un esprit sage et d'une critique sévère, qui, après avoir réfuté son système d'imitation, surtout dans les

[1] Publié en 1528, à Bâle, et réimprimé depuis plusieurs o is.

matières religieuses [1], examinent tour à tour et soumettent à la plus mordante satire les principaux chefs de la secte italienne, Bembo, Longueil, et leurs nombreux disciples.

Un intérêt particulier animait peut-être le savant de Rotterdam : les Italiens appelaient *barbare* [2] quiconque osait écrire en latin sans être né parmi eux, et ils n'avaient accordé à Longueil le titre de citoyen romain, que parce qu'il était venu, dans Rome, reconnaître leur suprématie. Érasme se flatta long-temps que notre illustre Budé, moins estimé cependant pour sa prose latine que pour ses lettres grecques, prendrait en main la cause de tout le nord de l'Europe : Budé garda le silence. Érasme, dont le style était surtout fort méprisé au-delà des Alpes, et que Lilio Giraldi appelait *Germanus inter Latinos* [3], s'arma pour la vengeance de son amour-propre ; et comme l'amour-propre est presque toujours un mauvais conseiller, en haine des Cicéroniens, il reprocha des solécismes à Cicéron. [4]

L'ouvrage d'Érasme est d'ailleurs piquant et ingénieux, comme la plupart de ses Dialogues. Mais

[1] Page 995, tome I, de l'édition complète des Œuvres d'Érasme, donnée par Jean Le Clerc, 10 vol. *in-fol.*, Leyde, 1703. — [2] *Ibid.*, p. 1017 : « Nam hujusmodi vocabulis adhuc utuntur illi, quasi facies rerum non tota sit immutata. » — [3] *De Poet. suor. temp. dialog.* II, pag. 558, édit. de 1696. — [4] *Ibid.*, pag. 983 : « *Nosoph.* Ἡράκλεις, in Cicerone vitia? *Bulephor.* Nulla, nisi forte solœcismus vitium est apud alios, apud Ciceronem non est. At solœcismos, ut diximus, eruditi commonstrant in libris M. Tullii. »

l'auteur aurait dû sentir le premier qu'il n'écrivait pas assez bien pour se faire juge dans une telle question. Il lui était facile, par exemple, d'apprécier avec plus ou moins de rigueur Bembo, Longueil, Philelphe, Léonard d'Arezzo, Laurent Valla, Politien, Vivès, Pomponius Létus, et ce Baptiste Cassellius qui défendit la *loi agraire*, et ce Paléarius, qui plaida *contre Muréna* [1], et qui remplaça son nom d'Antoine par celui d'*Aonius*, pour ne point s'appeler comme le meurtrier de Cicéron ; il aurait pu joindre, plus tard [2], à cette élite de savants imitateurs, Pierre Ramus, auteur d'un ouvrage qui porte le même titre que le sien, mais plus sage et plus modéré, Corradus, Antoine Augustin, Paul Manuce, Victorius, Turnèbe, Hotman, Lambin, et tant d'autres qui aspirèrent à la réputation de Cicéroniens : mais il aurait dû se souvenir, en parlant de ceux qu'il a nommés, que tous avaient rendu de grands services aux lettres latines, dont il prétendait lui-même perpétuer la gloire, et que presque tous écrivaient mieux que lui. Il s'en souvient cependant une ou deux fois, et il l'avoue : cet aveu lui fait honneur ; mais il me semble qu'il le mettait sur la voie d'une vérité plus importante et plus grave. Si tous ces hommes qui ont dissipé en Europe la nuit de l'ignorance, si Érasme qui les juge, n'ont pu, malgré de longs efforts et d'innombrables essais, imiter fidèlement la langue de Cicéron, pourquoi s'obstinaient-ils à n'écrire que dans cette langue ? pourquoi

[1] *Voy.* ici, tome X, page 306. — [2] Érasme mourut en 1536.

ne cherchaient-ils pas à ouvrir une carrière nouvelle, où quelque espoir de succès leur fût permis? pourquoi n'étudiaient-ils dans leur auteur que les mots et les phrases, au lieu d'y puiser, pour enrichir une littérature nouvelle, les inspirations fécondes de l'éloquence et du génie?

Mais la plupart des savants méprisaient encore les langues vulgaires; Rome, après tant de siècles, triomphait encore. Un cri s'éleva contre Érasme de tout l'univers cicéronien.

La lutte fut engagée par J. César Scaliger, qu'on appelait alors le grand Jules César, et pour lequel Juste Lipse témoigna depuis tant d'admiration, qu'il n'a pas craint de dire que les quatre plus grands hommes qui avaient paru dans le monde étaient Homère, Hippocrate, Aristote, Scaliger, et que celui-ci s'était élevé au-dessus de la condition humaine [1]; ce qui est évidemment le mettre au-dessus des trois autres. Quel honneur pour Cicéron d'avoir été défendu par ce dieu de l'érudition moderne! Il composa en sa faveur deux plaidoyers, *Orationes pro M. T. Cic. adversus Erasmum*, et il écrivit plusieurs lettres latines [2] aux principaux colléges de l'université de Paris, pour les prémunir contre les dangers de cette hérésie nouvelle. On trouve dans ses deux plaidoyers quelques bonnes raisons, mais encore plus d'injures. A l'entendre, Érasme est un menteur, un bourreau, un monstre, un parricide,

[1] *Epist. Miscell.*, centur. II, ep. 46. — [2] Recueillies dans l'ouvrage de Scelhorn, *Amœnitates litterariæ*, tom. VI, p. 508 et suiv.

un impie [1]; il avait attaqué Dieu même avant d'attaquer Cicéron. Ce genre d'éloquence était déjà connu, et probablement il ne se perdra jamais.

Estienne Dolet, qui termina une vie inquiète et turbulente par une fin déplorable, descendit à son tour dans la lice, et se servit des mêmes armes [2]. Sous prétexte de défendre Longueil, son ami, contre les critiques d'Érasme, il prodigue à celui-ci les épithètes de bouffon, de radoteur, de double escroc, de parasite; et presque toujours ces grossières invectives, il faut en convenir, sont dans un très beau latin, dans le latin même de Cicéron. L'auteur, qui en possédait à fond les ouvrages, comme il l'a prouvé par ses Commentaires sur la langue latine, le venge assez bien des satires d'Érasme pour avoir pu se passer d'injures. Mais on croyait alors qu'elles n'étaient jamais de trop, et on ne voulait pas perdre l'occasion d'imiter les Discours *contre Pison*, et *contre Vatinius*. L'imitation fut complète; car Dolet se réconcilia bientôt avec celui qu'il avait si violemment outragé. Cette querelle entre les savants dura quelque temps encore, mais avec moins de scandale et de bruit.

Scaliger et Dolet avaient essayé de faire croire que

[1] « Erasmus omnium ordinum labes, omnium studiorum macula, omnium ætatum venenum, mendaciorum parens, furoris alumnus, etc. Erasmus cœnum, Busiris, vipera generis humani, monstrum, etc. Erasmus carnifex, parricida, triparricida, etc. » — [2] *Stephani Doleti Dialogus de imitatione Ciceroniana adversus Desider. Erasmum pro Christophor. Longolio*, Lyon, 1535.

la secrète intention d'Érasme était de substituer sa gloire à celle de Cicéron, et sans doute ils ne le croyaient pas eux-mêmes. Érasme réclama en vain contre cette injuste accusation; l'historien Paul Jove l'adopta (*Elog.* 95), et ce n'est pas la seule preuve de mauvaise foi qu'ait donnée cet écrivain mercenaire, zoïle de tous les hommes célèbres qui ne le payaient pas, et qui a trop souvent fait voir qu'il est impossible d'être bon juge, même en littérature, sans désintéressement et sans probité.

Comme l'enthousiasme des Cicéroniens était quelquefois insensé, et que le bon sens ne perd jamais ses droits, Érasme était peut-être excusable. Cette maladie de l'imitation cicéronienne serait fort peu contagieuse aujourd'hui; mais alors on pouvait craindre que trop aisément propagée dans les écoles, depuis long-temps façonnées au joug de l'autorité, elle ne nuisît à l'étude des autres modèles qui de toutes parts sortaient de l'oubli. Peut-être aussi l'agresseur fut-il entraîné par cet esprit d'indépendance qui domine dans son caractère. Ennemi de toute aveugle soumission, un des premiers depuis le moyen âge, il avait réclamé pour l'intelligence quelque liberté; il avait contribué le plus à ébranler l'empire de la scholastique, et à dissiper les ténèbres dont une fausse science avait enveloppé les meilleurs esprits : comment, après avoir secoué avec une hardiesse souvent heureuse le despotisme des idées, se serait-il soumis au despotisme des mots? Il se trompait, je crois, et l'on peut fort bien, tout en

bannissant de la philosophie les préjugés, admettre les règles dans la grammaire. Ici surtout les règles étaient impérieuses. Il pouvait espérer sans doute de perfectionner la raison humaine, encore faible et chancelante; mais quel droit, quel moyen, quel espoir avait-il de perfectionner et d'enrichir la langue de César, de Salluste, de Tite-Live, de Cicéron? Cette langue était faite depuis quinze siècles.

Il est donc probable que plusieurs parties de son Dialogue, comme celles où il accuse Cicéron de ne pas savoir le latin, ne sont qu'un jeu d'esprit; car on ne peut douter de l'admiration d'Érasme, je ne dis pas pour le caractère moral et religieux du philosophe romain, qu'il exalta souvent avec un enthousiasme plus dangereux alors que celui qu'il combat [1], mais même pour le style du plus grand écrivain de l'antiquité. Huit ans après son attaque contre lui, en 1520, par la publication de ses *Antibarbares*, il avait défendu cette langue, à jamais fixée, contre les invasions de la scholastique; et il nous fournit encore de quoi réfuter ses boutades chagrines, lorsqu'il s'exprime ainsi, en 1523, à la tête de son édition des *Tusculanes* [2] : « Je n'ai jamais

[1] *Voyez* ici, tome XXIV, page XV. — [2] « Nunquam mihi magis probatum est illud Quintiliani, *Ille sciat se profecisse, cui Cicero valde placere cœperit.* Mihi puero minus arridebat Cicero, quam Seneca; jamque natus eram annos viginti, priusquam ferrem diutinam ejus lectionem, quum ceteri pæne omnes placerent. An ætatis progressu profecerim, nescio : certe nunquam mihi magis placuit Cicero tum, quum ada-

mieux compris qu'aujourd'hui combien Quintilien a raison de dire : *C'est avoir profité que de savoir se plaire avec Cicéron.* Dans mon enfance, je l'aimais moins que Sénèque ; à vingt ans même, je ne pouvais en soutenir une lecture un peu longue, et cependant les autres auteurs me plaisaient presque tous. Je ne sais si j'ai profité en vieillissant ; mais dans ces jours de ma jeunesse, où les lettres faisaient ma passion, je ne fus jamais plus charmé de Cicéron que je viens de l'être. La sainteté de cet homme admirable m'a ébloui autant que la beauté de son divin style. Véritablement il m'a touché le cœur, et je m'en trouve plus vertueux. J'exhorte donc la jeunesse à bien lire et même à apprendre par cœur ses ouvrages. Ce sera un temps mieux employé qu'il ne pourrait l'être à la lecture de ces misérables livres de controverse, qui pullulent de tous côtés. Pour moi, quoique la vieillesse me gagne, je ne rougirai point de revenir à mon cher Cicéron, que j'avais depuis trop long-temps abandonné ; et

marem illa studia, quam nunc placuit seni, non tantum ob divinam quamdam orationis felicitatem, verum etiam ob pectoris eruditi sanctimoniam. Profecto meum afflavit animum, meque mihi reddidit meliorem. Itaque non dubitem hortari juventutem, ut in hujus libris evolvendis, atque etiam ediscendis bonas horas collocent potius, quam in rixosis ac pugnacibus libellis, quibus nunc undique scatent omnia. Me vero, tametsi jam vergente ætate, nec pudebit, nec pigebit, simul atque extricaro me ab his, quæ sunt in manibus, cum meo Cicerone redire in gratiam, pristinamque familiaritatem, nimium multis annis intermissam, renovare menses aliquot. »

une fois délivré de mes occupations présentes, je me ferai un devoir et un plaisir de cultiver pendant quelques mois un tel ami. »

Tous les vrais savants tenaient le même langage ; tous, par l'innocent attrait de cette diction si élégante et si pure, essayaient de ramener le bon sens et le bon goût. Plusieurs firent paraître, comme Érasme, et sous le même titre, des préservatifs contre les vices et les incorrections du style. A leur tète il faut placer Nizolius, dont l'*Anti-barbare philosophique* est surtout dirigé contre l'obscur jargon des disputeurs de l'école, qui certes devaient déplaire à un écrivain dont toutes les veilles furent employées à faire revivre le style de Cicéron.

Quelques uns, comme on l'a vu, s'égarèrent en poursuivant ce fantôme; mais on ne peut douter qu'ils ne fussent partis d'une idée juste, et que cette attention scrupuleuse à se régler sur un excellent modèle, quand on écrit dans une langue morte, ne soit à l'abri de tout reproche, si elle est selon la science et selon la raison. Il faut même le dire : elle était alors indispensable au progrès des lettres et du goût. Il est difficile, en effet, de se figurer la honteuse barbarie d'où l'Europe sortait à peine au commencement du siècle qui vit fleurir ces régénérateurs de la langue latine. Je ne citerai même pas nos anciennes chartres, où nos rois s'expriment en ces termes : « *Præcipimus quod senescalli et baillivi nostri teneant assisias suas de duobus mensibus in duos menses ad minus, inhibentes ne prædictas*

assisias teneant in locis, in quibus nos non habemus justitiam, dominium, aut gardiam [1]. » Je ne rappellerai point les actes de nos parlements, où l'on se contentait aussi de donner une terminaison latine à une foule d'expressions venues des Francs ou des Sicambres. Les savants eux-mêmes, qui faisaient leur étude d'épurer et de perfectionner l'élocution, privés d'abord des ressources fécondes de l'imprimerie, accablés ensuite par le nombre des richesses nouvelles que cet art merveilleux produisit au grand jour, suivirent long-temps une route incertaine, et ne purent embrasser d'un coup d'œil toute la langue latine, à peine dégagée des souillures du moyen âge. Les Italiens avaient sans doute plus de secours que tous les autres pour établir des règles sévères : eh bien! si nous leur demandons des exemples, combien de fautes graves, de tournures inusitées, de constructions vicieuses ne trouverons-nous pas dans les ouvrages de ces grands hommes qui essayèrent les premiers de rendre toute sa pureté à la langue de l'empire romain! Le Dante, véritable créateur de la langue vulgaire dans sa patrie, si énergique, si hardi, lorsqu'il écrit d'original, ne s'exprime en latin qu'avec faiblesse et timidité. Pétrarque, cette autre lumière du quatorzième siècle, par son zèle et par ses ouvrages, eut surtout la gloire de réveiller en Europe l'amour des lettres; mais s'il enrichit l'italien de grâces nou-

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, in-12, tome XL, pag. 488.

velles, son style, dans ses nombreuses compositions latines, se ressent encore de la rudesse des siècles précédents, dont il commençait à vaincre la barbarie. Négligé dans ses vers, et infidèle même aux règles de la mesure, incorrect et languissant dans sa prose, la collection de ses œuvres serait depuis long-temps oubliée sans ces *canzoni* qu'il dédaignait, et qui ont fait vivre sa mémoire. Boccace, son élève, eut le même sort : ses ouvrages latins, dont le style est impropre et obscur, sont ignorés aujourd'hui. D'autres, qui cependant se sont presque renfermés dans les études grammaticales, Philelphe, le Pogge, Laurent Valla lui-même, ne résisteraient pas long-temps à une critique rigoureuse, qui épargnerait à peine Sannazar, Vida, Fracastor, et l'élégant Politien. Que serait-ce, si nous faisions subir la même épreuve aux latinistes du Nord, à Érasme, à Budé, aux Estienne, à tous ceux qui furent parmi nous les fondateurs de la critique latine? Ils se sont souvent trompés, et ils devaient se tromper; car le génie le plus pénétrant ne pouvait d'abord saisir tous ces détails, tous ces rapports, tous ces faits du langage, qui se sont, depuis, successivement révélés pendant l'intervalle de trois siècles, à force de recherches, de comparaisons, de discussions contradictoires, et surtout à l'aide des textes nouveaux qui sont venus accroître le domaine des lettres classiques. Ces premiers maîtres de l'Europe savante n'avaient encore ni grammaires, ni lexiques, ni tables, ni commentaires philologiques : ils ont tout

commencé ; en avouant leurs erreurs, soyons reconnaissants de leurs travaux.

A cette époque d'hésitation et d'incertitude, la secte cicéronienne n'était donc pas inutile. Elle donna aux esprits une salutaire direction, et quand son premier fanatisme fut calmé, on dut voir le bien qu'elle avait fait. Alors Nizolius, encouragé dans ses immenses travaux par l'importance qu'on avait attachée à l'autorité de Cicéron, publia son *Apparat* (1535), augmenté depuis par Cél. Sec. Curion, Squarcialupi, Alexandre Scot, Cellarius, Facciolati. Alors un Français plein de goût, Muret, tint la balance égale entre les deux partis qui s'étaient livré une guerre opiniâtre, et fit voir que si toute la langue latine n'était pas dans Cicéron, il était du moins téméraire de prêter à cette langue des expressions nouvelles, ou même d'imiter sans choix, dans un seul ouvrage, le latin du siècle de Plaute et celui du siècle de César. Alors un autre Français, Robert Estienne, en rassemblant dans un Dictionnaire critique tous les mots de l'ancienne et véritable latinité (1536), et en distinguant, par le nom des auteurs, les différents âges de cette littérature sur laquelle nous ne pouvons plus rien, éleva un précieux monument que tous les peuples instruits nous ont emprunté, et qui suffisait seul pour éclairer les esprits justes sur cette question, puisque le bon sens nous dit que dès le moment où l'on a constaté, siècle par siècle, auteur par auteur, les diverses formes d'une langue qui ne se parle plus, les mots,

les règles, les convenances de cette langue doivent être respectés.

Et qu'on se garde bien de croire que ces discussions et ces recherches ne fussent, pour tous ceux dont je parle, qu'une étude de mots. Des hommes tels que Muret, qui, en imitant le langage des auteurs classiques de Rome, a si souvent reproduit l'élégance et les grâces de l'urbanité romaine; tels que les Estienne, dont la vie persévérante et désintéressée ne fut qu'une longue suite de dévouements littéraires, de tels hommes s'élevaient au-dessus de la modeste ambition et de l'humble despotisme d'un grammairien, lorsqu'ils travaillaient à effacer la rouille de barbarie qui couvrait depuis tant de siècles l'ancien langage du forum et du sénat. Ils voyaient bien, ces savants si utiles à leur patrie, que l'Europe ne s'affranchirait jamais de l'ignorance et des entraves du moyen âge, qu'elle n'aurait jamais d'orateurs, de poètes, de philosophes même qu'elle pût appeler siens, si la langue latine, que l'on forçait ridiculement à exprimer des idées toutes modernes, à se plier aux usages d'une nouvelle société, à se dénaturer pour devenir française ou germanique, ne rentrait pas enfin dans ses limites véritables et légitimes, dans celles que lui avait tracées pour jamais une littérature qui n'était plus.

Ce qui prouve, je crois, leur intention, et ce qu'on n'a point assez fait observer jusqu'ici, en examinant cette époque de l'histoire des lettres, c'est que la plupart des savants qui voulaient rendre au latin sa

pureté primitive, s'efforçaient en même temps de soumettre à des règles fixes et précises la langue de leur patrie. Le cardinal Bembo, si ardent pour Cicéron, avait presque autant de zèle pour Pétrarque; il fut le précurseur des habiles grammairiens de la Crusca, et ses poésies italiennes jouissent encore de l'estime des critiques. Muret, qui eut le tort de commenter et d'admirer Ronsard, fit voir du moins par ses notes françaises sur ce poète que, non content de vivre dans l'antiquité, il ambitionnait aussi pour la France quelque gloire littéraire. Henri Estienne, qui, par son savoir et son courage, a si heureusement contribué à la renaissance des lettres grecques et romaines, n'en exerça pas moins l'activité de son esprit sur les règles encore douteuses et les formes encore barbares de sa propre langue, dont les progrès lui parurent sans doute impossibles, tant qu'un jargon demi-latin, triste héritage des siècles d'ignorance, serait autorisé par un long usage chez presque tous les peuples civilisés. Ramus, qui écrivit l'Éloge historique de Cicéron, qui expliqua ses ouvrages, et fut un de ses plus habiles imitateurs, chercha aussi, un des premiers, à établir les fondements de notre grammaire. Le malheureux Dolet lui-même entrevoyait ce but, lorsqu'il essaya de traduire en français les *Tusculanes* et les *Lettres;* il songeait à marcher dans cette route lorsqu'il disait à François I[er] :

Vivre je veux pour l'honneur de la France,
Que je prétends, si ma mort on n'avance,

Tant célébrer, tant orner par écrits,
Que l'étranger n'aura plus à mépris
Le nom Français, et bien moins notre langue
Laquelle on tient pauvre en toute harangue.

Plus tard, nous voyons les meilleurs latinistes, Passerat, Balzac, Ménage, non moins curieux de l'élégance française que de la pureté latine, continuer ce qu'avaient commencé les premiers réparateurs du langage. Mais déjà le temps était venu de recueillir les fruits brillants de leurs pénibles travaux; il ne restait plus qu'à moissonner dans une terre depuis long-temps défrichée; et c'est ici surtout le lieu de reconnaître les immortels services rendus à notre langue, à notre gloire littéraire, par ces érudits dont la préoccupation et l'enthousiasme font quelquefois sourire, mais dont les efforts persévérants, les soins minutieux, l'utile sévérité, réclament tous nos respects et tous nos hommages. Peut-être, en effet, sans la critique inflexible exercée à diverses époques, et principalement au quinzième et au seizième siecle, par les défenseurs de la vraie latinité, qui étaient aussi, grâce à cette rigueur même, les protecteurs de la langue vulgaire, le latin *rustique* serait encore en possession d'une partie de l'Europe; l'Église l'aurait conservé dans ses prédications, les gouvernements dans leurs actes, le théâtre dans ses jeux, la vie sociale dans ses transactions les plus simples et les plus communes; les définitions obscures, les termes équivoques et inintelligibles des traducteurs latins d'Aristote retentiraient dans les

écoles, et un faux système de langage enchaînerait encore la raison de tous les peuples.

Poursuivez donc, savants infatigables, poursuivez vos utiles et sévères leçons; épurez par de longues études et par une sage critique cette langue des anciens Romains, qui ne doit plus être la nôtre, mais qui doit nous servir de modèle; laissez croître et s'enrichir dans le silence ces nouveaux idiomes, nés de celui de Rome, et qui bientôt pourront rivaliser avec ses plus magnifiques chefs-d'œuvre; mais ne permettez pas qu'un mélange adultère fasse périr à la fois et les langues nouvelles, qui semblent balbutier encore dans leur berceau, et ce vénérable monument d'une antique civilisation, cette langue des maîtres du monde, qui ne pourra vivre dans un long avenir que si elle demeure éternellement fixée par les grands écrivains qui nous l'ont transmise. Et vous, nobles génies, vous qui devez illustrer un jour le beau siècle des lettres françaises, attendez que cette révolution soit achevée; attendez que la langue latine, trop long-temps imposée aux vainqueurs par le peuple vaincu, ne soit plus la langue vulgaire; et seulement alors vous marcherez à la conquête d'une littérature nouvelle; alors vous donnerez à une éloquence plus grave et plus sublime, à l'éloquence religieuse, tout son éclat et toute sa grandeur; alors vous parlerez, dans les sujets les plus humbles, et même dans la simplicité de vos entretiens, une langue claire, facile, ingénieuse, que toutes les nations éclairées s'empresseront de parler

comme vous; alors, plus hardis, plus heureux, vous armerez la Melpomène française de ce poignard que n'a pu soutenir la faiblesse latine; et dans tous les genres, enfin, vous égalerez, vous surpasserez quelquefois ceux dont vos pères ont été forcés de n'être que les imitateurs serviles : pour eux le travail des mots étouffait la pensée, ou plutôt ils s'efforçaient en vain de penser dans une langue étrangère; les pensées et la langue sont à vous.

Cette question est maintenant décidée; nous jouissons des fruits inappréciables de ce triomphe du goût sur le pédantisme, si long-temps obstiné dans sa vieille barbarie; les lettres françaises, sorties, il y a déjà deux siècles, d'une longue enfance qui n'est point cependant indigne d'elles, ont atteint cette maturité brillante et pure qui était dans leur destinée, et ont produit à leur tour d'immortels ouvrages. Mais n'oublions pas que c'est à l'étude assidue et respectueuse des anciens modèles, rendus par d'innombrables travaux à leur élégance première, et commentés avec une patiente exactitude, que nous devons le perfectionnement de notre langue, qui, abandonnée à elle-même et privée désormais d'un secours étranger, prit un essor plus libre, et, honteuse d'une comparaison qu'elle ne pouvait soutenir, rassembla toutes ses forces pour être enfin capable de se passer d'un dangereux auxiliaire. N'oublions pas que c'est l'amour, j'oserai dire le culte des auteurs latins vraiment classiques par les pensées et par le style (les Grecs étaient encore peu connus),

qui réveilla insensiblement chez nos aïeux le génie long-temps découragé dans ses efforts par la rudesse d'un instrument rebelle, leur fit appliquer toutes les ressources de leur esprit à dégager l'idiome national des chaînes de son origine, et enfanta bientôt une nouvelle moisson de gloire. Cette époque est assez intéressante, assez belle, pour avoir mérité ici quelque souvenir; et puisque le nom de Cicéron se mêle à l'histoire de cette merveilleuse renaissance des lettres chez les peuples modernes, et surtout aux premiers progrès de la littérature française, je n'ai pas dû rejeter l'occasion de lui donner cette recommandation nouvelle auprès de ceux qui aiment les lettres et la France. Il fut long-temps le roi de l'opinion, le guide des créateurs des langues vulgaires, en France, en Allemagne, en Italie : déchu de sa puissance souveraine, qu'il lui reste au moins un asile parmi les fidèles disciples des maîtres qui ont formé nos aïeux, parmi les hommes éclairés, qui ne combattent plus pour ou contre sa prééminence, mais qui se souviennent que l'enthousiasme qu'il fit naître alors ne fut pas inutile aux progrès des lettres et au développement de la raison. C'est pour eux comme un acte de reconnaissance de l'accueillir et de l'aimer.

J'ai fait remarquer, au commencement de ce Discours, une influence presque semblable produite par la littérature grecque sur le génie encore informe des Romains, et même sur le génie cultivé de leur plus grand orateur. On a vu cette lumière

douce et bienfaisante, partie de l'Orient, se répandre peu à peu chez une nation qui ne connaissait encore d'illustration que celle des armes; ces farouches guerriers, ces fiers sénateurs, étonnés du charme inconnu de l'élégance et de l'harmonie, devenir sensibles à de nouveaux plaisirs, et chercher en vain dans leur idiome grossier ces moyens de persuasion; la langue latine s'épurer par l'imitation d'abord servile, ensuite plus libre et plus originale, des premiers écrivains d'Athènes; les orateurs eux-mêmes s'apercevoir qu'il pouvait leur être utile d'étudier chez ces nouveaux maîtres la science de plaire au peuple; les écoles s'ouvrir; la philosophie et l'art oratoire confondre leurs enseignements; et des doctrines sublimes de Platon, qui, par ses idées morales et ses espérances religieuses, révèle à l'âme des sentiments que le dialecticien et le rhéteur ne lui donneraient pas, de l'admiration pour la véhémence et la raison de Démosthène, le plus éloquent des orateurs grecs, parce qu'il est le plus simple, naître et s'élever ce grand homme qui représente à lui seul toute l'éloquence romaine. Cicéron, par l'enthousiasme qu'il inspira, rendit le même service aux sociétés nouvelles : quand il reparut, après quinze siècles, sur l'horizon littéraire, qu'il éclaira d'une lumière immense, il émut d'un vif intérêt tous les peuples de l'Europe, comme réveillés au bruit de cette grande renommée; ce mouvement fut salutaire; cette admiration devint féconde, et l'on croirait, à voir les savants de toutes les nations l'étudier

pendant plus de deux cents ans, que l'art de penser et d'écrire fut révélé aux peuples modernes par le génie d'un seul homme.

On s'en occupe moins aujourd'hui, et peut-être même ne songe-t-on pas assez aux avantages d'un autre genre qu'on pourrait retirer de la lecture de ses ouvrages. Cependant, il faut l'avouer, de tous les grands noms littéraires de l'antiquité, celui de Cicéron est encore resté le plus populaire; Cicéron est bien plus connu que Démosthène, qu'on est dans l'habitude de lui opposer. Je laisse à d'autres ce parallèle. Il me semble qu'après avoir, pendant un si long temps, consacré toutes mes pensées et toutes mes forces à l'interprétation des œuvres de Cicéron, ce n'est pas à moi d'examiner si la connaissance plus répandue de la langue latine, la vaste étendue de l'empire, l'importance des intérêts politiques, le nombre des ouvrages, ont contribué uniquement à la popularité de l'orateur romain, et s'il n'y avait pas en effet quelque chose d'extraordinaire dans ce génie, qui seul, de l'aveu de Rome, égala son empire, et dont la gloire était destinée à remplir toute la postérité.

Jos.-Vict. Le Clerc,

Ancien Professeur de rhétorique au Collége royal de Charlemagne, Professeur d'éloquence latine à la Faculté des Lettres de Paris.

VIE DE CICÉRON.

PAR PLUTARQUE;

TRADUCTION NOUVELLE,

AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET CRITIQUES.

PAR J. V. L.



AVIS DU TRADUCTEUR.

Chez les anciens, l'histoire de la Vie de Cicéron avait été écrite par Cornélius Népos, son contemporain (*voy.* tom. XXIX, pag. xxix), qui, après avoir transcrit de sa main quelques ouvrages de son ami [1], avait voulu, pour mieux perpétuer cette gloire qui lui était chère, consacrer plusieurs Livres au récit de ses actions [2]; par Tullius Tiron, son affranchi, dont l'ouvrage, que Plutarque cite deux fois [3], était au moins en quatre Livres [4], et qui avait aussi recueilli, en trois Livres, les *Bons mots* de son patron [5]. Cicéron lui-même avait écrit en grec l'histoire de son consulat (*voy.* tom. XXIX, pag. xvij et lvij), et laissé à son fils ou à Tiron des *Mémoires secrets*, qui ne devaient être publiés qu'après sa mort [6]. L'histoire de ce consulat avait été aussi composée en grec par Atticus [7], et probablement par Hérode d'Athènes [8]. Posidonius, qui voulait l'entreprendre, crut devoir y renoncer quand Cicéron lui eut envoyé son propre ouvrage [9]. On ignore si L. Luccéius traita le même sujet, comme Cicéron l'en avait prié par cette fameuse lettre [10] où la conscience des

[1] *Cornel. Frontonis Epist. ad M. Aurel.*, p. 24, édition de M. Mai, Milan, 1815. — [2] Aulu-Gelle, XV, 28; saint Jérôme, *Epist.* LXXI *ad Pammachium*, c. 4. — [3] *Vie de Cic.*, c. 41 et 49. — [4] Asconius cite le quatrième, dans ses scholies sur le plaidoyer *pour Milon*, c. 14. — [5] *Voy.* la dernière note sur le chap. 24 de Plutarque. — [6] Dion Cassius, XXXIX, 10: XLVI, 8. — [7] *Ep. ad Att.*, II, 1; Cornél. Népos, *Vit. Att.*, c. 18. — [8] *Ep. ad Att.*, II, 2. — [9] *Ibid.*, II, 1, — [10] *Ep. fam.*, V, 12.

services qu'il avait rendus à sa patrie se montre avec tant de franchise, et s'exprime avec tant de délicatesse et de goût.

La seule *Vie de Cicéron* qui nous soit restée de l'antiquité est celle que nous trouvons dans les *Vies parallèles* de Plutarque : il lui oppose Démosthène. Il aurait pu le comparer encore avec Isocrate, avec Aristote, avec Platon.

Dans le moyen âge, plus d'un compilateur écrivirent sans doute la vie d'un homme dont le nom fut toujours populaire, et l'on rencontre encore dans les bibliothèques de ces biographies inédites. M. Mai en a publié une en 1817, à la suite des nouveaux fragments des *Discours*, d'après deux manuscrits de la bibliothèque de Milan. Cette rapsodie, souvent fort ridicule, a pour titre : *De natione, moribus et vita M. Tullii Ciceronis.* On y apprend qu'il fut ainsi nommé *a qualitate coloris; fuit enim rufus et candidus.* On y lit que Cicéron avait deux filles, dont l'une fut mariée à Pison, et l'autre à Dolabella; qu'il fit la guerre dans les Gaules sous les ordres de César; qu'il prononça six *Catilinaires*, et que ce vers malheureux,

O fortunatam, natam me consule, Romam !

fit tant de bruit dans Rome, que les petits garçons couraient dans les rues après l'auteur en lui criant aux oreilles, *O fortunatam*, etc. Presque toute la seconde moitié est remplie des bons mots recueillis par Macrobe, et elle se termine par quelques nouvelles erreurs. Le style, excepté dans les passages littéralement transcrits des anciens, est digne des siècles de barbarie.

Chez les modernes, les historiens de Cicéron se multiplient dès le quinzième siècle. Le premier qui se présente

est Léonard Bruni d'Arezzo, qui écrivit en 1435 une Vie latine de Cicéron, et la traduisit lui-même en italien quelque temps après. Le texte latin, placé en 1498 à la tête de la célèbre édition des Œuvres de Cicéron donnée à Milan par Alexandre Minutianus, a été reproduit dernièrement plus exact et plus complet par M. Mai, page 255 du recueil cité plus haut, d'après trois manuscrits de la bibliothèque ambrosienne[1]. L'ouvrage y est intitulé *Cicero novus*. La traduction italienne, long-temps inédite, est sortie enfin des presses de Bodoni, à Parme, en 1804. Des quatre-vingts ouvrages composés par Léonard d'Arezzo, vingt-six seulement avaient été imprimés à cette époque : tel est du moins le calcul de l'éditeur. Il donne la préface de Léonard, adressée à Nicolao Nicoli, et qui s'est trouvée aussi dans les manuscrits de Milan ; mais cette préface italienne nous apprend de plus que l'ouvrage a été traduit du latin *a petizione di Messer Hugno Hispagnuolo*. Cette traduction est de 1459.

Les biographies de Cicéron deviennent ensuite si nombreuses que, sans parler même des articles CICÉRON dans les Dictionnaires historiques, ni de tout ce qui regarde ce

[1] Suivant M. Mai, il n'est pas vrai, comme l'a dit Julius Niger (*Istoria de' Fiorentini scrittori*, p. 354), et comme on l'a souvent répété, que cet ouvrage ait été joint à plusieurs éditions latines de Plutarque, et le contraire est attesté par le P. Oudin, *de Scriptor. eccles.*, tome III, pag. 2388 ; Mehus, *ed. Epistol. Leonardi Aretini*, part. I, pag. 58 ; Bandini, *Catalog. mss. lat. Laurentian.*, tome II, pag. 542 ; Mazzuchelli, *gli Scrittori d'Italia*, vol. II, part. IV, pag. 2212. L'erreur vient, je crois, de ce que, dans ces anciennes éditions, la traduction de la *Vie de Cicéron* par Plutarque avait été attribuée faussement à Léonard. Voy. les *Lettres de Philelphe*, Liv. XLIV, fol. 238.

grand homme dans les compilateurs d'histoires romaines ou d'histoires littéraires, il nous suffira d'indiquer par ordre de dates :

Darii Tiberti, equitis Cæsenatis, Epitome vitarum Plutarchi, Florence, 1501 ; Bâle, 1541 ; Paris, 1560.

Hortensii Landi Dialogi duo : Cicero relegatus ; Cicero revocatus, Lyon, 1534.

Constantini Felicis Durantini ICT. *libri* II *de Excsilio et glorioso reditu Ciceronis*, Leipsick, 1535.

Jac. Angeli de Scarparia lib. de Vita Ciceronis, ed. Wolffg. Peristerus, Berlin, 1553 ; réimprimé, en 1587, dans la même ville, par les soins de David Chytræus, et augmenté d'une Table chronologique.

Christoph. Preysii Pannonii de V. Cic., Bâle, 1555, avec un Discours *de Imitatione Ciceroniana.* Oporin fit aussi paraître à Bâle, *Christoph. Mylæi Icti lib. de Vita et imitatione Ciceronis.*

Sebastian. Corradi Egnatius, sive Quæstura, Bologne, 1555 ; véritable Vie de Cicéron, ouvrage estimé, dont l'autre partie, purement critique et grammaticale, avait paru à Venise en 1537. Grévius et Ernesti avaient eu l'intention de joindre cet ouvrage à leurs éditions. Ernesti l'a fait réimprimer à part, Leipsick, 1745. Les travaux de Middleton, plus connus aujourd'hui qu'alors, ont diminué le prix des recherches de Corrado.

Petri Rami, regii eloquentiæ et philosophiæ professoris, Ciceronianus, Paris, 1556. Ce Discours, prononcé au collége de France après l'explication du *Brutus*, augmenté depuis par l'auteur, et réimprimé plusieurs fois, est une espèce d'Éloge historique et littéraire, souvent remarquable par la justesse des pensées et l'élégance du style.

M. T. Ciceronis historia, per consules descripta, et in

annos LXIV *distincta*, *per Franciscum Fabricium Marcoduranum*, Cologne, 1563, 1570, 1587. Excellent travail, reproduit encore dans les éditions complètes de Manuce, Venise, 1578; de Wechel, Francfort, 1590; de Gruter, 1618; de J. Gronovius, 1692; d'Ernesti, 1737, 1757; publié séparément par Christoph. Heidmann, Helmstadt, 1620; Amsterdam, 1640; Helmstadt, 1672, et par J. Mich. Heusinger, Budingen, 1727, avec les notes de Gronovius, et les observations historiques de Chr. Cellarius sur la collection des Lettres (*Histor. explicandis Cic. Epistolis accommodatæ*). Je donne, vers la fin de ce premier volume, une Table chronologique : ce n'est qu'un extrait, soigneusement revu et perfectionné, de la Notice de Fabricius.

Dionysii Lambini de V. Cic., à la tête de son édition, Paris, 1566.

Cic. Vita, *e scriptis et verbis ejusdem descripta*, *opera et studio Benedict. Herbesti*, *Roxolani patria*, *Noviomastensis Jesuitæ*, *cum diligenti chronologiæ omniumque Cic. actorum et scriptorum observatione*, Francfort, 1568.

Jos. Simler, dans sa Notice (Zurich, 1575) sur Henri Bullinger, pasteur de Zurich, ami et successeur de Zwingle, dit que Bullinger avait écrit un Éloge historique de Cicéron. Personne ne sait s'il se trouve dans ses dix volumes *in-folio*.

M. T. Cic. M. F. Vita, *continens rerum quum ab aliis*, *tum ab ipso domi forisque præclare gestarum historiam*, *Simone Vallamberto*, *Heduo Avalonensi*, *auctore*, Paris, 1587. J. Alb. Fabricius avait tant d'estime pour cet ouvrage qu'il le fit réimprimer à Hambourg, en 1729, avec celui d'André Schott, *Cicero a calumniis vindicatus*.

Cicero princeps, par William Bellenden, Paris, 1608;

livre singulier, composé de phrases politiques de Cicéron, principalement sur le régime monarchique.

Jo. Brantii Elogia virorum illustrium e Cicerone collecta. Add. Cic. Vita chronologico ordine. Anvers, 1612.

Cicero consul, senator, senatusque romanus, second ouvrage cicéronien de Bellenden, Paris, 1612. Ces deux compilations, et surtout la suivante, ont joui autrefois de quelque célébrité.

De tribus luminibus Romanorum libri XVI, *ex ipsissimis Ciceronis verbis expressi, auctore Gulielm. Bellendeno, Scoto*, Paris, 1634; centon bizarre et obscur, que l'auteur lui-même n'a peut-être pas toujours compris. Un nouvel éditeur des œuvres de Bellenden (Londres, 1788) accuse Middleton d'avoir profité des recherches de cet Écossais, sans en dire un seul mot. Morabin en parle, mais pour dire avec raison qu'on ne trouverait dans ce fatras que *la matière d'un gros livre qui ne serait jamais lu.* Middleton n'a pu y rien prendre qui n'eût été déjà recueilli, avec plus d'ordre et de clarté, par Séb. Corrado et Fr. Fabricius, qu'il nomme tous deux avec reconnaissance parmi les auteurs qu'il a consultés.

Mich. Meisneri Hortulus romanus, sive historiæ, ritus, et apophthegmata Ciceronis, cum notis philologico-politicis, Iéna, 1649.

Jac. Masenii Palæstra eloquentiæ, Cologne, 1659. Tom. II, pag. 229-284.

Casp. Sagittarii historia vitæ ac mortis Tulliæ, Iéna, 1669. Le même auteur, deux ans après, fit paraître les Vies de Plaute, de Térence et de Cicéron, Altenbourg, 1671, avec un Traité *de lectione et imitatione Ciceronis.*

Tulliæ Vita, par un anonyme, Paris, 1681.

Jac. Perizonii Oratio inauguralis de Ciceronis eruditione

et industria, proposita in exemplum juventuti academicæ, Franeker, 1682.

Rudolphi Capelli Protheoria Ciceroniana, Hambourg, 1683.

Magn. Dan. Omeisii Hortus Ciceronianus, sive flores apophthegmatum et hist. e script. Cic. excerpt., Altdorf, 1699.

Laurent Beger, dans une thèse publiée à Berlin, en 1704, prouve que Cicéron eut à gouverner, outre la Cilicie, l'île de Cypre et une partie de la province d'Asie.

Nicol. Harscheri diatribe de divinatione Ciceronis, in exemplum divinationis civilis proposita, Marpourg, 1710.

M. T. Cic. patria, genus, ingenium, studia, doctrina, mores, vita, facta, res gestæ, mors; item scripta, eorumque edd., auct. Georg. Ludov. Goldner, Géra, 1712.

Histoire des quatre Cicérons (par l'abbé Macé), Paris, 1714. Je parle de ce mauvais ouvrage dans une note du second *Supplément*.

J. Georg. Walchii amœnitates historicæ et geographicæ de Ciceronis peregrinatione, Leipsick, 1715.

J. Math. Gesner, Chrestomathia Ciceroniana, Weymar, 1717; Iéna, 1734.

Histoire de Tullie, fille de Cicéron, par une dame illustre (la marquise de Lassay), Paris, 1726.

Observations on the life of Cicero, par un anonyme (lord Lyttelton), Londres, 1731. « Je n'ai pas lu cet ouvrage sans plaisir, dit Middleton dans sa préface, quoiqu'il présente Cicéron sous un point de vue bien différent de celui qui m'a semblé le véritable. Le style de l'auteur a du feu, de l'élégance, et l'on voit qu'il est animé d'un ardent amour pour la vertu.... Je suis persuadé qu'avec tant de raison et de si bons principes, il n'envisagera

pas tout l'ensemble de la vie de Cicéron sans concevoir une opinion plus avantageuse d'un homme qui, après une vie employée sans interruption à combattre le vice, les factions et la tyrannie, fut enfin le martyr de la liberté de son pays. »

Observations adressées à l'auteur des Remarques *sur les Livres de Cicéron* de la Nature des dieux, Tusculanes, *et autres* (le président Bouhier, Paris, 1721, 1732, 1737), *où l'on examine particulièrement la religion de Cicéron* (par Fromageot), Dijon, 1738. Il y a deux ouvrages curieux sur le même sujet, *Jo. Philipp. Treuneri dissert. de Theologia Tullii*, à Iéna; et *Jo. Casp. Haferungii Cicero theologus*, Wittenberg, 1701.

Le président Bouhier répondit à ces *Observations* par une lettre publiée la même année dans la même ville: *Lettre de maître ***, bedeau en l'université de ***, à M. ***, docteur régent en la même université.*

The history of the life of M. Tullius Cicero, by Conyers Middleton, D. D., principal library-keeper of the university of Cambridge, 2 vol. *in-4°*, Londres, 1741, ouvrage souvent réimprimé depuis, et publié en français par l'abbé Prevost sous ce titre :

Histoire de Cicéron, tirée de ses écrits et des monuments de son siècle, avec les preuves et les éclaircissements, 4 vol. in-12, Paris, 1743.

L'ouvrage de Middleton, traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, est certainement digne de sa réputation. « Cicéron n'est bien connu, dit Voltaire [1], que par l'histoire excellente que Middleton nous a donnée de ce grand homme. » L'auteur anglais est, en effet, le premier qui ait entrepris de considérer le citoyen, le poli-

[1] Dans ses notes sur la tragédie du *Triumvirat*.

tique, dans un homme où jusqu'alors on n'avait vu que l'écrivain. Cependant, il faut l'avouer, cet ouvrage est aujourd'hui plus estimé que lu : peu de critique, de nombreuses inexactitudes, une prévention quelquefois aveugle en faveur du héros, la diffusion et la lenteur du récit, de faibles traductions qui remplissent près de la moitié de cette longue histoire, nous expliquent l'indifférence qu'on témoigne pour un livre dont le mérite politique semblerait convenir assez à l'esprit dominant de ce siècle. On doit s'étonner bien plus de l'indulgence avec laquelle fut accueillie en 1743 la traduction infidèle de l'abbé Prevost, qui, dès la préface même, altère les idées et les expressions de l'auteur original, pour ne pas être obligé de conserver les noms des PP. Catrou et Rouillé, dont Middleton, dans son texte, traitait fort sévèrement l'histoire romaine. Personne ne doute que le traducteur ne sût parfaitement l'anglais : à peine le croirait-on, quand on lit cet ouvrage [1]. Il exagère même les

[1] Je citerai, au hasard, deux ou trois contre-sens. Texte anglais, édit. de Bâle, 1790, tome I, pag. xlij : « Sedition, though it may often shake, yet will never destroy a free state, while it continues unarmed, and unsupported by a military force. » Traduction française, édit. de Paris, 1743, tome I, pag. cxiv : « Si les séditions sont capables d'ébranler un état libre, elles n'iront jamais jusqu'à le détruire, aussi long-temps qu'il sera sans armes, c'est-à-dire qu'il ne sera point soutenu par la force militaire. » — Texte anglais, tome I, pag. 127 : « His chief view was to make the precedent familiar, that, whatever use Pompey might make of it, he himself might one day make a bad one. » Traduction française, tome I, pag. 214 : « La principale vue de Cesar était d'augmenter son crédit auprès du peuple, pour en faire quelque jour l'usage qui lui conviendrait, de quelque manière que Pompée tirât parti du sien. » Le texte de Dion

défauts de son modèle. Middleton, qui aurait dû étudier Plutarque avec le même soin qu'il a mis à le critiquer, affaiblit trop souvent la couleur antique des faits et des caractères : dans l'auteur français, elle a totalement disparu. Vous diriez qu'il traduit déjà Richardson. Sa tête romanesque et légère ne se figurait pas facilement les grandes scènes du forum et du sénat. Malgré ces fautes, on sent quel dut être alors l'intérêt de cette lecture. On peut attribuer, je crois, le succès de la version de Prevost, et à la facilité naturelle de son style, mérite qui se concilie très bien avec de graves inconvenances, et à la nouveauté de l'ouvrage même, qui répandait tout d'un coup un si grand nombre d'idées au milieu d'un peuple que Montesquieu n'avait pas encore accoutumé à voir dans les anciens autre chose que des auteurs grecs et latins.

Je ne parlerai pas ici de la dispute littéraire à laquelle donna lieu l'ouvrage de Middleton, ni des doutes élevés

Cassius, cité ici par Middleton, ne laisse aucun doute sur le sens qu'il faut donner a ces mots, *to make the precedent familiar.* L'historien grec dit aussi, XXXVI, pag. 21, chap. 26 : καὶ ἑαυτῷ τό τι τῶν ὁμοίων ψηφισθῆναί ποτε παρεσκεύασε. — Texte anglais, notes, tome IV, pag. 198 : « You encourage well, said he, if we were to fight with jackdaws. » Traduction française, tome III, pag. 186, note : « Cela serait excellent, lui dit Cicéron, si nous devions combattre à coups de broches. » Le mot rapporté par Middleton est tiré de Plutarque, chap. 38 : Καλῶς ἂν, ἔφη, παρῄνεις, εἰ κολοιοῖς ἐπολεμοῦμεν — Mais le traducteur laisse échapper aussi, dans les formes du style, des contre-sens bien plus choquants que des erreurs de mots. Ainsi, l'abbé Prevost dit en parlant de l'aïeul de Cicéron, tome I, pag. 12, *ce vieux gentilhomme romain.* Tome III, pag. 429 : le temps qu'il passait *hors du royaume.* Et Cicéron, suivant lui, tome IV, pag. 283, fut assassiné par le *colonel* Popillius Lénas.

par Tunstall et Markland, et combattus par J. M. Gesner; je crois avoir suffisamment traité ce sujet, tome XI, pag. 61; tome XXI, pag. 450.

Quelque temps après la traduction de Prevost, Morabin, qui avait déjà publié l'*Exil de Cicéron* (1724), traduit en anglais (1726), et dont Middleton parle avec estime, donna en 1745, à Paris, l'*Histoire de Cicéron, avec des Remarques historiques et critiques*, 2 vol. *in*-4°. Dans son épître dédicatoire au comte de Saint-Florentin, il s'exprime en ces termes : « Il serait à souhaiter que dans le nombre des écrivains qui depuis un siècle se sont rendus célèbres dans ce genre, il s'en fût trouvé quelqu'un d'assez jaloux de la gloire du père de l'éloquence, pour le faire revivre par une histoire, *qualem nequeo monstrare, et sentio tantum :* je n'aurais pas été assez téméraire pour entrer dans cette lice. Mais puisque je m'y étais engagé de fait et de parole il y a plus de vingt ans, il me siérait mal de m'en retirer, parce qu'un autre plus diligent que moi m'a prévenu : il semblerait que je lui envierais les suffrages qu'il a eus, ou que du moins je craindrais de n'en pas recueillir d'aussi honorables. Quoique cette Histoire soit pour le fond la même que celle de M. Middleton, elle est différente en tant de choses, qu'elle peut se soutenir sans souffrir de la comparaison qu'on en fera avec la sienne, de même que sans donner atteinte à son mérite. » Il espère, en finissant, qu'on ne lui refusera pas la même justice. Cette justice lui a été refusée. Ses précieuses recherches, qui auraient servi, si on les avait lues, à rectifier quelques erreurs de son devancier, n'ont pu résister aux funestes effets d'un style sec et rebutant, d'une composition sans intérêt et sans clarté. Morabin écrit mal; il dispose plus mal encore les différentes par-

ties de son livre, assemblage confus de matériaux à peine mis en ordre : point de mouvement, point de gradation ; rien de dramatique, rien d'attachant dans le récit. Cependant les hommes studieux n'auraient pas dû laisser tomber dans l'oubli ce long travail ; l'auteur, qui se flattait de voir son ouvrage lutter contre celui de son heureux rival, pourrait faire à la critique le reproche de n'avoir pas même daigné les comparer.

Histoire raisonnée des Discours de Cicéron, par Fréval, Paris, 1765. Mauvaise analyse historique, remplie de trivialités et d'erreurs.

Précis de la Vie de Cicéron, à la tête du *Démosthène* d'Ath. Auger, Paris, 1778, 1788, etc.

Vie de Cicéron, par Lévesque, à la tête des Pensées morales de Cicéron, dans la *Collection des moralistes anciens*, Paris, 1782.

M. T. Ciceronis Vita, ex ejus scriptis collecta, auctore Meierotto, Berlin, 1785.

Vie de Cicéron, par Athanase Auger, tom. II, pag. 10-224, de sa traduction des Discours, Paris, 1792.

Éloge historique de Cicéron, par M. Bousquet, à la tête des *Oraisons choisies*, Paris, 1805.

Vie de Cicéron, par Wieland, à la tête de sa traduction allemande des *Lettres* de Cicéron (1809-1813), achevée par F. D. Grater en 1821.

Abrégé de l'histoire de Cicéron, à la tête du *Ciceroniana* publié par MM. C. Breghot et A. Pericaud, Lyon, 1812.

Notice sur Cicéron, par M. Villemain, à la suite de sa traduction des fragments de la *République* (tom. II, p. 351), Paris, 1823. *Voyez* ici, tom. XXIX, pag. xxxviij. Cette Notice, extraite de la *Biographie universelle* (tome VIII, Paris, 1813), et que sa destination primitive a renfermée

dans des bornes trop étroites, se distingue, comme tous les ouvrages de l'auteur, par l'élégance du style et la finesse des jugements littéraires.

Environné de ces innombrables travaux sur la vie de Cicéron, j'avoue que j'ai senti le besoin d'oublier un instant cette longue suite de Mémoires, laborieusement amassés par les modernes, pour ne consulter que les monuments de l'antiquité, c'est-à-dire Cicéron lui-même et Plutarque. En éclaircissant Plutarque par Cicéron, et par les meilleurs interprètes qui ont travaillé, ou sur toutes les OEuvres de l'auteur grec, ou seulement sur cette Vie, j'ai cru qu'il pourrait tenir lieu des biographes même les plus estimés, et qu'il présenterait peut-être à lui seul un caractère plus grave d'authenticité que tous les autres ensemble.

Il est difficile, en effet, malgré la sévérité que plusieurs critiques affectent en le jugeant, de ne point lire avec quelque respect cet historien *de bonne foi*, quand on se figure les documents qu'il avait certainement sous les yeux, et dont quelques uns ont été cités par lui-même. Voici, d'après son texte et les recherches de M. Heeren [1], les ouvrages dont s'est servi, pour cette biographie, l'auteur des *Vies parallèles*. Quoiqu'il n'ait cité que deux fois, chap. 41 et 49 [2], les *Mémoires* de Tiron sur la vie de son ancien maître, il paraît avoir consulté sans cesse l'ouvrage de cet affranchi, que Cicéron aimait tendrement,

[1] *De fontibus et auctoritate vitarum Plutarchi commentationes*, dans les Mémoires de Göttingen, et impr. à part, Götting., 1821. — [2] Je suis la division de chapitres usitée depuis l'édition de Reiske, et adoptée par G. C. Crollius, par M. Coray, et par le plus grand nombre des éditeurs modernes. Je l'ai conservée dans ma traduction.

et sur lequel il nous a laissé cet honorable témoignage (*Ep. fam.*, XVI, 17) : *Tu, qui κανών esse meorum scriptorum soles.* Il est vraisemblable que Plutarque en a extrait ses neuf premiers chapitres, où l'on remarque tant de détails que nul autre ne nous a transmis. Il devait connaître aussi la *Vie de Cicéron* par Cornélius Népos; car il le cite ailleurs plusieurs fois [1]. Les treize chapitres suivants, qui offrent l'abrégé du consulat, sont évidemment extraits des *Mémoires* écrits en grec par Cicéron sur cette époque glorieuse de sa carrière politique. Nous trouvons ensuite, chap. 23-41, de nouvelles traces des renseignements fournis par Tiron, soit dans la *Vie*, soit dans le recueil d'*Apophthegmes*. A commencer du chap. 42, l'histoire de Cicéron devient plus importante et plus compliquée. Depuis la mort de César jusqu'aux proscriptions du triumvirat, il est toujours à la tête des affaires; il semble résister seul à cet esprit de servitude qui entraîne tous les Romains sous le joug d'un nouveau tyran. Nous ne savons si le biographe a pu avoir encore à sa disposition les *Mémoires secrets* que Cicéron avait laissés sur la conduite des principaux citoyens après la mort du dictateur. Mais outre les recueils de *Lettres*, qui étaient alors plus complets qu'aujourd'hui, et les *Philippiques*, qu'il a peut-être trop négligées, il avait entre les mains l'*Histoire* d'Asinius Pollion (*Senec. Suasor.* 7), guide peu sûr, si l'on en juge par la perfidie de ses protestations, au moment même où il ne songeait qu'à trahir (*Epist. fam.*, X, 31-33), et les *Mémoires* d'Octave (Suétone, *Aug.*, ch. 85), d'où il paraît avoir tiré ce qu'il dit, à la fin du chap. 45, sur le consulat demandé par Cicéron, et plus bas, sur les

[1] *Marcell.*, c. 30; *Gracch.*, c. 21; *Lucull.*, c. 43, etc.

efforts d'Octave pour faire effacer de la liste des proscrits le nom de celui qu'il avait appelé son protecteur et son père. Sans doute les récits d'Auguste et de Pollion devaient être lus avec défiance; et lorsqu'on se rappelle quel usage en a fait Dion Cassius, ainsi que des déclamations et des libelles répandus par Antoine en Italie et dans tout l'Orient (Plut., ch. 41), on ne peut qu'admirer la fermeté d'esprit et la sagesse de critique dont Plutarque a fait preuve dans toute cette partie, où il n'était pas facile de démêler la vérité à travers tant de mensonges. Dans les derniers chapitres, 47-49, cette narration si touchante et si simple de la mort de Cicéron est encore empruntée aux *Mémoires* de son affranchi. On voit, chap. 49, que l'auteur avait comparé attentivement le récit de Tiron avec les faits rapportés par d'autres historiens, qui sont également perdus.

Il y a, je crois, quelque chose d'assez imposant dans cette énumération de témoignages contemporains, de pièces originales, de monuments que nous ne pouvons plus consulter; et il me semble qu'une traduction exacte et fidèle de l'auteur qui les avait sous les yeux, accompagnée de notes où l'on a recueilli avec soin tout ce que fournissent sur le même sujet des textes non moins authentiques, peut aisément tenir lieu de toute autre biographie, et même des quatre volumes de Middleton ou de Prevost, surchargés de tant de détails inutiles, et quelquefois de conjectures douteuses. Je n'ai point voulu cependant que l'on fût privé des excellentes vues de Middleton, et l'on trouvera toutes ses pensées principales dans les deux *Suppléments*, l'un politique, l'autre littéraire, qui servent d'appendice à cette Vie, et qui offriront des développements qu'un commentaire ne pouvait

admettre. C'est un hommage que je devais rendre, dès l'entrée de ce vaste recueil, au plus complet des historiens de Cicéron.

J. V. L.

VIE DE CICÉRON.

I. CICÉRON eut pour mère Helvia [1], femme distinguée par sa naissance et ses vertus. Quant à son père, la tradition ne garde aucune mesure: les uns prétendent qu'il naquit et fut élevé dans la boutique d'un foulon [2]; les autres font remonter l'origine de sa famille jusqu'à Tullus Attius, qui régna glorieusement sur les Volsques, et soutint avec d'assez grandes forces la guerre contre les Romains [3]. Quoi qu'il en soit,

[1] Tel est le nom donné par Eusèbe à la mère de Cicéron, *Chronique*, Olymp. CLXVIII, 3. On lisait dans Plutarque *Olbia*. Il y a long-temps que Jos. Scaliger a proposé cette correction. — *Voy.* pour la date de la naissance de Cicéron, et pour les autres dates, la *Table chronologique*, à la suite des *Suppléments*. — [2] C'est un des reproches de Q. Fufius Calénus, rapporté par l'historien Dion, XLVI, 4. La longue et fastidieuse déclamation que lui prête cet annaliste, est au-dessous de la critique. — [3] Je traduis ces mots, qui manquent dans la plupart des manuscrits, *καὶ πολεμήσαντα Ῥωμαίοις οὐκ ἀδυνάτως*. Dacier et Clavier approuvent cette addition; M. Coray l'admet dans son texte. Cicéron se moque lui-même plusieurs fois des prétentions à une haute noblesse. « C'est, dit-il (*Brut.*, c. 16), comme si je me prétendais issu de M'. Tullius, patricien, qui fut consul avec Serv. Sulpicius dix ans après l'expulsion des rois. » *Voy.* sur son père, *de Leg.*, II, 1; sur son aïeul, *ibid.*, III, 16; *de Orat.*, II, 66.

il faut que le premier de cette famille qui fut surnommé Cicéron ait joui de quelque estime, pour que ses descendants aient gardé son surnom, malgré ce qu'il avait de ridicule ; car *cicer*, en latin, signifie *pois chiche*, et il paraît que celui qui le premier porta ce surnom avait au bout du nez une petite excroissance de la forme d'un pois. Cicéron, le grand homme dont j'écris la vie, n'écouta pas du moins les conseils de ses amis qui voulaient qu'il prît un autre nom, lorsqu'il parut au forum et se mit sur les rangs pour les charges publiques : « Je tâcherai, leur répondit-il avec toute la confiance de la jeunesse, de rendre le nom de Cicéron plus célèbre que celui des Scaurus et des Catulus. [1] » On raconte aussi, et nous terminerons par là

[1] L'origine de ces surnoms n'était guère plus relevée; et l'on peut dire la même chose de quelques autres, non moins fameux dans l'histoire romaine, *Lentulus*, *Piso*, *Dentatus*, *Verrucosus*, etc. Ceux de *Cicero*, *Fabius*, *Lentulus*, venaient probablement, comme dit Pline, XVIII, 3, de la culture des pois, des fèves, des lentilles, dans laquelle leurs ancêtres avaient excellé. L'anecdote du pois chiche, mis à la place de CICERO dans une inscription, est une grande puérilité; mais que penser d'un historien qui, dans le discours d'un consulaire à un autre consulaire, de Calénus à Cicéron (Dion Cassius, XLVI, 18), s'exprime ainsi : « Voilà ce qu'a fait Antoine, ô Cicéron, ou Cicercule, ou Cicérace, ou Cicérithe, ou quelque autre nom que tu choisisses. » Un tel bouffon est-il assez méprisable ?

ces détails préliminaires, que pendant sa questure en Sicile, consacrant aux dieux un monument d'argent, il y fit graver ses deux premiers noms, Marcus Tullius, et ordonna par plaisanterie à l'artiste de mettre un pois chiche à la place du dernier.

II. Helvia, dit-on, le mit au monde sans douleur, le troisième jour de janvier[1], jour où les magistrats font maintenant des prières et des sacrifices pour l'empereur. On prétend qu'un Génie apparut à sa nourrice, et lui dit qu'elle nourrissait un enfant qui serait un jour le salut de Rome. Ces rêveries, ces illusions dûrent être bientôt regardées comme d'infaillibles oracles, quand on le vit, dès qu'il fut en âge de s'instruire, donner des preuves si brillantes de son heureux naturel, et acquérir tant de réputation et de gloire parmi ses condisciples, que leurs pères allaient aux écoles pour en juger par leurs propres yeux, pour vérifier eux-mêmes cette

[1] L'an de Rome 647. *Ep. ad Att.*, VII, 5 : « Ita ad urbem III nonas, natali meo. » *Ibid.*, XIII, 42 : « Sed heus tu! diem meum scis esse III non. jan. Aderis igitur. » Juste Lipse (*Excurs. in Tac. Annal.*, XVI, 22) parle des prières publiques faites ce jour-là sous les premiers Césars. Aux passages qu'il a cités, il faut joindre celui de Lucien, *Apophr.*, c. 3. Jules Capitolin, *Pertin.*, c. 6, ne laisse aucun doute sur cet usage : « Tertio nonarum die, votis ipsis. » Pompée naquit la même année que Cicéron.

conception rapide, cette intelligence si vantée, et que les plus grossiers s'emportaient contre leurs enfants, lorsqu'ils les voyaient, dans les rues, le placer par honneur au milieu d'eux.

Né avec ce caractère que Platon[1] donne au véritable ami des sciences et de la sagesse, avec cette ardeur qui embrasse toutes les connaissances, qui ne néglige aucun genre de littérature ou d'instruction, il se sentit d'abord entraîné vers la poésie, et l'on conserve encore un petit poëme de sa première jeunesse, en vers tétramètres, *Pontius Glaucus*[2]; il cultiva ensuite divers autres genres de poésie, et passa non seulement pour le premier orateur de son temps, mais aussi pour le plus grand poète. Comme orateur, il garde encore aujourd'hui toute sa gloire, malgré les révolutions survenues dans la langue; comme poète, il n'a pu soutenir la com-

[1] *République*, V, 19 : « Ne dirons-nous pas que le philosophe désire, non pas telle ou telle science, mais la connaissance de toutes les vérités? — Sans doute. » *Ibid.*, VI, 2 : « Convenons d'abord que le premier caractère du vrai philosophe est d'aimer avec passion toutes les sciences qui lui semblent avoir quelque rapport avec cette essence immuable, que la génération et la corruption ne peuvent altérer, etc. » — *Voy.* sur cet ouvrage, et sur les autres poésies de Cicéron, l'Introduction du volume des *Fragments*, tome XXIX, pag. lviij.

paraison avec les grands hommes qui l'ont suivi, et leur réputation a éclipsé la sienne.

III. Au sortir des études de l'enfance [1], il entendit l'académicien Philon, de tous les disciples de Clitomaque, le plus admiré par les Romains pour son éloquence, et le plus aimé pour son caractère. En même temps il alla écouter le jurisconsulte Mucius Scévola, un des plus illustres sénateurs de Rome, et il fit avec lui de grands progrès dans la connaissance des lois. Il porta aussi quelque temps les armes sous Sylla, dans la guerre des Marses. Ensuite, voyant s'élever les guerres civiles dans sa patrie, et des guerres civiles naître les tyrans, il se renferma dans la vie contemplative et littéraire, fréquenta les Grecs les plus habiles, et se perfectionna dans les sciences, jusqu'au moment où la république, sous la domination de Sylla, parut reprendre quelque stabilité.

A cette époque, un affranchi de Sylla, Chrysogonus, s'étant fait adjuger à l'enchère, pour deux mille drachmes [2], les biens d'un citoyen

[1] On peut consulter, sur toute cette époque, le *Brutus*, chap. 89 et suivants, tome V, pag. 236. — [2] *Voy.*, sur les détails de cette cause, le plaidoyer *pour Sext. Roscius*, tome VI, pag. 109. Jos. Scaliger avait reproché à Plutarque de s'être trompé dans l'évaluation qu'il avait faite des

qui avait été tué comme proscrit, Roscius, le fils et l'héritier du mort, indigné de cette fraude, prouva que ces biens valaient deux cent cinquante talents : Sylla, convaincu d'une telle injustice, devint furieux, et, à la sollicitation de Chrysogonus, il fit accuser Roscius d'avoir tué son père. L'accusé ne trouvait point d'avocat; tous craignaient la cruauté du dictateur; le jeune homme, dans sa détresse, ayant eu recours à Cicéron, les amis de celui-ci l'engagèrent à ne point laisser échapper la plus belle et la plus honorable occasion d'arriver à la gloire : il se chargea de la défense, réussit, et fut admiré.

Craignant alors la vengeance de Sylla [1], il

sommes marquées dans le plaidoyer (chap. 2) : « Bona patris hujusce Sext. Roscii, quæ sunt sexagies, de L. Sulla duobus millibus nummum se dicit emisse L. Cornelius Chrysogonus. » Mais Ruauld, dans sa vingt-septième observation critique sur Plutarque, l'a justifié de cette inculpation, en prouvant que les six millions de sesterces avaient été bien évalués à deux cent cinquante talents, et les deux mille sesterces, à deux mille drachmes.

[1] Ce motif semble d'abord peu vraisemblable, puisqu'il resta encore dans Rome, plus d'une année peut-être, à plaider différentes causes (*Brut.*, c. 91), et qu'il s'exposa même une seconde fois au mécontentement de Sylla, en défendant contre ses lois arbitraires une femme d'Arezzo (*pro Cæcin.*, c. 33). Mais il est possible que cette crainte soit entrée pour quelque chose, même à son insu, dans sa détermination de quitter Rome, et surtout dans les conseils de ses amis.

partit pour la Grèce, et fit courir le bruit qu'il avait besoin de rétablir sa santé. En effet, il était maigre et délicat, la faiblesse de son estomac l'obligeant à ne prendre que sur le soir une nourriture légère; sa voix, quoique bonne et forte, était dure et peu flexible; et comme, dans ses discours véhéments et pathétiques, elle prenait ordinairement les tons les plus élevés, son zèle ardent inspirait quelques alarmes.

IV. Arrivé à Athènes [1], il fut assidu aux leçons d'Antiochus l'Ascalonite, dont la grâce et la facilité le charmèrent, sans qu'il approuvât ses innovations en philosophie; car Antiochus avait

[1] Ce fut alors, sans doute, qu'il se fit initier aux mystères d'Éleusis; car, malgré l'incertitude du temps auquel ce fait doit être rapporté, on ne saurait le placer mieux que dans ce voyage philosophique et littéraire. Le respect avec lequel il s'expliqua toujours sur ces mystères, et ce qu'il a laissé entrevoir de leur fin et de leur usage, semble confirmer l'opinion d'un savant et ingénieux écrivain (Warburton), qui les a crus inventés pour conserver la doctrine de l'unité de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Sur le premier point, Cicéron lui-même, en faisant observer à l'interlocuteur des *Tusculanes* (I, 13), initié comme lui, que les dieux des religions populaires n'étaient que des hommes déifiés, lui rappelle la doctrine des mystères pour lui confirmer l'étendue de cette vérité; et sur l'autre point, il déclare (*de Leg.*, II, 14) que son initiation avait été pour lui, comme le mot l'exprime, le commencement d'une vie nouvelle, en lui apprenant le moyen, non seulement de vivre avec plus de plaisir, mais de mourir aussi avec de meilleures espérances. *Middleton.*

renoncé dès lors à la nouvelle académie et quitté la secte de Carnéade, ou entraîné par le témoignage des sens et par l'évidence, ou cédant, comme on l'a prétendu, à quelque jalousie, à quelque inimitié contre les disciples de Clitomaque et de Philon : déjà presque tous ses dogmes n'étaient plus que ceux du stoïcisme. Or, Cicéron aimait la nouvelle académie [1] et s'y attachait tous les jours, bien résolu, s'il abandonnait jamais entièrement les affaires publiques, à venir, loin du forum et du sénat, goûter dans Athènes les charmes de la philosophie et du repos.

Mais ayant appris la mort de Sylla, et voyant que son corps, raffermi par l'exercice, reprenait une nouvelle vigueur, et que sa voix plus ferme et plus grave, en même temps agréable et forte, répondait assez bien à sa complexion, pressé

[1] Barton, commentateur anglais de la vie de *Démosthène* et de celle de *Cicéron* par Plutarque, soutient qu'il faut entendre par ἐκεῖνα, non la nouvelle académie, mais la philosophie en général, parce que Cicéron ne s'attacha que sur la fin de sa vie à l'école de Philon (*Academ.*, I, 4). Mais Plutarque veut peut-être dire seulement que Cicéron, dès sa jeunesse, était déjà porté par un secret penchant vers cette secte, pour laquelle il ne put se déclarer ouvertement que lorsqu'il écrivit, dans un âge plus avancé, ses ouvrages philosophiques. Ricard me semble avoir adopté un peu légèrement le sens proposé par Barton ; je conserve celui d'Amyot et de Dacier

d'ailleurs par les lettres et les prières de ses amis de Rome, et par les conseils d'Antiochus qui l'engageait à entrer dans les affaires publiques, il se remit à former son éloquence comme un instrument nécessaire, et, soit par ses propres études, soit par son commerce avec les orateurs les plus célèbres, il réveilla son génie politique et oratoire.

Ses nouveaux voyages n'eurent pas d'autre but : en Asie [1], il fréquenta les rhéteurs Xénoclès d'Adramytte, Dionysius de Magnésie, Ménippe le Carien; à Rhodes, Apollonius Molon, et le philosophe Posidonius. Apollonius, qui n'entendait pas la langue latine, le pria, dit-on, de s'exercer en grec devant lui; le jeune orateur s'empressa d'obéir, dans l'espérance de recevoir d'utiles conseils. Quand il eut achevé, l'admira-

[1] Ces détails sont extraits du *Brutus*, c. 91, ou de quelque ouvrage grec, composé sur celui de Cicéron. Mais cet orateur, qu'on accuse de vanité, n'a point parlé de l'hommage si honorable que lui rendit Apollonius. Plutarque le nomme à tort *fils de Molon*, Ἀπολλωνίῳ τῷ Μόλωνος. Reiske s'est permis de rétablir dans le texte τῷ Μόλωνι. Un homme de petite taille, nommé *Molon*, ayant été le sujet des plaisanteries d'Aristophane dans sa comédie des *Grenouilles*, les Athéniens appelèrent ainsi tous les petits hommes (Suidas, *v.* Μόλων). On peut voir, d'ailleurs, sur tous ces rhéteurs et ces philosophes, l'*Index historique*, tome XXX, et le Discours préliminaire.

tion fut unanime, et il s'éleva entre les auditeurs un combat de louanges; seul, Apollonius ne témoigna aucune joie en l'écoutant, et, après le discours, il demeura long-temps pensif et silencieux. L'orateur s'en affligeait. « Cicéron, lui dit Apollonius, je te loue et je t'admire; mais je plains le sort de la Grèce, quand je songe que la seule gloire qui nous restait, celle des lettres et de l'éloquence, va devenir par toi la conquête des Romains. [1] »

V. Cicéron, plein d'espérance, allait donc se précipiter dans la carrière des honneurs : un oracle vint pour quelque temps ralentir son ambition. Il avait demandé au dieu de Delphes comment il acquerrait le plus de gloire, et la Pythie lui avait répondu : « En suivant tes propres inspirations, et non l'opinion du peuple. » Aussi, quand il fut de retour à Rome, il y vécut d'abord avec une extrême réserve : il voyait fort peu les magistrats, qui le connaissaient à peine, et il entendait souvent à ses oreilles ces termes

[1] « M. Cicero, qui omnia incrementa sua sibi debuit, vir novitatis nobilissimæ, et, ut vita clarus, ita ingenio maximus; qui effecit, ne, quorum arma viceramus, eorum ingenio vinceremur. » Velléius, II, 34. Léonard d'Arezzo fait ici cette réflexion, pag. 16 : « Queste cose Apollonio con gravità, ed insieme divinamente parlò; imperocchè così fu in verità. »

de reproche, si familiers à la populace de Rome[1], *C'est un Grec, c'est un écolier.* Enfin, docile aux inspirations de son amour pour la gloire, à la voix de son père et de ses amis, il se livra tout entier à l'éloquence judiciaire : sa gloire alors ne fut point douteuse ; il obtint dès l'abord le premier rang, et tous ses rivaux restèrent bien loin au-dessous de lui.

Il passe pour avoir eu, dans l'action oratoire, non moins de défauts que Démosthène ; il les corrigea en prenant avec grand soin des leçons de Roscius, acteur comique, et d'Ésopus, qui jouait dans la tragédie[2]. C'est à Ésopus qu'on

[1] Il est probable que Plutarque, pendant son séjour à Rome, les avait entendus plus d'une fois autour de lui. Cette apostrophe, *Græcule*, se trouve aussi parmi les innombrables injures que Dion Cassius (XLVI, 18) prête à Calénus contre Cicéron. Mais le rival des Grecs sut heureusement dédaigner ces préventions d'un peuple aveugle, qui ne connaissait que la gloire des armes, et qui périt par l'ascendant de cette gloire. L'œil fixé sur le but que lui montrait son génie, il ne fit pas attention à ces jugements de l'opinion populaire, et Rome dut à cette force d'âme un de ses plus grands hommes. Tel est le sens de l'oracle, et telle est aussi l'origine de cette tradition, sans doute mensongère, dont Cicéron ne parle pas. — [2] Macrobe, *Saturnales*, III, 14; Bayle, au mot *Ésope*, etc. « Suivant Macrobe, il se faisait entre Cicéron et Roscius une espèce de défi qui confondrait, je crois, nos plus habiles pantomimes. L'orateur prononçait une période, et le comédien en rendait le sens par un jeu muet. Cicéron en changeait ensuite les mots ou le tour, de manière que le sens n'en était pas énervé,

attribue le trait suivant : comme il représentait sur la scène Atrée cherchant les moyens de se venger de Thyeste, un valet de théâtre vient à passer tout à coup près de lui ; hors de lui-même, et tout plein de son rôle, il le frappe de son sceptre et l'étend mort à ses pieds.

L'action fut bientôt, pour l'orateur romain, une des plus puissantes armes de la persuasion. Il disait, en se moquant de ceux qui voulaient y suppléer par des cris, que leur faiblesse les faisait monter sur un haut ton de voix, comme un boiteux monte à cheval [1]. Ces plaisanteries et ces bons mots lui paraissaient propres à la plaidoirie, qu'ils rendent plus vive et plus pi-

et Roscius l'exprimait également par de nouveaux gestes. Il y a bien dans Cicéron tel morceau dont je crois la traduction possible en langage d'action, et ce sont, par exemple, tous ceux d'un certain pathétique ; mais comment rendre les phrases de raisonnement ? comment rendre une grande pensée ? Il n'y a point d'art qui n'ait ses bornes naturelles ; et si tous les sujets ne sont pas propres à la poésie, comment le seraient-ils tous à la pantomime ? » *La Harpe*.

[1] Le même mot est cité dans les *Apophthegmes* de Plutarque, et Amyot le traduit ainsi : « Il disait que les orateurs qui criaient haut à pleine tête, parce qu'ils se sentaient faibles de suffisance, avaient recours au haut braire, ne plus ne moins que les boiteux montent sur des chevaux. » Nous devons regretter peut-être que la délicatesse de notre langue ne nous permette plus cette énergie et cette justesse d'expression.

quante; il en abusa peut-être, et se fit, par ses nombreux sarcasmes, une réputation de méchanceté.

VI. Nommé questeur dans un temps de disette, la Sicile lui échut en partage. Son administration déplut d'abord aux habitants, parce qu'il était forcé d'envoyer des blés à Rome. Bientôt ils firent l'épreuve de son zèle, de sa justice, de sa douceur, et le préférèrent à tous ceux qui avaient jamais gouverné la province. Pendant sa questure, on envoya au préteur de Sicile plusieurs jeunes Romains des plus illustres et des plus nobles familles, accusés d'indiscipline et de lâcheté à la guerre; Cicéron les défendit avec un grand succès, et les fit absoudre.

Fier de la gloire qu'il croyait s'être acquise dans cette charge, il fut, comme il le raconte lui-même, singulièrement puni de son amour-propre. A son retour, en traversant la Campanie, il rencontre un des principaux citoyens de Rome, avec lequel il avait été lié, et lui demande ce que les Romains disent et pensent de ses actions, comme s'il eût rempli la république entière de l'éclat de ses services et du bruit de sa renommée. « Cicéron, lui répond l'autre, où avez-vous donc été si long-temps? » Il nous apprend

que cette aventure le découragea d'abord, et qu'il ne put envisager sans effroi ce vaste abîme de Rome où son nom s'était perdu. [1]

Dans la suite il se fit une sorte de raison, et mit quelque frein à cet amour de la célébrité : il vit bien qu'en travaillant pour la gloire, il entrait dans une carrière sans bornes, qu'il est impossible de parcourir tout entière. Cependant il ne se guérit jamais de cette passion; il fut toujours trop sensible aux éloges [2],

[1] Ce récit est fait par l'orateur lui-même, avec beaucoup plus d'intérêt, dans son plaidoyer *pour Plancius*, chap. 26, tome XI, pag. 502. — [2] « On l'a blâmé surtout des éloges qu'il se donne; on le blâmera encore : je ne l'accuse ni ne le justifie. Je remarquerai seulement que plus un peuple a de vanité au lieu d'orgueil, plus il met de prix à l'art important de flatter et d'être flatté, plus il cherche à se faire valoir par de petites choses au défaut des grandes, et plus il est blessé de cette franchise altière, ou de la naïve simplicité d'une âme qui s'estime de bonne foi et ne craint pas de le dire. J'ai vu des hommes s'indigner de ce que Montesquieu avait osé dire, *Et moi aussi je suis peintre.* Le plus juste aujourd'hui, même en accordant son estime, veut conserver le droit de la refuser. Chez les anciens, la liberté républicaine permettait plus d'énergie aux sentiments et de franchise au langage. Cet affaiblissement du caractère, qu'on nomme politesse, et qui craint tant d'offenser l'amour-propre, c'est-à-dire la faiblesse inquiète et vaine, était alors plus inconnu. On aspirait moins à être modeste, et plus à être grand. Ah! que la faiblesse permette quelquefois à la force de se sentir elle-même, et, s'il nous est possible, consentons à avoir de grands hommes, même à ce prix. » *Thomas*, c. 10 de l'*Essai sur les Éloges*.

et souvent la vanité nuisit à ses plus sages conseils.

VII. Appelé par son ambition à jouer un rôle politique[1], il voulut s'en rendre digne : quand un simple artisan, qui ne se sert que d'instruments inanimés, n'ignore le nom d'aucun, ni sa place, ni son usage, il lui sembla qu'il était honteux pour un homme d'état, dont les autres hommes sont comme les instruments dans ses fonctions publiques, de ne pas chercher à connaître ses concitoyens. Il s'accoutuma donc à retenir non seulement leurs noms, mais la demeure des plus distingués, le lieu et l'étendue de leurs possessions, leurs amis, leurs voisins; et quelque endroit de l'Italie que Cicéron traversât, il pouvait nommer et montrer facilement les terres et les maisons de ses amis.

Comme son revenu, quoique suffisant à sa dépense, était peu considérable, on s'étonnait qu'il ne reçût aucun honoraire, aucun présent pour ses plaidoyers[2]; on s'en étonna surtout

[1] La questure donnait alors entrée au sénat. Cicéron, qui n'avait encore passé que par cette charge, en s'adressant aux sénateurs qui jugeaient Verrès, leur dit (*Act.* 1 *in Verr.* c. 15) : « A populo romano *contemnimur, despicimur,* gravi diuturnaque jam *flagramus* invidia. » — [2] C'est ce qu'atteste la lettre de Q. Cicéron *sur la Demande du consulat*, chap. 9 : « Quoniam

quand il se chargea d'accuser Verrès. Cet ancien préteur était poursuivi par la province de Sicile, qu'il avait opprimée : il le força de s'exiler, non en plaidant contre lui, mais, pour ainsi dire, en ne plaidant pas. Les préteurs, qui favorisaient Verrès, ayant rejeté la cause par des délais sans fin jusqu'aux dernières audiences, comme il était manifeste qu'on ne pourrait, dans un temps aussi court, plaider l'affaire et la juger, Cicéron se leva, et, protestant que les plaidoiries étaient inutiles, fit entendre les témoins, prit les conclusions, et engagea le tribunal à prononcer. [1]

On a conservé cependant plusieurs de ses bons mots dans cette cause. En latin, *verres* signifie verrat. L'affranchi Cécilius, soupçonné de judaïsme, voulant accuser Verrès à l'exclu-

nulla impensa per te alii rem, alii honestatem, alii salutem ac fortunas omnes obtinuerunt. »

[1] Cicéron ne voulut point que cette grande cause fût perdue pour sa gloire, et il composa depuis les *Verrines* (tom. VI, VII, VIII). On ne peut lire ces Discours, dit *Lévesque*, sans frémir sur le sort des provinces, dont on ne sollicitait à Rome le gouvernement que pour acquérir le pouvoir, je dirais presque le droit de les dépouiller. Les nations ne pouvaient obtenir aucune justice, parce que les juges, liés au coupable par le sang, par l'amitié, par l'intrigue, par la dignité sénatoriale, étaient toujours portés à couvrir des crimes dont eux-mêmes avaient donné l'exemple, ou qu'ils se promettaient d'imiter.

sion des Siciliens, « Qu'y a-t-il à démêler, dit Cicéron, entre un verrat et un Juif[1] ? » Verrès avait un fils adolescent, qui passait pour se déshonorer par des infamies. Comme le père accusait Cicéron de mollesse, « Voilà, répondit-il, ce qu'il faut dire à huis clos à ses enfants. » L'orateur Hortensius, qui n'avait pas osé prendre dans les formes la défense de Verrès, voulut bien se trouver à l'arbitration de la peine, et reçut un sphinx d'ivoire[2] pour récompense. Cicéron lui adressa quelques reproches détournés. « Je n'entends pas les énigmes, » dit Hortensius. « Cependant, repartit Cicéron, vous avez chez vous le sphinx. »[3]

VIII. Verrès ayant été ainsi condamné, Cicéron, qui n'avait fixé l'amende qu'à sept cent cinquante mille drachmes[4], fut accusé de s'être

[1] Pour autant que les Juifs ne mangent point de chair de pourceau. *Amyot.* — [2] Cette statue, suivant Plutarque dans ses *Apophthegmes*, était d'argent; suivant Quintilien, VI, 3; d'airain; suivant Pline, XXXIV, 8, d'airain de Corinthe. Pline ajoute qu'Hortensius aimait tant ce sphinx, qu'il le faisait porter partout avec lui. — [3] On pourrait dire que ce mot n'est pas entièrement juste; car le sphinx proposait les énigmes, et ne les expliquait pas. Mais le sphinx, qui proposait des énigmes, devait être fort habile à les expliquer. *Dacier.* — [4] La somme est beaucoup trop faible, et Ruauld propose de lire, *huit* ou *neuf millions sept cent cinquante mille drachmes.* Mais, quelle que soit l'erreur de l'historien ou des copistes, sur quoi

laissé corrompre pour demander si peu; mais la reconnaissance des Siciliens réfute assez cette

pouvait tomber le soupçon dont parle ici Plutarque? Sur ce que Cicéron ayant d'abord demandé à Verrès une somme beaucoup plus forte, on prétendait que ce ne pouvait être que par collusion que Verrès avait payé une somme beaucoup moindre. Gautier de Sibert, d'après le texte de Cicéron lui-même, l'a justifié de ce reproche dans un Mémoire lu à l'Académie des Belles-Lettres. Il y concilie les deux passages de Cicéron, dont la contradiction apparente pouvait avoir fourni matière à cette imputation. Dans l'un, Cicéron redemande à Verrès, ou plutôt il lui fait redemander par la Sicile, *cent millions* de sesterces aux termes de la loi (*Div. in Cæcil.*, c. 5) : « Sicilia tota, si una voce loqueretur, hoc diceret.... *Abs te sestertium millies ex lege repeto.* » Car c'est ainsi que les Latins exprimaient les sommes en sesterces, *decies*, un million; *centies*, dix millions; *millies*, cent millions : avec ce premier adverbe il faut toujours sous-entendre cent mille, *centena millia*. Dans l'autre passage (*in Verr. Act.* 1, c. 18), il établit que Verrès a volé à la Sicile *quarante millions* de sesterces, *quadringenties sestertium ex Sicilia contra leges abstulisse.* Une loi contre les concussions, dit G. de Sibert, accordait aux plaignants le double et demi du dommage. La première somme est le double et demi de la seconde. Les deux passages sont donc totalement d'accord. L'académicien prouve ensuite, par l'autorité d'Asconius Pédianus, que Verrès ayant prévenu son jugement par un exil volontaire, paya en effet aux Siciliens quarante millions de sesterces, dont ils se contentèrent, parce que c'était la valeur de ce qui leur avait été pris. G. de Sibert avait communiqué son Mémoire à Vauvilliers, qui en a fait usage dans son édition du *Plutarque* d'Amyot. Mais on trouvait déjà cette explication à la fin du commentaire de Desjardins sur les *Verrines*. Cependant ils n'ont peut-être assez distingué ni l'un ni l'autre ce que Cicéron redemande d'après la loi (*ex lege repeto*).

calomnie. Pour les jeux de son édilité, ils lui amenèrent beaucoup d'animaux de leur île, et lui firent de nombreux présents. Il ne profita point de leur bonne volonté pour s'enrichir, et ne s'en servit que pour faire baisser le prix des vivres.

Sa propriété la plus considérable était celle d'Arpinum ; celle des environs de Naples et sa terre de Pompéii [1] avaient moins de valeur. Il faut y joindre la dot de sa femme Térentia [2], qui était de cent vingt mille drachmes [3], et un héritage de quatre-vingt-dix mille deniers [4]. Avec ce revenu, il mena une vie honnête et sage, ayant toujours près de lui des savants, ou grecs,

de ce que Verrès avait réellement pris contre les lois (*contra leges abstulisse*). Dans le premier Discours, Cicéron expose une prétention ; dans le second, un fait. Dans celui-ci, il parle en historien ; dans celui-là, en accusateur. Rien n'indique, dans les *Verrines*, que Cicéron se soit désisté de sa prétention ; et Asconius, qui le fait entendre, a peut-être comparé trop légèrement ces deux passages. Middleton dit aussi que l'accusateur, après avoir demandé plus du double, s'en tint à la somme simple, *no more than the single sum*. Aucun texte ne le prouve, si ce n'est un texte mal compris.

[1] Je donne l'énumération de toutes les maisons de campagne de Cicéron, dans une note du second *Supplément*. — [2] Elle était sœur de la vestale Fabia Térentia, dont parle Plutarque dans la Vie de Caton d'Utique, chap. 19, éd. de Reiske. — [3] 108,000 liv. *Évaluation de Ricard*. — [4] 81,000 liv. *Id.*

ou romains. Rarement il se mit à table avant le coucher du soleil, moins à cause de ses occupations que pour ménager son estomac qui ne lui permettait pas de manger plus tôt. Exact et minutieux dans tout ce qui regardait le soin du corps, il allait même jusqu'à régler le nombre de ses frictions et de ses promenades; en soignant ainsi son tempérament, il prévint les maladies, et devint capable de suffire à tant de travaux et de grandes actions.

Il céda la maison paternelle à son frère, et alla demeurer sur le mont Palatin, pour être plus à portée de ses clients [1]; car, tous les matins, il n'y avait pas moins de foule à sa porte qu'à celle du riche Crassus, ou à celle du grand Pompée, deux hommes qu'on admirait alors le plus, et qui étaient les plus puissants des Romains. Pompée lui-même recherchait l'amitié de Cicéron, dont la politique lui servit beau-

[1] La maison paternelle de Cicéron est placée, par P. Victor, dans le quatrième quartier de Rome, appelé le Temple de la Paix, et non loin de la maison de Pompée. Celle qu'il alla occuper était dans le dixième quartier, nommé le Palais (*Palatium*), dans le voisinage du temple de Jupiter et de la maison de Catulus. Il la tint d'abord à loyer de Crassus, et c'est de là que Catilina l'appelait *inquilinus civis urbis Romæ* (Salluste, *Cat.*, 31; Appien, *Guerr. civ.*, II); mais il l'acheta après son consulat, comme il le dit lui-même, *Ep. fam.*, V, 6. *Barton.*

coup à augmenter son crédit et sa gloire.[1]

IX. Lorsque Cicéron brigua la préture, quoiqu'il eût un assez grand nombre de concurrents redoutables, il fut élu le premier de tous. Dans sa juridiction, il se distingua par son intégrité. On dit que Licinius Macer[2], qui à son propre

[1] « Comme homme d'état, Cicéron, étant d'une basse extraction et voulant parvenir, aurait dû se jeter dans le parti de l'opposition, de la Chambre basse, ou du peuple, si vous voulez. Cela lui était d'autant plus aisé, que Marius, fondateur de ce parti, était de son pays. Il en fut même tenté; car il débuta par attaquer Sylla, et par se lier avec les gens du parti de l'opposition, à la tête desquels, après la mort de Marius, étaient Clodius, Catilina, César. Mais le parti des grands avait besoin d'un jurisconsulte et d'un savant; car les grands seigneurs, en général, ne savent ni lire ni écrire : il sentit donc qu'on aurait plus besoin de lui dans le parti des grands, et qu'il y jouerait un rôle plus brillant. Il s'y jeta, et dès lors on vit un homme nouveau, un parvenu, mêlé avec les patriciens. Figurez-vous, en Angleterre, un avocat dont la cour a besoin pour faire un chancelier, et qui suit par conséquent le parti du ministère. Cicéron brilla donc à côté de Pompée, etc., toutes les fois qu'il était question de choses de jurisprudence; mais il lui manquait la naissance, les richesses, et surtout, n'étant pas homme de guerre, il jouait de ce côté-là un rôle subalterne; d'ailleurs, par inclination naturelle, il aimait le parti de César, et il était fatigué de la morgue des grands, qui lui faisaient sentir souvent le prix des bienfaits dont on l'avait comblé, etc. » *Galiani,* Lettre à madame d'Épinay, 20 juillet 1771. Je n'ai pas besoin de faire remarquer la légèreté superficielle de ces jugements et de ce style. — [2] C. Licinius Macer, père de l'orateur C. Licinius Calvus, était, au témoignage de Cicéron (*Brut.* c. 67), un avocat plein

crédit joignait l'appui de Crassus, ayant été accusé de concussion au tribunal de Cicéron, eut tant de confiance dans sa faveur et ses sollicitations, que, sans attendre que les juges eussent fini d'aller aux voix, il retourna chez lui, se fit couper les cheveux, se revêtit de la toge blanche comme s'il eût gagné sa cause, et reprit le chemin du forum. Au moment où il sortait, il rencontre Crassus, apprend de lui que toutes les voix l'ont condamné, rentre, se couche, et meurt. Cette affaire fit honneur à Cicéron, qui avait apporté au jugement l'attention la plus sévère.

Vatinius[1], connu par son insolence, par ses

d'activité, de zèle et de moyens. Il avait aussi composé des ouvrages historiques (*de Leg.*, I, 2; Censorin, *de Die nat.*, c. 20). Accusé de concussion par la province d'Asie, où il avait été propréteur, il s'étouffa avec son mouchoir, dit Valère-Maxime, IX, 12, pour prévenir son jugement par sa mort, et conserver ainsi ses biens à son fils. On ne trouve rien de semblable dans Cicéron; il dit même que Macer fut jugé (*quid æqui et jurati judices judicarint*, pro Rab. perd., c. 2), et condamné (*illo damnato*, Ep. ad Att., I, 4). Il s'accorde encore avec Plutarque dans cette réflexion : « Quand j'aurais pu être favorable à Macer, et que je l'aurais renvoyé absous, tout son crédit et celui de ses amis n'auraient pas valu pour moi l'honneur que sa condamnation m'a fait dans l'esprit du peuple. » Ce fut peut-être là une des causes de l'inimitié de Crassus contre Cicéron.

[1] *Voy.* l'invective *contre Vatinius*, tome XII, pag. 185; Sé-

invectives contre les magistrats dans ses plaidoyers, et par son cou plein d'écrouelles, vint au tribunal de Cicéron lui demander une grâce. Comme celui-ci ne la lui accordait pas, mais semblait délibérer en lui-même : « Pour moi, dit Vatinius, je n'hésiterais pas, si j'étais préteur. » Cicéron se tournant de son côté, « C'est que je n'ai pas, dit-il, une aussi forte tête que toi. »

Il ne devait plus exercer sa charge que deux ou trois jours, lorsqu'on traîna devant lui Manilius, accusé de péculat. Ce Manilius avait la faveur et la protection du peuple, qui le croyait persécuté à cause de Pompée, dont il était l'ami. Comme il demandait du temps pour répondre, Cicéron ne lui accorda que le lendemain. Le peuple s'en irrita, l'usage des préteurs étant d'accorder au moins dix jours aux accusés. Cité devant le peuple, interpellé, sommé par les tribuns, Cicéron prend la parole : « Romains, dit-il, moi qui ai toujours traité les accusés avec la douceur et l'humanité que les lois permettent, je serais coupable si je me conduisais autrement avec Manilius. C'est à dessein que je lui ai accordé pour terme le seul jour de ma

nèque, *de Const. sap.*, c. 17; Catulle, *Carm.*, XIV, 3; Macrobe, *Saturn.*, II, 6, etc.

préture dont je pusse encore disposer : si j'avais renvoyé le jugement à un autre préteur, m'auriez-vous cru l'ami de Manilius? » A ces mots, il se fait un merveilleux changement dans le peuple; on l'applaudit, on le prie de défendre lui-même l'accusé. Il s'en charge avec plaisir, surtout à cause de Pompée absent, et reprenant toute l'affaire, il s'élève vivement dans son discours [1] contre les partisans de l'oligarchie et les envieux de Pompée.

X. Cependant il ne fut pas moins porté au consulat [2] par les grands que par le peuple, qui

[1] Ricard se trompe étrangement lorsqu'il croit que ce Discours est celui qui nous reste sous le titre *de Lege Manilia* (tome IX, pag. 71), et qui fut prononcé par Cicéron, non pas à la fin, mais au commencement de sa préture. Middleton ne s'y était pas trompé. Il ne reste qu'une phrase du Discours *pro C. Manilio;* elle a été conservée par Nonius, V, 48. *Voy.* les *Fragments*, tome XXIX, pag. xj et 18. — [2] Ramus, parlant du consulat de Cicéron, noble prix de ses talents oratoires, se fait une objection à laquelle il répond par de singuliers détails, qui nous transportent tout à coup dans un autre état de société. « Quid ergo? dicet aliquis; tantumne laboris discipulis tuis imponis, ut tandem vanum et inane nomen oratoris assequantur? quis enim Ciceronianæ eloquentiæ præmia illa egregia, quæsturas, ædilitates, præturas, consulatus, assequi potest? ad summum denique terrarum imperium adscendere, ut Tullius eloquentiæ gradibus adscendit? Adscendere certe poteris ad summum civitatis tuæ gradum; consiliarius, præses, cancellarius fieri, si labores Ciceronis in forum attuleris; aut, si

se réunirent alors pour sauver l'état : voici à quelle occasion.

Le système politique introduit par Sylla, et regardé d'abord comme injuste, semblait avoir reçu du temps et de l'habitude une sanction qui le faisait respecter des Romains ; seuls, quelques factieux, moins pour la patrie que pour eux-mêmes, cherchaient à le détruire. Ils profitaient du moment où Pompée faisait encore la guerre aux rois de Pont et d'Arménie, et où Rome n'avait point de forces capables de résister aux séditieux. Ils avaient pour chef un homme plein d'audace, fécond en projets téméraires, souple et dissimulé, L. Catilina, déjà souillé, disait-on, de forfaits atroces, d'inceste, de fratricide. Dans la crainte d'être appelé en justice pour le meurtre de son frère, il avait prié Sylla de le mettre, comme s'il eût été vivant, sur la liste des proscrits. Quand ces pervers eurent choisi un tel chef, entre autres gages de fidélité mutuelle, ils immolèrent un homme, et goûtèrent tous de sa chair [1]. Presque

theologiam profiteare, curio, canonicus, abbas, episcopus, cardinalis, papa fieri potes, etc. » *Ciceronianus*, ed. Basil., 1573, pag. 148.

[1] Salluste parle moins affirmativement de ce pacte sacrilège, *Catil.*, 22 : « Fuere ea tempestate, qui dicerent, Catilinam, oratione

toute la jeunesse romaine avait été corrompue par Catilina; il l'avait séduite par des plaisirs, des festins, des femmes; et ses prodigalités lui avaient fait des complices.

Déjà l'esprit de révolte commençait à soulever l'Étrurie et la plus grande partie de la Gaule Cisalpine. Rome semblait aussi préparée à une révolution par l'irrégularité des fortunes: les citoyens qui avaient le plus de réputation et de courage s'étaient ruinés en spectacles, en fètes, en brigues, en folles constructions, et les richesses avaient reflué entre les mains des plus vils et des plus obscurs; le moindre mouvement pouvait être funeste, et l'on devait croire enfin que pour renverser cette république chancelante, il suffisait de l'oser.

XI. Cependant Catilina, voulant se saisir d'un poste avantageux, d'où il pût fondre sur Rome, demanda le consulat: il se flattait ouvertement de l'obtenir avec C. Antonius, homme incapable de rien diriger par lui-même,

habita, quum ad jusjurandum populares sceleris sui adigeret, humani corporis sanguinem, vino permixtum, in pateris circumtulisse.... Nobis ea res pro magnitudine minus comperta est.» Pour tout ce qui regarde la conjuration de Catilina, je dois renvoyer au commentaire latin de M. Burnouf sur Salluste, et aux introductions et aux notes qui accompagnent ici sa traduction des *Catilinaires*, tome X, pag. 3—184.

soit en bien, soit en mal, mais assez puissant pour augmenter les forces d'un chef de parti. La plupart des bons citoyens, prévoyant ce danger, exhortèrent Cicéron à se mettre sur les rangs : le peuple agréa sa demande, et Cicéron, à l'exclusion de Catilina, fut élu avec C. Antonius. Il était pourtant le seul des candidats dont le père ne fût pas sénateur, mais simple chevalier.[1]

XII. Les projets de Catilina étaient encore ignorés du peuple; mais Cicéron, à peine consul, eut à soutenir de grands combats, prélude de ceux qui devaient suivre. D'un côté, les citoyens à qui les lois de Sylla interdisaient les charges, et qui n'étaient ni peu puissants ni en petit nombre, se déclaraient candidats et flattaient le peuple : leurs accusations contre la tyrannie de Sylla étaient presque toutes vraies et justes; mais ce n'était ni le temps ni l'occasion de changer les lois en vigueur[2]. D'un autre

[1] Il avait eu six compétiteurs au consulat : deux patriciens, P. Sulpicius Galba, et L. Sergius Catilina; quatre plébéiens, parmi lesquels il y en avait deux d'extraction noble, C. Antonius, fils de l'orateur, et L. Cassius Longinus, et deux qui avaient été presque les premiers de leur famille élevés aux magistratures, Q. Cornificius et C. Licinius Sacerdos. Cicéron était le seul de l'ordre équestre. Asconius, *Argum. orat. in Tog. Cand.* — [2] *Voy.* le seul fragment qui reste du Discours *de Proscriptorum liberis*, tome XXIX, pag. 48.

côté, les tribuns proposaient aussi de funestes innovations; ils voulaient faire nommer dix magistrats absolus, qui, maîtres de toute l'Italie, de toute la Syrie, de toutes les nouvelles conquêtes de Pompée, auraient le droit de vendre les propriétés publiques, de juger ceux qu'ils voudraient, de condamner à l'exil, d'établir des colonies, de puiser dans le trésor, d'entretenir et de lever des troupes à volonté. Aussi la loi était-elle appuyée par les hommes du premier rang, et surtout par le collègue de Cicéron, Antonius, qui avait l'espérance d'être un de ces décemvirs. On croyait même qu'il avait connaissance des plans séditieux de Catilina, mais sans en être fâché, à cause de ses nombreuses dettes : c'était un nouveau sujet de crainte pour les bons citoyens.

Cicéron, voulant d'abord prévenir ce danger, fit décerner à son collègue le gouvernement de la Macédoine, et refusa lui-même celui de la Gaule [1]. Par ce grand service, il fit d'An-

[1] Un passage de Dion éclaircit la première partie de celui de Plutarque, qui ne s'est peut-être pas exprimé assez clairement, et contredit la seconde, mais mal à propos. Suivant Dion (XXXVII, 33), « la Macédoine étant échue par le sort à Cicéron, il la céda à son collègue, et on lui donna à la place le gouvernement de la Gaule; mais il n'y alla pas, persuadé que

tonius comme un acteur gagé, prêt à jouer le second rôle pour sauver la patrie. Après l'avoir

sa présence était nécessaire à Rome, et il y envoya Métellus, pour empêcher que Catilina ne s'en emparât. » On ne peut douter que Cicéron, voulant gagner Antoine, qui avait des liaisons avec Catilina, ne lui ait cédé le gouvernement de la Macédoine. Il le dit lui-même, *in Pison.*, c. 2. Salluste parle ainsi du traité qui fut fait entre les deux consuls (*Catil.*, c. 26) : « Collegam suum Antonium pactione provinciæ perpulerat, ne contra rempublicam sentiret. »

Mais Dion s'est trompé lorsqu'il a dit que Cicéron garda le gouvernement de la Gaule, et qu'il y envoya Métellus en qualité de son lieutenant, comme il le fait entendre. Le Discours *contre Pison*, dans l'endroit que nous venons de citer, prouve formellement que Cicéron se démit de cette province dans une assemblée publique, *in concione deposui.* Il le dit aussi dans la quatrième Catilinaire, chap. 11, et dans une lettre à Atticus, II, 1, il compte pour la sixième de ses harangues consulaires celle qu'il fit dans l'assemblée où il annonça cette démission, *quum provinciam in concione deposui.* Il n'est pas moins certain que ce gouvernement fut alors donné par le sénat à Métellus, que Cicéron appuya de son crédit. Une autre lettre en offre la preuve (*Ep. fam.*, II, 2). On lit dans Salluste (*Catil.*, 27, 30, 42) que Cicéron envoya Métellus dans le Picénum, où un certain Septimius s'était rendu par l'ordre de Catilina : il n'est pas impossible que Dion ait confondu ces deux pays, et appliqué à la Gaule, où Catilina avait des partisans, ce que Salluste a dit du Picénum. On peut ajouter que Dion s'est contredit lui-même; car dans un Discours adressé à Cicéron, et qu'il met dans la bouche de Philiscus (XXXVIII, 28), ce philosophe dit que Cicéron a renoncé à un gouvernement qui lui avait été donné. Il est clair que cela doit s'entendre du gouvernement de la Gaule, et non, comme le prétend Xylander, d'une commission que Cicéron refusa au rapport de Velléius

gagné par ce moyen, et pour ainsi dire apprivoisé, il attaqua les factieux avec plus de confiance; il combattit dans le sénat la nouvelle loi, et son éloquence frappa tellement les tribuns eux-mêmes, qu'ils n'osèrent lui répondre. Mais ils revinrent à la charge; et s'étant rendus maîtres de l'esprit du peuple, ils appelèrent les consuls à la tribune publique. Cicéron ne s'en effraya point; il ordonna au sénat de le suivre, parut à la tribune, et non seulement il fit rejeter la loi, mais il obligea les tribuns d'abandonner leurs autres desseins: tant son éloquence les avait subjugués ! [1]

XIII. Nul, en effet, n'a mieux montré aux Romains quel charme le talent de la parole ajoute à la vérité, et combien la justice est invincible dans une bouche éloquente. Il fit voir aussi que le véritable homme d'état, quand il agit, préfère ce qui est honorable à ce qui est populaire,

(II, 45), et qui regardait le partage des terres en Campanie. Il est même douteux que le mot ἡγεμονία, dont l'historien s'est servi, puisse s'appliquer à une simple commission. *Extr. des Rem. de Fr. Secousse, Hist. de l'Académ. des Inscr.*, *ann.* 1729.

[1] *Voy.* les trois Discours *sur la Loi agraire* de P. Servilius Rullus, t. IX, pag. 393, 429 et 553. « Cicéron soutenait que les lois agraires étaient funestes, parce que la cité n'était établie que pour que chacun conservât ses biens. » Montesquieu, *Esprit des Lois*, XXVI, 15.

et quand il parle, sait défendre l'utile sans déplaire au peuple.

Son consulat nous fournit une autre preuve de la grâce de ses discours. Au théâtre, les chevaliers avaient été long-temps confondus avec le peuple, sans avoir de rang fixe et particulier : le tribun Roscius Othon [1] fut le premier qui, pour leur faire honneur, les sépara des autres citoyens, et leur assigna la place de distinction qu'ils occupent encore aujourd'hui. Le peuple voyait une injure dans cette loi ; et Othon venant un jour à paraître au théâtre, les huées et les sifflets l'accueillirent ; l'ordre des chevaliers lui fit place avec de grands applaudissements ; les sifflets du peuple redoublèrent, et les chevaliers ne se lassèrent point d'applaudir. Enfin

[1] C'est par erreur que le texte porte *Marcus Othon* ; le prénom de ce tribun était *Lucius* (Cic., *pro Muren.*, c. 19 ; Tite-Live, *Epitom. libr.* 99 ; Velléius, II, 32 ; Acron, *in Horat. Epod.* 4, etc.) On pourrait s'étonner que le peuple se soit mutiné contre une loi portée quatre ans auparavant (Dion, XXXVI, 25), et qu'il avait demandée lui-même à grands cris (*fragm. or. pro Cornel.*, pag. 30) ; mais il est aisé de voir que la faction de Catilina cherchait à exciter la discorde entre le peuple et l'ordre équestre, le plus ferme appui de Cicéron. La loi *Roscia* n'était qu'un prétexte, et le récit même de Plutarque le fait assez entendre. Il ne reste que deux ou trois mots du Discours prononcé alors par Cicéron. J'en ai parlé dans mes recherches sur les *Fragments*, tome XXIX, pag. XV.

les deux partis, acharnés l'un contre l'autre, firent un échange d'insultes et d'outrages, et un désordre affreux remplit le théâtre. Cicéron en est instruit; il arrive, et se fait suivre par le peuple au temple de Bellone. Là, il lui adresse des reproches, des conseils; et le peuple, de retour au théâtre, applaudit avec ardeur ce même Othon, qu'il comble d'honneurs et d'hommages à l'envi des chevaliers.

XIV. Frappés d'abord d'étonnement et de crainte, les complices de Catilina reprennent bientôt courage, se rassemblent, et conviennent de la nécessité d'une prompte exécution avant le retour de Pompée, qui ramenait, disait-on, ses troupes en Italie. Mais l'impatience du chef de la conjuration était surtout excitée par les vieux soldats de Sylla, dont toute l'Italie était couverte, et qui avaient fondé leurs colonies les plus formidables dans les villes d'Étrurie. Déjà ils ne rêvaient que le pillage de la république, abandonnée une seconde fois à leur avidité. Dirigés par Mallius, un des généraux qui avaient combattu avec gloire sous le dictateur, ils s'étaient joints à Catilina, et plusieurs se trouvaient à Rome pour l'aider de leurs brigues; car il demandait de nouveau le

consulat, bien résolu de faire poignarder Cicéron dans le tumulte des comices.

Les dieux semblaient annoncer eux-mêmes le danger de Rome par des tremblements de terre, des coups de foudre, des apparitions[1]. Quant aux indices qui venaient des hommes, ils étaient tous fondés, mais ne suffisaient pas pour faire condamner un citoyen noble et puissant comme Catilina. Cicéron différa donc le jour des comices; et, au milieu du sénat assemblé par son ordre, il interrogea le chef des conjurés sur ce qui se disait contre lui. Catilina, persuadé qu'un grand nombre de sénateurs désiraient une révolution, et avertissant ses complices, fit à Cicéron cette réponse détournée[2] : « Quel est mon crime, si de deux corps, dont l'un, avec une tête, est faible et languissant, et dont l'autre est grand et fort, mais n'a point de tête, je prends celui-ci pour lui en donner une? » Ces mots, qui désignaient le sénat et le peuple, inquiétèrent encore plus

[1] *Voy.* sur ces prodiges, Dion, XXXVII, 9, 25, 34; Julius Obsequens, c. 122; Arnobe, VII, p. 245; Cicéron lui-même, *in Catil.*, III, 8; *de Divinat.*, I, 11; II, 20, et surtout les fragments du poëme *du Consulat*, tome XXIX, pag. 482. — [2] Je n'adopte point le changement fait par Reiske, *οὐ μαλακὴν ἀπόκρισιν*, ni la leçon de Coray, *μανικήν*. On trouvera cette réponse, *pro Muren.*, c. 25.

Cicéron : le jour des comices, il mit une cuirasse, et les premiers citoyens, avec une partie de la jeunesse, le conduisirent de sa maison au Champ de Mars. Il eut soin d'entr'ouvrir un peu le haut de sa robe pour laisser voir sa cuirasse. On reconnaît le danger du consul ; on s'indigne, on se presse autour de lui. Enfin, quand on en vint aux suffrages, le peuple rejeta encore une fois Catilina ; Silanus et Muréna furent élus.

XV. Peu de temps après, comme les soldats d'Étrurie, vendus à Catilina, se rassemblaient de toutes parts, et que le jour fixé pour l'exécution du complot n'était pas loin, vers le milieu de la nuit, les personnages les plus illustres et les plus puissants de Rome, M. Crassus, M. Marcellus et Scipion Métellus, vinrent à la maison de Cicéron [1]. Ils frappent à la porte, appellent le portier, et lui ordonnent d'aller éveiller son

[1] Plutarque nous apprend, dans la *Vie de Crassus*, p. 551, A, qu'il avait lu tous les détails suivants dans les *Mémoires* que Cicéron avait écrits en grec sur son consulat, ἐν τῷ περὶ Ὑπατείας, ou dans un Discours sur le même sujet (*voy.* tome XXIX, pag. xvij). Il est singulier que Salluste, qui met tant de zèle à disculper Crassus de toute complicité (*Catil.*, c. 48), n'ait rien dit de cette visite nocturne de Crassus à Cicéron, et des indices qu'il s'empressa de lui fournir. Mais on voit que Plutarque s'appuie sur une bonne autorité.

maître, en lui annonçant leur visite. Voici le motif qui les amenait : on avait remis à Crassus, après le souper, des lettres apportées par un inconnu ; il y en avait pour différentes personnes, et une pour Crassus ; il l'ouvre ; elle était anonyme. On lui écrit que bientôt Catilina doit faire un grand carnage dans Rome, et on lui conseille d'en sortir. Il n'ouvre point les autres, mais sur-le-champ il vient trouver Cicéron, en partie à cause de l'effroi que lui inspire cette terrible nouvelle, en partie pour se laver des soupçons que pouvaient attirer sur lui ses liaisons avec le coupable. Cicéron, d'après une décision prise en commun, assemble le sénat dès le matin, rend les lettres à ceux à qui elles sont adressées, et les leur fait lire à haute voix. Elles annonçaient toutes une conjuration. Quand, à l'appui de cette nouvelle, Q. Arrius, ancien préteur, eut annoncé les rassemblements de l'Étrurie ; quand on eut appris que Mallius, errant avec une armée nombreuse autour des villes de cette contrée, attendait incessamment quelque révolution dans Rome, le sénat décréta que les consuls, chargés seuls désormais de la conduite des affaires, eussent à prendre toutes les mesures qu'ils jugeraient

convenables pour sauver la république : sénatus-consulte auquel on n'a jamais recours que dans les grands dangers de l'État. [1]

XVI. Cicéron, investi de cette puissance absolue, confia les affaires du dehors à Q. Métellus, et veilla sur celles de la ville; tous les jours il se montrait dans Rome, escorté d'un si grand nombre de citoyens, que le forum était presque rempli de la foule qui suivait ses pas dès qu'il sortait de chez lui. Catilina vit alors qu'il ne pouvait plus différer. Il se dispose à partir pour l'armée de Mallius, et ordonne à Marcius et à Céthégus [2] de se présenter le matin, avec des

[1] Sur la formule, *Videant consules, etc.*, voy. Cic., *in Catil.*, I, 2; *pro Rabir. perd.*, I, 1; *Philippic.*, II, 21; V, 12; VIII, 4, 5; *Ep. fam.*, XIV, 11; César, *de Bell. civ.*, I, 5; Dion, XXXVII, 31, etc. — [2] Plutarque n'est pas ici d'accord avec Salluste, qui lui-même ne s'accorde pas tout-à-fait avec Cicéron. Dans Salluste (*Catil.*, 28), l'un de ces assassins est nommé C. Cornélius, chevalier romain, et l'autre, Varguntéius, sénateur. Celui-ci se nommait peut-être L. Marcius Varguntéius. Le consul, dans sa première *Catilinaire*, chap. 4, dit que c'étaient deux chevaliers romains, qu'il ne nomme pas. Dans le plaidoyer *pour Sylla*, chap. 6 et 18, il ne parle que de C. Cornélius. Si l'on en veut croire Appien (*Guerr. civ.*, II, page 429, D), ce furent Lentulus même et Céthégus, les principaux chefs de la conjuration après Catilina, qui allèrent chez Cicéron pour le tuer. L'erreur vient de la ressemblance des noms; Céthégus et Lentulus étant tous deux de la famille *Cornélia*, les historiens grecs

armes cachées, à la porte de Cicéron, d'entrer comme pour le saluer, et de le percer de coups. Une femme de la noblesse, nommée Fulvie, découvrit tout à Cicéron; elle vint l'avertir la nuit de prendre garde à Céthégus. Celui-ci parut au point du jour avec son complice: on les empêche d'entrer; ils s'irritent, ils crient; tous les soupçons se confirment.

Le consul assemble le sénat dans le temple de Jupiter *Stator*, à l'entrée de la rue Sacrée, sur le penchant du mont Palatin. Catilina s'y présente avec les autres sénateurs, comme pour se justifier; mais personne ne veut s'asseoir auprès de lui, on s'éloigne du banc où il s'est placé. Il parle; on l'interrompt par de longs murmures. Cicéron se lève enfin, et lui ordonne de quitter la ville. « Je ne me sers, dit-il, que de la parole pour défendre la patrie; toi, tu as des armes pour l'attaquer : qu'un mur s'élève entre nous deux ! » [1]

ont pu les confondre avec le chevalier romain C. Cornélius. Cicéron nomme une fois Varguntéius, *pro Sull.*, c. 2, et il nous apprend qu'il fut condamné, mais sans dire qu'il eût été l'un de ceux qui s'étaient présentés chez lui. Peut-être, dans ce trouble, n'avait-on reconnu avec certitude que l'un des deux assassins.

[1] « Egredere aliquando ex urbe; patent portæ; proficiscere.... Magno me metu liberabis, dummodo inter me atque te murus intersit. » Cic., *in Catil.*, I, 5.

A l'instant même, Catilina sort de Rome avec trois cents satellites; et faisant porter devant lui les faisceaux et déployer les enseignes romaines, comme s'il eût été consul, il arrive au camp de Mallius. Se trouvant alors à la tête de vingt mille hommes, il parcourt les villes pour les engager à la révolte. La guerre est déclarée; Antonius, collègue de Cicéron, est envoyé contre l'ennemi.

XVII. Cornélius Lentulus rassembla et encouragea ceux des conjurés qui étaient restés à Rome. Ce Lentulus, surnommé Sura, homme d'une naissance illustre, mais d'une vie méprisable, avait été chassé du sénat pour ses vices, et il était en ce moment préteur une seconde fois, comme c'est l'usage de ceux qui veulent recouvrer la dignité sénatoriale [1]. On

[1] Ce passage avait été mal traduit par les interprètes. Il est cependant d'une grande importance; car il nous atteste bien formellement un usage remarquable des Romains, qu'il ne sera pas inutile d'expliquer ici, en montrant par quelles voies un sénateur, qui avait été chassé du sénat, pouvait y rentrer. Ce n'était que par une de ces cinq voies : il fallait, ou qu'il fût retenu par le collègue du censeur qui l'avait chassé, ou qu'il fût rappelé par les censeurs suivants, ou que par le jugement des commissaires qu'on lui donnait il eût été lavé des accusations dirigées contre lui, ou que le peuple l'eût absous, ou qu'enfin, après avoir repassé par les charges inférieures qu'il avait déjà exercées, il se fût élevé à une des charges curules, qui seule le réta-

raconte ainsi l'origine de son surnom. Questeur sous la dictature de Sylla, il avait détourné et dissipé les deniers publics. Sylla, irrité, lui en demandant compte en plein sénat, Lentulus s'avança d'un air tranquille et dédaigneux, et répondit qu'il n'avait point de compte à rendre, mais qu'il présentait sa jambe : c'est ce que font les enfants, lorsqu'ils ont manqué en

blissait de droit dans le sénat. Mais sur ce dernier moyen, voici la différence qui s'observait : si le sénateur, avant d'être chassé, avait eu quelque magistrature curule, il n'était pas obligé de repasser par les charges moins élevées; il suffisait qu'il revînt à la charge curule qu'il avait exercée, et qu'il l'obtînt de nouveau des suffrages du peuple. C'est ce que confirment deux exemples célèbres, celui de Salluste, et celui de Lentulus, dont Plutarque parle ici. Salluste n'avait été que questeur, lorsqu'il fut chassé du sénat par les censeurs Appius Claudius et Pison. Il obtint une seconde fois la questure, et il fut rétabli dans le sénat, non par le bénéfice de cette charge, qui pourtant donnait quelquefois l'entrée au sénat (Cic., *in Verr.*, V, 14; *Ep. fam.*, II, 7), mais par la faveur et le crédit de César. Lentulus Sura, qui avait été chassé du sénat par les censeurs Cn. Lentulus et L. Gellius, après avoir été consul en 682, ne fut point réduit à passer par les moindres charges, qu'il avait déjà exercées, comme la questure; il suffit qu'il briguât et qu'il obtînt de nouveau la préture, qui de plein droit lui ouvrait l'entrée du sénat. C'est ce que Dion fait fort bien entendre lorsqu'il écrit, XXXVII, 30, que P. Lentulus, un des adhérents de Catilina, ayant été chassé du sénat après avoir été consul, était alors préteur pour recouvrer ainsi son rang de sénateur. Ce passage de Dion explique parfaitement bien celui de Plutarque. *Dacier.*

jouant à la paume. Il en retint le nom de *Sura*, qui signifie le gras de la jambe chez les Romains [1]. Une autre fois, appelé en justice, il corrompit une partie des juges, et fut absous à la pluralité de deux voix. « Il y en a une, dit-il, que j'ai eu tort de payer; une seule suffisait pour m'absoudre. » Il n'avait pas été difficile à Catilina d'ébranler un tel homme; de vaines espérances achevèrent de l'égarer. Des imposteurs et de faux devins l'assurèrent, en lui citant de frivoles oracles et de prétendus livres sibyllins, que trois Cornélius étaient prédestinés à être monarques de Rome : Cinna et Sylla, suivant eux, avaient été les deux premiers; Lentulus devait être le troisième. Ils l'exhortaient à saisir ce pouvoir que lui donnaient les dieux, et à ne point laisser perdre, comme Catilina, les plus heureuses occasions.

[1] Ce conte doit paraître assez puéril, et le nom de *Sura* est beaucoup plus ancien que Plutarque ne le fait entendre; car on trouve dans Tite-Live, XXII, 31, un P. Sura, lieutenant du préteur T. Otacilius en 535 : à moins qu'on ne suppose, comme C. Crollius, que Tite-Live, parlant d'un des ancêtres de Lentulus Sura, le nomme ainsi par anticipation. L'histoire fait aussi mention de L. Lentulus *Crus*, qui ne put obtenir le consulat en 702 (*Ep. fam.*, VIII, 4), mais qui fut élu avec C. Marcellus pour l'an 704, et que d'autres surnomment *Cruscellus*.

XVIII. Plein de ces grandes idées et de cette folle ambition, Lentulus se proposa d'assassiner tous les sénateurs et le plus de citoyens qu'il pourrait, de mettre le feu à la ville, et de n'épargner que les fils de Pompée. L'intention des conjurés était de les garder comme ôtages pour faciliter leur accord avec Pompée, qui, suivant un bruit dont personne ne doutait plus, revenait de sa grande expédition.

On fixa, pour l'accomplissement de ce projet, une nuit des Saturnales. Des épées, des étoupes, du soufre, sont portés dans la maison de Céthégus. On assigne à cent hommes choisis par le sort différentes parties de Rome, pour qu'ils y mettent le feu séparément, et que toute la ville, en un seul instant, devienne la proie des flammes. D'autres, postés autour des aquéducs et des fontaines, devaient tuer tous ceux qui viendraient y puiser.

Il se trouvait à Rome, en ce moment, deux ambassadeurs des Allobroges, nation qui était alors très malheureuse, et ne portait le joug qu'avec impatience [1]. Lentulus et ses complices.

[1] Horace dit, *Epod.* XVI, 6 :

Novisque rebus infidelis Allobrox

Les envoyés de ce peuple, qui avaient paru céder aux sollici-

jugeant qu'ils pouvaient s'en servir pour agiter et soulever la Gaule, les attirèrent dans la conjuration. Ils leur donnèrent des lettres pour leur sénat, et d'autres pour Catilina lui-même : les premières promettaient aux Gaulois la liberté; par les secondes, ils pressaient Catilina d'affranchir les esclaves et de marcher droit à Rome. Ils envoyèrent avec eux à Catilina un certain Titus [1] de Crotone, chargé de lui porter ces lettres.

Mais tandis que leur légèreté et leur extravagance, au milieu du vin et des femmes, méditaient ces attentats, la sagesse infatigable, la vertu, le génie de Cicéron, veillaient pour le salut de Rome : instruit par de nombreux émissaires de tout ce qui se passait au-dehors,

tations d'Umbrénus (Salluste, *Cat.*, 40, 41), ayant pesé l'avantage qu'ils pourraient tirer de cette conjuration avec celui qu'ils tireraient de leur fidélité et de leur attachement pour la république, prirent ce dernier parti comme le plus convenable et le plus sûr, et découvrirent tout à Q. Fabius Sanga, protecteur de leur nation. Cicéron fit partir exprès ces ambassadeurs qui étaient d'intelligence avec lui, et il les fit arrêter au passage du pont Milvius, où il avait placé son embuscade. Elle était commandée par deux préteurs (*Id.*, *ibid.*, 45), C. Pomtinius, qui fut depuis son lieutenant en Cilicie, et L. Valérius Flaccus, qu'il défendit, dans une cause de concussion, par un plaidoyer qui nous reste encore (tome X, p. 419).

[1] T. Volturcius (Sall., *Catil.*, c. 44).

et s'informant lui-même des moindres détails dans des entretiens secrets avec des gens de confiance qui passaient pour être du complot, il ne tarda pas à connaître les propositions faites aux étrangers, disposa une embuscade nocturne, et s'empara du Crotoniate et de ses lettres, aidé même secrètement par les députés des Allobroges.

XIX. Au point du jour, il assemble le sénat dans le temple de la Concorde ; il y fait lecture des lettres, il entend les témoins. Plusieurs personnes, au rapport de Junius Silanus [1], avaient entendu dire à Céthégus que trois consuls et quatre préteurs seraient bientôt assassinés. Un consulaire, Pison, fait des dépositions semblables. C. Sulpicius, un des préteurs, envoyé dans la maison de Céthégus, y trouve un amas de traits, d'armes, et surtout d'épées et de poignards nouvellement aiguisés. Enfin, un sénatus-consulte ayant garanti au Crotoniate son pardon s'il découvrait tout, Lentulus convaincu se démet de la préture, quitte en plein sénat la toge bordée de pourpre, et prend des vêtements conformes à son malheur. On le livre, lui et ses complices, à quelques uns des

[1] Consul désigné.

premiers citoyens de Rome [1], pour les garder dans leur maison.

Il était déjà tard, et le peuple attendait en foule, quand Cicéron sortit du sénat, et apprit aux habitants de Rome ce qui s'était passé. Reconduit par le peuple, il entra dans la maison d'un ami, voisine de la sienne, parce que les femmes célébraient alors chez lui les mystères d'une divinité que les Romains appellent la Bonne déesse, et les Grecs *Gynécéa*, ou féminine : ce sacrifice est offert tous les ans, dans la maison du consul [2], par sa femme ou par sa mère, en présence des Vestales.

[1] Il y a dans le texte *στρατηγοῖς*, et on trouve dans le récit d'Appien le même mot (page 430, C), par lequel les historiens grecs désignent ordinairement les préteurs; mais Salluste, qui entre ici dans plus de détails (*Catil.*, c. 47), ne nomme aucun préteur. Lentulus, le second chef de la conspiration, et qui était préteur lui-même, fut mis en prison, selon lui, chez P. Lentulus Spinther, alors édile. Statilius fut confié à César, et Gabinius à M. Crassus; or César, d'après Cicéron (*ad Att.*, II, 21), Suétone (*Cæsar*, c. 14), et Plutarque même, un peu plus bas, n'était alors que préteur désigné, et M. Crassus était consulaire; enfin, Céparius fut confié à Cn. Térentius, sénateur. L'académicien *Secousse*, à qui j'emprunte cette observation, oublie Céthégus, dont Salluste joint ici le nom à celui des autres, et que le sénat remit à Q. Cornificius, qui n'était point préteur non plus, puisqu'il avait été un des compétiteurs de Cicéron au consulat. — [2] Ou chez un préteur (Plutarque, *César*, c. 9; Dion, XXXVII, 45.)

Cicéron, retiré avec peu de monde chez cet ami, réfléchit sur la conduite qu'il devait tenir envers les coupables. D'un côté, il hésitait à les punir avec toute la sévérité que méritaient de si grands crimes, et il reculait devant cette rigueur, tant à cause de la douceur de son caractère, que dans la crainte de paraître abuser de son autorité absolue pour traiter cruellement des hommes de la première noblesse, qui avaient dans Rome des amis puissants; d'une autre part, s'il agissait avec trop de mollesse, il ne pouvait voir sans terreur le danger dont ils menaçaient l'état : il ne leur suffirait pas d'avoir évité la mort; bientôt, aigrissant par un nouveau ressentiment leur perversité naturelle, ils se porteraient à tous les excès de l'audace; et lui-même, qui déjà ne passait pas pour très hardi dans l'esprit du peuple, ne paraîtrait plus qu'un homme sans courage et sans fermeté. [1]

[1] En effet, il se trouvait dans un très grand embarras; car en faisant punir du dernier supplice des hommes si nobles et si puissants, il se faisait de grands ennemis, et attirait sur lui seul toute la haine de ce jugement; et en les laissant échapper à la justice, il exposait la république à la dernière ruine. « Anxius erat, dit Salluste (*Catil.*, c. 46), in maxumo scelere tantis civibus deprehensis, quid facto opus esset; pœnam illorum sibi oneri, impunitatem perdundæ reipublicæ fore. » Enfin, le bon

XX. Pendant que Cicéron flottait dans cette incertitude, les femmes qui sacrifiaient chez lui furent témoins d'une espèce de prodige : le feu de l'autel semblait éteint depuis long-temps, lorsque du milieu des cendres et des écorces brûlées s'éleva tout à coup une flamme vive et brillante. L'assemblée fut saisie d'effroi ; mais les Vierges sacrées ordonnèrent à Térentia, femme de Cicéron, d'aller à l'instant même trouver son mari, et de l'engager à exécuter pour le bien de l'état ce qu'il avait résolu, la déesse ayant fait éclater cette lumière pour annoncer au consul son triomphe et sa gloire [1].

parti l'emporta, quoique le plus dangereux pour lui, et ce qu'il craignait lui arriva. *Dacier.*

[1] On trouve des récits presque semblables dans Pausanias, V, 27 ; Suétone, *Tib.*, 14 ; Solin, c. 5 ; Servius, *ad Æn.*, XII, 200 ; Ammien Marcellin, XXIII, 6, etc. Le consulat de Cicéron fut précédé d'un pareil présage ; Cicéron apprit cela de sa femme, et l'inséra dans un poëme. (*Quum peracto sacrificio libare vellet in cinerem, ex ipso cinere flamma eodem anno consulem futurum ostendit ejus maritum, sicut Cicero in suo testatur poemate.* Serv. ad Eclog., VIII, 106. Ces vers ne font point partie des fragments qui nous restent du poëme du *Consulat.*) Il aurait pu aisément connaître qu'il n'y avait rien là de surnaturel : il n'est point rare que si l'on jette du vin sur des cendres chaudes, parmi lesquelles il y a presque toujours un peu de braise, les esprits du vin prennent feu ; voilà tout le prodige que la femme de Cicéron rapporta à son mari. D'autres disent que ce prodige se fit voir aux femmes qui célébraient la fête de la

Térentia, qui d'ailleurs n'avait dans le caractère ni timidité ni faiblesse, femme ambitieuse, qui, de l'aveu de Cicéron lui-même [1], partageait bien plus avec lui les soins du gouvernement qu'elle ne lui faisait part de ceux du ménage, alla sur-le-champ lui faire ce rapport, et l'animer contre les coupables. Elle fut secondée par Quintus, frère de Cicéron, et par un ami que lui avait donné l'étude de la philosophie, P. Nigidius [2], qu'il consultait d'ordinaire dans les grandes circonstances politiques.

Le lendemain, comme on délibérait dans le sénat sur le châtiment des conjurés, Silanus, qui opina le premier, fut d'avis de les mener dans la prison publique, et de les y punir du

Bonne déesse : le feu qui était allumé sur l'autel paraissait éteint, et cependant il s'éleva tout d'un coup du milieu des cendres et des tisons une grande flamme. Cela pouvait être fort naturel : nous voyons tous les jours que des restes d'un fagot qui ne rendaient plus de flamme se rallument d'eux-mêmes.... Ceci a bien l'air d'un conte brodé sur un autre. On aura changé les circonstances du fait dont Cicéron décora son poëme, et ainsi pour un prodige on en aura donné deux. *Bayle, au mot* Egnatia.

[1] Je ne crois pas que cet aveu se trouve aujourd'hui dans les OEuvres de Cicéron. — [2] On peut voir ce que j'ai dit de P. Nigidius Figulus dans ma première note sur le *Timée* de Cicéron, tome XXII, page 365.

dernier supplice. Tous ceux qui opinèrent ensuite furent du même sentiment, jusqu'à César, qui depuis fut dictateur. Jeune encore, il jetait à peine les fondements de sa grandeur; mais déjà sa politique et ses espérances lui ouvraient cette route qui le conduisit à l'établissement de la monarchie romaine. On ignorait ses intrigues; Cicéron les soupçonnait [1], mais il n'avait pas contre lui de preuve suffisante. On disait alors que, sur le point d'être convaincu, César lui avait échappé. D'autres prétendent que Cicéron négligea volontairement et abandonna les indices qu'il avait contre lui, parce qu'il redoutait ses amis et sa puissance: tout le monde voyait bien, ajoutent-ils, que les conjurés seraient plutôt sauvés avec César, que César puni avec eux. [2]

XXI. Quand son tour fut venu, il se leva, et dit qu'il ne fallait point les punir de mort, mais confisquer leurs biens, et les envoyer eux-mêmes dans les villes d'Italie que choisirait le consul,

[1] « César, consul, établit cet empire suprême, auquel il avait songé pendant son édilité. » Fragm. d'une *lettre de Cic. à Q. Axius*, tome XXIX, page 130. — [2] Il me semble que la phrase grecque ne peut recevoir d'autre interprétation, quoique Barton, Ricard et Girolamo Pompei se rapprochent de celle de Dacier. Amyot, Xylander, Crollius et M. Coray me paraissent avoir mieux saisi la valeur des mots.

pour y être gardés en prison jusqu'à l'entière défaite de Catilina[1]. Cet avis, qui paraissait humain, et qui d'ailleurs était soutenu par l'éloquence de son auteur, reçut encore de Cicéron une force nouvelle. Il prit la parole, et se partagea entre les deux avis, adoptant la première partie de celui de Silanus, et la seconde de celui de César[2]. Tous ses amis jugeant que la mesure proposée par César était avantageuse pour Cicéron, qui, en ne faisant pas mourir les coupables, serait moins exposé à la haine publique, embrassèrent de préférence la dernière opinion. Silanus lui-même, changeant de sentiment, se rétracta, et prétendit qu'il n'avait point demandé leur mort : pour un sénateur, pour un Romain, la prison n'était-elle pas le dernier des supplices ?

L'opinion de César allait prévaloir, lorsqu'elle fut combattue, d'abord par Q. Lutatius Catulus, ensuite par Caton, qui, fortifiant de toute l'autorité de son caractère les soupçons

[1] Ou plutôt, pour y subir une prison perpétuelle, comme l'attestent Cicéron lui-même, *in Catil.*, IV, 5; Salluste, *Catil.*, c. 51; Dion, XXXVII, 36, etc. — [2] L'historien ne fait pas assez entendre que Cicéron, dans la quatrième *Catilinaire*, tout en balançant l'opinion de César et celle de Silanus, laisse voir clairement qu'il préfère la seconde, et qu'il est prêt à se dévouer pour sauver sa patrie. *Barton.*

dirigés contre César [1], inspira aux sénateurs tant d'indignation et de confiance, qu'ils décrétèrent la mort des coupables. César alors s'opposa vivement à la confiscation des biens, ne voulant pas qu'on rejetât ce qu'il y avait d'humain dans son opinion, pour n'en adopter que la partie la plus sévère. Forcé enfin de céder au nombre, il invoqua le secours des tribuns : ceux-ci ne l'écoutèrent point; mais le consul lui-même renonça volontiers à la confiscation. [2]

XXII. Il alla ensuite avec le sénat trouver les prisonniers, qui n'étaient pas tous au même endroit, mais qu'on avait répartis un à un chez divers sénateurs. Il prit d'abord Lentulus au

[1] Salluste, par une injuste réticence, n'a pas même parlé du Discours de Cicéron dans cette délibération du sénat. Catulus, sur lequel cet historien garde le même silence, se prononça pour le dernier supplice. Enfin, Caton entraîna les suffrages par cette admirable harangue que nous lisons dans le *Catilina* (c. 52), et qui contenait contre César de courageuses invectives dont Plutarque fait mention, et que Salluste a dissimulées. *M. Burnouf, Introduction de la quatrième Catilinaire.* — [2] Quand César sortit du sénat, où il avait parlé avec tant de chaleur pour soustraire les conjurés au supplice, les chevaliers qui étaient de garde lui présentèrent d'un air menaçant la pointe de leurs épées. Ils l'auraient tué; mais Cicéron, sur lequel ils avaient la vue attachée comme pour lui demander ses ordres, leur fit signe de le laisser échapper. *Vertot, Rév. rom.*, liv. XII, d'après Plutarque, *César*, c. 8.

mont Palatin, et le conduisit par la rue Sacrée et le milieu du forum : autour de lui se rangeaient, comme pour lui servir de gardes, les personnages les plus distingués de Rome; la foule du peuple frémissait de ce qui allait se passer, et suivait en silence; la jeunesse surtout semblait frappée d'étonnement et de terreur; comme initiée, par le pouvoir aristocratique, aux mystères de la patrie [1]. Le consul traverse la place, arrive à la prison, livre Lentulus à l'exécuteur, et ordonne à celui-ci de faire son devoir. Il amena ainsi tour à tour Céthégus, les autres conjurés, et les fit tous exécuter dans la prison. Il voyait cependant sur la place publique plusieurs des complices attroupés, qui, ne se doutant point du sort de leurs chefs, croyaient que les prisonniers vivaient encore, et attendaient la nuit pour les délivrer : il se tourne vers eux, et s'écrie, *Ils ont vécu.* Ainsi s'expriment pour dire, *ils sont morts,* ceux des

[1]. C'est une métaphore prise des mystères d'Éleusis, dans lesquels on éprouvait les initiés par les spectacles les plus effrayants, par des alternatives de lumière et de ténèbres, par des tremblements qui secouaient les murs du temple, par des apparitions et des fantômes (*Meursius, Eleusinia*, c. 11). On les préparait ainsi au dernier acte de l'initiation, qu'on nommait l'*époptée*, ou la vue même et la révélation du vrai but des mystères. *Barton.*

Romains qui veulent éviter les paroles de mauvais présage.

Il était déjà tard lorsqu'il traversa le forum pour remonter chez lui, non plus accompagné par les citoyens en ordre et en silence, mais salué, en quelque lieu qu'il passât, par les cris et les applaudissements de la foule, qui le surnommait le sauveur et le fondateur de Rome. Toutes les rues étaient illuminées; chacun avait mis à sa porte des lampes et des flambeaux. Les femmes même éclairaient du haut des toits pour lui faire honneur, et pour contempler ce grand homme, reconduit majestueusement par les premiers citoyens. La plupart avaient terminé des guerres importantes, joui des honneurs du triomphe, conquis une immense étendue de terre et de mer; et ils avouaient, en reconduisant le consul, que si le peuple romain devait à plusieurs généraux, leurs contemporains, des richesses, des dépouilles, un grand pouvoir, il ne devait sa sûreté et son salut qu'à Cicéron, à celui qui avait écarté loin de la patrie un si terrible danger. Ils l'admiraient, non pour avoir étouffé la conjuration et puni les conjurés, mais pour avoir réprimé dans Rome un si vaste complot sans faire à l'état de profondes blessures, sans tumulte, sans armes.

En effet, ceux qui s'étaient rassemblés autour de Catilina n'eurent pas plus tôt appris le sort de Lentulus et de Céthégus, qu'ils l'abandonnèrent presque tous ; et avec les troupes qui lui restèrent, il engagea contre Antonius une bataille où son armée fut détruite, où il périt lui-même.

XXIII. Cicéron, malgré de si grands services, allait être en butte aux calomnies et aux persécutions : à la tête de ses ennemis se trouvaient des magistrats désignés, César pour la préture, Bestia [1] et Métellus pour le tribunat. Comme ils étaient entrés en exercice peu de jours avant la fin de son consulat, ils ne voulurent point qu'en sortant de charge il parlât au peuple, et firent placer leurs bancs sur la tribune pour l'empêcher d'y monter ; ils ne lui permirent enfin d'y paraître qu'à condition qu'il prononcerait en peu de mots le serment d'usage [2], et qu'il descendrait aussitôt. Il

[1] Il paraît que L. Calpurnius Bestia avait été tribun pendant le consulat même de Cicéron (Salluste, *Catil.*, c. 43), et que César ne prit possession de la préture qu'au mois de janvier ; mais ils faisaient cause commune avec le tribun Métellus Népos. — [2] Quand les consuls entraient en charge, ils juraient, entre les mains du consul qui les avait proclamés, qu'ils seraient fidèles à observer les lois ; et lorsqu'ils en sortaient, ils ju-

parut donc à la tribune; mais quand tout le monde lui eut prêté une oreille attentive, il prononça, non le serment ordinaire, mais un serment nouveau et fait pour lui seul; il jura qu'il avait sauvé la patrie, et maintenu le gouvernement de Rome. Tout le peuple jura qu'il avait dit la vérité [1]. César et les tribuns, encore plus irrités de ce triomphe [2], cherchèrent d'autres armes contre Cicéron : ils crurent détruire sa puissance, en proposant par une loi de rappeler Pompée avec son armée. Ce fut un grand

raient de nouveau, en présence du peuple, qu'ils avaient rempli leur premier serment. *Ricard.*

[1] *Ep. fam.*, V, 2; *in Pison.*, c. 3. — [2] On admire encore Scipion de n'avoir répondu à ses accusateurs que par ces mots : « C'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal; allons rendre grâces aux dieux. » Il fut suivi par tout le peuple au Capitole, et nos cœurs l'y suivent encore en lisant ce trait d'histoire, quoiqu'après tout il eût mieux valu rendre ses comptes que de se tirer d'affaire par un bon mot. Cicéron fut admiré de même par le peuple romain, le jour qu'à l'expiration de son consulat, étant obligé de faire les serments ordinaires, et se préparant à haranguer le peuple selon la coutume, il en fut empêché par le tribun Métellus, qui voulait l'outrager. Cicéron avait commencé par ces mots : *Je jure;* le tribun l'interrompit, et déclara qu'il ne lui permettrait pas de haranguer. Il s'éleva un grand murmure. Cicéron s'arrêta un moment, et renforçant sa voix noble et sonore, il dit pour toute harangue : *Je jure que j'ai sauvé la patrie.* L'assemblée enchantée s'écria : *Nous jurons qu'il a dit la vérité.* Ce moment fut le plus beau de sa vie. Voilà comme il faut aimer la gloire. *Voltaire.*

bonheur pour Cicéron et pour tout l'empire que Caton fût alors tribun du peuple : au droit d'opposition qui le rendait leur égal, il joignait, pour les combattre, la supériorité de sa gloire. Non content de rompre toutes leurs mesures, il éleva si haut, dans ses discours au peuple, le consulat de Cicéron, qu'il lui fit décerner les plus grands honneurs qu'on eût jamais rendus à un citoyen, et le beau surnom de *Père de la patrie;* car il paraît qu'il est le premier qui ait reçu ce titre, et ce fut Caton qui le lui confirma devant tout le peuple romain. [1]

XXIV. Le crédit de Cicéron fut alors très puissant dans Rome ; mais bientôt il s'attira lui-même une foule d'ennemis. Ce n'est pas qu'on lui reprochât aucune injustice ; on était seulement fatigué des louanges excessives qu'il se donnait sans cesse. Dans le forum, au sénat, devant les tribunaux, il fallait entendre répéter tous les jours les noms de Catilina, de Lentulus : il remplissait même de ses propres éloges tous ses livres, tous ses traités ; son éloquence, si gracieuse et si aimable, finissait alors par déplaire ; c'était comme une fatalité qui s'attachait à lui.

[1] Catulus le lui avait d'abord donné dans le sénat (*in Pison.*, c. 3).

Cependant, quoiqu'il fût si peu maître de sa vanité, il était bien loin d'être envieux, et il louait sans réserve ses contemporains comme ses devanciers : on peut en juger par ses ouvrages. Pour ne citer que les éloges qu'il donnait aux Grecs, il disait d'Aristote que c'est un fleuve qui roule à flots d'or [1], et des dialogues de Platon, que si Jupiter parlait, il parlait comme lui [2]. Il avait coutume d'appeler Théophraste ses délices [3]. Quant à Démosthène, comme on lui demandait lequel des discours de cet orateur il trouvait le plus beau, il répondit : « Le plus long [4]. » Ceux qui, par un zèle outré pour Démosthène, ne pardonnent pas à Cicéron d'avoir dit dans une lettre à un de ses amis [5] que

[1] *Academ.*, II, 38 : « Flumen orationis aureum fundens Aristoteles. » *Voy.* ma note sur ce passage, tome XXII, page 292. Dacier a eu tort de substituer ici le nom de *Démosthène* à celui d'*Aristote*. — [2] *Brutus*, c. 31 : « Jovem sic aiunt philosophi, si græce loquatur, loqui. » — [3] *Voy.* surtout les *Tusculanes*, V, 9; *l'Orateur*, c. 19, etc. Dans une *lettre à Atticus*, II, 16, il dit : « Theophrasto, amico meo. » Ailleurs, *Tuscul.*, I, 31, en parlant de Dicéarque, autre disciple d'Aristote, il l'appelle *deliciæ meæ*. — [4] Pline le jeune (I, 20) a dit la même chose des Discours de Cicéron : « M. Tullium, cujus oratio optima fertur esse, quæ maxima. » Et Cicéron lui-même, en parlant des lettres de Volumnius (*Ep. fam.*, VII, 33) : « Ac velim posthac sic statuas, tuas mihi litteras longissimas quasque, gratissimas fore. » — [5] Nous n'avons plus cette lettre; mais Quintilien atteste la

Démosthène sommeille quelquefois, oublient sans doute les éloges pompeux qu'il donne partout à ce grand homme; ils oublient que ceux de ses Discours auxquels il attachait le plus de prix, ses invectives contre Antoine, ont reçu de lui le titre de *Philippiques*.

Parmi les hommes qui se distinguèrent de son temps comme orateurs ou comme philosophes, il n'en est pas un seul dont ses paroles ou ses écrits n'aient contribué à répandre la gloire. Il obtint de César, déjà dictateur, le droit de cité romaine pour Cratippe, philosophe péripatéticien; il obtint aussi pour lui de l'Aréopage un décret honorable, qui le pressait de rester dans une ville dont il était l'ornement, et d'y instruire la jeunesse. Il y a encore des lettres de Cicéron à Hérode [1], et d'autres à son

même chose, X, 1; XII, 1. Peut-être cependant n'avait-il en vue que ces paroles (*Orat.*, c. 29) : « Loin d'admirer mes ouvrages, je suis un juge si difficile et si sévère, que Démosthène même ne me satisfait pas. Non, ce prince des orateurs dans tous les genres ne me donne pas toujours ce que j'attends de lui; mon oreille avide, insatiable, va toujours au-delà, et se crée une perfection qu'elle ignore. »

[1] Un de ces Grecs chargés par Cicéron de lui rendre compte des progrès de son fils, qui étudiait à Athènes. *Ep. ad Att.*, XIV, 16; XV, 16. Hérode avait probablement écrit une histoire grecque du consulat de Cicéron. *Ibid.*, II, 2.

fils, pour lui recommander de suivre les leçons de Cratippe.

Dans une autre lettre, il accuse le rhéteur Gorgias de porter son fils à la volupté et à la débauche, et lui ordonne de cesser tout commerce avec lui [1]. Cette lettre, et celle qu'il adresse à Pélops de Byzance [2], sont presque les seules de ses lettres grecques qui soient écrites avec une certaine aigreur. Il avait raison de traiter sévèrement Gorgias, s'il était vicieux et pervers, comme on peut croire qu'il le fut; mais lorsqu'il reprochait si durement à Pélops d'avoir négligé de lui faire obtenir des Byzantins quelques décrets honorifiques, il laissait trop voir les petitesses et les dépits de la vanité. C'était encore cette vanité funeste qui le portait trop souvent à tout sacrifier pour la gloire de son éloquence et le succès d'un bon mot. [3]

[1] La lettre grecque au rhéteur Gorgias ne s'est point conservée, non plus que les autres lettres grecques de Cicéron. Le jeune Marcus reçut un ordre semblable de son père, et il s'empressa d'y obéir; on le voit par sa lettre à Tiron, *Ep. fam.*, XVI, 21. — [2] Nommé dans les *lettres à Atticus*, XIV, 8. — [3] Les bons mots de Cicéron avaient été recueillis, de son temps, par C. Trébonius, son ami (*Ep. fam.*, XII, 16; XV, 21); par son affranchi Tullius Tiron, dont il avait revu le recueil, s'il ne l'avait pas composé lui-même (Macrobe, II, 1); par Furius Bibaculus, poète satirique (*id.*, *ibid.*); enfin par

XXV. Munatius, qu'il avait défendu et qu'il avait fait absoudre, accusant Sabinus, ami de Cicéron, celui-ci s'emporta jusqu'à lui dire : « On croirait vraiment que tu as été sauvé par

Jules César (*Ep. fam.*, IX, 16), dans ce recueil d'*Apophthegmes* dont Auguste défendit la publication (Suétone, *Cæs.*, 56). De toutes ces collections de bons mots, il paraît que celle de Tiron était la plus volumineuse ; elle l'était même trop, car on lit dans Quintilien (VI, 3) : « Plût à dieu que celui qui a rassemblé en trois Livres les bons mots de Cicéron, soit Tiron son affranchi, soit quelque autre, eût été moins jaloux de multiplier ces plaisanteries, et eût mis plus de goût à les choisir que de zèle à les ramasser toutes ! Elles donneraient moins de prise à la critique. Mais dans l'état même où elles sont, nous pouvons en dire comme de tout ce qui reste de ce brillant génie : il est plus aisé d'en retrancher que d'y ajouter. »

Les trois Livres de Tiron, qui furent consultés par Quintilien, par Macrobe, et probablement par Plutarque, ne se sont point retrouvés à la renaissance des lettres. Deux savants Lyonnais, MM. Péricaud et Breghot, ont essayé d'y suppléer en recueillant, ou dans Cicéron lui-même, ou dans les anciens auteurs, une centaine d'apophthegmes, qu'ils ont fait imprimer à Lyon, en 1812, au nombre de cent exemplaires, sous le titre de *Cicéroniana* ; ils y ont joint quelques Anecdotes et quelques Pensées choisies. Dans ce petit livre, fait avec soin, les bons mots sont rangés selon l'ordre alphabétique des noms auxquels ils se rapportent. Il eût été peut-être plus intéressant de suivre un ordre chronologique ; on aurait vu la plupart de ces saillies naître des événements mêmes de la vie de Cicéron. Il nous suffira d'en donner ici quelques unes, en les distinguant par le nom des auteurs qui les ont extraites des recueils alors connus ; c'est un moyen de juger quel était le goût de chacun de ces écrivains.

Quintilien, dans son chapitre *de la Plaisanterie*, VI, 3, cite

ton innocence, et non par moi. Tes juges voyaient clair ; j'ai parlé, ils ont fermé les yeux. »

Il venait de faire devant le peuple l'éloge de

les mots suivants, qui ne sont pas tous également heureux.

Un candidat, que l'on croyait fils d'un cuisinier, demandait à quelqu'un son suffrage. « Je vous donnerai aussi le mien, dit Cicéron, et j'y mettrai toute la sauce, *ego quoque tibi jure favebo.* Donat, sur les *Adelphes*, III, 3, 69, prétend que Cicéron dit encore à un fils de cuisinier qui avait plaidé contre lui : *Tu quoque aderas huic causæ.* Ce n'est qu'un jeu de prononciation, *coque* et *quoque ;* car *jure* n'est point dans tous les manuscrits. On trouve dans le *Ménagiana*, tome I, pag. 111, que le chancelier Oxenstiern dit en parlant de Salvius, plénipotentiaire de Suède, qui passait pour le fils d'un tailleur, *Salvius rem acu tetigit.*

Voici une autre plaisanterie qui est tout aussi peu digne de Cicéron. Il disait à Servilius Isauricus, dont le visage était couvert de taches : *Miror, quid sit, quod pater tuus, homo constantissimus, te nobis* varium *reliquit.*

On trouvera plus piquants, mais aussi plus cruels, ses mots contre Vatinius. Lorsqu'on vint lui dire que le bruit de la mort de Vatinius se répandait, mais qu'on n'en était pas sûr : « Eh bien! dit-il, je jouirai toujours provisoirement, *Interim usura fruar.* »

Il rencontre, à cette époque même, Ovinius, affranchi de Vatinius, et lui demande des nouvelles de son patron. « Tout va bien, » dit celui-ci. « Il est donc mort ? » répliqua Cicéron.

Vatinius se vantait d'être moins tourmenté de la goutte, et de pouvoir faire deux mille pas en se promenant. « C'est, dit-il, que les jours sont plus longs. » Macrobe, II, 4, donne ce mot au jeune Octave.

Pour faire entendre que Célius accusait mieux qu'il ne défendait, « Célius, disait Cicéron, a la main droite bonne, mais la gauche mauvaise. »

M. Crassus, et on l'avait applaudi. Peu de jours après, il l'accabla de reproches. « N'est-ce pas ici, dit Crassus, cette même tribune que tu faisais dernièrement retentir de mes louanges ? » —

Vibius Curius se faisait beaucoup plus jeune qu'il n'était. « Je vois bien, dit Cicéron, que vous n'étiez pas né lorsque nous déclamions ensemble. »

Fabia, femme de Dolabella, disait qu'elle n'avait que trente ans. « Je le crois, répondit Cicéron ; car il y a vingt ans que je vous l'entends dire. »

On s'étonnait que Cicéron, sexagénaire, épousât une jeune fille. « Demain, dit-il, elle sera femme. »

Curion le père commençait toujours, en parlant, par s'excuser de son grand âge. « De jour en jour, dit Cicéron, son exorde est plus facile. »

Pline l'ancien, outre le mot sur le sphinx d'Hortensius (XXXIV, 8), que l'on trouve plus haut, et qui est aussi rappelé par Quintilien, raconte la repartie suivante (XXXVI, 6) : Les habitans de Chios montraient avec orgueil aux étrangers les murs de leur ville, bâtis d'un marbre jaspé qu'ils tiraient de leurs carrières. « Je les admirerais bien davantage, dit Cicéron, si vous les aviez faits de pierres de Tibur. »

Aulu-Gelle, XII, 12, ne nous fournit qu'une anecdote assez douteuse sur la maison de Crassus achetée par Cicéron. *Voy.* les *Lettres fam.*, V, 6, et la note 119 sur le premier Livre des *Lettres à Atticus*.

Aux traits cités par Plutarque, dans la *Vie de Cicéron*, il faut joindre ceux que nous offrent quelques autres de ses ouvrages. Ainsi, dans les *Apophthegmes*, il rapporte qu'un Romain qui avait passé du camp de César à celui de Pompée, dit en arrivant que, dans la précipitation de son départ, il avait oublié son cheval. « Cet homme, dit Cicéron, a mieux pourvu à la sûreté de son cheval qu'à la sienne. »

« Oui, répondit Cicéron, je voulais m'exercer sur une mauvaise cause. »

Crassus ayant dit un jour qu'il n'y avait pas un seul homme de sa famille qui eût vécu plus

« Où est votre gendre ? » lui demanda Pompée, lorsqu'il vint se ranger sous ses drapeaux. « Avec votre beau-père, » répondit Cicéron. *Ibid.*

Memmius accusait Caton de passer les nuits à boire. « Pourquoi n'ajoutes-tu pas, dit Cicéron, qu'il joue tout le jour aux dés ? » *Vie de Caton d'Utique*, c. 6.

Après la réforme du calendrier par César, on disait dans une société : « La constellation de la Lyre se lèvera demain. » — « Oui, dit Cicéron, en vertu de l'édit. » *Vie de César*, c. 59.

Macrobe est, avec Quintilien, celui qui nous a conservé le plus d'apophthegmes de ce genre, extraits des recueils de Tiron et de Bibaculus. Ils se trouvent au chap. 3 du second Livre des *Saturnales*. Nous citerons quelques uns de ceux qui n'ont été encore rappelés ni dans le texte de Plutarque, ni dans cette note.

Damasippe ayant invité Cicéron à souper, servit d'un vin fort médiocre, et dit : « Buvez de ce Falerne, il a quarante ans. » — « Il porte bien son âge, » repartit Cicéron.

Comme il voyait Tullia sa fille marcher avec trop de vitesse, et son gendre Pison avec trop de lenteur : « Ma fille, dit-il, marche comme ton mari ; et toi, Pison, marche comme ta femme. »

Voyant une autre fois Cn. Lentulus Dolabella, le dernier mari de Tullia, qui, malgré sa petite taille, portait une fort longue épée à son côté : « Qui a donc, s'écria-t-il, ainsi attaché mon gendre à cette épée ? »

Il n'épargna pas non plus la petite taille de son frère. On lui montra dans la province d'Asie, que son frère avait autrefois gouvernée, une demi-figure colossale de Quintus, peinte sur un bouclier votif. « Voilà, dit-il, la partie plus grande que le tout. »

de soixante ans, se rétracta peu de temps après: « A quoi pensais-je, dit-il, quand je parlais ainsi? » — « Tu savais, repartit Cicéron, que cette observation serait agréable aux

Nous retrouvons encore ici Vatinius. Il fut consul pendant quelques jours en 706, sous la dictature de César. « Il est arrivé un grand prodige, dit Cicéron, dans l'année de Vatinius : il n'y a eu, sous son consulat, ni hiver, ni printemps, ni été, ni automne. » — Vatinius lui reprochait de n'être pas venu le voir pendant qu'il était malade. « Je voulais y aller, répondit-il, sous votre consulat; mais la nuit m'a pris en chemin. » Sans doute les plaisanteries de Cicéron auraient été alors plus mordantes, s'il ne s'était pas réconcilié, dès 699, avec Vatinius.

Il put faire, depuis, l'application de ces bons mots à C. Caninius Rébilus (d'autres lui donnent le prénom de T.), que César fit consul pour une demi-journée, à la fin de 708. Dans les *Lettres familières*, VII, 30, on trouve quelques uns des sarcasmes que lui inspira ce nouveau caprice du maître. Il dit que la vigilance de Caninius a été si merveilleuse, qu'il n'a point dormi de tout son consulat; on peut voir, dans les *Fragments* des poëmes, tome XXIX, pag. 488, comment ce bon mot a été versifié. Macrobe y ajoute les suivants. « On demandera, disait Cicéron, sous quels consuls Rébilus a été consul. » — « Caninius consul, disait-il encore, est un être de raison, λογοθεώρητος. » — « Jusqu'ici nous avions des *Flamines Diales*; nous avons maintenant des *consules diales*. » Macrobe, II, 2, attribue ce dernier jeu de mots au poëte satirique M. Otacilius Pitholaus, dont parle Suétone (*Cæs.*, 75); ailleurs (VII, 3), il le rend à Cicéron. Mais Cicéron reconnaît lui-même (*Ep. fam.*, VII, 32) qu'on lui en a prêté beaucoup qui ne sont pas de lui.

Dans la guerre civile, comme on lui disait qu'il était venu tard au camp de Pompée : « Non, répondit-il, car je ne vois rien

Romains, et tu la faisais pour leur plaire. »

Crassus disant une autre fois qu'il aimait les stoïciens, parce qu'ils prétendent que le sage est riche. « N'est-ce pas plutôt, dit Cicéron, parce

de prêt. » — Pompée ayant donné le droit de cité romaine à un transfuge gaulois : « O le plaisant homme! s'écria Cicéron; il promet à des Gaulois une patrie, et ne peut nous rendre la nôtre. » — Pompée, fatigué, dit-on, de ces défiances et de ces plaintes de Cicéron, lui dit un jour : « Passez à César, et vous me craindrez. »

César devint maître absolu, et Cicéron s'exprima toujours avec la même liberté. On lui demandait, après la bataille de Pharsale, comment il n'avait pas vu que César devait vaincre. « C'est la ceinture, dit-il, qui m'a trompé. » Allusion à la ceinture lâche et à la démarche efféminée de cet ambitieux. Sylla, en parlant de César, disait à Pompée : « Méfiez-vous de ce jeune homme à la ceinture traînante. »

Cicéron blâma publiquement la facilité avec laquelle César prodiguait le titre de sénateur. P. Mallius, son hôte, le priait de faire nommer son beau-fils *décurion*, c'est-à-dire sénateur, dans sa ville municipale : « A Rome, si vous voulez, lui répondit-il devant tout le monde; mais à Pompéii, la chose est difficile. »

Andron, de Laodicée, que Cicéron avait connu sans doute pendant son proconsulat de Cilicie, étant venu le saluer, et lui ayant appris que ses concitoyens l'envoyaient à Rome pour demander à César la liberté de leur patrie, Cicéron, suivant l'expression de Macrobe, protesta ainsi contre la servitude publique : « Ἐὰν ἐπιτύχῃς, καὶ περὶ ἡμῶν πρέσβευσον, si vous réussissez, sollicitez aussi pour nous. »

Quant à cette équivoque, en parlant d'Octave, *laudandum*, *ornandum*, *tollendum*, on peut voir les *Lettres familières*, XI. 20, et les notes sur ces Lettres.

qu'ils prétendent que tout appartient au sage ? » On sait quelle était la cupidité de Crassus.

Des deux fils de Crassus, il y en avait un qui ressemblait, dit-on, à un certain Axius, et qui par cette ressemblance avait fait soupçonner sa mère d'un honteux commerce avec cet homme. Il venait d'être applaudi au sénat pour un de ses discours, et l'on demandait à Cicéron comment il le trouvait; il répondit en grec, Ἄξιος Κράσσου.[1]

XXVI. Au moment de partir pour son expédition d'Asie, Crassus désirait emporter avec lui l'amitié plutôt que la haine de Cicéron, et il lui dit d'un air affectueux qu'il voulait souper chez lui. Cicéron lui fit un excellent accueil[2]. Peu de jours après, ses amis lui dirent que Vatinius désirait avec ardeur une réconciliation et son amitié; car ils étaient ennemis. « Vatinius, répondit-il, ne veut-il pas aussi souper chez moi ? »

Ce Vatinius, dont le cou était gonflé par une

[1] *Digne de Crassus*, ou, dans l'autre sens que présente cette phrase intraduisible, *C'est l'Axius de Crassus*. Reiske fait remarquer avec justesse que cette repartie aurait été meilleure, si l'on avait parlé grec dans le sénat romain. On trouve (*ad Att.*, IV, 15, etc.) un Axius, sénateur. Voy. l'*Index historique*, tome XXX, pag. 72. — [2] Non chez lui, mais chez Crassipès, son gendre. *Epist. fam.*, I, 9.

humeur scrofuleuse, venait de plaider une cause. « Voilà, dit Cicéron, un orateur bien enflé. » Un jour on lui annonça que Vatinius était mort; mais bientôt il apprit d'une manière certaine que la nouvelle était fausse : « Malheur, s'écria-t-il, à celui qui nous a trompés si mal à propos! »[1]

César avait fait décréter que les terres de Campanie seraient distribuées aux soldats; plusieurs sénateurs en étaient mécontents, et L. Gellius, le plus âgé de tous, protestait que ce partage n'aurait pas lieu tant qu'il vivrait. « Attendons, dit Cicéron, car Gellius ne demande pas un long terme. »

Il y avait un Octavius qui passait pour être originaire de Libye. Comme il se plaignait, dans une cause, de ne pas entendre Cicéron, « Ce n'est pas, dit l'orateur, faute d'avoir les oreilles percées. »[2]

[1] Cette malédiction équivoque paraît s'adresser également et à l'auteur de la fausse nouvelle, et à celui qui n'a pas voulu mourir pour qu'elle fût vraie. — [2] Il confirme le reproche qu'on lui faisait d'être Africain, et l'accuse de plus d'avoir été esclave; car, dans ces pays, on perçait les oreilles aux esclaves pour marque de leur sujétion. Cette coutume était presque générale dans tout l'Orient. (*Deutéronome*, XV, 17; *Exode*, XXI, 6.) A cette observation de Dacier, Barton oppose l'autorité de Plutarque lui-même, qui cite ailleurs deux fois le même mot sans y voir le reproche d'esclavage, et celle de plusieurs écrivains qui

Métellus Népos lui reprochait d'avoir perdu plus de citoyens en témoignant contre eux qu'il n'en avait sauvé en plaidant pour eux. « Oui, répondit Cicéron, j'ai plus de sincérité que d'éloquence. »

Un jeune homme, soupçonné d'avoir empoisonné son père dans un gâteau, s'emportait contre Cicéron, et le menaçait de l'accabler d'injures. « J'aime mieux, dit Cicéron, tes injures que tes gâteaux. »

P. Sestius l'avait pris pour avocat avec d'autres orateurs [1]; mais il voulait tout dire, et ne laissait à personne le temps de parler. Comme il paraissait qu'on allait l'absoudre, et que déjà on recueillait les voix : « Profite bien de la circonstance, lui dit Cicéron; car demain tu ne seras plus rien. »

Un P. Cotta [2], qui se donnait pour juriscon-

attestent que l'usage de se percer les deux oreilles, ou l'une des deux, était répandu, en général, chez les peuples que les Grecs et les Romains appelaient barbares. Juvénal, I, 105 :

Natus ad Euphraten, molles quod in aure fenestræ
Arguerint, licet ipse negem.

[1] S'il s'agit ici du célèbre tribun P. Sextius, nous avons encore le plaidoyer de Cicéron, tome XII, pag. 1. Voy. l'*Index historique*, au mot *P. Sextius*, *L. F.* — [2] Dans les *Apophthegmes*, Plutarque dit, C. Popillius. Il s'agit peut-être, comme le pense G. C. Croll, de C. Popillius Lénas, l'augure, nommé dans les *Lettres à Atticus*, XII, 13, 14.

sulte, quoiqu'il fût aussi dénué d'instruction que d'esprit, appelé en témoignage dans une cause que plaidait Cicéron, répondit qu'il ne savait rien. « Tu crois sans doute, dit Cicéron, que c'est sur le droit qu'on t'interroge. »

Métellus Népos, dans un de ses démêlés avec Cicéron, lui répétait souvent : « Cicéron, quel est ton père ? » — « Ta mère, répliqua-t-il, a rendu cette question plus difficile pour toi. » La mère de Métellus ne jouissait pas d'une grande réputation de vertu. Pour lui, c'était un homme inconstant et léger. Tribun du peuple [1], il abandonna ses fonctions pour aller trouver Pompée en Syrie, et à peine arrivé, il s'en retourna plus follement encore. Il fit à son précepteur Philagre de riches funérailles, et mit sur sa tombe un corbeau de marbre. « Voilà du moins, dit Cicéron, une preuve de bon sens ; car il t'a enseigné bien plus à voler qu'à parler. » [2]

M. Appius ayant dit, dans l'exorde d'un de ses plaidoyers, que l'ami qu'il défendait l'avait

[1] En 691. *Voy.* Plutarque, *Vie de Caton*, pag. 772 ; Dion, XXXVII, 43. Les lois défendaient à un tribun en exercice de passer une nuit hors de Rome. Ailleurs (*Opp. mor.*, pag. 361), Plutarque appelle *Diodote* le précepteur de Métellus ; *Philagre* était peut-être son surnom. — [2] « Alludendo all' andar che ei fece in Siria, ed all' esserne tornato con tutta velocità. » *Girolamo Pompei.*

prié d'apporter à cette cause beaucoup de soin, d'énergie, de bonne foi : « As-tu bien après cela, lui dit Cicéron, le cœur assez dur pour n'accorder à ton ami rien de ce qu'il t'a demandé ? »

XXVII. Il est certain que ces railleries piquantes contre des ennemis ou des adversaires font partie du talent oratoire ; mais Cicéron s'attira beaucoup de haine en les prodiguant au hasard, dans le seul but de faire rire. Je citerai encore quelques uns de ces sarcasmes.

M. Aquillius avait deux gendres qui tous deux étaient bannis. Cicéron l'appelait *Adraste*. [1]

L. Cotta, qui aimait le vin, était censeur lorsque Cicéron briguait le consulat ; celui-ci eut soif le jour de l'élection, et ses amis l'entourèrent pendant qu'il buvait : « Vous avez raison de craindre, leur dit-il, que Cotta ne me censure, s'il voit que je bois de l'eau. »

Un jour qu'il rencontra Voconius avec ses trois filles qui étaient fort laides, il s'écria :

Le courroux d'Apollon a marqué leur naissance. [2]

[1] Adraste avait marié ses deux filles à Étéocle et à Polynice, tous deux bannis. *Dacier*. — [2] Dacier prétend que c'est un vers de Sophocle, qui parle d'Œdipe, fils de Laïus. Mais quoique tous les éditeurs, et M. Coray lui-même, aient répété la note de Dacier, ce vers ne se trouve nulle part dans Sophocle. Il n'est pas non plus dans les *Phéniciennes* d'Euripide.

M. Gellius passait pour n'être point né de parents libres; comme il lisait des lettres au sénat d'une voix forte et claire : « Ne vous en étonnez pas, dit Cicéron, il est de ceux qui n'ont jamais manqué de voix. »[1]

Faustus, fils de Sylla, l'ancien maître de Rome et l'auteur des proscriptions, ayant dissipé en folles dépenses presque tout son bien, et se trouvant accablé de dettes, fut obligé d'afficher l'abandon de sa fortune[2]. « J'aime mieux, dit Cicéron, ces tables du fils que celles du père. »

XXVIII. Cette humeur satirique lui fit perdre beaucoup d'amis. Clodius et ses partisans se

[1] C'est-à-dire, qui ont été crieurs publics. Comme les Gellius étaient d'une origine distinguée, même celui dont le nom est presque toujours accompagné de termes de mépris (*pro Sext.*, c. 51; *in Vatin.*, c. 2; *de Arusp. respons.*, c. 27; *ad Att.*, IV, 3), Croll propose de substituer *M. Gallius*, ancien préteur, autre ennemi de Cicéron, et qui fut un des partisans d'Antoine (*Philippic.*, XIII, 12; *ad Att.*, X, 15; XI, 20). Le même savant explique le mot raconté par Plutarque, en le comparant à cette expression du *Brutus*, c. 69 : « Ne quem *vocalem* præteriisse videamur. » — [2] Il est parlé des dettes de Faustus Sylla dans les *Lettres à Atticus*, IX, 11. Ceux qui étaient ruinés, et qui avaient plus de dettes que de fortune, étaient obligés d'afficher qu'ils abandonnaient tous leurs biens, afin que les créanciers prissent sur cela leurs mesures, et que personne ne pût plus être trompé en leur prêtant. *Dacier*.

réunirent bientôt pour l'attaquer. Voici l'origine de cette persécution.

Clodius était un jeune noble, fier, insolent, audacieux. Amant de Pompéia, femme de César, il pénétra chez elle, déguisé en musicienne, la nuit où les femmes célébraient dans la maison de César ce sacrifice mystérieux qu'elles dérobent aux regards de tous les hommes. Malgré la rigueur de leur surveillance, Clodius, si jeune qu'il n'avait point encore de barbe, espéra qu'il pourrait, avec les femmes, arriver jusqu'à Pompéia sans être reconnu. Mais égaré, la nuit, dans cette vaste demeure, il cherche en vain sa route; une des femmes d'Aurélia, mère de César, le trouve errant çà et là, et lui demande son nom; forcé de parler, il répond qu'il cherche Abra [1], esclave de Pompéia; sa voix l'a trahi, un cri s'élève, toutes les femmes accourent; elles ferment les portes, visitent tous les coins de la maison, et trouvent enfin Clodius réfugié dans la chambre d'une jeune esclave, sa complice. Cette aventure étant devenue publique, César répudia Pompéia, et Clodius fut accusé de sacrilége.[2]

[1] Dans la *Vie de César*, c. 10, où l'on trouve quelques détails de plus, cette esclave s'appelle *Aura*; ces deux noms, prononcés à la manière des Grecs modernes, offrent le même son. — [2] Peut-être faut-il lire ici, comme *Dusoul*, ἀπεγράψαντο, ou

XXIX. Cicéron était alors ami de Clodius, qui, à l'époque de la conjuration de Catilina, lui avait rendu de grands services [1], et avait fait

supposer, comme Xylander, qu'il manque dans le texte le nom du tribun qui accusa Clodius; car il est certain que ce ne fut pas César qui l'accusa, mais Q. Fufius Calénus, tribun du peuple. Mais ce Calénus ne fut toute sa vie qu'un agent de César, et il n'est pas absolument invraisemblable que Plutarque ait cru pouvoir dire de César lui-même, *ἀπεγράψατο*, *il le fit accuser*. Plus bas, on le voit refuser de porter témoignage contre Clodius : dans un tel homme, cette contradiction n'aurait rien de surprenant; car il mit toujours l'intérêt politique avant tous les autres.

[1] Asconius dit pourtant que par ces mots du plaidoyer *pour Milon*, c. 21, *etiam quum in castra Etrusca properabat*, l'orateur reprochait indirectement à Clodius l'idée qu'il avait eue d'aller joindre Catilina dans le camp de Mallius, et à laquelle il renonça, par une raison que le commentateur ne dit point. On lit aussi dans le même Discours, chap. 14 : *Quando sica illa, quam a Catilina acceperat, conquievit?* Enfin, dans la harangue *sur la Réponse des Aruspices*, c. 3, Catilina est appelé l'ami de Clodius. On oppose à ces textes le silence que Cicéron, dans ses nombreuses invectives contre Clodius, garde toujours sur sa complicité avec les conjurés; et il faut convenir que cette réponse paraît décisive. Clodius, après être retourné sur ses pas, avait sans doute essayé de faire oublier un moment d'erreur par son zèle pour le consul et pour le sénat. Quant à l'amitié qui régnait alors, selon Plutarque, entre Cicéron et Clodius, ce n'était probablement qu'une simple liaison, comme celle qui s'établit encore entre eux, même après tout le mal que l'un avait fait à l'autre. Ainsi, l'an 701 de Rome, le 19 de janvier, la veille du meurtre de Clodius, ils apposent tous deux leur cachet au testament de l'architecte Cyrus (*pro Mil.*, c. 18), et sont déclarés tous deux ses héritiers.

partie de son escorte : cependant, Clodius protestant devant les juges qu'à l'heure du sacrifice il n'était pas même à Rome, mais très loin de Rome, Cicéron déclara, comme témoin, que ce jour-là Clodius était venu chez lui et l'avait entretenu de quelques affaires. Il disait vrai ; mais on crut qu'il parlait ainsi, moins pour faire une déposition fidèle, que pour se justifier auprès de sa femme Térentia, qui étendait jusque sur le frère la haine qu'elle portait à la sœur : elle s'imaginait que Clodia voulait épouser Cicéron, et qu'elle employait pour cette intrigue un certain Tullus, en qui Cicéron avait la plus intime confiance, qui allait sans cesse chez Clodia, et dont les visites, qu'elle remarquait facilement à cause du voisinage, lui inspiraient de cruels soupçons. Térentia, naturellement hautaine, et qui exerçait un grand empire sur son mari, l'engagea, dit-on, à rompre avec Clodius et à témoigner contre lui. Mais les plus illustres et les plus vertueux citoyens de Rome reprochèrent aussi à Clodius des parjures, des fraudes, des manœuvres corruptrices pour soulever le peuple, des adultères. Lucullus produisit des servantes qui attestèrent le commerce criminel de Clodius avec sa plus jeune sœur, lorsqu'elle

était mariée à Lucullus ; et l'on ne doutait pas qu'il n'eût commis le même inceste avec les deux autres, Tertia, femme de Marcius Rex [1], et Clodia, femme de Métellus Céler. On avait surnommé celle-ci *Quadrantaria* [2], parce qu'un de ses amants, au lieu de pièces d'or, lui avait envoyé une bourse de cette petite monnaie de cuivre que les Romains appellent *quadrans*. Clodius fut plus diffamé pour cette dernière sœur que pour les deux autres.

Cependant, comme le peuple était fort opposé à ceux qui poursuivaient Clodius et qui témoignaient contre lui, les juges intimidés firent mettre une garde autour du tribunal, et la plupart ne tracèrent sur les tablettes que des lettres confuses [3]. Il y eut néanmoins un plus

[1] C'est sans doute à cause de cette alliance que Clodius s'était flatté de quelque part dans la succession de Marcius Rex : *Ille autem Regis hereditatem spe devorarat.* Ad Att., I, 16. — [2] *Voy.* le plaidoyer *pour Célius*, c. 26, et la note 18, tome XII, page 332. Clodia, suivant Apulée, est celle que Catulle a célébrée sous le nom de Lesbie. — [3] Ces lettres étaient A, *absolvo ;* C, *condemno ;* N L, *non liquet.* Dacier a tort de vouloir corriger ce passage par celui de la *Vie de César* qui y répond (c. 10) ; dans l'un et dans l'autre il faut lire τοῖς γράμμασιν, et M. Coray ne s'y est point trompé. Le traducteur italien, qui est ordinairement de l'opinion de Dacier, s'en écarte avec raison dans cet endroit : *E i più di loro diedero sentenza su tavole scritte confusamente.* Amyot, Barton et Ricard sont aussi contre lui.

grand nombre de voix pour absoudre, et l'on crut qu'il y avait eu corruption. Aussi Catulus dit-il aux juges, qu'il rencontra sur son chemin : « Vous avez eu raison de nous demander des gardes ; vous aviez peur qu'on ne vous volât votre argent [1]. Et comme Clodius reprochait à Cicéron que les juges n'avaient pas ajouté foi à son témoignage, « Vingt-cinq, répondit-il, se sont fiés à ma parole, puisqu'ils t'ont condamné ; les trente autres ne se sont pas fiés à toi, puisqu'ils ont voulu être payés avant de t'absoudre. » César, cité comme témoin, ne chargea pas Clodius, et ne fit point entendre qu'il crût sa femme coupable. Il dit qu'il l'avait répudiée, parce qu'il fallait que la femme de César fût exempte non seulement de faute, mais même de soupçon.[2]

XXX. Clodius, à peine échappé à cette accusation et nommé tribun du peuple, ne songea plus qu'à se venger de Cicéron, en lui suscitant de toutes parts des dangers et des ennemis. Il s'attacha d'abord la multitude par des lois populaires, et fit décerner aux deux consuls de riches provinces, à Pison la Macédoine, à Gabinius la Syrie. Il choisit un grand nombre de pauvres

[1] *Ad Att.*, I, 16, tome XVIII, pages 58 et 62. Plutarque est ici traducteur fidèle. — [2] Plutarque, *César*, c. 10.

pour instruments de ses projets, et il eut sans cesse autour de lui des esclaves armés. Trois hommes se partageaient alors la suprême autorité : Crassus, ennemi déclaré de Cicéron ; Pompée, qui voulait dominer sur tous les deux ; César, qui, avec son armée, allait partir pour les Gaules. Cicéron eut recours à celui-ci, quoiqu'il comptât moins que jamais sur son amitié depuis l'affaire de Catilina, et il lui demanda de le suivre comme un de ses lieutenants [1]. César s'y prêtant volontiers, Clodius, qui voyait son ennemi se dérober ainsi aux menaces de son tribunat, parut désirer une réconciliation, et n'accusant désormais que Térentia, ne parla de Cicéron qu'avec douceur et bienveillance. Plus de haine, plus d'aigreur ; c'était la modération d'un ami qui se plaint de son ami. Trompé par ces manœuvres, Cicéron, plus tranquille, remit

[1] Cicéron, dans son Discours *sur les Provinces consulaires*, c. 17, dit que César ne lui avait pas seulement proposé cet emploi, mais qu'il l'avait prié de l'accepter. Il en parle de même à Atticus, II, 18 et 19. On voit dans l'historien Dion, XXXVIII, 15, combien l'intérêt que César témoignait à Cicéron était feint, et avec quelle perfidie Pompée et lui s'entendirent pour le faire tomber dans le piége, et le livrer à toute la vengeance de Clodius. La conduite qu'on va voir tenir à Pompée justifiera le récit de cet historien. *Ricard.*

à César sa lieutenance, et rentra dans les affaires publiques.

César, piqué de cette conduite, aiguillonna encore l'animosité de Clodius, et détacha entièrement Pompée de Cicéron. Il déclara lui-même devant le peuple qu'il ne trouvait ni juste ni légitime qu'on eût fait périr sans jugement Lentulus et Céthégus [1]. Telle était, en effet, l'ac-

[1] Clodius avait convoqué le peuple au cirque Flaminien, hors des murs de Rome, afin que César, qui en était déjà sorti avec le titre de proconsul, pût se trouver à l'assemblée. Le tribun y avait fait appeler aussi la jeune noblesse et les chevaliers, pour rendre compte de leur conduite et se justifier de l'intérêt qu'ils prenaient à Cicéron. Mais, dès qu'ils parurent, il ordonna à ses esclaves et à ses mercenaires de fondre sur eux; et l'exécution fut si brusque qu'Hortensius fut presque tué, et que Vibiénus, autre sénateur, mourut peu de temps après des blessures qu'il reçut (*pro Sext.*, c. 12; *pro Milon.*, c. 14). Alors Clodius produisit les deux consuls, pour déclarer au peuple leur sentiment sur le consulat de Cicéron. Gabinius dit avec beaucoup de gravité qu'il condamnait sans exception tous ceux qui avaient mis un citoyen à mort sans lui avoir fait son procès. Pison dit seulement qu'il avait toujours été du parti de l'indulgence, et qu'il avait beaucoup d'aversion pour la cruauté (*Post. red. in sen.*, c. 6, 7; *in Pison.*, c. 6). César, prié de donner son avis sur la même question après les consuls, déclara que la forme des procédures contre Lentulus et ses complices avait été irrégulière et contraire aux lois, et que personne n'ignorait quelle avait été alors son opinion, mais qu'il n'approuvait point qu'on fît maintenant une loi sur des affaires qui remontaient à plusieurs années (Dion, XXXVIII,

cusation intentée contre Cicéron par la loi du tribun. Menacé d'une odieuse condamnation, il prit l'habit de deuil, laissa croître ses cheveux et sa barbe, et vint dans les rues de Rome supplier le peuple. Sur son chemin se trouvait partout Clodius, environné d'une foule de vils mercenaires, qui lui adressaient les plus grossiers outrages sur sa nouvelle et triste parure, et qui souvent même jetaient de la boue et des pierres à ce grand homme suppliant.

XXXI. Cependant presque tout l'ordre des chevaliers prit d'abord comme lui l'habit de deuil, et vingt mille jeunes gens le suivaient, dans le même appareil, priant et intercédant pour lui. Bientôt le sénat s'assemble; on y propose de faire prendre le deuil au peuple comme dans une calamité publique; les consuls s'opposent à ce décret; Clodius fait briller les glaives autour du lieu d'assemblée, et la plupart des sénateurs s'enfuient en déchirant leur toge, en poussant des cris de douleur. Mais comme la pitié ni la honte ne pouvaient rien sur les satellites de Clodius, comme il fallait s'exiler ou

17). Cette réponse adroite obligeait Clodius en confirmant le fondement de sa loi, et Cicéron pouvait croire aussi qu'il y était traité avec modération; elle mettait d'un côté les apparences de service, et de l'autre la réalité. *Middleton.*

combattre, Cicéron implora le secours de Pompée, qui s'était retiré exprès dans sa maison d'Albe; il commença par lui envoyer son gendre Pison; ensuite il vint lui-même. Pompée, averti de son arrivée, n'eut point la force de l'attendre: il rougissait d'abandonner un homme qui avait soutenu pour lui de si grands combats, et travaillé si souvent pour sa gloire; obligé de sacrifier à César, son beau-père, les sentiments d'une ancienne reconnaissance, il évita, en sortant par une porte dérobée, la rencontre de Cicéron.[1]

Trahi, délaissé par tout le monde, Cicéron fit auprès des consuls un dernier effort. Gabinius fut inflexible. Pison, moins cruel, le pria de s'éloigner, de céder à ce torrent soulevé par Clodius, de supporter avec courage ces vicissitudes politiques, et de sauver une seconde fois

[1] Le récit de Dion, XXXVIII, 17, s'accorde avec celui de Plutarque, et il n'est pas vrai, comme le prétend Middleton, qu'ils soient contredits tous deux par Cicéron lui-même. Dans cette phrase d'une lettre à Atticus, X, 4, *qui nos sibi quondam ad pedes stratos ne sublevabat quidem*, l'auteur anglais croit voir la preuve que Cicéron put alors parvenir jusqu'à Pompée; mais ce n'est qu'une expression figurée, qu'il a eu tort de prendre à la lettre. Cicéron, comme l'ancien historien de sa vie, dit clairement (*in Pison.*, c. 31) que tout accès lui fut fermé: *Vestræ fraudes, vestrum scelus, vestræ criminationes...... effecerunt, ut ego excluderer.*

la patrie, que sa résistance exposerait à tous les maux de la guerre civile. Alors Cicéron tint conseil avec ses amis. Lucullus voulait qu'il restât, et lui promettait la victoire; d'autres[1] l'engagèrent à partir, en lui disant qu'il ne tarderait pas à être rappelé par le peuple, fatigué bientôt des excès et du délire de Clodius. Cet avis fut le sien. Il porta au Capitole une statue de Minerve qu'il honorait depuis long-temps chez lui d'un culte particulier, et la consacra dans le temple avec cette inscription : *A Minerve, protectrice de Rome*[2]. Il prit ensuite de ses amis des gens pour l'accompagner, sortit de la ville vers le milieu de la nuit, et suivit par terre les côtes de Lucanie, dans l'intention de s'embarquer pour la Sicile.[3]

XXXII. Lorsqu'on ne douta plus de son dé-

[1] Caton, Hortensius. Dion, XXXVIII, 17; Cic., *ad Att.*, III, 15; *ad Q. fr.*, I, 3. — [2] *De Leg.*, II, 17; *pro Dom.*, c. 57; *Ep. fam.*, XII, 25; *ad Att.*, VII, 3, etc. Il voulait marquer sans doute qu'après avoir employé, pour le salut de Rome, toutes les forces de la prudence humaine, il était contraint d'abandonner sa patrie à la protection des dieux. — [3] On peut voir, sur toutes les circonstances de l'exil de Cicéron, tome XI, les deux Discours *post reditum*, les Disc. *pour sa Maison* et *sur la Réponse des Aruspices*, le plaidoyer *pour Plancius*; tome XII, le plaidoyer *pour Sextius*, le Disc. *sur les Provinces consulaires*; tome XIII, l'invective *contre Pison*, le plaidoyer *pour Milon*, etc.

part, Clodius fit porter contre lui et afficher dans Rome le plébiscite de son exil, l'interdiction de l'eau et du feu, et la défense de lui donner asile jusqu'à une distance de cinq cents milles de l'Italie [1]. Le respect qu'on avait pour Cicéron fit partout mépriser cet ordre; on lui montrait

[1] Dion, qui a compté par stades (XXXVIII, 17), en met 3750; ce qui, à 125 pas le stade, ne fait pas tout-à-fait les cinq cent mille pas de Plutarque. Mais il y a entre ces deux auteurs une différence bien plus essentielle : Plutarque porte le terme du bannissement de Cicéron à cinq cent mille pas de l'Italie, et Dion à 3750 stades de Rome seulement; de sorte que, si on l'en voulait croire, Cicéron aurait pu se retirer sur les frontières de l'Italie. Mais il y a plusieurs passages de Cicéron qui ne laissent aucun lieu de douter que Dion ne se soit trompé. Dans une lettre à Atticus (III, 4), il lui mande qu'il a reçu la loi portée contre lui, et qu'il y a trouvé que le changement dont il avait entendu parler consistait en ce qu'il lui était permis de demeurer au-delà de quatre cents milles; c'est cent milles de moins que dans Plutarque. La variation dont parle Cicéron est peut-être la cause de cette différence. Cicéron ne marque pas si ces quatre cents milles se doivent compter de Rome et de l'extrémité de l'Italie; mais un peu plus bas il dit qu'il ne lui est pas permis d'aller à Malte, qui certainement est éloignée de Rome de plus de quatre cents milles. La lettre septième du même Livre est encore plus précise : il dit qu'il craint que la ville d'Athènes, où il avait eu quelque intention de se retirer, ne paraisse pas assez éloignée de l'Italie. Dans la lettre sixième, il mande à Atticus qu'il va en Asie à Cyzique. Dacier, dans sa traduction, a substitué le mot de *Rome* à celui d'*Italie*. On ne sait si c'est inadvertance, ou correction; il aurait dû en avertir. *Extr. des Rem. de Fr. Secousse.*

l'affection la plus vive: on l'escortait d'une ville à l'autre. Seulement à Hipponium, ville de Lucanie, appelée maintenant Vibone, un homme à qui Cicéron avait rendu de grands services, et qu'il avait fait nommer pendant son consulat intendant des ouvriers, le Sicilien Vibius [1], pour ne point le recevoir chez lui dans la ville même, lui annonça qu'il mettait à sa disposition sa maison de campagne. Le préteur de Sicile, C. Virgilius, qui devait beaucoup à Cicéron, lui écrivit de ne point débarquer dans sa province [2]. Indigné de cette ingratitude, il continua sa route par terre jusqu'à Brindes. De là, il eut d'abord un vent favorable pour passer à Dyrrhachium; le vent changea le lendemain, et le força de relâcher à l'endroit d'où il était parti; il se rembarqua bientôt, et fit le trajet. On dit qu'à la fin de la traversée, au moment où il arrivait à Dyrrhachium, il y eut un tremblement de terre

[1] Peut-être Vibius Sica; c'est du moins par le surnom de *Sica* que Cicéron désigne cet ami qui lui offrit sa terre auprès de Vibone (*ad Att.*, III, 2, 4, etc.), et chez lequel il logea encore quelques années après (*ibid.*, XVI, 6). Dans Plutarque, au lieu de Οὐίβιος, Σικελὸς ἀνὴρ, je lirais volontiers Οὐίβιος Σίκας, ἀνὴρ ἄλλα τε π. Je m'étonne que personne n'ait songé à cette restitution.

[2] *Pro Plancio*, c. 40, tome XI, page 538. Cicéron ne laisse point, par la suite, de parler de Virgilius avec amitié. (*Ep. fam.*, II, 19; *ad Q. fr.*, I, 2, etc.)

et un reflux soudain. Les devins déclarèrent que c'étaient là des signes de changement, et que son exil ne durerait pas.[1]

En vain on s'empressait autour de lui, et les villes grecques lui rendaient à l'envi les plus grands honneurs; triste, abattu, il tournait sans cesse les yeux vers l'Italie, comme un amant malheureux[2], et ce revers de fortune le réduisait à un état de découragement et de faiblesse vraiment incroyable dans un génie formé par les plus hautes leçons. Cependant il avait souvent prié ses amis de ne point l'appeler orateur, mais philosophe, parce qu'il avait fait des études philosophiques l'œuvre de sa vie, tandis que l'art oratoire n'avait été pour lui qu'un instrument de politique et d'ambition. Mais l'opinion n'a que trop de force pour effacer de l'âme des hommes d'état l'empreinte souvent trop légère de la raison, et pour y imprimer les passions du commun des hommes par les fréquents

[1] Cicéron ne parle nulle part de ce présage, ni dans ses *Lettres*, ni à la fin du plaidoyer *pour Plancius*, ni même dans le Traité *de la Divination*, où il ne dédaigne pas cependant (I, 28; II, 67) de raconter et d'expliquer un songe qui lui annonçait son retour. — [2] Ainsi Démosthène, qui passait le temps de son exil à Égine ou à Trézène, pour être moins éloigné de sa patrie, tournait sans cesse du côté d'Athènes ses yeux baignés de larmes. (Plutarque, *Démosth.*, c. 26.)

rapports qu'ils ont avec eux, à moins qu'ils ne soient sur leurs gardes, et qu'en vivant au dehors, en prenant part aux intérêts de la multitude, ils ne sachent vaincre la contagion de ses exemples. [1]

XXXIII. Clodius, non content d'avoir fait bannir Cicéron, brûla ses maisons de campagne, brûla aussi celle de la ville, et sur l'emplacement éleva un temple à la Liberté. Il mit ses biens à l'enchère, et les fit proposer tous les jours par le crieur, sans que personne se présentât pour les acheter. Devenu redoutable aux chefs de l'aristocratie, fort de l'insolence et de l'audace du peuple, il menaça Pompée, et se mit à décrier les actes de son pouvoir militaire.

[1] On a reproché à Cicéron trop de sensibilité, trop d'affliction dans ses malheurs. Il confie ses justes plaintes à sa femme et à son ami, et on impute à lâcheté sa franchise. Le blâme qui voudra d'avoir répandu dans le sein de l'amitié les douleurs qu'il cachait à ses persécuteurs; je l'en aime davantage. Il n'y a guère que les âmes vertueuses de sensibles. Cicéron, qui aimait tant la gloire, n'a point ambitionné celle de paraître ce qu'il n'était pas. Nous avons vu des hommes mourir de douleur pour avoir perdu de très petites places, après avoir affecté de dire qu'ils ne les regrettaient point : quel mal y a-t-il donc à avouer à sa femme et à son ami qu'on est fâché d'etre loin de Rome qu'on a servie, et d'être persécuté par des ingrats et par des perfides ? Il faut fermer son cœur à ses tyrans, et l'ouvrir à ceux qu'on aime. *Voltaire.*

Pompée, qui voyait tomber son crédit, se blâma lui-même d'avoir abandonné Cicéron; et dans son repentir, il ne négligea rien, avec l'aide de ses amis, pour le faire rappeler.

Clodius s'y opposa vivement; mais le sénat déclara qu'il n'examinerait aucune affaire, qu'il n'exercerait aucun acte de gouvernement, avant le rappel de Cicéron. Sous le consulat de Lentulus, il s'engagea une lutte terrible entre les deux partis; des tribuns furent blessés dans le forum; Q. Cicéron, frère de Marcus, fut laissé pour mort parmi les morts [1]. Le peuple changea insensiblement; le tribun Annius Milon fut le premier qui osa traîner de force Clodius devant les juges [2]; une grande partie du peuple et de

[1] Il me semble que Secousse, dans ses observations sur Plutarque, copiées ordinairement par Ricard, a tort de reprocher à l'historien d'avoir exagéré. Il lui oppose le texte du plaidoyer *pour Sextius*, c. 35, et paraît croire qu'il a pris Sextius lui-même pour Quintus, parce que l'orateur a dit de ce tribun, c. 37 : *Neque ulla alia re ab se mortem, nisi opinione mortis, depulit.* Mais il dit expressément, en parlant de son frère, « qu'il fut repoussé de la tribune, renversé dans le comice, trop heureux de se cacher sous des tas d'esclaves et d'affranchis égorgés, et qu'il dut la vie à la nuit seule, qui vint favoriser sa fuite. Plutarque n'a fait que raconter la chose en d'autres termes. — [2] Ou plutôt, en lisant βιαίων, *accuser Clodius de violence*, correction de Dusoul, appuyée sur le texte de Cicéron, *pro Milon.*, c. 15; *pro Sext.*, c. 41, et adoptée par M. Coray.

nombreux citoyens des villes voisines se joignirent à Pompée, qui, avec ce cortége, parut dans le forum, en chassa Clodius, et appela les Romains à donner leurs suffrages. Le peuple, dit-on, n'avait jamais montré une telle unanimité d'opinion. Le sénat, à l'envi du peuple, décréta qu'on remercierait avec de grands éloges les cités qui avaient accueilli l'illustre banni, et qu'on rétablirait aux frais de l'état sa maison de Rome et ses maisons de campagne, que Clodius avait détruites.[1]

Cicéron fut rappelé seize mois[2] après son départ. Une telle ivresse régna dans toutes les villes, les peuples mirent un tel empressement à voler sur son passage, que Cicéron, en disant plus tard *qu'il était rentré dans Rome, porté comme dans les bras de toute l'Italie*[3], resta encore au-dessous de la vérité. Crassus lui-même, jusque-là son ennemi, vint au devant de lui comme les autres, et se montra jaloux de

[1] *Voy.* le Discours *pro Domo*, et le quatrième Livre des *Lettres à Atticus*. — [2] L'historien parle ici du jour où le rappel fut ordonné; car Cicéron ne rentra dans Rome que dix-sept mois après en être sorti. *Voy.* les *Lettres familières*, VI, 6, note 33; les *Lettres à Atticus*, IV, 1, etc — [3] *Post reditum, in Senat.*, c. 15. Ce mot lui est reproché dans la déclamation attribuée à Salluste, c. 3. Vatinius lui dit aussi dans Macrobe, *Saturnal*, II, 3 : *Unde ergo tibi varices?*

son amitié, entraîné, disait-il, par l'exemple de son fils Publius, grand admirateur de Cicéron.

XXXIV. A peine Cicéron fut-il de retour que, profitant de l'absence de Clodius [1], il monta au Capitole avec plusieurs de ses amis, enleva les tables tribunitiennes où étaient inscrits les actes de son persécuteur, et les brisa. Clodius lui reprochait cette violence. « Tu n'étais pas tribun, répondit-il, puisque tu es né patricien; et aucun des actes de ton tribunat n'est légitime. » Caton ne put entendre ce langage sans mécontentement, non qu'il approuvât Clodius et sa conduite politique; mais il disait qu'il y aurait de l'injustice et de la tyrannie au sénat de casser tous les actes de cette magistrature, parmi lesquels se trouvait le plébiscite qui l'avait envoyé à Cypre et à Byzance. Depuis ce temps il y eut entre Cicéron et Caton une certaine froideur qui, sans aller jusqu'à une rupture ouverte, nuisit à leur bienveillance mutuelle.

[1] Dion raconte, XXXIX, 21, que Cicéron échoua une première fois dans l'exécution de ce projet hardi, P. Clodius, qui était à Rome, s'y étant opposé avec son frère Caius, alors préteur, et lui ayant arraché des mains les tables de ses lois. Le même auteur ajoute que Cicéron fit une seconde tentative pendant l'absence de son ennemi, qu'il s'empara des tables, et ne les détruisit pas, comme dit Plutarque, mais les emporta chez lui. Middleton, dans son Histoire, passe trop rapidement sur ce fait.

XXXV. Quelque temps après, Milon tua Clodius. Accusé de meurtre, il fut défendu par Cicéron [1]. Le sénat, craignant que le procès d'un homme de ce rang et de ce courage n'excitât quelque trouble dans Rome, chargea Pompée de présider à ce jugement et à tous les autres, et de rassurer par ses précautions la ville et les tribunaux. Pompée, avant le jour, investit le forum d'une longue file de soldats. Milon craignit que Cicéron, troublé par ce spectacle inaccoutumé, ne plaidât moins bien sa cause, et lui persuada de se faire porter en litière sur le forum, pour y attendre, pendant une partie de la nuit, que les juges s'assemblassent et que le tribunal fût rempli. En effet, Cicéron, à qui ses ennemis ont reproché sa timidité à la guerre, tremblait aussi dès qu'il fallait parler; et à peine cessa-t-il d'éprouver cette terreur soudaine, lorsque son éloquence, fortifiée par de nombreux combats, eut atteint sa perfection [2]. Ainsi, quand il défendit Muréna contre Caton, l'envie d'ef-

[1] Tome XIII, page 183. — [2] Cic, *in Cæcil.*, c. 13; *pro Cluent.*, c. 18; Dion, XLVI, 7. M. Coray lit ἐπαύετο, et donne à cette phrase un autre sens : « A peine cessait-il de trembler en parlant, même lorsque son discours était déjà loin de l'exorde » Je n'ose blâmer cette interprétation; mais j'avoue que je n'ai pu me résoudre à l'adopter.

facer Hortensius, qui avait brillé dans cette cause, lui fit passer la nuit tout entière, et l'inquiétude, la fatigue de cette veille, le rendirent inférieur à lui-même [1]. Cette fois, le spectacle qui frappa ses yeux à la sortie de sa litière, Pompée assis vers le haut du forum, cet aspect d'un camp, ces armes qui resplendissaient de toutes parts autour de lui, le troublèrent tellement qu'il osa à peine commencer son discours, le corps tremblant, la voix affaiblie [2], tandis que Milon assistait au jugement avec assurance et fermeté, sans avoir daigné même laisser croître ses cheveux et revêtir l'habit de deuil; ce qui, sans doute, ne contribua pas peu à le faire condamner. Pour Cicéron, cette terreur lui venait

[1] Le plaidoyer *pour Muréna* est cependant un assez bon ouvrage. Il paraît d'ailleurs que Cicéron mettait en effet beaucoup d'importance à pouvoir préparer ses discours. Plutarque raconte, dans ses *Apophthegmes*, qu'un jour qu'il avait à plaider devant les centumvirs, Éros, un de ses esclaves, étant venu lui annoncer que la cause était remise au lendemain, il fut si charmé de cette nouvelle inattendue, qu'il lui donna sur-le-champ la liberté. — [2] Il composa depuis, à loisir, le Discours qui nous reste. Quintilien, VI, 3, rapporte un trait de l'altercation entre les deux avocats. L'accusateur de Milon demandait sans cesse à quelle heure Clodius avait été tué, *quo tempore Clodius occisus esset? Sero*, un peu tard, répondit Cicéron. Cette équivoque ne déplaît pas à Quintilien.

moins de quelque faiblesse d'âme que du vif intérêt qu'il prenait à ses amis.

XXXVI. Déjà reçu au rang de ces prêtres que les Romains nomment *augures*[1], à la place du jeune Crassus, tué dans l'expédition contre les

[1] Cette dignité était fort recherchée à cause de la considération qu'elle donnait, et parce qu'on en gardait toute la vie le titre et les priviléges. Dans tous les autres sacerdoces, dit Plutarque (*Quest. Rom.*), lorsqu'on avait été condamné à la mort ou au bannissement, on était interdit de toutes fonctions, et le titre ou la place passaient à un autre : l'augure, tant qu'il vivait, eût-il été condamné pour les plus grands crimes, n'était point dépouillé de cet honneur religieux. C'était, comme on le suppose, afin qu'ils n'eussent aucun prétexte, pas même celui de la mort civile, pour se dispenser de garder le secret de leur art, qu'ils avaient juré à leur réception ; et comme il n'y a pas d'exemple dans toute l'histoire qu'aucun deux l'ait révélé, on demanderait inutilement quel en était l'objet, ou quels étaient les principes sur lesquels ils décidaient que telle ou telle chose était un présage, si un présage était heureux ou malheureux, et de quelle manière, dans ce dernier cas, il devait être expié. Le Traité *de la Divination* était le lieu où Cicéron aurait pu nous en apprendre quelque chose, s'il n'avait pas été lié par son serment ; et il est assez étonnant que, des deux Livres que nous avons de lui sur cette matière, ayant employé le premier à faire parler son frère, qui n'était pas augure, d'après l'opinion des Stoïciens sur la fatalité, il se fût réservé le second pour le combattre, et pour faire triompher le système académique. Ce n'était assurément pas pour donner du crédit à l'art des augures ni pour en faire valoir le métier, puisqu'il laisse une liberté pleine et entière d'en croire ce qu'on voudra. *Morabin.* Voy. la Préface du Traité *de la Divination*, tome XXVI.

Parthes, il eut bientôt une province à gouverner. Le sort lui donna la Cilicie, avec une armée de douze mille hommes de pied et de deux mille six cents chevaux. Il partit avec l'ordre de remettre la Cappadoce sous l'obéissance de son roi Ariobarzane, et il s'acquitta de cette commission, même sans prendre les armes, avec autant de désintéressement que de sagesse. Les peuples de la Cilicie, depuis la défaite des Romains chez les Parthes et les mouvements de la Syrie, commençaient à s'agiter : il les calma par un gouvernement doux et tutélaire. Il ne recevait aucun présent, pas même des rois; et sans vouloir que les habitants fissent de frais pour la maison du proconsul, il avait tous les jours à sa table les plus distingués d'entre eux, et les traitait avec dignité plutôt qu'avec magnificence. Aucun esclave ne défendait sa porte; dès le matin (car personne ne le voyait couché), se tenant debout, ou se promenant devant sa demeure, il accueillait ceux qui venaient le saluer [1]. Jamais, dit-on, il ne condamna personne à être frappé

[1] *Ep. ad Att.*, VI, 2. Cette lettre, datée de Laodicée, et toutes celles de ce Livre et du précédent (tome XIX), fournissent de précieux détails sur cette époque glorieuse de la vie de Cicéron.

de verges, ou à avoir les vêtements déchirés [1]; jamais il n'insulta personne, et quand il condamnait à l'amende, c'était sans outrage. Il avait trouvé plusieurs domaines publics usurpés par des particuliers : il les fit rendre aux villes qu'il enrichit par ce moyen, et conserva l'honneur aux usurpateurs, sans les soumettre à d'autre peine qu'à cette restitution. Il fit aussi la guerre, et mit en fuite les brigands du mont Amanus; ses soldats lui donnèrent même le titre d'*imperator* [2]. L'orateur Célius l'ayant prié dans une de ses lettres de lui envoyer des panthères de Cilicie à Rome pour les jeux de son édilité, il lui répondit, en faisant allusion à ses succès, qu'il n'y avait plus de panthères en Cilicie [3], et

[1] C'était une sorte de punition très ignominieuse et très ancienne; car on la voit pratiquée chez les Ammonites, dès le temps de David. *Reg.*, II, 10, 4. *Dacier.* — [2] Il fallait ajouter qu'on ordonna à Rome des supplications ou prières publiques pour ses grands succès; les Parthes étaient alors redoutables, puisqu'on proposait d'envoyer contre eux Pompée ou César. On trouvera tous ces détails militaires dans une lettre à Célius, *Ep. fam.*, II, 10; dans une autre à Atticus, *ad Att.*, V, 20, et surtout dans les premières lettres du quinzième Livre des *Familières.* — [3] *Ep. fam.*, II, 11. Le mont Amanus, qui sépare la Cilicie de la Syrie, abonde en animaux de cette sorte, comme le Liban et autres montagnes de ces contrées. Aussi, dans le *Cantique* de Salomon, IV, 4, se trouvent ces paroles : « Veni de Libano,

qu'elles s'étaient réfugiées en Carie, se plaignant d'être les seuls êtres qui ne pussent jouir de la paix que toute la province devait à ses armes.

En revenant de Cilicie[1], il s'arrêta quelque temps à Rhodes, et ensuite à Athènes, où il fut retenu par le souvenir des études qu'il y avait faites autrefois. Il y fréquenta les hommes les plus célèbres par leur savoir, revit avec plaisir ses anciens amis, et, après avoir reçu de la Grèce un juste tribut d'admiration, il partit pour Rome, où il tomba, pour ainsi dire, au milieu des flammes de la guerre civile[2]; car l'incendie qui couvait depuis long-temps allait éclater.

XXXVII. Le sénat voulait lui décerner le triomphe; mais il dit qu'il suivrait plus volontiers la pompe triomphale de César, pourvu que

sponsa mea, veni de Libano, veni : coronaberis de capite Amana, de vertice Sanir et Hermon, de cubilibus leonum, de montibus pardorum. » Quelques interprètes croient même que dans ce passage *Amana* est le mont Amanus, quoique Bochart s'y oppose (*de Anim. S. S.*, III, 8), parce que la scène du *Cantique* est dans la Judée, assez éloignée de la Cilicie, et qu'il prétende qu'*Amana* est une partie du Liban. Mais cette raison pourrait être combattue. *Dacier.*

[1] Après vingt mois de séjour. — [2] « Ego ad urbem accessi pridie nonas januar.... Incidi in ipsam flammam civilis discordiæ, vel potius belli. » *Ep. fam.*, XVI, 11.

la paix fût assurée entre les citoyens. Il travailla de son côté à une réconciliation [1] : il écrivait à César, il suppliait Pompée, il cherchait à les calmer tous deux. La guerre était inévitable : César envahit l'Italie ; Pompée quitta Rome avec un grand nombre de personnages illustres ; Cicéron ne le suivit pas, et l'on crut qu'il s'attachait à César [2]. Il est aisé de voir du moins qu'il fut en proie à une singulière et cruelle incertitude ; il dit dans ses Lettres : « Quel parti dois-je prendre ? Pompée a pour lui la justice et l'honnêteté de sa cause ; César, son génie, qui est une arme plus sûre pour lui-même et pour les siens. Je sais bien qui fuir, je ne sais qui préférer. » [3]

Trébatius, un des partisans de César, lui ayant écrit que César croyait qu'il devait se joindre à lui et participer à ses espérances, ou, si l'âge l'éloignait des affaires [4], se retirer en

[1] « Unice cavente Cicerone concordiæ publicæ. » Velléius, II, 48. *Voy.* encore Plutarque, *César*, c. 31. — [2] « Me uterque numerat suum, nisi forte simulat alter. Nam Pompeius non dubitat (vere enim judicat), ea, quæ de republica nunc sentiat, mihi valde probari.... Verum quid agam ? » *Ep. ad Att.*, VII, 1. — [3] « Ego, quem fugiam, habeo ; quem sequar, non habeo. » *Ibid.*, VIII, 7. Le reste est l'analyse exacte de plusieurs lettres différentes, *Ep. fam.*, IV, 2 ; V, 19 ; VII, 3 ; *ad Att.*, VII, 1, 4, 12, 20, 21 ; VIII, 1, 3, etc. — [4] Cicéron avait alors cinquante-

Grèce pour y rester neutre entre les deux partis, Cicéron, étonné que César ne lui écrivît pas lui-même [1], répondit avec mécontentement qu'il ne ferait rien d'indigne de sa vie politique. Voilà ce que nous lisons encore dans ses Lettres. Mais à peine César se fut-il dirigé vers l'Espagne, Cicéron s'embarqua pour aller joindre Pompée.

XXXVIII. Il fut reçu avec joie par tout le monde, excepté par Caton, qui, en le voyant, le prit à part pour lui reprocher d'être venu les trouver : il fallait, selon lui, que Caton suivît jusqu'au bout la route qu'il avait d'abord choisie; mais Cicéron eût été plus utile à ses amis, à ses concitoyens, si, gardant la neutralité dans Rome, il eût attendu l'occasion de les servir, au lieu de se déclarer sans motif, sans nécessité, contre César, et de venir partager avec eux de si grands dangers. Ces paroles changèrent les idées de Cicéron; il se refroidit aussi en voyant que Pompée ne le chargeait d'aucune

huit ans; ce n'était pas encore l'âge de renoncer aux affaires.

[1] César finit par lui écrire. « Utriusque autem accepi ejusmodi litteras eodem tempore, quo tuas, ut neuter quemquam omnium pluris facere, quam me, videretur. » *Ad Att.*, VII, 1. Il nous reste même une de ces lettres de César, *ibid.*, X, 8. Nous n'avons plus la lettre de Trébatius, ni la réponse de Cicéron. Mais on en peut juger par ce qu'il en dit, *ibid.*, VII, 17.

affaire importante. Il est vrai qu'il en était seul la cause; car il laissait trop voir son repentir d'être venu [1]; il ne cessait de rabaisser les préparatifs de Pompée, de blâmer ses plans jusqu'à se rendre suspect, et de lancer en toute occasion des sarcasmes contre son parti [2]. Il n'était point gai cependant, et on le voyait se promener tout le jour dans le camp d'un air morne et soucieux [3]; mais il faisait rire par ses reparties ceux qui songeaient le moins à rire. Nous en citerons quelques unes.

[1] « Cujus me mei facti pœnituit; non tam propter periculum meum, quam propter vitia multa, quæ ibi offendi, quo veneram. » *Ep. fam.*, VII, 3. — [2] Il eut le tort d'apporter dans le camp de Pompée les craintes qui pouvaient l'empêcher d'y venir. Il se hâta de désespérer de la victoire; et, dans son propre parti, il laissa entrevoir cette défiance du succès qui ne se pardonne pas, et cette prévention défavorable contre les hommes et contre les choses, qui choque d'autant plus qu'elle est exprimée par d'ingénieux sarcasmes. Cicéron ne modérait pas assez son penchant à l'ironie; et, sur ce point, il paraît avoir souvent manqué de prudence et de dignité. *M. Villemain*, page 362. — [3] Il parle lui-même (*Philippic.*, II, 15) de cette tristesse profonde qui le suivait partout, lorsqu'il était dans le camp de Pompée, et il l'attribue au pressentiment funeste qu'il avait de l'avenir. Il se justifie ensuite (c. 16) de toutes ces railleries qu'Antoine lui avait reprochées : « Le camp de Pompée, dit-il, était en proie aux inquiétudes; mais, au milieu même des alarmes, n'est-il pas dans l'humanité de chercher à se distraire un moment? »

Domitius[1] voulait faire donner un grade supérieur à un homme qui ne passait point pour être homme de guerre, et dont il recommandait les mœurs douces et sages. « Que ne le gardez-vous, dit Cicéron, pour gouverneur de vos enfants ? »

Comme on louait devant lui Théophane de Lesbos, intendant des ouvriers dans l'armée de Pompée, d'avoir bien consolé les Rhodiens de la perte de leur flotte : « Quel bonheur, dit-il, d'avoir un Grec pour intendant ! »[2]

Tout réussissait à César ; il tenait Pompée presque assiégé. Lentulus dit alors qu'il apprenait de tous côtés que les amis de César étaient fort tristes. « Vous croyez donc, lui répondit Cicéron, qu'ils en veulent à César ? »

Un certain Marcius arrivant d'Italie, et disant que le bruit courait à Rome que Pompée était assiégé : « Et vous n'êtes venu, lui dit Cicéron, que pour vous en assurer par vos propres yeux ? »

[1] Domitius est celui que César avait assiégé dans la ville de Corfinium (et non, comme le dit l'abbé Ricard, *dans l'île de Corfou*), et qu'il avait laissé libre après la prise de cette place (*de Bell. civ.*, I, 23). Il périt à Pharsale (*ibid.*, III, 99 ; *Philippic.*, II, 29). — [2] *Voy.* sur Théophane l'*Index historique*. Il est inutile, d'ailleurs, d'expliquer ces plaisanteries : elles sont assez claires, et rien n'est plus triste que le commentaire d'un bon mot.

Après la défaite, Nonius prétendait qu'il fallait espérer encore; qu'il restait sept aigles dans le camp de Pompée. «L'avis serait bon, dit-il, si nous avions des geais à combattre.»

Labiénus affirmait, sur la foi de quelques oracles, que Pompée serait enfin vainqueur. « Avec cette tactique, dit Cicéron, nous avons perdu notre camp.»[1]

[1] Le bonheur que Pompée avait eu de plaire à Sylla, et ensuite de se soutenir par la bonne opinion qu'il donna de lui, et par les actions véritablement grandes qu'il exécuta, semblait lui promettre un tout autre sort que celui qui l'accueillit : mais la fortune l'ayant aveuglé, elle l'abandonna au moment où il crut ne lui rien devoir, et où il voulut la régler suivant ses propres lumières. Une première faute fut suivie de plusieurs, qui le firent passer d'un état digne d'envie à un autre qui lui attira la pitié de ses admirateurs, et fit enfin, à ce que l'on croit, verser des larmes à son plus grand ennemi. Cicéron nous a laissé sur Pompée des témoignages très différents les uns des autres. Ceux qu'il lui rend dans ses Discours publics sont si brillants et si glorieux, qu'ils ont passé pour exagérés. Dans ses Lettres à Atticus, il le traite moins favorablement, et l'on croirait qu'il ne lui rend pas justice. Ces inégalités ont leur cause. Devant un peuple extrêmement prévenu pour Pompée, l'orateur n'avait qu'à rapporter à la prudence, à l'activité et aux autres vertus guerrières de ce général, un enchaînement de prospérités qui seules auraient suffi à remplir la mesure de son surnom : il était difficile qu'on ne trouvât pas quelque excès dans ses éloges. Lorsqu'il s'adresse à un ami pour qui il n'avait rien de caché, et dans des lettres qui roulaient presque toutes sur des actions privées, le jugement qu'il en porte et les plaintes

XXXIX. Pompée venait d'être vaincu à Pharsale, où Cicéron ne se trouva point, parce qu'il était malade : Caton, qui avait à Dyrrhachium une nombreuse armée et une flotte considérable, voulut qu'il prît le commandement, que lui donnait, d'après la loi, son rang de consulaire.

qu'il en fait n'ajoutent rien aux impressions qui nous resteraient, s'il s'en était tenu au simple récit. La raison de cette différence est donc dans Pompée, et non dans Cicéron, historien également fidèle, quand il a placé Pompée au-dessus des héros précédents par l'importance et le nombre de ses expéditions militaires, et quand il l'a rapproché du niveau des hommes ordinaires par le récit de ses petitesses et de ses fautes. Ainsi, que l'on ne confonde point les louanges prodiguées à Pompée par quelques écrivains, pour avoir été à la tête du parti qu'on appelait le meilleur, avec celles qui lui étaient personnelles; que l'on songe ensuite aux préventions de ces écrivains attachés au même parti : alors on se désabusera d'idées vagues, communément fausses, qui ne peuvent subsister contre celles que Cicéron en avait, et qu'il n'aurait certainement pas exprimées avec tant d'assurance et d'uniformité dans ses Lettres à Atticus, si cet ami et toutes les personnes sensées n'en avaient point jugé de la même façon. Cicéron plaignit le sort de Pompée, et il le plaignit de très bonne foi, parce qu'il aimait sa personne, et lui reconnaissait d'honorables qualités. *Non possum ejus casum non dolere; hominem enim integrum, et castum, et gravem cognovi* (ad Att., XI, 6). Voilà à quoi se réduisait, dans l'opinion des hommes sages, ce titre, ce surnom de *grand*, qu'on s'était trop pressé de lui donner. Cicéron (*Tuscul.*, I, 35), Sénèque (*Consol. ad Marc.*, c. 20) et Juvénal (*Sat.*, X, 283) se rencontrent dans la même pensée, qu'il avait trop vécu pour sa gloire. *Morabin.*

Cicéron refusa[1]; il déclara même que la guerre était finie pour lui. Le jeune Pompée et ses amis, l'accusant de trahison, tirèrent leurs épées, et ils l'auraient tué si Caton ne lui eût fait un rempart de son corps; il eut beaucoup de peine à le sauver, et à le faire sortir du camp. Arrivé à Brindes, Cicéron y attendit César, occupé à soumettre l'Égypte et l'Asie.[2]

Quand il sut que César était débarqué à Tarente, et qu'il continuait sa route par terre jusqu'à Brindes, il alla au-devant de lui, ne désespérant point tout-à-fait de la clémence de César, mais rougissant d'en faire l'épreuve, et de paraître, aux yeux de tous, devant un ennemi, et un ennemi victorieux. Il n'eut cepen-

[1] Le fait suivant eut lieu à Corcyre, comme on le voit dans la *Vie de Caton d'Utique*, c. 55. Cicéron, *pro Marcell.*, c. 5; *Ep. ad Att.*, XI, 5, rappelle indirectement le danger qu'il courut dans ces circonstances difficiles. — [2] Quoi que l'on ait dit de la diligence de César après Pharsale, Cicéron l'accuse de lenteur avec raison. Il dit à Cassius (*Ep. fam.*, XV, 15) qu'ils n'auraient jamais cru que le parti de Pompée se fût ainsi relevé en Espagne et en Afrique, et que, s'ils avaient pu prévoir que César se fût amusé à sa guerre d'Alexandrie, ils n'auraient pas fait leur paix, et qu'ils se seraient retirés avec Scipion et Caton en Afrique. Ainsi, un fol amour lui fit essuyer quatre guerres; et, en ne prévenant pas les deux dernières, il remit en question ce qui avait été décidé à Pharsale. *Montesquieu.*

dant rien à dire ni à faire contre sa dignité; car César, du plus loin qu'il le vit venir à lui avant tous les autres, descendit de cheval, le salua, et marcha plusieurs stades, s'entretenant seul avec lui. Depuis ce moment, il ne cessa de le combler d'honneurs et d'amitiés. Cicéron même ayant écrit l'Éloge de Caton, César, en y répondant, loua non seulement l'éloquence, mais la vie de Cicéron [1], comme parfaitement semblable à celle de Périclès et de Théramène. L'ouvrage de Cicéron est intitulé *Caton*, et celui de César, *Anti-Caton*. [2]

[1] C'est probablement dans cet éloge que se trouvait cette belle pensée, conservée par Pline, VII, 30 : « Il est au-dessus de tous les triomphateurs, puisqu'il est plus glorieux d'avoir reculé pour les Romains les bornes du génie que celles de leur empire. » Cicéron nomme lui-même Théramène parmi les hommes d'état qu'il admire le plus (*de Orat.*, III, 16; *Tuscul.*, I, 40); et Aristote paraît avoir été de cet avis (Plut., *Nicias*, page 524). Mais ce n'était peut-être pas sans une intention maligne que César comparait Cicéron à Théramène surnommé *Cothurne* (Xénophon, *Hist. Gr.*, II, 3), parce qu'il changeait aisément de parti, comme un cothurne chausse indifféremment le pied gauche et le pied droit. L'exemple de Périclès était aussi fort bien choisi : il était de l'intérêt de César de rappeler la gloire d'un homme à qui les Athéniens avaient pardonné son gouvernement absolu. — [2] *Voy.* sur ces deux ouvrages les *Lettres à Atticus*, Liv. XII et XIII, *passim.*; l'*Orateur*, c. 10, note 39; Plutarque, *César*, c. 54, et la Préface du volume des *Fragments*, tome XXIX, page xlix.

On raconte aussi que Q. Ligarius étant accusé d'avoir fait la guerre contre César, et Cicéron s'étant chargé de le défendre, César dit à ses amis : « Qu'est-ce qui nous empêche d'entendre Cicéron que nous n'avons pas entendu depuis si long-temps, lorsque Ligarius, reconnu pour un méchant homme et pour notre ennemi, est déjà condamné ? » Mais une fois que Cicéron eut commencé de parler, et que son discours, merveilleux instrument de persuasion, eut offert l'heureux mélange de la force et de la grâce, on dit que César, changeant plusieurs fois de visage, laissa voir les divers mouvements dont son âme était agitée, et qu'au moment surtout où l'orateur rappelle les dangers de Pharsale[1], César, hors de lui-même, tressaillit; des papiers, qu'il tenait à la main, lui échappèrent; il s'étonna de pardonner à Ligarius.

XL. La volonté d'un seul ayant succédé au gouvernement légal, Cicéron, désormais étranger à la conduite des affaires, s'entretint de philosophie avec les jeunes gens qui venaient l'écouter; et comme c'étaient les premiers et

[1] « Quid enim, Tubero, destrictus ille tuus in acie Pharsalica gladius agebat? cujus latus ille mucro petebat? etc. » *Pro Ligar.*, c. 3, tome XIII, page 358.

les plus nobles de Rome [1], il jouit de nouveau d'une grande autorité. Il s'occupait à composer des dialogues philosophiques [2], à traduire les doctrines des écoles grecques [3], à faire passer les termes de la dialectique et de la physique dans la langue latine. On assure, par exemple, que c'est lui qui le premier exprima en latin l'*objet* [4], l'*assentiment*, l'*époque*, la *catalepsie*, les *atomes*, le *simple*, le *vide*, et d'autres idées de ce genre, ou qui du moins les rendit intelligibles et familières aux Romains, tantôt par des expressions figurées, tantôt par

[1] Pansa, Hirtius, Dolabella, etc., *Ep. fam.*, IX, 7, 16; Quintilien, VIII, 3; XII, 11. — [2] Léonard d'Arezzo s'écrie à ce sujet, page 86 : « Era costui per certo uomo nato a giovare agli uomini o nella repubblica, o nella dottrina. Imperocchè nella repubblica, essendo consolo, conservò la patria, e colle orazioni liberò innumerabili uomini ; e nella dottrina e nelle lettere non solamente a' cittadini suoi, ma ancora a tutti coloro, i quali usano la lingua latina, aperse il lume della disciplina e della sapienza. » J'aime encore mieux citer la traduction italienne que le texte latin de Léonard, où il lui est échappé de dire : « Homo vere natus ad *prodessendum* hominibus vel in republica, vel in doctrina! » J'ai fait, dans mon Discours préliminaire, quelques réflexions sur ces latinistes du quinzième et du seizième siècle, hommes savants et ingénieux, mais dont les incorrections paraissent souvent fort singulières. — [3] Après μεταφράζειν, quelques manuscrits ajoutent τινὰ τοῦ Πλάτωνος. Ces mots se rapporteraient alors au *Protagoras* et au *Timée*, traduits par Cicéron. — [4] L'ob-

des mots propres [1]. Il s'amusait aussi quelquefois de sa facilité à faire les vers, et l'on dit

jet, φαντασία, visum, *Academ.*, II, 6. — L'assentiment, συγκατάθεσις, assensio, *Acad.*, II, 12; *de Fato*, c. 18; assensus, *ibid.*, II, 33; approbatio, *Acad.*, II, 12, 17. — L'époque, ou incertitude entre deux opinions, ἐποχὴ, assensionis retentio, *Acad.*, II, 18. — La catalepsie, ou compréhension, κατάληψις, comprehensio, *ibid.*, II, 47. — Les atomes, τὸ ἄτομον, atomi, id est, corpora individua, *de Finib.*, I, 6; *de Nat. Deor.*, I, 20. — Le simple, l'indivisible, τὸ ἀμερὲς, individuum, *de Finib.*, II, 23; *de Fato*, c. 11. — Le vide, τὸ κενὸν, inane, *de Fin.*, I, 6. — Cicéron a enrichi de beaucoup d'autres mots la langue philosophique des Romains : il traduit προηγμένον, præpositum, et ἀποπροηγμένον, rejectum, *de Finib.*, III, 4; ἀδιάφορον, indifferens, *ibid.*, c. 16; ἔννοια, notio, et ὁμολογία, convenientia, *ibid.*, c. 6; ὁρμὴ, appetitio animi, et κατορθώματα, recta, aut recte facta, *ibid.*, c. 7; κατόρθωσις, recta effectio, *ibid.*, c. 14; ἐπιγεννηματικὸν, posterum et consequens, *ibid.*, c. 9; ἀναλογία, proportio, *de Univ.*, c. 4; μεσότης, medietas, *ibid.*, c. 7; ἁρμονία, concentio, *ibid.*, c. 8; harmonia, *de Rep.*, II, 42, etc. Cependant il ne réussit pas toujours à donner une traduction exacte et précise, comme je l'ai fait observer, tome XXII, page 26, au sujet du mot κριτήριον; et souvent, dans la même page où il prétend que la langue latine est plus riche que la langue grecque, il est obligé d'employer des mots grecs pour être compris.

[1] « Ergo Ciceronis, multorumque Ciceronis similium assiduitas et industria linguam latinam, tanquam novalem terram aliquam, hoc etiam cultu, hac satione fœcundare nimirum potuit. Quod hoc loco propterea disputavi, ut intelligeretur, nullam esse linguam tam inopem, tamque barbaram, quæ diligentia ditari et excoli non possit. Itaque Ciceronianus noster, Francus, Italus, Hispanus, aut cujusvis gentis alumnus, vestigia

que, quand il s'abandonnait à sa verve, il en faisait cinq cents dans une nuit [1]. Il passait presque tout ce temps dans sa maison de Tusculum, d'où il écrivait à ses amis *qu'il vivait comme Laërte* [2], soit pour plaisanter, selon sa coutume, soit que l'ambition réveillât en lui le désir du pouvoir, et le dégoût de sa fortune présente. Rarement il venait à la ville, et cela pour voir César; il était le premier de ceux qui lui décernaient de nouveaux honneurs, et qui cherchaient de nouveaux éloges pour lui et pour ses actions. Ainsi, quand César fit rétablir les statues de Pompée, renversées et détruites pendant la guerre civile : « En relevant, dit-il, les statues de Pompée, César affermit les siennes. »

XLI. Il se préparait, dit-on, à écrire l'his-

Ciceronis ingressus, de patria facundia nunquam desperabit; Græciæ et Italiæ opimioribus illis spoliis patriam suam decorabit et amplificabit; ornamenta nova ipse pariet, etc. » *P. Rami Ciceronianus*, pag. 77.

[1] *Voy.* tome XXIX, page lviij. — [2] *Odyssée*, I, 189; XXIV, 205, 225. La retraite de Laërte n'était pas volontaire, mais forcée, puisqu'elle était la suite de sa douleur pour la perte de son fils qu'il croyait mort. On pouvait donc donner un sens politique à la citation de Cicéron, qui paraissait ne vivre dans la solitude de Tusculum que pour mieux pleurer sa patrie. Cette allusion ne se trouve plus dans les lettres qui nous restent.

toire de sa patrie [1], en y mêlant beaucoup de traditions grecques et de récits des premiers âges, lorsqu'il en fut détourné, d'abord par les malheurs de l'état, ensuite par des chagrins domestiques, qui lui vinrent ou de la fortune, ou de lui-même. Il se crut obligé, par exemple, de répudier sa femme Térentia, dont il avait à se plaindre depuis la guerre civile. Lorsqu'il alla joindre Pompée, elle l'avait laissé manquer de plusieurs choses nécessaires pour ce voyage; quand il revint en Italie, loin de lui donner aucune marque d'affection, elle n'était pas même venue le trouver à Brindes où il fit un assez long séjour; et sa fille Tullia, fort jeune encore, ayant eu le courage de se rendre auprès de lui, elle lui avait refusé ce qu'exigeaient son rang, sa jeunesse, et même ses besoins; enfin, à son retour, il avait trouvé sa maison négligée, presque vide, et cependant accablée de dettes [2]. Telles sont du moins les

[1] *De Legibus*, I, 2; Dion Cassius, XLVI, 21. *Voy.* tome XXIX, p. lvij. — [2] Les dilapidations de Térentia commencèrent dès le séjour de son époux en Cilicie, et peut-être même dès le temps de son exil. Mais la confiance qu'il avait en elle lui avait fermé les yeux sur ces premiers dérangements; et à l'égard de ceux qui étaient survenus depuis, il était aussi aisé à une femme adroite, qui connaissait la faiblesse de son mari, et qui pouvait compter sur les intendants de sa maison, de s'entendre avec eux, qu'il

meilleures raisons que l'on donne de ce divorce. Térentia niait tout, et il faut avouer que Cicéron sembla prendre soin de la justifier; car, peu de temps après, il épousa la jeune Publilia : si l'on en croit le bruit que Térentia faisait courir, c'était à cause de sa beauté; si l'on en croit les *Mémoires* de Tiron, l'affranchi de Cicéron, c'était pour payer ses dettes avec la fortune de la jeune fille, fortune considérable, déposée par testament dans les mains de Cicéron à titre de fidéicommis [1]. Chargé de dettes à son retour en Italie, ses parents et ses amis lui conseillaient cette union malgré son âge avancé, comme le seul moyen de s'acquitter d'une manière honorable. Mais Antoine, en rappelant ce fait dans ses réponses aux *Philippiques* [2], reproche à Cicéron d'avoir répudié la femme auprès de laquelle il avait vieilli : sarcasme qui le représente aussi comme un homme accoutumé à une vie sédentaire, et inhabile au métier des armes.

était difficile à lui de s'en apercevoir, surtout après avoir été plusieurs années absent de chez lui. *Morabin.*

[1] On trouve, *de Finib.*, II, 17, un exemple de ces fidéicommis, dont le but était ordinairement d'éluder la loi Voconia. — [2] Dion Cassius, XLVI, 18, n'a pas manqué de transcrire ce reproche dans la longue invective qu'il prête à Q. Fufius Calénus.

Quelque temps après ce mariage, sa fille Tullia mourut en couches chez Lentulus [1], dont elle était devenue la femme après la mort de Pison, son premier époux. De tous côtés les philosophes vinrent consoler Cicéron [2]; mais il ne put vaincre sa douleur : il renvoya même sa jeune épouse, parce qu'elle lui avait paru se réjouir de la mort de Tullia. On voit quelles furent, vers cette époque, les peines domestiques de Cicéron.

XLII. Il n'eut point de part à la conjuration contre César, quoiqu'il fût intime ami de Brutus, et que, fatigué de la servitude de sa patrie, il regrettât plus que personne l'ancienne liberté. Mais les conjurés craignirent et son caractère, naturellement peu hardi, et son

[1] P. Cornélius Lentulus Dolabella. Tunstall, dans sa Lettre à Middleton, page 184, veut qu'on traduise παρὰ Λέντλῳ, *étant épouse de Lentulus*, et non *chez Lentulus*. J'aimerais mieux lire τίκτουσα παρὰ Λέντλου, *pariens ex Lentulo*. Il est probable, en effet, par les Lettres, que Tullia mourut après son divorce, chez son père, à Tusculum (*Ad Att.*, XII, 46). Plutarque ne donne ici que deux maris à Tullia. Il oublie Crassipès. *Voy.* les *Suppléments*. — [2] Léonard d'Arezzo, après avoir nommé tous ceux de qui Cicéron reçut alors des lettres de consolation, Sulpicius, César, Brutus, fait un triste retour sur l'état d'ignorance et d'apathie qu'il voyait de toutes parts régner autour de lui (1435) : « O sæculum doctorum hominum ! At nunc vix est, qui prima elementa proferre sciat ; vix est, qui curet. »

âge, où l'audace manque souvent aux plus fortes âmes. Quand Brutus et Cassius eurent exécuté leur dessein, et que les cris de vengeance des amis de César firent craindre que Rome ne retombât dans les guerres civiles, Antoine, alors consul, assembla le sénat, et dit quelques mots sur la concorde : Cicéron, dans un discours plus étendu et plus propre à la circonstance, persuada au sénat d'imiter les Athéniens, de décréter l'*amnistie* pour tout ce qui regardait César [1], et de distribuer des provinces à Brutus et à Cassius.

Rien de tout cela n'eut son effet; car le peuple s'émut de pitié à la vue du corps de César porté à travers le forum; et lorsque Antoine lui eut montré la robe du dictateur encore toute sanglante, toute percée de coups [2],

[1] *Voy.* tome XIV, page 45. — [2] « Populum romanum egit in furorem prætexta C. Cæsaris prolata in foro cruenta. Sciebatur, interfectum eum; corpus denique ipsum impositum lecto erat: at vestis tamen illa sanguine madens ita repræsentavit imaginem sceleris, ut non occisus esse Cæsar, sed tum maxime occidi videretur. » *Quintilien,* VI, I. — « Le peuple romain, plus qu'un autre, s'émouvait par les spectacles. Celui du corps de Lucrèce fit finir la royauté. Le débiteur qui parut sur la place couvert de plaies fit changer la forme de la république. La vue de Virginie fit chasser les décemvirs. Pour faire condamner Manlius, il fallut ôter au peuple la vue du Capitole. La robe sanglante de César

cette multitude, ivre de fureur, après avoir cherché en vain les meurtriers dans la place même, courut, la flamme à la main, pour embraser leurs maisons. Mais comme ils avaient prévu ce danger, ils l'évitèrent, et sûrs qu'ils allaient avoir de plus grands périls à braver, ils quittèrent la ville. Antoine alors leva la tête; redoutable pour tous les Romains, dont il se croyait déjà le monarque, et terrible surtout pour Cicéron.

XLIII. Indigné de voir la puissance de ce grand homme renaître et se fortifier dans la république, inquiet de ses liaisons avec Brutus, il souffrait avec peine sa présence. Depuis long-temps aussi la différence de leurs mœurs et de leur vie leur avait inspiré de mutuels soupçons. Les craintes de Cicéron le portèrent d'abord à demander la lieutenance de Syrie sous Dolabella, et à s'embarquer avec lui; mais quand les consuls désignés, Hirtius et Pansa, bons citoyens et grands zélateurs de Cicéron, l'eurent prié de ne point les abandonner, lui promettant, s'il restait, de renverser Antoine, alors, sans les croire entièrement, ni déses-

remit Rome dans la servitude. » *Montesquieu, Espr. des Lois*, XI, 15

pérer tout-à-fait de l'avenir, il laissa partir Dolabella, et s'embarqua lui-même pour Athènes, en prenant avec Hirtius l'engagement de n'y passer que l'été, et de revenir pour le nouveau consulat. Le hasard voulut qu'il s'arrêtât pendant la traversée : on avait reçu, comme c'est l'usage, des nouvelles de Rome; ces nouvelles disaient qu'il s'était fait dans Antoine un merveilleux changement, qu'il n'agissait, qu'il ne gouvernait que de concert avec le sénat, et que les affaires, pour prendre la direction la plus heureuse, ne demandaient que la présence de Cicéron. Il condamne alors sa craintive prévoyance, et revient sur ses pas [1]. Il put d'abord croire qu'il avait eu raison d'espérer ; car une immense foule vint à sa rencontre, et depuis les portes de la ville jusque chez lui, une journée presque entière suffit à peine aux félicitations sur son retour.

Le lendemain, Antoine ayant convoqué le sénat, et averti Cicéron de s'y trouver, celui-ci n'y vint pas, et se tint couché, prétextant une indisposition causée par la fatigue du voyage; mais il paraît en effet avoir craint quelque em-

[1] Tout ce récit est fidèlement extrait de la première *Philippique* et des *Lettres à Atticus*, XVI, 2, 3, 4, 5, 6, 7, etc.

bûche, ses soupçons ayant été fortifiés par les avis qu'il reçut en chemin. Antoine, offensé du motif injurieux qu'on pouvait donner à cette absence, envoya des soldats avec l'ordre de l'amener par force, ou de brûler sa maison [1]. Toutefois, à la prière de plusieurs personnes qui s'entremirent, il révoqua cet ordre, et se contenta des gages qu'il fit prendre sur ses biens [2]. Depuis ce jour, ils s'observèrent en silence et se tinrent en garde l'un contre l'autre, jusqu'au moment où le fils adoptif de César, à son arrivée d'Apollonie, se porta pour héritier de son père, et eut à réclamer d'Antoine les sommes immenses [3] qu'il retenait de la succ-

[1] Première *Philippique*, ch. 5; cinquième, ch. 7. — [2] Cet usage est constaté encore par d'autres textes, Tite-Live, III, 38; Cic., *de Orat.*, III, 4; Plutarque, *Vie de Caton d'Utique*, c. 37, etc. — [3] Plutarque dit, *vingt-cinq millions de drachmes*. Ruauld (*Animadvers.* XXXIII) accuse Plutarque de s'être trompé : il l'oppose d'abord à lui-même, *Vie d'Antoine*, page 922; ensuite à Velléius, II, 60; enfin à Cicéron, *Philipp.*, II, 37. Mais Plutarque, dans *la Vie d'Antoine*, dit que Calpurnia, veuve de César, avait déposé entre les mains d'Antoine quatre mille talents, qui ne diffèrent pas beaucoup de vingt-cinq millions de drachmes; et quand les deux autres écrivains disent *septies millies*, sept cent millions de sesterces, Ruauld n'a pas fait attention qu'ils parlent de l'argent que César avait mis en dépôt dans le temple de Cybèle, et qui était destiné au service public, tandis que Plutarque entend ici l'argent qui appartenait en propre à César. *Barton.*

cession de César. A l'occasion de ces démêlés, Philippus, qui avait épousé la mère du jeune Octave, et Marcellus, mari de sa sœur, allèrent avec lui trouver Cicéron; et ils convinrent ensemble que Cicéron aiderait le jeune César de son éloquence et de son crédit, tant auprès du sénat qu'auprès du peuple, et que le jeune César prêterait à Cicéron l'appui de ses richesses et de ses armes; car à peine ce jeune homme avait-il paru, qu'un grand nombre des vétérans de César s'étaient rassemblés autour de lui.

XLIV. On raconte cependant qu'une autre cause plus merveilleuse engageait Cicéron à recevoir volontiers l'amitié d'Octave. Lorsque Pompée et César vivaient encore, il crut, dit-on, voir en songe les enfants des sénateurs appelés au Capitole, pour que Jupiter choisît parmi eux celui qui devait gouverner Rome; tous les citoyens, attirés par ce grand intérêt, environnaient le temple; et les enfants, avec leurs robes bordées de pourpre, étaient assis dans un profond silence : tout à coup les portes s'ouvrent, les enfants se lèvent, et vont passer les uns après les autres devant la statue de Jupiter. Le dieu les considère tous, et les ren-

voie mécontents ; mais quand celui-ci se présente, Jupiter étend la main droite et prononce ces paroles : « Romains, voilà le chef qui terminera vos guerres civiles. » On dit que Cicéron, à son réveil, s'imprima fortement dans l'esprit le visage et les traits de ce jeune enfant (car il ne le connaissait pas), et qu'au jour, étant descendu au Champ de Mars à l'instant où les enfants se retiraient après leurs exercices, le premier qui frappa ses yeux fut celui qu'il avait vu en songe [1]. Etonné, il s'informe de ses parents. Son père était Octavius, que l'on ne comptait point parmi les sénateurs les plus illustres, et sa mère, Attia, nièce de César [2]. Comme César n'avait point d'enfants, il l'institua par son testament héritier de sa maison et de ses biens. On ajoute que, depuis la révélation des destinées de cet enfant, Cicéron ne le rencontrait pas sans lui parler, et que le jeune Octave prenait plaisir à ses ca-

[1] Cicéron ne dit pas un mot de ce songe, qui ne nous a été conservé avec tous ses détails que par Plutarque, ami du merveilleux. On en trouvera beaucoup d'autres du même genre dans Suétone, *Auguste*, c. 94. Il va plus loin que Dion Cassius, XLV, 1, 2; car il compte jusqu'à dix-sept présages qui annoncèrent le chef du nouvel empire. — [2] Fille de M. Attius Balbus et de Julie, sœur de César.

resses ; la fortune même avait voulu qu'il naquît l'année du consulat de Cicéron.

XLV. Telle est la raison mystérieuse que l'on donne de cette amitié. Mais il est bien plus naturel de croire que la haine d'Antoine et l'amour du pouvoir [1] attachèrent Cicéron à Octave ; il espérait diriger les affaires en se servant des armes de ce jeune homme, qui d'ailleurs savait le flatter, le séduire, jusqu'à l'appeler son père [2]. Mécontent de cette politique, Brutus, dans ses lettres à Atticus, reprochait à Cicéron de faire la cour à César par la crainte qu'il avait d'Antoine, et de travailler, non pas à rendre la liberté à sa patrie, mais à se donner un maître favorable [3]. Il ne laissa pas de prendre avec lui le fils de Cicéron, occupé alors de suivre à Athènes les leçons des philosophes ; il lui donna un commandement, et

[1] Non, mais l'amour de la patrie. *Voy.* les trois derniers Livres des *Lettres à Atticus* (surtout XIV, 12 ; XV, 12, etc.), et le *Supplément* sur la vie politique de Cicéron. — [2] « Licet patrem appellet Octavius Ciceronem. » *Ep. Brut.* 17. — [3] « Ut jam ista, quæ facit, non dominationem, sed dominum Antonium timentis sint. » *Ep. Brut. ad Atticum*, tome XXI, pag. 526. Cependant l'historien semble traduire plutôt ces paroles adressées par Brutus à Cicéron, dans la fameuse lettre seizième, pag. 518 : « Nam si Octavius tibi placet, a quo de nostra salute petendum sit, non dominum fugisse, sed amiciorem dominum quæsisse videberis. »

dans plusieurs circonstances il eut à se louer de ses services. Quant à Cicéron, c'était l'époque de sa plus grande autorité : tout puissant dans le sénat, il chassa Antoine, arma les Romains contre lui, envoya pour le combattre les deux consuls, Hirtius et Pansa [1], et fit décerner à César par un sénatus-consulte les faisceaux et tous les droits de la préture, comme au défenseur et au sauveur de Rome.

Antoine fut vaincu; mais les deux consuls ayant péri [2], et les troupes, après le combat, s'étant réunies sous les drapeaux de César, le sénat, craignant pour ce jeune homme l'ivresse d'une brillante fortune, offrit à son armée l'appât des distinctions et des récompenses [3],

[1] Plutarque passe trop légèrement sur cette époque, une des plus glorieuses de la vie de Cicéron, où il semblait défendre seul la république contre les vues ambitieuses des généraux de César. On peut suppléer aux omissions de l'auteur par les Introductions historiques qui précèdent, dans le tome XIV, chacune des *Philippiques*. — [2] Peut-être par le crime d'Octave. Voy. les *Lettres de Brutus*, tome XXI, pag. 474, et la note 51 sur ces Lettres. — [3] Le sénat, suivant Dion Cassius, XLVI, 40, ne voulut pas récompenser tous les soldats, de peur de leur inspirer trop de fierté, ni leur donner à tous des marques d'improbation et de mépris, par la crainte de les aliéner du sénat et d'augmenter leur union. Il prit donc un parti moyen : ce fut de décerner aux uns des témoignages publics d'estime et d'en priver les autres ; de permettre à un certain nombre de porter, dans les assemblées,

et, pour le dépouiller de cette grande puissance militaire, prétendit que la république, délivrée d'Antoine, n'avait plus besoin de tant de soldats armés pour elle. César, voyant le danger, fit prier Cicéron, par des émissaires secrets, d'obtenir le consulat pour tous deux : ils étaient chargés de l'assurer qu'il disposerait à son gré des affaires, jouirait seul de l'autorité, et n'aurait point de peine à gouverner un jeune homme qui ne demandait qu'un titre et des honneurs. César avoua depuis que, dans la crainte de voir licencier son armée, et de se trouver seul et sans appui, il s'était servi fort à propos de l'ambition de Cicéron, en lui offrant le secours de ses amis et de ses brigues pour solliciter le consulat. [1]

des couronnes d'olivier, et de leur faire une distribution d'argent, tandis que les autres n'auraient aucune de ces distinctions. Le sénat ne doutait pas que cette préférence accordée aux uns sur les autres n'excitât de la dissension parmi eux, et ne les affaiblît. Il envoya des députés aux soldats pour leur parler hors de la présence de César; mais les troupes refusèrent de les entendre si César n'était présent, et par-là elles rendirent inutile la politique du sénat. *Voy.* aussi Velléius, II, 62, et Appien. *Guerres civiles*, III, pag. 574. *Ricard.*

[1] Plutarque, dans tout ce récit, paraît s'être laissé tromper par les *Mémoires* d'Octave ou d'Asinius Pollion. « Quelques anciens auteurs, dit Middleton, que les modernes ont suivis sans précaution, rapportent que, séduit par les flatteries et les pro-

XLVI. Ce fut alors surtout que la vieillesse de Cicéron fut séduite et abusée par le jeune Octave : il sollicita pour lui ; il lui fit avoir les suffrages du sénat. Blâmé par ses amis, il reconnut bientôt lui-même qu'il s'était perdu, et qu'il avait livré à un tyran la liberté du peuple.

A peine Octave fut-il consul, à peine vit-il sa puissance affermie, qu'il ne songea plus à Cicéron. Devenu ami d'Antoine et de Lépide,

messes d'Octave, il favorisa ses prétentions au consulat, dans l'espérance de devenir son collègue, et de le gouverner pendant leur administration. Mais plusieurs de ses Lettres prouvent que ces auteurs se trompent, et que de tous les Romains il était non seulement le plus opposé aux desseins ambitieux d'Octave, mais le plus ardent à l'en détourner. » (*Voy.* surtout les *Lettres à Brutus*, 10, et la note 78.) L'idée de faire décerner l'*ovation* à cet ennemi de la liberté, sous le prétexte de la victoire de Modène (*Ep. ad Brut.*, 15), était l'œuvre de la plus habile politique : elle lui ôtait sur-le-champ le commandement des armées. Il est inconcevable que des partisans de Brutus, de bons citoyens (*optimis illis quidem viris*), aient blâmé cette proposition. Plutarque dit ensuite, sans doute d'après les mêmes autorités, que Cicéron demanda le consulat pour Octave, et lui fit avoir les suffrages du sénat. Le seul solliciteur d'Octave fut ce centurion qui, fatigué des retards du sénat, et comptant sur les huit légions campées aux portes de Rome, s'écria en montrant son glaive : *Hic faciet, si vos non feceritis* (Suétone, *Aug.*, c. 26). Dion Cassius, XLVI, 43, ajoute que Cicéron répondit : « Si vous le demandez ainsi, il l'obtiendra ; » et que ce fut une des causes de sa proscription.

et joignant ses forces aux leurs, il partagea l'empire avec eux, comme il aurait partagé une succession. Ils commencèrent par dresser une liste de plus de deux cents citoyens dont ils avaient résolu la mort. La plus vive dispute qu'ils eurent ensemble fut au sujet de la proscription de Cicéron. Antoine ne voulait entendre à aucun accommodement, que Cicéron ne fût tué le premier; Lépidus se joignait à lui; César s'opposait à tous deux. Ces conférences secrètes eurent lieu pendant trois jours près de la ville de Bologne, devant leurs camps, dans une île formée par le Réno : les deux premiers jours, César défendit opiniâtrement Cicéron [1]; le troisième, il se rendit et l'abandonna. Voici à quel prix ils s'accordèrent : César sacrifia Cicéron; Lépide, son frère Paullus; Antoine, Lucius César, le frère de sa mère [2]. Tant le ressentiment et la fureur avaient

[1] Ce fait paraît encore emprunté aux *Mémoires* d'Octave. Mais il est difficile de croire que cette résistance fût sincère. On alléguerait en vain la clémence d'Auguste. *Clementiam non voco lassam crudelitatem* (Senec. de Clem. I, 11). — [2] L. Émilius Paullus, frère de Lépide, avait été consul en 703, et l'on croyait que César lui avait fait de grands avantages pour l'attirer dans son parti (Suétone, *Cæs.*, c. 29). Mais, après la victoire de Modène, il avait proposé au sénat de donner à D. Brutus la quatrième légion et la légion de Mars (*Ep. fam.*,

banni de leur âme toute humanité ! tant il est vrai qu'il n'est point de bête sauvage plus cruelle que l'homme, quand il joint le pouvoir à la passion !

XLVII. Pendant ce temps-là, Cicéron était à sa campagne de Tusculum avec son frère. A la nouvelle des proscriptions, ils résolurent de gagner promptement Astura, maison de Cicéron voisine de la mer, et de s'y embarquer pour aller joindre Brutus en Macédoine ; car on parlait beaucoup de l'accroissement de ses forces. Les deux frères, abattus de désespoir, se mettent en route chacun dans une litière ; au milieu du chemin, ils s'arrêtent, font rapprocher les

XI, 19), et de déclarer son frère Lépide ennemi public (Appien, IV, pag. 595). — L. Julius César, oncle maternel d'Antoine, et consul en 689, s'était montré bon citoyen dans des occasions importantes, soit en condamnant Lentulus, le mari de sa sœur, à l'époque de la conjuration de Catilina (*Philippic.*, II, 6), soit en proposant des résolutions vigoureuses contre Antoine son neveu (*ibid.*, VIII, 1 ; *Ep. fam.*, X, 28). — Mais ils ne périrent ni l'un ni l'autre. L. Paullus, sauvé par des centurions, alla joindre M. Brutus, et après le désastre de Philippes, il se retira à Milet (Dion, XLVII, 8), où il résista aux offres qui lui furent faites par les vainqueurs, de rentrer dans sa patrie. L. César fut sauvé par sa sœur, mère d'Antoine (Appien, IV), ce qui prouve la fausseté de ce que dit Orose, Liv. VI, qu'Antoine, après avoir sacrifié son oncle, mit le comble à son crime en proscrivant sa mère. *Barton.*

deux litières l'une de l'autre, et confondent leurs douleurs. Quintus était le plus consterné : il songeait au dénuement où il allait se trouver ; car il n'avait rien emporté de chez lui. Cicéron n'avait pris non plus que fort peu de chose. Ils jugèrent donc à propos que l'un des deux continuât de fuir, tandis que l'autre irait chercher quelque argent, pour venir ensuite rejoindre son frère. Quintus se chargea de ce soin ; et, après de longs embrassements, ils se séparèrent en versant des larmes.

Quelques jours après, Quintus, livré par ses esclaves à ceux qui le cherchaient, fut tué avec son fils [1]. Cicéron, arrivé à Astura, y trouve un vaisseau, s'embarque, et fait voile jusqu'à Circéi. Les pilotes voulant repartir sur-le-champ, Cicéron, soit qu'il craignît la mer, soit qu'il ne désespérât pas encore tout-à-fait de la reconnaissance de César, descend du vaisseau, et fait environ cent stades comme pour revenir à Rome. [2]

[1] On trouvera, dans le second *Supplément*, quelques détails sur la vie et la mort de Quintus, et sur le dévouement mutuel du père et du fils, qui voulurent mourir l'un pour l'autre, et qui furent massacrés en même temps par les mêmes bourreaux. — [2] Sénèque le rhéteur nous a conservé dans ses *Suasoriæ*, c. 7, un fragment précieux de Tite-Live, où il décrit la fuite de Cicéron d'une manière qui ne s'accorde point tout-à-fait avec

Mais retombant dans ses doutes, et changeant d'avis, il se fit reporter vers la mer, et passa la nuit sur le rivage, livré à de si cruelles incertitudes, qu'il songea un moment à pénétrer en secret dans la maison de César, et à se tuer lui-même sur son foyer, pour y attacher une furie vengeresse. La crainte des tortures qu'il aurait à souffrir, s'il était découvert, le détourna encore de prendre ce chemin. Après de nouveaux plans tour à tour conçus et rejetés par son esprit inquiet, il se remit enfin aux mains de ses esclaves pour se faire conduire par

le récit de Plutarque. Selon lui, Cicéron alla par des chemins détournés de Tusculum à Formies, et de là au port de Caiète, qui n'en est pas très éloigné. Il monta sur un vaisseau qui prit le large, mais que les vents repoussèrent quelque temps après sur la côte. Cicéron, que la mer avait rendu fort malade, et qui d'ailleurs s'ennuyait de la vie et des mouvements qu'il se donnait pour la conserver, descendit à terre et retourna à sa maison de Formies, éloignée d'un mille du rivage. « Je mourrai, s'écria-t-il, dans cette patrie que j'ai souvent sauvée. *Moriar in patria sæpe servata.* » Tite-Live ajoute tout de suite qu'il fut tué dans sa litière. Il faut remarquer cependant, si l'on veut mettre en balance ces deux autorités, qu'on s'aperçoit, en lisant le fragment de Tite-Live, que ce n'est qu'un extrait, qui peut-être n'a pas été fait avec assez d'exactitude. On peut croire que si l'on avait le passage entier, on y trouverait la confirmation de quelques unes des circonstances rapportées par Plutarque, et qu'il avait empruntées sans doute aux *Mémoires* de Tiron. *Extr. des Rem. de Fr. Secousse.*

mer au port de Caiète[1], près duquel il avait une maison de campagne qui lui offrait pendant les chaleurs de l'été le plus agréable asile, lorsque les vents étésiens font sentir leurs douces haleines. Là, s'élève sur le bord de la mer un petit temple d'Apollon. Au moment où la barque qui portait Cicéron s'approchait du rivage, un essaim de corbeaux[2] sortit du temple avec de grands cris, et vint se poser aux deux côtés de l'antenne, où les uns continuèrent leurs croassements, tandis que les autres becquetaient les bouts des cordages. Tout le monde fut frappé de ce spectacle comme d'un sinistre augure. Cicéron descendit à terre, gagna sa maison, et se coucha pour prendre quelque repos. Mais la plupart de ces corbeaux vinrent encore se poser sur la fenêtre de sa chambre, en poussant des cris horribles; et il y en eut un qui, pénétrant jusqu'au lit où Cicéron était couché la tête couverte, retira peu à peu avec le bec le pan de sa robe qui lui cachait le visage. A cette vue, ses

[1] On lit Καπίτας dans les anciens textes; mais il s'agit certainement de Caiète, et ensuite du *Formianum* qui en était voisin. Valère Maxime dit, I, 4 : *in villa Caietana;* et V, 3, en parlant de Popillius, *gaudio exsultans Caietam cucurrit.* — [2] Valère Maxime, I, 4, ne parle que d'un seul corbeau. Il n'est pas étonnant qu'on en ait ajouté quelques autres.

esclaves, honteux de la lâche indifférence avec laquelle ils attendaient l'assassinat de leur maître, tandis que les animaux mêmes voulaient le secourir et l'arracher à ses persécuteurs, entreprennent aussi de le sauver; et, moitié par prières, moitié par force [1], ils le font entrer dans sa litière, qu'ils portent aussitôt du côté du rivage.

XLVIII. En ce moment arrivent les meurtriers, Herennius, centurion, et le tribun Popillius, qui autrefois, accusé de parricide, avait été défendu par Cicéron [2]. Suivis d'une troupe

[1] « Cremutius Cordus ait, Ciceronem, quum cogitasset, utrumne Brutum, an Cassium, an Sext. Pompeium peteret, omnia illi displicuisse, præter mortem. » Sénèque, *Suasor.* 7. — [2] Sénèque le rhéteur nous apprend (*Controvers.*, III, 17) que, suivant quelques historiens, ce fut Popillius qui tua Cicéron. De ce nombre était Brutidius Niger, dont il rapporte un fragment (*Suasor.* 7), où l'on trouve que Cicéron voyant approcher cet homme dont il avait été le défenseur, fit paraître sur son visage quelques mouvements de joie. Brutidius Niger ne dit pas dans quelle sorte d'affaire Cicéron avait plaidé pour Popillius, et Sénèque va nous découvrir la source de la fausse tradition que Plutarque a suivie en avançant qu'il était accusé de parricide. Popillius, meurtrier du grand homme qui lui avait conservé la vie, était une belle matière pour les déclamateurs : elle avait tout le singulier et tout l'extraordinaire dont ils avaient besoin pour soutenir leur vaine et frivole éloquence. La dix-septième *Controverse* du troisième Livre de Sénèque est composée de fragments d'un grand nombre de rhéteurs qui s'étaient exercés

de satellites, ils se présentent aux portes de la maison, les trouvent fermées, les enfoncent, cherchent en vain Cicéron, et le demandent à tous ceux qu'ils rencontrent. Tous répondirent qu'ils ne l'avaient point vu : mais on dit qu'un jeune affranchi de Quintus, élevé par Cicéron lui-même dans l'étude des sciences et des lettres, et qui se nommait Philologus [1], indiqua au tribun la litière que l'on portait vers le rivage par des allées couvertes. Le tribun [2], avec un petit

sur ce sujet pathétique. Sénèque a peut-être prévu que ces déclamations pourraient porter préjudice à l'exactitude historique; car il dit, dans ce qu'il nomme la *Division*, que peu d'historiens ont écrit que Popillius eût tué Cicéron; que tous conviennent que celui-ci ne l'avait pas défendu dans un crime capital, mais dans un simple procès, et qu'il a plu aux déclamateurs de feindre que c'était dans une accusation de parricide. La precaution de Séneque n'a pas eu tout son effet, et il y a grande apparence que c'est dans quelques déclamations, ou dans des auteurs qu'elles avaient induits en erreur, que Plutarque a pris ce qu'il dit de Popillius. *Extr. des Rem. de Secousse.*

[1] Ou peut-être Philogonus, dont le nom se trouve dans les *Lettres à Quintus*, I, 3. Appien (Liv. IV) dit que la litière fut indiquée aux soldats par un des anciens clients de Clodius. — [2] Appien dit que Popillius ne fut nommé tribun par Antoine qu'après son crime, pour lequel il lui paya un million de sesterces. Tite-Live (*epitom. Libr.* CXX) l'appelait *soldat légionaire.* Valere Maxime, V, 3, rapporte que C. Popillius Lénas, du Picénum, avait été défendu par Cicéron à la prière de Célius; mais il ne lui donne aucun titre. Il est probable que c'était le

nombre de soldats, fit le tour pour gagner l'issue de ces allées, et le centurion Herennius traversa en courant le jardin. Cicéron, qui entendit le bruit; ordonna à ses porteurs de s'arrêter [1]; et, par un geste qui lui était ordinaire, prenant son menton avec la main gauche, il regarda fixement ses meurtriers. Il avait la barbe et les cheveux hérissés, couverts de poussière, et le visage défiguré par les inquiétudes et les chagrins : consternés à sa vue, la plupart se voilèrent pendant qu'Herennius l'assassinait. Il tendit lui-même le cou hors de la litière, et périt ainsi, à l'âge de soixante-quatre ans [2]. Herennius, par l'ordre d'Antoine, lui coupa la tête, et cette main qui avait écrit les *Philippiques*; car Cicéron donna ce titre à ses Discours contre Antoine, et ce titre leur a été conservé.

centurion Herennius, nommé par Eusèbe et par Plutarque seuls, qui commandait cette bande d'assassins.

[1] On a prétendu qu'il lisait alors, dans sa litière, la *Médée* d'Euripide. Ptolém. Héphest., *Libr.* v *Var. Hist. ap. Phot.*, p. 485. — [2] Tite-Live (*epitom. Libr.* cxx, *et ap. Senec. Suasor.* 7) ne lui en donne que soixante-trois; mais il en avait véritablement soixante-trois, onze mois et quatre jours, ou soixante-quatre moins vingt-six jours; car il fut tué le 7 des ides de décembre, au témoignage de Tiron (*ap. dialog. de Oratoribus*, c. 17), c'est-à-dire le 7, l'an de Rome 710; et il était né le 3 des nones de janvier, c'est-à-dire le 3, l'an 647.

XLIX. Le jour où ce sanglant trophée fut apporté à Rome, Antoine présidait les comices. Quand il vit arriver le tribun, il s'écria : « Maintenant les proscriptions sont finies ! » Il fit attacher la tête et les mains de son ennemi sur la tribune aux harangues, spectacle d'effroi pour les Romains, qui croyaient voir, non les traits de Cicéron, mais l'image de l'âme d'Antoine [1]. Cependant, au milieu de tant d'actes de cruauté, il en fit un de justice en livrant Philologus à Pomponia, femme de Quintus. Une fois maî-

[1] Cette belle idée est en même temps fort juste; car, suivant la remarque de Dacier, la vue de cette tête et de ces mains attachées au-dessus des *Rostres*, rappelant à l'esprit de tous les citoyens l'horrible cruauté de ce monstre, les remplissait de crainte et de terreur; de sorte que ce n'étaient pas cette tête et ces mains qu'ils voyaient, mais cette âme d'Antoine, cette âme avide de vengeance et de sang. Tite-Live (*ap. Senec. Suasor.* 7), parle ainsi de ce spectacle : « Vix attollentes lacrymis oculos homines intueri trucidata membra ejus poterant. » J'ai traduit, dans le *Discours préliminaire*, les vers inspirés par le même souvenir à Cornélius Sévérus.

Dion ajoute (XLVII, 8) que Fulvie, veuve de Clodius et femme d'Antoine, s'empara de la tête de Cicéron avant qu'elle fût exposée à la tribune, la prit sur ses genoux, lui arracha la langue, et la perça de son aiguille de tête, en proférant les plus grossières injures. « Fulvie, dit Voltaire, précipita le frère d'Antoine dans sa ruine; elle cabala avec Auguste et contre Auguste; elle fut l'ennemie mortelle de Cicéron; elle était digne de ces temps funestes. »

tresse du corps de ce traître, Pomponia, entre autres supplices qu'elle lui fit souffrir, l'obligea, dit-on, à se couper lui-même peu à peu toutes ses chairs, à les rôtir, et à les manger : tel est du moins le récit de quelques historiens. Mais Tiron, l'affranchi de Cicéron, ne parle pas, dans ses *Mémoires*, de la trahison de Philologus.[1]

[1] Dans la *Vie de Cicéron*, publiée en latin par M. Mai, d'après deux manuscrits du quinzième siècle, pag. 223, on lit que les restes mutilés de Cicéron furent ensevelis par un nommé Lamia : *Cadavere Ciceronis tumulato per quemdam Lamiam nomine.* C'est probablement celui pour lequel plaida Asinius Pollion (*Senec. Suasor.* 7). Le nom de cet homme courageux se trouve aussi dans trois des anciennes épitaphes qui font partie de l'*Anthologie latine*, Liv. II, epigr. 158-169.

VI. Hilasii.

Tullius Arpinas ex ordine natus equestri,
Sed virtute sua consul in urbe fuit.
Quem Catilina malus, conjuratique nocentes
Senserunt vigilem civibus esse suis.
Hunc tamen (o pietas!) tres occidere tyranni :
At Lamia ille pio supposuit tumulo.

IX. Eusthenii.

Romani princeps populi, decus ordinis ampli,
Maximus orator, civis et egregius,
Conjuratorum vindex, hostisque malorum
Proscriptus periit a tribus ille viris :
Qui cæsus graviter, qui detruncatus acerbe
Hoc Lamiæ debet quod jacet in tumulo.

J'ai appris que, long-temps après, César étant allé voir un de ses neveux, il le trouva lisant

XII. Vitalis.

Inclytus hic Cicero Lamiæ pietate sepultus,
Quem fortuna neci tradidit immeritæ:
Maximus eloquio, civis bonus, urbis amator,
Perniciesque malis, perfugiumque bonis;
Qui, sexaginta completis et tribus annis,
Servitio pressam destituit patriam.

On a prétendu anciennement (dit M. Schœll, *Hist. de la Litt. romaine*, tom. II, pag. 86), que les esclaves de Cicéron avaient eu le soin de brûler le corps de leur maître, et de transporter les cendres dans l'île de Zante (Zacynthus), où en creusant, en 1544, les fondations d'un monastère, on trouva, dit-on, un ancien monument sépulcral avec cette inscription : M. TVLLI. CICERO. HAVE. ET. TU. TERTIA. ANTΩNIA, et les quatre vers suivants :

Ille oratorum princeps, et gloria linguæ
Romanæ, jacet hac cum conjuge Tullius urna;
Tullius ille, inquam, de se qui scripserat olim :
O fortunatam, natam me consule, Romam!

Dans le tombeau, il y avait deux urnes de verre : l'une, plus grande, renfermant les cendres; l'autre, plus petite, était de cette espèce de vases qu'on appelle lacrymatoires, et qui étaient destinés à contenir des essences odoriférantes. Au fond de l'urne cinéraire, on lisait cette inscription : AVE. MAR. TUL. Un dominicain de Padoue, Desiderius Lignamineus, publia, en 1557, à Venise, sous ce titre : *Facies sepulcri M. Tull. Ciceronis in Zacyntho reperti*, la description du tombeau et des urnes, conservés dans une église de la ville de Zante. On retrouve cette description dans l'ouvrage de Struvius, *Bibliotheca librorum variorum, theca prima*, Iena, 1719. Fr. Fabricius, en rapportant le fait à la suite de sa *Vie de Cicéron* (Cologne, 1563, etc.),

un ouvrage de Cicéron; que le jeune homme effrayé cacha le livre dans sa robe; que César

exprime des doutes sur l'authenticité du monument : « In hujusmodi rebus mihi Epicharmi cantilenam illam, *μέμνασο ἀπιστεῖν*, ad aurem utramque insusurrari facile patior. » Ernesti, dans ses deux premières éditions où cette Vie a été réimprimée, confirme les doutes de Fabricius par le témoignage de Spon, célèbre voyageur, dont il rapporte le passage suivant : « Au-dessus de la ville de Zante, en allant à la forteresse, il y a une église appelée Saint-Élie, où, comme quelques uns l'ont écrit, on avait trouvé le tombeau de Cicéron et de Tertia Antonia, sa femme; mais je n'y remarquai autre chose qu'une espèce d'urne de porphyre, et je ne pus apprendre aucune nouvelle du reste. » Cependant P. Scriverius, dans une note rapportée par P. Burman second, *Anthol. lat.*, t. I, pag. 348 (c'est aussi Burman qui donne les quatre vers, dont Lignamineus ne parle pas), cite un voyageur hollandais, H. J. van Balen, qui affirme avoir vu ce monument en 1545. Le voyage de van Balen n'a pas été publié, ou du moins il ne l'était pas du temps de Scriverius, mort en 1660. Le même Burman, tout en convenant que le monument lui paraît suspect, cite un autre voyageur hollandais, J. Cootwyck, qui, dans son Voyage de Jérusalem, assure avoir vu ce tombeau, non, à la vérité, dans l'église de Zante où van Balen l'avait visité, mais à Venise, dans le palais Contareni où il avait été transporté. Le Voyage de Cootwyck a paru en 1619 (*Itinerarium Hierosolymitanum et Syriacum*, Anvers, 1619); il n'est donc pas surprenant que, plus de cinquante ans après, Spon n'ait pas trouvé le tombeau dans l'île de Zante. C'est à Venise qu'il faudra le chercher, si l'on veut examiner de nouveau cette question. Nous ferons observer cependant que le nom d'Antonia donné à celle qui paraît avoir été la femme de ce Cicéron enterré à Zante, ne permet en aucun cas de regarder ce monument comme celui du célèbre orateur. On ne sait rien

s'en aperçut, prit le livre, en lut une grande partie debout, et le lui rendit en disant : « C'était un homme éloquent, mon fils, un grand homme, qui aimait bien sa patrie. »

Lorsque la victoire d'Actium lui eut assuré l'empire, il prit pour son collègue au consulat le fils de Cicéron [1] : sous ce consulat, les statues d'Antoine furent abattues par l'ordre du sénat, tous ses honneurs furent révoqués, et il fut défendu aux membres de sa famille de porter le nom de Marcus. Ainsi, par une tardive justice, le fils de Cicéron acheva sur Antoine la vengeance des dieux.

d'un troisième mariage qu'il aurait contracté après avoir répudié Publilia ; et certes, ce n'est pas dans la famille Antonia qu'il aurait choisi une nouvelle épouse. Quant à l'épitaphe en quatre vers, tout le monde en voit le ridicule. Nous rapportons, vers la fin du second *Supplément*, une fable du même genre sur le tombeau de Tullia, fille de Cicéron.

[1] Il fut un des *consules suffecti*, qui deviennent si nombreux vers cette époque, et qui jettent tant de désordre dans les fastes consulaires. Voici, d'après les anciens monuments cités par Sigonius, les consuls de l'an de Rome 723 : IMP. CÆSAR IIII. M. LICINIUS. K. JUL. C. ANTISTIUS. ID. SEPT. M. TULLIUS. K. NOV. L. SÆNIUS. Dion (LI, 19) atteste que le fils de Cicéron était consul lorsqu'on annonça la mort d'Antoine. Pline dit aussi, XXII, 6 : « Ipsum Augustum, M. Cicerone filio consule, idibus septembris, senatus obsidionali donavit. »

PARALLÈLE DE CICÉRON ET DE DÉMOSTHÈNE.

I. En jetant les yeux sur les principaux faits qui ont illustré la vie de Cicéron et celle de Démosthène, sans vouloir comparer leur talent oratoire [1], je ne puis m'empêcher du moins de remarquer que c'est en faisant servir uniquement aux triomphes de l'éloquence tout ce qu'il avait de génie et d'instruction, que Démosthène a surpassé en énergie et en véhémence tous ceux qui s'étaient distingués par des harangues ou des plaidoyers, en élévation et en magnificence de style les orateurs du genre démonstratif, en élégance et en artifice les sophistes eux-mêmes; tandis que Cicéron, esprit universel, également exercé dans presque tous les genres, a laissé un grand nombre de traités philosophiques de sa composition, écrits à la manière de l'académie, et que dans ses plaidoyers mêmes, dans ses Discours publics, on est frappé de l'étendue et de la variété de ses connaissances littéraires. [2]

[1] On trouvera ce parallèle littéraire dans Quintilien, X, 1; Longin, c. 10; Fénelon, *Lettre à l'Académie*, c. 4; Maury, *Essai sur l'Éloquence*, c. 15; Marmontel, *Élém. de litt.*, *au mot* Orateur; La Harpe, *Cours de littérature*, etc. — [2] Ce grand homme n'a rien perdu de sa gloire en traversant les siècles; il reste au premier rang comme orateur et comme écrivain. Peut-être même, si on le considère dans l'ensemble et dans

On peut aussi juger de leur caractère par leurs Discours. Ceux de Démosthène, dont le but n'est jamais de plaire et d'amuser, toujours pleins de force et de raison, ne sentent point la lampe, comme disait Pythéas [1], mais sont d'un buveur d'eau [2], d'un penseur, d'un homme inflexible et austère. Cicéron, naturellement railleur, tombe quelquefois dans la bouffonnerie; quelquefois même, pour le besoin de sa cause, il tourne en risée les choses graves, et oublie les convenances. Ainsi, en plaidant pour Célius, il va jusqu'à dire qu'il n'est pas étrange que son client, au milieu de cette fortune et de ce luxe, s'abandonne au plaisir; qu'il y aurait de la folie à ne pas jouir quand on le peut, des

la variété de ses ouvrages, est-il permis de voir en lui le premier écrivain du monde; et, quoique les créations les plus sublimes et les plus originales de l'art d'écrire appartiennent à Bossuet et à Pascal, Cicéron est peut-être l'homme qui s'est servi de la parole avec le plus de science et de génie, et qui, dans la perfection habituelle de son éloquence et de son style, ait mis le plus de beautés, et laissé le moins de fautes. *M. Villemain*, pag. 368.

[1] Mot cité dans la *Vie de Démosthène*, c. 8, et dans l'*Éloge de Démosthène* par Lucien, c. 15. — [2] On a vu, chap. 27, que Cicéron était aussi un buveur d'eau. Quant à Démosthène, il cite lui-même dans un de ses Discours, περὶ παραπρεσβείας, un mot de Philocrate : « Il n'est pas étonnant que Démosthène et moi nous soyons d'un avis différent; il boit de l'eau, et moi je bois du vin. »

philosophes surtout, et d'illustres philosophes, plaçant le souverain bien dans la volupté [1]. Lorsque, pendant son consulat, il défendit Muréna contre Caton, il se moqua fort gaîment de la secte des stoïciens que Caton avait embrassée, et de la singularité de leurs *paradoxes* [2]; de grands éclats de rire se communiquèrent des auditeurs aux juges; et Caton lui-même, en souriant doucement, dit à ceux qui étaient assis auprès de lui : « Nous avons en vérité un consul fort plaisant! » Il paraît, en effet, que Cicéron était ami de la gaîté et de la plaisanterie, et son visage même avait quelque chose de riant et de gracieux. Démosthène, au contraire, dont

[1] Plutarque exagère un peu, et la morale de ce plaidoyer, quoique facile et indulgente, n'est pas aussi relâchée qu'il le suppose. Voici les passages qui se rapprochent le plus de l'analyse faite par l'historien : « Itaque alii voluptatis causa omnia sapientes facere dixerunt; neque ab hac orationis turpitudine eruditi homines refugerunt.... Multa enim nobis blandimenta natura ipsa genuit, quibus sopita virtus conniveret.... Quamobrem si quem forte inveneritis, qui aspernetur oculis pulchritudinem rerum.... huic homini ego fortasse, et pauci, deos propitios, plerique autem iratos putabunt. Ergo.... detur aliquid ætati; sit adolescentia liberior; non omnia voluptatibus denegentur, etc. » *Pro Cœlio*, c. 17, 18, tome XII, pag. 286. — [2] Plaidoyer *pour Murena*, c. 29, 30 et 31, tome X, pag. 260. Plutarque rapporte encore le mot suivant, dans la *Vie de Caton*, c. 21.

la physionomie grave et sévère ne quittait presque jamais l'air soucieux de la méditation, donna lieu à ses ennemis de l'accuser, comme il l'avoue, d'humeur et de dureté. [1]

II. On voit de plus par leurs ouvrages que celui-ci touche ses propres louanges avec tant de mesure qu'on ne saurait s'en offenser, et seulement lorsqu'un plus grand intérêt l'oblige à sortir de sa modestie et de sa réserve ordinaire; tandis que les éloges infinis que Cicéron se donne, laissent trop voir un insatiable désir de renommée, surtout quand il s'écrie *que les armes doivent céder à la toge, et le laurier du triomphe à la gloire pacifique* [2]. Il ne lui suffit pas même de louer ses actions et tout ce qu'il avait fait dans le gouvernement; il vante ses Discours, ses ouvrages, comme s'il était jaloux d'entrer en lice avec Isocrate, Anaximène, ou quelque autre rhéteur, et non de conduire et de redresser le peuple romain,

Peuple indompté, superbe, aux ennemis terrible. [3]

En effet, s'il est nécessaire que l'homme d'état

[1] « Salibus certe, et commiseratione, quæ duo plurimum in affectibus valent, vincimus. » *Quintilien*, X, 1.

[2] *Cedant arma togæ, concedat laurea laudi*,

ou, suivant Quintilien, XI, 1, *linguæ*. Voy. *in Pison.*, c. 29; *de Off.*, I, 22.

[3] Vers d'Eschyle, au témoignage de Plutarque lui-même.

soit éloquent, il est indigne de lui de rechercher avec tant d'ardeur et de vanité la gloire de l'éloquence. Démosthène a donc, de ce côté, plus de grandeur et d'élévation d'âme; car il disait [1] que son éloquence n'était qu'un art, un exercice, qui avait besoin d'une grande bienveillance de la part des auditeurs, et il croyait avec raison qu'il y a peu de grâce et peu de noblesse à se glorifier de ce genre de succès.

III. Quant à cette puissance de la parole, à cette autorité qu'elle donne sur les peuples, ils sont tous deux au premier rang, et les chefs des armées, les guerriers les plus illustres eurent besoin de leur appui : Démosthène ne fut pas inutile à Charès, à Léosthène, à Diopithe; Cicéron, à Pompée, au jeune César; et celui-ci, dans ses *Mémoires* [2] adressés à Agrippa et à Mécène, n'a pas craint d'en faire l'aveu.

Mais ce qui éprouve et révèle le plus le caractère d'un homme, l'exercice du pouvoir, qui met en mouvement toutes les passions et dé-

qui l'a cité plusieurs fois dans ses *OEuvres mêlées*, pag. 565, 596, 1136. C'est dans le Traité *sur la fortune d'Alexandre*, c. 2, qu'il nomme l'auteur de ce vers.

[1] Περὶ στεφάνου, c. 84; περὶ παραπρεσβείας, c. 69. — [2] En treize Livres, qui allaient jusqu'à la guerre des Cantabres (Suétone, *August.*, c. 85).

couvre toutes les faiblesses [1], a manqué dans la vie de Démosthène, et il n'a pas été soumis à cette épreuve, puisqu'il ne fut jamais dépositaire d'une grande autorité, et ne commanda point les armées qu'il fit lever contre Philippe. Cicéron, questeur en Sicile, proconsul en Cappadoce et en Cilicie, dans un temps de cupidité et de corruption, où les préteurs et les généraux envoyés dans les provinces, dédaignant de voler, arrachaient ouvertement leur proie, et où la réputation de quelque pudeur dans le brigandage suffisait à leur gloire, se distingua par son mépris pour les richesses, par son humanité, par la bonté de son cœur ; et dans Rome même, élu consul, mais armé en effet de l'autorité absolue d'un dictateur contre les conjurés, il justifia et accomplit cet oracle de Platon : Les peuples cesseront d'être malheureux lorsqu'un grand pouvoir, par quelque fortune divine, se rencontrera avec la prudence et la justice [2]. On re-

[1] C'est une pensée de Sophocle dans *Antigone*, v. 175 : « Il est difficile de connaître l'âme, le caractère, les sentiments d'un homme, avant de l'avoir vu, dans l'exercice du pouvoir, aux prises avec les lois. » — [2] Platon, dans sa *Lettre* septième : « J'ai eu le droit de proclamer (*République*, V, 18), en faisant l'éloge de la saine philosophie, que d'elle seule les corps politiques doivent espérer leur salut, et les hommes leur félicité, et que les maux de la terre ne cesseront pas, si les vrais philosophes n'en

proche, au contraire, à Démosthène d'avoir fait trafic de son éloquence : il composa secrètement des plaidoyers pour les deux parties, Phormion et Apollodore; il fut soupçonné d'avoir reçu de l'argent du roi de Perse, et condamné pour en avoir pris d'Harpalus. Si l'on traite de calomniateurs les nombreux écrivains qui l'accusent de s'être laissé corrompre, il est impossible du moins de ne pas reconnaître qu'il n'eut jamais

trent un jour dans le gouvernement, ou si les maîtres du pouvoir, par une destinée divine, ne sont eux-mêmes vrais philosophes. » Axiome tant de fois cité : par Cicéron, *ad Q. fr.*, I, 1; Valère Maxime, VII, 2; Alcinoüs, c. 27; Musonius, *ap. Stob. Serm.* XLVI; Thémistius, *Orat.*, II et VIII; Justin martyr, *Apolog.*, I, 3; Grégoire de Nazianze, *Ep.* 140; Lactance, *Inst. div.*, III, 21, etc. Marc-Aurèle, suivant Jules Capitolin, c. 27, avait sans cesse à la bouche cette maxime, et il remplit le vœu de celui qui l'avait prononcée. Rollin (*Traité des Ét.*, V, 32) l'applique au règne de Numa. Fontenelle, et, après lui, l'historien Meiners, ont été d'un autre avis : « On a dit anciennement qu'il faudrait, pour le bonheur des états, que les philosophes fussent rois, ou que les rois fussent philosophes; mais serait-ce la même chose des deux façons? Pour moi, je crois qu'il y a de la différence. Que les philosophes soient rois, voilà de pauvres gens à qui la tête va tourner; ou du moins j'en ai grand'peur. Que les rois soient philosophes, ce sont des gens que leur bonne constitution a sauvés d'un grand péril, et que je suis sûr qui feront des merveilles. » Définissons les mots pour nous entendre. Ne vous représentez-vous le vrai philosophe qu'avec le manteau de Zénon ou la besace de Diogène? *Extrait des Pensées de Platon, seconde édition,* pag. 281 et 526.

la force de refuser les présents que lui offrait la reconnaissance des rois ; et il faut avouer que ce désintéressement s'accorderait peu avec son ardeur pour les profits maritimes. Ce n'est point là Cicéron refusant les dons magnifiques des Siciliens pendant son édilité, ceux du roi de Cappadoce pendant son proconsulat, et les offres généreuses de ses amis de Rome, à son départ pour l'exil.

IV. L'exil même, si honteux pour Démosthène, convaincu de vol, fut pour Cicéron un des événements les plus glorieux de sa vie, puisqu'on le punissait d'avoir délivré sa patrie de ceux qui en auraient été le fléau. Aussi l'exil de l'un ne fut-il suivi d'aucun regret ; au départ de l'autre, le sénat prit le deuil, éclata en gémissements, et bientôt il ne voulut délibérer sur aucune affaire avant d'avoir décrété le rappel de Cicéron.

Il est vrai que Cicéron banni resta oisif en Macédoine, et que l'exil de Démosthène tient une grande place dans sa vie politique ; car ce fut alors qu'il parcourut toutes les villes, défendant les intérêts des Grecs, et faisant renvoyer les ambassadeurs de Philippe : conduite bien plus digne d'un citoyen que celle de Thémis-

tocle et d'Alcibiade exilés. Rendu à sa patrie, il suivit le même plan, et fut toujours l'implacable ennemi d'Antipater et des Macédoniens. On ne trouve point cette constance dans Cicéron, que Lélius accusait en plein sénat de rester assis et de se taire, quand le jeune César, dans un âge encore voisin de l'enfance, osait demander le consulat contre les lois [1], et à qui Brutus reprochait dans une lettre d'avoir nourri et formé une tyrannie plus insupportable et plus funeste que celle qu'ils avaient renversée. [2]

V. Si nous comparons leur fin, nous ne pouvons voir sans pitié un vieillard tel que Cicéron, faible, tremblant, porté çà et là par ses esclaves, cherchant à fuir la mort qui vient le trouver

[1] *Voy.* plus haut, dans une note du chap. 45, la réponse à cette accusation. Ce Lélius est peut-être celui dont Cicéron parle (*ad Att.*, VIII, 11); qui, dans la guerre civile, fut le chef, avec Triarius, des vaisseaux de Pompée venus d'Asie (César, *de Bell. civ.*, III, 5,100), et qui se tua, cette année même (Appien, IV, pag. 622), après la défaite de Cornificius en Afrique. — [2] « Quid hoc mihi prodest.... si vindex illius mali auctor exstitit alterius, fundamentum et radices habituri altiores, si patiamur? » *Brut. ep.* 17. Voilà donc la seconde fois, dans cet ouvrage, que Plutarque cite et traduit les *Lettres de Brutus*, qu'il a copiées aussi dans la Vie de Brutus même. Que répond Tunstall, qui révoque en doute l'authenticité de ces Lettres (*voy.* tom. XXI, pag. 450)? Que le faussaire a copié Plutarque? Mais le premier passage, que Plutarque cite comme étant d'une

bien peu de temps avant le terme ordinaire, et tombant enfin sous les coups de ses meurtriers [1]. Démosthène commence par s'abaisser au rôle de suppliant; mais nous admirons ensuite le soin qu'il a pris de se pourvoir de poison, son attention à en garder sur lui, et l'usage qu'il en fait lorsque, poursuivi jusqu'au pied de l'autel de Neptune, il a recours à la mort comme à un autel plus inviolable, et se rit de la cruauté d'Antipater, en se dérobant au bruit de ses armes et aux menaces de ses satellites.

lettre à Atticus, se retrouve bien plus exactement dans une lettre à Cicéron; et le second, qu'il regarde comme adressé à Cicéron, est dans une lettre à Atticus. Un faussaire aurait-il commis cette erreur de mémoire? se serait-il exposé à un reproche qu'il était si facile d'éviter?

[1] Plutarque se montre ici trop sévère pour les derniers moments de Cicéron. Tite-Live est plus juste; quoiqu'il écrive sous les yeux d'Octave, il ne peint qu'avec de nobles traits la mort de ce grand citoyen; il le représente défendant à ses esclaves toute résistance, quoiqu'ils eussent, suivant Appien, l'avantage du nombre; il lui fait dire ce mot naturel et sublime : *Moriar in patria sæpe servata.*

SUPPLÉMENTS

A L'HISTOIRE

DE LA VIE DE CICÉRON.

PREMIER SUPPLÉMENT.[1]

VIE POLITIQUE.

On prendra plus d'intérêt aux observations suivantes, si l'on jette d'abord un coup d'œil sur la constitution de Rome, depuis les premiers temps de son histoire jusqu'à la naissance de Cicéron.

Cicéron lui-même et d'autres anciens ont représenté souvent la constitution primitive de Rome comme le plus parfait de tous les gouvernements[2] : elle était à la fois monarchique, aristocratique, populaire, et se composait de trois formes qui sont ordinairement séparées l'une de l'autre. Le peuple, comme chef de la république, élisait un roi, pour conduire les armées pendant la guerre, et pour veiller au maintien des lois pendant la paix. Le sénat, qui servait de conseil au roi, était élu aussi par le peuple, et ne pouvait agir sans prendre ses avis. Ainsi la souveraineté résidait proprement dans l'assemblée des citoyens ou dans le corps de la société, dont la prérogative était de faire les lois[3], de créer les magistrats, de déclarer la guerre, et de recevoir, dans toutes sortes de causes, les appels du tribunal royal et de celui du sénat. Quelques auteurs ont contesté ce droit d'appel au peuple; mais Cicéron le compte expressément entre les constitutions royales aussi anciennes, dit-il, que la fondation de

[1] Extrait en partie de Middleton. — [2] Cicéron, *de Rep.* II, 23, etc ; *de Leg.*, II, 10; Polybe, VI, pag. 450; Denys d'Halicarnasse, II, pag. 82, éd. de 1586. — [3] *Id.*, II, pag. 87.

Rome[1]; et dans son Traité *de la République*[2], il en a donné des preuves plus étendues, dont Sénèque cite un passage pour confirmer la même vérité, en faisant entendre, comme lui, qu'elle était prouvée par les livres pontificaux. Valère Maxime en apporte un exemple qui se trouve encore dans Tite-Live; c'est celui d'Horace, qui, condamné à la mort par le roi Tullus, pour avoir tué sa sœur, appela au peuple, et fut absous.[3]

Telle était la constitution de Rome dans son origine, et sous le gouvernement même des rois. Comme un état naissant n'a point encore de force établie pour contraindre, il fallait trouver nécessairement quelque moyen de lier un peuple qui n'était point accoutumé à la soumission; et les premiers législateurs n'en virent point de plus puissant que la certitude de la liberté, jointe au pouvoir de faire ses propres lois[4]. Mais les rois ayant usurpé par degrés toute l'administration, et s'étant rendus insupportables par la violence de leur gouvernement, éprouvèrent enfin qu'une ville formée à l'exercice des armes et au goût de la liberté devait être conduite avec plus de modération : ils furent chassés par un soulèvement général du sénat et du peuple. Ce fut là le fondement de cette valeur invincible et de cet amour de la patrie, qui conduisirent les Romains à l'empire de l'univers. La supériorité de leurs droits civils leur inspira naturellement un courage supérieur pour les défendre, et les rendit dans la suite les plus braves des hommes, tant qu'ils en furent les plus libres.

[1] *Tuscul. quæst.*, IV, 1. — [2] *De Rep.*, II, 31; Sénèque, *Epist.* 108. — [3] Valère Maxime, VIII, 1; Tite-Live, I, 26. — [4] Il semble que Romulus avait emprunté son plan de l'ancien gouvernement d'Athènes, institué par Thésée. *Voyez* Plutarque, *Vie de Thésée*, pag. 11.

Cependant cette grande révolution servit moins à changer l'ancienne forme du gouvernement qu'à la rétablir. Le nom de roi fut aboli ; mais on en conserva le pouvoir, avec cette unique différence, qu'au lieu d'un seul chef élu pour toute sa vie, on en choisit deux dont l'autorité fut annuelle, sous le nom de consuls. Revêtus de toutes les prérogatives et de toutes les marques de la royauté [1], ils présidèrent comme les rois à toutes les affaires de la république ; et pour convaincre les citoyens qu'on n'avait cherché qu'à raffermir les fondements de la liberté commune et qu'à rétablir plus solidement leur souveraineté, P. Valérius Publicola, l'un des premiers consuls, confirma, par une nouvelle loi, le droit d'appel au peuple [2]. Par une autre loi, il défendit, sous des peines capitales, d'exercer aucune magistrature à Rome sans une autorisation spéciale du peuple [3] ; et pour reconnaître encore plus solennellement que le pouvoir suprême résidait dans le corps des citoyens, le même consul ne parut jamais dans les assemblées publiques sans faire baisser les faisceaux de ses licteurs, déférence respectueuse qui devint un usage [4], et qui fut pratiquée constamment par tous les consuls. Ainsi la république conserva tous les avantages du gouvernement royal sans demeurer exposée à ses dangers, parce que les consuls, dans un pouvoir annuel et responsable, devaient trouver difficilement l'occasion de s'ériger en tyrans et d'opprimer la liberté.

Après l'expulsion des rois, Rome ne fut pas long-temps sans se diviser en deux grands partis, l'aristocratique et le populaire, ou, sous d'autres noms, le sénat et les plébéiens [5]. La jalousie qu'ils avaient mutuellement de leur

[1] *De Leg.*, III, 7. — [2] *De Rep.*, II, 31. — [3] Denys d'Halicarnasse, V, pag. 292. — [4] Tite-Live, II, 7. — [5] Cic., *pro Sext.*, c. 45.

pouvoir les portait sans cesse à souhaiter d'étendre chacun le sien ; mais le principal avantage de la révolution tourna bientôt du côté des nobles ou des patriciens, dont le sénat était composé. Ayant les consuls à leur tête, ils étaient non seulement les premiers moteurs, mais les administrateurs perpétuels de toutes les affaires de l'état, ce qui leur fit emporter si hautement la balance, que dans l'espace de seize ans l'excès de leur insolence et de leur orgueil força les plébéiens à cette fameuse retraite sur le mont Sacré, d'où ils ne voulurent descendre qu'après s'être assuré des garanties pour l'avenir. Ils obtinrent le droit de créer de leur propre corps un nouvel ordre de magistrats, appelés tribuns, qui furent revêtus d'un plein pouvoir pour les protéger contre toutes les injures, et dont la personne fut déclarée inviolable et sacrée. [1]

Les plébéiens se donnèrent ainsi des chefs propres à remplir leurs vœux, des chefs qui n'étaient comptables de leur conduite à personne, qui n'avaient point d'autre objet que de combattre la noblesse, de veiller sur les libertés des citoyens, et de se distinguer dans l'exercice annuel de leur emploi par un zèle éclatant pour l'intérêt du peuple contre le parti aristocratique. De cinq qu'ils étaient dans l'origine, leur nombre s'étant accru jusqu'à dix, ils ne cessèrent point de fatiguer le sénat par de nouvelles demandes jusqu'à ce qu'ils eurent ouvert l'entrée des magistratures, et par conséquent celle du sénat, aux familles plébéiennes.

Jusque là ils étaient certainement dans leur droit, et les vrais amis de la patrie n'avaient rien à leur reprocher. Les tribuns, après de longs et opiniâtres combats, avaient élevé le gouvernement de Rome à sa perfection ; les hon-

[1] Denys d'Halicarnasse, VI, pag. 410.

neurs, trop long-temps confinés dans quelques familles, se trouvaient également partagés, ou du moins indifféremment proposés à tous les citoyens qui pouvaient les mériter par leurs services ou par leurs vertus. Alors la vraie balance, le juste tempérament du pouvoir entre le sénat et le peuple, en un mot, ce point dont on ne s'était jamais écarté dans les temps d'ordre, et que tous les honnêtes gens souhaitaient de voir solidement établi pour tous les temps, consistait dans un tel partage de l'autorité, que les propositions, les délibérations, les conseils fussent au pouvoir du sénat, et qu'il fût au pouvoir du peuple de leur donner force de loi par son consentement.

Mais les tribuns ne s'arrêtèrent pas long-temps à de si sages principes; ce n'était point assez pour eux d'avoir solidement établi les droits du peuple, s'ils ne parvenaient à détruire ceux du sénat. Lorsqu'ils trouvaient des mécomptes dans leurs vues particulières, des obstacles dans la carrière de leur ambition, ils avaient recours à la populace, qu'il leur était toujours facile d'échauffer à leur gré, ou par des lois factieuses qu'ils proposaient pour la division des terres publiques entre les pauvres citoyens, pour la distribution gratuite du blé, ou par l'extinction des dettes, toutes propositions contraires à la tranquillité, à la discipline, à la foi publique. Cet abus de la puissance tribunitienne fut porté au comble par les deux Gracques, qui n'oublièrent aucun moyen de mortifier le sénat et de favoriser le peuple, et qui, par leurs lois agraires et d'autres entreprises séditieuses, agréables à la multitude, faillirent renverser cet équilibre auquel la république devait son bonheur et son repos.

Mais la mort violente de ces deux tribuns et de leurs principaux partisans termina la sédition qu'ils avaient ex-

citée, et fit couler, pour la première fois, dans les rues de Rome, le sang des citoyens; triste effet des dissensions civiles, qui furent enfin poussées jusqu'à ces barbares excès, après s'être contenues long-temps dans des bornes si modérées qu'elles s'apaisaient ordinairement par la patience et par de mutuelles concessions. Il doit sembler étrange que ces deux illustres frères, les délices du peuple romain, et parvenus alors au comble de la faveur populaire, aient été abandonnés par la multitude aussitôt qu'elle vit briller des armes, et qu'on les ait laissé massacrer à la vue de Rome entière. Cet exemple prouve assez qu'il y a peu de fond à faire sur l'assistance du peuple lorsqu'on en vient aux mains, et que si la sédition est capable d'ébranler un état libre, elle n'ira jamais jusqu'à le détruire, aussi long-temps qu'elle sera sans armes, c'est-à-dire qu'elle ne sera point soutenue par la force militaire. Mais quoique cette vigoureuse conduite du sénat parût alors nécessaire au repos de l'état, elle lui devint funeste par la suite, en apprenant aux ambitieux qu'il n'y avait point d'autre voie que celle de la violence pour soutenir l'usurpation de l'autorité; de sorte que ceux qui aspirèrent désormais à quelque pouvoir extraordinaire, s'arrêtant peu aux délibérations du sénat et aux suffrages du peuple, remirent la décision de leur querelle à la force des armes, et ne reconnurent d'autre droit que celui du glaive.

La popularité des Gracques était fondée sur une réelle affection qu'ils avaient méritée par de grands et de nombreux services; plus tard, quand les ambitieux voulurent employer la force contre l'autorité du sénat, et pour des intérêts auxquels ils donnaient faussement le nom de populaires, au lieu de gagner la multitude par des lois

utiles et par de véritables bienfaits, ils prirent une voie plus courte : ce fut de la corrompre à prix d'argent. Cette méthode, inconnue du temps des Gracques [1], assura aux factieux un nombre de partisans mercenaires, dévoués à l'exécution de leurs ordres, et toujours prêts à remplir le forum au premier signe : les clameurs et la violence leur faisaient tout emporter dans les assemblées publiques, et ils n'y paraissaient que pour ratifier toutes les propositions. Ainsi, sans détruire l'apparence des formes légales, un citoyen puissant était sûr de soutenir par la terreur des armes, et de faire exécuter par la supériorité de la force, les votes que la faction et la brigue lui avaient fait obtenir.

Après la mort du plus jeune des Gracques, les sénateurs travaillèrent sans cesse à détruire ou à modifier les lois qu'il avait portées à leur préjudice, surtout celle qui leur ôtait le droit de judicature et le transférait aux chevaliers ; changement qui leur paraissait d'autant plus injurieux, que depuis la fondation de Rome on ne leur avait point contesté cette prérogative. Cependant il n'y avait point ici d'injustice à reprocher à C. Gracchus. Les sénateurs se trouvant en possession de toutes les magistratures et de tous les gouvernements de l'empire, leurs vexations tyranniques faisaient retentir tous les tribunaux; mais comme le jugement des affaires était entre leurs mains, ils ne manquaient pas de se favoriser mutuellement contre toutes les accusations et de s'absoudre chacun à leur tour, sans considérer que, pour les citoyens de la république et pour ses alliés, c'était joindre l'outrage à l'oppression. La loi même de Gracchus n'avait été portée qu'à l'occasion de quelques scandales récents, qui

[1] *Pro Sext.*, c. 46.

lui avaient servi de prétexte assez plausible. Malgré des raisons si justes, les sénateurs ne purent se voir patiemment dans la dépendance d'un tribunal où siégeait un ordre inférieur, qui avait toujours été jaloux de leur pouvoir, et qui était résolu de punir sévèrement leurs crimes. Après de longs et vains efforts pour se délivrer de cette servitude, Q. Servilius Cépion se trouvant consul, environ vingt-cinq ans après la publication de la loi, parvint à la faire mitiger par l'addition d'un certain nombre de sénateurs aux trois centuries des chevaliers ou des juges équestres; et ce succès causa tant de joie aux sénateurs, qu'ils honorèrent le consul du titre de leur patron [1]. La loi de Cépion fut vivement appuyée par L. Crassus, le plus célèbre orateur de son temps, qui, dans un discours au peuple, soutint l'autorité du sénat avec toute la force de son éloquence.

Telle était la situation des affaires lorsque Cicéron naquit, sous le consulat même de Cépion; et comme il trouva dans son enfance la harangue de L. Crassus admirée de tout le monde, il la prit, suivant l'aveu qu'il en fait lui-même, pour le modèle de son éloquence et pour la règle de sa politique. [2]

Cependant il n'adopta point dès sa jeunesse le parti du sénat; il admirait, il célébrait Marius; et sa courageuse défense de Roscius d'Amérie contre les intrigues de Chrysogonus, affranchi de Sylla, nous le montre d'abord dans les rangs populaires. [3]

Tous les avocats déjà connus dans le forum avaient refusé de défendre Roscius, parce qu'une cause de cette nature conduisant nécessairement à bien des plaintes [4],

[1] Valère Maxime, VI, 9. — [2] *Brut.*, c. 43, 44. — [3] *Voy.* ma Préface de la *Rhétorique à Herennius*, tome II, p. xiij. — [4] *Pro Roscio Amer.*, c. 1.

soit contre le malheur des conjonctures, soit contre l'oppression des grands, ils redoutaient tous le pouvoir de l'agresseur et le ressentiment de Sylla ; mais le jeune orateur saisit sans balancer une si glorieuse occasion de s'engager ouvertement au service de sa patrie, et de donner un témoignage public de son zèle pour cette liberté à laquelle il avait dévoué tous ses travaux. Il eut la satisfaction de voir déclarer Roscius innocent; son courage et son habileté furent également applaudis de Rome entière, et dès ce moment il passa pour un avocat du premier ordre, à qui les causes les plus importantes pouvaient être commises avec sûreté. [1]

L'inclination qu'il crut remarquer dans le peuple à favoriser son client, et les applaudissements même de l'assemblée lui donnèrent tant de hardiesse, qu'il représenta avec beaucoup d'enjouement l'insolence et la bassesse de Chrysogonus, sans craindre de porter quelques coups au maître de Rome, quoiqu'il prît soin de les adoucir en faisant observer que dans la multitude d'affaires qui accablaient le dictateur, avec un empire aussi absolu sur la terre que celui de Jupiter au ciel [2], il lui était presque également impossible et de tout connaître, et de ne pas fermer quelquefois les yeux sur les fautes de ses esclaves et de ses favoris. Il ne voulait pas se plaindre, dit-il adroitement [3], que dans un temps tel que celui-là le bien d'un homme innocent fût exposé à une vente publique; car, à supposer même qu'il lui fût permis de parler librement de ces ventes, Roscius n'était pas un personnage assez important dans la ville de Rome pour hasarder cette plainte à son sujet; mais le point sur lequel il se croyait obligé d'insister était que par la loi même de la proscrip-

[1] *Brut.*, c. 90. — [2] *Pro Rosc. Amer.*, c. 45. — [3] *Ibid.*, c. 43

tion, qu'elle fût ou de Flaccus, ou de Sylla, ce qu'il n'avait jamais approfondi, les biens de Roscius n'avaient pu être vendus. Dans sa péroraison, il fait considérer aux juges que les agresseurs n'avaient pour but dans cette cause et dans la condamnation de Roscius, que de s'établir un droit pour détruire les enfants des proscrits; et les conjurant au nom des dieux de ne pas s'exposer au reproche d'avoir fait revivre une seconde proscription plus odieuse et plus cruelle que la première, il leur rappelle que le sénat avait refusé de participer à l'autre, par la seule crainte qu'on ne la crût revêtue de son autorité; que c'était à eux, par cette sentence, à mettre un frein à l'esprit de cruauté qui s'était répandu dans Rome, à cette barbarie si funeste, si opposée au caractère et aux principes de leurs ancêtres.

Comme cette défense lui avait fait un honneur extrême dans sa jeunesse, il s'en rappelait le souvenir avec plaisir dans l'âge le plus avancé de sa vie. Il recommandait à son fils, comme la plus courte voie pour arriver à la gloire et à l'autorité dans sa patrie, de défendre l'innocence malheureuse, surtout lorsqu'elle était opprimée par le pouvoir des grands, «comme j'ai fait dans plusieurs causes, lui disait-il, mais particulièrement dans celle de Roscius contre un homme aussi puissant que Sylla[1].» Belle leçon, en effet, pour exciter les avocats à faire usage de leurs talents en faveur de l'innocence et de la vertu, et à ne se proposer que la justice pour objet de leurs travaux!

Plutarque assure qu'après cette cause Cicéron prit occasion de quelques raisons de santé pour faire le voyage de Grèce et d'Asie, mais que ce ne fut qu'un prétexte,

[1] *De Officiis*, II, 24.

et que son véritable motif fut la crainte du ressentiment de Sylla. Cette idée paraît sans fondement [1]. Sylla, revenu de tous ses désirs de vengeance, ne pensait plus qu'au rétablissement de la tranquillité publique. Il est même certain que Cicéron passa une année entière à Rome, après cet événement, sans aucune apparence de crainte, occupé de plusieurs autres causes [2], et d'une en particulier qui paraissait encore plus capable de déplaire à Sylla; car en plaidant pour une femme d'Arrétium, il prétendit que certaines villes d'Italie réclamaient à juste titre le droit de cité, contre une loi expresse du dictateur qui les en privait, et il soutint que c'était un de ces droits naturels contre lesquels ni loi ni autorité ne pouvait prescrire. Il remporta aussi l'avantage dans cette cause, quoiqu'il eût pour adversaire Cotta, un des premiers orateurs de Rome. [3]

On trouve encore dans les *Verrines* quelques traces de cette résistance à la domination des nobles. Il s'était écoulé près de six ans depuis que Cicéron avait obtenu la questure, premier degré des honneurs publics, et qui paraît lui avoir donné l'entrée au sénat : c'était l'intervalle fixé par les lois, avant qu'on pût passer à la charge de tribun ou d'édile; et l'une ou l'autre de ces deux voies était nécessaire pour conduire aux dignités supérieures. Il résolut de ne point penser au tribunat, qui avait beaucoup perdu de son ancienne splendeur depuis que Sylla en avait affaibli le pouvoir, et s'étant déterminé pour l'édilité, il se mit sur les rangs dans le temps même qu'Hortensius songeait à s'élever au consulat. Il avait employé tout cet

[1] *Voy.* mon observation sur cette critique de Middleton, chap. 3 de Plutarque. — [2] *Brut.*, c. 90, 91 — [3] *Pro Cæcina*, c. 33; *pro Domo*, c. 33.

intervalle à fréquenter le barreau et à plaider continuellement, ce qui avait augmenté de jour en jour sa faveur auprès du peuple, surtout lorsqu'on eut remarqué qu'il observait rigoureusement la loi Cincia, qui défendait aux orateurs de rien recevoir de leurs clients, et sur laquelle un grand nombre d'avocats montraient moins de scrupule. Ce désintéressement si noble et si populaire éclata dans toute la vie de Cicéron, et ses succès dans la carrière des honneurs prouvent assez que quand même il ne serait pas une vertu, la politique seule le conseillerait comme la recommandation la plus puissante auprès de la multitude et le plus sûr garant de ses suffrages.

Il avait alors trente-sept ans, âge fixé pour l'édilité. On regardait cet emploi comme la véritable entrée des grandes magistratures; car, à proprement parler, la questure n'était qu'un office ou une place de confiance, qui ne donnait aucune juridiction dans Rome. Les édiles, comme tous les autres magistrats subalternes, étaient nommés dans les comices par tribus; et Cicéron, comme dans son élection à la questure, fut préféré à tous ses concurrents par des suffrages unanimes [1]. Il n'y eut longtemps que deux édiles, tirés du corps du peuple, pour soulager les tribuns dans une partie de leurs fonctions, et dont le principal devoir, suivant la signification même de leur nom, consistait à prendre soin des édifices de Rome, à veiller sur les marchés publics, sur les poids et les mesures, et à régler les jeux et les fêtes qu'on célébrait en l'honneur des dieux. Le sénat, profitant ensuite de quelque occasion où le peuple se trouva bien disposé, en fit créer deux autres de son ordre, et par conséquent d'un rang supérieur, qui prirent le nom d'*édiles curules*,

[1] *In Pison.*, c. 1.

du siége d'ivoire dans lequel ils exerçaient leur juridiction. Mais les tribuns regrettant aussitôt d'y avoir consenti, forcèrent le sénat de trouver bon que ces nouveaux édiles fussent choisis indifféremment entre les patriciens et les plébéiens. Quelque différence qu'il y eût d'abord entre les édiles plébéiens et les édiles curules, elle disparut avec le temps; et peut-être seulement que les édiles curules étaient élus les premiers, puisque Cicéron le fut sous ce titre. Cette magistrature donnait une préséance au sénat, et le droit de parler ou de voter immédiatement après les consuls et les préteurs. C'était aussi le premier degré, dans les charges publiques, qui donnait le droit de se faire représenter en peinture ou en statue [1], et qui par là même anoblissait une famille; car c'était par le nombre de ces images de leurs ancêtres que les Romains mesuraient la noblesse.

Ce fut après son élection à l'édilité, et sans avoir encore pris possession de cette charge, que Cicéron accusa C. Verrès, ancien préteur de Sicile, qui s'était rendu coupable d'une infinité de rapines, d'injustices et de cruautés pendant trois ans qu'il avait gouverné cette île. L'administration publique était alors pleine de tyrannie et de corruption. Les grands, que le luxe avait appauvris, n'acceptaient une province que pour s'enrichir aux dépens des peuples vaincus; leur unique but était d'arracher par toutes sortes de voies des sommes immenses au dehors pour acheter à Rome de nouveaux honneurs, et de piller leurs alliés pour corrompre plus facilement leurs concitoyens. En vain les peuples opprimés cherchaient-ils du secours à Rome, où personne n'osait entreprendre

[1] Antiquiorem in senatu sententiæ dicendæ locum, jus imaginis ad memoriam posteritatemque prodendæ. *In Verr.*, V, 14.

d'accuser et de poursuivre un noble criminel ; la décision des procès dépendait d'une multitude de juges du même rang, presque tous engagés dans les mêmes crimes, et qui prostituaient ordinairement leur sentence à la faveur ou à la brigue. Un tel désordre avait excité dans toutes les provinces de l'empire un mécontentement général, qui n'avait fait qu'augmenter par le changement de la judicature que Sylla avait transportée de l'ordre équestre au sénat. Rien n'égalait l'impatience du peuple pour voir cet établissement renversé. Aussi peu d'accusations lui avaient été plus agréables que celle qu'on intentait contre Verrès ; et les deux effets qu'on s'en promettait également, étaient l'humiliation de la noblesse et le soulagement des peuples soumis. Toutes les villes de la Sicile, à la réserve de Messine et de Syracuse, s'étaient réunies contre le coupable ; Cicéron, outre les vues d'ambition qu'il pouvait avoir, se laissa engager à soutenir leur cause par le souvenir de l'affection qu'il leur avait marquée pendant sa questure, et de la promesse qu'il leur avait faite d'être toujours prêt à les défendre. De l'autre part, Verrès était protégé par les plus puissantes familles de Rome, les Scipions, les Métellus, et défendu par Hortensius, celui des orateurs qu'on admirait alors le plus, et qu'on avait surnommé le roi du barreau. Toutes ces difficultés, loin d'effrayer Cicéron, ne servirent qu'à l'animer, par l'espérance d'une gloire égale à la grandeur de l'entreprise. Déclaré accusateur, de préférence à Q. Cécilius, qui ne voulait attirer la cause entre ses mains que pour la trahir, il commença courageusement cette glorieuse lutte, et ne ménagea ni Verrès, ni ceux qui protégeaient ses crimes.

Il est aisé de voir, par divers passages des Discours contre Verrès, que la rigueur de Cicéron à poursuivre

cette cause n'avait pas inspiré à la noblesse des dispositions favorables pour lui. Mais loin d'en concevoir de l'inquiétude, ou de flatter les familles puissantes, il s'écrie avec autant de dignité que de courage[1] : « Nous voyons à quel point la vertu et les efforts des hommes nouveaux excitent la jalousie et la haine de certains nobles. Pour peu que nous détournions les yeux, mille piéges sont tendus autour de nous; si nous donnons lieu au soupçon et au reproche, nous sommes frappés à l'instant même. Il nous faut toujours veiller, toujours être en action. Eh bien! que les inimitiés, que les travaux ne nous effraient pas. Après tout, les inimitiés sourdes et cachées sont plus à craindre que les haines ouvertes et déclarées. A peine un seul de ces nobles est-il favorable à nos efforts : nous ne pouvons, par aucun service, gagner leur bienveillance; et comme s'ils étaient d'une autre nature et d'une espèce différente, leurs sentiments et leurs volontés sont en opposition avec les nôtres. Pourquoi donc ménager des hommes qui, dans le fond de leur cœur, sont nos ennemis et nos envieux, avant même que nous leur ayons donné le droit de se plaindre de nous? Aussi mon premier vœu, juges, est-il de pouvoir renoncer pour jamais aux fonctions d'accusateur, aussitôt que j'aurai satisfait au peuple romain, et rempli les engagements que l'amitié m'imposait envers les Siciliens. Mais si l'événement trompe l'opinion que j'ai de vous, j'y suis déterminé : je poursuivrai non seulement les juges qui se seront laissé corrompre, mais quiconque aura pris part à la corruption. Si donc il est des hommes qui veuillent employer aujourd'hui le crédit, l'audace ou l'intrigue pour corrompre les juges, qu'ils soient prêts à répondre devant le peuple,

[1] *In Verrem*, V, 71.

qui prononcera sur les coupables; et si je n'ai pas manqué d'ardeur, de fermeté, de persévérance contre cet accusé dont je ne suis l'ennemi que parce qu'il est l'ennemi des Siciliens, qu'ils s'attendent à trouver en moi bien plus de chaleur encore et d'énergie contre ceux dont j'aurai bravé la haine pour l'intérêt du peuple romain. »

L'édilité de Cicéron accrut encore sa popularité, qui résista même aux fonctions sévères de sa préture. Si nous le voyons, vers cette époque, se rapprocher peu à peu de la faction aristocratique, il faut l'attribuer sans doute et à son amitié pour Pompée, et au désir d'arriver au consulat. Il fut populaire encore, mais en servant les intérêts d'un des chefs de la noblesse. Il seconda de toute son éloquence le tribun Manilius, qui proposa de donner à Pompée, déjà chargé de la guerre maritime, le commandement de toutes les armées romaines de l'Orient pour combattre Mithridate. Dans un Discours prononcé du haut de la tribune aux harangues, où il montait alors pour la première fois, il fit l'éloge de Pompée avec tous les prestiges de l'art, et offrit au peuple, dans la personne de ce grand homme, le modèle d'un général consommé. Cicéron était alors au milieu de la carrière de sa fortune, et comme à la vue du consulat, qui lui paraissait le terme de son ambition. Cette réflexion, qui ne pouvait échapper aux Romains, le fit soupçonner de n'avoir pensé qu'à son intérêt propre, dans les louanges qu'il avait prodiguées à Pompée. Mais les raisons politiques, tirées de la situation même de l'Orient, et la modération qui faisait le caractère de Pompée, jointes à sa gloire militaire, pouvaient persuader à un bon citoyen qu'il était non seulement utile, mais nécessaire, dans les circonstances, de

lui abandonner le soin d'une guerre qu'il était seul capable de finir, avec une étendue de pouvoir qui n'était sans danger qu'entre ses mains. C'est ce que l'orateur assure solennellement dans la péroraison de son Discours. Cependant il se repentit lui-même plus tard de la coopération qu'il avait prise à cette mesure, et il paraît se la reprocher indirectement comme une faute où l'avait jeté son ambition. Il est impossible, je crois, de se méprendre sur le sens de ces paroles, prononcées à une époque où de grandes calamités avaient dû lui ouvrir les yeux sur les suites dangereuses de ces commissions qui abandonnaient à un seul citoyen toutes les ressources de l'état: « Cn. Pompée, le plus grand, le premier citoyen de la république, obtint des commandements extraordinaires; mais il les dut à des tribuns turbulents. » (*Philippic.*, XI, 8.) Cette rétractation, qui ne tombe point précisément sur la loi Manilia, mais sur tant d'autres faveurs imprudentes, et qui fut certainement inspirée par le souvenir de l'usurpation de César, n'a été remarquée par aucun des historiens de Cicéron.

César, en effet, ne fut pas un des moins ardents à soutenir la proposition de Manilius; mais ses motifs n'étaient ni l'amour de la république, ni son affection pour Pompée. Il pensait à se rendre agréable au peuple, dont il prévoyait que la faveur lui serait plus utile que celle du sénat, et à susciter contre Pompée une nouvelle envie, dont les circonstances pouvaient l'exposer tôt ou tard à ressentir les effets. Mais sa principale vue était de familiariser Rome avec un tel exemple[1], se proposant bien, de quelque manière que Pompée se servît de ce pouvoir,

[1] Dion Cassius, XXXVI, 26: καὶ ἑαυτῷ τό τι τῶν ὁμοίων ψηφισθῆναί ποτε παρεσκεύασε.

d'en faire lui-même un mauvais usage. Telle est la suite déplorable et funeste de l'infraction aux lois. La confiance qu'on prend au mérite et à l'habileté d'un particulier n'étant plus modérée par ce frein, on ne manque point, dans les occasions pressantes, de le revêtir d'un pouvoir extraordinaire pour la défense et l'avantage de la société; et, quoique cet aveugle abandon soit quelquefois utile ou nécessaire, l'exemple n'en est pas moins dangereux, parce qu'il fournit un prétexte aux ambitieux malintentionnés, pour aspirer dans d'autres temps aux prérogatives qu'on s'est cru obligé d'accorder à des citoyens vertueux, et que le même pouvoir qui sauve la patrie dans les mains d'un honnête homme, la conduit à sa perte dans celles d'un homme sans honneur et sans foi.

Le consulat de Cicéron semble le détacher pour jamais du parti populaire. Il se voyait enfin parvenu au plus haut degré d'honneur qu'il pût espérer de la faveur publique, et où l'ambition d'un citoyen pût prétendre. Les charges qu'il avait exercées jusqu'alors n'avaient que des juridictions limitées, qui étaient comme autant de branches du gouvernement: les consuls tenaient les rênes, et dirigeaient tout le mouvement politique, avec une autorité qui n'avait d'autres bornes que l'immense étendue de l'empire [1]. Les magistratures subordonnées n'étant donc que les degrés qui conduisaient à cette dignité suprême, n'avaient tant de prix en elles-mêmes que parce qu'elles approchaient les candidats du principal objet de leurs espérances. Tant qu'ils suivaient cette route longue et pénible, ils étaient forcés d'être moins attentifs à remplir fidèlement leurs devoirs qu'à se rendre agréables aux citoyens, à ménager les petits et les grands [2], à régler leur

[1] *Pro Muren.*, c. 35; *Philippic.*, IV, 4. — [2] *De Petition. Consul.*, c. 13.

conduite sur les principes du moment; enfin, à s'occuper avant tout de se faire des amis. Mais le consulat les délivrait de cette servitude, et ils devenaient leurs maîtres en prenant le gouvernement de l'état; ils n'avaient plus qu'à présider aux destinées publiques avec autant de dignité que de prudence, et à faire usage de leur autorité pour la gloire et l'utilité de leur patrie.

Ce n'est donc plus comme un ambitieux courtisan qu'il faut considérer Cicéron pour se former une juste idée de son caractère, mais comme un homme d'état qui entreprend l'administration d'un vaste empire. Jamais Rome n'avait eu un plus pressant besoin de la vigilance et de l'habileté d'un vertueux consul. Outre les menées et les conspirations de ceux qui cherchaient la ruine de la république, les nouveaux tribuns s'exerçaient à troubler son repos. Les uns publiaient des lois pour achever de détruire tous les restes du système établi par Sylla, et pour rétablir les enfants des proscrits dans leur rang et dans leurs honneurs; d'autres en proposaient pour révoquer la sentence qui avait condamné P. Sylla et Autronius, et pour leur rendre leur place au sénat [1]; d'autres voulaient qu'on éteignît toutes les dettes [2]; d'autres, que les terres publiques fussent distribuées aux pauvres citoyens. Le consul s'en plaignit lui-même au peuple et au sénat [3]: on avait livré la république entre ses mains, remplie de terreurs et d'alarmes, troublée par des lois funestes et par de séditieuses harangues, déchirée par des maux intérieurs et par les noires pratiques d'une foule de mauvais citoyens; en un mot, il n'y avait point de malheurs redoutables pour un état que les honnêtes

[1] *Pro Sull.*, c. 22, 23. — [2] Dion, XXXVII, 25. — [3] *De Leg. Agrar.* I, 8, 9; II, 3.

gens ne dussent appréhender, et que les méchants n'eussent raison de se promettre.

Rien ne relevait tant l'audace des ennemis domestiques de Rome que l'élévation de C. Antonius au consulat : ils lui connaissaient les mêmes principes, ils n'ignoraient pas qu'il avait conçu les mêmes plans, et son autorité leur donnait l'espérance de les exécuter sans obstacles. Cicéron ne fut pas long-temps à sentir la nécessité où il était de se tenir continuellement en garde ; il prévoyait ce qu'il avait à craindre d'un rival qui l'égalait en pouvoir, et dont les vues étaient si opposées aux siennes qu'elles ruineraient infailliblement tout ce qu'il méditait pour le bien public. Dans cette inquiétude, son premier soin, après l'élection, fut de se rendre le maître de l'esprit d'Antonius, et de lui faire rompre les anciens engagements qu'il avait formés contre son devoir. Le moyen dont il se servit n'est guère sans effet sur les gens de ce caractère : il lui offrit du pouvoir, pour satisfaire son ambition, et de l'argent, pour fournir à ses plaisirs. Il le prit en effet avec deux amorces si séduisantes ; et le premier article de leur traité fut qu'à la fin de l'année C. Antonius aurait le choix de la meilleure des provinces qui leur seraient assignées[1]. L'usage du sénat était de désigner, chaque année, les provinces particulières qui devaient être distribuées entre les magistrats ; ceux-ci les tiraient ensuite au sort : c'est-à-dire que les préteurs tiraient les prétoriennes, et les consuls, celles qui portaient le titre de consulaires. Ainsi la Macédoine, une des plus considérables de l'empire par son étendue et ses richesses, étant tombée en partage à Cicéron, il la céda aussitôt à son collègue pour la Gaule cisalpine, qu'il

[1] Salluste, *Catil.*, 28.

résigna bientôt aussi en faveur de Q. Métellus. Il avait expliqué ses intentions, dès qu'il avait été nommé consul : c'était de se conduire avec tant d'honneur et d'intégrité, qu'il ne fût au pouvoir de personne de le détourner de son devoir par des offres et des menaces, parce qu'il ne désirait rien qui ne pût s'accorder avec cet objet invariable de tous ses travaux. « C'est ainsi, ajoutait-il [1], que je saurai remplir une telle magistrature avec autant de liberté que de dignité, et me mettre en droit de réprimer un tribun du peuple s'il en veut à la république, et de le mépriser s'il n'en veut qu'à moi. » Sentiments d'une noblesse admirable, et dignes de servir d'exemple, dans la postérité, à tous les magistrats des états libres. Il réussit par cette voie à faire entrer C. Antonius dans toutes ses mesures ; il le trouva toujours docile à ses impressions, ou, comme il s'exprime lui-même [2], il sut l'adoucir et le calmer par ses égards et sa patience, malgré l'avidité qu'il conservait pour une riche province, et les desseins pernicieux qu'il avait formés. L'établissement de cette bonne intelligence entre les deux consuls était une chose si importante pour le repos public, que Cicéron en informa le peuple du haut de la tribune, en félicitant Rome de cette union qui seule pouvait étouffer les factions dans leur naissance, relever le courage des honnêtes gens, et prévenir tous les maux dont la république était menacée. [3]

Ce n'était pas le seul projet qu'il eût à cœur, et dont il fît un point capital de son administration. Il se proposait de réunir l'ordre équestre avec le sénat, c'est-à-dire de les faire entrer dans des principes et des intérêts communs. Après les sénateurs, les chevaliers composaient les

[1] *De Leg. Agrar.*, I, 8. — [2] *In Pison.*, c. 2. — [3] *De Leg. Agr.*, II, 37.

plus riches et les plus puissantes familles de Rome. L'étendue et l'éclat de leurs fortunes les disposait à souhaiter que la république fût tranquille; et, comme ils étaient les fermiers des revenus de l'empire, ils avaient dans leur dépendance une grande partie des membres inférieurs de l'état. Cicéron se persuada que le poids réuni de ces deux ordres emporterait nécessairement la balance sur tout autre pouvoir, et deviendrait une solide barrière contre tous les attentats de l'ambition et de la faveur populaire [1]. Personne n'était plus propre que lui à faire réussir ce projet. Il se trouvait à la tête du sénat; et il n'en était pas moins l'idole des chevaliers, qui le considéraient comme l'ornement et l'honneur de leur ordre; tandis que, pour se confirmer dans leur affection, il ne laissait échapper aucune occasion publique de se vanter de son extraction [2], et de s'appeler lui-même chevalier romain. Il se faisait d'ailleurs une étude de les protéger dans leurs affaires, et d'augmenter de jour en jour leur crédit et leur autorité: grâce à lui, les chevaliers furent dès lors regardés comme un troisième corps établi et distingué dans l'état [3]. Cette politique était excellente. La république en tira cette année-là de grands avantages: le consul voyait de toutes parts les chevaliers dévoués à ses ordres, et toujours prêts à lui servir de gardes; son cher Atticus marchait à leur tête [4]. Il est probable que, si les consuls qui lui succédèrent eussent adopté les mêmes maximes, ils auraient conservé la liberté de la république, ou prolongé du moins plus long-temps sa durée.

Fort des appuis qu'il s'était ménagés, et sûr de travailler pour le bien de sa patrie, il combat la loi agraire

[1] *In Catil.*, IV, 10; *in Pison.*, c. 3. — [2] *Pro Rab. Post.*, c. 6. — [3] Pline, *Nat. hist.*, XXXIII, 2. — [4] *Epist. ad Att.*, II, 1.

du tribun Rullus; il calme le peuple, soulevé contre les distinctions accordées à l'ordre équestre; il repousse, dans l'intérêt général, les prétentions de quelques citoyens malheureux, issus des familles proscrites par Sylla, et qu'une réhabilitation soudaine pouvait rendre dangereux pour la tranquillité de Rome; il défend, dans la cause de Rabirius, les prérogatives du consul et les droits du sénat; et plus tard, environné d'ennemis et d'assassins, luttant à la fois contre l'acharnement d'une faction audacieuse et les conseils d'une politique timide, il déploie contre Catilina et les conjurés cette autorité absolue dont un seul décret du sénat, dans les dangers publics, armait le pouvoir consulaire.

Rome, sauvée des fureurs de Catilina, se montra d'abord reconnaissante; et, dans la première chaleur de ce noble enthousiasme, Cicéron en reçut des témoignages qui dûrent combler tous ses vœux. L. Gellius, qui avait été consul et censeur, déclara, dans un discours public, que l'état lui devait la couronne civique pour l'avoir préservé de sa ruine [1]. Catulus lui donna le titre de Père de la patrie dans une assemblée du sénat [2]; et Caton l'ayant honoré du même titre en parlant devant le peuple, le peuple répondit par des acclamations redoublées [3]. Long-temps après, quand la liberté avait déjà disparu de cette république sauvée par Cicéron, Pline s'écriait [4]: « Je vous « salue, vous qui avez obtenu le premier le nom de Père « de la patrie. » Ce titre, le plus glorieux auquel un mortel puisse aspirer, fut ensuite usurpé par les empereurs, c'est-à-dire par ceux de tous les hommes à qui il convenait le moins, mais qui se croyaient fort honorés

[1] *In Pison.*, c. 3; Aulu-Gelle, V, 6. — [2] *In Pison.*, c. 3. — [3] Plutarque, *Vie de Cicéron*, c. 23; Appien, pag. 431. — [4] *Nat. hist.*, VII, 3.

de recevoir de leurs flatteurs et de leurs esclaves un nom que Cicéron devait aux suffrages libres du sénat et du peuple de Rome [1]. Toutes les villes d'Italie suivirent l'exemple de la capitale, en lui décernant des honneurs extraordinaires; et Capoue l'ayant choisi particulièrement pour son patron [2], lui éleva une statue dorée.

Salluste, qui n'a pu lui refuser le caractère d'un *excellent consul* [3], ne dit rien de ces honneurs, et ne lui donne d'autres louanges que celles qu'un historien ne peut dissimuler. On apporte deux raisons fort naturelles de cette froideur; la première, une inimitié personnelle qui subsista toujours entre eux; l'autre, que l'histoire de Salluste fut publiée sous Auguste, à une époque où le nom de Cicéron n'était point encore à couvert de l'envie. Il eût mieux valu, dans un ouvrage écrit pour la postérité, ne se montrer ni ennemi de Cicéron, ni courtisan d'Octave.

Les consulaires, parmi lesquels Cicéron se trouvait désormais placé, occupaient le premier rang dans la république après les grands magistrats, et formaient l'ordre de citoyens le plus distingué. Ils avaient au sénat un banc qui leur était propre; ils opinaient les premiers, et c'était ordinairement leur opinion qui déterminait toutes les autres. Comme ils avaient passé par toutes les charges de l'état, et qu'ils connaissaient toutes les branches de l'administration, leur expérience ne pouvait manquer de leur donner beaucoup d'autorité; sans compter que, n'ayant rien de plus relevé à se proposer pour leur fortune, ils étaient regardés non seulement comme les plus

[1] . . . . . . Roma parentem,
Roma patrem patriæ Ciceronem libera dixit.
Juven., VIII, 243.

[2] *In Pison.*, c. 11. — [3] *Catil.*, c. 43.

habiles, mais encore comme les plus désintéressés de tous les sénateurs. Cette situation convenait parfaitement au caractère et aux désirs de Cicéron. Il n'aspirait point au gouvernement des provinces ni au commandement des armées. Le centre de toutes ses vues était le sénat et le forum, pour y veiller comme aux parties vitales de la république, et pour diriger toutes les délibérations au bien général de l'état. Il se considérait dans ces deux postes comme la sentinelle de l'empire, les yeux toujours ouverts pour observer les nuages et les tempêtes, la voix prête à donner l'alarme, et à montrer par quelles mesures politiques les moindres maux pouvaient être prévenus [1]. C'était, comme il le fait entendre souvent, la seule gloire à laquelle il prétendait, la seule consolation qui flattait ses désirs; et s'il envisageait quelque chose au-delà, il confesse que c'était uniquement la douceur d'une heureuse vieillesse, où il aurait le droit de recueillir, pour fruit de ses longs services, l'amour et la considération de ses concitoyens. Vains souhaits ! vaines espérances ! S'il avait commencé à sentir les atteintes de l'envie en quittant le consulat, il fut bientôt exposé plus ouvertement à la haine de tous les factieux, à qui il avait déclaré une guerre perpétuelle; et leur fureur ne se ralentit point qu'ils ne l'eussent chassé de cette même ville qu'il venait de sauver si glorieusement.

Il aurait pu trouver un asile sous les drapeaux de César, qui lui offrait de le prendre pour un de ses lieutenants dans la guerre des Gaules, et qui voulait le dérober ainsi aux fureurs de Clodius. Mais cette précaution lui parut indigne de lui : il ne recula pas devant le sort d'Aristide;

[1] *Philippic.*, VII, 7.

il voulut subir toute sa destinée, et ne s'exiler de Rome qu'avec la justice et les lois.

Malgré quelques vicissitudes de crainte et d'espoir, il prévit bientôt qu'il serait obligé de céder : en considérant tout ce qui s'était passé depuis son consulat, et le tour que prenaient insensiblement les affaires, il semblait prédire, dès la fin de l'an 692 (*ad Att.*, I, 18), que la république ne se soutiendrait pas long-temps, puisque ses deux plus fermes appuis, l'autorité du sénat et l'union de cet ordre avec les chevaliers, qu'il croyait avoir établis sur des fondements solides, avaient été sitôt renversés par les attaques des mauvais citoyens.

Il ne se trompa point ; les factieux l'emportèrent ; le sénat ne put lui offrir pour secours que la protestation de sa douleur ; Pompée l'abandonna ; Caton lui-même accepta de Clodius une commission peu honorable, et soutint mal l'orgueil de son stoïcisme : banni par un décret qui avait une apparence légale, Cicéron quitta Rome, et ne voulut pas que l'ordre des chevaliers prît les armes pour le défendre contre ses persécuteurs. Il frémit à la seule idée d'attirer sur sa patrie le fléau de la guerre civile ; il laissa ce crime à César.

Il montra quelque faiblesse pendant son exil ; mais ceux qui lui ont reproché ses regrets et ses larmes n'ont pas assez songé que rien n'est plus fait pour abattre l'esprit que l'ingratitude de ceux à qui l'on s'est dévoué, et que Cicéron était peut-être excusable de pleurer si amèrement une patrie telle que Rome, une patrie qui le punissait de ses bienfaits et de sa gloire.

L'exil et les malheurs de Cicéron furent une suite de ce qu'on appelle communément le premier triumvirat, alliance pernicieuse des trois plus puissants citoyens de

Rome, pour arracher par la violence ce que les lois ne leur permettaient pas d'obtenir. Le principal motif de Pompée avait été de faire confirmer ses actes pendant le consulat de César; celui de César, de travailler pour sa propre gloire en contribuant à celle de Pompée; et celui de Crassus, de prendre enfin, par le secours de Pompée et de César, cet ascendant auquel il ne pouvait parvenir par ses propres forces[1]. Mais César, qui était l'auteur du système, voyait bien qu'il en recueillerait seul tout l'avantage. Il savait que, sous les plus belles apparences de réconciliation, il resterait toujours entre les deux autres une jalousie secrète, effet nécessaire de leur ancienne inimitié; et comme il était sûr qu'avec leur assistance commune il s'éleverait au-dessus du reste des Romains, il espérait aussi qu'en les excitant adroitement l'un contre l'autre, il se rendrait enfin supérieur à tous les deux. Ce fut pour fortifier cette union par des nœuds encore plus étroits qu'il donna Julia sa fille en mariage à Pompée; et tous les écrivains de Rome font envisager la ligue cimentée par ce mariage comme l'origine de toutes les guerres civiles[2], qui ne se terminèrent que par le renversement de la république. Il n'y avait point de conditions auxquelles les triumvirs ne se fussent soumis pour faire entrer Cicéron dans leur société. Il leur manquait un homme de cette autorité et de ce génie, capable de soutenir leurs intérêts et de ménager leurs affaires à Rome, tandis qu'ils seraient engagés dans l'administration des provinces, ou dans le commandement des armées. César, qui sentit de quelle importance il était de l'attacher à son parti, ou plutôt de se l'attacher à lui-même par quelque

[1] Velléius, II, 44. — [2] Id., *ibid.*; Lucain, I, 85.

traité particulier, ne fut pas plus tôt en possession du consulat qu'il lui fit offrir par Balbus, leur ami commun, de ne se gouverner que par ses conseils et par ceux de Pompée, auxquels il s'efforcerait aussi de porter Crassus à joindre les siens [1]. Mais Cicéron n'était pas moins éloigné de prêter l'oreille aux propositions particulières de César, dont les intentions lui avaient toujours été suspectes, que d'entrer dans une ligue qu'il détestait. Pompée lui paraissant des trois le meilleur citoyen, et celui qui avait non seulement les vues les moins dangereuses, mais le caractère le plus doux et le plus traitable, il se figura qu'une liaison séparée avec lui suffirait pour le mettre à couvert de la malignité de ses ennemis. Cependant il y trouvait des difficultés; car, en s'opposant au triumvirat, il ne pouvait espérer de conserver Pompée pour ami; et, s'il entreprenait de servir tout à la fois le sénat et les triumvirs, il voyait et la perte de son crédit, et sa ruine même presque infaillible. Entre deux extrémités si dangereuses, il prit enfin le parti qui convient au sage, « de garder un tel tempérament [2] que, sans manquer à la république, il songeât toujours à son propre repos; et cela, dit-il, parce qu'il connaissait la faiblesse des bons, l'injustice de ceux qui lui portaient envie, et la haine qu'avaient pour lui les méchants. » Ces précautions ne suffisaient pas: l'ambition des tyrans de Rome regarda cette neutralité comme un outrage. Cicéron ne trouva bientôt ni amis ni défenseurs dans ces citoyens plus puissants que les lois.

Son retour fut un triomphe; mais il fut suivi encore de quelques incertitudes dans sa conduite politique. On est fâché de cette extrême confiance qu'il accorde à César;

[1] *De Prov. cons.*, c. 17; *Ep. ad Att.*, II, 3. — [2] *Ad Att.*, I, 19.

on s'étonne qu'il lui fasse décerner par le sénat, en parlant *sur les Provinces consulaires*, de nouveaux moyens de se fortifier contre sa patrie; on ne comprend pas assez quelle condescendance funeste lui fait prendre la défense des Vatinius, des Gabinius, dont les monuments de son éloquence ne nous ont transmis que la honte; enfin, on se sent soulagé de je ne sais quelle inquiétude secrète, lorsqu'on le voit partir pour son proconsulat de Cilicie, où on le retrouve avec toute sa dignité.

Cette époque, en effet, présente une nouvelle scène dans la vie de Cicéron. Les fonctions de gouverneur de province et de général d'armée excitaient, par deux motifs, l'ambition des citoyens de Rome : elles offraient, comme un fruit certain, les deux plus grands biens de la fortune, c'est-à-dire les richesses et le pouvoir. Quoique l'autorité d'un proconsul fût dépendante du peuple romain, elle était absolue dans sa province. Il y étalait toute la pompe des plus puissants monarques. Les princes voisins venaient composer sa cour et prendre ses ordres. Si son inclination le portait à la guerre, il ne manquait jamais de prétexte pour la faire à ses peuples ou aux alliés de la république. Détruire une nation innocente que l'oppression avait forcée de prendre les armes, c'était s'élever à la gloire. Il acquérait le titre d'*imperator* au prix du sang de ces misérables; et, prétendant ensuite au triomphe, il retournait à Rome pour y recevoir un honneur sans lequel on ne voyait guère arriver de proconsuls des provinces éloignées[1]. Quant aux facilités qu'ils avaient

[1] Dans le temps de l'ancienne discipline, un général ne pouvait prétendre au triomphe sans avoir étendu les bornes de l'empire, et tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille; et l'on était si exact sur ce point, qu'on faisait un crime aux généraux de donner un faux

pour amasser de l'argent, elles étaient sans bornes : ils n'avaient d'autre règle que leurs propres désirs, sans compter que les appointements qu'ils recevaient du trésor, pour leurs équipages, pour leur vaisselle, et pour leurs autres meubles, montaient à des sommes immenses[1]. Ajoutez le revenu ordinaire que la république tirait de leurs provinces, et la paye des armées, dont ils avaient la direction arbitraire, et qu'ils levaient eux-mêmes, non seulement sur les pays de leur juridiction, mais sur les princes et les états voisins, protégés par la puissance romaine. Tandis qu'ils accumulaient ainsi des richesses, ils avaient autour d'eux un cortége d'amis et de clients affamés, des lieutenants, des tribuns, des préfets, et des légions d'affranchis et d'esclaves, qui cherchaient aussi à s'enrichir par la ruine des provinces, et par la vente des faveurs de leur maître. De là venait cette multitude d'accusations et de procès que l'on rencontre surtout dans les derniers temps de la république. Comme il y avait peu de proconsuls qui s'attachassent aux lois de la justice, et qui ne laissassent après eux aucun sujet de plaintes, les factions qui régnaient continuellement à Rome encourageaient les provinces opprimées à chercher des défenseurs au sénat et devant le peuple. Il se trouvait toujours quelque ennemi du coupable ou de sa famille, qui embrassait ardemment l'occasion de se venger ; et la plupart des gouverneurs, en quittant leur emploi, souvent même après un triomphe, venaient recevoir leur sentence aux tribunaux publics.

mémoire du nombre des morts : en entrant dans Rome, ils juraient devant les questeurs que les relations qu'ils avaient envoyées au sénat étaient véritables. Mais ces lois furent bientôt négligées. *Valère Maxime*, II, 8, 1.

[1] *In Pison.*, c. 35.

Tous les avantages que Cicéron pouvait se promettre dans une province telle que la Cilicie, ne touchèrent point son cœur. Un emploi de cette nature ne convenait pas même à son caractère [1], et convenait encore moins à ses talents, qui le rendaient propre à tenir le gouvernail de l'empire, et à se distinguer dans l'administration générale. Il le considéra comme un honorable exil, ou comme un fardeau que lui imposait sa patrie, et auquel son devoir l'obligeait de se soumettre. Aussi son premier soin fut de se précautionner contre la prolongation de son terme. Quoique la durée de ces charges ne fût que d'un an, il arrivait souvent, par diverses raisons, qu'elle était prolongée; et comme il y avait alors peu d'anciens magistrats qui eussent le droit de lui succéder en vertu de la nouvelle loi de Pompée, qui ne leur accordait de gouvernement que cinq ans après leur magistrature, il pouvait craindre qu'on ne s'imaginât lui faire honneur en lui laissant plus long-temps l'administration d'une des plus belles provinces de l'empire. Avant son départ il sollicita tous ses amis de ne pas souffrir qu'on se trompât si cruellement sur ses véritables désirs [2], et, pendant son absence, il n'écrivit pas une lettre à Rome sans leur renouveler la même prière.

Il s'était proposé, dans son administration, de faire l'essai de ces règles admirables qu'il avait autrefois adressées à son frère [3], ou développées dans son Traité *de la République* [4] et de tirer d'une charge désagréable et pénible une nouvelle gloire pour son caractère, en laissant l'innocence de sa conduite et la justice de ses actions pour modèle à ses successeurs. C'était un ancien usage entre les

[1] *Ep. fam.*, II, 11; *ad Att.*, V, 10, 13. — [2] *Ad Att.*, V, 2. — [3] *Ad Q. fr.*, I, 1. — [4] *Ad Att.*, VI, 1, 2, 3, 6; VII, 3.

proconsuls, lorsqu'ils partaient pour se rendre dans leur province, de marcher avec toute leur suite aux frais des contrées qui se trouvaient sur leur passage. Mais Cicéron n'eut pas plus tôt mis le pied sur le terrain d'autrui, qu'il ne voulut être à charge ni aux villes ni aux particuliers. Il ne prit pas même ce qui était dû à son rang d'après la loi Julia [1]. Il ne voulut rien recevoir de ses hôtes; et cet exemple, dont il fit une règle pour tout son cortége, fut admiré par tous les peuples. Il observa la même conduite en Asie, ne souffrant jamais que ses officiers acceptassent rien de plus que le couvert et des lits; et dans les lieux où il pouvait se priver absolument de ces secours étrangers, il passait la nuit dans sa tente.

Après quelques succès militaires contre les rebelles du mont Amanus, et la prise de Pindenissum, le reste du gouvernement de Cicéron fut employé aux affaires civiles de la province. Il apporta principalement son attention à soulager les villes des dettes excessives que l'avarice de ses prédécesseurs leur avait fait contracter. Il s'attacha plus que jamais à cette règle invariable de son administration, de ne pas souffrir qu'on fît la moindre dépense pour lui ou pour ses officiers; et L. Tullius, un de ses lieutenants, ayant exigé dans un passage ce qui lui était dû d'après la loi [2], il lui en fit un reproche amer, comme d'une tache à son gouvernement. Les grandes villes de la province payaient de fortes contributions aux proconsuls pour se faire exempter de recevoir des troupes en quartier d'hiver [3]; et la seule île de Cypre fournissait chaque année la somme de deux cents talents. Cicéron leur remit cette taxe, qui faisait seule un revenu considérable. D'autres gratifications plus justes, qu'il devait recevoir de sa pro-

[1] *Ad Att.*, V, 9, 10, 11, 16. — [2] *Ad Att.*, V, 21. — [3] *Ibid.*

vince, étaient appliquées par ses ordres au soulagement des villes ou des cantons opprimés. Ces généreuses libéralités excitaient les applaudissements et l'amour des peuples de l'Asie; mais loin d'en profiter pour sa vanité en acceptant de leur reconnaissance des honneurs publics, il défendit qu'on fît aucune dépense en statues, en chevaux de bronze, en monuments consacrés à sa mémoire, suivant l'usage des Asiatiques, qui accordaient ces distinctions aux gouverneurs les plus durs et les plus corrompus. Tandis qu'il faisait sa visite dans les différentes parties de sa province, la famine s'y répandit par des accidents extraordinaires; mais dans tous les lieux de son passage, il observa sa maxime favorite, de ne rien recevoir, ni pour lui, ni pour sa suite : il prit au contraire des mesures avec les marchands pour faire diminuer la cherté des denrées nécessaires; et sa table fut toujours ouverte, non seulement aux officiers romains, mais à tous les habitants les plus distingués de la province. Il trace lui-même, dans une lettre à Atticus (VI, 2), un plan succinct de son gouvernement. Il est difficile, en lisant cette lettre, de ne pas être ému du plaisir qu'il trouve à faire le bien.

Pendant son séjour en Cilicie, le grand objet qui occupait l'attention de Rome était la conduite politique de César, et l'attente de sa rupture avec Pompée, qu'on croyait désormais inévitable. Déjà les partis commençaient ouvertement à se former, et chacun prenait des engagements suivant ses intérêts ou son inclination. Pompée avait pour lui le plus grand nombre des sénateurs et des magistrats, avec les plus honnêtes gens de tous les ordres. Du côté de César étaient tous les factieux et tous les criminels, c'est-à-dire ceux qui avaient déjà souffert

quelque punition, ou qui s'en étaient rendus dignes [1]; la plus grande partie de la jeunesse, la populace de la ville, quelques tribuns, et particulièrement tous les citoyens, dans Rome et au dehors, qui étaient chargés de dettes et qui se croyaient dans l'impuissance de les payer. C'est de Cicéron et de Célius qu'on tire cette énumération. Pour les armées, César, après neuf ans de guerre dans les Gaules, semblait ne point craindre de rival. Il venait de réduire cette grande province sous le joug de la république. Mais quoique le pouvoir légal qu'il y exerçait dût bientôt finir, il ne paraissait pas disposé à la quitter, pour aller reprendre la qualité de simple citoyen de Rome. Son prétexte était que Pompée ayant obtenu une prolongation de cinq ans dans son gouvernement d'Espagne, il ne pouvait abandonner le commandement de ses troupes sans s'exposer lui-même [2]. Le sénat, pour calmer ses alarmes, avait consenti qu'il demandât le consulat sans venir le solliciter en personne. Mais cette faveur n'ayant point été capable de le satisfaire, le consul M. Marcellus, un de ses plus ardents ennemis, avait proposé de lui ôter sans ménagement le commandement des armées, et de lui nommer un successeur. Il voulait même qu'on rétractât la dispense qu'on lui avait accordée pour le consulat, et qu'il fût obligé de venir faire à Rome les sollicitations ordinaires; enfin, pour comble de dureté, il proposait de retirer le droit de cité romaine aux colonies transpadanes que César avait formées. Il avait particulièrement en vue celle de Côme, que César, pendant son consulat, avait surtout protégée. Les colonies transpadanes avaient obtenu du père de Pompée les droits du Latium, c'est-à-dire le titre de citoyen pour leurs magistrats annuels. Mais la haine que

[1] *Ad Att.*, VII, 3; *Ep. fam.*, VIII, 14. — [2] *Ibid.*

Marcellus portait à César lui faisait souhaiter que sa colonie de Côme fût exclue de ce privilége. Il n'avait point attendu la décision du sénat, puisqu'il avait déjà fait fouetter publiquement un magistrat de Côme qui prenait à Rome la qualité de citoyen, indignité dont tous les citoyens étaient à couvert; et, pour joindre la raillerie à l'outrage, il lui avait recommandé d'aller montrer ses plaies à César, comme une garantie de son titre [1]. Cicéron traita cette action de violence et d'injustice. « Marcellus, dit-il, s'est couvert de honte, et cet excès n'est pas moins offensant pour Pompée que pour César. » [2]

Servius Sulpicius, son collègue, était d'un caractère plus modéré. Il s'efforçait de prévenir tout ce qui pouvait donner naissance aux prétextes d'une guerre civile; et lorsqu'il manquait de force ou de crédit pour arrêter les entreprises de Marcellus, il employait le secours de quelques tribuns à qui il connaissait les mêmes intentions. Pompée n'avait pas plus de penchant pour la violence. Il ne voulait point que sa rupture avec César parût venir d'une si mauvaise source. Son inclination lui faisait souhaiter, autant que la prudence, qu'on lui laissât finir le temps de son gouvernement, sûr alors que s'il employait la force pour s'opposer au décret du sénat, toute la haine de sa révolte retomberait sur lui-même. Cette opinion prévalut tellement dans le sénat, qu'après de longues délibérations, il ordonna, par un décret du dernier jour de septembre (702), que les consuls désignés, L. Paullus et C. Métellus, attendraient jusqu'au premier de mars à proposer la distribution des provinces; mais quatre tribuns s'élevèrent contre ce décret. Pompée, qui continuait d'af-

[1] Suétone, *Cæsar*, c. 28; Strabon, V, pag. 326; Appien, II. pag. 443. — [2] *Ad Att.*, V, 11.

fecter beaucoup de modération, fut pressé de toutes parts d'expliquer plus nettement son avis. Il ne balança point à déclarer qu'on ne pouvait sans injustice ôter à César sa province avant le premier de mars, terme prescrit par la loi. « On lui répondit qu'il y aurait peut-être alors quelque opposition. — Que César refuse d'obéir au décret du sénat, dit-il, ou qu'il porte ses émissaires à s'y opposer, on n'y fera point de différence. — Mais s'il veut à la fois, reprit quelqu'un, être consul et garder son armée? — Mais si mon fils, répliqua Pompée avec douceur, si mon fils voulait me frapper d'un bâton [1]? » Si cette réponse était sincère, il était encore bien éloigné de craindre les intentions de César.

On s'attendait que les consuls de l'année suivante, Paullus et Métellus, n'étant pas moins ennemis de César qu'ils étaient attachés à Pompée, on prendrait bientôt quelque résolution décisive sur l'affaire des Gaules; mais les intrigues de César firent avorter tous les efforts qu'on tenta pour lui donner un successeur. Métellus en ayant renouvelé la proposition au sénat, on fut surpris de voir à la tête d'une puissante opposition l'autre consul et le tribun Curion, séduits tous les deux par les libéralités de César [2]. Le premier avait besoin de ce secours pour se remettre des frais immenses qu'il avait faits en édifices publics [3]; et l'autre, pour acquitter ses dettes, qui montaient à des sommes immenses [4]; car toutes les craintes de Cicéron s'étaient tellement vérifiées sur son sort [5], qu'en peu d'années il avait dissipé un des plus riches patrimoines de la république, et qu'il ne lui restait, suivant l'expression de Pline (XXXVI, 15), pour unique fonds

[1] *Ep. fam.*, VIII, 8. — [2] Suétone, *Cæs.*, c. 19. — [3] Appien, II, pag. 443. — [4] Valère Maxime, IX, 1, 6. — [5] *Ep. fam.*, II, 13.

de revenu, que l'espérance d'une guerre civile. Tous les écrivains de Rome s'accordent sur ces faits. « Curion, dit Lucain (IV, 819), gagné par les dépouilles des Gaules et par l'or de César, changea tout d'un coup de parti ; » et Servius prétend que Virgile (VI, 621) a voulu peindre Curion vendant Rome à César, lorsqu'il a dit :

Vendidit hic auro patriam....

Cicéron, vivement touché des nouvelles qu'il recevait de Rome, attendait la fin de son année avec une impatience qui augmentait tous les jours. Mais, avant de quitter sa province, il voulut voir le compte général des sommes qui avaient passé par ses mains ou celles de ses officiers [1] ; et l'ayant réduit à l'ordre le plus exact, il en fit tirer trois copies, dont la première devait être déposée au trésor public, et les deux autres dans les deux principales villes de son gouvernement. Il finit son administration par un trait de générosité sans exemple avant lui, et qui n'eut pas sans doute beaucoup d'imitateurs. Comme il avait épargné par son économie un million de sesterces sur la somme qui lui était assignée pour sa dépense annuelle, il les remit libéralement au trésor. Ce désintéressement, dit-il, fit murmurer tous ceux de sa suite, qui s'attendaient à lui voir distribuer entre eux cet argent. Mais leurs plaintes le touchèrent peu. Cependant il ne manqua pas non plus de leur faire trouver beaucoup d'avantages à l'avoir servi, et les récompenses qu'ils reçurent de lui furent honorables. [2]

De retour en Italie, il pénétra bientôt les dispositions générales. C'étaient celles qu'il redoutait le plus ; un penchant pour la guerre déjà déclaré dans tous les cœurs.

[1] *Ep. fam.*, II, 17 ; V, 20. — [2] *Ad Att.*, VII, 1.

Comme il en jugeait avec moins d'intérêt, et par conséquent avec plus de modération, il s'attacha d'abord à la résolution d'employer tous ses soins et toute son autorité à maintenir la paix. Il ne s'était encore prononcé pour aucun parti; non qu'il hésitât sur le choix, car il était déterminé dans le cœur à suivre Pompée; mais il prévoyait de la difficulté à ménager sa conduite. Il voulait éviter de prendre part aux décrets qui se préparaient contre César; et son dessein était de garder pendant quelque temps les apparences de la neutralité, pour faire l'office de médiateur avec plus de bienséance et de succès. Dans cette disposition, il eut, le 10 de décembre, une conférence avec Pompée, dont il rendit aussitôt compte à Atticus (VII, 4): on voit par son récit que Pompée, malgré sa douceur naturelle, commençait à s'aigrir contre César, et qu'il n'y avait presque plus d'espérance de réconciliation entre les deux rivaux. Rome était bien déchue, puisque la haine ou l'amitié de deux de ses citoyens allait faire sa destinée.

Cicéron était troublé par un scrupule, qui devenait une peine importante dans sa situation. Il devait une somme d'argent à César [1]. Il ne pouvait s'acquitter de cette dette sans se priver d'une partie des fonds qu'il avait réservés pour son triomphe; et sa délicatesse néanmoins lui faisait regarder comme une chose inconvenante et odieuse, de prendre parti contre un homme dont il était le débiteur. Il eut recours à l'amitié d'Atticus, qui le délivra sans doute de cet embarras; car il ne s'en trouve plus aucune trace dans leurs lettres. On ne devine point dans quelles circonstances il avait contracté cette obligation envers César; à moins que ce n'eût été

[1] *Ad Att.*, V, 6; VII, 8.

après son exil, lorsque la ruine de ses affaires lui avait fait chercher de l'argent pour rétablir ses maisons.

Pompée lui trouvant tant d'inclination pour la paix, voulut se procurer avec lui une seconde conférence avant qu'il fût arrivé à Rome, dans l'espoir de le guérir de ses craintes, et de lui faire perdre un vain désir d'accommodement qui n'était propre qu'à refroidir le zèle de ses amis et du sénat. Il le joignit à Lavernium, et l'ayant accompagné jusqu'à Formies, ils y eurent ensemble une conversation qui dura la moitié du jour [1]. Cicéron s'aperçut dans cet entretien que Pompée, loin d'espérer un rapprochement, n'en avait pas même envie : il se croyait prêt pour la guerre ; il affectait de mépriser les menaces et les troupes de César ; il trouvait enfin que les chances d'une guerre déclarée étaient encore préférables au danger d'une fausse paix.

Cicéron ne laissa point de conserver des espérances de réconciliation, et de s'en tenir au projet qu'il avait formé d'y employer tous ses efforts. Il se confirma dans cette résolution à mesure qu'il observa les dispositions des deux partis. Les gens de bien, comme on les appelait, étaient mal unis entre eux [2]. La plupart avaient quelques plaintes à faire de Pompée. On remarquait aussi dans leurs sentiments trop d'emportement et de violence. Ils ne parlaient que de perdre et d'anéantir leurs adversaires. Cicéron croyait voir clairement et ne faisait pas difficulté d'annoncer à ses amis, que, de quelque côté que la fortune se déclarât, il fallait s'attendre à la tyrannie. La seule différence qu'il prévoyait dans les suites de la victoire, était qu'en supposant l'ennemi vainqueur, on était menacé d'une proscription, et que le succès du bon parti n'expo-

[1] *Ad Att.*, VII, 8. — [2] *Ad Att.*, VII, 5, 6, 7, etc.

sait Rome qu'à l'esclavage. Ainsi, quelque horreur qu'il eût pour la cause de César, il pensait toujours qu'il valait mieux consentir à toutes ses demandes que de remettre la décision de cette querelle au sort des armes. Des conditions de paix injustes valaient mieux, selon lui, que la plus juste guerre; et lorsque depuis dix ans on n'avait paru travailler qu'à fortifier César, il trouvait ridicule qu'on pensât à se battre contre un homme auquel on s'était mis volontairement dans l'impuissance de résister.

Quand la guerre fut ouvertement déclarée, et que déjà même elle tournait à l'avantage de César, Cicéron, après de longues incertitudes, augmentées encore par les lettres de César qui le priait de rester neutre, partit enfin pour le camp de Pompée, qu'il voyait malheureux. Mais s'il avait éprouvé de la répugnance à s'y rendre, il n'y trouva rien qui ne fût propre à augmenter son dégoût; « les projets qu'on avait conçus, ceux qu'on avait déjà mis à exécution, lui déplurent également; il ne fut satisfait que de la cause [1]. » Dès les premiers jours il s'aperçut que les plus fidèles amis de Pompée se perdaient, eux et lui, par leurs conseils. La confiance qu'ils avaient au mérite et à la réputation de leur chef, et celle qu'ils prenaient aux secours qui leur étaient venus des princes de l'Orient, les rendait déjà sûrs de la victoire. Ils ne parlaient que de combattre; ils oubliaient à quel ennemi ils avaient à répondre, et la différence de leurs troupes à celles de César. Cicéron entreprit de modérer cette présomption, en leur représentant les hasards de la guerre, les forces et l'habileté de leur ennemi, et la vraisemblance même d'une défaite si l'on prenait légèrement le parti d'en venir aux mains; mais ses remontrances furent méprisées, jus-

[1] *Ad Att.*, XI, 4; *Ep. fam.*, VII, 3, etc.

qu'à le faire accuser de lâcheté et de faiblesse. Il commença bientôt à craindre de s'être engagé imprudemment dans un parti si téméraire [1]. Caton même le condamna d'avoir quitté l'Italie, où sa présence pouvait faciliter un accommodement; et le reproche d'un homme de ce caractère fut pour lui une nouvelle source de chagrin.

Dans une situation si désagréable il évita d'accepter des emplois [2], et voyant qu'on faisait peu d'attention à ses conseils, il prit le parti de faire sentir par des railleries les fautes qu'il ne pouvait empêcher par son autorité. Antoine en prit droit, dans un discours public, de censurer la légèreté de sa conduite au milieu des calamités d'une guerre civile, et de lui faire également un crime de sa gaîté et de ses craintes. Cicéron répondit qu'il ne s'était permis de rire qu'après avoir reconnu combien il était inutile de s'expliquer plus sérieusement, et que le mélange de tristesse et de gaîté qu'on lui reprochait, était du moins un témoignage de sa modération. [3]

Pompée avait aussi dans son camp le jeune M. Brutus, qui s'y distinguait par l'ardeur de son zèle [4]. Cicéron l'admirait d'autant plus qu'il lui connaissait une haine mortelle contre Pompée, qu'il regardait comme le meurtrier de son père. Mais ce jeune citoyen avait moins d'égard au chef qu'à la cause; et ne considérant dans Pompée que le général de la république et le défenseur de la liberté commune, il sacrifiait tous ses ressentiments au service de la patrie.

Pendant tout le cours de cette guerre, Cicéron parle toujours de la conduite de Pompée comme d'une suite continuelle d'imprudences. Le premier pas qu'il avait fait

[1] *Ep. fam.*, VII, 3; Plutarque, c. 38. — [2] *Ad Att.*, XI, 4. — [3] *Philippic.*, II, 16. — [4] *Ad Att.*, XI, 4.

en quittant l'Italie avait été condamné de tout le monde, et particulièrement d'Atticus[1]. Cependant, à la distance où nous sommes de ces grands événements, il semble que non seulement cette démarche avait été prudente, mais qu'elle était nécessaire. On était choqué qu'il eût trahi par sa fuite la faiblesse de son parti, et qu'après avoir affecté si long-temps de la sécurité et de la confiance, il ne se fût pas trouvé capable de tenir ferme un moment à l'approche de César. « Avez-vous jamais vu, écrivait Célius à Cicéron[2], un homme plus misérable que Pompée? Était-ce la peine de faire tant de bruit, pour se conduire si mal? Voyez notre César, et dites-moi si jamais on a montré plus de vigueur dans l'action et plus de modestie dans le succès. »

La déroute de Pharsale jeta les pompéiens dans une si étrange consternation, qu'ils ne pensèrent tous qu'à monter sur les premiers vaisseaux qui se présentèrent, pour se disperser, suivant leurs espérances ou leurs inclinations, dans les différentes provinces de l'empire[3]. Le plus grand nombre, composé de ceux qui voulaient renouveler la guerre, prit directement la route d'Afrique, où était le rendez-vous général de tous les restes de l'armée, tandis que les autres se retirèrent dans l'Achaïe pour y recevoir la loi des événements. Cicéron comprit qu'un désastre auquel il ne prévoyait aucun remède devait être pour lui la fin de la guerre. Il exhorta ses amis à suivre son exemple, en leur représentant que ceux qui n'avaient pu vaincre César avec toutes leurs forces, ne devaient pas se promettre plus de fortune après les avoir perdues[4]. Ainsi, désormais sans espérance, et rebuté

[1] *Ad. Att.*, VII, 13; IX, 10. — [2] *Ep. fam.*, VIII, 15. — [3] *De Divin.*, I, 32. — [4] *Ep. fam.*, VII, 3.

d'une misérable campagne de dix-huit mois, dont il n'avait recueilli d'autre fruit que des chagrins continuels et la ruine de sa santé, il se livra sans hésiter à la discrétion du vainqueur.

Sous la dictature de César, Cicéron vécut dans la retraite; ses livres et ses travaux littéraires firent sa consolation. Les amis de César et César lui-même le traitèrent toujours avec la considération due à son génie et à ses vertus. Les partisans de l'ancienne république espéraient de leur côté qu'il pourrait être un jour le protecteur de la liberté romaine; ils savaient qu'elle se serait soutenue par ses conseils, s'ils eussent été suivis; et s'il leur restait quelque espoir qu'elle pût se rétablir, ils ne le fondaient que sur son zèle et sur son autorité. Aussi sa maison était-elle plus fréquentée que jamais. « On cherche, disait-il, à voir un bon citoyen comme une espèce de prodige[1]. » Il est certain qu'il n'y avait personne à Rome qui, par la force des principes et par celle même de l'intérêt, fût plus engagé que lui à marquer du zèle pour la liberté, ni qui eût tant à perdre dans la ruine de la république. Tandis que l'état conservait sa véritable constitution, et qu'il avait pour fondement les lois et les anciens usages, Cicéron était sans contredit le premier citoyen de Rome; son influence était la plus forte au sénat, son autorité la mieux établie sur le peuple; et comme toutes ses espérances dépendaient de la tranquillité de sa patrie, il était naturel qu'il y rapportât tout son travail et tous ses soins. On ne doit donc pas trouver étrange que dans la situation actuelle des affaires, lorsqu'il voyait Rome asservie par la terreur des armes, et le pouvoir tyrannique exercé sans ménagement, il parût si sensible à la misère publique

[1] *Ep. fam.*, VII, 28. *Voy.* aussi IX, 20.

et si touché de la perte de sa dignité. A qui la servitude devait-elle être plus insupportable qu'à celui qui était dans l'habitude de gouverner?

César, qui connaissait ce noble et vertueux caractère, ne pouvait pas douter de l'horreur qu'il avait pour son usurpation; mais l'amitié qu'il lui portait, et le respect dont il était difficile de se défendre pour un si grand homme, lui avaient fait prendre le parti non seulement de le traiter avec assez de considération pour adoucir ses chagrins, mais de contribuer de tout son pouvoir à lui rendre la vie douce et agréable. Cependant tout ce qu'il fit dans cette vue ne put avoir d'autre effet que de porter Cicéron à parler avantageusement de sa clémence, et de lui faire conserver quelque espoir du rétablissement de la liberté. Sous tout autre aspect, il ne traite jamais son gouvernement que de tyrannie, et le dictateur, que d'ennemi et d'oppresseur de la république. Il ne craignit même pas de déclarer à ses concitoyens toute sa pensée; car il répondit aux flatteries et aux prévenances de César par l'*Éloge de Caton*.[1]

Cependant il ne manquait rien à la gloire et à l'autorité du maître; c'était, suivant l'expression de Florus [2], une victime toute parée pour le sacrifice. Il avait reçu du sénat les honneurs les plus extravagants que l'adulation puisse inventer, un temple, des autels et des prêtres. Son image avait été portée, dans les pompes religieuses, avec celles des dieux. Sa statue était placée entre les statues des rois. On avait donné son nom au septième mois de l'année, et la dictature lui était abandonnée perpétuellement [3]. Cicéron s'efforça de ramener tous ces

[1] *Voyez* ma Préface des *Tusculanes*, tome XXIV. — [2] Florus, IV, 2. — [3] Id., *ibid.*; Suétone, *Cæs.*, c. 76.

excès aux bornes de la raison [1]. Mais ses efforts furent inutiles. César avait autant d'avidité pour recevoir, qu'on marquait d'ardeur à lui faire sans cesse de nouvelles offres : il semblait qu'il voulût essayer jusqu'où l'esprit de servitude pouvait être porté par les Romains. Après avoir obtenu tout ce qu'il pouvait désirer, et lorsque rien ne manquait effectivement à son pouvoir, son ambition lui suggéra qu'elle avait besoin d'un titre, sans lui laisser assez de prudence pour considérer qu'il n'en pouvait recueillir que de la haine et de l'envie. Enfin, il souhaita d'être nommé *roi*. Plutarque admire la folie du peuple romain, qui ne put entendre ce nom sans horreur, lorsqu'il souffrait avec tant de patience tous les effets du gouvernement absolu. Mais s'il y avait quelqu'un de réellement insensé, c'était César. Il est naturel à la multitude de se laisser gouverner par des noms ; au lieu qu'on ne saurait excuser un homme tel que César, d'avoir attaché tant de prix à un vain titre, qui, loin d'ajouter quelque chose à sa puissance ou à sa gloire, semblait bien plus propre à diminuer cette supériorité de grandeur et de dignité dont il était réellement en possession.

Entre les flatteries qu'on inventait chaque jour pour lui plaire, on institua en son honneur une nouvelle société de Luperques, qui porta son nom, et dont Marc-Antoine fut le chef. Le jeune Quintus Cicéron s'y fit admettre, du consentement de son père, mais contre l'inclination de son oncle [2], qui traita non seulement de flatterie, mais d'indécence dans un jeune homme de son rang, de s'allier à cette ridicule confrérie. L'ouverture des Lupercales se faisait au mois de février. César, sur la tribune aux harangues, vêtu de sa robe triomphale,

[1] Plutarque, *Vie de César*, c. 57. — [2] *Ad Att.*, XII, 5.

la tête couronnée de laurier, s'était assis sur un siége d'or pour jouir du spectacle des courses : Antoine, son collègue au consulat, s'avançant à la tête d'une troupe de ses associés, vint lui faire l'offre du diadème royal, et tenta de le lui mettre sur la tête [1]. Mais cette entreprise ne fut reçue de l'assemblée qu'avec un profond gémissement. César, qui s'en aperçut, rejeta aussitôt les offres d'Antoine, et son refus lui attira des acclamations universelles. Antoine cependant eut la hardiesse de faire mettre dans les actes publics que, par le commandement du peuple, il avait offert à César le titre et le pouvoir de roi, et que César n'avait pas voulu l'accepter.

Deux tribuns, Marullus et Césétius, ne se bornèrent point, comme le peuple, à marquer leur mécontentement par leur silence. Ils arrachèrent le diadème qui avait été mis secrètement sur la statue de César; ils firent arrêter ceux qu'ils soupçonnaient de cette action; et déclarant que César même avait en horreur le titre de roi, ils imposèrent un châtiment public à quelques citoyens qui l'avaient salué de ce nom dans les rues. Une opposition si formelle irrita César jusqu'à le faire sortir des bornes ordinaires de sa modération. Il accusa les deux tribuns d'avoir voulu soulever le peuple contre lui, en persuadant aux Romains qu'il aspirait au titre de roi. Mais lorsque le sénat lui parut disposé à les faire punir rigoureusement, il se contenta de les dépouiller de leur magistrature et de leur ôter la qualité de sénateurs [2]; nouvelle preuve pour le peuple, qu'il désirait ardemment un nom qu'il feignait de mépriser.

Il avait achevé tous ses préparatifs pour l'expédition

[1] *Philippic.*, II, 34; Velléius, II, 56. — [2] Suétone, *Cæs.*, c. 79; Velléius, II, 68; Dion, pag. 245; Appien, II, pag. 496.

contre les Parthes. Ses légions étaient allées l'attendre en Macédoine. Les magistrats des deux années suivantes avaient été désignés par ses ordres [1] : Dolabella était nommé consul à sa place pour le reste de l'an 709 ; A. Hirtius et C. Pansa pour 710 ; D. Brutus et L. Plancus pour l'année d'après. Mais avant son départ il était résolu de se faire accorder le titre de roi par l'assemblée du sénat ; et la soumission qu'il y avait trouvée jusqu'alors pour tous ses désirs semblait lui répondre de ce nouveau succès. Pour vaincre insensiblement la répugnance du peuple, il avait fait répandre adroitement dans Rome que, suivant d'anciennes prophéties des livres des Sibylles [2], les Parthes ne pouvaient être vaincus que par un roi; et sur ce fondement, Cotta, qui était chargé de la garde de ces livres sacrés, devait proposer au sénat de lui offrir la dignité royale. Cicéron parlant de ce dessein dans la suite, dit qu'on s'était assez attendu qu'il paraîtrait quelque témoignage forgé, pour soutenir les prétentions de César : « Mais accordons-nous, dit-il, avec les pontifes, et convenons avec eux qu'ils tireront de leurs livres toute autre chose qu'un roi; car ni les hommes ni les dieux n'en souffriront plus à Rome. [3] »

Les ides de mars vengèrent la liberté. Ce fut un problème après la mort de César, et Tite-Live avait sérieusement examiné cette question, si c'était un bien pour la république qu'il fût jamais né. Ce doute ne tombait pas sur les actions de sa vie, car il y aurait eu peu de difficulté, mais sur les effets qu'elles produisirent après lui, c'est-à-dire sur l'établissement d'Octave, et sur les avantages d'un gouvernement qui avait sa source dans

[1] *Ad Att.*, XIV, 6. — [2] Suétone, *Cæs.*, c. 79; Dion, pag. 247. — [3] *De Divin.*, II, 34.

la tyrannie. Suétone, qui approfondit le caractère de César avec cette liberté qui a distingué l'heureux règne sous lequel il vivait, déclare, après avoir mis ses vices et ses vertus dans la balance, qu'il fut tué justement[1]. C'était aussi le sentiment de tout ce qu'il y avait à Rome de gens sages et désintéressés dans le temps que l'action fut commise. Cicéron, sur ce point, n'hésite jamais.

On demande, et cette question cause plus d'embarras, si César devait être tué par ceux qui se chargèrent de cette entreprise[2]. Plusieurs d'entre eux lui devaient la vie. D'autres avaient été comblés de ses bienfaits, et jouissaient même de tant d'honneurs et de richesses, que cette profusion pour ses favoris avait augmenté contre lui la haine publique. Tel était particulièrement Décimus Brutus, qu'il avait déjà nommé son second héritier[3]; car c'était pour lui, et non pas, comme on se l'imagine, pour Marcus, que la prédilection et les faveurs du maître s'étaient déclarées[4]. Mais toutes ces raisons n'augmentèrent leur crime ou leur mérite, que suivant les préjugés opposés des partis. Les amis de César chargèrent ses assassins d'une noire ingratitude pour avoir tué leur bienfaiteur. Les partisans de la liberté leur prodiguèrent les éloges, et regardèrent comme les plus vertueux et les plus grands de tous les hommes, ceux que des considérations particulières n'avaient pu empêcher de rendre à la république un si important service. Cicéron ne s'explique jamais autrement : « La république, dit-il, leur doit une immortelle reconnaissance, pour avoir préféré le bien commun aux lois de l'amitié particulière. Si l'on objecte

[1] Prægravant tamen cetera facta, dictaque ejus, ut et abusus dominatione, et jure cæsus existimetur. *Suet.*, c. 76. — [2] Sénèque, *de Benef.*, II, 20. — [3] Appien, II, pag. 518. — [4] *Philippic.*, X, 7.

qu'il leur avait donné la vie, n'est-ce pas le bienfait d'un voleur, qui avait commencé par leur faire beaucoup de mal, en usurpant le pouvoir de la leur ôter? [1] »

Cicéron était présent à la mort de César. Il ne dissimula point sa joie [2]. Ce grand événement le délivrait de la nécessité de reconnaître un supérieur, et de l'indignité de le ménager. Il devenait sans contredit le premier citoyen de Rome, c'est-à-dire le plus puissant et le plus respecté, par le crédit qu'il avait également auprès du sénat et du peuple; fruit infaillible du mérite et des services dans un état libre. Les conjurés mêmes avaient de lui cette opinion, et le regardaient comme un de leurs plus sûrs partisans. Brutus, après avoir frappé César, avait appelé Cicéron, en levant son poignard sanglant, pour le féliciter du rétablissement de la liberté [3]; et tous les conjurés s'étant rendus immédiatement au forum, le poignard à la main, en criant, *Liberté*, avaient mêlé à ce cri le nom de Cicéron, pour justifier leur entreprise par l'autorité de son approbation. [4]

Antoine, dans la suite, saisit ce prétexte pour l'accuser publiquement d'avoir participé à la conspiration, et de l'avoir même fait naître par ses conseils [5]; mais il paraît certain qu'il n'en avait pas eu la moindre connaissance. Quoiqu'il fût étroitement uni avec les principaux auteurs, et qu'ils eussent pour lui beaucoup de confiance, son âge, son caractère et sa dignité ne le rendaient pas propre à une entreprise de cette nature, surtout avec des complices dont la plupart étaient trop jeunes ou d'une condition trop obscure [6] pour lui permettre de se lier

[1] *Philippic.*, II, 3, 11. — [2] *Ad Att.*, XIV, 14. — [3] *Philippic.*, II, 12. — [4] Dion, pag. 249. — [5] *Philippic.*, II, 11; *Ep. fam.*, XII, 2, 3. — [6] *Philippic.*, *ibid.*

avec eux. Il n'aurait pu leur être fort utile dans l'exécution, et son crédit au contraire avait d'autant plus de force pour les justifier, que n'ayant point eu de part à leur entreprise, on ne pouvait le soupçonner d'aucun intérêt personnel. Telles furent sans doute les raisons qui empêchèrent Brutus et Cassius de lui communiquer leur dessein. S'il y en avait eu d'autres, ou si elles avaient pu recevoir quelque interprétation défavorable pour lui, Antoine et ses autres ennemis n'auraient pas manqué de lui en faire un reproche. Cependant il est clair par ses lettres qu'il s'était attendu à cet événement, et qu'il l'avait souhaité. Il avait écrit plus d'une fois à Atticus « que le règne de César ne pouvait pas durer six mois; qu'on le verrait finir de lui-même ou par quelque violence, et qu'il souhaitait de vivre pour être témoin de cette catastrophe [1]. » Il connaissait le mécontentement de tout ce qu'il y avait à Rome de citoyens fidèles et distingués; car ils se le communiquaient librement dans leurs lettres, et l'on s'imagine bien que dans les conversations familières ils étaient encore moins réservés. Il connaissait l'humeur hautaine et violente de Cassius et de Brutus, et l'impatience avec laquelle ils supportaient le joug. Enfin, il entretenait avec eux une étroite correspondance, comme si son rôle eût été d'animer leur courage et de soutenir leur résolution. Atticus lui ayant écrit que la statue de César avait été placée au temple de Quirinus, voisin de celui de la déesse Salus : « J'aime mieux, répondit-il, en faisant allusion au sort de Romulus, qu'il soit avec le dieu qu'avec la déesse [2]. » Dans une autre lettre on reconnaît qu'il devait s'être entretenu avec son ami des moyens d'inspirer à Brutus quelque résolution généreuse, en lui

[1] *Ad Att.*, X, 8 — [2] *Ibid.*, XII, 45.

remettant devant les yeux la gloire de ses ancêtres : « Brutus dit donc que César veut se joindre aux bons citoyens? Excellente nouvelle! mais où les trouvera-t-il, à moins qu'il n'aille les chercher en l'autre monde? Il n'est que trop puissant en celui-ci. Où est donc ce bel ouvrage de votre invention, que j'ai vu dans l'appartement de notre ami, et qui représente Ahala et Brutus? Mais que pourrait-il faire [1]? » On doit remarquer aussi que dans les Traités qu'il adressa vers le même temps à Brutus, il tombe toujours avec beaucoup d'art sur les malheurs publics, mais particulièrement sur celui de Brutus, qui se voyait sans aucune espérance d'employer ses talents, dignes d'un peuple libre, et qu'il lui rappelle la gloire de sa famille, dont l'origine remonte à deux hommes, Brutus, Ahala, qui par leur courage avaient assuré la liberté de Rome. On ne peut surtout méconnaître cette intention dans les pensées qui terminent le Dialogue *sur les orateurs illustres*. Tous ces traits semblent indiquer que s'il ignorait le fond et les circonstances du complot, il savait en général qu'on s'occupait de quelque grand dessein, et qu'il y avait contribué par ses plaintes et ses regrets.

Les conjurés n'avaient guère porté leurs vues plus loin que la mort de César. Loin de se conduire d'après quelque plan formé d'avance, ils paraissaient aussi étonnés de leur action que le reste de l'empire. Ils s'étaient fiés entièrement à la bonté de leur cause, comme s'il eût suffi d'avoir mis la première main au rétablissement de la liberté pour consommer ce grand ouvrage; et la ruine de César, au sommet de sa toute-puissance, leur avait paru capable d'ôter à ses plus fiers partisans le désir de succéder à son

[1] *Ad Att.*, XIII, 40.

usurpation. A la vérité, ils avaient mis beaucoup de confiance dans l'autorité de Cicéron; et son empressement à les aider, du moins de ses conseils, répondit à cette espérance[1]. Il savait que la faveur du peuple était pour eux, et qu'aussi long-temps que la force des armes n'interviendrait pas dans cette révolution, ils demeureraient les maîtres de Rome. Il leur avait donc conseillé, dès le premier moment, de tirer avantage de la consternation des amis de César, et de la chaleur autant que de l'union de leur propre parti. Il voulait que Brutus et Cassius, en qualité de préteurs, convoquassent régulièrement le sénat, et qu'on y portât quelques décrets vigoureux pour assurer la tranquillité publique. Mais Brutus trouva trop d'emportement dans ce conseil. Il se crut obligé de garder plus de respect pour l'autorité du consul; et se flattant qu'Antoine pouvait être ramené à des vues aussi pures que les siennes, il proposa de lui députer quelques sénateurs pour l'exhorter à la paix. En vain Cicéron combattit cette idée; en vain fit-il sentir qu'il n'y avait point de sûreté à traiter avec Antoine; qu'il s'engagerait à tout tandis qu'il aurait à craindre d'eux, mais qu'après le péril il reviendrait à son caractère, et n'exécuterait rien[2]. Le sentiment de Brutus prévalut; mais pendant que les députés perdaient le temps en négociations, Cicéron demeura ferme dans le sien, et ne quitta point le Capitole. Il laissa même passer les deux premiers jours sans voir Antoine.

L'événement répondit à ses prédictions. Antoine n'était disposé ni à maintenir la paix, ni à souffrir la liberté publique. Il ne pensait qu'à se saisir lui-même du gouvernement aussitôt qu'il en aurait la force, et, sous prétexte

[1] *Ad Att.*, XIV, 10. — [2] *Philippic.*, II, 35.

de venger la mort de César, à perdre ceux qui voudraient combattre son ambition.

La politique d'Antoine fut pleine de dissimulation et d'habileté : en faisant reconnaître et confirmer par le sénat tous les actes de César, même ceux qui n'étaient pas encore publiés, il asservit la république sous prétexte de la pacifier; par l'influence que lui donnaient sur les troupes ses talents militaires, il força Brutus et Cassius de chercher un asile en Orient, et Cicéron, chef du sénat et défenseur de la république, de favoriser le jeune Octave, qui seul, par son nom et ses trésors, pouvait lui donner une armée pour résister à une nouvelle tyrannie. C'est ce qui perdit Cicéron et la liberté. S'il eût été homme de guerre aussi-bien qu'homme d'état, s'il eût joint à toutes ses grandes qualités la gloire des armes, malgré les ressources et l'opiniâtreté du soldat qui voulait succéder à César, malgré les dangers de cette lutte, il eût sauvé Rome une seconde fois.

Son caractère n'en est pas moins admirable pendant toute cette époque, la plus belle peut-être de sa vie politique. Les quatorze Discours contre Antoine, connus sous le nom de *Philippiques*, et les Introductions historiques dont ils sont précédés, nous offrent, avec autant de vérité que d'intérêt, l'ensemble de ce magnifique drame, dont Cicéron est le héros. Il suffit d'y renvoyer. On complétera l'histoire de cette époque mémorable par les Livres VII, XI, XII des *Lettres familières*, et par les Livres XIV, XV, XVI des *Lettres à Atticus*. Il faudrait transcrire la plupart de ces Lettres, si l'on voulait donner une idée juste des événements, des catastrophes, et surtout de l'activité infatigable de Cicéron, seul, pour ainsi dire, contre toutes les armées de César, impatientes de venger sa mort, et de

se partager les libéralités d'un nouveau maître. L'analyse de ces précieux monuments du patriotisme ne pourrait qu'en affaiblir l'effet : ils seront lus éternellement par quiconque voudra connaître et apprécier les efforts d'un grand homme, combattant par la parole et le génie pour la liberté d'un grand peuple.

Cicéron avait fait tout ce qu'on pouvait attendre de la prudence humaine pour le rétablissement de la république ; c'était à ses conseils, à son autorité, à son exemple, qu'elle devait cet élan généreux qui pouvait retarder l'instant de sa ruine. Comme elle n'avait pas de plus cruel ennemi qu'Antoine, Cicéron avait soulevé contre lui toutes les forces de l'Italie ; et l'armée du sénat, si elle restait inaccessible à la trahison, paraissait capable de détruire un rebelle, condamné par les bons citoyens et proscrit par les lois. Le jeune Octave n'était guère moins redoutable pour la cause publique ; mais l'opposition de leurs intérêts personnels, et la jalousie qu'ils avaient déjà fait éclater mutuellement, étaient autant de moyens qui pouvaient être employés à les ruiner tous deux. Cicéron ménageait adroitement l'occasion de les faire valoir, avec l'attention néanmoins de se précautionner contre Octave, en mettant la supériorité des forces du côté des consuls, dont il était parvenu à faire de zélés partisans de la liberté. Outre l'embarras qu'il avait eu à conduire les affaires d'Italie jusqu'à ce point, il trouvait d'autres obstacles au dehors, de la part de ceux qui commandaient dans les provinces [1]. Ils devaient presque tous leur élévation à César. Ils étaient les créatures de sa fortune, ils avaient été les soutiens de sa tyrannie ; et, toujours remplis des mêmes principes, ils espéraient ou de s'élever eux-mêmes au

[1] *Ad Att.*, XIV, 5.

souverain pouvoir, ou du moins de le partager, en épousant la cause de quelque ambitieux qui eût plus de puissance avec les mêmes prétentions. Des citoyens de ce caractère, qui se trouvaient à la tête d'une nombreuse armée de vétérans, n'étaient guère disposés à marquer de la soumission pour un sénat qu'ils s'étaient accoutumés à mépriser, ni à mettre le pouvoir militaire, qui avait si long-temps gouverné, dans la dépendance de l'autorité civile. Cicéron n'épargna ni les exhortations par ses lettres, ni les sollicitations par l'offre des dignités et des honneurs, pour leur faire préférer à toute autre vue la gloire immortelle de sauver leur patrie. Ceux dont il se défiait le plus, et qu'il pressa des plus vives instances, furent Lépidus, Pollion, et Plancus, que le nombre de leurs troupes et l'importance de leurs gouvernements rendaient plus capables de servir la république ou de lui nuire. Quoiqu'il fît peu de fond sur les deux premiers, il leur représenta si énergiquement les forces de la bonne cause, et l'unanimité du sénat, des consuls, et de toute l'Italie, qu'il les força de dissimuler du moins leurs intentions et d'affecter du zèle pour leur devoir, mais surtout de demeurer neutres jusqu'à la décision des affaires d'Italie, dont le sort de la république semblait dépendre. Ses soins furent plus heureux à l'égard de Plancus. Il paraît, par les relations qu'il en fait à Brutus, et par les lettres de Plancus même, qu'il tira de lui les plus fortes assurances de fidélité, et qu'il l'avait engagé à se mettre en marche pour venir au secours de Modène, lorsqu'on apprit la défaite d'Antoine. Mais Plancus se joignit bientôt, comme les autres, à Antoine et à Octave. De tous côtés le sénat fut trahi.

La défaite d'Antoine sous les murs de Modène fit croire

à tout le monde que la guerre était terminée, et la liberté de Rome entièrement rétablie. Et peut-être aurait-ce été le fruit de cette heureuse journée, si Antoine eût perdu la vie dans l'action, ou si les consuls eussent survécu à leur victoire : mais quoique la mort des consuls ne se fît pas sentir à l'instant même, et que la joie du triomphe empêchât le peuple romain de tourner son attention sur un si triste événement, elle donna le coup fatal aux projets de Cicéron, et il est permis de la regarder comme la cause immédiate du renversement de la république.[1]

S'ils eussent assez vécu tous deux pour recueillir les fruits de leur victoire, leur autorité aurait suffi pour retenir Octave dans les bornes de son devoir, et pour soutenir la république jusqu'à l'arrivée de Brutus et de Cassius. Alors le même intérêt réunissant Plancus et D. Brutus, ils auraient donné une forme régulière et solide au consulat de l'année suivante. Mais la mort des deux consuls plaçait tout d'un coup Octave au plus haut degré de la puissance, en le laissant maître de deux armées, surtout des vétérans, qui étaient si mal disposés pour Décimus que rien n'avait pu les engager à le suivre. Toutes les circonstances se trouvèrent si heureusement d'accord en sa faveur, qu'on se persuada généralement que leur mort n'était pas sans mystère, et qu'ils avaient péri par ses artifices. On avait observé qu'il avait fait enlever le premier le corps d'Hirtius sur le champ de bataille, et quelques uns le soupçonnaient de l'avoir fait tuer par ses propres soldats. Glycon, médecin de Pansa, venait d'être arrêté par le questeur Torquatus, sur le soupçon d'avoir empoisonné les blessures de son maître[2]. Il semble

[1] *Ep. fam.*, XI, 9, 10; XII, 25. — [2] *Ep. ad Brut.*, 6; Tacite,

néanmoins que le principal fondement d'un bruit si odieux fut l'heureuse coïncidence du fait avec les intérêts d'Octave; car Brutus refusa d'y ajouter foi. Il pressa même Cicéron de faire rendre la liberté à Glycon, et de le protéger de son autorité, comme un honnête homme qu'il connaissait incapable d'une si noire perfidie, et qui perdait beaucoup par la mort du consul.

Cicéron eut bientôt les yeux ouverts sur les dangereux effets qu'on pouvait craindre de cet événement. Il pressa plus vivement que jamais Brutus et Cassius de venir au secours de la république avec les forces qu'ils avaient rassemblées en Grèce et en Asie; et, pour donner plus d'autorité à ses instances, il obtint du sénat un décret qui rappelait Brutus avec ses légions à la défense de la patrie. Rome peut-être eût été délivrée de ses nouveaux périls par ce mouvement hardi, que Cicéron ne cessait de conseiller depuis long-temps; et Brutus, au lieu de répondre aux lettres politiques d'un grand citoyen par des phrases de rhéteur, aurait dû suivre le plan que lui traçait un homme qui connaissait mieux que lui la situation des affaires et la nature du danger. Il désapprouva le décret d'ovation porté en faveur d'Octave. Cependant il était l'ouvrage d'une profonde habileté; car, sous une apparence d'honneur, il devait dépouiller Octave de son autorité, s'il eût accepté cette récompense, et, d'après l'ancien usage, non seulement sa commission devait finir, mais son armée devait être congédiée, au moment où il mettrait le pied dans Rome. Mais la confusion des affaires laissait peu de force aux lois et aux usages, du moins à l'égard de ceux qui avaient le pouvoir de s'en

Annal, I, 10; Suétone, *Aug.*, c. 11; Dion, XLVI, pag. 317; Appien, pag. 572.

dispenser. Il fallait que la politique de Cicéron eût quelque armée pour auxiliaire, puisque les vétérans de César rendaient si redoutable l'ennemi de la liberté romaine. Pourquoi donc l'armée de Brutus ne se trouvait-elle point là, suivant le vœu de Cicéron, pour intimider par la force celui qui commençait à abuser de la force, et pour donner l'appui des armes à l'autorité affaiblie du sénat et des lois?

Tandis que Cicéron s'efforçait glorieusement de soutenir la liberté expirante, Brutus, naturellement difficile à contenter et toujours porté à se plaindre, voyant les affaires tourner si mal en Italie, et jugeant des conseils par l'événement, paraissait disposé à jeter sur lui tout le blâme des disgrâces communes. Il lui reprochait particulièrement d'avoir inspiré au jeune César, par cette profusion d'honneurs qu'il lui avait fait décerner, une ambition incompatible avec la sûreté de la république, et de l'avoir armé d'un pouvoir qu'il faisait servir à l'oppression de la patrie. Mais le dessein de Cicéron n'avait jamais été de revêtir Octave d'un nouveau pouvoir : il n'avait pensé qu'à lui faciliter les moyens d'employer à la ruine d'Antoine, celui qu'il avait acquis par ses propres forces et par le prestige de son nom. Il y avait même réussi au-delà de son attente; et le reste aurait répondu également à toutes ses espérances, s'il n'eût été traversé par des accidents qu'il n'avait pu prévoir. Depuis que l'héritier de César lui fut présenté, il avait toujours eu, comme on le voit par ses lettres, quelque défiance d'Octave, et au lieu de travailler à l'accroissement de son autorité, il avait cherché sans cesse le moyen de la contenir. La mort des deux consuls avait fait comme échapper de ses mains ce jeune ambitieux, en le rendant trop fort pour souffrir la

moindre dépendance. Mais Brutus, dans l'éloignement où il était, ne pouvait pas bien juger des vues de Cicéron ni de sa conduite. Décimus, qui n'avait pas quitté l'Italie, avait si bien compris de quelle nécessité il était d'accorder des honneurs au jeune César, qu'il semble faire entendre dans quelques unes de ses lettres que ceux qu'on lui avait accordés ne suffisaient pas. [1]

Mais sans s'arrêter au jugement de Brutus ni aux réflexions d'autrui, si l'on considère toute la conduite de Cicéron depuis la mort de Jules César jusqu'à la sienne, on y trouvera autant de suite et de constance que de grandeur et de noblesse. On n'y verra point qu'il se soit jamais écarté de son objet, qui fut toujours la liberté de sa patrie : au lieu que si l'on jette les yeux sur celle de Brutus, on ne peut s'empêcher d'y découvrir beaucoup d'inégalités. Dans son extérieur il affectait la rigueur stoïque et la sévérité d'un vieux Romain. Cependant la tendresse de son naturel l'emportant quelquefois malgré lui, il trahissait le fond de son cœur par des actions faibles et timides. Il avait tué son ami et son bienfaiteur pour rendre la liberté à sa patrie; il déclarait que pour la même cause il n'aurait pas épargné la vie de son père [2]; et malgré ces héroïques sentiments il ménagea celle du frère d'Antoine qui devait être sacrifiée à la nécessité. Dolabella venait de massacrer Trébonius; Antoine avait approuvé ouvertement cette action : et Brutus, par une vaine ostentation de clémence, refuse d'envoyer Caïus au supplice, quoiqu'il ne pût lui accorder la vie sans mettre la sienne en danger. Lorsque Lépidus son beau-frère fut déclaré ennemi public, l'intérêt de ses neveux lui en fit témoigner un ressentiment ridicule, comme

[1] *Ep. fam.*, XI, 14, 20, etc. — [2] *Ep. ad Brut.*, 16, 17.

s'il n'eût pas été certain que les moyens ne lui manqueraient pas pour rétablir leur fortune, en supposant que la république se relevât de sa ruine, ou que leur père prendrait lui-même ce soin dans l'autre supposition. Toutes ces faiblesses étaient-elles dignes de cet ancien Brutus, dont il prétendait descendre, et qu'il se proposait pour modèle? Tandis qu'il blâmait Cicéron de n'avoir pas gardé plus de mesure dans la dispensation des honneurs, il en réclamait d'immenses pour lui-même. Après s'être saisi, par sa seule autorité, du commandement le plus extraordinaire qu'on eût jamais vu entre les mains d'un citoyen, il se déclare ennemi de toutes les commissions extraordinaires, dans quelques mains qu'elles fussent remises [1]. Cette variété dans sa conduite et dans son caractère porte à croire qu'il était plus souvent gouverné par l'orgueil et la fierté de son naturel, que par les principes constants de cette philosophie à laquelle on croit communément qu'il était si fort attaché.

[2] Nous n'avons plus que les débris de sa correspondance avec Cicéron pendant la guerre civile qui suivit la mort de César : tout informes qu'ils sont, ils nous montrent encore avec cette naïveté propre aux grandes âmes dans les grandes conjonctures, d'un côté, Cicéron luttant au sein de Rome contre le despotisme d'Antoine, les menaces des vétérans de César, la mollesse du sénat, et la perfidie d'Octave ; de l'autre, Brutus, téméraire dans

[1] *Ep. ad Brut.*, 17. — [2] J'emprunte ces dernières pages à mes Observations sur les *Lettres à Brutus*, tome XXI, page 446. J'aurais pu transcrire ici beaucoup d'autres passages de mes Introductions historiques ou littéraires; pour éviter des répétitions trop fréquentes, je me suis contenté d'y renvoyer dans le cours de ces *Suppléments*. Je dois l'avouer; c'est surtout la crainte des redites qui m'a détourné de composer une nouvelle Vie de Cicéron.

sa confiance, injuste dans ses plaintes; quelquefois laissant échapper des éclairs de génie et de courage; plus souvent, comme il arrive après les mauvais succès, accusant tout le monde des malheurs survenus par sa faute, et reprochant à Cicéron les ménagements, les concessions, les dangers même, que l'imprévoyance des conjurés avait rendus inévitables.

Il est, en effet, assez remarquable que tous les reproches qu'on a faits à Cicéron sur sa conduite après la mort de César, se trouvent déjà dans les lettres de Brutus. Peut-être Montesquieu n'aurait-il pas dû les fortifier de son autorité, quand il lui était facile d'y répondre. Le dictateur mort, les conjurés, qui ne s'étaient préparé aucun appui dans les armées romaines, toutes remplies du génie de César, furent abandonnés à la merci de ses vengeurs. Antoine, consul, disposait de tous les moyens de domination (*Ep. ad Brut.*, 4, 15); les magistrats, les généraux qui avaient été nommés par César pour plusieurs années, étaient prêts à seconder les desseins de ce nouveau maître; les troupes étaient accoutumées à lui obéir; la fortune immense du dictateur, les trésors qu'il avait amassés pour son expédition contre les Parthes, étaient aussi entre les mains d'Antoine. On ne doutait point qu'il n'abusât, pour régner à son tour, de la situation où les conjurés eux-mêmes l'avaient placé. Comment donc lui arracher tous ces instruments de tyrannie? comment ramener surtout au parti des lois et du sénat les armées romaines, qui depuis long-temps ne connaissaient d'autres lois que les ordres de leur général, et qui venaient de le voir tomber sous les coups du sénat? Cette toute-puissance militaire, triste fruit de l'usurpation d'un conquérant, est ce qui afflige et inquiète le plus Cicéron dans ses lettres

à Atticus et à ses amis; on voit qu'il se fatigue à chercher une politique capable de vaincre cette tyrannie de la force, qui bientôt ensanglanta si souvent la pourpre des successeurs de César. Funeste nécessité ! les armes menaçaient Rome de l'esclavage; et la cause de César contre la liberté, cette cause encore indécise après sa mort, ne pouvait être jugée que par les armes.

« Cicéron, dit Montesquieu [1], avait pris le mauvais parti de travailler à l'élévation d'Octave; et au lieu de chercher à faire oublier César au peuple, il le lui avait remis devant les yeux. » Oui, le peuple aurait pu l'oublier; mais comment le faire oublier à ces généraux qui gouvernaient le monde en son nom depuis le Tage jusqu'à l'Euphrate; à ces légions qui, dans toutes les provinces, l'attendaient pour de nouvelles victoires, et qui, dans l'Italie même, occupaient toutes les villes municipales, gardaient toutes les routes, et venaient jusque dans Rome demander compte au sénat du sang qu'il avait osé répandre? Un seul nom, le nom de César, pouvait tourner au bien de l'état et au maintien des lois cette force aveugle, si redoutable entre les mains d'un ambitieux. Un jeune homme de dix-neuf ans portait ce nom; environné déjà de plusieurs légions de vétérans, il implore la protection et les conseils de celui qui fut nommé autrefois le Père de la patrie. Cicéron croit qu'il n'est pas impossible que ce jeune César ait une âme noble et pure; il l'oppose et aux prétentions despotiques d'Antoine, et à la vengeance des soldats de Pharsale.

Cette politique, approuvée de D. Brutus, le héros de la guerre de Modène (*Ep. fam.*, XI, 14), était dangereuse sans doute; mais Cicéron ne croyait pas que l'on pût

[1] *Grandeur et décadence des Romains*, chap. 12.

alors exécuter sans danger une aussi grande entreprise que celle du salut de Rome. Il avait même un puissant motif de se fier à Octave; il venait de le voir, fidèle à sa parole, maintenir dans le devoir les vieilles troupes de César, quand celui qui avait porté le premier coup au dictateur, Casca, prit possession de sa charge de tribun du peuple (*ad Attic.*, XVI, 15; *Philipp.*, XIII, 15); et ce fut alors seulement qu'il prononça en sa faveur la troisième et la quatrième *Philippique.* S'il était trompé, s'il voyait manquer entre ses mains ce dernier secours, le seul qu'il pût donner à ses concitoyens, puisque les principales forces militaires obéissaient à Antoine ou à Octave, il était prêt à périr avec la république, emportant du moins la consolation de n'avoir rien épargné pour la sauver. Du moment où il renonça au projet d'aller joindre Brutus et Cassius, il avait fait le sacrifice de sa vie; et dès lors toutes ses lettres sont pleines de sinistres pressentiments. Il succomba, parce que l'héritier de César fut un lâche et un traître; mais faut-il accuser son courageux protecteur de la confiance qu'il mit dans le seul homme qui pût rallier aux drapeaux du sénat les légions de la guerre civile, et délivrer Rome d'un tyran méprisable? faut-il l'accuser de n'avoir point voulu croire que ce jeune Octave, dans l'âge des idées généreuses, eût acquis déjà toute la maturité de la dissimulation et de la bassesse?

Comparez la mort de Brutus et celle de Cicéron. L'un, qui pouvait encore tenter la fortune pour la cause de la liberté, aima mieux mourir en disant: *O vertu! tu n'es qu'un vain nom.* L'autre, surpris au milieu de ses espérances par les proscriptions du triumvirat, reçut la mort pour avoir cru à la vertu jusqu'à son dernier moment. Brutus se tua lui-même sans prévoyance, sans réflexion,

comme il avait tué César. Cicéron, qui avait calculé toutes les chances de l'alternative dans laquelle il s'était volontairement placé, parce que cette alternative était celle de Rome, un sénat ou des tyrans, des bourreaux ou des lois, attendit les bourreaux quand le règne des tyrans fut venu; il désirait une belle mort (*ad Attic.*, XVI, 7); il l'obtint, puisqu'il mourut pour sa patrie.

SECOND SUPPLÉMENT.[1]

VIE PRIVÉE ET LITTÉRAIRE.

PENDANT plusieurs siècles, la mort de Cicéron fut présente au souvenir des Romains[2], et ils l'ont racontée avec tous ses détails, comme un des plus touchants et des plus mémorables événements de leur histoire. Le lieu que ce meurtre avait rendu célèbre était visité par les voyageurs avec un respect qui ne différait guère d'un culte religieux[3]. Quoique la haine de ce crime s'attachât principalement à Antoine, Octave, connu depuis sous le nom d'Auguste, n'a pu garantir sa mémoire du reproche d'ingratitude et de perfidie; et c'est là ce qui explique le silence que les écrivains du même siècle ont gardé sur un citoyen tel que Cicéron. N'est-il pas étrange, en effet, qu'on ne trouve pas même son nom dans Horace et dans Virgile? Sans doute un caractère aussi distingué que le sien pouvait faire naître les plus nobles idées et les plus beaux vers; mais le sujet convenait peu aux poètes de la cour, qui auraient appréhendé, surtout pendant la vie d'Antoine, que son nom seul ne parût une satire. La flatterie ordinaire aux courtisans avait pris à tâche d'outrager sa mémoire par toutes

[1] Extrait en partie de Middleton. — [2] Sæpe Clodio Ciceronem expellenti, et Antonio occidenti videmur irasci. *Sénèque, de Ira*, II, 2. — [3] Appien, pag. 600. Cet historien grec, qui vivait 150 ans après, dit qu'il était allé visiter le lieu où fut commis le crime, ὃ, καθ' ἱστορίαν τοῦδε τοῦ πάθους, εἶδον.

les calomnies que la malignité est capable d'inventer; et ces outrages étaient devenus comme une mode dans la monarchie nouvelle. Virgile même, au lieu de rendre justice au mérite de ce grand homme dans une occasion où son sujet ne lui permettait guère de l'oublier [1], aima mieux dérober quelque chose à l'honneur de Rome, en cédant aux Grecs la supériorité de l'éloquence, qu'ils avaient eux-mêmes cédée à Cicéron.

Cependant Tite-Live, à qui sa candeur fit donner par Auguste le nom de Pompéien [2], loue Cicéron, dans le temps même que, forcé de se soumettre aux conjonctures, il semble diminuer le crime de sa mort. Après avoir fait l'éloge de ses admirables qualités, il ajoute que pour lui donner des louanges dignes de lui, il faudrait sa propre éloquence [3]. On rapporte aussi ce mot d'Auguste à un jeune prince de sa famille : « C'était un grand homme, mon fils, et un ami zélé de sa patrie. [4] »

Dans la génération suivante, c'est-à-dire après la mort de ceux qui s'étaient trouvés comme engagés par des intérêts ou des différends personnels à le haïr pendant sa

[1] Orabunt causas melius, etc. *Æneid.*, VI, 849. — [2] T. Livius Cnæum Pompeium tantis laudibus tulit, ut Pompeianum eum Augustus appellaret. *Tacit. Ann.*, IV, 34. — [3] Si quis tamen virtutibus vitia pensarit, vir magnus, acer, memorabilis fuit, et in cujus laudes sequendas Cicerone laudatore opus fuerit. *Liv. fragm. apud Senec. Suasor.* 7. — [4] Plutarque, *Vie de Cicéron*, c. 49. Macrobe rapporte un autre trait qui regarde Caton, et qui ne marque pas moins la modération d'Auguste. Un jour, se trouvant dans la maison que Caton avait habitée, et celui qui en était alors le maître croyant lui faire sa cour en parlant mal de ce sévère Romain, il l'arrêta par cette réponse : « Celui qui n'a pas voulu souffrir de changement dans la constitution de sa patrie, était un honnête homme et un bon citoyen. » Malheureusement Auguste prononçait sa propre condamnation, puisqu'il avait non seulement renversé, mais usurpé le gouvernement de son pays. *Saturnal.*, II, 4.

vie et à décrier sa mémoire, l'envie, qui commençait à s'appaiser, laissa prendre à sa réputation tout l'éclat qu'elle méritait; et sous le règne de Tibère, lorsqu'un historien était forcé de se donner la mort pour avoir loué Brutus, un autre écrivain ne put s'empêcher, dans un transport d'admiration pour Cicéron, de quitter le ton grave de l'histoire, et d'apostropher avec indignation le triumvir, principal auteur de cette odieuse proscription.[1]

Depuis ce temps tous les écrivains de Rome, poètes et historiens, se sont efforcés à l'envi de louer Cicéron, « comme le plus illustre de leurs concitoyens, comme le père de l'éloquence et des lettres latines[2] : ils ont prétendu qu'il avait fait plus d'honneur à leur patrie par ses ouvrages que tous les conquérants par leurs victoires. »

Environ trois siècles après sa mort, les empereurs romains commencèrent à lui rendre une espèce de culte dans la classe des divinités inférieures[3]; et suivant Érasme lui-même[4], s'il eût connu les principes de la philosophie chrétienne, il aurait mérité d'être mis au rang de ces âmes bienheureuses que l'Église révère, et qu'elle a placées dans les cieux.

Si nous rassemblons tous les traits sous lesquels il nous

[1] Vell. Paterc., II, 66. *Voy.* aussi chap. 34. — [2] Facundiæ Latiarumque litterarum parens, atque omnium triumphorum lauream adepte majorem, quanto plus est, ingenii romani terminos in tantum promovisse, quam imperii. *Plin. Hist.*, VII, 30. On trouvera le passage entier, tome IX, pag. 395. — [3] Lampride, *Vit. Alex. Sever.*, c. 31. — [4] Quem arbitror, si Christianam philosophiam didicisset, in eorum numero censendum fuisse, qui nunc, ob vitam innocenter pieque transactam, pro divis honorantur. *Erasm. Ciceronian.*, *vers. finem*, *tom.* I *Opp.*, *pag.* 1024. Voyez ma Préface des *Tusculanes*.

est représenté par les anciens[1], nous trouverons qu'il avait la taille haute, le cou long, du moins dans sa jeunesse; le visage mâle et les traits réguliers; l'air si ouvert et si serein, même dans un âge avancé, qu'il inspirait tout à

[1] Je suis étonné que Middleton, curieux des plus petits détails, et qui avait vu l'Italie, n'ait point rappelé ici les anciens monuments qui ont fait vivre jusqu'à nous les traits de Cicéron: je puis, grâce aux travaux de quelques savants plus modernes, essayer de remplir cette lacune. « On ne peut guère douter, dit M. Visconti (*Iconographie romaine*, première partie, chap. 4, § 3), que le portrait de Cicéron n'ait eté, même de son vivant, multiplié par la sculpture; il cite lui-même avec complaisance la statue de bronze doré que la ville de Capoue avait élevée en son honneur (*in Pison.*, c. 11). Il est vraisemblable que son image avait été pareillement consacrée dans plusieurs villes de l'Asie-Mineure, particulièrement dans celles que lui-même ou son frère Quintus avait gouvernées, d'autant plus qu'il avait contribué à soulager ces contrées d'une espèce de tribut très vexatoire, auquel l'ambition et l'avidité des magistrats romains les avaient assujetties. Il n'est pas moins vraisemblable que le goût pour les images des hommes illustres s'étant répandu chez les Romains, et du vivant de Cicéron, et après sa mort, le portrait de ce grand homme n'avait pas été négligé; et il est certain que l'empereur Alexandre Sévère en conservait un dans son *lararium*. »

Il résulte des recherches de l'habile antiquaire que le buste le plus authentique qui nous reste de Cicéron est celui qui, depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours, avait appartenu à la famille Maffei, nouvellement éteinte à Rome. Après avoir fait partie de la galerie du cardinal Fesch, il est maintenant en Angleterre, où il orne le palais du duc de Wellington. Il a été publié en France, en 1777, par le président De Brosses, dans le troisième volume de son *Histoire de la république romaine* d'après Salluste, et tout récemment par E. Q. Visconti. C'est ce portrait qui a été reproduit à la tête de ce premier volume des *OEuvres complètes de Cicéron*. L'inscription CICERO gravée au-dessous de la poitrine, comme dans l'original, n'est pas une addition moderne.

« Ce buste de marbre, continue Visconti, ouvrage d'un beau style de sculpture, a été, à l'époque de sa découverte, restauré par une main habile, qui non seulement a fort bien imité le style de l'artiste

la fois l'amour et le respect. Son tempérament était faible ; mais il l'avait fortifié si heureusement par sa frugalité, qu'il l'avait rendu capable de toutes les fatigues d'une vie laborieuse et de la plus constante application à l'étude.

ancien, mais qui a été fort attentive à suivre avec intelligence, dans les parties refaites, les traces et, comme on dit, les *invitations* des formes perdues par les mutilations qu'on remarque au nez, aux lèvres et aux joues. Il me semble probable que ce buste a été exécuté sous les empereurs du premier siècle, et que l'inscription y a été ajoutée deux ou trois siècles après, temps où la recherche des portraits des hommes illustres n'était pas encore négligée, mais où il pouvait paraître prudent de ne plus laisser ces portraits incertains. La forme des caractères, et particulièrement celle de la lettre R, dont le haut est fort petit, et le jambage alongé, me détermine à rapporter l'inscription à cette époque.

« Un antiquaire (l'abbé San Clemente), dans l'intention d'établir que la médaille de Cicéron, frappée par la ville de Magnésie, est le seul portrait authentique qui nous reste de cet orateur, a élevé des doutes sur l'authenticité du buste. Il trouve que le cou n'en est pas mince et alongé, comme il prétend que l'était celui de Cicéron, et que la tête aurait dû être plus garnie de cheveux. Le même passage qu'il allègue pour prouver que le cou de Cicéron devait être moins gros qu'il ne paraît l'être dans le marbre (*Brut.*, c. 91, *Erat eo tempore*, etc.), offre la réponse à cette objection. L'orateur parle de sa conformation, antérieurement à son voyage en Grèce; mais il ajoute, à la fin de ce chapitre, qu'après son retour il avait acquis un juste embonpoint. La conformation qu'offre le buste n'excède pas ce que ces expressions peuvent indiquer, d'autant plus que cet ouvrage semble le représenter au commencement d'une vieillesse verte et vigoureuse, telle qu'on sait qu'était celle de ce grand homme (*ad senectutem.... prospera permansit valitudo.* Asin. Poll. ap. Senec. Suasor. 7), et que l'habitude délicate du corps dont il fait mention appartenait à sa jeunesse. Le même savant prétend prouver que Cicéron n'était pas chauve, parce que Fufius Calénus, dans sa longue invective contre lui, parle du soin peu convenable à son âge qu'il prenait de parfumer ses cheveux blancs. Je dirai en réponse que le Discours de Calénus, rapporté par Dion, est apocryphe, comme ceux d'Agrippa et de Mécène à Octave,

La santé et la vigueur étaient devenues sa disposition habituelle. Il les conserva en ayant soin de se baigner souvent, de se faire frotter le corps, et de prendre chaque jour, dans ses jardins, l'exercice d'une courte promenade

et que d'ailleurs Cicéron, dans ce buste, n'est point représenté chauve; que son front n'est point découvert, quoique le sommet de la tête soit dépouillé de cheveux. J'ajouterai encore que cet air de sérénité répandu sur sa figure, ainsi que Plutarque nous le décrit (*Compar. de Démosth. et de Cic.*, c. 1), et cette beauté convenable à la vieillesse, que Pollion reconnaissait en lui (*facies decora ad senectutem*, ibid.), sont si bien exprimés dans ce buste, qu'on ne peut y désirer un accord plus parfait avec des traditions si certaines. »

Un autre monument authentique est la médaille frappée en l'honneur de Cicéron par la ville de Magnésie en Lydie; on la voit dans le cabinet de la Bibliothèque du Roi (Mionnet, *Description des médailles grecques et rom.*, tome IV, *Lydie*, n°. 385, pag. 71). Elle a été l'objet d'une dissertation spéciale de l'abbé San Clemente : *De Nummo M. T. Cic. a Magnetibus Lydiæ cum ejus imagine signato*, Rome, 1805, *in*-4. La tête de Cicéron est indiquée par une légende en toutes lettres, ΜΑΡΚΟΣ ΤΥΛΛΙΟΣ ΚΙΚΕΡΩΝ. La légende du revers présente les noms des Magnésiens du Sipyle, ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΤΩΝ ΑΠΟ ΣΙΠΥΛΟΥ, et celui d'un ΘΕΟΔΩΡΟΣ, Théodore, qui jouissait a cette époque d'une dignité sacerdotale annuelle, probablement celle de *stephanéphore*. Le type, offrant une main droite qui tient une couronne et une branche de laurier avec un cep de vigne, fait allusion aux attributions de cette prêtrise. Cicéron semble représenté sur cette médaille moins âgé que dans le buste; mais, en général, les médailles grecques donnent rarement les portraits romains avec une extrême précision.

M. Cousinery, dans une lettre à M. San Clemente (*Magasin encyclopédique*, 1808, tome I, page 1-48), avait prétendu que la tête empreinte sur cette médaille était celle de Jules César. Visconti, dans son *Iconographie romaine*, a combattu cette idée par des raisons qui paraissent victorieuses. Si l'on admet dans les *Lettres à Quintus*, II, 11, l'heureuse restitution de Victorius, *Magnetibus ab Sipylo*, on pourra croire que cette médaille a été frappée à cette occasion, et par reconnaissance pour les deux frères.

On trouvera, d'ailleurs, dans Morel et dans d'autres numismatistes,

pour se rafraîchir la voix (*ad Att.*, II, 23). Dans la belle saison, il s'était accoutumé à visiter régulièrement toutes les maisons qu'il avait dans différentes parties de l'Italie. Mais le principal fondement de sa santé était la tempérance. Elle servit constamment à le préserver de toutes sortes de maladies violentes; et s'il était quelquefois atteint

des médailles frappées à différentes époques, en l'honneur de Cicéron, par les villes de sa province de Cilicie. Elles n'offrent point son portrait.

Un troisième portrait de Cicéron (image en bouclier, *imago clypeata*, qui se trouvait à Velletri dans le cabinet du cardinal Borgia), est moins authentique que les précédents, quoique le bouton ou la verrue qu'on y remarque au-dessous de la tempe gauche, et qui passait pour le signe caractéristique de cette famille (*cicer*), semble attester qu'on a voulu représenter Cicéron. D'autres têtes antiques romaines, entre autres celle d'une statue placée dans le palais du magistrat des *Conservatori*, au Capitole, ont ce bouton à la même place, et paraissent avoir été faites dans la même intention. Les artistes médiocres, ou ceux qui n'avaient point de vrai portrait de Cicéron sous les yeux, avaient recours à ce moyen pour le faire reconnaître.

Winkelmann s'exprime ainsi (*Histoire de l'Art*, VI, 5, 29, tome II, page 387, de la traduction française) : « Pour imprimer plus de caractère à la prétendue statue de Cicéron [qui se voit à Rome dans le palais des Conservateurs, et dont Maffei donne la figure, *Raccolta di statue*, tav. 21. *C. Fea.*], on lui a incrusté à la joue un poireau qui ressemble à un pois, *cicer*, et qui fait allusion au nom de Cicéron. Ce qu'il y a de plus ridicule en tout cela, c'est de voir le nom de cet homme célèbre gravé sur la base de la statue. »

« Nous avons aussi à Milan, disent les éditeurs Milanais de Winkelmann, une statue fort connue, appelée vulgairement l'*homme de pierre*, dans laquelle on a cru reconnaître Cicéron. (*Voy.* Gratiol., *de Præclar. Mediolan. ædif.*, page 133, et Giulin., *Memor. di Milan.*, part. II, page 279.) La toge romaine dont cette figure est vêtue, et un dicton de cet orateur qu'on voit écrit au-dessus de sa tête, sont les fondements sur lesquels on appuie cette opinion. Mais il est facile de voir combien ils sont faibles et insuffisants. L'air sévère et dur de cette statue ferait plutôt croire qu'elle représente C. Marius. »

d'une légère indisposition, il n'avait point d'autre méthode que de redoubler son abstinence pour extirper le mal par la sévérité de ce régime.[1]

Dans les habits et la parure, que l'on a quelquefois regardés comme les indices de l'âme, il observait ce qu'il a prescrit dans son Traité *des Devoirs*[2], c'est-à-dire toute la modestie et la décence qui convenait à son rang et à son caractère. Il aimait la propreté sans affectation. Il évitait avec soin les singularités, également éloigné de la négligence grossière et de la délicatesse excessive. L'une et l'autre, en effet, sont également contraires à la véritable dignité : l'une suppose qu'on l'ignore ou qu'on la méprise; l'autre, qu'on y prétend par des voies puériles.

Rien n'était plus aimable que sa conduite et ses manières dans sa vie domestique et dans la société de ses amis. C'était un père indulgent, un ami zélé et sincère, un maître sensible et généreux. Ses lettres sont remplies des plus vives expressions de sa tendresse pour ses enfants[3]. Combien de fois confesse-t-il que leurs caresses lui faisaient oublier ses peines, et qu'elles le soulageaient de toutes les fatigues du sénat et du forum? Sa bonté s'étendait, dans une juste proportion, jusqu'à ses esclaves, lorsque leur fidélité et leurs services avaient mérité quelque part à son affection. On le remarque surtout dans l'exemple de Tiron, que son caractère et ses talents lui faisaient chérir plus que tous les autres, et qu'il traite moins en esclave qu'en ami. Il témoigne le même attachement pour plusieurs autres de ses serviteurs; il regretta vivement

[1] Quum quidem biduum ita jejunus fuissem, ut ne aquam quidem gustarem. *Ep. fam.*, VII, 26. — [2] *De Off.*, I, 36. — [3] Ut tantum requietis habeam, quantum cum uxore, et filiola, et mellito Cicerone consumitur. *Ad Att.*, I, 18.

Sosithée, son lecteur, jeune homme d'une grande espérance; et il se hâte de finir une de ses lettres à Atticus (I, 12), parce que l'affliction qu'il ressent de cette perte ne lui laisse pas l'esprit assez libre pour s'entretenir avec lui.

Il avait les plus sublimes notions de l'amitié, c'est-à-dire de l'excellence de sa nature, et de son utilité dans le commerce de la vie. L'agréable ouvrage qu'il nous a laissé sur cette matière ne contient point de règles et de maximes qu'il ne pratiquât continuellement; et dans cette variété de liaisons où l'élévation de son rang et la multitude de ses relations l'avaient engagé, jamais on ne l'accusa d'avoir manqué de droiture ou de constance, ou même de zèle et de chaleur pour le moindre de ceux à qui il avait une fois accordé le titre d'amis, et dont il estimait le caractère. Il faisait ses délices de servir à l'avancement de leur fortune, et de les secourir dans l'adversité, fidèle dans l'une et l'autre situation, mais plus ardent encore dans leurs disgrâces, parce qu'il sentait alors plus vivement le besoin qu'ils avaient de son secours, et que ses services étaient plus désintéressés. « L'amitié, disait-il [1], mériterait-elle ce nom si nous n'y cherchions que nos propres avantages? Ce ne serait plus qu'un commerce d'intérêt. » Il donne à la reconnaissance le nom de mère de toutes les vertus; il la met au premier rang de tous les devoirs [2]; et, dans son langage, *vertueux* et *reconnaissant* sont des termes synonymes. Voilà les sentiments qu'on trouve partout dans ses ouvrages, et toute sa vie en offrait des exemples. L'opinion qu'on avait à Rome de sa bonté et de son zèle affectueux y était si bien établie, qu'un de

[1] *De Leg.*, I, 18; *de Nat. deor.*, I, 44. — [2] *Pro Planc.*, 33; *de Fin.*, II, 22.

ses amis, pour s'excuser de l'importunité avec laquelle il lui demandait quelque faveur, lui faisait observer à lui-même qu'il avait accoutumé ses amis, non à le prier, mais à lui ordonner familièrement de lui rendre service.[1]

Cependant il n'était pas plus généreux pour ses amis que facile à fléchir pour ses ennemis; le moindre témoignage de regret et de soumission lui faisait perdre le souvenir des plus cruelles injures. Quoique le pouvoir et l'occasion ne lui manquassent point pour se venger, c'était assez qu'il eût cette certitude pour lui faire chercher des raisons de pardonner. Jamais il ne rejeta des offres de réconciliation, de la part même de ses plus mortels ennemis, et l'histoire de sa vie nous montre souvent avec quelle facilité il oubliait les anciennes inimitiés. Ceux qui lui en ont fait un reproche n'ont pas assez vu combien il y avait de mérite à revenir sur ces haines politiques, ordinairement si vives et si opiniâtres. Il regardait la modération dans la vengeance la plus juste, et le tempérament dans les punitions, comme un devoir naturel. Le repentir d'un coupable lui paraissait un droit à l'indulgence de son juge; et c'était une de ses maximes ordinaires, « que les haines devaient être passagères et les amitiés immortelles.[2] »

L'état de sa maison répondait par sa splendeur à la dignité de son caractère. Sa porte était ouverte aux étrangers qui lui paraissaient dignes de quelque distinction par leur mérite, et à tous les philosophes de l'Asie et de la Grèce. Il en avait constamment plusieurs auprès de lui, qui faisaient partie de sa famille, et qui lui furent attachés dans cette familiarité pendant toute leur vie[3].

[1] *Ep. fam.*, VI, 7. — [2] *De Off.*, I, 11, 25; *Fragment.*, pag. 414; *pro Rabir. Post.*, c. 12. — [3] *De Nat. deor.*, I. 3; *Brut.*, 90.

Ses appartements étaient remplis le matin d'une multitude de citoyens qui se faisaient honneur de venir le saluer, et Pompée même ne dédaigna point de se faire voir quelquefois dans cette foule. La plupart y venaient non seulement pour lui rendre un devoir de politesse, mais pour l'accompagner ensuite au sénat et au forum [1], où ils attendaient la fin des délibérations et des autres affaires pour le reconduire jusqu'à sa maison. Les jours où l'intérêt public ne l'appelait point hors de chez lui, son usage, après les visites du matin, qui finissaient ordinairement avant dix heures, était de se retirer dans sa bibliothèque, et de s'y tenir renfermé, sans mêler d'autre amusement à ses occupations que l'entretien et les caresses de ses enfants, qu'il y recevait dans quelques intervalles de loisir. Son principal repas était le souper, suivant l'usage de ce siècle, où les grands se plaisaient à voir leurs amis rassemblés à leur table, et prolongeaient ces réunions pendant une partie de la nuit; ce qui ne l'empêchait point de sortir régulièrement du lit avant le jour, quoiqu'il ne dormît jamais à midi, suivant le régime que tout le monde observait à Rome, et qui s'y conserve encore aujourd'hui. [2]

Mais sa tempérance et son application à l'étude ne le rendaient point étranger aux plaisirs de la table, soit chez lui, soit chez les autres. Il mettait alors toutes ses règles à l'écart [3]; gai, vif, agréable [4], dans une assemblée d'amis qui ne se réunissaient que pour jouir des douceurs

[1] *Ep. fam.*, VII, 28; IX, 20; *ad Att.*, I, 18; II, 14. — [2] Nunc quidem propter intermissionem forensis operæ, et lucubrationes detraxi, et meridiationes addidi, quibus uti antea non solebam. *De Divin.*, II, 58. — [3] Voy. les *Lettres familières*, VII, 26. — [4] *Ibid.*, IX, 15, 24, 26.

de la société, il se serait reproché de la grossièreté et de la rudesse s'il n'eût point contribué à la joie commune, ou s'il l'eût troublée par sa réserve et sa froideur. Il avait d'ailleurs un goût réel pour les amusements délicats et les grâces faciles de la société. Son humeur était naturellement enjouée, et son esprit tourné à la raillerie. Ce talent lui avait été fort utile au barreau pour réprimer l'insolence de ses adversaires, pour se concilier l'attention et la faveur des juges en égayant les sujets les plus graves, et pour les forcer quelquefois d'adoucir une sentence en les faisant rire aux dépens de l'accusateur.

L'usage qu'il fit de la plaisanterie dans les affaires publiques fut presque toujours assez mesuré pour ne lui attirer aucun reproche; mais dans les conversations particulières il fut quelquefois accusé d'avoir poussé trop loin la raillerie, et de s'être abandonné à la vivacité de son esprit, sans faire attention au chagrin que ses bons mots étaient capables de causer. Cependant presque tous ceux qui nous ont été transmis par l'antiquité ne tombent que sur des sots, dont il méprisait les ridicules, ou sur des méchants, dont il détestait les vices. S'il irrita quelquefois la malignité de ses ennemis, et brava leur vengeance plus qu'il ne l'aurait dû pour son propre repos, il ne paraît point qu'il ait jamais blessé ou perdu un ami, ni personne à qui il dut de l'estime, par une raillerie inconsidérée.

Cicéron possédait un grand nombre de belles maisons sur plusieurs points de l'Italie. Quelques écrivains en comptent jusqu'à dix-huit [1], qu'il avait achetées ou bâties

[1] Capmartin de Chaupy (*Découverte de la maison de campagne d'Horace*, Rome, 3 vol. *in*-8., 1767, tome 1er, pag. 146 et suivantes) compte vingt et une maisons de campagne de Cicéron : *Anagninum*,

lui-même, à la réserve de celle d'Arpinum qui lui était venue de ses ancêtres. Elles étaient situées généralement dans le voisinage de la mer, à des distances raisonnables, le long de la Méditerranée, entre Rome et Pompéii, qui n'était éloigné de Naples que de quelques milles. Il ne devait rien manquer à l'élégance des édifices ni à l'agrément de leur situation, puisqu'il les appelle lui-même les *délices de l'Italie*[1]. Celles qu'il habitait le plus volontiers, et où il passait régulièrement quelque partie de l'année, étaient Tusculum[2], Antium, Astura, Arpinum, Formies.

Antium, *Arpinas*, *Astura*, *Calenum*, *Cluvianum*, *Cumanum*, *Faberianum*, *Formianum*, *Frusinas*, *Fundanum*, *Horti suburbani*, *incerti nominis*, *Lacus* (*Baianum*), *Lanuvinum*, *Pompeianum*, *Puteolanum*, *Sinuessanum*, *Tusculanum*, *vicus* (Ep. fam., XIV, 1), *Vestianum*; sans y comprendre l'*Alsiense* qui était à Pompée, ni l'*Arcanum* de Quintus, comme avait fait Biondi (*Roma triumphans*, liv. XI), ni le *Tullianum*, souvent nommé dans le ms. de Farfa, ni la maison de Gaëte (*Caietana villa*, Val. Max., I, 4, 5), qu'il reproche (tome I, pag. 234) à Middleton d'avoir distinguée du *Formianum* à cause d'un endroit des *Lettres à Atticus*, I, 4, ni en général tous les fonds de terre appelés *prædia*. Contre l'opinion de l'abbé de Chaupy, j'ai distingué (tome XVIII, pag. 249) une maison de Cicéron dans Antium, et une autre aux environs de cette ville. Chaupy a eu tort de prétendre, tome I, pag. 160, que Cicéron dit toujours *Antium*, et jamais *Antias*, *Antiatis*, en parlant de sa maison voisine d'Antium. Le contraire est prouvé par les *Lettres à Atticus*, II, 12 : « Emerseram commode ex *Antiati* in Appiam. » Si l'on veut donc joindre à la liste cette maison, et celle qu'il avait encore dans Anagni même, aussi bien qu'aux environs de cette ville, on en aura vingt-trois; mais il faut remarquer que plusieurs n'étaient que de petites maisons de passage comme celle de Sinuesse (*ad Att.*, XIV, 8, etc.), et que Cicéron (*ibid.*, IX, 9, 11; XIII, 45, etc.) s'était successivement défait de quelques unes pour en acheter d'autres.

[1] *Ad Att.*, XVI, 3, 6. — [2] *Voy.* sur le *Tusculanum* de Cicéron, ma Preface des *Tusculanes*, tome XXIV, pag. xii.

Cumes, Pouzzol, Pompéii [1] : nous leur laissons les noms des villes les plus voisines. Elles avaient toutes assez d'étendue pour recevoir avec sa famille un grand nombre de ses amis, dont plusieurs, qui tenaient le premier rang parmi ses concitoyens, s'y arrêtaient ordinairement quelques jours avec lui dans leurs voyages aux environs de Rome. Mais, outre ces maisons qui pouvaient être regardées comme autant de terres, et qui étaient accompagnées d'un parc et de champs cultivés, il en avait de moins considérables sur la route, qu'il appelle lui-même de petites hôtelleries, ou des lieux de repos [2], bâtis apparemment pour la commodité de ses voyages quand il passait d'une terre à l'autre.

Celle de Tusculum avait appartenu au dictateur Sylla, et l'on y voyait encore une peinture qui représentait la célèbre victoire [3] qu'il avait remportée près de Nole dans

[1] J'emprunte la note suivante à l'ouvrage de M Mazois sur Pompéii : « Une habitation (nº 25, Planche XXXVIII, 1re Partie) déterrée en 1764, et recouverte depuis, est ordinairement appelée *maison de Cicéron*. Cette dénomination me paraît hasardée. Cicéron avait bien à Pompéii une maison de plaisance qu'il affectionnait beaucoup, et où il composa en grande partie ses Traités *des Devoirs*, *de la Divination* et *de la Vieillesse* : mais elle devait être plus éloignée de la ville. Il écrivait lui-même à Atticus : « Je suis ici dans un endroit très agréable, mais surtout fort retiré; un homme qui compose y est à l'abri des importuns (*ad Att.*, XV, 16). » Or, cette habitation-ci, placée aux portes de la ville, au bord de la grande route, et tout proche du port, n'aurait pu lui offrir cette tranquillité qu'il vante plus d'une fois dans ses lettres, et il n'eût pu l'appeler un lieu retiré. Au surplus, elle est vaste, bien située ; les décorations qui y furent trouvées font présumer qu'elle dut appartenir à quelqu'un des principaux habitants, etc. » *Ruines de Pompéii*, pag. 55. — [2] *Ad Att.*, XIV, 8. — [3] Idque etiam in villa sua Tusculana, quæ postea fuit Ciceronis, Sulla pinxit. *Plin.*, *Nat. hist.*, XXII, 6.

la guerre marsique, où Cicéron avait porté les armes. Cette belle maison était à quatre milles de Rome, sur le sommet d'une agréable colline, couverte d'un grand nombre d'autres maisons, et d'où la vue embrassait Rome et toute la campagne voisine. Le terrain de Cicéron était arrosé par des eaux de source, pour lesquelles il payait une rente à la ville municipale de Tusculum[1]. A si peu de distance du centre des affaires, il pouvait y aller respirer l'air de la campagne à toutes les heures, et se délasser avec sa famille ou ses amis des travaux du forum et du sénat. Aussi passait-il ses plus agréables moments dans cette délicieuse retraite, et le goût qu'il y prenait l'avait porté à l'orner avec plus de soin que toutes ses autres maisons.[2]

Lorsqu'il se sentait quelque dégoût extraordinaire pour la ville, ou que le redoublement de ses travaux l'avait disposé à souhaiter un asile encore plus paisible, il se retirait dans sa maison d'Antium ou dans celle d'Astura. Il avait dans la première sa plus belle collection de livres, et n'y étant qu'à trente milles de Rome, il pouvait être informé tous les jours de ce qui s'y passait. Astura était une petite île à l'embouchure d'une rivière de même nom,

[1] *De Leg. agrar.*, III, 2. — [2] *Ad Att.*, I, 4, 5, 6. La situation de cette maison, qui avait été vraisemblablement bâtie par Sylla, confirme ce que Sénèque a observé des maisons de campagne des grands capitaines de Rome, tels que Marius, Pompée, César; qu'elles étaient toujours situées sur des collines ou sur le plus haut terrain qu'ils pussent trouver, parce qu'il leur paraissait plus militaire de commander le pays qui était autour d'eux, et que cette position avait l'air d'un camp. *Senec. Ep.* 51. Mais le délicieux Tusculum appartient à présent à des moines, dont le couvent s'appelle *Grotta ferrata*. Ils montrent encore les restes des colonnes et des édifices de Cicéron, et les aquéducs qui portaient l'eau dans ses jardins.

éloignée d'environ deux lieues de la côte, entre les promontoires d'Antium et de Circéum. Cette île réunissait tous les caractères d'une profonde solitude. Elle était couverte d'un bois épais, partagé par des allées sombres, où Cicéron passait les moments fâcheux et mélancoliques de sa vie.

Dans les plus grandes chaleurs de l'été, la maison d'Arpinum, et la petite île qui lui appartenait, avec ses bosquets et ses cascades, servait à le défendre contre les dangers de la saison. Il écrivait à son frère, pendant l'été le plus ardent qu'il eût jamais vu, qu'il prenait un extrême plaisir à goûter la douceur des charmantes eaux d'Arpinum.[1]

Ses autres maisons étaient situées dans les lieux les plus ouverts de l'Italie, où les premiers citoyens de Rome avaient aussi des terres et des maisons de campagne. Il en avait deux à Formies, une haute et une basse, c'est-à-dire celle-ci proche du port de Caïète, et l'autre sur les montagnes voisines. Il en avait une troisième sur le rivage de Baies, entre le lac d'Averne et Pouzzol; c'est celle qu'il appelle la Putéolane. Celle qu'il nomme Cumane était sur les collines de l'ancienne Cumes. Pompéianum, à quatre lieues de Naples, était dans un lieu célèbre par la pureté de l'air, la fertilité du terroir, et la délicatesse des fruits. La Putéolane avait été bâtie sur le plan de l'Académie d'Athènes, dont elle portait le nom; elle était embellie d'un portique et d'un bosquet, pour les conférences philosophiques. Quelque temps après la mort de Cicéron, elle tomba entre les mains d'Antistius Vétus, qui la fit réparer et embellir. Une veine d'eau chaude qui

[1] *Ad Quint.*, III. 1.

fut découverte tandis qu'on y travaillait, donna l'occasion à Tullius Lauréa, un des affranchis de Cicéron, de composer une épigramme que Pline nous a conservée :

Quo tua, Romanæ vindex clarissime linguæ,
Silva loco melius surgere jussa viret,
Atque Academiæ celebratam nomine villam
Nunc reparat cultu sub potiore Vetus;
Hic etiam apparent lymphæ non ante repertæ,
Languida quæ infuso lumina rore levant.
Nimirum locus ipse sui Ciceronis honori
Hoc dedit, hac fontes quum patefecit ope,
Ut, quoniam totum legitur sine fine per orbem,
Sint plures, oculis quæ medeantur, aquæ. [1]

[1] Pline, XXXI, 2. On trouve encore de Tullius Lauréa une epigramme grecque sur Sapho, dans l'*Anthologie*, III, 64. Ses vers sur la découverte de cette source, dignes, selon Pline, d'être lus partout, et non seulement à l'endroit où ils sont gravés, ont été ainsi traduits par Querlon :

Ornement immortel de la langue romaine,
Combien s'est embelli ton rustique domaine!
Que ton Académie a de charmes nouveaux!
Par les soins de Vétus, que tes bois sont plus beaux!
C'etait peu : dans ces bois, d'une source récente
Il coule pour la vue une onde bienfaisante,
Des eaux qu'en ton honneur ont fait naître les dieux,
Présent de leur bonté, merveille de ces lieux.
Tes écrits lus sans cesse, et par toute la terre,
Demandaient pour nos yeux ce secours salutaire.

Le poète Héliodore, dans Stobée (*Serm.* XCVIII), fait aussi l'éloge de ces eaux minérales, qui se trouvent au pied du mont Gaurus, aujourd'hui *Monte Barbaro*. On voit par là quelle était la situation de la *villa* de Cicéron. Cette maison de campagne devint ensuite un palais impérial, où l'empereur Adrien mourut, et où l'on voyait son tombeau. Ce fut là qu'il fit à son âme ce célèbre adieu (*Spartian. Vit. Hadr.*, 25) :

Animula vagula, blandula,
Hospes comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca,

Toutes les maisons de Cicéron étaient meublées avec une élégance proportionnée à la délicatesse de son goût et à la magnificence des édifices. Ses galeries étaient ornées des plus belles statues et des meilleurs tableaux de la Grèce[1]. Sa vaisselle et tous les autres objets de service répondaient à cette richesse par la beauté de la matière et par l'excellence de l'ouvrage. Pline parle d'une table de citre qui existait encore de son temps. C'était, dit-il, la première qu'on eût vue à Rome, et Cicéron l'avait payée un million de sesterces[2]. Il était persuadé qu'un citoyen de son rang devait ne se montrer en rien au-dessous de lui-même, et relever encore sa dignité par la

Pallidula, rigida, nudula?
Nec, ut soles, dabis jocos.

Fontenelle, dans ses *Dialogues des Morts*, a donné une imitation de ces vers d'Adrien :

Ma petite âme, ma mignonne,
Tu t'en vas donc, ma fille, et Dieu sache où tu vas!
Tu pars seulette, nue, et tremblotante : hélas!
Que deviendra ton humeur folichonne?
Que deviendront tant de jolis ébats?

Son âme, dit Middleton, l'aurait abandonné avec moins de regret, si, de cette habitation terrestre de Cicéron, elle se fût élevée comme lui à ces régions supérieures, où sans doute, pour partager la confiance d'Érasme, il vit encore dans la jouissance de l'éternelle félicité : « Ubi nunc agat anima Ciceronis, fortasse non est humani judicii pronuntiare; me certe non admodum adversum habituri sint in ferendis calculis, qui sperant illum apud superos quietam vitam agere. » *Erasm. procem. in Tuscul. Quæst. ad Joann. Vlatten.*

[1] *Voy.* sur les ouvrages d'art recueillis par Cicéron, une dissertation de l'abbé Venuti, dont l'abbe Arnaud a fait une analyse, beaucoup trop abrégée, dans le premier volume des *Variétés littéraires*. — [2] Environ 225,000 fr. Exstat hodie M. Ciceronis in illa paupertate, et, quod magis mirum est, illo ævo emta HS X. *Plin.*, *Nat. hist.*, XIII, 15. Nullius ante Ciceronianam vetustior memoria est. *Ib.*, 16.

splendeur de sa vie. C'était le motif qui lui avait fait acheter tant de maisons, et qui les lui avait fait choisir dans les cantons les plus célèbres de l'Italie, surtout au long de la voie Appia [1], où elles se présentaient à l'observation des voyageurs, et comme à la rencontre de ses amis, qu'il s'empressait d'y recevoir.

Si l'on songe à la médiocrité du patrimoine de Cicéron, attestée par plusieurs anciens, on aura peine à comprendre quelle était la source d'un revenu assez vaste pour fournir à la construction de tant d'édifices et aux frais continuels de leur entretien. Mais l'étonnement doit cesser si l'on considère les grandes occasions qu'il avait eues d'augmenter sa fortune. Les premiers citoyens de Rome avaient deux voies toujours ouvertes pour acquérir des richesses : d'abord les magistratures publiques et les gouvernements des provinces; ensuite les présents des rois, des princes et des états étrangers, qu'ils s'étaient attachés par leurs services et par leur protection. Quoique Cicéron eût usé de ces avantages avec une admirable modération, ce qu'il en avait tiré suffisait à un homme si prudent, si réglé, si supérieur aux plaisirs frivoles [2]. Ainsi, en quittant la Cilicie, où, par une générosité sans exemple, il avait épargné à la province plus de six millions de notre monnaie, que tous les autres gouverneurs auraient fait tourner à leur propre utilité, il ne laissa point, à la fin de son année, de confier aux receveurs publics une somme de deux millions deux cent mille sesterces [3], qu'il avait ménagée sur les plus justes

[1] La maison de Formies, suivant la remarque critique de l'abbé de Chaupy sur ce passage de Middleton (tome I, pag. 193, de l'ouvrage cité plus haut), était la seule qui eût cette position. — [2] *Ad Quint.* II, 15. — [3] *Ad Att.*, XI, 1.

appointements de sa charge, et qui lui fut remise après son retour en Italie.

Il y avait d'ailleurs une troisième voie pour s'enrichir, qui était estimée la plus honorable, et qui avait procuré à Cicéron de fréquents secours. C'étaient les legs qu'on recevait de ses amis à leur mort. Par un usage qui n'a guère été commun que chez les Romains, les clients et tous ceux qui avaient fait profession de quelque attachement particulier pour une illustre famille, laissaient à leurs patrons une partie considérable de leur bien, comme le témoignage le plus certain de leur respect et de leur gratitude; et le crédit d'un citoyen augmentait à mesure que ses richesses s'accroissaient par cette espèce d'hommage qu'on rendait à ses vertus. Cicéron remarque lui-même, à l'honneur de Lucullus, que, pendant qu'il gouvernait l'Asie, il lui était échu plusieurs riches successions [1]; et Cornélius Népos nous apprend qu'Atticus avait recueilli de même beaucoup d'héritages, auxquels il n'avait eu d'autre titre que la bonté de son caractère et la fidélité de son amitié [2]. Cicéron avait reçu un grand nombre de ces présents testamentaires. Il s'en félicite lui-même dans plusieurs de ses lettres [3]; et lorsque Antoine lui reprocha faussement d'avoir été négligé dans ces occasions, il répondit que son bien s'était accru par cette seule voie de plus de vingt millions de sesterces, dont il était redevable à des donations libres et volontaires, et non, comme il en accusait Antoine [4], à des testaments forgés, dont les auteurs étoient inconnus.

On n'a jamais reproché de vice habituel à Cicéron; et

[1] *Pro Flacc.*, 34. — [2] Multas enim hereditates nulla alia re, quam bonitate, est consecutus. *Vit. Att.*, 21. — [3] *Ad Att.*, II, 20; XI, 2; *pro Milon.*, 18. — [4] *Phil.*, II, 16.

dans le plus corrompu de tous les siècles on peut le citer comme un exemple éclatant de vertu [1]. L'avarice, l'envie, la malignité, la débauche, et les autres passions grossières qui exercent leur empire sur les âmes vulgaires, ne prirent jamais le moindre ascendant sur la sienne. Ceux qui liront avec soin ses lettres familières n'y découvriront rien de bas, de licencieux, d'emporté, rien qui sente l'artifice et la mauvaise foi. On y trouve partout des principes invariables de bienveillance et d'humanité, de tendresse pour ses amis, et d'affection pour la république ; on n'y aperçoit point d'autre source de ses pensées et de ses actions. Jamais un cœur ne fut plus libre de l'envie, quoique personne n'eût essuyé de plus cruels effets de celle d'autrui. C'est un éloge sur lequel tous les anciens écrivains s'accordent, et dont on sent la vérité dans tous ses écrits. Il y donne continuellement des louanges à ce qui lui en paraît digne, jusque dans ses rivaux et ses adversaires. Il célèbre le mérite partout où il le reconnaît, dans les anciens comme dans ses contemporains, dans la Grèce comme dans l'Italie, et sans cesse il vérifie la maxime qu'il établit lui-même dans un de ses Discours : « Qu'on ne porte point envie à la vertu d'un autre, quand on trouve dans son propre cœur le témoignage de la sienne. [2] »

L'enjouement de son humeur et la vivacité de son esprit le rendaient naturellement capable de plaire aux femmes. Jeune, il avait étudié dans leur société l'élégance et la grâce du langage [3] ; et, dans un âge plus avancé, il avait eu souvent, pendant l'absence d'un grand nombre de citoyens distingués, à conférer avec les femmes du plus

[1] Quum vita fuerit integra, nec integra solum, sed etiam casta. *Erasm. Ep. ad Joann. Vlatten.* — [2] *Philippic.*, X, 1. — [3] *Brut.*, c. 58, etc.

haut rang sur les intérêts de leurs maris et de leurs frères. Cependant on ne trouve, dans les détails les plus intimes de sa correspondance, aucune trace de galanterie ou d'intrigue avec elles. Vers la fin de sa vie il racontait fort agréablement, dans une lettre à Pétus, les circonstances d'un souper qu'il avait fait avec leur ami Volumnius, grand épicurien, où Cythéris, fameuse courtisane qui avait été l'esclave de Volumnius et qui était alors sa maîtresse, tenait rang au nombre des convives. Après avoir badiné sur cet incident, il ajoute qu'il ne s'était pas défié qu'elle dût être de cette fête, et que malgré l'inclination qu'il avait pour les plaisirs de la table, ces autres plaisirs, dans sa jeunesse même, avaient fait peu d'impression sur lui; à plus forte raison, dit-il, depuis que la vieillesse était venue [1]. Il entretint néanmoins une étroite familiarité, et même un commerce de lettres, avec une femme nommée Cérellia, qui donne ridiculement à l'historien Dion un sujet de scandale, quoiqu'il avoue que cette femme n'avait pas moins de soixante-dix ans. Cicéron loue souvent dans ses lettres le goût qu'elle avait pour les livres et pour la philosophie [2]. Ce penchant commun lui faisait aimer son entretien et ses écrits. Mais si la complaisance qu'il devait à son sexe et l'estime qu'il avait pour ses talents lui faisaient respecter sa personne, on remarque aisément par quelques traits de ses lettres à Atticus qu'il avait peu d'affection pour elle, et qu'elle n'avait réellement aucune sorte d'ascendant sur lui.

Les défauts de Cicéron étaient en fort petit nombre, et c'est à la condition humaine qu'ils doivent être attribués plus qu'à lui. On a cru qu'il s'enflait trop dans la

[1] *Ep. fam.*, IX, 26. — [2] *Ad Att.*, XIII, 21; XV, 1; XII, 51; *Ep. fam.*, XIII, 72, etc. Quintilien, VI, 3; Dion, XLVI, 18.

prospérité, qu'il s'abattait trop dans la disgrâce, et que dans l'une ou l'autre de ces deux situations il se persuadait trop aisément qu'elles ne devaient jamais finir [1]. C'est Pollion qui nous en a tracé cette image, et peut-être n'est-elle point sans ressemblance. Brutus, en écrivant à Cicéron, semble lui faire le premier reproche : il l'avertit de ne pas se fier trop à ses espérances, lorsque les affaires commençaient à tourner heureusement contre Antoine [2]. Cicéron passe condamnation lui-même sur le second : « Si quelqu'un, dit-il [3], est prompt à s'alarmer dans les grands périls, et se porte toujours à la crainte plutôt qu'à l'espérance, c'est moi ; et si c'est un vice, je n'en suis pas exempt. » Cependant lorsqu'il expliquait la nature de sa timidité, il avait coutume de dire qu'elle servait moins à lui faire redouter les dangers, qu'à les lui faire prévoir ; explication qui se trouve pleinement confirmée par la dernière partie de sa vie, et surtout par le courage et la fermeté qu'il fit paraître à sa mort. [4]

Mais la plus vive et la plus éclatante passion de son cœur fut son amour pour la gloire, et cette soif de louanges que rien n'était capable de satisfaire. Il la confessait lui-même, il la nourrissait avec indulgence ; et, comme il le dit dans plusieurs endroits de ses ouvrages, il la portait quelquefois jusqu'à la vanité [5]. Ses ennemis s'en firent une arme contre lui ; et la vivacité qu'on lui

[1] Utinam moderatius secundas res, et fortius adversas ferre potuisset ! Namque utræque quum venerant ei, mutari eas non posse rebatur. *Asin. Poll. apud Senec. Suasor.* 7. — [2] *Brut. ad Cicer.*, 4. — [3] *Ep. fam.*, VI, 14. — [4] Parum fortis videtur quibusdam ; quibus optime respondit ipse, non se timidum in suscipiendis, sed in providendis periculis : quod probavit morte quoque ipsa, quam præstantissimo suscepit animo. *Quintil.*, XII, 1. — [5] *Ad Att.*, I, 15 ; II, 17 ; *Ep. fam.*, IX, 14.

voyait à célébrer perpétuellement le mérite de ses services, paraissait justifier leur censure [1]. Mais, puisqu'on a toujours regardé cette passion comme le faible de son caractère, et que de siècle en siècle on en a porté le même jugement sans l'avoir bien examinée, et peut-être sans l'avoir comprise, il ne sera pas inutile d'en découvrir ici la source, c'est-à-dire d'expliquer la nature de cette gloire dont il faisait son idole.

La véritable gloire, suivant la définition qu'il en donne lui-même [2], est une grande réputation, fondée sur les services qu'on a rendus ou à ses amis, ou à sa patrie, ou à tout le genre humain. Elle ne consiste point, dit-il encore [3], dans la fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudissements d'une aveugle multitude, que les sages ont toujours comptés pour rien, et pour lesquels il n'a jamais eu lui-même que du mépris, mais dans l'approbation unanime de tous les gens de bien, dans le témoignage incorruptible des juges éclairés, dans le bruit flatteur de la véritable louange, qui répond au mérite et à la vertu comme l'écho répond à la voix, et qui ne doit point être rejeté par les honnêtes gens, puisqu'il accompagne inséparablement les actions honnêtes. Il ajoute que celui qui aspire à cette sorte de gloire ne doit point se promettre, pour fruit de ses peines, le calme, la tranquillité, le plaisir; qu'il doit au contraire sacrifier son repos à celui d'autrui, s'exposer pour le bien public à toutes sortes de tempêtes et de dangers, soutenir les plus pénibles combats contre les méchants et les audacieux, et lutter même quelquefois contre ceux qui sont en possession du pouvoir; enfin, qu'il doit se rendre si utile et si cher à ses

[1] *Pro Dom.*, 35. — [2] *Pro Marcell.*, 8. — [3] *Ep. fam.*, XV, 4; *Tuscul.*, II, 3; *pro Sext.*, 66; *Phil.*, I, 14.

concitoyens, qu'ils regardent sa naissance comme un bienfait du ciel. Telle est l'idée qu'il nous donne de la vraie gloire. On conviendra sans doute que c'est un des plus nobles motifs qui puissent remuer le cœur humain : un principe que Dieu même a imprimé dans notre nature, pour en relever la dignité; qui a toujours d'autant plus de force que l'âme a plus de grandeur et d'élévation, et qui est l'origine, en un mot, de tout ce que l'histoire nous représente de louable et de grand dans les différents âges du paganisme. Qu'on me nomme, dit Cicéron, un seul de nos citoyens qui ait servi honorablement la république dans une autre vue que celle de la gloire et de l'immortalité [1]. Donnez-moi, dit Quintilien, un disciple que la louange excite, et que la gloire soit capable d'échauffer; je ne craindrai point que l'indolence et la paresse l'empêchent jamais de répondre à mes espérances [2]. Je ne sais, dit Pline, si je dois compter sur l'estime de la postérité; mais je suis sûr de m'en être rendu digne, non par mon mérite, ce que je ne pourrais dire sans orgueil, mais par mon ardeur, par mon travail, par le respect que j'ai toujours eu pour l'avenir. [3]

Il ne paraîtra point surprenant que les anciens aient poussé si loin ce principe, et qu'ils aient considéré la gloire comme la plus parfaite récompense de la vertu [4], si l'on fait réflexion que la plupart n'avaient aucune notion d'une récompense future, et que ceux même qui croyaient les gens de bien destinés à quelque bonheur

[1] *Pro Rabir. perd.*, 10. — [2] Mihi detur ille puer, quem laus excitet, quem gloria juvet; in hoc desidiam nunquam verebor. *Quintil.*, I, 3. — [3] Posteris an aliqua cura nostri, nescio : nos certe meremur, ut sit aliqua, non dico ingenio (id enim superbum), sed studio, sed labore, et reverentia posterum. *Plin. Epist.*, IX, 14. — [4] *Pro Milon.*, 35.

dans un autre état, n'en avaient que des idées incertaines, qui excitaient leurs désirs plutôt que leurs espérances. Ils s'attachaient avec joie, par conséquent, à ce qui était en quelque sorte à leur portée. Leur imagination créait un avenir composé de gloire et d'honneur, une immortalité qui consistait dans les applaudissements perpétuels de tous les siècles. Cette agréable fiction, qui semblait prolonger l'étendue de leur vie, et donner une espèce d'éternité à leur existence, avait d'autant plus de force pour soutenir leur courage et leur vertu, qu'en supposant même qu'il ne leur restât nul sentiment après la mort, ils prenaient plaisir à penser qu'on serait occupé du souvenir de leurs actions, et que l'exemple qu'ils auraient laissé à l'imitation de leurs descendants continuerait encore de les rendre utiles au genre humain. Cicéron déclare souvent qu'il ne regardait pas proprement comme sa vie ce cercle étroit de jours et d'années, dans lequel il se voyait renfermé sur la terre; mais que, jetant les yeux plus loin, il considérait ses actions comme une semence répandue dans le vaste champ de l'univers, qui devait lui produire dans la succession infinie des siècles un fruit éternel de gloire et d'immortalité. On ne dira point qu'il se soit trompé dans ses espérances, ni qu'il ait manqué sa fin; car aussi long-temps que le nom romain subsistera dans la mémoire des peuples, et que le savoir, la vertu et la liberté conserveront de l'estime et du crédit dans le monde, il sera grand, célèbre et respectable aux yeux de tous les hommes.

A l'égard de la seconde preuve de sa vanité, qu'on tire des louanges qu'il se donne sans cesse dans ses Discours au sénat et au peuple, quoique le commun des lecteurs la croient bien confirmée par une infinité de passages,

dont le sens ne saurait paraître équivoque; si l'on considère les circonstances où il s'est trouvé et le rôle éclatant qu'il y a soutenu, on conviendra non seulement que cette ardeur de faire entendre ses louanges était excusable, mais qu'elle était quelquefois nécessaire. Le destin de Rome était arrivé à un moment de crise, et tous les partis faisaient leurs efforts pour opprimer la république, ou pour la faire triompher. Cicéron servait de chef aux défenseurs de la liberté, ou du moins toutes leurs démarches étaient réglées par ses conseils. Depuis long-temps il avait été l'objet commun de la malignité et de la fureur de tous ceux qui aspiraient à la tyrannie par l'usurpation du pouvoir [1]; et tandis qu'ils avaient toutes les forces militaires de l'empire pour soutenir leurs entreprises, il était sans autres armes pour sa défense qu'une autorité acquise par de longs services, et par la persuasion bien établie de son intégrité. Ainsi, dans la nécessité de répondre aux calomnies perpétuelles des factieux, il était obligé de faire valoir le mérite et l'utilité de ses conseils, pour resserrer les liens qui l'unissaient au peuple, et raffermir les fondements de cette confiance mutuelle que s'efforçaient de ruiner les ennemis de la patrie. « L'éloge qu'il faisait de ses services, selon Quintilien [2], était moins pour sa gloire que pour sa défense. Il cherchait à repousser la calomnie, et à justifier sa conduite lorsqu'elle était attaquée. » C'est ce qu'il déclare lui-même dans toutes ses harangues. « Jamais, disait-il [3], on ne l'avait entendu parler de lui

[1] *Phil.*, XII, 10; VI, 6. — [2] At plerumque illud quoque non sine aliqua ratione fecit.... Ut illorum, quæ egerat in consulatu, frequens commemoratio possit videri non gloriæ magis, quam defensioni data.... Plerumque contra inimicos atque obtrectatores plus vindicat sibi; erant enim tuenda, quum objicerentur. *Quintil.*, XI, 1. — [3] *Pro Dom.*, 35, 36.

que lorsqu'il y avait été forcé. On lui imputait de faux crimes, et sa coutume était d'y répondre par des services réels. Un homme qui avait été chargé des plus grands intérêts, et que l'envie avait sans cesse persécuté, pouvait-il en repousser les outrages, sans mêler quelquefois ses louanges à son apologie? Et s'il arrivait, après avoir travaillé si constamment pour le bien public, qu'une juste indignation lui arrachât par intervalles quelques expressions qui tendissent à sa gloire, cette faiblesse ne méritait-elle pas d'être pardonnée[1]? Quand on ne troublait point son repos, ajoutait-il, quand ses ennemis gardaient le silence, il aurait été honteux pour lui de ne pouvoir se taire; mais quand il se voyait accusé, outragé, exposé à la haine publique par de fausses imputations, n'avait-il pas le droit de se défendre, sinon avec toute la dignité de son rang, du moins avec toute sa liberté[2]? » Tel est donc précisément l'état de la question, et sa vie entière le prouve. Cicéron était enflammé d'une vive passion pour la gloire; il n'aimait rien avec tant d'ardeur que les louanges; il prenait plaisir à entendre autour de lui les applaudissements qu'il avait mérités; mais son cœur et son imagination étaient encore plus flattés de la réputation qu'il se promettait après sa mort, et nous avons déjà fait observer que cette noble passion n'a jamais tant de force que dans les grandes âmes. Après cela, peut-on se défendre d'une juste indignation, lorsqu'on entend de frivoles déclamateurs, qui n'ont jamais été capables de pénétrer le véritable caractère de Cicéron, ni de sentir combien le leur est méprisable, prononcer témérairement que Cicéron était *le plus vain de tous les hommes*?

Mais le point de vue sous lequel il peut être considéré

[1] *De Arusp. resp.*, 8. — [2] *Pro Sull.*, 29.

avec autant d'utilité que de satisfaction par un lecteur qui cherche à s'instruire, est du côté de sa doctrine et de la prodigieuse étendue de ses connaissances. Ce genre de mérite brille avec tant d'éclat dans tous les monuments qui nous restent de lui, qu'il semble affaiblir, effacer même la dignité de son caractère général, et surtout de son caractère politique. L'idée de l'homme savant absorbe celle du sénateur, et à force de l'admirer comme le plus grand des écrivains, on oublie qu'il était aussi le plus grand magistrat de Rome. C'est en étudiant ses ouvrages que nous apprenons la langue latine au collége; c'est encore lui qui forme, pour ainsi dire, notre style et notre intelligence: nous l'abandonnons ensuite, et ce qui nous en reste n'est guère que l'idée d'un orateur ou d'un philosophe. Cependant il en est des caractères comme des peintures. On ne peut juger d'une partie sans avoir jeté les yeux sur toute l'étendue du tableau. La perfection de chaque trait dépendant du rapport et de la proportion qu'ils ont tous entre eux, ils tirent l'un de l'autre un nouveau degré de majesté et de splendeur, dont on ne peut être frappé qu'en les observant tous ensemble. Le savoir de Cicéron, considéré à part, fera naître une juste admiration; mais ce sentiment augmentera beaucoup, si l'on considère ce profond savoir dans le premier homme d'état d'un puissant empire. Son habileté politique n'est pas moins admirable; mais elle causera beaucoup plus d'étonnement, lorsqu'on fera réflexion qu'elle se trouve dans le plus savant philosophe, dans l'écrivain le plus éloquent de son siècle. Et l'union de ces deux caractères nous représente le plus parfait modèle que la nature et l'éducation puissent former. [1]

[1] *Pro Arch.*, 7.

De tant d'écrivains qui ont employé touet leur vie à l'étude, il n'y en a point qui nous ait laissé des fruits plus abondants et plus précieux de ses lumières, dans toutes les parties des sciences et des lettres. L'éloquence, la poésie, la philosophie, la jurisprudence [1], l'histoire, la critique, la politique, la morale; on ne nommera rien sur quoi Cicéron n'ait écrit avec autant de succès que les plus habiles de ses contemporains; et dans plusieurs de ses ouvrages il a surpassé les plus grands hommes de tous les siècles. Ce qui nous en reste n'est qu'une petite partie de ce qu'il avait publié; et quoique la plupart nous soient venus fort imparfaits, c'est-à-dire ou mutilés par le temps, ou altérés par l'ignorance, ils passent justement pour les plus beaux réstes de toute l'antiquité. Pareils aux livres des Sibylles, quand il s'en serait perdu encore davantage, ils seraient toujours inappréciables.

L'assiduité de Cicéron au travail surpasse aujourd'hui tout exemple, et même toute croyance. C'est par cette industrieuse et constante application qu'il trouva le secret d'achever tant de merveilles, et de concilier sans cesse les plaisirs de l'étude et le soin des affaires. Il ne sacrifia jamais un seul moment à l'oisiveté, et les moindres intervalles étaient soigneusement ménagés pour le travail. Le temps que les autres donnent aux spectacles, aux fêtes, aux plaisirs, ou même au sommeil et au repos, il le déro-

[1] M. Cicero in libro, qui inscriptus est de Jure civili in artem redigendo, verba hæc posuit. *Aul. Gell.*, I, 22. M. Tullius non modo inter agendum nunquam est destitutus scientia juris, sed etiam componere aliqua de eo cœperat. *Quintil.*, XII, 3. At M. Tullium, non illum habemus Euphranorem circa plurium artium species præstantem, sed in omnibus, quæ in quoque laudantur, eminentissimum. *Ibid.*, c. 10.

bait pour se renfermer avec ses livres, et pour ajouter de jour en jour quelque chose à ses lumières[1]. Les jours d'affaires, s'il avait quelque ouvrage à composer, il ne pouvait trouver d'autre temps que celui qu'il consacrait d'ordinaire à la promenade; et dans le mouvement même de cet exercice il dictait ses pensées à ses secrétaires qui marchaient près de lui[2]. Nous avons un grand nombre de ses lettres, les unes datées avant la pointe du jour; les autres au sénat, d'autres à table, d'autres dans le tumulte des visites du matin; d'autres même, en voiture, au milieu de la poussière d'une grande route.[3]

On s'accorde à regarder les lettres des grands hommes comme la plus agréable partie de leurs ouvrages. Le cœur est touché de cette lecture à proportion que celui de l'écrivain paraît s'ouvrir. Nous estimons, chacun dans leur genre, les recueils de lettres des gens d'esprit, des savants, des hommes d'état; mais nous n'en avons point, dans aucun genre, qui, pour la beauté du style, l'importance des matières, et la célébrité des personnes qui s'y trouvent mêlées, soient comparables aux lettres de Cicéron. Il nous en reste environ neuf cents, toutes écrites depuis sa quarantième année. C'est une très faible partie de celles qui étaient sorties de sa plume, et de celles même qui furent publiées après sa mort par Tiron, son

[1] *Pro Arch.*, 6; *pro Planc.*, 27. — [2] *Epist. ad Quint.*, III, 3; *ad Att.*, II, 23. — [3] Quum hæc scribebam ante lucem.... *Ad Quint.*, III, 2, 7. Ante lucem quum scriberem contra Epicureos, de eodem oleo et opera exaravi nescio quid ad te, et ante lucem dedi. Deinde quum, somno repetito, simul cum sole experrectus essem.... *Ad Att.*, XIII, 38. Hæc ad te scripsi apposita secunda mensa. *Ibid.*, XIV, 6, 21; XV, 13. Hoc paullulum exaravi ipsa in turba matutinæ salutationis. *Ad Brut.*, 22. Hanc epistolam dictavi sedens in rheda, etc. *Ad Att.*, V, 17.

affranchi[1]. Ce qui augmente encore le prix des lettres qui nous restent, c'est qu'elles n'avaient jamais été destinées pour le public, et que Cicéron n'en gardait même aucune copie. L'année qui précéda sa mort, Atticus lui ayant marqué là-dessus quelque curiosité, il lui répondit qu'il n'en avait aucun recueil, mais que Tiron en avait conservé environ soixante-dix.[2]

On peut s'attendre à voir, dans cette partie de ses ouvrages, l'homme à découvert sans la moindre apparence de déguisement et d'affectation, surtout dans les lettres à Atticus, avec qui il s'entretenait aussi librement qu'avec lui-même. Il lui découvrait la naissance et le progrès de toutes ses idées. On remarque qu'il n'entreprenait rien sans le consulter; de sorte que ce recueil peut être regardé comme des mémoires authentiques de son temps[3], qui contiennent les plus importants matériaux de cette époque de l'histoire romaine, et qui nous découvrent le fond et les ressorts des plus grands événements. C'est faute de les avoir consultés, ou de les avoir bien approfondis, que tous nos écrivains modernes paraissent si superficiels, et commettent tant d'erreurs dans l'histoire du siècle de César et de Cicéron.

Aucun des ouvrages historiques de Cicéron n'est échappé aux ravages du temps. Ainsi l'on a perdu ses Mémoires *sur son consulat*, en langue grecque; son poëme latin *sur ses malheurs*; ses *Anecdotes*; les recherches d'histoire naturelle qu'il avait publiées, et dont Pline cite un Traité sous le titre d'*Admiranda*[4]. Il avait conçu le

[1] *Voy.* quelques fragments de ces recueils, tome XXIX, pag. 114, et sur les *Lettres* en général, t. XV, p. 12. — [2] Mearum epistolarum nulla est συναγωγή. Sed habet Tiro instar septuaginta. *Ad Att.*, XVI, 5. — [3] *Corn. Nep. Vit. Att.*, c. 16. — [4] Cicero in Admirandis posuit, etc.

dessein d'une histoire générale de Rome, que ses amis le pressaient souvent d'exécuter, comme le seul écrivain de sa nation qui fût capable de surpasser les Grecs dans un genre que les Romains avaient jusque là peu cultivé [1]. Il désespéra de trouver assez de loisir pour une si grande entreprise; mais les règles qu'il a tracées pour ce genre offrent en peu de mots la plus parfaite idée d'un ouvrage historique. [2]

La plupart de ses poésies sont aussi perdues; mais celles qui nous restent suffisent pour nous persuader que son génie poétique aurait égalé ses talents pour l'éloquence, s'il eût été cultivé avec le même soin. L'alliance est si étroite entre ces deux arts, qu'il est difficile d'exceller dans l'un sans avoir de la disposition pour l'autre. Ils demandent essentiellement les mêmes qualités, c'est-à-dire une imagination vive, une invention fertile, avec de l'abondance et de la noblesse dans l'expression. C'est pendant la vie de Cicéron que l'ancienne rusticité de la muse latine commença par degrés à se polir, et se familiarisa insensiblement avec l'harmonie des nombres et les autres ornements de l'art: mais la perfection où elle fut portée après sa mort ayant exclu absolument la médiocrité, il

Plin. Nat. hist., XXXI, 2: Quod Admirandis suis inseruit M. Cicero. *Ibid.*, c. 4. Middleton ajoutait ici un prétendu traité *sur les parfums*, et il citait en preuve ce fragment que Pline a rapporté deux fois (XIII, 3; XVII, 7): « In monumentis M. Ciceronis invenitur, unguenta gratiora esse, quæ terram, quam quæ crocum sapiant. » La phrase attribuée par Pline à Cicéron se trouve dans les dialogues *sur l'Orateur*, III, 25; seulement la plupart des manuscrits ont *ceram* au lieu de *terram*. Mais la citation de Pline serait extraite d'un autre ouvrage qu'elle ne suffirait pas encore pour prouver qu'il ait jamais existé un livre de Cicéron intitulé *de Unguentis*. On peut consulter, sur tous ces ouvrages perdus, ma Préface du volume des *Fragments*.

[1] *De Leg.*, I, 2, 3. — [2] *De Orat.*, II, 15.

n'est pas surprenant qu'il ait conservé peu de réputation dans un genre qu'il avait trouvé si inculte et si barbare. Nos jugements ne se forment que par comparaison. Cicéron passe pour mauvais poète, parce qu'il n'est point au rang des Virgile et des Horace; et cette manière de juger s'était établie particulièrement à la cour d'Antoine et d'Auguste, où c'était faire un compliment aux nouveaux maîtres que de jeter du ridicule sur tous les traits de ce grand caractère qui pouvaient offrir quelque prise [1]. De là vient cette raillerie perpétuelle qui s'est attachée jusqu'à nous à deux fameux vers, tant de fois répétés [2]. Ainsi deux mauvaises lignes, choisies par la malveillance de ses ennemis et transmises à la postérité comme un exemple de toutes les autres, ont servi à faire condamner un grand nombre de bons vers, tels que plusieurs de ceux qui nous restent encore. Plutarque compte Cicéron entre les meilleurs poètes de Rome. Pline le jeune faisait gloire d'aspirer à l'imitation de sa poésie [3], et Quintilien paraît n'attribuer les reproches de ses censeurs qu'à leur malignité [4]. Mais la plus forte preuve du mérite de ses vers, c'est qu'ils étaient dans le meilleur goût de son temps, et dans le style de Lucrèce, dont on prétend qu'il revit et corrigea le poëme avant sa publication [5]. Enfin, on ne

[1] Postea vero, quam triumvirali proscriptione consumtus est, passim qui oderant, qui invidebant, qui æmulabantur, adulatores etiam præsentis potentiæ, non responsurum invaserunt. *Quintil.*, XII, 10.

[2] Cedant arma togæ; concedat laurea laudi.
O fortunatam natam, me consule, Romam!

Voy. mes Observations sur ce dernier vers, tome XXIX, pag. 502. — [3] An ego verear, ne me non satis deceat, quod decuit M. Tullium? *Ep.*, V, 3. — [4] In carminibus utinam pepercisset, quæ non desierunt carpere maligni! *Quintil.*, XI, 1. — [5] *Chronique* d'Eusèbe.

peut douter du moins qu'il n'ait été constamment l'ami et le protecteur de tous les poètes célèbres de son siècle, c'est-à-dire d'Attius [1], d'Archias, de Chilius, de Lucrèce, et de Catulle, qui le remercie avec beaucoup de grâce de quelque faveur qu'il avait reçue de son amitié. [2]

La poésie n'était pour Cicéron qu'un amusement, et comme le délassement de ses autres études : son talent distinctif, son souverain attribut, était l'éloquence. Il avait consacré à l'éloquence toutes les facultés de son âme; et jamais mortel ne s'est élevé à la même perfection. « Rome, dit un ingénieux historien, avait peu d'orateurs avant lui qui fussent capables de plaire; elle n'en avait pas qu'on pût admirer. [3] » Démosthène fut son modèle [4]. L'émulation le fit marcher avec tant de succès sur ses traces, qu'il a mérité ce *très bel éloge*, comme l'appelle saint Jérôme : « Démosthène t'a ravi la gloire d'être le premier orateur, et tu lui ôtes celle d'être l'unique [5]. » Le gé-

[1] Adjicis, M. Tullium mira benignitate poetarum ingenia fovisse. *Plin. Ep.*, III, 15. Ut ex familiari ejus L. Attio poeta audire sum solitus. *Brut.*, c. 28. Lucretii poemata, ut scribis, ita sunt : multis luminibus ingenii, multæ tamen artis. *Ad Quint.*, II, 11. *Voy.* aussi *ad Att.*, I, 9, 16.

[2] Disertissime Romuli nepotum,
Quot sunt, quotque fuere, Marce Tulli,
Quotque post aliis erunt in annis;
Gratias tibi maximas Catullus
Agit, pessimus omnium poeta,
Tanto pessimus omnium poeta,
Quanto tu optimus omnium patronus. *Catull.*, 49.

[3] At oratio.... ita universa sub principe operis sui erupit Tullio, ut delectari ante eum paucissimis, mirari vero neminem possis... *Vell. Pat.*, I, 17. — [4] Demosthenem igitur imitemur. O dii boni! Quid, quæso, nos aliud agimus? aut quid aliud optamus? *Brut.*, c. 84. — [5] M. Tullius, in quem pulcherrimum illud elogium est : Demosthenes præripuit

nie, l'habileté, le style, le goût, sont dans l'un et l'autre au même degré. Leur éloquence est de ce genre noble, étendu, sublime, qui embellit toujours le sujet, et qui lui donne toute la force et tout l'éclat qu'il est capable de recevoir. C'est cette rondeur de langage, pour parler ici comme les anciens, à laquelle on ne peut rien ajouter, rien retrancher. Enfin leurs perfections sont si transcendantes, et si égales sur tous les points, que les critiques ne conviennent pas encore auquel ils doivent donner la préférence. A la vérité Quintilien, un des plus judicieux, l'attribue entièrement à Cicéron. Mais s'il est vrai, comme d'autres l'ont pensé, que Cicéron n'ait ni la précision, ni l'énergie, ni, suivant son expression, les foudres de Démosthène, il le surpasse par la fécondité et l'élégance de la diction, par la variété et le pathétique des sentiments, et surtout par la vivacité de l'esprit et la finesse des railleries [1]. Démosthène n'a rien d'enjoué ni d'agréable; et lorsqu'il essaie de plaisanter, la manière dont il le fait montre que ce genre ne lui déplaît pas, mais qu'il lui convient peu; car « toutes les fois qu'il affectait la plaisanterie, il ne faisait, dit Longin, que se rendre ridicule, et s'il lui arrivait de faire rire, c'était presque toujours à ses dépens [2]. » Plus heureux en ce genre, Cicéron, toujours plein de grâce et d'urbanité, était encore sûr de plaire lorsqu'il perdait l'espérance de

tibi, ne esses primus orator; tu illi, ne solus. *Ad Nepot. de vita Clericor.*, *tom.* IV *edit. Bened.*

[1] Huic diversa virtus, quæ risum judicis movendo, etc.... Plerique Demostheni facultatem defuisse hujus rei credunt, Ciceroni modum. Nec videri potest noluisse Demosthenes, cujus pauca admodum dicta ostendunt, non displicuisse illi jocos, sed non contigisse.... Mihi vero mira quædam videtur in Cicerone fuisse urbanitas.... *Quintil.*, VI, 3; X, 1. — [2] Longin, *περὶ ὕψους*, c. 34.

convaincre, et trouvait le moyen d'inspirer de la gaîté à ses juges aussitôt qu'il commençait à redouter leur sévérité. On sait qu'une plaisanterie bien placée [1] lui servit plus d'une fois à sauver ses clients.

Cependant, au milieu même de sa gloire et de sa plus grande réputation, il y avait de son temps à Rome une autre secte d'orateurs, gens d'esprit et de mérite, la plupart d'un rang distingué, qui, en reconnaissant la supériorité de son génie, critiquaient son éloquence, et, suivant un ancien, n'y trouvaient pas le véritable caractère de l'atticisme [2]. Les uns prétendaient qu'elle était languissante et faible; les autres, qu'elle était enflée et trop abondante. Ils affectaient eux-mêmes une exactitude qui allait jusqu'à la minutie; c'étaient des pensées fines, des périodes courtes et précises; comme si l'éloquence consistait dans la frugalité des mots, et n'était que l'art d'accumuler des idées dans un très petit espace [3]. Les chefs de cette méthode étaient M. Brutus, Licinius Calvus, Asinius Pollion, et Salluste, que Sénèque regarde comme l'auteur du style coupé, obscur, sentencieux [4]. Cicéron les raillait souvent de leur prétention à l'élégance attique, et leur reprochait de juger de l'éloquence moins par la force de l'art que par leur propre faiblesse. Ils ont entrepris, disait-il, de décrier ce qui est au-dessus de leur génie, et de n'accorder leur admiration qu'à ce qu'ils croient pouvoir imiter [5]. Quoique leur manière

[1] Ut pro L. Flacco, quem repetundarum reum joci opportunitate de manifestissimis criminibus exemit, etc. *Macrob. Sat.*, II, 1. — [2] *Tacit. Dialog.*, 18; *Quintil.*, XII, 1. — [3] *Quintil.*, XII, 10. — [4] Sic, Sallustio vigente, amputatæ sententiæ, et verba ante exspectatum cadentia, et obscura brevitas, fuere pro cultu. *Senec. Epist.* 104. — [5] *Orat.*, c. 7; *Tuscul.*, IV, 1.

de parler, ajoutait-il, pût flatter l'oreille d'un critique et d'un grammairien, elle n'était point de ce genre harmonieux et sublime, qui ne se propose pas seulement d'instruire, mais d'émouvoir une assemblée; ce n'était pas cette éloquence qui est propre à faire de puissantes impressions sur la multitude, qui excite l'enthousiasme, arrache les applaudissements et les suffrages, et, toujours sûre de la victoire, entraîne également les savants et le peuple. [1]

Pendant la vie de Cicéron, le goût dominant de Rome fut toujours pour cette véritable éloquence. Ses Discours étaient les seuls qui fussent admirés, tandis que tous ces prétendus attiques étaient généralement méprisés, et que lorsqu'ils parlaient en public, l'auditoire les laissait quelquefois seuls avec les juges [2]. Mais après la mort de Cicéron, l'éloquence romaine disparaissant avec la liberté, sa place fut usurpée par un vain fantôme, qui prévalut bientôt dans toutes les parties de l'empire. Au lieu de cette manière noble, abondante, naturelle, qui embrassait librement tous les sujets, on ne vit plus qu'une méthode sèche et resserrée, un genre sentencieux, des tours symétriques et contraints; en un mot, une éloquence convenable aux occasions pour lesquelles on la faisait servir, c'est-à-dire propre à faire des panégyriques, et des compliments serviles aux tyrans. On peut observer ce nouveau goût dans tous les écrivains postérieurs à Cicéron jusqu'à Pline le jeune, qui l'a porté à sa dernière perfection dans son fameux panégyrique de l'empereur Trajan. Cette pièce méritant l'admiration qu'elle a obtenue par l'élégance du style, l'élévation des pensées et la délicatesse des compliments, elle est devenue, dans

[1] *Brut.*, c. 49, 82. — [2] *Ibid.*, c. 84.

ces derniers temps, comme l'étendard de la belle éloquence; et l'on ne voit dans plusieurs critiques modernes que des plaintes de l'ennuyeuse longueur et de l'excessive abondance de Cicéron. Mais une réflexion fort simple peut servir à régler sur ce point notre jugement : c'est que non seulement le siècle le plus poli de la liberté de Rome a mis Cicéron au premier rang de l'éloquence, mais que cette décision a reçu la confirmation la plus authentique que nous connaissions dans la nature des choses, par le consentement unanime de tous les autres peuples, qui, négligeant les productions de ses rivaux et de ses contemporains, nous ont conservé ces précieux restes, comme le plus parfait modèle qui puisse être proposé à l'imitation des hommes. Déjà, dans un temps aussi éloigné de nous que celui de Quintilien [1], Cicéron jouissait si parfaitement de cette réputation universelle, qui est le sceau des plus constantes vérités, que son nom était regardé comme le nom de l'éloquence même.

Nous n'avons considéré, jusqu'à présent, que la partie extérieure du caractère de Cicéron. Il est temps de pénétrer les secrets de son âme, et d'y découvrir, s'il est possible, la source réelle de ses actions, en examinant les principes de cette philosophie par laquelle il faisait profession de régler toute sa vie. Il nous apprend lui-même que c'était celle des philosophes académiciens, secte qui tirait son origine de Socrate, et son nom d'un célèbre gymnase, nommé l'Académie, situé dans un faubourg d'Athènes, où les chefs de cette école s'entretenaient avec leurs disciples. [2]

[1] Apud posteros vero id consecutus, ut Cicero jam non hominis, sed eloquentiæ nomen habeatur. *Quintil.*, X, 1. — [2] *Academ.*, I, 4; *Ep. fam*, IV, 12.

Socrate le premier bannit de la philosophie les recherches physiques qui en étaient avant lui l'unique objet, et la ramena de cet obscur et difficile exercice aux questions de la morale [1]. S'étant proposé le bonheur de l'homme et de la société humaine, il conçut que les notions les plus nécessaires étaient celles de la vertu et du vice, et celle de la différence naturelle qui est entre le bien et le mal. Comme il avait trouvé le monde prévenu des plus fausses idées sur des matières si importantes, il prit pour méthode, non d'établir directement ses propres opinions, mais de réfuter celles d'autrui, et d'attaquer les erreurs qui avaient fait le plus de progrès. Cette voie lui avait paru la plus propre à disposer les hommes à accueillir la vérité, ou du moins la vraisemblance [2]. Ainsi, pendant qu'il faisait profession de ne rien savoir, il renversait les systèmes de tous ceux qui prétendaient à la science; et les engageant dans une suite de questions embarrassantes, il les réduisait, par l'enchaînement même de leurs réponses, à quelque absurdité sensible, qui les mettait dans l'impossibilité de défendre plus long-temps leur opinion. [3]

Platon ne s'attacha point strictement à la méthode de Socrate, son maître, et les successeurs de Platon finirent par abandonner les traces du premier fondateur de leur école. Au lieu de cette modestie qui l'avait porté à ne rien affirmer, et à se borner en apparence à de simples recherches, ils formèrent un système d'opinions [4], qu'ils communiquèrent à leurs disciples comme les principes de leur secte. Speusippe, neveu de Platon, et ceux qui furent après lui les chefs du platonisme, continuèrent

[1] *Tuscul.*, V, 4. — [2] *Ibid.*, I, 4; V, 4. — [3] *De Fin.*, II, 1. — [4] *Acad.*, I, 4.

leurs leçons dans l'Académie, d'où ils prirent le nom d'académiciens, tandis qu'Aristote, le plus distingué des disciples de Platon, se retira dans un autre gymnase, appelé le Lycée, où l'usage qu'il observa d'expliquer sa doctrine en se promenant, lui fit donner, ainsi qu'à ses disciples, le nom de péripatéticiens. Ces deux sectes, quoique distinguées par des noms différents, s'accordaient dans les principes fondamentaux de leur philosophie [1]. La première, qui fut toujours plus pure et plus religieuse que la seconde, plaçait le souverain bien dans la vertu, et non, comme Aristote, dans un mélange de vertu, de richesse et de volupté. Elle enseignait l'existence d'un Dieu, une providence, l'immortalité de l'âme, et deux états futurs, l'un de récompense, l'autre de punition.

Telle fut l'école académique sous cinq maîtres, qui la gouvernèrent successivement après Platon : Speusippe, Xénocrate, Polémon, Cratès et Crantor ; mais le sixième, Arcésilas, renversa tout le système de ses prédécesseurs, et, rappelant la méthode socratique de ne rien affirmer [2], entreprit de faire voir la vanité de tous les systèmes. La raison qu'il apporta pour justifier la nécessité de cette réforme, fut cette même obscurité qui avait réduit Socrate, et tous les anciens avant lui, à reconnaître leur ignorance. Il fit observer, comme eux, que la sphère des sens est étroite, la raison faible, la vie courte, la vérité ensevelie dans de profonds abîmes, l'opinion et l'usage en possession de tous les esprits ; enfin, que tout est couvert d'épaisses ténèbres [3]. Il enseigna, par conséquent, qu'il n'y avait rien dans la nature qui fût connu parfaitement, et que l'erreur ni la vérité n'avaient point de

[1] *Acad.*, I, 4, 6, 8 ; II, 5. — [2] *De Orat.*, III, 18. — [3] *Acad.*, I, 13.

caractère certain ; que rien n'était si téméraire, si funeste, si scandaleux pour un philosophe, que de se former des principes faux ou douteux ; qu'on ne doit rien affirmer d'un ton dogmatique ; que, dans tous les cas, nous devons suspendre notre jugement, et renoncer à la certitude, pour nous borner à des opinions probables, qui sont le seul terme où la raison puisse prétendre. La secte d'Arcésilas prit le nom de nouvelle académie, pour se distinguer de celle de Platon et des premiers héritiers de sa doctrine. Son crédit s'était soutenu jusqu'au temps de Cicéron, et elle venait d'avoir pour chef Carnéade, quatrième successeur d'Arcésilas : elle parvint comme au sommet de sa gloire, sous un maître dont l'esprit et l'éloquence méritèrent les plus grands éloges de l'antiquité. [1]

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que ces académiciens passassent effectivement toute leur vie dans le doute, et que flottant sans cesse dans le scepticisme et l'irrésolution, ils demeurassent sans aucune opinion déterminée, sans aucune règle de jugement et de conduite [2]. Leurs principes étaient aussi méthodiques et aussi certains que ceux des autres sectes. Cicéron en fait un portrait fidèle dans plusieurs de ses ouvrages : « Nous ne sommes pas, dit-il [3], de ces philosophes dont l'esprit flotte sans cesse d'erreur en erreur, et ne sait jamais à quoi s'arrêter. Que serait-ce qu'une vie passée dans une si triste incertitude, sans règle et sans méthode pour nos actions et nos pensées ? La différence entre nous et les autres, c'est que nous ne reconnaissons pas de choses *certaines* ou *incer-*

[1] *Acad.*, I, 13 ; *de Nat. deor.*, I, 5 ; *de Orat.*, III, 18. — [2] Neque enim academici, quum in utramque disserunt partem, non secundum alteram vivunt. *Quintil.*, XII, 1. — [3] *De Offic.*, II, 2.

taines ; nous les appelons *probables* ou *improbables*. Pourquoi ne m'attacherais-je point à ce qui est probable, et ne rejetterais-je pas ce qui manque de probabilité ? Pourquoi n'éviterais-je point le ton présomptueux et affirmatif, et la témérité, qui est si éloignée de la sagesse ? » Dans un autre endroit[1] : « Notre sentiment n'est pas qu'il n'y ait aucune vérité, mais seulement que toutes les vérités sont mêlées de quelques erreurs, et que les apparences des unes et des autres sont si semblables qu'on ne découvre aucun caractère qui puisse servir de règle pour les distinguer ; d'où l'on doit conclure que sans concevoir parfaitement les choses, on trouve un grand nombre de probabilités, qui suffisent pour régler la vie du sage. » — « Entre nous, dit-il encore[2], et ceux qui prétendent connaître la vérité des choses, la seule différence est qu'ils n'ont aucun doute de la certitude de leurs opinions, et que nous, au contraire, en reconnaissant des probabilités que nous pouvons admettre, nous n'avons pas la hardiesse de les donner pour des vérités. Cette manière de penser garantit notre intelligence de toutes sortes de préjugés, et nous dispense de combattre pour telle ou telle doctrine ; au lieu que les partisans des autres sectes se trouvent liés avant d'avoir pu choisir la meilleure : entraînés dès leur jeunesse par l'autorité d'un ami, ou charmés par l'éloquence du premier maître qu'ils entendent, ils jugent de ce qu'ils ne connaissent point, et s'attachent avec obstination à l'école où le hasard les a fait entrer. »

Ainsi l'académie tenait proprement le milieu entre la

[1] *De Nat. deor.*, I, 5. — [2] *Academ.*, II, 3. D'après cette analyse des principes académiques, Middleton ne doute point qu'il ne faille lire *inscientiam*, de Nat. deor., I, 1. *Voy.* mes observations, tome XXV, pag. 141.

rigueur des stoïciens et l'indifférence des sceptiques. Les premiers embrassaient toutes les doctrines de leur école comme des vérités fixes et immuables, dont ils croyaient ne pouvoir s'écarter sans infamie; et faisant à leurs disciples un point d'honneur de cette constance, ils trouvaient ainsi l'art de se les attacher inviolablement. Les sceptiques observaient une neutralité parfaite à l'égard de toutes les opinions. Dans la profession qu'ils faisaient de les croire également incertaines, ils étaient indifférents sur le parti que prenaient les autres. Jamais ils ne se déclaraient pour ou contre un principe, et la règle de leur vie était leur penchant naturel [1], soumis néanmoins aux lois et aux usages de leur patrie. Mais les académiciens, en adoptant le probable au lieu du certain, tenaient la balance entre les deux extrêmes. Aussi leur principe général était-il que la modération doit être observée dans tous les sentiments; et Plutarque [2], qui était attaché à leur secte, nous apprend qu'ils respectaient beaucoup cette ancienne maxime: Μηδὲν ἄγαν, *Ne quid nimis.*

Comme cette école ne combattait particulièrement aucune des autres, et qu'elle leur était opposée à toutes, ou plutôt qu'elle était en général l'adversaire de tous les dogmatiques, chaque secte lui donnait volontiers, après elle-même, la préférence sur toutes les autres; et de ce droit à la seconde place, qui lui était accordée par toutes ses rivales, elle pouvait conclure avec assez de raison qu'elle en avait un fort juste à la première [3]. En effet, si l'on jette les yeux sur l'état du paganisme, et que l'on songe aux plaintes que les plus sages faisaient eux-mêmes des té-

[1] *Voy.* Sextus Empiricus, *Pyrrhon. Hypotyp.*; Aulu-Gelle, XI, 5. — [2] *De Eî apud Delph.*, pag. 387; *de primo Frigido.* — [3] *Fragm. Academ. August.* Voy. tome XXIX, pag. 404.

nèbres dont ils étaient environnés, et aux disputes continuelles qui les divisaient sur les points les plus importants de la religion et de la morale, on reconnaîtra nécessairement que la philosophie académique était non seulement la plus sensée et la plus modeste, mais la plus propre, par sa manière de raisonner, à découvrir quelques rayons de la vérité [1]. Son caractère était d'encourager les recherches, d'en pénétrer l'objet jusqu'au fond, et de balancer la valeur de chaque argument, jusqu'à ce qu'elle en eût trouvé le véritable poids [2]. C'est ce qui porta Cicéron, dans un âge avancé et dans toute la maturité de son jugement, à quitter la vieille académie pour s'attacher à la nouvelle. Après avoir connu, par une longue expérience, la vanité de toutes ces sectes qui se vantaient de posséder la vérité, et d'être les seuls guides de la vie; perdant enfin l'espérance de parvenir à quelque certitude, il se crut trop heureux, pour fruit de toutes ses peines, de pouvoir s'attacher du moins au probable [3]. Toutefois le génie et le caractère général des deux académies étaient encore à peu près les mêmes. Quoique l'ancienne fît profession d'un système déterminé, c'était toujours avec beaucoup de défiance et de précaution; et si la nouvelle en était différente, c'était seulement parce qu'elle poussait beaucoup plus loin le scrupule. Il suffit de lire les écrits de Platon, premier maître de l'ancienne, qui, suivant la remarque de Cicéron, « n'affirme jamais rien sans réserve, ne donne rien pour certain, examine librement une question, et discute sans partialité les divers sentiments [4]. » Mais cette philosophie avait un autre avantage, qui devait naturellement y conduire Cicéron. De toutes les sectes,

[1] *De Nat. deor.*, I, 1, 3; *Academ.*, I, 13; II, 3. — [2] *Acad.*, II, 3. — [3] *Ibid.*, II, 4; *Tuscul.*, I, 9; *Orat.*, c. 71. — [4] *Acad.*, I, 13.

elle était la plus favorable à l'éloquence, parce que l'usage qu'elle avait établi de disputer pour et contre chaque opinion, donnait à l'orateur une occasion admirable d'exercer ses talents, et d'acquérir la facilité de traiter sur-le-champ tous les sujets. Il l'appelle par cette raison la mère de l'éloquence [1]. Il déclare qu'il doit toute sa réputation dans l'art de parler, non aux règles mécaniques des rhéteurs, mais aux principes nobles et indépendants de l'école académique.

Cependant cette célèbre école était presque abandonnée dans la Grèce, et n'avait à Rome qu'un petit nombre de partisans, lorsque Cicéron s'en rendit le protecteur, et s'efforça de lui faire reprendre son ancien lustre. Elle imposait à ses disciples la pénible obligation de disputer contre chaque secte et sur chaque point de philosophie : et s'il était difficile, remarque Cicéron [2], d'en combattre une seule avec avantage, combien ne l'était-il pas de les vaincre toutes? Il n'est pas surprenant qu'avec des lois si rigoureuses l'académie fût abandonnée de toutes parts, à mesure que la mollesse et le goût du plaisir devenaient des passions dominantes. Cette altération des mœurs et des sentiments disposait tout le monde à la doctrine d'Épicure. De là ce mot d'Arcésilas [3]. On lui demandait pourquoi les épicuriens faisaient tant de conquêtes dans toutes les sectes, et pourquoi l'on ne voyait jamais revenir un déserteur à l'école académique. « C'est, répondit-il, que d'un homme on peut faire un eunuque, mais qu'un eunuque ne redevient jamais homme. »

Cette idée générale de la philosophie de Cicéron [4] pourra

[1] *Tuscul.*, II, 3; *Orat.*, c. 3; *Proœm. Paradox.*; Quintilien, XII, 2. — [2] *De Nat. deor.*, I, 5. — [3] Diog. Laërce, *Arcesil.* — [4] L'examen de la philosophie de Cicéron est compris dans trois

servir en partie à rendre raison de la difficulté qu'on trouve à découvrir ses véritables sentiments, et des

Mémoires, lus à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, en 1775, 1776, 1778, par Gautier de Sibert (tomes XLI et XLIII).

Dans le Mémoire de 1775 (tome XLI, page 466), l'auteur, après avoir parlé des anciens Romains qui pratiquaient la philosophie sans la connaître, et suppléaient aux doctrines par les vertus, nous montre Cicéron faisant le premier passer dans sa langue les meilleurs principes des écoles grecques, et répandant sur l'aridité même du stoïcisme les charmes de son admirable élocution. Le philosophe romain combat le système d'Épicure, qui avait aisément séduit un peuple ignorant et corrompu par la victoire; il expose fidèlement les opinions des autres sectes, et, dégoûté de toute philosophie exclusive par l'examen complet des croyances et des erreurs humaines, il s'attache à l'*éclectisme* académique, qui semble d'abord commode et facile, mais qui exige réellement de longs travaux; car on ne peut choisir entre les idées des philosophes sans les avoir toutes appréciées. En effet, le doute socratique, comme le dit avec raison Gautier de Sibert, n'est pas le doute absolu. « Socrate, selon lui, était incontestablement persuadé que la vertu est le premier de tous les biens, puisqu'il faisait consister la vraie félicité dans la pratique de la vertu; il savait aussi qu'il y a une Divinité, puisqu'il parlait souvent des devoirs qu'on doit lui rendre, et des bienfaits dont elle comble les hommes. » L'auteur du Mémoire n'a point de peine à prouver que Cicéron est bien moins indécis encore que les philosophes des deux dernières académies sur les vérités fondamentales; et c'est surtout ce qui le conduit naturellement à trouver dans les OEuvres de Cicéron les premières traces de l'*éclectisme* d'Alexandrie. J'ai moi-même fait voir ailleurs que le chef de tous ces philosophes, Platon, fidèle à l'impartialité socratique, avait déjà enseigné aux hommes ce choix de la conscience entre les principes de toutes les écoles.

L'auteur commence, dans son second Mémoire (tome XLIII, page 61), à donner le développement de l'idée qui termine le premier; c'est-à-dire que Cicéron, en métaphysique et en morale, avait adopté les principes, les dogmes, les opinions les plus conformes à la nature et à la saine raison. Il cherche d'abord dans les Traités de Cicéron, tout en ayant soin de ne pas le confondre avec les philosophes qu'il réfute ou les interlocuteurs qu'il fait parler, quelle a été

erreurs où l'on tombe ordinairement dans cette recherche. Qu'on se rappelle seulement que le principe fonda-

sa doctrine sur Dieu, la providence, la religion, et il donne à ce propos une assez longue analyse des dialogues *sur la Nature des dieux*. Il y joint d'autres passages qui se rapportent à la nature de l'âme, à son état après la dissolution du corps, à son immortalité. Cicéron, dans quelques unes de ses Lettres (*Famil.*, V, 16, 21, 36; VI, 4, 21), paraît douter de ce dernier dogme; mais l'auteur remarque avec justesse que plusieurs de ces lettres sont adressées à des épicuriens, dont le philosophe, soit par urbanité, soit par quelque autre motif né des circonstances du moment, ne voulait point choquer les préjugés. Il pouvait ajouter que, dans les philosophes de l'antiquité les plus sévères et les plus purs, c'est une chose fort rare que l'exactitude et la précision des doctrines; et peut-être faut-il s'étonner que l'indépendance entière de leur pensée, dont rien ne réprimait l'essor dans les conjectures métaphysiques, n'ait pas enfanté encore plus de doutes et d'incertitudes. La morale est plus positive. Cicéron donne surtout à la sienne un caractère de noblesse et de gravité, qu'on ne trouve pas même toujours dans l'école de Zénon.

La morale de Cicéron, objet du troisième Mémoire (tome XLIII, page 101), devait être envisagée successivement par Gautier de Sibert dans les enseignements du philosophe sur la loi naturelle, et dans les moyens qu'il indique à l'homme pour faire son propre bonheur, et contribuer à celui des autres. L'auteur réfute les paradoxes de Montaigne contre les règles de la morale naturelle, et il y oppose les nobles et sublimes inspirations de l'orateur romain, qui conçoit bien mieux la destinée et les devoirs de l'homme. Il voulait ensuite examiner, d'après Cicéron, dont il cite toujours les textes, ce que nous devons à Dieu, à nous-mêmes, à la société. Mais ce Mémoire, qui est loin d'être complet, en annonce d'autres, dont il paraît que la publication n'a point suivi. Les recherches du même auteur sur la différence entre les philosophes *académiques* et les philosophes *sceptiques* (tome XLIII, page 131), ne peuvent y suppléer.

Gautier de Sibert se proposait aussi, comme il le dit au commencement de son second Mémoire (page 63 du même volume), d'examiner si la conduite et les actions de Cicéron, soit homme privé, soit homme public, ont été conformes à sa doctrine. Nous devons regretter surtout qu'il n'ait point rempli cette promesse. Son style, ordinai-

mental de l'académie était de réfuter les opinions d'autrui plutôt que de faire connaître les siennes. Cependant ce n'est pas encore ici la principale difficulté : Cicéron avait peu de scrupule sur cet article, et n'affectait point d'être obscur dans l'explication de ses principes. C'est la variété de ses écrits et la différence de leur caractère qui cause l'incertitude de ses lecteurs, parce que, sans faire attention à la nature particulière de chaque ouvrage et au rôle différent qu'il y soutient, ils croient pouvoir tirer indifféremment ses véritables opinions de ses Discours, de ses dialogues, et de ses lettres.

La plupart de ses Discours sont dans le genre judiciaire ; et le devoir d'un avocat est bien moins de représenter la vérité que de faire valoir avec avantage tout ce qui peut être utile à l'intérêt de son client; car c'est au juge que le soin de la vérité est confié par les lois (*de Off.*, II, 14). On chercherait donc en vain les véritables sentiments d'un avocat dans ses plaidoyers. La nature de l'ouvrage ne le permet pas, et Cicéron même s'explique là-dessus assez ouvertement pour nous ôter l'espérance de découvrir les siens par cette voie : « On se trompe beaucoup, dit-il (*pro Cluent.*, c. 50), si l'on juge de nos véritables opinions par les discours que nous prononçons devant les tribunaux. C'est le langage du temps et de la cause,

rement sec et froid, se fût peut-être animé en essayant de reproduire les traits de l'homme vertueux, si pourtant l'historien, depuis longtemps oublié, d'*Antonin* et de *Marc-Aurèle* (1769), avait été capable de tracer d'une main sûre ce parallèle entre les leçons d'un tel philosophe et les exemples de sa vie. Il faut l'avouer en effet : les dissertations de cet écrivain, presque toujours exactes, sont trop souvent diffuses et monotones ; et si l'on y trouve à s'instruire, cette instruction, qui n'a rien de neuf, et qui ne donne pas même une idée suffisante de la matière, se fait trop acheter par l'ennui.

dans lequel il ne faut chercher ni l'homme ni l'avocat. Si les causes pouvaient s'expliquer d'elles-mêmes, elles n'emprunteraient pas notre ministère. On nous emploie pour dire publiquement, non ce que nous voudrions assurer de notre propre autorité, mais ce que demande l'intérêt de la cause et du client. » Quintilien (XI, 1), se conformant à ces idées, pense aussi que l'orateur le plus sage, le plus attaché aux principes de l'honnêteté naturelle, ne doit pas se faire scrupule de mettre en œuvre toutes sortes d'arguments pour le succès de la cause dont il entreprend la défense. Quoiqu'il soit donc fort ordinaire à Cicéron de mêler dans ses plaidoyers des sentences et des maximes philosophiques, on ne doit pas toujours les prendre pour l'expression de ses véritables sentiments. Ce ne sont ordinairement que des lieux communs, qui pouvaient servir à rendre l'auditeur plus attentif, en donnant de la gravité au discours et de la vraisemblance aux preuves. [1]

Ses lettres familières, surtout celles qu'il écrivait à son fidèle Atticus, sont une image plus naturelle de ses dispositions intimes, et nous découvrent plus sincèrement le fond de son cœur. Cependant il faut y mettre encore quelque distinction. Dans ses lettres de compliments, de recommandation, de condoléance, ou dans celles qu'il écrit pour solliciter quelque affaire grave, il choisit les arguments convenables à l'occasion, c'est-à-dire, comme dans ses Discours, les plus propres à persuader ce qu'il se

[1] Si les Discours de Cicéron sont de mauvais garants de ses opinions philosophiques, ils sont, au contraire, des garants certains des faits, surtout ceux qu'il prononça devant le sénat et devant le peuple; car les événements, les actions, les caractères des personnes vivantes, et tout ce qu'il y rapporte d'historique, était aussi connu de ceux à qui il parlait, que de lui-même. Aussi est-ce une des plus pures sources de l'histoire.

propose, ou à obtenir ce qu'il désire. Mais dans ses lettres, en général, il lui arrive si rarement de tomber sur quelque point de philosophie, ou s'il le fait quelquefois, c'est si légèrement et avec si peu d'étendue, qu'il ne faut pas s'en promettre beaucoup de lumières pour la découverte de ses opinions philosophiques.

C'est donc aux ouvrages qu'il nous a laissés sur la philosophie même, qu'il faut recourir immédiatement pour connaître la sienne ; encore cette entreprise n'est-elle pas sans difficulté. Son but était moins d'expliquer ses propres principes que de faire exactement l'histoire de l'ancienne philosophie. Il voulait apprendre à ses concitoyens, dans leur langue naturelle, ce que les philosophes de toutes les sectes et de tous les temps avaient pensé de plus raisonnable sur chaque question, et de plus propre à l'instruction de l'esprit ou à la réformation des mœurs. Dans un temps où la force des armes et celle d'un pouvoir supérieur ne lui permettaient pas de servir autrement sa patrie [1], il s'efforçait de se rendre utile par ses méditations et par ses compositions littéraires. C'est ce qu'il nous déclare lui-même dans son Traité *des Biens et des Maux*, dans celui *de la Nature des dieux*, dans ses *Tusculanes*, dans ses *Académiques*. Il y fait quelquefois le rôle d'un stoïcien, quelquefois celui d'un épicurien, ou d'un péripatéticien, pour expliquer avec plus de poids les différentes opinions de chaque secte ; et, comme il se couvre du nom de l'un pour réfuter plus facilement les autres, il reprend aussi par intervalles son caractère d'académicien pour les combattre tous; d'où il arrive souvent qu'un lecteur inconsidéré, qui ne fait pas attention à la nature

[1] *De Nat. deor.*, I, 4; *Academ.*, I, 5; *Tuscul.*, I, 1; *de Finib.*, I, 3, 4.

du dialogue, s'imagine que c'est toujours Cicéron qui parle ; et, dans cette erreur, il prend pour ses véritables opinions celles d'autrui, que Cicéron ne cite que pour les réfuter.

Mais dans ses dialogues, comme dans tous ses autres ouvrages, lorsqu'il fait profession de traiter particulièrement quelque sujet, ou lorsqu'il juge formellement un principe ou une doctrine, soit qu'il parle directement ou sous le caractère d'académicien, on peut s'assurer qu'il explique ses propres sentiments. S'il ne paraît pas lui-même sur la scène, on voit assez à quel personnage il confie le développement de ses propres opinions. C'est le principal interlocuteur qu'il choisit presque toujours pour le représenter ; Crassus, dans le Traité *de l'Orateur ;* Scipion, dans celui *de la République ;* Caton, dans le dialogue *sur la Vieillesse*, etc. Avec cette clef, on parviendra infailliblement à connaître sa doctrine, en distinguant ses véritables opinions dans toutes les parties de ses ouvrages. Essayons nous-mêmes cette analyse.

Sur la physique et la philosophie naturelle, il pensait, comme Socrate, que des recherches détaillées et exclusives étaient une étude plutôt curieuse que profitable, et qui contribuait peu à perfectionner la vie humaine. Ce n'est pas qu'il n'eût approfondi les divers systèmes de tous les anciens philosophes qui s'étaient fait quelque réputation, et qu'il ne les eût même expliqués dans ses écrits ; mais il croyait pouvoir faire un meilleur usage de son loisir qu'à former de nouvelles opinions, ou du moins à les rédiger[1]. Cependant on peut observer, dans l'idée qu'il nous donne de ces systèmes, qu'un grand nombre de principes fondamentaux de la nouvelle philosophie,

[1] *De Natur. deor.*, I, 21 ; *Academ.*, II, 39.

dont nous attribuons la découverte aux modernes, ne sont que d'anciennes notions, familières aux anciens philosophes dont l'histoire nous a conservé les noms ; telles, par exemple, que *le mouvement de la terre*, *les antipodes*, *le vide*, *la gravitation universelle*, ou la qualité attractive de la matière, qui soutient le monde dans la forme et dans l'ordre qu'il présente à nos yeux.[1]

A l'égard des grands points de religion et de morale qui ont un rapport plus immédiat et plus nécessaire au bonheur de l'homme, tels que *l'existence d'un Dieu*, *la réalité d'une Providence*, *l'immortalité de l'âme*, *l'état futur de récompense et de punition*, *la différence éternelle du bien et du mal*, Cicéron s'est expliqué avec autant de force que de clarté dans plusieurs endroits de ses écrits.

Il soutient l'existence d'un premier Être, ou d'un Dieu, incorporel, éternel, existant par lui-même, dont le pouvoir a créé le monde, et dont la sagesse le conserve. Il croit cette vérité bien établie par le consentement général de toutes les nations, par la beauté et l'harmonie des corps célestes, par les caractères d'ordre et de prudence qui éclatent de toutes parts dans le rapport des choses à certaines fins. Il déclare indigne du nom d'homme celui qui ose attribuer un si bel ouvrage au hasard, tandis que toutes les forces de la sagesse humaine ne peuvent pénétrer la profondeur de cette sagesse qui a produit tant de merveilles.[2]

Il admet aussi la réalité d'une Providence, qui veille constamment à la conservation du système universel, et qui, embrassant dans sa pensée tous les membres de ce

[1] *De Natur. deor.*, II, 45; *Academ.*, II, 38, 39. — [2] *Tuscul.*, I, 14, 27, 28; *de Rep.*, III, 17; *de Nat. deor.*, II, 38; III, 3; *de Divin.*, II, 72.

vaste corps, laisse néanmoins la direction des êtres inférieurs au cours des lois générales qu'elle a portées elle-même, pour accorder une attention particulière à la conduite et aux actions des hommes. C'est là ce qu'il conclut nécessairement de la nature et des attributs de la Divinité, qui ne peut abandonner ni négliger ce qu'elle a une fois produit [1]; et, sans cette persuasion, il soutient qu'il ne peut y avoir dans le monde ni piété, ni culte religieux.

Il ne se montre pas moins persuadé de l'immortalité de l'âme et de son existence séparée après la mort, dans un état de bonheur ou de misère. Il tire cette certitude du désir ardent de vivre, commun à tous les hommes, et plus encore de cette passion pour l'immortalité qui se déclare dans les grandes âmes, règle assez juste pour connaître en général la nature de toutes les autres : il la tire de l'essence même de l'âme, qui est indivisible, parce qu'elle est sans mélange et sans composition; de ses facultés naturelles, telles que le mouvement, la mémoire, l'invention, l'esprit, la compréhension, le raisonnement, qualités incompatibles avec la pesanteur et l'insensibilité de la matière. [2]

Les stoïciens se figuraient que l'âme était une substance ignée et subtile, qui continuait d'exister après la destruction du corps, mais dont la durée n'était point éternelle. Ils en fixaient la fin au temps de la consommation générale, qui devait se faire par les flammes. Ils accordaient ainsi, comme dit Cicéron [3], la seule chose difficile à concevoir, l'existence de l'âme séparée de celle

[1] *De Fin.*, IV, 5; *Acad.*, I, 8; *de Nat. deor.*, I, 2, 44; II, 66; III, 36. — [2] *De Senect.*, c. 21, 23; *Tuscul.*, I, 14, 23, 25, 36; *de Amic.*, c. 4. — [3] *Tuscul.*, I, 9, 31, 32.

du corps ; et ils rejetaient ce qui se comprenait beaucoup plus facilement, et ce qui semblait n'être qu'une conséquence du même principe, son éternelle durée. Aristote pensait que dans l'univers, outre les quatre éléments du monde matériel, dont tout le reste était composé, il y avait une cinquième nature, une essence distincte, propre à la Divinité et à l'âme des hommes, et qui n'avait rien de commun avec tous les autres êtres [1]. C'est à cette opinion que Cicéron paraît s'être attaché. Il l'explique lui-même dans les *Tusculanes:* « Ce n'est pas, dit-il, sur la terre qu'il faut chercher l'origine de l'âme. Sa nature ne renferme rien de mixte, de matériel, de terrestre, rien qui ressemble à l'eau, à l'air, ni au feu : tous ces êtres ne sont capables ni d'intelligence, ni de pensée, ni de mémoire ; ils n'ont rien qui les rende propres à retenir le passé, à prévoir l'avenir, à embrasser le présent ; qualités purement divines, et qui ne peuvent avoir été communiquées à l'homme que par Dieu même. Il en résulte que l'âme est d'une nature particulière, réellement distincte de celle de tous les êtres qui tombent sous nos sens. Quelle que soit donc la nature d'un être qui a sentiment, intelligence, volonté, principe de vie, cet être-là est céleste, il est divin, et par conséquent immortel. Dieu même ne se présente à notre idée que comme un esprit pur, dégagé de tout mélange corruptible, qui connaît tout, qui donne le mouvement à tout, et qui trouve dans lui-même le principe de son éternel mouvement. L'âme humaine est de la même nature. [2] »

De l'immortalité de l'âme, le philosophe romain conclut la nécessité d'un état futur de récompense et de punition. Les attributs de Dieu et la condition de l'homme

[1] *Tuscul.*, I, 10. — [2] *Ibid.*, I, 27.

dans cette vie mortelle concourent également à lui faire trouver sa conclusion si probable, qu'il ne croit pas qu'on puisse former le moindre doute sur cette vérité ; à moins, dit-il, que l'âme, dans la contemplation de sa propre nature, ne soit éblouie par la lumière qu'elle trouve en elle-même, comme les yeux le sont quelquefois en regardant fixement le soleil [1]. Il suit pour guides, dans cette opinion, Platon et Socrate, dont le jugement lui paraît si respectable, que s'ils s'étaient bornés à déclarer leur sentiment, sans le soutenir, comme ils avaient fait, par d'excellentes preuves, il n'en aurait pas été moins convaincu par le seul poids de leur autorité [2]. Il reproduit les sublimes images du *Phédon;* il nous montre Socrate, à l'heure de sa mort, s'entretenant de ces idées consolantes, et empruntant, pour les rendre plus sensibles, les brillantes couleurs de l'allégorie : « Deux chemins sont ouverts à l'âme lorsqu'elle se sépare du corps : les mortels qui se sont livrés à l'excès des faux plaisirs, et qui ont souillé leur âme par des vices privés ou par des crimes publics contre leur patrie, prennent une route obscure et détournée, loin du séjour et de l'assemblée des dieux ; tandis que ceux qui ont vécu dans l'innocence, et se sont préservés de la contagion du corps, en s'élevant par l'esprit à l'imitation des dieux, trouvent une voie douce et facile pour remonter jusqu'à ces dieux qui les avaient envoyés sur la terre. » [3]

On s'imaginera aisément, d'après cette exposition, quel cas Cicéron devait faire de la religion de son pays. Un esprit pénétré de tant de grands principes ne pouvait trouver la moindre apparence de vérité dans un culte si absurde. La liberté qu'il se donne, et que tous les anciens

[1] *Tuscul.*, I, 30. — [2] *Ibid.*, 21 ; *de Amicit.*, 4. — [3] *Tuscul.*, I, 30.

écrivains se donnaient comme lui, de tourner en ridicule et leurs dieux, et les fictions de leur enfer [1], prouve assez qu'il suffisait d'avoir reçu une éducation libérale pour ne voir dans la religion vulgaire qu'un système politique. Sous ce point de vue, Cicéron la recommande toujours comme une sage institution, qui convenait particulièrement au génie romain [2], et il ne cesse d'en louer l'exercice et les maximes, comme le devoir de tous les bons citoyens.

La religion des Romains avait deux branches principales, l'observation des auspices et le culte des dieux; la

[1] Dic, quæso, num te illa terrent, triceps apud inferos Cerberus, Cocyti fremitus, transvectio Acherontis?... Adeone me delirare censes, ut ista esse credam? *Tuscul.*, I, 5, 6, 21. Quæ anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta extimescat? *De Nat. deor.*, II, 2. — [2] Ordiar ab aruspicina, quam ego reipublicæ causa, communisque religionis, colendam censeo. *De Divin.*, II, 12. Nam et majorum instituta tueri sacris cærimoniisque retinendis, sapientis est. *Ibid.*, 72. *De Leg.*, II, 12, 13. On trouve dans Polybe une réflexion qui s'accorde fort bien avec le sentiment de Cicéron : « Le plus grand avantage, dit-il, que le gouvernement de Rome ait sur les autres états, consiste dans l'opinion que le peuple romain a des dieux; et cette faiblesse pour laquelle tous les autres hommes ont tant de mépris, la superstition, soutient la république romaine. Elle est portée si loin dans les affaires publiques et particulières, qu'on ne doit point être surpris de ses effets. Cependant je suis persuadé que tout ce qu'on appelle religion à Rome, n'a été institué que pour le peuple; car si l'on pouvait supposer une société formée de sages, de tels systèmes seraient peu nécessaires. Mais la multitude étant toujours emportée, toujours agitée par des désirs illicites, des ressentiments furieux, des passions violentes, il n'y avait pas de moyen plus sûr pour la contenir, que de lui inspirer des terreurs secrètes par toutes ces fictions tragiques d'enfer, de furies, de tourments. C'était donc par une insigne prudence que les anciens avaient pris soin d'établir toutes ces idées, que les modernes, ajoute Polybe, s'efforcent témérairement de détruire. » *Polyb. l.* VI, *p.* 497.

première instituée par Romulus, la seconde par Numa son successeur, qui dressa un rituel ou un ordre de cérémonies pour les différents sacrifices en l'honneur des divinités publiques. Dans la suite on joignit à ces deux parties de la religion un troisième ministère, qui regardait les avertissements divins par les prodiges, par les naissances monstrueuses, par les entrailles des bêtes et les prophéties des Sibylles [1]. C'était le collége des augures qui présidait aux auspices, comme l'interprète suprême des volontés de Jupiter, et qui déterminait quels étaient les signes malheureux ou propices. Les autres cas de religion, et tout ce qui concernait le culte public ou privé, appartenaient aux autres prêtres. [2]

Tous les ministres de la religion étaient choisis entre la première noblesse de Rome, et les augures surtout étaient communément des sénateurs du rang consulaire, qui avaient passé par toutes les dignités de la république. Leur autorité sur les auspices leur donnait le droit d'arrêter toutes les affaires, et de rompre les assemblées du peuple. Pour la garde et l'interprétation des livres sibyllins, on choisissait dans le collége des prêtres dix personnes du rang le plus distingué, qui portaient le nom de décemvirs. Le troisième ministère, c'est-à-dire l'interprétation des prodiges et l'inspection des entrailles, était exercé par les aruspices, prêtres inférieurs, qui, accompagnant les magistrats dans tous les sacrifices, ne manquaient point de conformer leurs réponses aux vues de ceux qui les employaient, et dont la protection soutenait leur existence et leur crédit.

Cette constitution religieuse, dans un état où le peuple était naturellement superstitieux, remettait nécessaire-

[1] *De Nat. deor.*, III, 2. — [2] *Ibid.*, I, 44; *de Leg.*, III, 19.

ment la décision de toutes les affaires entre les mains du sénat et des citoyens du plus haut rang, qui pouvaient sans cesse user de leurs avantages pour arrêter les violences de la populace, et les factieuses entreprises des tribuns [1]. Aussi voit-on Cicéron recommander au respect des Romains toutes ces cérémonies, comme le fondement de l'ordre et le rempart de l'état, quoiqu'il n'y reconnût, avec tous les gens sensés, qu'une invention humaine et un système politique. La seule partie dont l'origine semble avoir été soumise à la controverse, était celle des augures, ou de l'art de deviner par les auspices [2]. Les stoïciens se figuraient que Dieu, par bonté pour les hommes, avait imprimé dans la nature des choses certains caractères qui se rapportaient à l'avenir, comme dans les entrailles des bêtes, le vol des oiseaux, le tonnerre et les autres signes célestes, et que, par une longue observation, ces connaissances ayant été réduites en art, chaque caractère ou chaque signe pouvait être appliqué à l'événement qu'il signifiait. C'est ce qu'ils appelaient la *divination artificielle*, pour la distinguer de la divination naturelle, qu'ils regardaient comme un instinct, ou comme l'effet d'un pouvoir que l'âme avait reçu de la nature, et qui n'agissait jamais avec plus de force que dans les songes et dans la folie, où l'âme était comme dégagée des liens du corps. Mais cette prétendue science était tournée en ridicule par tous les autres philosophes ; et dans le collége même des augures, il n'y avait alors qu'Appius Claudius qui la soutînt de bonne foi. Tous ses collègues le raillaient de sa crédulité, et lui avaient donné le surnom de Pisidien [3]. Il eut même un démêlé public avec Marcellus, augure comme lui, qui ne voulut voir dans leur art commun qu'une in-

[1] *De Leg.*, III, 12. — [2] *De Divin.*, I, 6, 18. — [3] *Ibid.*, I, 47.

vention politique, tandis qu'Appius s'efforça de prouver que le ministère augural donnait un pouvoir réel à ceux qui l'exerçaient avec l'autorité légale [1]. Appius dédia son Traité à Cicéron [2], qui préférait au fond le sentiment de Marcellus, mais qui, sans être entièrement de l'un ni de l'autre avis, était persuadé que dans l'origine l'art des augures avait eu pour fondement la persuasion qu'il venait des dieux, et qu'ensuite, à mesure que les connaissances humaines s'étaient éclaircies, on avait abandonné cette opinion ; ce qui n'avait point empêché les législateurs et les sages de la conserver, parce qu'elle était utile au gouvernement des états. [3]

Mais quelque origine qu'on veuille donner à la religion de Rome, celle de Cicéron lui venait sans doute du ciel, puisqu'elle avait pour fondement un Dieu, une providence, et l'immortalité. Il considérait ce court espace, dans lequel notre vie est renfermée, comme un état d'épreuve, comme un temps d'exercice, pendant lequel nous devons nous préparer à cette éternité d'existence qui nous attend après la mort. Il nous croyait ici placés par la main du premier Être, moins pour habiter la terre que pour contempler le ciel, où tous les devoirs de notre nature sont tracés en caractères intelligibles, vers lequel nos yeux ont été dirigés par Dieu même, et où nous sommes rappelés par de sublimes espérances [4]. Le système de l'univers et tous les ouvrages sensibles de la main de Dieu lui paraissaient une promulgation de sa loi, une déclaration de sa volonté. Comme il en avait tiré la certitude de l'existence de Dieu même, et la connaissance de sa nature et de ses attributs, il croyait que nous pou-

[1] *De Leg.*, II, 13. — [2] *Ep. fam.*, III, 4. — [3] *De Divin.*, II, 33. — [4] *De Senect.*, c. 21 ; *de Leg.*, I, 9 ; *de Nat. deor.*, II, 14, 50.

vions en recueillir aussi les motifs et la fin de nos actions, pour apprendre à nous conduire par ses exemples, et pour trouver dans les opérations de sa sagesse le moyen de perfectionner la nôtre, puisque la perfection de l'homme consiste en effet dans l'imitation de Dieu.

C'était là, suivant lui, la véritable origine de tous les devoirs, et la règle de toutes les obligations morales. La volonté de Dieu manifestée dans ses ouvrages, la raison éternelle, la convenance et le rapport de toutes les choses qui existent, tels étaient les principes dont il ne faisait que développer les effets et les conséquences. Il les appelle la première loi, la loi immuable, la règle infaillible pour discerner le bien et le mal, le juste et l'injuste; règle imprimée dans la nature, modèle ineffaçable de toutes les lois humaines [1]. S'imaginer, ajoute-t-il, que la distinction du bien et du mal n'a pas son fondement dans la nature, et qu'elle n'est qu'un effet de la coutume, de l'opinion, ou de toute autre institution des hommes, c'est un aveuglement, une folie capable de renverser la société, et de confondre tout ce qui est droit et justice parmi les hommes. Les sages de tous les temps, dit-il encore, ne se sont-ils pas accordés dans ces notions? Ils ont toujours pensé que l'esprit de Dieu, qui gouverne l'univers par son éternelle raison, est la principale et souveraine loi, dont nous retrouvons l'image sur la terre dans l'esprit et la raison des sages.

Tous les écrits de Cicéron sont remplis de ces admirables idées: «Il est une loi, dit-il dans un fragment de ses dialogues *sur la République* [2], une loi véritable et absolue, la droite raison, conforme à la nature, universelle,

[1] *De Fin.*, IV, 5; *de Leg.*, I, 44; II, 10, etc. — [2] *De Republ.*, III, 17. Je me sers de ma traduction. Voy. aussi *de Leg.*, I, 23.

invariable, éternelle, dont la voix enseigne le bien qu'elle ordonne, et détourne du mal qu'elle défend; mais, soit qu'elle défende, soit qu'elle ordonne, elle n'est puissante que sur les bons, et elle se fait entendre aux méchants sans les persuader. On ne peut ni l'infirmer par une autre loi, ni en rien retrancher, ni l'abroger tout entière; ni le peuple ni le sénat ne peuvent dispenser d'y obéir; elle est à elle-même son interprète; elle ne sera pas autre dans Rome, autre dans Athènes, autre aujourd'hui, autre demain: partout, dans tous les temps, régnera cette loi immuable et sainte, et avec elle, Dieu, le maître et le roi du monde, Dieu qui l'a faite, discutée, sanctionnée; la méconnaître, c'est s'abjurer soi-même, c'est fouler aux pieds sa nature, et s'infliger par cela seul la plus cruelle punition, quand même la justice humaine n'aurait point d'autres supplices. »

La religion et la morale de Cicéron sont fondées sur ces principes. Ils brillent d'une vive lumière dans tous ses écrits, mais surtout dans ses Traités *de la République* et *des Lois*, auxquels il ajouta dans la suite celui *des Devoirs*, pour rendre son système complet: ouvrages qui méritent, comme le disait Pline l'ancien, non seulement d'être lus, mais d'être appris par cœur, et de n'être jamais oubliés [1]. Le plus considérable de ces Traités, celui *de la République*, est réduit à quelques fragments, augmentés ici [2] de plusieurs pages nouvelles. Il y avait proclamé si hautement les dogmes de sa conscience, que dans une lettre à Atticus, il appelle les six Livres dont cet ouvrage était composé, des gages qu'il avait donnés à sa patrie, et sur lesquels il n'oserait jeter les yeux, s'il était capable d'oublier ses pro-

[1] Quæ volumina ejus ediscenda, non modo in manibus habenda quotidie, nosti. *Præfat. ad Natural. hist.* — [2] Tome, XXIX pag. 138.

pres leçons [1]. Il continue, dans les *Lois*, de traiter le même sujet, et l'origine de la loi est toujours pour lui la volonté du Dieu suprême. Ces deux ouvrages contiennent donc sa doctrine, et le Traité *des Devoirs* nous représente sa pratique. Il a tracé dans celui-ci les devoirs de l'homme, ou la règle d'une vie conforme aux divins principes qu'il s'est efforcé d'établir dans les deux autres. Aussi renvoie-t-il souvent son lecteur à ces deux ouvrages, comme au fondement de tout son système [2]. Les trois Livres *des Devoirs* sont un de ses derniers écrits, composé particulièrement pour l'instruction de son fils, à qui il l'adresse, comme le recueil des maximes par lesquelles il s'était gouverné, et qu'il lui laissait, vers le déclin de sa vie, pour lui servir de modèle. Si les chrétiens n'ont point de lumière à tirer de sa théorie morale, et de l'application qu'il en fait aux diverses circonstances de la vie humaine, ils peuvent y trouver du moins, pour leur propre conduite, un juste sujet de reproche. La doctrine qu'il enseigne à son fils est cette loi dont parle saint Paul, *tracée par la nature dans le cœur des Gentils*, pour les guider au travers de l'ignorance et des ténèbres dont ils se plaignaient eux-mêmes, jusqu'au temps d'une plus parfaite révélation des volontés divines [3]. Ce système, tel que Cicé-

[1] *Ad Att.*, VI, 1, 2. — [2] *De Offic.*, III, 5, 6; II, 17. — [3] Cette idée des principes moraux de Cicéron doit nous faire comprendre une maxime qu'il nous prescrit souvent : celle de suivre la nature, comme le guide le plus fidèle et le plus infaillible de la vie (*De Legib.*, I, 6; *de Senect.*, 2; *de Amicit.*, 5). Il entend par là cette loi ou cette volonté de Dieu qui se manifeste dans la nature des choses; et non pas, comme pourraient l'interpréter quelques uns, les mouvements de nos passions déréglées, auxquelles on donne faussement le nom de naturelles, quoiqu'elles ne soient que les effets de nos appétits vicieux, et que, loin d'être l'ouvrage de la nature, elles ne

ron l'expose, est assurément le plus complet qui ait jamais été connu du monde idolâtre. C'est le plus grand effort que la nature humaine ait pu faire pour s'élever vers la fin qui lui convient, vers ce bien suprême qui est l'objet de sa destination. Erasme, en contemplant les sublimes vérités qui venaient d'un païen, ne doutait pas que le cœur d'où elles étaient sorties n'eût été inspiré de Dieu même. [1]

Si l'on examine, enfin, les principes politiques de Cicéron et sa conduite dans le gouvernement, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il n'y eut jamais un meilleur citoyen, un ami de sa patrie plus ardent et plus fidèle. Son caractère, son esprit, ses mœurs, les habitudes de toute sa vie, lui faisaient confondre ses propres intérêts avec les intérêts publics. Aussi ne varia-t-il jamais dans cette généreuse pensée de conserver aux Romains leur liberté telle qu'ils l'avaient reçue de leurs ancêtres [2]. Il était persuadé que l'état n'avait point de fondement plus solide que l'ancienne constitution; et rien ne sortait plus souvent de sa bouche qu'un vers d'Ennius, qu'il respectait comme un oracle, parce que la conservation de

soient que celui de l'habitude. Le déréglement qui nous livre à leur tyrannie est plus contraire à la nature, suivant la doctrine de Cicéron, et par conséquent doit être évité avec plus de soin que la pauvreté, la douleur, et même la mort. *De Offic.*, III, 5, 6. — Quant aux doutes que pourraient faire naître, sur les principes religieux de Cicéron, quelques phrases de ses écrits, et surtout de ses Lettres, *voy.* la note de la page 357.

[1] Quid aliis accidat, nescio; me legentem sic afficere solet M. Tullius, præsertim ubi de bene vivendo disserit, ut dubitare non possim, quin illud pectus, unde ista prodierunt, aliqua divinitas occuparit. *Erasm. Ep. ad Joann. Vlatten.* — [2] *Ep. fam.*, IX, 24.

Rome y est attribuée à son attachement pour l'ancienne discipline :

Moribus antiquis res stat romana, virisque. [1]

C'était une autre de ses maximes, et sans cesse il la répète dans ses écrits, « que si le pilote se propose d'arriver au port, le médecin de guérir, le général de vaincre, il faut que l'homme d'état se propose de rendre les citoyens heureux, et de donner à sa patrie la sauve-garde de la puissance, les ressources de la richesse, l'éclat de la gloire, l'ornement de la vertu[2]. » Il déclare que de tous les objets de la société humaine, cette entreprise est le meilleur et le plus noble ; et, comme elle ne peut réussir que par la concorde et l'harmonie de tous les membres d'un état[3], il s'attachait constamment à réunir les différents ordres de la république dans les mêmes vues, et à leur inspirer une confiance mutuelle, en établissant une balance si juste entre le souverain pouvoir du peuple et l'autorité du sénat, que la force législative fût d'un côté, et le conseil de l'autre ; c'est-à-dire que le pouvoir du peuple fût réglé par l'influence du sénat[4]. Telle était en effet cette ancienne constitution qui avait élevé Rome à toute sa grandeur, comme ses disgrâces n'étaient venues que du principe opposé, qui avait jeté souvent la défiance et la division entre le sénat et le peuple. La politique de Cicéron se proposait donc surtout de mettre l'ascendant des affaires du côté du sénat et des magistrats, autant du moins que cette disposition pouvait s'accorder avec les droits et les libertés du peuple ; et, dans un gouvernement populaire, ce principe sera toujours l'objet des sages, et la règle des honnêtes gens.

[1] *De Rep.*, V, 1. — [2] *Ibid.*, V, 6, *ex Ep. ad Att.*, VIII, 11. — [3] *Ibid.*, II, 42. — [4] *De Leg.*, III, 12, 17.

S'il paraît s'en être quelquefois écarté, on trouvera bientôt, en étudiant les circonstances, que son but fut toujours le même, mais qu'il fut contraint de céder quelquefois à la violence des temps, à une force supérieure, ou au soin de sa propre sûreté. Il pouvait appliquer à sa conduite ce qu'un orateur athénien [1] disait pour excuser son inconstance, « qu'à la vérité, dans quelques occasions, il avait agi contre ses principes, mais qu'il n'avait jamais agi contre les intérêts de la république. » Il semble même que sa philosophie académique ne lui fût pas d'un moindre usage dans les affaires de la vie civile que dans les spéculations de la morale. Elle lui donnait toujours la liberté de se déterminer suivant les règles de la nature et les lumières de la raison; et quand les temps ou les affaires changeaient de face, elle lui permettait de changer de conduite, et d'employer de nouveaux moyens pour arriver à la même fin.

Les trois sectes qui partageaient alors les philosophes de Rome étaient celles des stoïciens, des épicuriens, des académiciens; et leurs chefs, ou du moins leurs principaux ornements, étaient Caton, Atticus, et Cicéron. Ils étaient liés tous trois par une étroite amitié, fondée sur l'estime qu'ils avaient mutuellement pour leur vertu. Mais la différence de leur conduite fera connaître, par un exemple sensible, le différent mérite de leurs principes, et lesquels en effet étaient les plus utiles à la société.

Les stoïciens étaient une secte de rigoristes, d'enthousiastes, qui ne reconnaissaient de sagesse et de bonté qu'en eux-mêmes, qui plaçaient le souverain bien dans une vertu trop souvent dure et farouche, qui croyaient

[1] Démade. *Voy.* Plutarque, *Vie de Démosthène*, c. 13.

que tous les crimes étaient égaux, toutes les déviations du droit également criminelles; qui ne mettaient point de différence entre tuer un coq sans raison et massacrer son père; qui prétendaient que le sage ne devait jamais pardonner, jamais être ému, jamais se tromper, jamais se repentir, jamais être sujet à la moindre altération dans ses désirs et dans ses pensées[1]. Caton était rempli de ces principes lorsqu'il était entré dans les affaires; et, suivant le témoignage de Cicéron[2], « il régla sa conduite et ses discours comme s'il eût vécu dans la république de Platon, et non dans la lie de Romulus. » Il ne distingua ni les temps ni les hommes; il n'accorda rien à la faiblesse de la république, ni au pouvoir de ceux qui l'opprimaient; sa maxime était de combattre toute autorité qui n'était pas fondée sur les lois, et, s'il ne pouvait la réprimer, de la traiter du moins avec mépris. Il ne connaissait pas d'autre chemin que le plus droit, pour arriver à son but: y trouvait-il des obstacles? il marchait du même pas, résolu de les surmonter, ou de périr dans l'entreprise. Le moindre mouvement qui l'eût détourné de sa ligne, lui eût semblé une bassesse et un aveu de sa défaite. Vivant dans un siècle corrompu, où la discipline et le gouvernement touchaient à leur ruine, il s'emporta contre tous les abus avec le même zèle, et fit une guerre obstinée à un pouvoir supérieur. En vain s'aperçut-il que la rigueur de ses principes lui faisait perdre plus d'amis qu'elle ne lui réconciliait d'adversaires: il s'attacha plus opiniâtrément encore au plan qu'il s'était tracé; et en provoquant ceux qui avaient les armes à la main[3], il ne fit peut-être que hâter

[1] *Pro Muren.*, 29. — [2] Dicit enim tanquam in Platonis πολιτείᾳ, non tanquam in Romuli fæce, sententiam. *Ad Att.*, II, 1. — [3] Pompeium et Cæsarem, quorum nemo alterum audebat offendere, nisi ut alterum demereretur, simul provocavit. *Senec. Epist.* 104.

la perte de l'état. Après un cours non interrompu de disgrâces et de revers, se trouvant enfin dans l'impuissance absolue de suivre sa première route, au lieu de s'en ouvrir une nouvelle, il prit encore conseil de sa philosophie, et se tua lui-même, sans songer qu'il pouvait naître des circonstances où les Romains auraient à regretter ses vertus et son courage.

Mais si les stoïciens élevaient trop la nature humaine, les épicuriens l'avilissaient honteusement, et de l'état héroïque où les premiers s'efforçaient de la faire monter, ceux-ci la rabaissaient jusqu'à la brutalité. Pour les partisans d'Épicure, le plaisir était le souverain bien, et la mort était le néant. Ils plaçaient donc le bonheur dans la jouissance paisible et agréable de la vie, n'estimant la vertu qu'autant qu'elle sert au plaisir, et qu'elle peut en assurer la durée en conservant la santé du corps, et en nous conciliant l'estime et l'amitié des hommes. Ainsi tous les devoirs du sage se réduisaient, dans leurs principes, à se procurer une existence commode et tranquille, à fuir toutes sortes de peines et d'embarras, à se dérober aux affaires publiques, et à prendre pour modèle la vie de leurs dieux, telle du moins qu'ils se la figuraient, en passant ses jours dans une sécurité profonde, au milieu des plus délicieuses retraites. Atticus s'était déclaré pour ce voluptueux système. Il avait tous les talents qui peuvent rendre un homme utile à la société, de l'esprit, du jugement, du savoir, de la bonté, de la candeur, de la générosité, avec le même attachement que Cicéron pour sa patrie, et les mêmes principes de politique [1]. Il avait pressé

[1] In republica ita est versatus, ut semper optimarum partium et esset, et existimaretur; neque tamen se civilibus fluctibus committeret. *Corn. Nep. Vit. Att.*, 6.

vivement son ami de servir l'état; il avait pris plaisir à l'aider de ses conseils. Cependant il n'avait jamais pu se déterminer lui-même à rendre le moindre service public à ses concitoyens; ou s'il était quelquefois sorti de cette indifférence, il avait toujours eu soin de n'exposer ni sa sûreté ni son repos. Quoiqu'il aimât tendrement Cicéron, et qu'il ne lui égalât rien dans son estime, il ne laissa point d'entretenir des liaisons avec le parti opposé, et de cultiver même l'amitié de Clodius et d'Antoine, les plus mortels ennemis de ce grand homme, dans la seule vue, sans doute, de se précautionner contre tous les événements, et d'assurer la tranquillité de sa vie, principal objet de ses désirs. C'est ainsi que deux hommes d'un mérite distingué, trompés par de fausses notions de vertu, qu'ils avaient tirées des principes de leur secte, devinrent en quelque sorte inutiles à leur patrie, chacun dans l'excès le plus contraire à l'autre : l'un, toujours agissant, et s'exposant à tous les dangers sans aucune apparence d'utilité; l'autre, insensible à la gloire de se rendre utile, et déterminé par sa philosophie indolente à vivre dans une continuelle inaction.

Cicéron prit un tempérament entre ces deux extrémités, entre l'obstination de Caton et l'insouciance d'Atticus. Pour se porter à ce qui lui paraissait juste, il préféra toujours la voie la plus droite, lorsqu'il la crut ouverte; mais s'il y prévoyait des obstacles, il prenait celle qui en approchait le plus, et qui lui paraissait la plus propre à le conduire au même terme. Il compare souvent l'homme d'état au pilote, dont l'art consiste à ménager tous les vents, et à faire servir les plus contraires au progrès de sa navigation; de sorte qu'en changeant quelquefois sa course, et faisant un circuit plus étendu, il puisse arriver sûrement,

quoique plus tard, au terme de sa route [1]. Il fait observer, ce qu'une longue expérience lui avait confirmé, que tous ces citoyens populaires et ambitieux qui aspiraient à des commandements extraordinaires, et qui voulaient se rendre les chefs de la république, n'avaient tenté de parvenir à leurs fins par la faveur du peuple, qu'après avoir essuyé les refus et la rigueur du sénat [2]. C'est ce que prouvait toute la suite des dissensions civiles, depuis les Gracques jusqu'à Jules César. Pénétré de cette vérité, lorsqu'il voyait à la tête des affaires des gens de ce caractère, qui, par la splendeur de leur vie et de leurs actions, avaient acquis de l'ascendant sur le peuple, il ne cessait d'exhorter le sénat à les gagner par des complaisances, et à leur accorder volontairement des faveurs qui pussent modérer leur ambition et les détourner des entreprises désespérées. Il pensait que la lutte devenait une imprudence, lorsqu'elle n'était pas d'une utilité manifeste, ou lorsqu'on n'était pas sûr du moins qu'elle ne pouvait nuire; et si les forces d'une faction emportaient une fois la balance, il voulait qu'on cessât de résister, et qu'on ne pensât plus qu'à tirer quelque bien du mal, en calmant par la patience le pouvoir qu'on n'avait pu réduire par d'autres voies, et en le ramenant, s'il était possible, aux vrais intérêts de l'état [3]. Voilà ce qu'il conseillait, voilà ce qu'il fit lui-même; et cette observation explique assez la complaisance et les ménagements qu'on lui reproche, dans plus d'une occasion, pour divers usurpateurs de l'autorité publique.

Il mettait une juste distinction entre supporter ce qui ne devrait pas être souffert [4], et donner son approbation à

[1] *Ep. fam.*, I, 9. — [2] *De Prov. cons.*, 16; *Philipp.*, V, 18. — [3] *Pro Balbo*, 27; *de Offic.*, III, 1. — [4] *Ep. fam.*, IX, 6.

ce qui mérite d'être condamné. S'il prenait le parti de se soumettre à l'usurpation, c'était toujours sans y consentir; et lors même qu'il cédait à la force, les plaintes amères dont il remplissait toutes ses lettres à ses amis, prouvaient assez la violence qu'il faisait à ses inclinations. Aussi n'avait-il pas plus tôt la liberté de suivre ses principes, et d'agir avec une certaine indépendance, comme dans son consulat, dans son gouvernement d'Asie, et dans le temps qui suivit la mort de César, qu'on le voyait briller avec tout l'éclat de son caractère, excellent citoyen, grand magistrat, ami zélé de la patrie, enfin tel, que sans craindre un témoignage contraire de la part d'Atticus, ce fidèle dépositaire de tous ses sentiments, il était en droit de lui dire (X, 4) : « J'ai toujours bien servi la patrie, quand je l'ai pu; et quand je n'ai pu la servir, j'ai toujours pensé *divinement* comme citoyen. » S'il est donc nécessaire de le comparer avec Caton, comme plusieurs écrivains ont affecté de le faire, il est certain que la vertu de Caton a plus d'éclat dans la théorie, mais que celle de Cicéron l'emportait réellement dans la pratique: l'une était romanesque, l'autre raisonnable; Caton avait tiré la sienne des raffinements de l'école, et celle de Cicéron coulait des principes de la nature et de la société; l'une était souvent nuisible, et presque toujours inutile; l'autre produisit constamment des avantages certains, et servit plus d'une fois au salut de la république.

Enfin la mort de Cicéron, quoique violente, ne peut être regardée comme prématurée. C'était la fin qui convenait à sa vie. Un pardon qu'il aurait dû à Marc-Antoine aurait terni sa gloire. Non seulement il s'attendait à son sort, mais dans la situation où l'avaient réduit les malheurs

de Rome, c'était sans doute le plus ardent de ses désirs[1]. Après avoir montré quelque timidité dans les dangers, quelque abattement dans la disgrâce, ne le voit-on pas, après la mort de César, comme réveillé tout d'un coup par l'état désespéré de sa patrie, reprendre les sentiments d'un courage héroïque[2]? Il ne connaît plus la crainte, il méprise la mort; et ne pouvant délivrer Rome de la tyrannie, il excite les tyrans à lui arracher une vie qu'il n'avait plus d'intérêt à conserver. Ainsi, tel qu'un grand acteur sur un théâtre tragique, il s'était réservé pour le dernier acte; et, satisfait d'avoir joué son rôle avec dignité, il prit la résolution de le finir avec gloire.

Nous terminerons cet examen de la vie et du caractère de Cicéron par quelques détails sur son frère, sa femme, ses enfants, et sur Atticus, son plus fidèle ami.

Q. Tullius Cicéron, plus jeune que son frère de quelques années, le suivit, mais de loin, dans la carrière des honneurs. Après avoir épousé Pomponia, sœur d'Atticus, il obtint l'édilité et la préture. Il remplit cette dernière charge en 691, et, s'il en faut croire le témoignage d'un ancien scholiaste nouvellement publié[3], ce fut devant lui que son frère plaida la cause du poète Archias. En sortant de sa préture, il fut nommé au gouvernement de la province d'Asie, où il resta près de quatre ans. Il eut part, en 695, aux persécutions suscitées par Clodius à son frère, et, dans les tentatives que firent les tribuns qui voulaient le rappeler de l'exil, Quintus exposa plusieurs fois sa vie. En 699, il passa quelque temps dans l'île de Sardaigne. Paul Manuce avait supposé autrefois qu'il s'y était rendu comme un des quinze lieutenants de Pompée, chargé alors par le sénat de l'approvisionnement de Rome. Ce qui n'était

[1] *Ep. fam.*, IX, 24. — [2] *Ibid.*, V, 21, etc. — [3] *Voy.* tome XI, pag. 7.

qu'une conjecture est maintenant une certitude [1]. Bientôt il fut revêtu aussi du titre de lieutenant dans l'armée de César, qui faisait la conquête des Gaules, et il le suivit jusqu'en Bretagne. Il le quitta en 702, pour aller remplir les mêmes fonctions auprès de son frère, proconsul de Cilicie. Ils embrassèrent tous deux, dans la guerre civile, le parti de Pompée; mais, après la bataille de Pharsale, Quintus se hâta de solliciter son pardon du vainqueur; il paraît même qu'il accusa Marcus de l'avoir entraîné sous les drapeaux des ennemis de César. Quelques moments de froideur et de défiance mutuelle, triste fruit des discordes publiques, furent suivis d'une réconciliation sincère; on voit les deux frères rester fidèles à la cause du sénat dans les troubles qui suivirent la mort du dictateur, pleurer ensemble leur patrie, et périr presque en même temps, victimes des proscriptions du triumvirat.

Quintus écrivait en prose avec plus d'originalité que de goût, comme on en peut juger par son petit ouvrage *de Petitione consulatus* [2]. Il avait composé des Annales, qu'il chargea son frère de corriger et de publier; c'étaient peut-être ses Mémoires sur l'expédition de César [3]. Mais il se livra surtout à la culture de la poésie; et nous trouvons encore, dans les lettres qui lui sont adressées, les titres de quelques unes de ses tragédies, *Érigone, Électre, la Troade.* Il n'est pas étonnant qu'il ne nous reste de lui

[1] Un des nouveaux fragments retrouvés par M. Mai ne nous laisse plus aucun doute sur cette mission : « Non sum aut tam inhumanus, aut tam alienus a Sardis, præsertim quum frater meus nuper ab his decesserit, quum rei frumentariæ Cn. Pompeii missu præfuisset : qui et ipse illis pro sua fide et humanitate consuluit, et eis vicissim percarus et jucundus fuit. » *Pro Scauro*, c. 8. Tome XXIX, pag 70. — [2] Tome XXVIII, pag. 210. — [3] *Ep. ad Att.*, II, 16; *ad Q. fr.*, II, 16.

qu'une vingtaine de vers, que nous avons recueillis dans le volume des *Fragments*. Un poète qui fait quatre tragédies en seize jours[1], écrit rarement pour la postérité.

Il est inutile de parler longuement de son caractère. Les lettres de Marcus nous font assez entrevoir que son frère, comme tous les esprits faibles, n'obéissait dans sa conduite qu'aux impressions du moment; qu'il se laissait aisément gouverner par son fils, par ses affranchis, par tous ceux qui voulaient bien s'appliquer à lui faire croire qu'il n'était gouverné par personne. S'il répudia sa femme Pomponia[2], c'est qu'elle était impérieuse, hautaine, et ne daignait pas même dissimuler dans les moindres choses ce besoin de dominer[3]. Quintus avait autant de vanité que son frère, quoiqu'il n'eût point sa gloire et son génie. Il est probable seulement qu'il l'emportait sur lui par les talents militaires, et que ce fut à sa coopération et à celle de Pomtinius que Cicéron dut ses succès guerriers dans son proconsulat de Cilicie. Quintus s'était formé à l'école de César.[4]

Le jeune Quintus, que l'excessive indulgence de sa mère, et peut-être aussi le dangereux spectacle des troubles de la maison paternelle, avaient tourné vers le mal dans sa première jeunesse, et qui avait eu plusieurs fois des torts graves envers son oncle, surtout à l'époque de la guerre civile entre César et Pompée, s'honora du moins par ses derniers moments, et laissa un glorieux

[1] *Ep. ad Q. fr.*, III, 6. — [2] *Ad Att.*, XIV, 13, etc. — [3] *Ibid.*, V, 1. C'est peut-être aux nuages qui troublèrent cette union qu'il faut attribuer, comme je l'ai dit ailleurs, cette épigramme de Quintus :

Femina nulla bona est; vel, si bona contigit ulla,
Nescio quo fato res mala facta bona est.

[4] J'ai emprunté cette notice sur le frère de Cicéron à mes Observations préliminaires sur les *Lettres à Quintus*, tome XXI, pag. 219.

exemple de dévouement filial. Proscrit par Antoine avec son oncle et son père, il accompagnait leur fuite. Quand son père voulut retourner à Rome malgré les périls qui l'environnaient de tous côtés, pour y faire quelques préparatifs avant d'aller chercher un asile en Macédoine, il le suivit, et il parvint, en s'exposant lui-même, à le dérober quelque temps aux recherches des meurtriers. Mais la diligence des satellites d'Antoine, et l'ordre qu'ils avaient reçu particulièrement de surprendre les Cicérons, l'emportèrent sur toutes les précautions de la prudence. Le fils étant tombé entre leurs mains, on rapporte que, moins inquiet pour sa vie que pour la sûreté de son père, il refusa constamment de déclarer où il l'avait caché, et que les exécuteurs, pour vaincre sa résistance, le mirent à la torture. Il continua de se taire au milieu des plus cruels tourments. Le père, instruit du malheur et de la généreuse tendresse de son fils, se hâta volontairement de paraître pour le délivrer de ses souffrances, et implora l'unique faveur de mourir le premier. Son fils pressa les bourreaux de lui accorder la même grâce, et de lui épargner la douleur de voir massacrer son père devant ses yeux. Ils se laissèrent toucher par un combat si tendre, et, pour les satisfaire tous deux, ils les prirent à part, et les firent périr en même temps. [1]

Si Quintus Cicéron ne trouva point le bonheur dans son union avec la sœur d'Atticus, il paraît que Marcus ne fut guère plus heureux avec Térentia. La seule observation que la gravité de cet ouvrage permette sur ces troubles domestiques, observation d'ailleurs confirmée par beaucoup d'autres preuves non moins certaines, c'est que la

[1] Dion, XLVII, 10, pag. 333; Appien, pag. 601; Plutarque, *Vie de Cicéron*, c. 47.

liberté du divorce, presque sans frein dans Rome, n'apportait rien d'avantageux à l'état du mariage, et ne servait au contraire, de la part des deux époux, qu'à rendre plus difficiles les réconciliations. Au moindre caprice, au moindre sujet de mécontentement, l'idée de se séparer était toujours celle qui se présentait la première. On se flattait d'un succès plus heureux dans un autre essai; car on passait d'un engagement à un autre avec une facilité incroyable, et jamais le mépris du lien nuptial n'a eu si peu de retenue que dans les rangs les plus élevés de la société romaine. Les caractères les plus moraux du paganisme ne sont pas toujours à l'abri de ce reproche; Caton, Cicéron, Pompée, ont donné ce mauvais exemple à leurs concitoyens.

Aucun témoignage ancien ne peut nous servir à déterminer l'époque précise du premier mariage de Cicéron; mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut vers la fin de l'an 676, au retour de son voyage en Grèce et en Asie, et dans sa trentième année. On ne saurait placer cet événement plus tard, puisque sa fille avait treize ans lorsqu'elle fut mariée, l'année qui précéda celle de son consulat. On ne connaît pas avec plus de certitude la famille et la naissance de Térentia sa femme; mais on doit conclure de son nom, de ses grandes richesses, et de la condition de sa sœur qui était au nombre des vestales, qu'elle descendait d'une illustre origine. Quoique Cicéron, dans ses lettres, même dans ses lettres à Atticus, ne parle qu'avec une extrême discrétion de ses affaires domestiques, il est aisé de voir, en comparant plusieurs passages, que Térentia ne rachetait pas même son insupportable humeur par l'exactitude et la sagesse dans la conduite de sa maison; pendant l'absence de son mari, elle abandonnait

le soin de leurs revenus à des esclaves ou à des affranchis qui la trompaient ; et Cicéron, à son retour en Italie, soit après son exil, soit après la défaite de Pompée, trouva ses affaires si embarrassées et l'état de sa fortune si déplorable, qu'il ne sut comment pourvoir à ses plus pressants besoins.

Ce fut surtout pendant son séjour à Brindes qu'il eut le temps d'apprécier tout le tort que lui avait fait la mauvaise économie de sa femme ; l'attention que son loisir lui permit alors de porter sur ses affaires intérieures, le conduisit enfin à se séparer d'elle par la voie du divorce. Tout le monde n'approuva pas cette rigueur à l'égard d'une épouse qui avait vécu plus de trente ans avec lui, compagne fidèle de sa prospérité et de ses revers, et qui lui avait donné deux enfants qu'il aimait avec tendresse. Mais elle était d'un caractère brusque et impérieux ; elle avait le goût des folles dépenses ; et loin de réparer ses profusions par une sage surveillance, elle fermait les yeux sur les plus funestes abus. Intrigante d'ailleurs, curieuse, toujours empressée de se mêler des affaires d'autrui, il paraît que, dans les temps où Cicéron avait eu le plus d'autorité, elle prétendait s'arroger le pouvoir, et distribuer les grâces de son mari. Il avait supporté patiemment tous les caprices de son humeur, dans la force de sa santé et dans l'état florissant de sa fortune ; mais l'âge, qui commençait à se faire sentir, les malheurs qu'il avait essuyés, et le besoin de mener dans sa maison une vie commode et tranquille, le firent penser à se délivrer d'un fardeau devenu trop pesant pour lui.

Cependant le divorce ne pouvait pas remédier à tous les maux où la négligence ruineuse de Térentia l'avait plongé ; car elle lui avait apporté des biens considérables,

qu'il fallut lui restituer en la quittant. Cette difficulté le força de s'engager dans un nouveau mariage, pour réparer le fâcheux état de sa fortune. Ses amis lui proposèrent plusieurs partis [1], entre lesquels il nomme lui-même une fille du grand Pompée, pour laquelle il n'était pas sans inclination; mais les conjonctures ne lui permettaient guère d'entrer dans une famille qui ne paraissait pas prête à se relever de sa chute. Il se détermina enfin pour une jeune fille, nommée Publilia, dont il avait été le tuteur. Elle était riche et bien alliée, deux qualités qui convenaient assez à l'état de ses affaires pour arrêter les railleries que la disproportion de l'âge aurait pu lui attirer. Il s'en félicite lui-même dans une réponse à la lettre d'un ami qui lui en avait marqué sa joie : « Je suis sûr, lui dit-il, que vos compliments sont sincères, et je dois sans doute m'applaudir de mon choix. Dans un temps si misérable je n'aurais jamais pensé à changer ma situation, si je n'avais trouvé, à mon retour, mes affaires aussi dérangées que celles de la république. La trahison et la perversité de ceux que les sentiments de la plus juste reconnaissance auraient dû remplir d'ardeur pour mes intérêts et pour mon repos, m'ayant fait tout appréhender de leurs intrigues et de leurs piéges dans ma propre maison, je me suis vu forcé de chercher par de nouvelles alliances à me défendre contre la perfidie des anciennes. » [2]

[1] *Ad Att.*, XII, 11. — [2] *Ep. fam.*, IV, 14. Dans les cas de divorce, c'était l'usage, lorsqu'il y avait des enfants, que chacune des deux parties leur assurât, par forme de testament, quelque bien proportionné au fonds de sa fortune. C'est ce qu'entend Cicéron lorsqu'il presse si souvent Atticus de faire souvenir Térentia d'achever son testament, et de le déposer dans des mains fidèles. *Ad Att.*, XI, 21, 22, 24; XII, 18. Cette précaution était d'ailleurs prématurée; car on rapporte que Térentia vécut cent trois ans. *Val.Max.*, VIII, 13, 6;

Il retira cependant peu d'avantages, et même, à ce qu'il semble, peu de bonheur de cette union. Nous pouvons, en effet, juger par ses lettres [1] qu'il traitait sa nouvelle épouse avec assez d'indifférence. Il est probable, comme Plutarque le rapporte, que ce refroidissement venait de quelque dureté de la jeune Publilia pour sa belle-fille, et des marques de joie qu'elle avait données à sa mort. Cicéron lui en fit un crime si odieux, qu'il n'eut plus la force de supporter sa présence; et, quoique la situation de sa fortune ne lui permît guère de restituer sa dot, il prit enfin le parti du divorce [2]. Il n'avait point d'enfants de cette seconde femme, et il paraît que la rupture de ce nouvel engagement, malgré la gêne qu'elle mit dans ses affaires, ne lui laissa aucun regret. Il put alors pleurer librement sa chère Tullia, et, sans craindre la joie d'une étrangère, s'abandonner à toute sa douleur paternelle.

Tullia, mariée d'abord en 689 à C. Pison, dont Cicéron fait partout de grands éloges, perdit ce premier époux en 696. Elle se remaria l'année suivante à Furius

Plin., *Hist.*, VII, 48. Elle prit, suivant saint Jérôme (*Opp. tom.* IV, *part.* II, *pag.* 100), pour second mari, Salluste, l'ennemi de Cicéron, et Messalla pour le troisième. Dion Cassius (LVII, 15) lui en donne un quatrième, Vibius Rufus, qui fut consul sous le règne de Tibère, et qui se vantait de posséder deux choses qui avaient appartenu aux deux plus grands hommes du siècle qui l'avait précédé, la femme de Cicéron, et le siége sur lequel César avait été tué. Mais comme Térentia n'est point nommée, il s'agit peut-être de Publilia, seconde femme de Cicéron.

[1] *Ad Att.*, XII, 32. — [2] Il parle souvent de ce divorce dans ses lettres, mais d'une manière obscure. On y trouve aussi qu'Atticus fut employé dans la suite à régler avec Publilius la restitution de la dot. *Ad Att.*, XIII, 34, 47; XVI, 2.

Crassipès, le même peut-être qui fut questeur en Bithynie [1] : quoique le divorce ait eu lieu quelque temps après, on ne sait pour quel motif, il paraît que Cicéron conserva toujours avec Crassipès des liaisons d'amitié. Elle épousa enfin, en 703, P. Cornélius Dolabella : elle avait été recherchée par des partis plus avantageux, surtout par Tib. Claudius Néron, qui devint ensuite le mari de la célèbre Livie ; mais pendant qu'il écrivait en Cilicie pour demander l'aveu de Cicéron, l'adresse et les prévenances de Dolabella déterminèrent Tullia et sa mère à le préférer. Cicéron, qui connaissait le caractère ambitieux, téméraire, violent de ce jeune patricien, n'apprit point ce mariage sans quelque douloureux pressentiment. En effet, Tullia fut bientôt obligée de se séparer de Dolabella, dont l'humeur et les emportements lui avaient fait trouver beaucoup d'amertume dans cette union. Son père, qui partageait tous ses chagrins, avait délibéré long-temps avec ses amis si Tullia ne devait pas envoyer la déclaration du divorce [2] ; mais il paraît que, par de justes considérations pour le crédit de Dolabella, il avait toujours suspendu cette résolution. De semblables motifs avaient retenu Dolabella, qui souhaitait ardemment d'être séparé de sa femme : la reconnaissance qu'il devait à Cicéron, et l'utilité qu'il pouvait encore tirer de son amitié [3], l'obligeaient à garder quelque mesure. Si cet événement n'est pas clairement expliqué dans les lettres qui nous restent, l'apparence est du moins que de part et d'autre on en vint à la séparation sans violence. L'amitié de Cicéron et de Dolabella n'en fut point altérée ; et l'on voit dans la

[1] *Ep. fam.*, XIII, 9. — [2] *Ad Att.*, XI, 3, 23 ; *Ep. fam.*, XIV, 13. — [3] Cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi. *Ep. fam.*, III, 10.

suite qu'ils continuèrent de se rendre réciproquement des services, jusqu'au moment où Dolabella, souillé du sang de Trébonius, fut déclaré par Cicéron lui-même ennemi de la patrie.

Tullia mourut, au commencement de 708, en mettant un fils au monde dans la maison même de son mari[1]; ce qui semble confirmer que leur divorce s'était fait d'un consentement mutuel. Sa couche, après avoir paru d'abord fort heureuse, tourna tout d'un coup si malheureusement, qu'elle perdit la vie lorsqu'on s'y attendait le moins. On n'a point d'autres lumières sur cet accident, et la plupart des historiens ont même confondu la naissance de ce fils avec celle d'un autre qu'elle avait eu trois ans auparavant. Mais, soit que ce fût le premier ou le second, il est certain qu'elle eut de Dolabella un fils qui lui survécut, et dont Cicéron parle quelquefois dans ses lettres sous le nom de Lentulus[2]. Il prie Atticus de le voir souvent, d'en prendre soin, et de lui donner le nombre d'esclaves qu'il croira nécessaire à ses besoins.[3]

Tullia n'avait pas plus de trente-deux ans à sa mort, et d'après tout ce qu'on sait d'elle, il paraît que c'était une

[1] Plut., *Vie de Cicéron*, c. 41. *Voy.* mes Observations sur ce passage. — [2] Les noms de son père étaient Publius Cornélius Lentulus Dolabella, dont les deux derniers lui étaient peut-être venus par adoption, et formaient une branche différente de la famille des Cornélius. — [3] *Ad Att.*, XII, 28, 30. Bayle (*Dictionn.*, art. *Tullia*, not K.) est surpris de trouver Asconius si mal informé de l'histoire de Tullia, qu'après la mort de Pison il lui fait épouser P. Lentulus, de qui elle eut, dit-il, un enfant dont la naissance lui coûta la vie. Il y a, suivant Bayle, trois ou quatre mensonges dans ces trois lignes. Mais Plutarque est entièrement conforme à ce récit, et l'erreur se trouve non du côté d'Asconius, mais de celui de Bayle même, qui n'a pas fait réflexion que P. Lentulus était un des noms de Dolabella. *Voy.*, entre autres preuves, Macrobe, *Saturnal.*, II, 3.

femme très distinguée par ses qualités et son esprit. Elle avait pour son père un fonds incroyable de tendresse et de respect. Aux grâces qui sont le partage de son sexe, elle joignait des connaissances littéraires, et, dans l'opinion générale, elle passait pour la plus savante et la plus polie de toutes les Romaines. Sur cette simple image, il ne paraîtra point étrange que cette perte cruelle et inattendue, dans l'âge où les pères commencent à sentir le besoin d'une consolation si douce, ait causé à Cicéron toute la douleur que les plus grandes infortunes peuvent causer aux caractères les plus faibles et les plus tendres.

Plutarque assure que les philosophes se rassemblèrent de toutes parts pour contribuer à sa consolation; mais il veut probablement parler de ceux qui faisaient leur séjour à Rome, ou qui vivaient dans la maison même de Cicéron; car son premier soin fut de se retirer dans celle d'Atticus, et de se dérober à toute espèce de société. Il se renferma dans une bibliothèque, où son occupation fut de feuilleter tous les livres qui pouvaient lui offrir quelques secours contre le désespoir[1]; et, ne trouvant point encore cette retraite assez impénétrable, il se rendit à sa terre d'Astura, voisine de celle d'Antium, et le séjour le plus propre à nourrir sa mélancolie. « Ici, dit-il, je vis loin du commerce des hommes. Dès la pointe du jour je m'enfonce dans l'épaisseur des bois, et je n'en sors que le soir. Après vous, rien ne m'est si cher que ma solitude. Mon seul entretien est avec mes livres; s'il est interrompu, ce n'est que par mes larmes, dont j'arrête le cours autant qu'il m'est possible; mais je n'en ai pas toujours la force. »[2]

[1] *Ad Att.*, XII, 14. — [2] *Ibid.*, 15.

Atticus le pressa de quitter ce triste lieu, et de chercher à se guérir par la dissipation des affaires, ou par la société de ses amis. Il lui représenta même que cet excès d'abattement pouvait nuire à son caractère, et le faire railler de sa faiblesse. Nous avons encore la réponse de Cicéron. [1]

Tous ses autres amis n'eurent pas moins d'empressement à le consoler. César même, occupé alors à poursuivre en Espagne les fils de Pompée, lui écrivit une lettre de consolation, datée d'Hispalis, le dernier jour d'avril [2]. Brutus lui écrivit aussi, et dans des termes si touchants, qu'il l'attendrit beaucoup [3]. Il reçut deux lettres de Luccéius, un des meilleurs écrivains de son siècle, la première pour le consoler, la seconde pour lui reprocher son obstination dans une tristesse qui altérait sa santé [4]. Mais de toutes les lettres qui nous restent sur ce sujet, la plus belle et la plus éloquente est celle de Sulpicius. [5]

Les conseils, les prières, les plaintes de ses amis faisaient peu d'impression sur son cœur affligé : il ne trouvait de soulagement que dans la lecture et la composition. C'était là son occupation continuelle ; et ce que personne n'avait fait avant lui, il écrivit pour son propre usage un Traité de Consolation, dont il avoue lui-même qu'il reçut un puissant secours [6]. Il prit pour modèle, dans cet ouvrage, Crantor l'académicien, auteur d'un ouvrage semblable [7] ; mais il y fit entrer les idées d'un grand nombre d'autres philosophes, en y joignant les exemples des

[1] *Ad Att.*, XII, 40. — [2] *Ibid.*, XIII, 20. — [3] *Ibid.*, XII, 13. — [4] *Ep. fam.*, V, 13, 14. — [5] *Ibid.*, IV, 5. — [6] *Ad Att.*, XII, 14, 28 ; *de Divin.*, II, 1 ; *Tuscul.*, IV, 29. — [7] *Plin.*, *Præf. ad Nat. hist.* ; *ad Att.*, XII, 21, 22.

plus fameux Romains de l'un et de l'autre sexe, qui avaient soutenu la même disgrâce avec une constance extraordinaire. Ce livre était fort connu des premiers pères de l'Église chrétienne, particulièrement de Lactance, à qui nous en devons quelques fragments.[1]

Le but de cet ouvrage n'était pas seulement de soulager son cœur, mais encore de consacrer à la postérité la mémoire et les vertus de sa fille. Sa tendre douleur ne s'arrêtant pas même à ces bornes, elle lui inspira le projet d'une consécration plus réelle; il voulut élever un *fanum* à Tullia pour en faire une divinité[2]. C'était l'opinion des anciens philosophes, et Cicéron l'embrassait alors avec enthousiasme, que toutes les âmes humaines tiraient leur origine du ciel, et que celles qui s'étaient conservées pures retournaient à la source de leur être, pour y vivre éternellement dans la participation de la nature divine; tandis que les âmes impures et corrompues demeuraient appesanties dans la fange et les ténèbres des régions inférieures[3]. Il osa donc déclarer «qu'à l'exemple des anciens, qui avaient consacré et déifié plusieurs mortels d'une âme vertueuse et sublime, tels que les fils de Cadmus, d'Amphitryon, de Tyndare, il voulait élever au même honneur Tullia, qui ne lui paraissait pas moins digne de cette céleste récompense. Oui, ajoutait-il dans le transport de sa tendresse, je veux te consacrer, toi dont la terre admira les vertus et le génie; sûr de l'approbation des dieux immortels, je veux te placer dans leur assem-

[1] *Voy.* mes Observations sur le Traité apocryphe de la *Consolation*, tome XXVIII, pag. 346. — [2] *Voy.* le Mémoire de l'abbé Mongault sur le *fanum* de Tullia, dans le Recueil de l'Académie des Inscriptions. — [3] *Fragm. Consol.*, tome XXIX, pag. 398.

blée, et te rendre à jamais vénérable dans l'opinion des hommes. »[1]

On trouve dans ses lettres à Atticus[2] les témoignages les plus sérieux de cette résolution, et de l'impatience qu'il avait de l'exécuter. Mais on ne voit pas, malgré tant d'ardeur et tant de soins, que ce sanctuaire ait été bâti ; ou du moins on n'en aperçoit aucune trace dans les anciens écrivains, qui n'auraient pas manqué d'en parler souvent, s'il avait existé[3]. La douleur de Cicéron ayant probablement diminué par degrés, il considéra son projet d'un œil plus philosophique, et il sentit la vanité de ces monuments dont la durée ne peut guère s'étendre au-delà de quelques siècles. Il n'entreprit rien dans le cours de l'année 708 ; et la mort de César étant arrivée avant l'été suivant, l'importance des affaires dans lesquelles il se trouva nécessairement engagé, fut un nouvel obstacle à l'exécution de son projet. Le désir lui en resta

[1] *Fragm. Consol.*, tome XXIX, pag. 396. *Voy.* aussi les *Tusculanes*, I, 11, 12, 30, 31. — [2] *Ad Att.*, XII, 19, 22, 36, 41, 45, etc. — [3] Célius Rhodiginus nous apprend que du temps de Sixte IV on trouva sur la voie Appia, vis-à-vis la tombe qu'on regardait comme celle de Cicéron, un corps de femme, dont les cheveux étaient enveloppés d'un réseau d'or, et qu'on reconnut à l'inscription pour la fille de Cicéron. Il avait été si bien embaumé, qu'il s'était conservé tout entier ; mais, trois jours après, il se réduisit en poussière. Je cite le texte de Célius Rhodiginus, *Lectiones antiquæ*, III, 24 : « Quum pontifex Sixtus, ejus nominis quartus, reipublicæ Christianæ præsideret, compertum Romæ in via Appia e regione Ciceronis conditorii muliebre cadaver, quod ex inscriptione conjectatum est fuisse Tulliolæ. Id erat aromatibus ita conditum, ut temporis injuriam non sentiret. In eo visebantur capilli aureo impliciti reticulo, summa omnium admiratione, reperiri aliquid, in quod anni mille quingenti fere nil prorsus evaluissent. Ceterum cadaver in urbem delatum tridui mora computruit, medicamine amoto, aut vitiato. » *Voy.* ma note sur cette fable, tome XX, pag. 317.

toujours, et ses lettres nous apprennent qu'il continua de mettre en réserve dans cette vue toutes les épargnes qu'il pouvait faire sur la dépense de sa maison [1] : mais le reste de sa vie fut troublé par tant d'autres agitations, que le temps lui manqua pour satisfaire le penchant de son cœur. Le Traité de la *Consolation* aurait pu être un monument plus durable : le temps l'a détruit; et ce n'est que par quelques lettres, auxquelles sans doute il attachait peu de prix, que nous connaissons aujourd'hui sa tendresse et son admiration pour sa fille.

Marcus, fils de Cicéron, n'est point recommandé à la postérité par de si touchants souvenirs; il semble même que tout se réunisse pour nous le montrer sous les couleurs les moins honorables. Les anciens et les modernes s'accordent à nous représenter l'héritier d'un si grand nom comme un homme vicieux et stupide [2], jusqu'à faire passer ce contraste en proverbe. Mais lorsqu'on cherche le fondement d'une tradition si honteuse pour sa mémoire, on ne le trouve pas aussi bien établi qu'on se l'imagine.

Né en 688, il prit la robe virile à Arpinum en 704; à cette époque de sa jeunesse, et pendant tout le temps qu'il passa sous les yeux et sous la discipline de son père [3], il donnait toutes les preuves qu'on peut espérer à cet âge d'un excellent naturel et d'un esprit distingué. Il était modeste, docile, respectueux, appliqué à l'étude, et si habile dans tous les exercices de son âge, qu'au combat

[1] Quod ex ipsis fructuosis rebus receptum est, id ego ad illud fanum sepositum putabam. *Ad Att.*, XV, 15. — [2] Ciceronem filium quæ res consulem fecit, nisi pater? *Senec. de Benef.*, IV, 30. Nam virtutes omnes aberant, stupor et vitia aderant. *Lipsii not. ad locum.* — [3] *Voy.* mes Observations sur les *Partitions oratoires*, tome III, pag. 534.

de Pharsale, ayant à peine dix-sept ans, il se fit remarquer par son adresse à monter à cheval, à lancer le javelot, et par toutes les autres qualités militaires [1]. Après la mort de Pompée, il fit le voyage d'Athènes, pour s'y perfectionner dans l'étude de la philosophie et des lettres, sous Cratippe, le plus célèbre péripatéticien de son temps, à qui Cicéron procura dans la suite le droit de cité romaine [2]. A la vérité, dans cet éloignement de Rome, Marcus abusa de sa liberté. L'ardeur de sa jeunesse le précipita dans quelques folles dépenses qui chagrinèrent son père, et dans lesquelles on le croyait entraîné par le rhéteur Gorgias, qui aimait beaucoup le vin et le plaisir. Cicéron reprocha fort amèrement cette conduite à Gorgias, et le déchargea des soins qu'il donnait à l'instruction de son fils. Mais le jeune Marcus ouvrit bientôt les yeux sur ses torts, et cédant aux remontrances de ses amis, surtout à celles d'Atticus, il reprit tant de goût pour son devoir, que Cicéron paya ses dettes, et qu'il augmenta sa pension annuelle jusqu'à la somme de quatre-vingt mille sesterces.[3]

Depuis ce temps on ne trouve que des témoignages avantageux de sa conduite, soit de la part des principaux habitants d'Athènes, soit dans les relations de plusieurs Romains que leurs affaires conduisaient en Grèce : et leurs expressions sont si fortes qu'on ne saurait les prendre pour de simples compliments, propres à flatter le cœur de leur ami. On peut voir (*Ep. fam.*, XII, 16) ce que Trébonius, allant en Asie, lui écrivait d'Athènes. Cicéron témoignait souvent à son cher Atticus toute la joie qu'il ressentait de ces éloges. [4]

[1] *De Offic.*, II, 13. — [2] Plut., *Vie de Cicéron*, c. 24. — [3] *Ad Att.*, XIII, 1. *Voy.* aussi, XVI, 1, 15 ; Plut., *Vie de Cicéron*. — [4] *Ad Att.*, XV, 16, 17.

Mais rien ne causait une joie plus sensible à Cicéron que les lettres de son fils. Il les trouvait écrites non seulement avec le respect et la tendresse qui pouvaient toucher le cœur d'un père, mais avec tant d'exactitude et d'élégance qu'elles méritaient, disait-il à Atticus, d'être lues dans une assemblée de gens d'esprit [1]; et si l'affection paternelle pouvait lui faire illusion sur d'autres points, il sentait réellement que le savoir et le goût de son fils se perfectionnaient de jour en jour. De toutes ces lettres, qui prouveraient sans doute le mérite du jeune Marcus, il ne nous en reste que deux à Tiron (*Ep. fam.*, XVI, 21, 25) : elles peuvent faire juger, surtout la première, de son caractère et de ses talents. Il avait alors environ dix-neuf ans; mais on doit se souvenir, en lisant cette lettre, qu'avec un homme de la condition de Tiron il ne pouvait prendre qu'un ton familier. On trouvera dans quelques phrases une imitation sensible du style de son père, et dans les idées, un esprit aimable et facile.

Telles étaient les occupations du jeune Cicéron, lorsque Brutus, passant par Athènes, conçut tant d'estime pour son habileté et ses bons principes, que non seulement il en fit l'éloge à son père [2], mais que, sans être arrêté par son âge (il n'avait pas plus de vingt ans), il lui donna un commandement dans son armée. Marcus, fier de cette faveur, se distingua par sa conduite autant que par son courage, et sortit glorieux de plusieurs rencontres où il commandait en chef. Après la bataille de Philippes et la mort de Brutus, il alla joindre Sextus Pompée, qui s'était rendu maître de la Sicile avec une armée considérable et la plus grande flotte de l'empire. Cette île devint comme

[1] *Ad Att.*, XIV, 7; XV, 16, 17. — [2] *Ep. Brut.*, 21.

le dernier asile des malheureux républicains, et le fils de Cicéron y reçut des honneurs particuliers. Il continua d'y soutenir avec beaucoup de vigueur l'intérêt de sa patrie et la cause de la liberté, jusqu'à ce que Pompée, dans un traité de paix avec le triumvirat, obtint, parmi les conditions, le pardon et le rétablissement de tous les citoyens exilés ou proscrits qui portaient sous lui les armes.[1]

Marcus alors rentra dans Rome avec le reste de son parti, pour y mener une vie privée loin de la cour d'Octave; car, sans compter le malheur des temps, qui n'étaient point encore favorables à son nom ni à ses principes, il devait garder au fond du cœur un juste ressentiment contre les oppresseurs de la liberté et les meurtriers de son père. Dans cette situation, où il ne s'offrait rien qui pût exciter son ambition et sa vertu, il n'est pas surprenant que l'oisiveté et le goût du plaisir aient quelque temps énervé son âme. L'exemple d'Antoine, livré à l'excès du vin, et qui avait publié depuis peu un livre sur les triomphes de son ivrognerie, avait mis cette passion fort à la mode. On prétend que le jeune Cicéron tomba dans le même dérèglement, et qu'il se rendit fameux par la quantité extraordinaire de vin qu'il avalait d'un seul trait; comme s'il eût entrepris, suivant la remarque de Pline, de ravir à Marc Antoine, l'assassin de son père, la gloire d'être le plus grand ivrogne de l'empire romain.[2]

Cependant Auguste n'était pas sans considération pour lui, puisqu'il le fit recevoir dans le collége des augures[3], et qu'il le mit au nombre des magistrats qui présidaient à la fabrique de la monnaie. Il nous reste une médaille qui porte d'un côté le nom de Marcus Cicéron, et de

[1] Appien, pag. 619, 713. — [2] Pline, *Nat. hist.*, XIV, 22. — [3] Appien, pag. 619.

l'autre celui d'Appius Claudius, un de ses collègues dans cette magistrature [1]. Après avoir renoncé à l'amitié d'Antoine, Auguste ne se vit pas plus tôt seul maître à Rome, qu'il choisit le jeune Cicéron pour son collègue dans la dignité de consul. Les lettres par lesquelles il informa le peuple romain de la victoire d'Actium et de la conquête de l'Égypte, furent adressées *à Cicéron, consul*, qui eut la satisfaction de les lire au sénat et au peuple, et celle de porter ce fameux décret qu'il fit lui-même exécuter, par lequel il fut ordonné que toutes les statues et les autres monuments d'Antoine seraient renversés, et que sa famille ne prendrait plus le nom de *Marcus*. Ces honneurs qu'Auguste accordait au fils étaient une sorte de réparation pour sa trahison envers le père; et de plus, en laissant au fils le pouvoir de venger la mort du père sur la famille d'Antoine, il semblait faire tomber du même côté le blâme de cet assassinat. [2]

Marcus fut ensuite nommé proconsul d'Asie, ou, suivant le témoignage d'Appien, proconsul de Syrie; ces deux provinces étaient au nombre des plus considérables de l'empire. Le nom du fils de Cicéron ne se trouvant plus dans l'histoire depuis cette époque, il est vraisemblable qu'il mourut avant que la maturité de l'âge et l'expérience des affaires lui eussent donné l'occasion de réparer le tort qu'il s'était fait par son intempérance. Mais s'il ne se distingua point dans les conseils de l'état, on doit juger, par les honneurs auxquels il fut élevé, que sa vie, quoique souillée de quelques taches, ne fut pas sans dignité. Au milieu des vices dont on charge sa mémoire, on ne laisse pas de lui accorder *l'urbanité* de son père.

[1] Voy. *Andr. Morell. Thesaur. Numism., inter Num. consul. Goltzii, Tab.* 33, 4. — [2] *Voy.* Plutarque, c. 49; Dion, pag. 456; Appien, p. 619, 672.

Les historiens nous ont conservé deux traits qui prouvent du moins que la ruine de son parti et de sa fortune n'avait point abattu l'élévation naturelle de son courage. Dans une partie de débauche, il jeta un verre à la tête d'Agrippa, qui tenait le premier rang de l'empire après Auguste [1]; et cette querelle venait sans doute de quelque vive contestation sur les anciens intérêts qui avaient divisé la république, ou de quelque terme insultant d'Agrippa contre les héros du parti vaincu. Une autre fois, pendant qu'il gouvernait l'Asie, Cestius, qui fut élevé ensuite à la préture, flatteur de la puissance du moment, et l'ennemi déclaré de la réputation de son père, eut un jour la hardiesse de se présenter à sa table. Cicéron, qui le connaissait peu, apprenant que c'était l'homme qui outrageait perpétuellement la mémoire de son père, et qui l'accusait d'ignorance dans les lettres, le fit enlever de sa présence, et donna ordre qu'il fût fouetté publiquement. [2]

Il paraît que le jeune Cicéron était d'un naturel gai, ouvert, généreux, tourné surtout vers la gloire militaire par le malheur des guerres civiles, qui l'avaient obligé de prendre les armes dans un âge ordinairement consacré aux études littéraires et aux exercices de la paix. Il avait servi avec honneur dans trois guerres consécutives et les plus fameuses de l'histoire; celles de Pharsale, de Philippes, et de la Sicile. On le voit, dans la suite de sa vie, rester au-dessous de la grandeur paternelle; mais il semble que ce fut moins sa faute que celle de la fortune, qui ne lui offrait ni le moyen de parvenir aux honneurs de son père, ni l'occasion d'imiter ses vertus. Dans un temps plus heu-

[1] Marcoque Agrippæ a temulento scyphum impactum. *Plin.*, *Nat. hist.*, XIV, 22. — [2] M. Senec., *Suasor.* 8. *Voy.* Montaigne, *Essais*, II 10. « Voylà, dit-il, un mal courtois hoste ! »

reux, et sous un gouvernement libre, sans être égal à son père du côté de l'éloquence, du savoir et de la politique, il l'aurait surpassé par la gloire des armes, plus éclatante, plus populaire, ou qui rend du moins le pouvoir plus solide et plus assuré. [1]

A l'égard d'Atticus, dont il nous reste à dire quelques mots, l'art qu'il avait trouvé de mener une vie paisible et calme dans des temps si difficiles et si tumultueux, confirme l'idée que nous avons donnée de ses principes, et doit le faire regarder comme un maître consommé dans cette doctrine qui proposait le plaisir et le repos pour souverain bien. On s'imaginerait naturellement que ses liaisons avec Cicéron et Brutus, jointes à la renommée de ses richesses, devaient le faire envelopper dans les proscriptions du triumvirat. Il en fut lui-même si alarmé,

[1] Un anonyme (l'abbé Macé) voulant réhabiliter la mémoire du fils de Cicéron, publia en 1714, à Paris, *en la boutique de la veuve Barbin*, une longue dissertation *in*-12, dont le titre même est ridicule : *Histoire des quatre Cicérons, dans laquelle on fait voir par les historiens grecs et latins que le fils de M. T. Cicéron était aussi illustre que son père.* « Comme toutes les circonstances de la vie du fils de Cicéron, dit l'auteur dans une lettre à M. l'évêque de...., qui sert de préface, ont une liaison inséparable avec les événements arrivés à son père, et avec l'histoire des deux autres Cicérons (Quintus et son fils), j'ai cru que je devais, pour mettre les choses dans leur jour, faire un abrégé de la vie du père jusqu'à la naissance de son fils, après quoi tout ce qui est arrivé à l'un d'eux est commun aux deux autres : et c'est pourquoi j'ai intitulé ce petit ouvrage, l'*Histoire des quatre Cicérons*. Mais de quoi vous avisez-vous, M. l'abbé, de travailler sur Cicéron.... ? » C'est l'auteur qui se fait cette question à lui-même, et malheureusement pour lui, et pour moi qui l'ai lu, il trouve à y répondre. Il en est résulté 257 pages fort ridiculement écrites, compilées surtout d'après Vallambert, *de Vita M. T. Ciceronis filii*, et remplies d'anachronismes, de contradictions et de bévues. Voilà l'histoire des quatre Cicérons.

qu'il demeura quelque temps caché ; mais ses défiances étaient sans fondement. L'intérêt de son repos lui avait fait prévoir les maux dont Rome était menacée. Il avait fait une cour assidue à Marc Antoine ; et dans le temps même de sa disgrâce, lorsqu'il était chassé de l'Italie, et que ses affaires paraissaient désespérées, il avait rendu d'importants services à ses amis de Rome. Il avait été le protecteur de sa femme, de ses enfants, et les avait assistés de ses richesses dans l'extrême misère où la situation d'Antoine les avait réduits. Aussi le triumvir, en arrivant à Rome, et dans la chaleur du massacre, n'eut-il pas de soin plus pressant que de faire chercher Atticus. Ayant découvert son asile, il lui écrivit de sa propre main pour calmer toutes ses craintes, et l'inviter à venir le trouver. Il lui envoya même une garde, pour le mettre à l'abri de l'insulte et de la violence des soldats.[1]

C'est encore aux précautions d'Atticus pour assurer son repos, qu'il faut attribuer la suppression de toutes ses lettres. On admire qu'après une si longue correspondance, dont il nous reste seize Livres entiers de celles de Cicéron sur les plus grandes affaires de ce siècle, il n'en paraisse pas une seule d'Atticus. On n'en doit pas chercher d'autre cause que le soin qu'il eut de redemander toutes les siennes à Tiron après la mort de son ami, et de les supprimer sans exception, dans la crainte qu'elles ne pussent lui nuire, ou diminuer son crédit auprès de ses nouveaux maîtres.

Mais sa tranquillité et sa fortune furent bientôt établies sur un fondement plus solide que celui de son mérite personnel, par le mariage de sa fille unique avec Marcus Agrippa. Il fut redevable à Antoine de cette haute

[1] Corn. Népos, *Vit. Att.*, c. 10.

alliance, qui le fit admettre à la familiarité d'Auguste par le moyen d'Agrippa, son ministre et son favori; et, dans la suite, il devint lui-même l'allié du maître de l'empire romain, en mariant sa petite-fille à Tibère (*C. Nep. Vit. Att.*, 12, 19). Ainsi Atticus joignit quelque dignité à son repos, et parvint à l'extrême vieillesse par la voie qu'il s'était proposée, heureux, respecté, exempt d'inquiétudes et de soucis. Mais s'il vit encore dans la mémoire et dans l'estime des hommes, il ne le doit qu'à l'amitié de Cicéron; car c'est, il faut l'avouer, la plus glorieuse circonstance de son histoire, et Sénèque (*Ep.* 21) observe avec raison que les lettres de Cicéron l'ont sauvé de l'oubli: « Ni son gendre Agrippa, ni Tibère, mari de sa petite-fille, ni Drusus, son arrière petit-fils, n'auraient pas servi beaucoup à sa gloire, si le nom de Cicéron, emportant à sa suite le nom d'Atticus, ne l'eût comme associé à son immortalité. »

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DE LA VIE ET DES OUVRAGES

DE CICÉRON.[1]

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
647	107	Consuls, *Q. Servilius Cépion*, *C. Attilius Serranus*. Naissance de Cicéron, le 3 de janvier, à Arpinum, ville municipale du Latium, de la tribu Cornélia. Voy. *Plutarque*, c. 1. Pompée naquit la même année, le 30 de décembre. Atticus était né en 644.		1
648	106	*P. Rutilius Rufus*, *Cn. Mallius*. Jugurtha est livré à Sylla, questeur de Marius.		2
649	105	*C. Marius*, cos. II; *C. Flavius Fimbria*. Triomphe de Marius.		3
650	104	*C. Marius*, cos. III; *L. Aurélius Orestès*. Naissance de Q. Cicéron, frère de Marcus, cette année ou l'année précédente.		4
651	103	*C. Marius*, cos. IV; *Q. Lutatius Catulus*. Les Teutons vaincus par Marius. Archias vient à Rome.		5
652	102	*C. Marius*, cos. V; *M'. Aquillius*. Fin de la guerre des esclaves. Défaite des Cimbres par Marius.		6
653	101	*C. Marius*, cos. VI; *L. Valérius Flaccus*. Tribunat de L. Apuléius Saturninus. Naissance de J. César.		7
654	100	*M. Antonius* l'orateur, *A. Postumius Albinus*. Retour de Q. Métellus Numidicus.		8

[1] J'ai suivi dans ce Tableau synoptique, comme dans tout le cours de ces trente volumes, le système chronologique adopté par Fr. Fabricius. *Voy.* plus haut, page 90.

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
655	99	*Q. Cécilius Métellus Népos, T. Didius.* Loi Cecilia-Didia. Voy. l'*Index legum*.		9
656	98	*Cn. Cornélius Lentulus, P. Licinius Crassus.* Censure de L. Valérius Flaccus et d'Antoine l'orateur.		10
657	97	*Cn. Domitius Ahénobarbus, C. Cassius Longinus.* Ptolémée Apion, roi de Cyrène, fait le peuple romain son héritier.		11
658	96	*L. Licinius Crassus, Q. Mucius Scévola.* Loi Licinia-Mucia, principale cause de la guerre sociale. Naissance de Lucrèce.		12
659	95	*C. Célius Caldus, L. Domitius Ahénobarbus.* C. Norbanus défendu par l'orateur Antoine.	Cicéron, à l'âge de 13 ou 14 ans (ἔτι παιδὸς αὐτοῦ, dit *Plutarque*, c. 2), fait un poëme de * *Pontius Glaucus*.[1]	13
660	94	*C. Valérius Flaccus, M. Herennius.* Exil de Rutilius Rufus. Les censeurs ferment les écoles des rhéteurs latins.		14
661	93	*C Claudius Pulcher, M. Perperna.* Cause de M'. Curius et M. Coponius (*de Orat.*, I, 39; II, 32; *Brut.*, 52).		15
662	92	*L. Marcius Philippus, Sext. Julius César.* Cicéron quitte la prétexte, prend la robe virile, et paraît au forum. — Époque où il a placé les entretiens *sur l'Orateur*. Mort de L. Crassus.	Il traduit les *Phénomènes* d'Aratus (D'autres renvoient cet ouvrage à 664 ou à 667).	16
663	91	*L. Julius César, P. Rutilius Lupus.* Il continue de suivre les débats du forum.	*Les Alcyons, Tamélastis*, etc. Poëme de *Marius*.	17
664	90	*Cn. Pompée Strabon, L. Porcius Caton.* Il porte les armes, dans la guerre Sociale, sous le consul Pompée.		18
665	89	*L. Cornélius Sylla, Q. Pompéius Rufus.* Après la mort de Scévola l'augure, il étudie la jurisprudence sous Q. Scévola le pontife. Il entend Phédrus l'épicurien, et Philon, chef de l'académie. *Plut.*, c. 3. — Fuite de Marius.		19

[1] J'indiquerai ainsi * les Ouvrages dont il ne reste absolument rien.

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
666	88	*Cn. Octavius*, *L. Cornélius Sylla*. Cicéron étudie sous le rhéteur Apollonius Molon. — Retour de Marius. Mort de l'orateur Antoine. Prise d'Athènes par Sylla. Naissance de Catulle.	*Rhétorique à Herennius.* * *De l'Art militaire*; *de l'Administration de la République* (ouvrages douteux).	20
667	87	*C. Marius*, cos. VII; *L. Cornélius Cinna*, cos. II. Mort de Marius, remplacé dans le consulat par L. Valérius Flaccus. Naissance de Salluste.	Les deux Livres *de l'Invention*.	21
668	86	*L. Cornélius Cinna*, cos. III; *Cn. Papirius Carbon*. Sylla continue la guerre contre Mithridate. Naissance de Brutus.		22
669	85	*L. Cornélius Cinna*, cos. IV; *Cn. Papirius Carbon*, cos. II. Pendant ces trois années, Cicéron s'exerce à la dialectique sous le stoïcien Diodote, et à l'éloquence grecque et latine sous différents maîtres. — Naissance de Marc Antoine.	Traduction de l'*Économique* de Xénophon. Celle du *Protagoras* de Platon est probablement bien postérieure.	23
670	84	*L. Cornélius Scipion* l'Asiatique, *C. Junius Norbanus Flaccus*. Retour de Sylla.		24
671	83	*Cn. Papirius Carbon*, cos. III; *C. Marius*, *C. F.* Proscriptions. Sylla, *dictateur*, laisse cependant nommer des consuls.		25
672	82	*M. Tullius Décula*, *Cn. Cornélius Dolabella*. Cicéron commence à plaider.	Plaidoyer *pour Quintius*.	26
673	81	*L. Cornelius Sylla Félix*, cos. II; *Q. Cécilius Métellus Pius*. Première cause publique entreprise par Cicéron. *Plut.*, c. 3.	Plaidoyer *pour Sext. Roscius d'Amérie*.	27
674	80	*P. Servilius Vatia* l'Isaurique, *App. Claudius Pulcher*. Départ de Cicéron pour la Grèce, où il assiste aux leçons d'Antiochus l'Ascalonite. *Plut.*, c. 4. — Abdication de Sylla.	* Plaidoyer *pour une femme d'Arezzo*.	28
675	79	*M. Émilius Lépidus*, *Q. Lutatius Catulus*. Cicéron, en Grèce et en Asie, fréquente les rhéteurs et les philosophes. *Plut.*, c. 4.		29
676	78	*D. Junius Brutus*, *Mamercus Émilius Livianus*. Cicéron, de retour à Rome, prend des leçons de déclamation	*Plaid. *contre M. Claudius* (*Or. pr. Tull.*	30

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
676	78	d'Ésopus et de Roscius. Vers la fin de l'annee, il épouse Térentia. *Plut.*, c. 5, 8.	*fragm. nov.* Date incertaine). [1]	30
677	77	*Cn. Octavius*, *C. Scribonius Curion.* Il demande la questure, et l'obtient à l'unanimité des suffrages, dans les comices par tribus. Naissance de Tullia. — Q. Métellus combat Sertorius.	Plaidoyer *pour Q. Roscius le comédien.* * Plaidoyer *pour Scamander*, affranchi de Fabricius.	31
678	76	*L. Octavius*, *C. Aurélius Cotta.* Cicéron, questeur en Sicile, à Lilybée. (La questure donnait alors l'entrée au sénat.) Il découvre le tombeau d'Archimède.	Plaidoyer *pour Tullius* (date incertaine). * Plaidoyer *pour de jeunes nobles*, accusés devant le préteur de Sicile, *Plut.*, c. 6.	32
679	75	*L. Licinius Lucullus*, *M. Aurélius Cotta.* Préture de Verrès à Rome. Condamnation d'Oppianicus.	Discours aux Siciliens, *en quittant Lilybée.*	33
680	74	*M Térentius Varro Lucullus*, *C. Cassius Varus.* Commencement de la guerre de Spartacus. Verrès préteur en Sicile (680-683).	Plaidoyers *pour L. Varénus*, et *pour P. Oppius* (date incertaine).	34
681	73	*L. Gellius Poplicola*, *Cn. Cornélius Lentulus Clodianus.* Succès de Lucullus contre Mithridate. Hortensius préteur.	* Plaid. *pour C. Mustius* (*in Verr.*, I, 53. Date incertaine).	35
682	72	*C. Aufidius Orestès*, *P. Cornélius Lentulus Sura.* Spartacus vaincu par Crassus. Nouveaux succès de Lucullus en Asie. Pompée triomphe de Sertorius.	* Plaidoyer *pour Sthénius* devant les tribuns (*in Verr.*, II, 41).	36
683	71	*M. Licinius Crassus*, *Cn. Pompée.* Cicéron, édile désigné, accuse Verrès au nom des Siciliens. *Plut.*, c. 7, 8. — Loi de Cotta sur les tribunaux. Naissance de Virgile.	Disc. *contre Q. Cécilius.* Les *Verrines.*	37
684	70	*Q. Hortensius*, *Q. Cécilius Métellus* le Crétique. Edilité de Cicéron, *Plut.*, c. 8. — Lucullus prend Tigranocerte. Naissance de Cornélius Gallus.	Pl. *pour M'. Fontéius.* Plaid. *pour A. Cécina* (date incertaine).	38
685	69	*L. Cécilius Métellus*, *Q. Marcius Rex.* Mort du jeune Lucius Cicéron, cousin de Marcus. — César, quest.	* Plaid. *pour Titinia, femme de Cotta* (id.). Ici commencent les *Lettres à Atticus.* [2]	39

[1] J'ai cité, tome XXIX, page xxvj, un grand nombre de Discours dont il ne reste rien, et que je n'ose rappeler ici, ne pouvant leur donner une date, même conjecturale.

[2] Il est inutile de faire entrer en détail les recueils de *Lettres* dans l'ordre chronologique des Ouvrages : j'en ai donné une Table particulière à la fin du tome XXI, page 595.

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
686	68	*C. Calpurnius Pison*, *M' Acilius Glabrion.* Cicéron, candidat pour la préture, est désigné le premier entre les huit préteurs de l'année suivante. Il promet Tullia, sa fille, à C. Pison Frugi, en remettant le mariage à trois ans. — Loi de Roscius Othon.	* Plaid. *pour A. Gabinius* (suivant J. M. Gesner, *ad. Orat. post. red. ad. Q.*, c. 5, et Morabin, *Exil de Cic.*, p. 115; mais ce Discours est douteux).	40
687	67	*M. Émilius Lépidus*, *L. Volcatius Tullus.* Cicéron, préteur, condamne Licinius Macer, et défend Manilius. *Plut.*, c. 9. Il fréquente l'école du rhéteur Marc Antoine Guiphon. Quintus, son frère, demande et obtient l'édilité.	Disc. *pour la loi Manilia.* Pl. *pour C. Manilius.* Plaid. *pour A. Cluentius* contre T. Attius. * Disc. *de Pecuniis residuis* (*fragm. Orat. pro Cornel.*).	41
688	66	*L. Aurélius Cotta*, *L. Manlius Torquatus.* Naissance du fils de Cicéron, Marcus, que Fr. Fabricius, Saint-Réal et Middleton reportent à l'année suivante. (*Voy.* Mongault, *Lett. à Att.*, I, 2.) Cicéron est sur le point de plaider pour Catilina, son compétiteur au consulat, accusé de concussion par P. Clodius. Il renonce à cette idée. Catilina est absous. Édilité de Q. Cicéron. — Naissance d'Horace.	* Plaid. *pour A. Cluentius* contre Ennius (*pro Cluent.*, c. 59). Plaid. *pour M. Fundanius.* Plaid. *pour C. Cornélius*, divisé en deux actions.	42
689	65	*L. Julius César*, *C. Marcius Figulus.* Cicéron demande le consulat; il est élu avec C. Antonius. *Plut.*, c. 10. Mort de son père, au mois de novembre. Tullia, âgée de 13 ans, épouse C. Pison. Censure de L. Cotta, *Plut.*, c. 27. Préture de César. P. Servilius Rullus, en prenant possession du tribunat au mois de décembre, annonce la loi agraire qu'il doit proposer.	Plaid. *pour Q. Gallius.* * Plaid. *pour C. Orcininus* (*de Petit. cons.*, c. 5). Cicéron prononce, dans le sénat, le Discours *in Toga candida.* Il retouche et publie l'ouvrage de son frère *de Petitione Consulatus.*	43
690	64	*M. Tullius Cicéron*, *C. Antonius.* Consulat de Cicéron, *Plut.*, c. 12-23. Il combat victorieusement la proposition de Rullus; calme le peuple, irrité contre la loi *théâtrale*, portée quatre ans auparavant par le tribun Roscius; défend C. Rabirius, accusé de crime d'état par les agents du parti populaire; persuade les enfants des proscrits de renoncer à leurs droits; et, pour gagner à la république	Premier Discours *sur la loi agraire*, dans le sénat. Second Discours, devant le peuple. Troisième Discours, devant le peuple. * Quatrième Discours. * Plaid. *pour C. Pison*, consulaire (*pro Flacc.*, c. 39).	44

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
690	64	son collègue Antonius, se démet en sa faveur de la province de Macédoine. Il porte deux lois, l'une *sur la brigue*, l'autre *sur les légations libres*. Au mois de novembre, il dénonce au sénat et au peuple les projets de Catilina contre la liberté de Rome, et l'oblige à se déclarer; au mois de décembre, les conjurés qui étaient restés dans la ville sont convaincus et punis. A la fin de son consulat, il monte à la tribune pour rendre compte de sa gestion; les tribuns l'empêchent de parler : il jure qu'il a sauvé la patrie. — Naissance d'Octave.	Disc. *sur L. Othon.* Disc. *pour C. Rabirius.* Disc. *sur les enfants des proscrits.* * *De deponenda provincia.* Première *Catilinaire.* Seconde *Catilinaire.* Plaid. *pour L. Muréna.* Troisième *Catilinaire.* Quatrième *Catilinaire.*	44
691	63	*D. Junius Silanus,* *L. Licinius Muréna.* Catilina est défait par Pétréius dans les plaines de Toscane; il meurt en combattant. Préture de Q. Cicéron. Son frère aîné jouit à Rome d'une gloire qu'on n'ose pas encore attaquer; mais ses bons mots lui font des ennemis, *Plut.*, c. 24-27. Il achète sa maison du mont Palatin. P. Clodius est surpris, déguisé en chanteuse, chez Pompéia, femme de César, où l'on célébrait les mystères de la Bonne déesse.	Disc. *contre la harangue de Q. Métellus.* Disc. *sur son Consulat.* * Grande Lettre politique à Pompée (*pro Sull.*, 24; *pro Planc.*, 34, etc.). Plaid. *pour P. Sylla.* Plaid. *pour le poète Archias*, prononcé devant Q. Cicéron, préteur. Les plus anciennes en date des *Lettres familières* (V, 7, 1, 2, 6) commencent à cette année.	45
692	62	*M. Pupius Pison,* *M. Valérius Messalla.* Q. Cicéron part pour son gouvernement d'Asie. Marcus dépose contre Clodius accusé, *Plut.*, c. 28 et 29. Cause principale des vengeances de Clodius.	Disc. prononcé dans le sénat *contre P. Clodius et Curion.*	46
693	61	*Q. Cécilius Métellus Céler,* *L. Afranius.* Pendant que Clodius se fait adopter par un plébéien, pour avoir le droit d'être élu tribun du peuple, Cicéron, dans ses maisons de campagne, s'occupe de travaux littéraires. — Alliance secrète, connue sous le nom de *premier triumvirat*, entre Pompée, César et Crassus.	* Mémoires grecs sur son Consulat (περὶ Ὑπατείας.) Poëme *du Consulat.* Traduction des *Pronostics* d'Aratus. Ici commencent les *Lettres à Quintus*, propréteur d'Asie.	47
694	60	*C. Julius César,* *M. Calpurnius Bibulus.* César tout-puissant. Des lois funestes lui assurent pour cinq ans le commandement dans les deux Gaules. Clodius est nommé tribun. Cicéron refuse l'appui de César.	* Plaid. *pour C. Antonius*, son ancien collègue. * Pl. *pour A. Thermus*, qu'il défendit deux fois.	48

Ans de Rome	Avant J.-C.	ÉVÉNEMENTS.	OUVRAGES.	Années de Cicéron.
694	60	— Mort de Diodote le stoïcien. Naissance de Tite-Live.	Plaid. *pour L. Valérius Flaccus* *Chorographie.* Mémoires secrets sur son consulat (*de suis Consiliis*).	48
695	59	*L. Calpurnius Pison Césoninus, A Gabinius* Tribunat et lois de Clodius. Cicéron, à la fin de mars, s'exile lui-même de Rome et de l'Italie *Plut.*, c. 30-32. Il séjourne à Thessalonique au mois de mai, et vient, en novembre, s'établir à Dyrrhachium. Son frère quitte la province d'Asie, qu'il avait gouvernée plus de trois ans.	Toutes les Lettres du troisième Livre *à Atticus*, et plusieurs du quatorzième des *Familières.*	49
696	58	*P Cornélius Lentulus Spinther, Q. Cécilius Métellus Népos.* Proposition du consul Lentulus pour le rappel de Cicéron. Opposition ; violents débats Loi de son retour, le 4 d'août. Il rentre dans Rome, après dix-sept mois d'absence. *Plut.*, c. 33. Séjour de son frère en Sardaigne, comme lieutenant de Pompée, chargé pour cinq ans de l'administration des blés.	Disc. de Cicéron *au sénat, après son retour.* — *Au peuple, après son retour* — *Pour sa maison*, devant les pontifes. Poëme sur ses malheurs (*de Temporibus suis ;* date incertaine) * Pl. *pour P. Ascitius.*	50
697	57	*Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus, M. Marcius Philippus.* Efforts de Cicéron pour faire décerner à P. Lentulus la commission de rétablir Ptolémée Aulétès. Il brise les Tables de Clodius, *Plut.*, c. 34 Tullia, veuve de Pison Frugi, mort l'année précédente, épouse Furius Crassipès. Mariage d'Atticus avec Pilia : il avait 54 ans. — Entrevue de César, Pompée et Crassus, en Ligurie.	* *Edit du tribun L. Racillius*, contre Clodius. Disc. *sur le roi d'Alexandrie*, dans le sénat. Plaid. *pour Sextius.* Disc *contre Vatinius.* * Plaid. *pour Bestia*, qu'il défendit six fois à diverses époques. Disc. *sur la réponse des Aruspices.* — *Sur les provinces consulaires.* Plaid. *pour Balbus.* — *Pour Célius.*	51
698	56	*Cn. Pompée*, cos. II ; *M. Licinius Crassus*, cos. II. Pompée fait administrer ses provinces par ses lieutenants. Gabinius rétablit Ptolémée Aulétès sur le trône d'Égypte. Première expédition de César en Bretagne et en	* Plaid. *pour Cispius.* — * *Pour Caninius Gallus.* — *Pour Plancius.*	52

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
698	56	Germanie. Réconciliation de Cicéron avec Crassus.	Disc. *contre Pison*, dans le sénat. — * *Contre Gabinius*, dans le sénat. Les trois Dialogues *de l'Orateur*. *Du Droit civil.*	52
699	55	*L. Domitius Ahénobarbus*, *App. Claudius Pulcher*. Cicéron se livre à de nombreux travaux judiciaires, et se voit forcé, par son amitié pour Pompée, de défendre de mauvais citoyens. Il entretient une correspondance suivie avec son frère et Trébatius, alors dans l'armée des Gaules. — Seconde invasion de César en Bretagne et en Germanie. Expédition de Crassus contre les Parthes. Mort de Julie, fille de César, et femme de Pompée.	* Disc. pour la liberté des Ténédiens, dans le sénat. — * En faveur de Crassus. * Plaid. *pour les habitants de Réate*. — * *Pour Messius*. — * *Pour Drusus*. — *Pour P. Vatinius*. — *Pour A. Gabinius*. — *Pour C. Rabirius Postumus*. — *Pour M. Émilius Scaurus*. * *Éloge funèbre du jeune Serranus Domesticus*. * Poëme sur la guerre des Gaules (qui ne fut point publié). *De la République.*	53
700	54	*Cn. Domitius Calvinus*, *M. Valérius Messalla*. Cicéron nommé augure à la place du jeune Crassus, tué avec son père dans l'expédition contre les Parthes, au mois de juin. *Plut.*, c. 36.	Disc. *sur les dettes de Milon*, prononcé dans le sénat. *Des Augures* (date incertaine).	54
701	53	*Cn. Pompée*, cos. III, sans collègue. Meurtre de Clodius, le 20 de janvier. Milon s'exile à Marseille. Cette grande affaire remplit tous les premiers mois de cette année. *Plut.*, c. 35. Pompée, au mois d'août, prend pour collègue Q. Corn. Scipion Métellus, dont il venait d'épouser la fille. Prise d'Avaricum et d'Alésia par César. Victoire de Cassius sur les Parthes. Mort de Lucrèce.	* Plaid. *pour Milon*, prononcé le 8 d'avril (il existait encore au temps d'Asconius et de Quintilien). Plaid. *pour Milon*, tel qu'il nous est resté. — * *Pour M. Sauféius*, qu'il défendit deux fois. — * *Contre T. Munatius Plancus Bursa*. *Traité des Lois.* * *Histoire Romaine* (ouvrage au moins commencé; date incertaine).	55

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron
702	52	*Serv. Sulpicius Rufus*, *M. Claudius Marcellus.* En exécution de la loi Pompéia *de ambitu*, Cicéron est nommé par le sort proconsul en Cilicie. Il rétablit Ariobarzane, défait les barbares du mont Amanus, prend Pindénissum, etc. *Plut.*, c. 36.	Presque tout le cinquième Livre des Lettres *à Atticus*; presque tout le huitième des *Familières ;* un grand nombre de Lettres des Livres III, XIII, XV, etc.	56
703	51	*L. Emilius Paullus*, *C. Claudius Marcellus.* Seconde année du proconsulat de Cicéron. Tullia épouse P. Cornélius Dolabella. Salluste est chassé du sénat par les censeurs.	Plusieurs Lettres du sixième et du septième Livre *à Atticus*, et des II, III, VIII, XIII, XV, XVI, des *Familières.*	57
704	50	*C. Claudius Marcellus*, *L. Cornélius Lentulus Crus.* Cicéron, à son retour d'Asie, arrive aux portes de Rome le 4 de janvier, et tombe, comme il le dit lui-même, au milieu des flammes de la guerre civile. Sénatus-consulte, *Videant consules*, etc. César passe le Rubicon, limite de ses provinces; Pompée quitte Rome avec les consuls, et presque tout le sénat. *Plut.*, c. 37. Cicéron, chargé d'abord de surveiller la côte de Formies, se retire ensuite dans ses maisons de campagne ; à Arpinum, il fait prendre à son fils la robe virile. Son entrevue avec César. Il se détermine à suivre Pompée. *Plut.*, c. 38. César, vainqueur en Espagne, est nommé *dictateur* par le préteur Lépidus.	Un grand nombre de *Lettres* du septième, du huitième, du neuvième et du dixième Livre *à Atticus.* Quelques unes des *Familières*, II, IV, V, XIV, XV, XVI.	58
705	49	*C. Julius César*, cos. II ; *P. Servilius Vatia* l'Isaurique. Bataille de Pharsale, où se trouve, du côté de Pompée, le jeune Marcus Cicéron. Mort de Pompée en Égypte. Guerre d'Alexandrie. Cicéron attend à Brindes la fin de ces calamités. *Plut.*, c. 39.	Les huit premières Lettres du onzième Livre *à Atticus ;* plusieurs des *Familières*, VIII, IX, et surtout XIV.	59
706	48	*C. Julius César*, dict. II ; *M. Antoine*, maître de la cavalerie. Cicéron séjourne encore à Brindes une partie de l'année. César, à son retour en Italie, au mois de septembre, l'accueille avec respect. *Plut.*, c. 39. Cicéron revient à Rome. — Vers la fin de l'année,	*Partitions oratoires.* Cet ouvrage, fait pour le jeune Cicéron, paraît être de cette année, ou de l'année suivante. Traduction en vers de	60

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
706	48	Q. Fufius Calénus et P. Vatinius, consuls.	plusieurs passages d'Homere et des Tragiques (date incertaine).	60
707	47	*C. Julius César*, cos. III; *M. Émilius Lépidus*. Scipion et Juba vaincus par César. Mort de Caton, à Utique. César, de retour à Rome, célèbre quatre triomphes. Il va en Espagne combattre les fils de Pompée. Cicéron cherche à se consoler des maux de sa patrie, en reprenant avec une activité nouvelle ses travaux littéraires. *Plut.*, c. 40.	Traduction du *Timée* de Platon (Corradus renvoie cet ouvrage à l'année 709). *Brutus*. *Paradoxes* (composés à diverses époques). *Du meilleur genre d'éloquence*. * Trad. des deux plaidoyers *sur la Couronne*. *L'Éloge de Caton*. *L'Orateur*. *Pro Marcello*. Plaid. *pour Ligarius*.	61
708	46	*C. Julius César*, dict III, cos. IV; *M. Émilius Lépidus*, maître de la cavalerie. Cicéron, qui avait répudié Térentia vers la fin de l'année précédente, épouse Publilia. Mort de Tullia, et douleur excessive de son père. Il renvoie sa nouvelle femme, qui avait paru se réjouir de la mort de Tullia. *Plut.*, c. 41. Dans sa solitude, il revient sur les études philosophiques de sa jeunesse, et commence à écrire de nombreux Traités de philosophie. Il fait partir son fils pour Athènes, et le confie au péripatéticien Cratippe. Au mois de décembre, à Pouzzol, ou à Cumes, il reçoit César chez lui.	*Consolation*. *Hortensius, ou de la Philosophie*. Les *Académiques* en deux Livres, *Catulus* et *Lucullus*. Les *Académiques à Varron*, en quatre Livres. *Des vrais biens et des vrais maux* * *Prologues*, pour ses ouv. philosophiques. *Admiranda*. (Voy. tom. XXIX, pag. lvij. Date incertaine.) * *L'Éloge de Porcia*, sœur de Caton. * Lettre politique à César (qui ne fut point publiée). Disc. *pour le roi Déjotarus*. * *Lettres grecques*, citées par Plutarque, c. 24.	62
709	45	*C. Julius César*, cos. V; *M. Antoine*. César est tué dans le sénat le 15 de mars, par Brutus, Cassius, et les autres conjurés. Cicéron, à	*Tusculanes*, commencées vers la fin de l'année précédente.	63

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
709	45	qui ils n'avaient point confié leur projet, se réunit à eux dans le Capitole ; et le 17, dans le temple de Tellus, il fait décréter par le sénat une amnistie générale, qui n'eut point d'effet. *Plut.*, c. 42. Il se retire alors dans ses maisons de campagne, et poursuit ses travaux philosophiques. A Pouzzol, il reçoit le jeune Octave. Au mois de juillet, il veut profiter d'une *légation libre* pour faire un voyage en Grèce ; il s'embarque même ; mais il renonce bientôt à ce dessein, et paraît au sénat le 2 de septembre. Antoine le menace. Octave s'oppose à ce nouveau tyran. *Plut.*, c. 43, 44. Départ de Brutus et de Cassius pour la Macédoine et la Syrie, leurs provinces. Départ d'Antoine pour la Gaule Cisalpine.	* Disc. *sur l'Amnistie*, prononcé dans le sénat. *Caton, ou de la Vieillesse.* *De la Nature des dieux.* *De la Divination.* *Lélius, ou de l'Amitié.* *Du Destin.* *De la Gloire.* * Nouveaux *Mémoires secrets* ('Ανέκδοτα). *Topiques.* *Première Philippique*, le 2 de septembre. *Seconde Philippique*, qui ne fut point prononcée, et qu'il ne publia probablement qu'après la *quatrième*. Traité des *Devoirs*, achevé en octobre et en novembre. *Des Vertus* (date incertaine). *Troisième Philippique*, le 20 de décembre. *Quatrième Philippique*, le même jour, devant le peuple.	63
710	44	*C. Vibius Pansa,* *A. Hirtius.* Cicéron continue d'être l'âme du sénat ; il ne cesse d'écrire à Cassius, à Brutus, à tous les généraux des armées romaines. Les deux consuls, affermis par lui dans la cause de la république, vont au secours de D. Brutus, assiégé dans Modène par Antoine. *Plut.*, c. 45. Leur mort, dont le jeune Octave fut soupçonné, déconcerte tous les plans de Cicéron. (Au mois de mars, naissance d'Ovide.) Octave se réunit à Antoine et au traître Lépidus. Proscriptions du triumvirat. Cicéron est assassiné, le 7 de décembre, dans sa maison de Formies, par les satellites d'Antoine. Quintus et son fils sont aussi massacrés. *Plut.*, c. 46-49. Le jeune Marcus Cicéron combat sous les drapeaux de Brutus, et, après la	*Cinquième Philippique, le* 1er de janvier. *Sixième Philippique*, le 4, devant le peuple. *Septième Philippique*, le même mois. *Huitième Philippique*, en mars. *Neuvième Philippique*, le lendemain de la huitième. *Dixième Philippique*, le même mois. *Onzième Philippique*, id. *Douzième Philippique*, en avril. *Treizième Philippique*, id. *Quatorzième Philippique*, id.	64

Ans de Rome.	Avant J.-C.	Événements.	Ouvrages.	Années de Cicéron.
710	44	bataille de Philippes, sous ceux de Sextus Pompée.	*Correspondance de Cicéron avec Brutus.* Après sa mort, on publia ses *Lettres* (*voy.* tom. XXIX, p. xxviij), ses *Mémoires secrets*, du moins en partie, et ses *Commentarii causarum*, dont le grammairien Diomède cite le treizième Livre.	64

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES ÉDITIONS

ET SUR LES TRADUCTIONS FRANÇAISES

DES

ŒUVRES DE CICÉRON,

PAR C. BREGHOT DU LUT ET A. PERICAUD,

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE LYON

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE.

I.

ÉDITIONS DES ŒUVRES DE CICÉRON.[1]

Les bibliographes divisent ordinairement en sept âges les éditions de Cicéron.

Le premier âge commence à l'année 1465, où parut, à Mayence, chez Jean Fust ou Faust, en un petit *in-fol.* gothique, le Traité *de Officiis* (suivi des *Paradoxa*), le premier ouvrage de Cicéron qui ait été imprimé. Fust et Schœffer donnèrent, l'année suivante, une seconde édition du même livre : ils firent usage d'un caractère typographique qui a pris de là le nom de caractère *cicéro*. La plupart des autres ouvrages de Cicéron furent ensuite publiés successivement par Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz, d'abord au monastère de Subbiaco, dans les états romains, puis à Rome, en 1466 et années suivantes, et, dans le même temps, par d'autres imprimeurs dans différentes villes, tels que Ulric Han à Rome; Vindelin de Spire, Christophe Valdarfer, Nicolas Jenson, Jean Colonia et Jean Manthen de Gherretshem, à Venise; Antoine Zarotus, Philippe de Lavagna, Jacques de Marliano, Léonard Pachel et Ulric Scinzenzeler, à Milan; Ulric Gering, à Paris, Ulric Zel, à Cologne, etc. Toutes ces éditions ne contenaient que des

[1] On trouve à la tête du *Ciceron* de Deux-Ponts, 1780, un *Index editionum corporis Tulliani*, plus considérable que les Notices sur le même sujet faites par Fabricius, *Bibliotheca latina*, édition d'Ernesti, 1773, et par ce même Ernesti, sect. II de la préface de son édition de Cicéron, Leipsick, 1774. Nous avons augmenté ce travail de nos recherches particulières. Mais nous avons omis à dessein, en nous bornant à un simple renvoi, les renseignements déjà donnés par M. Le Clerc, sur les éditeurs et les commentateurs de Cicéron, dans ses *Préfaces*, ses *Introductions* ou ses *Notes*.

ouvrages séparés. Alexandre Minutianus (Minuziano), professeur à Milan, conçut, ou du moins exécuta le premier le projet de les réunir tous en un seul corps : il les fit imprimer dans sa maison, en 1498 et 1499, 4 vol. *in-fol.* Jodocus Badius Ascensius (Josse Bade, d'Assche, près de Bruxelles) redonna à Paris, en 1511 et 1512, *in-fol.*, la collection faite par Minutianus; il en suivit le texte, mais il y ajouta quelques variantes qu'il plaça sur les marges. Le célèbre Guillaume Budé prit part à cette édition.

Le second âge comprend une suite d'éditions *Aldines*, dont la première, donnée par Alde l'Ancien, est celle des *Epistolæ familiares*, 1502, *in*-8.; réimprimée en 1512, même format. Elle fut suivie des *Epistolæ ad Atticum*, 1513, *in*-8., et des *Rhetorica*, 1514, *in*-4. Quelques catalogues citent les éditions suivantes : *Rhetorica*, 1510, *in*-4.; *Orationes*, 1514, 3 vol. *in*-8., et *de Officiis*, etc., 1514, *in*-8.; mais ces éditions n'existent pas. De 1519 [1] à 1523 sortirent des mêmes presses, possédées alors par André d'Asola et ses fils, 8 vol. *in*-8., qui, réunis, forment un Cicéron à peu près complet. Les *Orationes*, 1519, ont trois volumes; les *Officia*, etc., même année, un; les *Epistolæ ad Atticum*, etc., 1521, un; les *Epistolæ familiares*, 1522, un; les *Philosophica*, 1523, deux. Les *Rhetorica*, publiés, *in*-4., 1514, par Alde l'Ancien, furent réimprimés par André d'Asola, 1521, même format. La seconde édition complète de J. Badius Ascensius, Paris, 1522, *in-fol.*; l'édition d'André Cratander, Bâle, 1528, 3 vol. *in-fol.*, et celle de Jean Hervagius, Bâle, 1534, 4 tom. en 2 vol. *in fol.*, appartiennent aussi à cet âge.

La belle et rare édition de Pierre Victorius (Vettori), un des plus habiles commentateurs de Cicéron, Venise, Luc An-

[1] Avant 1519, André d'Asola avait donné *de Officiis*, etc., 1517, *in*-8. C'est le premier ouvrage de Cicéron qu'il ait imprimé. On lui doit aussi un Asconius Pédianus, 1522, réimprimé en 1563, *in*-8., par Paul Manuce, avec des notes de ce dernier. Asconius avait été publié pour la première fois à Venise, 1477, 3 tom. en 1 vol. *in-fol.*

toine Junte, 1534-37, 4 vol. *in-fol.*, distingue le troisième âge, et l'élève beaucoup au-dessus des deux précédents : elle fut réimprimée à Paris, par Robert Estienne, 1538-39, 4 vol. *in-fol.*; à Lyon, par Sébastien Gryphe, 1540, 9 vol. *in-8.*, et à Bâle, par Jean Hervagius, même année, 4 vol. *in-fol.*, avec des notes de Joachim Camérarius.

Le quatrième âge, que d'autres ne commencent qu'à Lambin, s'ouvre par l'édition de Paul Manuce, avec ses scholies, Venise, 1540-41, 8 vol. *in-8.*, auxquels on ajoute, pour les compléter, les *Libri rhetorici*, 1 vol. qu'il publia, pour la première fois, *in-8.*, en 1546. Paul Manuce réimprima ensuite sous le même format les diverses parties des Œuvres de Cicéron : les *Libri rhetorici*, 1550, 1554, 1559, 1561, 1569; les *Orationes*, 1554, 1559, 1561, 1562, 1565, 1570, 3 vol.; les *Epistolæ ad Atticum*, 1551, 1553, 1554, 1555, 1563 1564, 1567, 1570; les *Epistolæ familiares*, 1552, 1554, 1556, 1560, 1571, 1572; les *Opera philosophica*, 1552, 1555, 1559, 1560, 1562, 1564, 1565, 1568, 1570, etc. La plupart ne sont que des copies de ses premières éditions, ou ne contiennent que des additions peu importantes. Dix volumes *in-fol.*, qu'Alde le jeune publia séparément en 1578-83, forment aussi une collection complète [1]. C'est sur le texte de Paul Manuce que furent faites les éditions de Paris, Robert Estienne, 1543-44, 13 tom. en 8 ou 9 vol. *in-8.*, et Charles Estienne, 1555, 2 vol. *in-fol* Cette dernière, qui est fort belle, a joui long-temps d'une grande estime. Simon de Colines mit au jour un Cicéron, en 10 vol. petit *in-12*, Paris, 1543; et Sébastien Gryphe en publia un autre en 9 vol. *in-12*, Lyon, 1546 et 1548, éd. répétée en 1551, 1559 et années suivantes. Il

[1] Alde le jeune réunit lui-même, en 1583, ces dix volumes par un frontispice commun : *M. Tullius Cicero, Manucciorum commentariis illustratus, antiquæque lectioni restitutus.* Il publia aussi, *in-8.*, les *Epistolæ familiares*, 1575, 1592, et les *Opera philosophica*, etc. 1592, etc. On trouvera d'amples et curieux détails sur toutes ces éditions dans les *Annales de l'imprimerie des Alde*, par Ant. Aug. Renouard, Paris, 1803-12, 3 vol. *in-8.*

existe aussi une édition de Lyon, Jean Frellon et Antoine Vincent, 1560-1568, avec les corrections de Jean Boulier.

Les travaux de Denis Lambin, critique habile, mais hardi, signalent le cinquième âge, auquel appartiennent aussi les éditions *Aldines* qui ont paru depuis 1567, et que nous venons d'énumérer. L'édition donnée par Lambin est de Paris, du Puys, 1566, 4 tom. en 2 vol. *in-fol.* Un an après la mort de ce savant, son fils, à ce qu'il paraît, présida à la réimpression de Paris, 1573, *in-fol.* Le texte est celui d'Estienne; les conjectures de Lambin sont renvoyées à la marge. L'édition de Lyon, Ant. Gryphe, 1570 et années suivantes; répétée, *ibid.*, 1578, et 1585-87, avec les notes de J. Michel Brutus; celles de Paris, 1573-80, 9 vol. *in*-8.; de Lyon, Pierre de Saint-André, 1577-78, 4 tom. grand *in-fol.*; de Strasbourg, 1581, 9 vol. *in*-8., et de Paris, 1584, 2 vol. *in-fol.*, parurent aussi dans le même âge. Il faut y ajouter celles de Genève, 1584, 2 vol. *in-fol.*, avec les notes de Lambin et de Fulv. Ursinus; de Lyon, Sibylle de la Porte, 1588, 4 tom. en 2 vol. petit *in-fol.*, avec les notes de Denis Godefroy; de la même ville, Jean Pillehotte, 1588, *in*-12, donnée par Alexandre Scot, qui adopta le texte d'Estienne, et mit sur les marges ses propres notes, ainsi que celles de Victorius, de Lambin, de Muret, etc.; de Francfort, héritiers de Wechel, 1590, 10 vol *in*-8°. (édition estimée, attribuée à Frédéric Sylburg), répétée en 1606 et 1609, Francfort, même nombre de vol. *in*-8°., et en 1603, Hanau, *in*-12; de Genève, Guill. Læmarius, 1596, 4 tom. en 2 vol. *in*-4., et Pierre de la Rovière, 1606, 4 tom. en 2 vol. *in-fol.*; 1608, 1624, 1626, 2 vol. *in*-8.; 1616, *in-fol.*; 1633 et 1646, 4 tom. en 2 vol. *in*-4.; de Lyon, 1616, 2 vol. *in*-8., et de Bâle, 1620, 2 vol. *in*-12.

Le sixième âge date de l'édition de Jean Gruter, Hambourg, Froben, 1618, 4 tom. en 2 vol. *in-fol.* Dans ses notes critiques, auxquelles il a joint celles de Jean Wilhelm (Gulielmius), de Lubeck, il se déclare l'antagoniste de Lambin, et se montre injuste envers lui. Il avait sous les yeux les ma-

nuscrits de la bibliothèque Palatine ; mais il défigure quelquefois le texte par des leçons fautives, depuis long-temps abandonnées. Il fut aidé par deux jeunes savants, Jean Gebhard, du Palatinat, pour les Lettres *Familières*, et David Le Clerc, de Genève, pour les Lettres *à Atticus*. Gruter est le premier qui ait divisé en chapitres les ouvrages de Cicéron : division qui néanmoins n'a pas été observée dans deux éditions faites sur la sienne, Leyde, Elzevier, 1642, 10 vol. pet. *in*-12, et Londres, 1680-81, *in-fol.* (répétée à Berlin, 1747, *in*-8.). L'édition de Gruter a servi de base à celle de Jean Gronovius, Leyde, 1692, 4 tom. en 2 vol. *in*-4. ; à celle d'Isaac Verburg, Amsterdam, Rod. et Gerh. Wetstein, 1724, 2 vol. *in-fol.* ; 4 vol. *in*-4., et 12 vol. *in*-8. (répétée à Venise, 1731, 12 vol. *in*-8.) ; et enfin aux deux premières éditions de J. A. Ernesti, Leipsick, 1737, et Halle, 1757, 6 vol. *in*-8., l'une et l'autre enrichie du Dictionnaire critique intitulé, *Clavis Ciceroniana*. Mais avant ces éditions avaient paru, outre celles de Leyde, 1642, et de Londres, 1681, que nous venons de citer, les trois suivantes : Amsterdam, Blaeu, 1658, 10 vol. *in*-12 ; Bâle, 1659, *in*-4. ; Amsterdam, 1661, 2 tom. en 1 vol. *in*-4., par les soins de Corn. Schrévélius, réimprimée à Bâle (Genève), 1687, *in*-4., et à Venise, même année, 4 vol. grand *in*-4.

De 1684 à 1689 furent publiés les volumes de Cicéron qui appartiennent à la collection connue sous le nom d'*ad* (ou *in*) *usum Delphini*, savoir : les *Orationes*, commentées par Charles de Mérouville, 1684, 3 vol., réimprimées à Venise, 1724 ; les *Epistolæ ad familiares*, par Philippe Quartier, 1685, 1 vol. ; les *Libri oratorii*, par Jacques Proust, 1687, 1 vol. ; les *Opera philosophica*, par François l'Honoré, 1689, tom. I (volume rare, quand il est de l'édition originale, où la pagination recommence à chaque Traité, tandis que, dans la réimpression, il n'y a qu'une seule suite de chiffres jusqu'à la page 614 et dernière). On voit que cette collection, d'ailleurs peu estimée, est restée incomplète.

Le septième et dernier âge est nommé *éclectique*, parce que

les éditeurs et commentateurs qui le composent ont ordinairement *choisi* ce qu'ils trouvaient de meilleur dans les travaux de leurs devanciers. Ces commentateurs sont fort nombreux. A leur tête est le célèbre Jean George Grævius. La mort le surprit en 1703, avant qu'il eût donné toutes les OEuvres de Cicéron; il avait publié seulement 1°. * *Epistolæ familiares* [1], avec les notes entières de Victorius, de Paul Manuce, de Jérôme Ragazonius (masque de Charles Sigonius), de Lambin, de F. Ursinus, et un choix des notes de J. Fr. Gronovius, de B. Rutilius, de J. Gebhard, etc., auxquelles il joignit des notes inédites de H. de Valois, Amsterdam, 1677, 2 vol. *in*-8°.; 2°.* *Epistolæ ad Atticum*, avec les notes entières de Victorius, de Manuce, de Lambin, d'Ursinus, et plusieurs de Siméon Bosius, de Fr. Junius, d'Ausonius Popma, de J. Fr. Gronovius, etc., Amsterdam, 1684, 2 vol. *in*-8.; 3°. * *De Officiis*, *Cato Major, Lælius*, *Paradoxa*, *Somnium Scipionis*, avec les notes entières de Lambin, d'Ursinus, de C. Langius, de Fr Fabricius, etc., Amsterdam, Blaeu, 1688, 1 vol. *in*-8., réimprimé en 1710 [2];

[1] L'astérisque indiquera les éditions qui appartiennent aux 21 volumes de la collection *Cum notis variorum*. On peut y joindre :

J. Aug. Ernesti Clavis Ciceroniana. Halæ, 1777, *in*-8.

Ciceronianum lexicon græco-latinum, etc. Aug. Taurin., 1743, *in*-8.

Th. Wopkens lectiones Tullianæ, etc. Amstelod., 1730, *in*-8.

Epistola ad Conyers Middleton, etc., *auctore Jac. Tunstall*. Cantabr., 1741, *in*-8. *Voy.* les détails donnés par M. Le Clerc, tome XXI, pag. 450.

J. A. Ernesti Præfationes et notæ ad Ciceronis operum omnium editionem majorem, *editionis Ernestianæ minoris supplementum*. Halæ, 1806-7, 2 vol. *in*-8.

Et beaucoup d'autres ouvrages de critique, cités en plusieurs endroits du *Cicéron* de M. Le Clerc, et le plus souvent appréciés par lui. — [2] L'édition des *Offices* de 1688 et celle de 1710 se ressemblent tellement qu'on a pu croire qu'elles n'en faisaient qu'une, et qu'il n'y avait dans la seconde que le frontispice de changé. Nous avions nous-mêmes partagé cette opinion. Voy. *Manuel du Bibliophile*, par M. Gabr. Peignot, tome II, pag. 194. Mais un examen plus attentif nous a convaincus que c'étaient deux éditions distinctes, quoique absolument calquées l'une sur l'autre. Elles offrent bien le même nombre de feuilles, la même pagination, le même papier, des caractères semblables; mais 1°. les vignettes et les culs-de-lampe ne sont

4°. * *Orationes*, avec les notes de Fr. Hotman, de Lambin, d'Ursinus, de Paul Manuce, etc., Amsterdam, 1699, 6 vol. *in*-8.

Les * *Epistolæ ad Quintum fratrem*, et *ad Brutum*, La Haye, Isaac Vaillant, 1725, *in*-8., ont été publiées sur le même plan, ainsi que les éditions suivantes, dont quelques unes sont regardées comme faisant partie de cette collection, et dont plusieurs même sont bien préférables à celles qu'on y fait entrer :

* *Rhetorica ad Herennium*, et *de Inventione*, par les soins de Pierre Burman second, Leyde, 1761, 1 vol. [1]

* *De Oratore*, par Zacharie Pearce, Oxford, 1716, 1732, 1746, 1771, 1 vol.

Le même ouvrage, par Th. Christ. Harles, Nuremberg, 1776; Göttingen, 1816; et à Oxford, *ex ed. J. A. Ernesti, cum notis variorum*, 1809.

* *De claris oratoribus* (*Brutus*), *Orator, Topica*, etc., par Jacques Proust, Oxford, 1716, 1 vol.

Le premier ouvrage, avec de très bonnes remarques, surtout historiques, par J. C. F. Wetzel, Halle, 1793.

Une autre édition du *Brutus*, par Ellendt, vient de paraître à Leipsick, 1825.

Orationes Verrinæ, par Th. Christ. Harles, Erlang, 1783-84, 2 vol.

M. T. C. quæ vulgo feruntur Orationes quatuor, Post reditum in senatu, ad Quirites post reditum, pro Domo sua ad Pontifices,

pas les mêmes dans toutes deux; 2°. la dédicace de Grævius au Dauphin, identique pour le texte et le nombre des pages, ne l'est pas pour la disposition des mots dans chaque ligne. Du reste, l'édition de 1710 n'a de plus que celle de 1688 qu'une dédicace des libraires de Leyde, *Jean du Vivié* et *Isaac Severinus*, entourée d'un cadre gravé, adressée *Henrico Adriano van der Mark van Leur, jurisconsulto*, etc., et placée sur un feuillet qui est entre le frontispice et la dédicace au Dauphin.

[1] J. P. Miller avait fait paraître les *Opera rhetorica* avec les *Orationes*, Berlin, 1748, 4 vol. *in*-12. J. Greyssing a publié depuis : *M. T. C. Rhetorica, sive institutiones artis eloquentiæ forensis*, Nuremberg, 1782, 1 vol., et 1808, 2 vol. *in*-8.; Chr. God. Schutz : *Opera rhetorica*, Leipsick, 1804-8, 3 tom. en 6 vol. *in*-8.; et J. C. F. Wetzel : *Opera rhetorica minora*, Lignitz, 1807, 2 vol. *in*-8.

de Aruspicum responsis, recognovit Fr. Aug. Wolf, Berolini, 1801. Wolf donna, l'année suivante, dans la même ville, le Disc. *pro Marcello*, dont il conteste aussi l'authenticité. *Voy.* les Observations de M. Le Clerc sur ces paradoxes, tom. XI, p. 61.

Orationes VIII *selectæ*, par B. Weiske, Leipsick, 1806, 1 vol.

Orationes XIII *selectæ*, par le même, *ibid.*, 1807, 1 vol.[1]

Epistolæ ad familiares, par J. Ross, Cambridge, 1749, 2 vol., et Leipsick, 1771, 1 vol.

Les mêmes, par T. F. Bénédict, Leipsick, 1793-95, 2 vol.[2]

* *Academica*, par J. Davies, Cambridge, 1725, 1736, 1 vol.

Les mêmes, par Fr. Hülsemann, Magdebourg, 1806, 1 vol. *Voy.* M. Le Clerc, tom. XXII, pag. 25 et 86.

Les mêmes, par J. Aug. Görenz, Leipsick, 1810, 1 vol. *Voy.* M. Le Clerc, *ibid.*, pag. 25.

* *De Finibus bon. et mal.*, par Jean Davies, Cambridge, 1728 et 1741; Oxford, 1809, 1 vol.

[1] Christ. Aug. Heumann publia aussi, avec J. M. Heusinger, quelques Discours de Cicéron, Eisenach, 1749, *in*-8. D'autres avaient paru avec les notes du même savant, Eisenach, 1735, *in*-8. Un choix semblable a été donné par J. Andr. Otto, Magdebourg, 1777, 2 vol.; *ibid.*, 1801, 3 vol. *in*-8.; et un autre, contenant quatorze Discours, par J. Chr. Fred. Wetzel, Halle, 1801, *in*-8.

Une excellente édition des *Discours* (pour ne rien dire du volumineux commentaire d'Abram, Paris, 1631, 2 vol. *in-fol.*) fut commencée à Paris, en 1738, par Nicolas Desjardins. Il n'en a paru qu'un volume, *in*-4, chez P. Fr. Giffart. — [2] J. Chr. Fred. Wetzel a donné une édition des mêmes Lettres, avec des notes surtout historiques, Lignitz, 1794, *in*-8. Benj. Weiske avait publié: *Clarorum virorum Epistolæ, quæ inter Ciceronis Epistolas servatæ exstant*, avec un commentaire, Leipsick, 1792, *in*-8. On a aussi le premier volume d'une édition des *Lettres familières*, par J. A. Martyni-Laguna, Leipsick, 1804, *in*-8. Ses conjectures sur le texte sont d'une hardiesse souvent bizarre. M. Chr. G. Schütz, professeur à Iena, a fait paraître, Halle, 1809-12, 6 vol. *in*-8., un recueil des Lettres de Cicéron *ad Atticum, ad Quintum fr., ad familiares*, disposées par ordre chronologique, avec de nouvelles notes et un choix de celles des anciens commentateurs; depuis il a inséré ce travail, fort abrégé, dans son édition des OEuvres complètes, ainsi que celui qu'il avait fait sur les *Opera rhetorica*, Leipsick, 1804. *Voy.* l'Avis de M. Le Clerc, tom. XV, pag. 16.

Les mêmes Livres, par J. Aug. Görenz, Leipsick, 1813, 1 vol.

* *Tusculanæ Quæstiones*, par J. Davies et Rich. Bentley, Cambridge, 1738, 1 vol., et antérieurement, 1709, 1723 et 1730. Quelques personnes préfèrent l'édition de 1709, parce que, dans les dernières, les hardies conjectures de Bentley ont été admises dans le texte. Édition nouvelle, avec des notes inédites de Bentley, Oxford, 1805.

Les mêmes, par Fr. Aug. Wolf, Leipsick, 1807, 1 vol. *Voy.* M. Le Clerc, tom. XXIV, pag. xiij.

* *De Natura deorum*, par J. Davies et J. Walker, Cambridge, 1744, 1 vol. Cette édition est la 4e; les trois autres sont de 1718, 1723 et 1733. Réimpression, Oxford, 1807. [1]

Voy., sur un prétendu quatrième Livre de cet ouvrage, M. Le Clerc, tom. XXV, pag. 12 et suiv.

* *De Divinatione* et *de Fato*, par J. Davies, Cambridge, 1730, 1 vol. Ces deux Traités avaient déjà paru en 1721.

De Divinatione, par J. J. Hottinger, Leipsick, 1793, 1 vol. *Voy.* M. Le Clerc, tom. XXVI, pag. 14. — *De Fato*, par J. H. Bremi, Leipsick, 1795, 1 vol. *Voy.* M. Le Clerc, *ibid.*, p. 326.

* *De Legibus*, par J. Davies, Cambridge, 1727 et 1745, 1 vol. [2]

Le même ouvrage, par J. F. Wagner, Göttingen, 1804, 2 vol.; par J. Aug. Görenz, Leipsick, 1809, 1 vol.; et par Fr. Creuzer, Leipsick, 1824, 1 vol.

[1] L. F. Heindorf a donné aussi une édition du Traité *de Natura deorum*, revu sur des mss. qui n'avaient pas encore été collationnés, Leipsick, 1815, *in*-8. Fr. Creuzer et G. H. Moser en ont donné une autre également revue sur des mss., et accompagnée de notes de Wyttenbach, etc. Leipsick, 1818, *in*-8. *Voy.* tom. XXV, pag. 11, le jugement de M. Le Clerc sur cette édition, et en général, depuis la page 5, sur les éditions et les commentaires de ce Traité. — [2] Les *Opera philosophica*, avec le commentaire de Davies, ont été réimprimés à Halle, 1804-18, 6 vol. *in*-8., les 5 premiers par les soins de R. G. Rath, et le 6e par ceux de M. Schütz. M. J. Aug. Görenz a aussi publié 3 vol. (cités plus haut) des *Opera philosophica*, Leipsick, 1809-1813, *in*-8., avec un excellent commentaire. On regrette qu'il n'ait point achevé ce recueil.

De Officiis, par Th. Tooly, Oxford, 1717, 1 vol.; par Zacharie Pearce, Londres, 1745, 1 vol.; par J. F. Heusinger, Brunswick, 1783, 1 vol.; par G. Born, Leipsick, 1799, 1 vol.; par A. G. Gernhard, *ibid.*, 1811, 1 vol.

Cato major, Lælius, Paradoxa, par J. C. F. Wetzel, Lignitz, 1808, 1 vol.; par A. G. Gernhard, Leipsick, 1819, 1 vol.

Ces monuments élevés à la gloire de Cicéron sont la plupart très précieux; ils le sont surtout lorsqu'on peut, en choisissant les meilleurs, les réunir en collection. Mais revenons aux éditions complètes par elles-mêmes.

Nous avons d'abord à indiquer celle qui fut publiée par l'abbé d'Olivet, Paris, J. B. Coignard et Hipp. L. Guérin, 1739-43, 9 vol. *in*-4. L'éditeur a fait un choix parmi les leçons de Victorius, de Manuce, de Lambin et de Gruter. Toutes les fois qu'ils s'accordent, il les suit; quand ils diffèrent, il s'en rapporte à son propre jugement, qui l'a souvent trompé. Son choix de notes est tout-à-fait insuffisant pour l'intelligence du texte. On peut dire des siennes, qui sont d'ailleurs en très petit nombre, ce qu'il a dit lui-même de celles de Camérarius : *Jejunæ nimis sunt, ac strigosæ*. Cette édition, qui ne fut tirée qu'à 650 exemplaires (25 sur grand papier), et qui dut probablement sa célébrité à l'élégance de l'impression et au nom de l'éditeur, a été reproduite à Padoue, 1753, augmentée de quelques notes de Jacques Facciolati, et à Genève, Cramer, 1758, avec les notes au bas des pages, même format et même nombre de vol.; Glasgow, Rob. et Andr. Foulis, 1649, 20 vol. *in*-12; Padoue, 1772 et 1786, 16 vol. *in*-8.; Venise, 1772, 9 vol. *in*-4.; Wurtzbourg, 1776, 8 vol. *in*-8., et, avec quelques retranchements et les variantes des mss. d'Oxford et d'Yorck, Oxford, 1783, 14 vol. *in*-12, ou 10 vol. *in*-4.

Après l'abbé d'Olivet, et l'année même de sa mort, Jean Nicolas Lallemand publia l'édition qui fait partie de la collection de Barbou, Paris, 1768, 14 vol. *in*-12. Le texte, fort supérieur à celui de l'abbé d'Olivet, a été revu sur les meil-

leures éditions, et sur quinze manuscrits. Les notes, purement critiques, sont rédigées avec clarté et concision. Le dernier volume est terminé par un *Index latinus*, abrégé d'Ernesti.

Quelques bibliographes reconnaissent ici un nouvel âge, au commencement duquel ils placent la 3e édition de ce même Ernesti, Halle, 1774-77, 8 tom. en 5 vol. *in*-8. Cette édition diffère beaucoup des deux premières, 1737, 1757; c'est un travail tout nouveau. On doit regretter que l'auteur l'ait commencé si tard, qu'il ait attaché trop de prix à certaines règles systématiques de grammaire, qu'il ait eu trop peu de bons manuscrits à sa disposition, et qu'il n'ait pas même assez profité des excellentes leçons que lui fournissait Lallemand. Le premier volume, outre une préface généralement estimée, renferme les *Rhetorica;* le 2e, divisé en deux parties, les *Orationes;* le 3e, (en deux parties), les *Epistolæ;* le 4e (aussi en deux parties), les *Philosophica;* et le 5e, les Tables, intitulées *Clavis Ciceroniana*, espèce de commentaire par ordre alphabétique. L'édition d'Ernesti a été réimprimée, Leipsick, 1776 et ann. suiv., 9 vol. *in*-8.; Oxford, Collingwood, 1810, et Londres, R. Priestley [1], 1819, 8 vol. *in*-8.

En 1777, Gasp. Garatonio avait entrepris à Naples, chez le libraire Porcelli, une édition nouvelle des OEuvres de Cicéron avec les notes des anciens interprètes, et ses propres observations. Elle devait avoir 36 vol. *in*-8.; mais elle fut interrompue en 1787, après le dix-septième volume. On n'y trouve donc que deux volumes de Rhétorique, neuf de Discours, quatre

[1] Le même libraire a publié, en 1819, pour être joints à son édition : *Delectus commentariorum*, etc., *ex editione Jos. Oliveti*, 3 vol. *in*-8., et *Nizolii Lexicon Ciceronianum, juxta ed. Facciolati*, 3 vol. *in*-8. Depuis, en 1821, a paru l'édition *du Regent*, Londres, 12 vol. *in*-18. Toutes ces éditions de Londres ne sont que des réimpressions purement matérielles, comme si l'on n'avait rien fait sur Cicéron depuis un demi-siècle, rien découvert depuis dix ans. Ainsi, dans le *Nizolius*, on a porté le respect pour la *copie* jusqu'à réimprimer à la tête de l'ouvrage la Permission des *Riformatori dello studio* de Padoue, qui attestent, à Londres, *non vi esser cosa alcuna contro la santa fede cattolica, e niente contro principi, e buoni costumi.*

de Lettres, et deux de Philosophie. Au bout de trente ans, Garatonio, sur la demande de Greg. Gottl. Wernsdorf, lui envoya son commentaire sur les *Philippiques*, rédigé surtout d'après l'excellent manuscrit du Vatican; et Wernsdorf a publié ce travail à Leipsick, en 1821 et 1822, avec toutes les notes de P. Manuce, d'Abram, de Grævius, etc. Ces deux volumes *in*-8. peuvent être regardés comme le 18e et le 19e de l'édition de Garatonio.

L'édition de Deux-Ponts, 1780-87, 13 vol. *in*-8., n'est point une simple réimpression de celle d'Ernesti. Le texte, qui n'est accompagné d'aucun commentaire, a été collationné par MM. Croll et Exter sur les meilleures éditions, et en particulier sur celles des Alde, de Gryphe, 1560, de Lambin, 1577, de Gruter, de Lallemand. G. C. Croll a placé à la tête une bonne traduction latine de la *Vie de Cicéron* par Plutarque, et les autres Prolégomènes sont aussi rédigés avec soin; mais il faut avouer que le texte même, qui était ici la chose importante, a été quelquefois établi presque au hasard, ou du moins avec une grande légèreté.

M. Chr. Dan. Beck a publié, depuis 1795, à Leipsick, les quatre premiers volumes d'un Cicéron revu et commenté par lui. On y trouve le commencement des Discours. L'éditeur promettait un *Lexicon Ciceronianum*. Il paraît que cette édition ne s'achève pas.

M. Mussi, de Parme, imprimeur à Milan, a aussi commencé un recueil des OEuvres de Cicéron, mais qui ne devait contenir que le texte. Le tom. I (*de Officiis*, *Cato Major*, *Lælius*, *Paradoxa*), dont il n'a été tiré que 50 exemplaires, a seul paru, 1808, *in-fol.* Ce volume, imprimé avec luxe, est précédé d'une dédicace latine de l'imprimeur (6 pages) : *Imperatori Regi Napoleoni Magno Pio Felici Augusto.*

La dernière édition critique des OEuvres complètes qui ait précédé celle de M. Le Clerc, a été donnée par Chr. God. Schütz, à Leipsick, de 1814 à 1823, en 20 tomes *in*-8., dont plusieurs sont divisés en deux ou trois parties, et qui forment en tout

28 volumes. Elle commence par une dédicace de deux pages : *Magnæ Britanniæ, magnorum ingeniorum matri fœcundissimæ, etc., quod gliscenti Napoleonis dominationi statim ab initio fortiter et constanter restitit, etc. etc.* L'éditeur a profité de ses anciens travaux sur les ouvrages de rhétorique (1804) et sur les Lettres (1809); mais il se borne cette fois à la critique verbale, et il porte la hardiesse encore plus loin que dans ses premières éditions. Il se plaît à contredire les manuscrits, supprime des phrases entières, et refait le texte sans scrupule. M. Creuzer lui-même, qui n'est point trop timide, lui reproche son penchant à innover (*Præf. ad libr. de N. deor.*, pag. ix). La partie la plus précieuse de cette édition est le nouveau *Lexicon Ciceronianum*, compris dans les quatre derniers tomes, divisés en sept volumes. M. Schütz y a suivi à peu près le plan tracé dans les Tables d'Ernesti; mais il l'a beaucoup étendu. Il est seulement fâcheux qu'il n'y ait point fait entrer les mots et les phrases fournis par les textes nouvellement découverts, dont son édition n'offre même pas le recueil complet.

Nous allons indiquer l'édition *princeps* de chacun de ces nouveaux textes de Cicéron, publiés depuis 1814, et qui se trouvent réunis tous, pour la première fois, dans l'édition latine et française de M. Le Clerc. Il nous suffit de renvoyer aux détails qu'il donne lui-même sur ces importantes découvertes, tom. IX, pag. 3 et 575; tom. X, pag. 419; tom. XXIX, pag. v, xxv, xxxviij, et à la fin de ce premier volume. Voici dans quel ordre ont été publiés ces nouveaux fragments :

M. Tull. Cic. sex Orationum partes ineditæ, nimirum pro Scauro, pro Tullio, pro Flacco, in Clodium et Curionem, de ære alieno Milonis, de rege Alexandrino; item antiquus commentarius ineditus, etc., ed. Angelus Maius, Mediolani, 1814, 2 vol. *in*-8. — Seconde édition, Milan, 1817, 1 volume *in*-4. et *in*-8.

M. Tull. Cic. Orationum pro M'. Fonteio et pro C. Rabirio fragmenta, etc., edita a B. G. Niebuhrio C. F. Romæ, 1820, 1 vol. *in*-8.

M. Tull. Cic. de Re Publica quæ supersunt, edente Angelo Maio, etc. Romæ, 1822, 1 vol. *in*-8.

M. Tull. Cic. Orationum pro Scauro, pro Tullio, et in Clodium fragmenta inedita; orationem pro Milone a lacunis restitutam edidit Am. Peyron, Stuttgard., 1824, 1 vol. *in*-4. (*Voy.* le titre complet, pag 44 de ce premier volume.)

Il nous resterait à parler de la nouvelle édition du texte de Cicéron, aujourd'hui la seule *complète*, donnée par M. Jos. Vict. Le Clerc, Paris, Lefèvre, 1821-1825, 30 vol. *in*-8. Seconde édition, Paris, Lequien, 1823 et années suivantes, 37 vol. *in*-18. Il est inutile et il serait peut-être peu convenable de parler longuement d'un travail que le nôtre doit accompagner. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de rappeler que ce texte, formé d'après les variantes de presque tous les manuscrits connus et les leçons des meilleures éditions critiques, porte tous les caractères d'une *récension* nouvelle. Environné de toutes les recherches philologiques faites depuis quarante ans en Allemagne sur le texte de Cicéron, aidé d'une foule de commentaires anciens et modernes, dont quelques uns même ont pu nous échapper dans cette Notice, l'éditeur paraît n'avoir rien négligé pour élever un monument durable; et ses notes latines, placées au-dessous du texte dans tout le cours de son édition, attestent assez qu'il n'a fait de changement que sur la foi des manuscrits, et qu'il ne s'est déterminé pour telle ou telle leçon qu'après un mûr examen, soit de l'auteur, soit des interprètes qui l'ont le mieux compris.

Cette *récension*, qui, grâce à tant de secours divers et aux soins assidus de l'éditeur, est bien préférable à celles de Lallemand, d'Ernesti et de M. Schütz, a déjà servi de base à quelques éditions nouvelles, parmi lesquelles on distingue la suivante :

M. Tull. Ciceronis opera, ex recensione Jos. Vict. Le Clerc, edidit J. A. Amar. Paris, Lefèvre, 1823-25, 18 vol. *in*-32.

Cette édition, dédiée à M. Le Clerc, est, pour le latin, une copie élégante et fidèle de la sienne; on doit la regarder comme

la première *complète* du texte seul. L'éditeur a conservé les notes latines de M. Le Clerc, et ajouté en latin des Arguments et des Tables.

II.

TRADUCTIONS FRANÇAISES DES ŒUVRES DE CICÉRON.

CHAP. I. — TRADUCTIONS DES OEUVRES RÉUNIES.

I. *Les OEuvres de Cicéron, de la traduction de Monsieur Du Ryer, etc.* (sic), Paris, au Palais, par la compagnie des libraires associez au privilege, 1670, 12 vol. *in*-12.

Ce recueil, où l'on ne trouve point le texte, est loin d'être complet : il y manque le Traité *des Lois*, celui *des Vrais biens et des vrais maux*, la *Divination*, les *Lettres à Atticus*, *à Quintus*, etc. etc. Les traductions recueillies appartiennent à divers auteurs, mais surtout à Du Ryer.

II. *OEuvres de Cicéron, traduction nouvelle*, Paris, Moutard, 1783-89, 8 vol. *in*-12.

Les quatre premiers volumes (1783) sont de Desmeuniers. Clément de Dijon donna les trois suivants en 1787 et 1788. MM. Gueroult frères ont publié le huitième en 1789. Là s'est arrêtée cette collection, où l'on ne trouve que les ouvrages de rhétorique et environ la moitié des Discours. Les traductions, qui ne sont pas accompagnées du texte, ont peu d'exactitude, surtout dans les premiers volumes.

L'édition *in*-4. ne contient que ce qui se trouve dans les six premiers volumes *in*-12.

III. *OEuvres philosophiques de Cicéron*, Paris, de l'imprimerie de Didot jeune, 1796, 10 vol. *in*-18.

Cette collection, publiée par Bozérian, et formée d'anciennes traductions, n'a pas non plus le texte latin. David Durand en avait donné l'idée dans son *Projet d'une édition complète des ouvrages philosophiques de Cicéron*, Londres, Vaillant, 1740, *in*-4., réimprimé dans le tome XV de la *Biblioth. Britann.* Voy. M. Barbier, *Anonymes*, n°. 14957, et la préface des *Académiques* trad. par Durand.

IV. *OEuvres complètes de Cicéron, traduites en français, le texte en regard*, Paris, Fournier, 1816-18, 31 vol. *in*-8., y compris 2 vol. contenant l'*Histoire de Cicéron*, traduite par l'abbé Prevost, et 2 autres pour les Tables d'Ernesti.

La présente notice devant être placée à la tête de l'édition de M. Le Clerc, il convient peut-être de laisser juger par un tiers l'entreprise de M. Fournier. L'auteur du *Manuel du libraire*, M. Brunet, s'exprime ainsi, tom. I, pag. 416, éd. de 1820 : « En publiant cette collection, M. Fournier a réalisé avec beaucoup d'intelligence, quant au matériel du livre, l'idée heureuse donnée dès l'année 1801 par l'éditeur des *Lettres de Cicéron* (Goujon, de la Somme) en 12 vol. *in*-8. Le succès le plus brillant a couronné cette entreprise ; cependant, si nous en croyons de bons juges en cette matière, on désirerait plus de correction dans l'impression du texte latin, plus d'élégance et d'exactitude dans la plupart des nouvelles traductions, et surtout plus de discernement dans la révision des anciennes. »

L'éditeur avait promis une *Bibliographie cicéronienne ;* il n'a point tenu parole.

V. *OEuvres complètes de Cicéron, traduites en français, avec le texte en regard, édition publiée par M. Joseph-Victor Le Clerc, professeur de rhétorique au collège royal de Charlemagne* (aujourd'hui professeur d'éloquence latine à la Faculté des Lettres), Paris, Lefèvre, 1821-25, 30 vol. *in*-8. — Seconde édition, Paris, Lequien, 1823 et ann. suiv., 37 vol. *in*-18.

On peut voir, sur le texte latin de cette édition, la fin de notre première Notice. Il suffit de dire ici, en considérant cet ouvrage comme un recueil de traductions, qu'on y trouve celles des plus habiles professeurs de l'université de France, MM. Gueroult, Burnouf, Naudet, Gaillard, etc, et que l'éditeur, M. Le Clerc, a joint partout aux ouvrages de Cicéron des Introductions historiques, philosophiques ou littéraires, et des Notes critiques ou explicatives, dont la réunion formerait, comme on l'a dit, un cours de littérature complet sur les OEuvres du plus grand écrivain de l'antiquité.

Nous n'indiquerons pas, dans cette Notice, les diverses traductions composées, revues, ou publiées par M. Le Clerc : on trouvera à la fin de ce premier volume une Table générale des matières de toute l'édition

CHAP. II. — TRADUCTIONS FRANÇAISES DES OUVRAGES DE RHÉTORIQUE DE CICÉRON.

§. I. *Rhétorique, à C. Herennius.*

I. *La Rhétorique de Cicéron, traduite en françois par Paul Jacob* (de Lyon), *avocat au P. de Paris*, Paris, Sommaville, 1652, *in*-12; insérée, sans indication du nom du traducteur, dans le tome I du recueil de Du Ryer.

Voy. sur cette traduction M. Le Clerc, tom. II, pag. xxv.

II. — par Desmeuniers, tome I du recueil de Moutard.

Voy. les Observations de M. Le Clerc, tom. II, pag. xxvj.

III. — par J. B. Levée, tome I du recueil de Fournier.

§. II. *Rhétorique, ou de l'Invention oratoire.*

I. *De la composition oratoire, ou de l'Invention, ouvrage traduit pour la première fois de Cicéron*, par S. Abel Lonqueue, Paris, Testu, 1813, *in*-12.

M. Lonqueue n'a traduit que le 1er des deux Livres *de l'Invention*. Desmeuniers, dans le recueil de Moutard, n'avait traduit que les préambules de ces deux Livres.

Voy. ici, tom. III, pag. 4 et 5.

II. — par A. A. J. Liez, tome II du recueil de Fournier.

§. III. *Les Topiques.*

I. — par Desmeuniers, tome I du recueil de Moutard.

II. — par J. B. Levée, tome IV du recueil de Fournier.

§. IV. *Les Partitions oratoires.*

I. *Traduction accompagnée de notes, etc., avec la Harangue de la Divination contre Q. Cécilius* (par F. N. Charbuy), Paris, de Bure aîné, 1756, *in*-12.

Voy. le jugement de M. Le Clerc, tom. III, pag. 433.

II. — par Desmeuniers, tome I du recueil de Moutard.

III. — par N. L. Achaintre, tome IV du recueil de Fournier.

§. V. *Les trois Dialogues de l'Orateur.*

I. *Le premier livre de l'Orateur, traduit par François Joulet, sieur de Chastillon, chantre et chanoine d'Évreux*, Paris, Abel l'Angelier, 1601, *in*-12. Dédié à Maximilien de Béthune, baron de Rosni, etc.

Voy. Goujet, *Biblioth. franç.*, tom. I, pag. 322-3, et tom. II, pag. 415.

II. *La Rhétorique de Cicéron, ou les trois livres du dialogue de l'Orateur, traduits en françois* (par Jacques Cassagne, de l'Académie Françaíse), Paris, Thierry et Barbin, 1673, *in*-12; réimprimés à Lyon, Molin, 1691 et 1692, *in*-12.

Voy. ici, tom. IV, pag. 6.

III. — par Desmeuniers, tom. II du recueil de Moutard.

IV. — par J. B. Levée, tom. II et III du recueil de Fournier.

V. — par M. P.** (Pannelier), ancien professeur, Paris, Aug. Delalain, 1818, 2 vol. *in*-12.

§. VI. *Brutus, ou Dialogue sur les Orateurs illustres.*

I. Traduction par Louis Giry, de l'Académie Française, Paris, Courbé, 1652, *in*-12; insérée dans le tom. XII du recueil de Du Ryer.

Le libraire Bénard, qui a donné une nouvelle édition de cette traduction en 1670, l'a rendue anonyme en supprimant l'épître dédicatoire, au bas de laquelle se trouvait le nom du traducteur : il a également supprimé le privilége, et une Table des matières assez étendue. M. Barbier, *Anonymes*, n°. 13428.

II. *Entretien de Cicéron sur les Orateurs illustres, avec des notes, par M. de Villefore* (Jos. Fr. Bourgoin), Paris, J. Estienne, 1726, *in*-12, avec une dédicace à l'ancien évêque de Fréjus (Fleury), et une préface de LXJ pages.

Villefore, pag. LV de cette préface, dit que nous avons deux traductions de cet ouvrage, l'une de Du Ryer, l'autre de Giry, et ajoute qu'il n'a pas vu la première. Elle n'existe pas.

III. — par Desmeuniers, tom. I du recueil de Moutard.

IV. — par V. Verger, tom. III du recueil de Fournier.

V. — par M. P.** (Pannelier), ancien professeur, Paris, Aug. Delalain, 1819, *in*-12.[1]

§. VII. *L'Orateur.*

I. *Traduit avec des notes, par l'abbé Colin*, Paris, 1737, *in*-12, souvent réimprimé; une des plus belles éditions est celle de 1751.

Voy. le jugement de M. Le Clerc, tom. V, pag. 314.

II. — par Desmeuniers, tom. II du recueil de Moutard.

III. — (par Daru et Nougarède), Amsterdam (Lyon), 1787, *in*-12. Quelques exemplaires portent la date de 1788.

§. VIII. *Du meilleur genre d'éloquence.*

I. *Traité de Cicéron de la meilleure forme d'orateurs, mis en françois par Blaise de Vigenere*, Paris, Vascosan, 1575 et 1586, *in*-4.

II. — par Desmeuniers, tom. II du recueil de Moutard.

III. — par N. L. Achaintre, tom. IV du recueil de Fournier.

CHAP. III. — TRADUCTIONS FRANÇAISES DES DISCOURS DE CICÉRON.

I. *L'oraison que feit Ciceron à Cesar pour le rappel de M. Marcellus, mise en françoys par Antoine l'Esleu Macault, secretaire et vallet de chambre ordinaire du Roy*, Paris, Antoine Augereau, 1534, *in*-12, et 1541, *in*-8.

II. *Les oraisons de M. Tul. Cicero, pere d'eloquence latine, translatees de latin en françoys par Estienne Le Blanc, cõseiller du Roy nostre sire et contreroolleur general de son espargne: aussi par l'Esleu Macault, notaire, secretaire et vallet de chambre du Roy; et par Claude de Cuzzy. Le tout nouvellement imprimé à Paris, mil cinq cens quarante et ung..... On les vend*

[1] La *Biographie universelle*, art. *Cicéron*, attribue à M Dallier une traduction du dialogue *des Orateurs illustres*, Paris, 1809, *in*-8. C'est une erreur: il s'agit du dialogue de Tacite *de Oratoribus*.

à Paris par Simon de Colines et par Arnoul et Charles les Angeliers, 1541, petit *in*-8., de cxxiij feuillets.

Ce volume contient : 1°. Les Discours *pour Marcellus ; pour eslire Pompée*, etc. ; *pour Quinte Ligaire*, traduits par Estienne Le Blanc ; 2°. les *Oraisons de Saluste contre Ciceron, de Ciceron responsive à celle de Saluste, avec deux autres oraisons de Saluste à Jules Cesar*, traduites par Pierre Saliat ; 3°. *l'Oraison que Ciceron prononça le jour de devant qu'il allast en exil, devant les chevaliers et le peuple de Rome ; l'oraison que fist Cicero aux chevaliers romains depuis son rappel et retour à Rome*, traduites par Claude de Cuzzy ; 4°. *l'Oraison pour le rappel de Marcellus, translatee par l'Esleu Macault..., recentement par luy mesmes reveue et restituee à son vray sens et intelligence, qui auroient esté (luy absent) en plusieurs lieux depravez et pervertiz.* La traduction de ce dernier Discours est précédée d'une *Epistre* au cardinal de Lorraine, et d'un *Summaire* en vers français.

Du Verdier, *Biblioth. franç.*, art. Estienne Le Blanc, cite deux éditions postérieures à celle de 1541 : la première, Paris, 1544, *in* 8., ne contenant que les trois premiers Discours que nous venons d'indiquer ; la seconde, Paris, Jean Ruelle, 1545, *in*-16, contenant tous les autres, à l'exception du *pro Marcello.* Il attribue par erreur toutes ces traductions à Estienne Le Blanc.

III. *Oraison pour les provinces consulaires, le premier livre des Epistres à Quintus, l'Epistre à Octavius*, Paris, 1544, *in*-8.

IV. *Les Philippiques de M. T. Ciceron, translatees de latin en françoys par l'Esleu Macault, notaire, secretaire et vallet de chambre du Roy. On les vend à Poictiers, à l'enseigne du Pélican*, 1549, *avec privilege du Roy pour cinq ans. In*-fol. de cij feuillets, non compris le feuillet du frontispice et celui de la dédicace.

A la fin de la dernière page on lit : *Achevees d'imprimer* le XXIIII décembre MDXLVIII. Le privilége porte la date d'Escoan, 7 mars 1547. Le livre est dédié *à Mgr. de Montmorency, connestable et grand maistre de France.* Au *recto* du feuillet 1, se trouve une gravure représentant François Ier sur son trône, et au bas de laquelle on lit ce quatrain

adressé *au roy Françoys dernier décédé*, par Antoine Macault, frère de l'Esleu Macault, et traducteur des quatre premiers *livres* :

Av Roy Francoys premier plvs qve de nom.
Macault desire honnevr, santé, victoire,
Felicité en immortel renom,
Et sans fin vie en l'eternelle gloire.

V. *La premiere oraison de Ciceron contre Verres, traduite par Claude Chaudiere* (Rheims), 1551, *in*-4.

VI. La seconde Philippique de Cicéron, traduite par Jean Papon, dans le livre intitulé : *Rapport des deux princes de l'éloquence grecque et latine, Démosthene et Cicero, à la traduction d'aucunes leurs Philippiques,* Lyon, Maurice Roy et Loys Pesnot, 1554, *in*-8.

VII. *La premiere harangue de Marc Tulle Ciceron contre Catilin, traduite par Loys Meigret Lionnois,* pag. 46-71 de sa traduction de *Salluste*, Lion, de Tournes, 1556, *in*-16.

Cette *harangue* paraît avoir été imprimée auparavant à Paris, chez Chrestien Wechel, *in-fol.* Voy. La Croix du Maine et Du Verdier, *Biblioth. franç.*, art. Loys Meigret.

VIII. *Les invectives de Ciceron contre Catilin, traduites par Victor de La Roche,* à la suite des *OEuvres de Salluste,* Paris, Claude Micard, 1577, *in*-16.

IX. *Six oraisons de Cicéron, par François Soulet,* Paris, 1609, *in*-8.

Cette indication nous est fournie par la *Bibliotheca Heinsiana*, tom. II, pag. 242. Au lieu de *Soulet*, il faut sans doute lire *Joulet*, et il est présumable que c'est le même auteur auquel on doit la traduction du *Premier livre de l'Orateur,* citée plus haut.

X. *Harangue de Ciceron prononcee au senat en presence de Jules Cæsar après sa victoire contre Pompée, pour le remercier du restablissement de M. Marcellus,* traduite par Nicolas Rapin dans le recueil posthume de ses *OEuvres latines et françoises,* Paris, 1610, *in*-4.

XI. *L'oraison de Marc Ciceron pour Anne Milon,* traduite par Guillaume Du Vair, et précédée d'un Discours que Du Vair

prête à Appius Clodius contre Milon, dans ses *OEuvres politiques, morales et meslées*, Rouen, 1612, *in*-8., souvent réimprimées.

Estienne Pasquier avait aussi traduit le plaidoyer pour Milon : c'est lui-même qui nous l'apprend dans la lettre qu'il écrivit, le 15 mars 1594, au libraire Abel l'Angelier, pour le remercier de lui avoir envoyé le livre de l'*Éloquence françoise* du président Du Vair. Voy. *OEuvres de Pasquier*, tom. II, pag. 441, éd. de 1723, *in-fol.*

XII. *La seconde Philippique de Ciceron, traduite par Antoine de Laval, géographe du Roy*, etc., Paris, Abel l'Angelier, 1613, *in*-4. — *Ibid.*, Claude Cramoisy, 1622, même format.

XIII. *La harangue de Salluste contre Cicéron, la réponse de Cicéron à Salluste, la première et la seconde invective de Cicéron contre Catilina*, traduites par J. Baudoin, à la suite de sa traduction des *OEuvres de Salluste*, Paris, Richer, 1629, *in*-4.

XIV. *Oraison de Cicéron contre Verrès* (la première) *et Epistre de Cicéron à son frère Quintus* (la 1re du liv. I), traduites par le cardinal Du Perron, archevèque de Sens, etc., dans ses *OEuvres*, Paris, Chaudiere, 1633, *in-fol.*, pag. 722-753.

XV. *Huit oraisons de Cicéron traduites en françois*, savoir : pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius, et pour Marcellus, par Nicolas Perrot d'Ablancourt ; la quatrième Catilinaire (par Louis Giry); l'oraison pour le poète Archias (par Olivier Patru); les harangues pour la paix (extraite de Dion Cassius) et pour Déjotarus (par Pierre Du Ryer), Paris, 1638, *in*-4. et *in*-12. — Quatrième édition, 1644, *in*-12. — Sixième édition, Lyon, Jean Grégoire, 1653, *in*-12. Celle-ci a de plus que les précédentes l'oraison pour Milon, traduite par Du Vair.

Sur la traduction du plaidoyer *pour Archias*, refaite une seconde fois par Patru, et comprise dans ses *OEuvres*, voy. M. Le Clerc, tom. XI, pag. 16, 17, 19.

XVI. *Les Philippiques de Cicéron, de la traduction de Pierre Du Ryer*, Paris, 1640, 2 vol. *in*-4.

On a souvent attribué à Racine et à Boileau la traduction de la

seconde *Philippique* qu'on trouve dans ce volume; mais un tel conte ne peut souffrir l'examen. La traduction de cette *Philippique* est précédée d'un Argument où l'on dit que *si cette oraison est une pièce d'éloquence entièrement accomplie, c'est un bel enfant qui est cause de la mort de son père ;* et cet Argument est terminé par seize vers fort ridicules.

XVII. *Oraisons de Cicéron contre Verrès, traduites par Bernard Lesfargues, avocat au parlement de Toulouse*, Paris, 1640, *in*-4.

Cette traduction, où le sens est entièrement défiguré, est dédiée au chancelier Seguier. Ménage y fait allusion, lorsqu'il dit dans sa *Requête des Dictionnaires* :

Et les Verrines faisaient nargue
A votre candidat Lesfargue.

XVIII. *Les oraisons de Cicéron contre L. Catilina*, Paris, Ve. Camusat et P. Le Petit, 1646, petit *in*-12.

Les trois premières sont traduites par Du Ryer, et la quatrième par Giry. On les retrouve au tom. III du recueil de Du Ryer, 1670.

XIX. *Les oraisons de Cicéron pour L. C. Balbus, L. C. Pison, T. Anne Milon et C. R. Posthume, de la version de Du Ryer*, Paris, Sommaville, 1650, *in*-12 (1re édition).

XX. *Les oraisons de Cicéron pour P. Sextius, contre Vatinius, pour M. Cœlius Rufus, touchant les provinces consulaires, de la version de P. Du Ryer*, Paris, 1651, *in*-12.

Les traductions publiées séparément par Du Ryer de la plupart des Discours de Cicéron se retrouvent dans son recueil de 1670, tom. I-VI, ainsi que les *Huit oraisons*, etc., n° xv ci-dessus.

XXI. *Traduction de l'oraison de Cicéron contre Verrès, où il est parlé de plusieurs beaux monumens de l'ancienne Sicile, par M. l'abbé Gonthier*, Paris, 1682, *in*-12.

Ouvrage fort vanté par le *Journal des Savants*, février 1682.

XXII. *La seconde Philippique de Cicéron, traduction nouvelle, par F. P. G.* (François Pierre Gillet, de Lyon), *avocat au parlement*, Lyon et Paris, 1685, *in*-12.

XXIII. *Traduction des Philippiques de Démosthène, d'une*

des Verrines de Cicéron (la quatrième), *avec*, etc., *par François de Maucroix*, Paris, Barbin, 1685, *in*-12.

La traduction de la quatrième *Verrine* se retrouve dans le recueil intitulé : *Ouvrages de prose et de poésie des sieurs de Maucroix et de La Fontaine*, Paris, 1685, et Amsterdam, 1688, *in*-12.

XXIV. *Traduction de la harangue pour Milon, par Jacques de Losme de Monchesnay*, Paris, 1693.

XXV. *L'oraison de Cicéron pour Milon, traduite par Claude de Laistre, avocat au parlement de Paris*, Paris, 1693, *in*-12.

XXVI. Les oraisons de Cicéron pour Célius, pour Milon, et la seconde Philippique, traduites par Fr. P. Gillet, à la suite de ses *Plaidoyers*, Paris, 1696, *in*-4. — Les mêmes, avec les quatre Catilinaires, dans les *Plaidoyers* de Gillet, Paris, Martin, 1718, 2 vol. *in*-4.

XXVII. *Oraison de Cicéron pour la loy de Manilius, traduction nouvelle, avec des remarques historiques et géographiques, et des explications de tous les endroits difficiles, où l'on peut apprendre facilement les règles de l'éloquence* (par Genestet, ou, suivant M. Barbier, *Anonymes*, n°. 13398, Geneste), Paris, Le Mercier, 1699, *in*-8.

XXVIII. *Cicéron pour Marcus Marcellus, en latin et en françois*, Lyon, Grenier, 1701, *in*-16.

XXIX. L'oraison de Cicéron pour Marcellus, les quatre Catilinaires et quelques endroits choisis de Verrines, traduits par François de Maucroix et l'abbé d'Olivet (pour les Catilinaires), dans les *OEuvres posthumes de M. de Maucroix*, Paris, Jacques Estienne, 1710, *in*-12, dont le titre a été renouvelé, deux ans après, ainsi qu'il suit : *Traductions choisies pour former le goût de l'éloquence sur les modèles de l'antiquité, publiées ci-devant sous le titre d'OEuvres posthumes de M. de Maucroix*, Paris, 1712.

« Les manuscrits de l'abbé de Maucroix ayant été confiés à l'abbé d'Olivet, celui-ci les trouva si imparfaits qu'il ne conserva pas une seule de ses phrases. » M. Barbier, *Anonymes*, n° 13323.

« Il existe à la Bibliothèque royale un manuscrit de Maucroix, qui

contient la seconde *Philippique* et les quatre *Catilinaires* traduites en français. Ce manuscrit a été donné à la Bibliothèque royale, en 1740, par l'abbé d'Olivet. » *Magasin Encyclopédique*, 1795, tom. I.

XXX. *Oraisons choisies de Cicéron traduites* (par Estienne Philippe), Paris, Barbou frères, 1723, *in*-12, et 1725, 2 vol., même format.

Voy. M. Barbier, *Anonymes*, n° 13419.

XXXI. *Oraisons choisies de Cicéron latines et françoises, traduction nouvelle*, Lyon, Jacques Guerrier, 1723-26, 2 vol. *in*-12.

Voy. M. Barbier, *Anonymes*, n° 13420.

XXXII. *Oraisons de Démosthène et de Cicéron* (les deux premières *Philippiques* de Démosthène, et les *Catilinaires*, traduites en français par l'abbé d'Olivet), Paris, Jacques Estienne, 1727, *in*-12.

Chacune des *Catilinaires* est suivie du texte latin et de remarques du président Bouhier sur ce texte. Le privilége est de 1721. La 2e édition, *revue et augmentée*, Paris, Gandouin, 1736, *in*-12, porte le nom du traducteur. Cet ouvrage a été souvent réimprimé.

XXXIII. *Les Oraisons de Cicéron traduites en françois sur la nouvelle édition de Hollande*, 1724, *avec des remarques de M. de Villefore*, Paris, Gandouin, 1732, 8 vol. *in*-12.

Les préfaces du 1er et du 5e volumes contiennent un abrégé historique des principaux événements de la vie de Cicéron.

XXXIV. Les *Catilinaires* traduites par Isaac Bellet, de l'Académie de Bordeaux, dans son *Histoire de la conjuration de Catilina*, Paris, Guérin, 1752, *in*-12.

XXXV. *La harangue de Cicéron de la Divination contre Q. Cécilius*, traduite par Charbuy, 1756. Voy. *Partitions oratoires*, chap. II de cette Notice, §. IV, n. 1.

XXXVI. *Oraisons de Cicéron contre Verrès, et l'oraison pour Muréna, traduites en françois, avec le texte en regard* (par l'abbé Dinouart), Paris, Barbou, 1757, *in*-12.

« Ce volume fait suite aux *Oraisons choisies de Cicéron*, de la traduc-

tion de Philippe, imprimées en 1725, chez le même libraire. Plusieurs exemplaires des trois volumes portent la date de 1763. Ce sont des frontispices renouvelés. » M. Barbier, *Examen critique*, tom. I, p. 258.

XXXVII. L'oraison de Cicéron pour le poète Archias, traduite par l'abbé Batteux, à la suite de son traité *de la Construction oratoire*, Paris, 1763, *in*-8., souvent réimprimé.

XXXVIII. *Nouvelle traduction des Catilinaires et des Discours de Cicéron pour Marcellus et Ligarius, par M. Busnel, professeur au Collège royal de Rouen*, Rouen, 1774, *in*-12; Rouen et Paris, Delalain, 1805, *in*-12.

XXXIX. *Oraisons choisies de Cicéron*, traduction de Villefore, revue par M. de Wailly (Noël-François), *avec le latin à côté, sur l'édition de M. l'abbé Lallemand, et avec des notes*, Paris, 1778, 3 vol. *in*-12. On y a joint, dans quelques réimpressions, la traduction des *Catilinaires* par d'Olivet.

XL. Traduction des 34 premiers Discours de Cicéron par Desmeuniers, Clément et Gueroult frères, tom. III-VIII du recueil de Moutard, 1783-89.

XLI. La péroraison de la *Milonienne*, traduite par d'Alembert, à la suite de ses *Extraits de Tacite*, Paris, 1785, *in*-12; réimprimée tom. IV des *OEuvres de d'Alembert*, édition de Belin, Paris, 1821, *in*-8.

XLII. *Traduction du plaidoyer de Cicéron pour Ligarius et de l'exorde de la Milonienne, avec des remarques, par M. Dufruit, procureur du roi au Bailliage de Montereau*, avec cette épigraphe : *Non converti ut interpres, sed ut orator*. Cic., *de Optim. gen. orat.* (c. 5). Paris, 1786, petit *in*-12, de 96 pages.

L'auteur promet, à la fin du volume, une traduction du plaidoyer *pour Cluentius*. Nous ignorons si elle a vu le jour.

XLIII. *Discours choisis de Cicéron en latin et en français, traduits par l'abbé Auger*, Paris, 1786, 3 vol. *in*-12.

Les *OEuvres posthumes* de l'abbé Auger, Paris, 1792-93, 10 vol. *in*-8., contiennent une *Vie de Cicéron* et la traduction de tous ses Discours.

XLIV. Discours de Cicéron revenant de son exil, pour Archias, pour Ligarius, pour Déjotarus, pour Milon, pour Célius, et la seconde Philippique, traduits par Coupé dans ses *Soirées Littéraires*, Paris, 1795 et années suiv., 20 vol. *in*-8.

Voy. aussi le *Spicilége de littérature ancienne et moderne*, par le même auteur, Paris, 1801, *in*-8., tom. I, pag. 132-159. On y trouve la traduction de l'Éloge de Pompée dans le Disc. *pour la loi Manilia.*

XLV. *Oraison de Cicéron pour Marcellus, extraite d'un recueil de divers Discours traduits de Cicéron par le cit. B***.* (Bousquet, neveu de M. de Sèze), *avocat à Bordeaux*, Paris, Goujon fils, an X-1802, *in*-8, de 34 pages.

XLVI. *Oraisons choisies de Cicéron, précédées d'un Éloge historique de cet orateur, traduction nouvelle par M. Bousquet, avocat*, Paris, imprimerie de Patris, 1805, 2 vol. *in*-12. — Seconde édition, revue et corrigée par l'auteur, Paris, Lenormant, 1812, *in*-8.

XLVII. *Discours de M. T. Cicéron, traduits et analysés par M. Henry*, Paris, v^e^. Nyon, tom. I, 1808; tom. II, 1809; tom. III et IV, 1820, *in*-12.

XLVIII. *Harangues de Cicéron contre Verrès, intitulées des Statues et des Supplices*, etc., *par M. Truffer*, Paris, impr. de H. Perronneau, 1808, 2 vol. *in*-12.

XLIX. *Traduction nouvelle du Discours de Cicéron* pro Marcello, *par M. A. G. R.*, Paris, 1809, *in*-12.

L. Traduction de quelques Discours de Cicéron par R. Binet, tom. V et suiv. du recueil de Fournier.

LI. *Discours sur la nécessité et les avantages de l'amnistie, prononcé devant le sénat après la mort de César, traduit en français par* *** (Antoine Pericaud), Lyon, v^e^. Buynand, 1817, *in*-8. de 16 pages. — 2e. édition, revue et corrigée, 1819, même format. — 3e. édition, publiée sous ce titre: *Discours*, etc., *traduit en français par l'un des auteurs du* Cicéroniana, 1819, *in*-8.

Chacune de ces trois éditions n'a été tirée, savoir : la première, qu'à 100 exemplaires, et les deux autres, qu'à 50.

Ce Discours, extrait de Dion Cassius, XLIV, 23-33, n'est point de Cicéron. *Voy.* ici, tom. XIV, pag. 45.

LII. *Discours choisis de Cicéron, traduction nouvelle, avec le texte en regard, par P. C. B. Gueroult,* Paris, impr. d'Everat, 1819, 2 vol. *in*-8.

LIII. *Discours de Cicéron pour le poète Archias, traduit par F. Delcroix,* Paris, Brunot-Labbe, 1823, *in*-18.

LIV. *Discours pour le poète Archias, imité de celui de M. T. Cicéron pour le même poète, par Pison-Montet de Belvès,* Bordeaux, imprimerie de Surverinck, 1824, *in*-12 d'une feuille. [1]

CHAP. IV. — TRADUCTIONS FRANÇAISES DES LETTRES DE CICÉRON.

§. I. *Lettres familières.*

I. *Les Epistres familiaires de Marc Tulle Cicero, pere d'eloquence latine, nouvellement traduictes de latin en françoys, par Estienne Dolet, natif d'Orléans,* Lyon, chez Estienne Dolet, 1542, petit *in*-8. (Première édition.)

Ce volume a 208 fol.; au *verso* du dernier on lit ces mots, placés au-dessous d'une *dolovere* : « Dolet, preserve-moy, o Seigneur, des calumnies des hommes. » Devise qui ferait croire qu'il prévoyait son sort.

[1] Henri Griffet, jésuite, mort en 1771, avait eu le projet de traduire tous les Discours de Cicéron; mais il ne put achever la traduction que des vingt-neuf premiers, et Fréron dit qu'on y retrouvait la force, l'élégance et la vivacité de l'original. *Biographie univers.*, art. Griffet (Henri).

C. F. Dupuis, auteur de l'*Origine des cultes*, a laissé en manuscrit une traduction de Discours choisis de Cicéron. *Ibid.*, art. Dupuis (Charles-François).

L'abbé Ricard, traducteur de Plutarque, avait fait un ouvrage semblable. L'abbé Auger, qui en eut la communication, s'en servit utilement pour le sien.

M. de la Garde Dachères est l'auteur d'une version inédite du plaidoyer *pour Milon*, indiquée dans le *Catalogue des livres de Quetant*, n° 122.

Il n'est pas vrai, quoiqu'on l'ait dit et répété depuis long-temps, que M. de Lally-Tollendal ait en portefeuille une traduction des Discours de Cicéron. Ce qu'il en avait traduit dans sa jeunesse pour s'exercer au style oratoire, s'est perdu au commencement de la révolution avec d'autres manuscrits.

Dolet n'est pas le premier traducteur des *Lettres familières*; lui-même nous l'apprend dans son *Epistre au lecteur*, datée *de Lyon ce premier jour de mars* 1542. Nous n'avons pu même trouver le nom de ce traducteur qui l'a précédé.

La traduction de Dolet a été réimprimée, Lyon, Est. Dolet, 1543; *ibid.*, J. de Tournes, 1549; Paris, Menier, même année. On en cite une 5e édition, Paris, 1566. Elles sont toutes *in*-16 et fort rares; mais la première, celle de 1542, est la plus recherchée.

II. *Recueil des plus belles sentences et manieres de parler des Epistres familieres de M. T. Ciceron, recueillies premierement par un docteur italien nommé Christophle Capharo, mises en françois par Daniel d'Auge*, Paris, Arnoul l'Angelier, 1556, *in*-8.

Voy. Du Verdier, *Biblioth. franç.*, art. Daniel d'Auge.

François Vatepin, de Troyes, avait publié antérieurement les *Fleurs, phrases, sentences et manieres de parler, contenues ès epistres de Ciceron, latin-françois, correspondant l'un à l'autre*, Paris, Claude Micard, 1517, *in*-16. *Voy.* le même Du Verdier, art. François Vatepin.

III. *Principia latine loquendi et scribendi, sive selecta quædam ex Ciceronis Epistolis*, etc. *cum interpretatione gallica* (par Maturin Cordier), Paris, 1556, *in*-8.; Genève, 1574; Zurich, 1578, *in*-8.

IV. *M. Tullii Ciceronis Epistolarum familiarium liber secundus. Aliquot item Epistolæ*, etc., *cum latina et gallica interpretatione* (par le même), Paris, Charles Estienne, 1559, *in*-8.

V. *Les Epistres familieres de M. T. Ciceron, latin-françois, par E. Dolet et F. de Belleforest*, Paris, Henri Le Bé, 1566; — Lyon, pour Loys Cloquemin, 1579, *in*-12; — Nouvelle édition, Cologne, J. Stoer, 1618, même format; — Rouen, Jean de La Mare, *in*-16.

VI. Traduction de deux lettres de Cicéron à M. Marius, la 1re et la 2e du liv. VII, avec des remarques, à la suite des *Sentimens du jeune Pline sur la poësie, par M.* (Bonaventure) *de Fourcroy, advocat en Parlement*, Paris, ve. Lamy, 1660, *in*-12.

VII. *Quatre livres des Epistres familières de Cicéron, traduits en françois* (par Jean Godouin), Paris, Sommaville, 1661, *in*-12 de 330 pages, non compris la préface.

En 1663, Godouin publia avec son nom, chez le même libraire, sa traduction des seize Livres en 2 vol. *in*-8., souvent revue et réimprimée. *Voy.* M. Barbier, *Examen crit. des Dict. hist.*, pag. 189, et art. Godouin (Jean); *Anonymes*, nos 10267 et 15145.

VIII. *Lettres choisies de Cicéron* (traduites par François Henault, grand-père du président), Paris, 1664, *in*-12; 1670, 1691.

IX. *Épistres choisies de Cicéron, latines et françoises, traduction nouvelle, divisée en quatre livres*, Paris, Simon Benard, 1665, *in*-12.

Voy. M. Barbier, *Examen critique*, pag. 436. La réimpression de 1681 est dédiée à Le Tellier, fils de Louvois.

X. *Épistres familières traduites en françois par J. B.* (Jean Bachou, qui a dédié cette traduction à l'abbé de Marolles), Paris, Benard, 1666, *in*-12.

XI. *Nouvelle traduction d'un nouveau recueil des plus belles lettres que Cicéron escrit à ses amis* (par Thomas Guyot, avec le latin en regard), Paris, Cl. Thiboust, 1666, *in*-12.

Voy. M. Barbier, *Examen critique*, art. Guyot (Thomas); et une note de M. Le Clerc, tom. XV, pag. 344.

XII. *Billets que Ciceron a escrit tant à ses amis communs qu'à Attique son amy particulier* (traduits en français par le Bachelier, masque de Thomas Guyot, avec le latin en regard sous le titre de *Breviores Epistolæ*), Paris, Claude Thiboust, 1667, petit *in*-12; Ve. Thiboust et Esclassan, 1670, 1675, 1684, 1694, *in*-12.

L'épître dédicatoire *à Mgr. le chevalier de Rohan, fils de Mgr. le duc de Montbazon*, laquelle ne se trouve point dans la première édition, est signée *le Bachelier*.

« On ne trouve, dit M. Barbier, *Anonymes*, no 1782, dans aucune édition la *Méthode en forme de Préface pour conduire un escolier dans les*

lettres humaines, qui est annoncée dans l'*extrait du privilége du Roy*. Elle me semblait devoir exister au moins dans la première édition. Mais il m'est tombé sous la main deux ou trois exemplaires de cette édition; ils ne contiennent ni préface, ni épître dédicatoire. Ils n'ont même qu'un faux titre ainsi conçu : *Billets que Ciceron a escrit à ses amis*. Je suis donc porté à croire que l'auteur n'a jamais composé cette *Méthode*, quoiqu'il l'ait annoncée.» *Voy.* aussi *Examen critique*, pag. 416, etc.

Cette *Méthode* existe; car voici le titre d'un exemplaire qui est sous nos yeux : *Billets que Ciceron*, etc., *avec une Méthode en forme de Préface pour conduire un escolier dans les lettres humaines. A Paris, chez la veuve de Claude Thiboust, libraire juré et ordinaire de l'Vniversité, ruë Saint-Jean de Latran.* M. DC LXVIII. *Avec privilége du Roy. in*-12.

La *Méthode*, qui s'y trouve en effet, a 54 pages non chiffrées. Elle est précédée de l'épître dédicatoire au chevalier de Rohan, avec la signature Le Bachelier, suivie de la traduction avec le texte en regard, qui occupe 191 pages, et terminée par ces mots : « Il faudroit joindre à cette préface toutes les autres que j'ay données au public dans les traductions des Lettres à Attique, des Bucoliques de Virgile, des Captifs de Plaute, et du recueil des plus belles lettres de Cicéron : car je croy que de toutes ces préfaces ensemble, il seroit aisé d'en former une Méthode entière, pour conduire les enfans dans les lettres, et mesme dans les mœurs.»

M. Barbier, *après quinze ans de recherches*, a enfin trouvé, en même temps que nous, un exemplaire des *Billets de Cicéron*, où cette même *Méthode* figure, comme dans l'exemplaire que nous venons de décrire. Voy. *Anonymes*, n° 12749.

XIII. *Les Epistres familieres nouvellement traduites de latin en françois par le sieur C. C.* (Charles Chaulmer), *historiographe de France*, Paris, Simon Benard, 1667, *in*-12, gros vol. de plus de 1000 pages; réimprimé chez le même libraire, 1669 et 1674 ou 1675, 2 vol. *in*-12, avec un privilége daté du 5 août 1664.

Cette traduction a aussi été réimprimée sous ce titre : *Epîtres choisies, ou les plus belles lettres de Cicéron, traduites en françois par M. D. L. B., de l'Académie Françoise*, Wesel, Jacques de Wesel, 1703, petit *in*-12. Le nom du libraire est une supposition, aussi-bien que les initiales D. L. B., qui n'appartiennent à aucun académicien existant en 1703. *Voy.* M. Barbier, *Anonymes*, n° 5278.

XIV. *Lettres de Cicéron à ses amis, traduites en françois, le latin à côté, suivant l'édition de Græevius, avec des avertissemens sur chaque livre, des sommaires et des notes sur chaque lettre*, Paris, Coignard, 1704, 4 vol. *in*-12.

Traduction attribuée par plusieurs biographes à Phil. Goisbaud Dubois; par Gabr. Martin (*Catal. du comte de Hoym*, Paris, 1783), à un sieur Golefer; par le P. Houbigant, au témoignage de M. Barbier (*Examen critique*, pag. 267; *Anonymes*, nº 10022), à l'abbé Maumenet.

Le privilége du 20 mars 1698, qu'on lit à la fin du troisième volume, permet à J. B. Coignard de publier les Œuvres de Cicéron, *qu'il auroit pris soin de faire traduire en françois par des gens habiles.* Ce plan ne fut pas exécuté, et l'approbation du 1er septembre 1704 ne parle que des *Lettres de Cicéron à ses amis.*

XV. *Lettres de Cicéron à ses amis, rangées par ordre chronologique, avec de petites notes françoises, par M. Gaullyer*, Paris, 1721, *in*-12.

Gaullyer est encore auteur de l'ouvrage suivant : *Térence, Cicéron, César, Salluste*, etc. *justifiés contre les censures de M. Rollin*, Paris, Brocas, 1728, trois part. *in*-12. La justification de Cicéron se borne à montrer, contre l'auteur du *Traité des Études*, que les Lettres de Cicéron et ses ouvrages de morale et de rhétorique peuvent convenir dans les basses classes.

XVI. Quelques lettres de Célius à Cicéron, de Cicéron à Papirius Pétus, de Brutus à Cicéron et de Brutus à Atticus, traduites par M. de Maucroix dans ses *Nouvelles œuvres*, Paris, Cailleau, 1726, *in*-12.

XVII. *Lettres familières de Cicéron, en latin et en françois, traduites sur les éditions de Græevius et de M. l'abbé d'Olivet, par M. l'abbé Prevost*, Paris, Didot, 1745, 5 vol. *in*-12.

Traduction souvent réimprimée. *Voy.* M. Le Clerc, tom. XV, pag. 16.

XVIII. *Lettres de Cicéron, mises à la portée des commençans, par M. l'abbé Valart*, Paris, Brocas, 1771, *in*-12 de VI et 218 pages.

XIX. Traduction d'une lettre de Cicéron à Matius, et de la réponse de Matius à Cicéron, par André Morellet, insérée dans le *Magasin encyclopédique*, tom. I, 3e année, 1795, pag. 239, et accompagnée d'observations historiques et littéraires.

XX. *Épîtres choisies de Cicéron, divisées en quatre livres, nouvelle édition* (par M. Pannelier, ancien professeur), *avec le texte en regard*, Paris, Delalain, 1806, *in*-18. [1]

§ XI. *Lettres à Atticus.*

I. *Lettres morales et politiques de Cicéron à son ami Attique, sur le party qu'il devoit prendre entre Cesar et Pompée* (traduites en français, avec le latin en regard, par Thomas Guyot), Paris, Claude Thiboust, 1665, petit *in*-12 de 270 pages, avec un Avis au lecteur de 10 pages et demie. (*Voy.* M. Barbier, *Examen critique*, pag. 415 et 416).

Ces lettres sont tirées des Livres VIII et IX de la collection. Deux

[1] Il a existé une traduction des *Épîtres familières* par le frère du fameux cardinal Du Perron. C'est du moins ce qui résulte d'un passage assez curieux du *Menagiana* (tom. I, pag. 341), combiné avec l'addition qui y a été faite dans le *Ducatiana* (part. II, pag. 248). Voici le premier passage : « M. de Bautru a fait une satire contre l'*Ambigu*. L'*Ambigu* était frère de M. le cardinal Du Perron. On ne pouvait pas, disait-il, décider s'il était jour ou nuit lorsqu'il vint au monde. Il était hermaphrodite, et la sage-femme, lorsqu'il fut né, dit à la mère : Madame, votre fils est une fille, et votre fille est un garçon. On le nomma *Lysique*, afin qu'on ne pût distinguer si c'était le nom d'un homme ou d'une femme. Il mit un ouvrage en lumière; mais on ne pouvait pas dire pour cela qu'il fût auteur, parce que c'était une traduction. » On ajoute dans le *Ducatiana* : « La traduction dont l'*Ambigu* était auteur, est celle des *Épîtres familières de Ciceron*. Voy. *Conf. de Sancy*, Liv. II, c. I. » Nous transcrivons l'endroit indiqué de la *Confession de Sancy : Dialogue entre Mathurine et le jeune Du Perron*. « MATHURINE. Et penses-tu que l'invention que tu as trouvée de traduire les Épîtres familières de Cicéron, pour te rendre familier, soit quelque chose de bien férial? J'ay ouï dire à La Brosse que quand il estoit regent de la troisieme en Bourgogne, il eust fouëtté ses grimaux, s'ils n'eussent mieux fait... » Voilà donc l'existence qu'a eue cette traduction bien constatée; mais nous ignorons en quelle année elle a été imprimée, à supposer qu'elle l'ait été, comme semble le dire formellement Ménage, *loc. cit.*

Les *Lettres de Memmius à Cicéron*, qu'on trouve dans le tome XXXII des *OEuvres de Voltaire*, édition de Kehl, sont des lettres de Voltaire lui-même.

exemplaires que nous avons sous les yeux, portent la date de 1666. A la suite de l'un de nos exemplaires se trouve un opuscule en latin et en français de 22 pages, ayant pour titre : *Flosculi latinitatis ex Andria Terentii delibati*.

II. *Les Lettres de Cicéron à Atticus* (traduites en français par l'abbé de Saint-Réal), Paris, Barbin, 1691, 2 vol. *in*-12; réimprimées dans les *OEuvres de Saint-Réal*, Amsterdam, 1740, et Paris, 1745.

Ces deux volumes ne contiennent que la traduction des deux premiers Livres, et celle d'une lettre de Cicéron à Quintus. Le 3e et le 4e Livres des lettres à Atticus avaient été aussi traduits par Saint-Réal. *Voy.* ce qu'en disent Morabin dans la préface de son *Exil de Cicéron*, et Prosper Marchand, dans son Dictionnaire, art. Saint-Réal, rem. R, où on lit que cette traduction des Livres III et IV n'est qu'en manuscrit, et se conserve dans l'Abbaye de Saint-Victor à Paris, chez M. Pelletier de Souzy.

On a publié : *Lettre de M. C.* *** (Louis-Joseph Carrel) *à M. Amelot de la Houssaye, sur une note de l'abbé de Saint-Réal, touchant l'usure, en sa nouvelle traduction des lettres de Cicéron à Atticus*, Paris, veuve Bouillerot, 1691, *in*-12.

III. *Lettres de Cicéron à Atticus* (Liv. III et IV traduits par l'abbé Mongault), Paris, 1701, *in*-12.

« Quand l'abbé Mongault entreprit de traduire les Lettres à Atticus, je fis ce que je pus pour l'en détourner. Voulez-vous après dix-sept siècles, lui disais-je, entendre un homme qui écrivait en chiffres, et ne voulait pas même être entendu de ceux avec qui il vivait ? Cicéron n'en savait-il pas assez pour empêcher qu'on ne l'entendît ? » Longuerue, *Opuscules*, Yverdun, 1784, tom. II, pag. 109.

IV. *Lettres de Cicéron à Atticus* (les quatre premiers Livres traduits par Saint-Réal et Mongault), La Haye, 1709, 3 vol. *in*-12.

V. *Lettres de Cicéron à Atticus, avec des remarques, et le texte latin de l'édition de Grævius, par M. L. Mongault, précepteur de Mgr. le duc de Chartres*, Paris, Delaulne, 1714, 6 vol. *in*-12, première édition; souvent réimprimée.

Voy. le jugement de M. Le Clerc, tom. XVIII, pag. xxj et suiv.

§ III. *Lettres à Quintus.*

I. Traduction des Lettres à Quintus par l'abbé Prevost, a la suite des *Lettres familières*, Paris, Didot, 1745, 5 vol. *in*-12.

Voy. les observations de M. Le Clerc, tom. XXI, pag. 224.

II. *Lettres de Cicéron à Quintus, lat. et fr. en regard, traduction nouvelle, avec des notes, par Le Deist de Botidoux, ex-constituant*, Paris, Nicolle et Eberhart, 1813, *in*-12.

La lettre politique de Cicéron à Quintus (la 1re du Livre I) a été traduite :

1°. Par Hierome de Chomedey, Paris, Jacques Kerver, 1572, *in*-4. *Voy.* Du Verdier, *Biblioth. franç.*, art. Hierome de Chomedey.

2°. Par Thomas Guyot sous ce titre : *Lettre politique de Cicéron à son frère Quintus, touchant le gouvernement de l'Asie*, et *le Songe de Scipion du mesme autheur, avec divers avis touchant la conduite des enfans, en forme de préface*, Paris, Ve Thiboust et P. Esclassan, 1670, *in*-12 de 137 pag. Les *Avis divers* en ont 110.

L'épître dédicatoire, au duc de Montausier, est signée T. G. L. B. (Thomas Guyot le Bachelier). On trouve des exemplaires sans les *Divers avis*. Voy. M. Barbier, *Examen critique*, art. Guyot, et *Anonymes*, n° 9802.

3°. Par Jean Le Comte, professeur au collége Mazarin, Paris, Ve Thiboust, 1697, *in*-12.

4°. Par Geoffroy, 1725. Voy. *le Songe de Scipion*, chap. XI de cette Notice, n° 7.

5°. Par de Barrett, 1760. Voy. *de la Vieillesse*, chap. V, § XI, n° 6.

§ IV. *Lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron.*

I. *Lettres de Brutus et de Cicéron, touchant les affaires de la république romaine, depuis la mort de César jusqu'au triumvirat,*

traduites par Antoine Soreau, avocat au parlement, Paris, Th. Jolly, 1663, *in*-12.

On a joint cette traduction à celles de Du Ryer, dans le recueil de 1670, à la fin du neuvième volume, sans en nommer l'auteur. *Voy.* M. Le Clerc, tom. XXI, pag. 445.

II. Lettre de Brutus à Cicéron (la 16e), traduite par Maucroix, pag. 244 et suiv. des *Nouvelles OEuvres de M. l'abbé de Maucroix*, Paris, 1726, *in*-12.

III. *Nouvelle traduction du livre unique des lettres de Cicéron à M. J. Brutus, avec des remarques historiques et critiques, dédiée à Mgr. le Dauphin, par M. de Laval*, Paris, David, 1731, 2 vol. *in*-12.

IV. Trad. par l'abbé Prevost, Paris, Didot, 1744, *in*-12.

La *Préface critique* et les *notes* sont de Middleton. *Voy.* M. Le Clerc, tom. XXI, pag. 454.

V. Les lettres 16 et 17 trad. par La Harpe dans ses *OEuvres*, tom. IV, pag. 83 et 93, Paris, 1778, *in*-8.

VI. *Lettre de Brutus à Cicéron* (traduite par André Morellet, avec le texte latin à la suite), Paris, Barbou, 1783, *in*-32 de 32 pages, tiré, dit-on, à 25 exemplaires.

VII. Les lettres 15e. et 16e. trad. par Ath. Auger, *OEuvres posthumes*, Paris, 1792, tom. II, pag. 192 et suiv.

VIII. *Lettres de Cicéron à Brutus et de Brutus à Cicéron, avec le texte en regard, des notes, et la préface critique de Middleton, traduction nouvelle, par M. Le Deist de Botidoux, ex-constituant*, Paris, Nicolle et Éberhart, 1812, *in*-12.

— Une collection de toutes les *Lettres* de Cicéron a été publiée à Paris, en 12 vol *in*-8., 1801-1803, par Goujon (de la Somme), qui a mis en regard du texte les traductions de Mongault et de Prevost, *augmentées de notes historiques, de notes courantes et de plusieurs Tables*. Ce travail, en général très imparfait, offre quelques bonnes observations.

CHAP. V. — TRADUCTIONS FRANÇAISES DES OUVRAGES PHILOSOPHIQUES DE CICÉRON.

§ I. *Académiques.*

I. *Académiques de Cicéron avec le texte latin de l'édition de Cambridge et des remarques nouvelles, outre les conjectures de Davies et de Mons. Bentley, et le commentaire philosophique de Pierre Valentia, jurisc. espagnol, par un des membres de la S. R.*, avec cette épigraphe : ΟΥ ΔΟΚΕΙΝ, ΑΛΛΑ ΕΙΝΑΙ. *D. D. scripsit* (ces derniers mots sont en lettres rouges dans un écusson), Londres, chez Paul Vaillant, 1740, *in*-8.

La traduction est précédée d'une dédicace *Regiæ societati*, d'une préface, d'additions et de corrections, faisant en tout XXVII pages. Elle occupe, avec le texte qui est à la suite, 364 pages. Vient ensuite le texte, sans traduction, du commentaire de Valentia sous ce titre : *Academica, sive de judicio erga verum ex ipsis primis fontibus, opera Petri Valentiæ Zafrensis in extrema Bætica ; editio nova emendatior,* avec l'épigraphe grecque rapportée ci-dessus, et les mots *D. D. scripsit* en lettres rouges placées dans un écusson, *Londini, typis Bowyeranis*, 1740, *in*-8. de 112 pages, outre les VI pages du frontispice et de la dédicace latine de Valentia.

M. Renouard, libraire à Paris, dans un voyage qu'il fit à Londres en 1813, a acquis un exemplaire de ce rare volume, enrichi de corrections et de notes de la main de l'auteur.

Voy. M. Barbier, *Examen critique*, art. Durand (David), n°s 14 et 15, et M. Le Clerc, tom. XXII, pag. 27.

Une nouvelle édition de l'ouvrage de Durand a été publiée par Jean-Augustin Capperonnier, Paris, 1796, *in*-12. Il y a joint la traduction du commentaire de Valentia, par Jean Salvemini de Castillon.

II. *Livres académiques de Cicéron, traduits et éclaircis par M.* (Jean Salvemini) *de Castillon*, etc., Berlin, 1779, 2 vol. *in*-8.

Cette traduction est précédée du commentaire de Valentia. Le texte latin n'y est pas joint. — *Nouvelle édition*, également sans texte, et sans le commentaire de Valentia, Paris, Chambry et de Wailly, 1796, *in*-12.

III. Traduction des *Académiques* par J. B. Levée, tom. XXI du recueil de Fournier.

— Le Blanc de Guillet, mort en 1799, a laissé en manuscrit une traduction des *Académiques*.

§ II. *Morceaux du Timée, du Protagoras, de l'Économique, traduits en latin par Cicéron.*

Traduction par V. Verger, tom. XXVII du recueil de Fournier.

Le *Timée* avait déjà été traduit 1°. par Loys le Roy dit Regius, Paris, 1581; 2°. par un *anonyme*, 1583; 3°. par C. D. V., 1629. Voy. *Devoirs*, § X du présent chapitre de cette Notice, n°s 6 et 9.

§ III. *Paradoxes.*

I. *Les Paradoxes de M. T. Cicero, pere d'eloquence latine, nouvellement traduictes de latin en françoys* (Paris, imprimerie de Jehan Real), *in*-8. de 19 feuillets, sans date et sans indication du nom du traducteur; réimprimées, parmi d'autres Traités, Lyon, Fr. Gaillard, 1562, *in*-16.

Voy. *Devoirs*, n° 5, du § X.

II. Traduction par C. D. V., 1628 et 1629.

Voy. *ibid.*, n°s 8 et 9.

III. *Traduction des Paradoxes de Cicéron, avec des notes* (par P. Coustel, sous l'anagramme de Du Clouset), Paris, Savreux, 1666, *in*-12.

Voy. M. Barbier, *Anonymes*, n° 17895.

IV. Traduction par Du Ryer, tom. V du recueil de 1670.

V. *Nouvelle traduction des Paradoxes de Cicéron avec une glosse* (sic) *latine*, Lyon, Antoine Thomas, *in*-12; Avignon, 1681; Lyon, Molin, 1691, même format.

Les pièces liminaires n'indiquent point le nom du traducteur.

VI. Traduction par Philippe Goisbaud Dubois, 1691. Voy. *de la Vieillesse*, n° 5 du § XI du présent chapitre de cette Notice.

VII. — par Geoffroy, 1725. Voy. *Songe de Scipion*, n° 7 du chap. XI.

VIII. — par de Barrett, 1760. Voy. *de la Vieillesse*, n° 6.

IX. — par Gallon-la-Bastide, 1804. Voy. *ibid.*, n° 9.

§ IV. *Des vrais biens et des vrais maux.*

Traduction par Regnier Desmarais, Paris, Musier, 1721, *in*-12, sans texte. — Nouvelle édition avec le texte latin, Paris, Barbou, an III, *in*-12. Les notes y sont moins étendues que dans l'édition de 1721.

Voy. d'Alembert, *Éloge de Regnier Desmarais*, et M. Le Clerc, tom. XXIII, pag. 7.

— Charles Le Ber, sieur de Malassis, qui vivait vers la fin du seizième siècle, avait traduit les cinq Livres *de Finibus*. Il paraît que sa traduction n'a pas été imprimée. *Voy.* Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, art. Malassis.

§ V. *Tusculanes.*

I. *Les cinq conferences philosophiques et tusculanes de Ciceron traduites en françoys, par J. de Besse, Lymosin*, à Paris, chez Denys Moreau, à la Salamandre d'argent, 1534, *in*-12 de 146 pages.

Cette traduction est dédiée à Mgr. Philibert, vicomte de Pompadour. Le volume est terminé par la traduction de l'épître (apocryphe) de Cicéron à Octavius.

II. *Les Questions tusculanes de Marc Tulle Ciceron traduictes de latin en françoys par Estienne Dolet*, Lyon, Estienne Dolet, 1543, petit *in*-8., et Paris, Jean de Ruelle, 1544, *in*-16; Lyon, 1549, *in* 8.

Dolet composa cette traduction pendant qu'il était en prison à Lyon. et il la dédia a François Ier. Cette dédicace manque dans quelques exemplaires. La Croix du Maine attribue à Dolet une traduction des *Philippiques* de Cicéron, et ne parle point de celle qu'il a réellement faite des *Tusculanes*. Il s'est trompé de titre. Voy. *Vie de Dolet*, par Née La Rochelle, pag. 137.

III. *Les Tusculanes de Cicéron, de la traduction de P. Du Ryer*, Paris, 1643 et 1655, petit *in*-12; réimprimées dans le tome X du recueil de 1670.

IV. Traduction de la première Tusculane, dans les *Nouvelles œuvres* (posthumes) *de Maucroix* (publiées par la comtesse de Montmartin), Paris, Cailleau, 1726, *in*-12.

V. *Tusculane de Cicéron sur le mépris de la mort, traduite par M. l'abbé d'Olivet, avec des remarques de M. le président Bouhier sur le texte de Cicéron. On y a joint le Songe de Scipion*. Paris, Gandouin, 1732, *in*-12.

VI. *Les Tusculanes de Cicéron traduites par le président Bouhier et l'abbé d'Olivet, avec des remarques et le texte latin à la fin*, Paris, Gandouin, 1737, 2 vol. *in*-12; souvent réimprimées.

Les remarques du président Bouhier ne se trouvent point dans cette édition. La plupart des vers qu'on rencontre dans la première Tusculane, sont de J.-B. Rousseau (note 8 de la première Tusculane, 4e édition, Paris, Barbou, 1766, tom. I, pag. 59).

On joint à l'édition de 1737 le volume suivant : *Remarques sur les Tusculanes de Cicéron, avec une Dissertation sur Sardanapale, dernier roi d'Assyrie* (par le président Bouhier), Paris, Gandouin, 1737, *in*-12.

Voy. M. Le Clerc, tom. XXIV, pag. xiij et suiv.

§ VI. *De la Nature des dieux.*

I. *Traité de la Nature des dieux de Marc Tulle Ciceron, pere de l'eloquence et philosophie romaine*, traduit par Guy Lefevre de la Boderie, Paris, 1581, *in*-4.

L'abbé d'Olivet, dans son *Épître au roi*, à la tête de sa traduction du même Traité, dit que *cet ouvrage... fut présenté par son premier commentateur à Louis XII, et par son premier traducteur à Henri III.* Il désigne Pietro Marso, et Guy le Fevre de la Boderie.

II. — Par Du Ryer, Paris, 1658; et Lyon, 1670, *in*-12; réimprimé tome XI du recueil de 1670.

III. *Entretiens de Cicéron sur la Nature des dieux* (traduits par l'abbé d'Olivet), Paris, J. Estienne, 1721, 3 vol. *in*-12.

Première édition, où l'on trouve deux lettres (l'une de Bouhier à

d'Olivet, l'autre de ce dernier en réponse) qui manquent dans les éditions postérieures.

Cette traduction a été souvent réimprimée en 2 vol. *in*-12. Les éditions de Barbou, 1766 et 1775, qui sont les plus estimées, ne contiennent pas les Remarques de Bouhier. C'est pour cela qu'on y joint l'ouvrage suivant : *Remarques sur Cicéron par M. le président Bouhier, de l'Académie françoise*, Paris, Gandouin, 1746, et Barbou, 1766, *in*-12. Ce volume contient les Remarques, augmentées et corrigées, sur la *Nature des dieux*, les *Tusculanes*, le *Songe de Scipion*, les *Catilinaires*. Les curieux y joignent aussi l'*Apologie de l'abbé d'Olivet en forme de commentaire sur deux articles des Mémoires de Trévoux*, Paris, Pissot, 1726, *in*-12 de 44 pages. Cette apologie est de l'abbé d'Olivet lui-même. Le P. Du Cerceau, auteur du premier article, répondit. On peut voir les détails dans le *Journal des Savants*, juin 1727, pag. 340 et suiv. A ces discussions se rapportent aussi les deux Opuscules de Fromageot et de Bouhier cités par M. Le Clerc, tom. I, pag. 94.

IV. *Cicéron, de la Nature des dieux, latin et françois, avec des remarques critiques et historiques, dédié à Mgr. de Fleury, ancien évêque de Fréjus*, etc., par M. l'abbé Le Masson, Paris, C. Joubert, 1721, 3 vol. *in*-12.

Ces deux traductions parurent en 1721 ; mais celle de d'Olivet fut publiée la première.

V. Traduction par V. Verger, tom. XXIII du recueil de Fournier. [1]

§ VII. *De la Divination.*

I. *Marc Tulle Cicero, de Divination, nagueres translaté de latin en françois, par Robert du Souchay. On les vend à Paris,*

[1] L'Académie de Lyon, en 1717, avait résolu de travailler à une traduction du Traite *de la Nature des dieux*, avec des notes propres à éclaircir le texte C'est ce que nous apprennent l'abbé Archimbaud, *Nouveau recueil de pièces fugitives*, tom. II, pag. 197-8, et Brossette, dans une lettre a J. B. Rousseau, du 25 decembre 1717, où on lit ce qui suit : « M. l'abbé d'Olivet achève une traduction du Traité *de Natura deorum ;* et avant que de la publier, il doit m'envoyer son manuscrit. Notre academie avait entrepris la même tâche sous les ordres et sous la protection de l'illustre prélat qui en est le protecteur (François-Paul de Neuville de Villeroy). Mais après en avoir fait quelque chose, nous avons reconnu qu'un travail de cette espèce ne pouvait être bien fait par une compagnie, et nous avons tout abandonné. »

à l'enseigne du Phœnix, près le College de Reims, avec privilege. Petit *in*-8. de 124 feuillets.

L'extrait du privilége porte la date du 12 *de juing* 1545. Cette traduction est dédiée à *Noble Seigneur monsieur de Champsegray et Dampierre, Joachim de la Ferrière.*

II. *Les deux livres de la Divination de Cicéron traduits en françois par F. S. Regnier Desmarais,* Paris, Dupuis, 1709, 1710 et 1720, et Amsterdam, 1711, *in*-12. — Avec le texte latin (suivi de la *Consolation,* traduite par Morabin), Paris, Barbou, an III, *in*-12.

Antoine de la Barre de Beaumarchais, dans ses *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savants*, La Haye, 1729-1733, 8 vol. *in*-12 [1], se trompe quand il dit que la *Divination* a été traduite par Du Ryer. Regnier Desmarais s'était également trompé en disant, au commencement de sa préface, que personne avant lui n'avait traduit la *Divination.*

Voy. d'Alembert, *Éloge de Regnier Desmarais,* et M. Le Clerc, tom. XXVI, pag. 14 et 15.

§ VIII. *Du Destin.*

Traduit, pour la première fois, du latin en françois, avec des notes, par M. l'abbe Giraud, Lyon, Ayné frères; Paris, Brunot-Labbe, 1816, *in*-12 de xij et 156 pages. [2]

Cette traduction a été insérée dans le tom. XXV du Recueil de Fournier.

§ IX. *Des Lois.*

I. *Les trois livres des Loix de Ciceron, traduictz de latin en françoys par Jehan Collin, licencier es loix, bailly du comte*

[1] On trouve dans ces Lettres, tom. VII, part. 2, une histoire des traductions françaises des ouvrages de Cicéron, laquelle fourmille d'erreurs. Tout le monde y est sujet, les bibliographes surtout : ils passent leur vie à faire des fautes, en relevant celles des autres. — [2] L'un des auteurs de cette Notice (M. C. B. D. L.) a en porte-feuille une traduction de ce Traité faite longtemps avant celle de l'abbé Giraud. David Durand et Coupé, auteur des *Soirées littéraires,* Paris, 1795 et ann. suiv., en avaient aussi composé, chacun, une version qui est restée manuscrite.

de Beaufort, demourant à Chaalons en Champaigne, avec privilege, 1541. *On les vend à Paris, en la rue Neufve Nostre Dame, à l'enseigne Sainct Jehan Baptiste, par Denis Janot, libraire et imprimeur, in*-8.

Après le *privilege, l'epistre liminaire*, et un avis *au lecteur* qui ne contiennent rien de remarquable, se trouve le *Songe de Scipion :* vient ensuite la traduction des trois Livres *des Lois*, suivie d'annotations et de Tables. Le volume est de 44 fol.

Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, art. Jean Colin, donne l'indication suivante : *Le troisième livre des lois de Cicéron, avec Annotations, contenant l'exposition de plusieurs lieux desdits livres et la déclaration de plusieurs dictons, histoires et fables ;* imprimé à Paris, *in*-8., par Denys Janot, 1546. Il est évident qu'au lieu de ces mots : *le troisième livre*, il faut lire : *les trois livres.*

II. *Traité des Lois de Cicéron, traduit avec des remarques par J. Morabin*, Paris, Mariette, 1719, *in*-12; 1777, etc. [1]

§ X. *Des Devoirs.*

I. *Trois volumes parlant de justice et injustice, et des quatre vertuz cardinales. Imprim. à Lyon, l'an* M.CCCC.LXXXXIII, *le* VIe *jour de febvrier, in-fol.* goth.

L'abbé de Saint-Léger attribuait cette traduction à Laurens de Premierfaict, mort en 1418 (M. Barbier, *Revue Encyclopédique* de décembre 1823). Maittaire cite cette édition sans nommer le traducteur. Suivant M. Brunet, *Manuel du Libraire,* tom. I, pag. 406, il en existe une autre de Lyon, Jean Cleyne, 1496, *in-fol.* goth. Du Verdier, *Bibliothèque françoise,* en indique une moins ancienne, Lyon, Pierre Mareschal, 1536.

II. *Le livre de Tulle des Offices, translaté en françois, par David Miffant*, Paris, Michel Lenoir, 1502, *in*-4. goth., et 1509, même format.

III. *Les trois livres de Marc Tulle Ciceron des Offices ou devoirs de bien vivre, par Loys Meigret*, Paris, Chrestien Wechel, 1547, *in*-4.

[1] Dans le catalogue des manuscrits laissés par P. Taisand, catalogue placé à la tête de ses *Vies des jurisconsultes*, Paris, 1737, *in*-4., on cite une *traduction nouvelle en francois des trois Livres des Lois de Cicéron*

IV. *Les Devoirs des hommes recueillis en forme d'Epitome des Offices de Ciceron, par Bernard de Girard, Seigneur du Haillan*, Blois, Julien l'Angelier, 1560, *in*-8.

Voy. Niceron, tom. XIV, pag. 211, et *Biogr. univers.*, art. Haillan.

V. Nous avons sous les yeux un vol. *in*-16, auquel il manque le frontispice, ainsi que les premières pages, et qui finit par ces mots : *A Lyon, par François Gaillard*, 1562. Ce vol. contient : *les Offices* (rien ne nous indique le nom du traducteur), *le livre d'Amitié traduit par Jehan Collin, l'Estat de vieillesse translaté par Laurens de Premierfaict, les Paradoxes nouvellement traduittes* (anonyme), et enfin *le Songe de Scipion* (anonyme).

VI. *Les Offices de Ciceron, avec les traités de l'Amitié, de la Vieillesse, les Paradoxes et le Songe de Scipion, plus la demande du Consulat de Q. Cicero, avec le livre de l'Vniversité : le tout latin et françois*, Paris, Buon, 1583, *in*-16.

Titre copié sur le catalogue de la Bibliothèque du Roi.

VII. *Les trois livres des Devoirs de Cicéron à Marc son fils, traduits par le S*r *de Maussac, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, à Tolose* (1623), *in*-12.

VIII. *Les Offices de Cicéron, avec le livre d'Amitié, celui de l'Estat de vieillesse, les Paradoxes, le Songe de Scipion, avec la demande du Consulat* (ces deux derniers morceaux sont traduits par G. C., les autres par C. D. V.; le tout revu par Federic Morel, professeur royal en grec), Morlaix, imprimerie de George Allienne, 1628, 2 vol. *in*-18.

Cette édition, citée par M. Barbier, *Revue Encyclop.*, décembre 1823, pag. 545, est sans doute la même que la suivante :

IX. *Les Offices de M. T. Cicéron, avec le livre d'Amitié, celui de l'Estat de vieillesse, les Paradoxes, le Songe de Scipion, augmentés de leurs Sentences et du livre de l'Université du mesme autheur, avec la demande du Consulat*, etc. *L'édition et version françoyse a esté revue par Fed. Morel, doyen*

des interpretes du Roy : le Songe de Scipion et la demande du Consulat, en cette édition, de nouvelle traduction par G. C., Morlaix, imprimerie de George Allienne, 1629, *in*-12 de 949 pages, sans la préface et la Table.

X. *Les Offices de Cicéron, ou les Devoirs de la vie civile, traduits par Du Ryer*, Paris, 1666, et Lyon, 1687, *in*-12; réimprimés dans le tome IX du recueil de 1670.

XI. *Les Offices de Cicéron, traduits sur la nouvelle édition latine de Græevius, avec des notes et des sommaires des chapitres, par le traducteur des Lettres de St. Augustin* (Philippe Goisbaud Dubois), Paris, J. B. Coignard, 1691, 1692, *in*-8.; réimprimés souvent avec le nom du traducteur.

« Une note manuscrite, de la main de l'abbé de Saint-Pierre, m'apprend que cet abbé a aidé Dubois dans cette traduction. » M. Barbier, *Anonymes*, n° 13342.

XII. *Traduction nouvelle avec des notes* (par de Barrett, Paris, Barbou, 1758 ou 1759; Lyon, 1766, *in*-12; souvent réimprimée avec le nom du traducteur.

Cette traduction fut attribuée à l'abbé Dinouart. *Voy.* M. Barbier, *Examen critique*, pag. 260.

XIII. *Des Devoirs de l'homme, ouvrage traduit du latin de M. T. Cicéron, avec des notes et la Vie de l'auteur, par Emmanuel Brosselard, homme de loi, électeur de Paris aux années* 1789, 1790 *et* 1791, etc., Paris, an IV, *in*-8. — Seconde édition, Paris, 1800, 2 vol. *in*-12.

XIV. Traduction par Gallon-la-Bastide, Paris, 1806, 2 vol. *in*-12; réimprimée dans le tom. XXV du recueil de Fournier.[1]

§ XI. *De la Vieillesse.*

I. *M. T. Cicero, pere d'eloquence latine, de l'Estat de vieillesse, translaté de latin en françoys par Laurens de Premierfaict* (Paris, de l'imprimerie de Jehan Réal, sans date),

[1] La Monnoye, dans ses notes sur la *Bibliothèque françoise* de Du Verdier, tom. III, pag. 13, parle d'une ancienne version manuscrite des *Offices* et des livres *de l'Amitié* et *de la Vieillesse*, par Jean de Frenver.

in-8. de 60 feuillets, y compris l'épître dédicatoire *au prince Loys, duc de Bourbon*, et l'*Oraison invective de Cicero contre Catilin*, placée à la fin du volume; réimprimé, Paris, Denys Janot, 1540, petit *in*-8.; Lyon, Fr. Gaillard, *in*-16, à la suite des *Offices* et du *livre d'Amitié*. Voy. § précédent, n° 5.

Il paraît que Laurens de Premierfaict composa cette traduction en 1405, à la prière de Louis, duc de Bourbon. La Monnoye, *Bibliothèque françoise de La Croix du Maine*, art. Laurens de Premierfaict, note 2; *Biographie univers.*, art. Louis II, duc de Bourbon; M. Le Clerc, tom. XXVIII, pag. 3.

II. Traduction publiée en 1583. Voy. *des Devoirs*, § précédent, n° 6.

III. — Par C. D. V., 1628 et 1629. Voy. *des Devoirs*, § précédent, nos 8 et 9.

IV. — par Du Ryer, tom. XII du recueil de 1670.

V. *Les livres de Cicéron de la Vieillesse et de l'Amitié, avec ses Paradoxes, en latin et en françois, par Ph Goisbaud Dubois*, Paris, 1691, *in*-8; souvent réimprimés *in*-8 et *in*-12.

Maucroix avait traduit les Traités *de la Vieillesse* et *de l'Amitié* en même temps que Dubois : celui-ci engagea les censeurs à garder près d'un an le manuscrit de Maucroix, et pendant ce temps il fit imprimer le sien. La traduction de Maucroix se trouve dans ses *Nouvelles OEuvres posthumes*, Paris, 1726, *in*-12.

VI. *Les livres de Cicéron de la Vieillesse, de l'Amitié* (traduits par de Barrett), *les Paradoxes, le Songe de Scipion et la lettre politique à Quintus* (de la traduction de l'abbé Geoffroy, publiée dès 1725), *traduction nouvelle avec des remarques et le latin à côté*, Paris, J. Barbou, 1754, *in*-12.

Le P. Daire et d'autres bibliographes attribuent faussement à l'abbé Dinouart cette traduction, ainsi que celle des *Offices* publiée par le même libraire en 1759. Barrett, encouragé par le succès de ces premiers essais, donna en 1760 une traduction toute nouvelle de ces divers ouvrages. M. Barbier, *Examen critique*, art. Dinouart; *Anonymes*, n° 10549.

La 6e édition, Paris, 1809, *in*-12, a été corrigée d'après un ma-

nuscrit de l'auteur, et augmentée de la lettre de Quintus sur la demande du Consulat, traduite par J. F. Adry.

VII. *De la Vieillesse ou Caton l'ancien, de l'Amitié ou Lélius, ouvrages traduits de Cicéron*, par M. le Bailli D*** (de Ressegnier), Marseille, 1780, petit *in*-8.

VIII. *Traités de Cicéron sur l'Amitié et la Vieillesse* (traduits par l'abbé Mignot, neveu de Voltaire), Paris (Didot aîné), 1780, *in*-12 de 205 pages, outre une dédicace de 4 pages, *à Madame Denis, ma sœur.*

Tiré à 50 exemplaires, qui n'ont pas été mis en vente.

IX. *Traduction nouvelle des Traités de la Vieillesse, de l'Amitié et des Paradoxes de Cicéron, par Gallon-la-Bastide*, Paris, 1804, *in*-12, insérée dans le tom. XXVI du recueil de Fournier.

X. *Caton l'Ancien, ou Dialogue sur la Vieillesse, traduit de Cicéron; suivi de quatre lettres sur la vieillesse des femmes, par Mme de M......n* (Maussion), Paris, Guyot, 1822, *in*-18.

§ XII. *De l'Amitié.*

I. *Le livre d'Amytié de M. T. Cicero, pere d'eloquence latine, nouvellement reveu et corrigé oultre la premiere impression* (traduit par Jehan Collin, licencier es loix), *in*-8, sans date, de 44 feuillets, imprimé à Paris par Jehan Réal; Lyon, François Juste, 1537, *in*-8.; Lyon, Fr. Gaillard, 1562, *in*-16, parmi d'autres Traités. Voy. *des Devoirs*, § X de ce chapitre, no 5.

Nous ne connaissons pas *la première impression*, à moins que ce ne soit l'édition de Lyon, 1537, dont nous avons trouvé l'indication dans Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, art. Jean Colin.

II. *Trois dialogues de l'Amitié : le Lysis de Platon, le Lélius de Cicéron, et le Toxaris de Lucien, traduits par Blaise de Vigenere*, Paris, 1579, *in*-4.

III. Traduction publiée en 1583. Voy. *des Devoirs*, § X de ce chap., no 6.

IV. — par C. D. V., 1628 et 1629. Voy. *ibid.*, nos 8 et 9.

V. Traduction par Du Ryer, tom. XII du recueil de 1670.

VI. — par Dubois, 1691. Voy. *de la Vieillesse*, § précédent de ce chap., nº 5.

VII. — par Maucroix, 1726. Voy. *ibid.*, nº 5.

VIII. — par de Barrett, 1754, 1760, 1809, etc. Voy. *ibid.*, nº 6.

IX. — par le S^r^. L*** (Langlade), Paris, Debure, 1764, *in*-12.

X. *Traduction du Traité de l'Amitié*, Paris, Pyre, 1774, *in*-12 de 266 pages, sans préface ni privilége.

XI. *Traité de l'Amitié, traduit de Cicéron, par M. le Bailli**** (de Resseguier), Avignon, Louis Chambeau, 1776, *in*-8. de vij et 150 pages.

Tiré seulement à 25 exemplaires; réimprimé en 1780 à la suite du Traité *de la Vieillesse*. Voy. § précédent, nº 7.

XII. — par l'abbé Mignot, 1780. *Voy.* § précédent, nº 8.

XIII. — par Gallon-la-Bastide, 1804. Voy. *ibid.*, nº 9.

XIV. *Lettre sur l'amitié entre les femmes, précédée de la traduction du Traité de l'Amitié de Cicéron, par Mme de Maussion*, Paris, Goujon, 1825, *in*-18.

CHAP. VI. — DE LA DEMANDE DU CONSULAT, PAR Q. CICÉRON.

I. Traduction publiée en 1583. Voy. *des Devoirs*, chap. V de cette Notice, § X, nº 6.

II. — par C. D. V., 1628 et 1629. Voy. *ibid.*, nºs 8 et 9.

III. — par M. Eusèbe Salverte, *Magasin Encyclopédique*, mai 1806; insérée dans le tome XXVI du recueil de Fournier.

IV. — par J. F. Adry, 1809. Voy. *de la Vieillesse*, chap. V de cette Notice, § XI, nº 6.

CHAP. VII. — INVECTIVE DE CICÉRON CONTRE SALLUSTE, PRÉCÉDÉE DE CELLE DE SALLUSTE CONTRE CICÉRON.

I. *L'oraison que feit Crispe Saluste contre Mar. Tul. Ciceron, et l'oraison dudit Ciceron, respõsive à celle de Saluste*, etc.,

le tout translaté nouvellement de latin en françoys par Pierre Saliat, 1541, *in*-12. Voy. *Discours*, chap. III de cette Notice, nº 2.

Une première édition de ces deux oraisons avait été publiée, Paris, Simon de Colines, 1537, *in*-8.[1]

II. Traduction par Victor de la Roche, dans les *OEuvres de Salluste*, Paris, Claude Micard, 1577, *in*-16.

III. — par Jean Baudoin, dans les *OEuvres de Salluste*, Paris, 1617, 1629, *in*-4.

— L'un des auteurs de cette Notice, M. A. P, a lu à l'Académie de Lyon, vers la fin de 1822, une traduction inédite de ces deux invectives.

CHAP. VIII. — DISCOURS AU PEUPLE ET AUX CHEVALIERS ROMAINS, AVANT D'ALLER EN EXIL.

I. Traduction par Claude de Cuzzy, Paris, 1541. Voy. *Discours*, chap. III de cètte Notice, nº 2.

II. — par J. B. Levée, tom. XXVII du recueil de Fournier.[2]

CHAP. IX. — LETTRE A OCTAVE.

I. *Oraison ou Epistre de M. Tulle Ciceron à Octavius depuis surnommé Auguste Cesar, avec des vers de Corneille Severe, poëte romain, sur la mort de Ciceron; le tout tourné de latin en françoys, assavoir ladite epistre en prose et lesdits vers en rime, par Barthelemy Aneau*, Lyon, Pierre de Tours, 1543, *in*-8.

II. Traduction par J. de Besse, 1534. Voy. *Tusculanes*, chap. V de cette Notice, § V, nº 1.

III. — par un anonyme, 1544. Voy. *Discours*, chap. III de cette Notice, nº 3.

[1] M. Barbier, à la tête du *Salluste* de M. Burnouf, Paris, 1822, attribue à Étienne Le Blanc une traduction des deux invectives, 1545 : mais nous croyons que la traduction de 1545 n'est autre que celle de Pierre Saliat, qu'on trouve à la suite des traductions d'Étienne Le Blanc dans le recueil de 1541.

[2] La traduction de ce Discours (évidemment supposé) ne se trouve ni dans Du Ryer, ni dans Villefore, ni dans Auger.

IV. Traduction par Morin, 1546, *in*-4.

V. — par J. B. Levée, tom. XX du recueil de Fournier.

CHAP. X. — CONSOLATION.

I. *Excellant opuscule de Marc Tulle Ciceron, par lequel il se console soy mesme sur la mort de sa fille Tullia, rempli d'une infinité de belles sentences confirmées par histoires et exemples de grands et signalés personnages tant grecs que latins, n'a gueres trouvé et mis en lumiere : traduit du latin en françois par Benoist du Troncy, contrerolleur du domaine du Roy et secretaire de la ville de Lyon.* A Lyon, par Benoist Rigaud, 1584, avec privilége; *in*-8 de 80 feuillets.

Cette traduction suivit de bien près la publication du texte latin, qui avait paru l'année précédente, 1583, *in*-8., à Venise, et qui fut réimprimé ensuite à Plaisance, à Lyon, à Paris, à Strasbourg, etc.

Elle est dédiée à M. de Mandelot, seigneur dudit lieu et de Passy : à la suite de la dédicace se trouvent deux sonnets à la louange du traducteur, l'un de P. Tamisier, l'autre de D. P. G. Une note marginale, au *verso* du feuillet 9, prouve que Du Troncy n'a point cru à l'authenticité de l'ouvrage qu'il a traduit : « Si Ciceron, dit-il, estoit « le vray autheur de ce Traitté, il contrarieroit à soy mesme, ayant « tant et si excellemment loué la vieillesse en son livre *de Senectute.* »

Voy. sur Du Troncy, M. Barbier, *Anonymes*, n° 6813.

II. *La consolation de Cicéron sur la mort de sa fille Tullia*, Paris, Ve. Jean Camusat et Pierre le Petit, 1644, *in*-12; réimprimée tom. XI du recueil de Du Ryer, 1670.

L'épître dédicatoire est signée E. B. Du Ryer n'est donc pas, comme on l'a cru, l'auteur de cette version. Elle est précédée d'une préface où l'auteur, quel qu'il soit, parle de son travail comme d'un coup d'essai.

III. *Traduction par Jacques Morabin, avec deux dissertations sur Sigonius et Alcyonius* (la première relative à la *Consolation*, la seconde au Traité *de la Gloire*), Paris, 1753, *in*-12; réimprimée à la suite de la *Divination*, Paris, Barbou, an III, *in*-12.

CHAP. XI. — ANCIENS ET NOUVEAUX FRAGMENTS DES OUVRAGES PERDUS DE CICÉRON.

Traduction des anciens fragments par J. B. Levée (à l'exception du *Songe de Scipion*, traduit par A. A. J. Liez, et du *Timée*, trad. par V. Verger), tom. XXVII du recueil de Fournier.

— des nouveaux fragments découverts à Milan, par A. A. J. Liez, *ibid.* M. Mai n'avait pas encore publié ceux de la *République*, ni MM. Niebuhr et Peyron, ceux des *Discours*.

Les *Phénomènes d'Aratus*, traduits en vers latins par Cicéron, et qui font partie des anciens fragments, avaient déjà été traduits en français par A. G. Pingré, à la suite des *Astronomiques de Manilius*, Paris, 1786, 2 vol. *in*-8.

Voy. M. Le Clerc, tom. XXIX, pag. lxiv.

Les anciens fragments de la *République*, avec d'autres passages politiques de Cicéron, avaient été traduits sous ce titre : *De la République, ou du meilleur gouvernement, ouvrage traduit de Cicéron* (par M. Bernardi), Paris, J. J. Fuchs, an VI-1798, *in*-8.; réimprimé, avec le texte latin des citations et des fragments, et d'autres augmentations, Paris, Delance, 1807, 2 vol. *in*-12.

Voy. sur cet ouvrage M. Le Clerc, tom. XXIX, pag. xxxvij.

Les nouveaux fragments du Traité *de la République* ont été traduits pour la première fois, avec ceux que l'on connaissait déjà, par M. Villemain, Paris, Michaud, 1823, 2 vol. *in*-8.

Voy. sur cette traduction M. Le Clerc, tom. XXIX, pag. xxxvij.

Le *Songe de Scipion*, fragment considérable du 6e Livre *de la République*, avait été traduit à part :

I. par Jehan Collin, 1541. Voy. *des Lois*, chap. V de cette Notice, § IX, n° 1.

Du Verdier, *Bibliothèque françoise*, indique une édition séparée de la traduction du *Songe de Scipion*, par Jean Colin, Lyon, François Juste, 1537, *in*-8.

II. par un anonyme, 1562. Voy. *des Devoirs*, même chap., § X, n° 5.

III par un anonyme, 1583. Voy. *ibid*, n° 6.

IV. par César Nostradamus, si toutefois l'ouvrage suivant est une traduction de Cicéron : *Le Songe de Scipion, poëme héroique et très excellent de César Nostradamus, gentilhomme provençal, dédié au prince Charles duc de Savoye*, Tolose, Colomiez, 1606, grand *in*-12.

V. par G. C., 1628 et 1629 Voy. *des Devoirs*, chap. V, § X, n°s 8 et 9.

VI. par Thomas Guyot, 1670. Voy. *Lettre politique à Quintus*, chap. IV, § III, n° 2.

VII. par l'abbé Geoffroy, sous ce titre : *Le Songe de Scipion, la Lettre politique à Quintus et les Paradoxes de Cicéron, traduction nouvelle avec des remarques et le latin à côté, sur l'édition de Grævius*, Paris, Barbou frères, 1725, *in*-12 de viij et 314 pages.

Voy. M. Barbier, *Examen critique*, art. Geoffroy (Jean Baptiste).

VIII. par l'abbé d'Olivet, dans ses *Pensées de Cicéron*, Paris, 1744, *in*-12; souvent réimprimées.

IX. par Louis Leroy (avocat, mort en 1811), tom. III des *Pensées de Cicéron, traduction nouvelle*, Paris, 1802, 3 vol. *in*-18.

X. par J. B. N. Cannet fils, dans l'ouvrage qui a pour titre : *Les embellissements de la capitale, songe d'un Français en* 1709, *publié en* 1809; *suivi du Songe de Scipion par Cicéron, traduit en vers par J. B. N. Ca**et fils*, Paris, 1809, *in*-12 de 45 pages.

XI. par A. A. J. Liez, tom. XXVII du recueil de Fournier.

CHAP. XII. — PENSÉES DE CICÉRON TRADUITES EN FRANÇAIS.

Les sentences illustres de Marc Tulle Ciceron, etc., etc. *le tout premierement recueilli par Pierre Lagnerius de Compiegne*,

et traduit de latin en françois repondant l'un à l'autre, par François de Belleforest, Commingeois, Paris, 1574; Lyon, Ant. de Harsy, 1582, *in*-16.

La seconde de ces deux éditions est la seule que nous ayons vue : elle a 751 pages, non compris la dédicace et les Tables.

C'est à Pierre Lagnier, de Compiègne, qu'on doit le recueil des Pensées de Cicéron que Belleforest a traduit : il composa ce recueil à Toulouse en 1541; François Estienne, en 1543, en donna à Paris une édition *in*-8. La plus belle et la plus complète est celle d'Anvers, 1564, *in*-24 de 488 pages, non compris 28 pages d'Index. On y trouve, pag. 343-426, *Desiderii Jacotii Vandoperani de Philosophorum doctrina libellus ex Cicerone.*

Sentences de Marc Tulle Ciceron, etc., *par D. Gueroult*. Lyon, 1590, petit *in*-8.

Cet ouvrage, dont le titre nous est fourni par le catalogue de M. Courtois, n° 531, est sans doute une réimpression de celui que La Croix du Maine, *Bibliotheque françoise*, art. Guillaume Gueroult, désigne sous le titre de *Sentences des bons autheurs grecs et latins, traduites en rithme françoise*, etc.

Pensées de Cicéron traduites en françois pour servir à l'éducation de la jeunesse, par M. l'abbé d'Olivet, Paris, 1744, *in*-12.

La seconde édition ne parut que dix ans après la première. Depuis, cet ouvrage a été sans cesse réimprimé.

Pensées morales de Cicéron, recueillies et traduites par M. Lévesque, Paris, Didot l'aîné, 1782, *in*-18 de 187 pages; la *Vie de Cicéron* en comprend 56.

Ce volume fait partie de la *Collection des moralistes anciens.*

Pensées de Cicéron, traduction nouvelle, par Louis Leroy, Paris, Lamy, an x (1802), 3 vol. *in*-18, de l'imprimerie de Pierres, à Versailles.

Cicéroniana, ou recueil des bons mots et apophthegmes de Cicéron, suivi d'anecdotes et de pensées tirées de ses ouvrages,

et précédé d'un abrégé de son histoire, avec des notes (par les auteurs de cette Notice, C. B. D. L. et A. P.), Lyon, imprimerie de Ballanche, 1812, *in*-8. de 239 pages, sans compter la préface.

Cet ouvrage n'a été tiré qu'à cent exemplaires; quelques uns portent le nom des auteurs. Les *Pensées choisies de Cicéron* se trouvent pag. 197-235.

ADDITIONS

AU

RECUEIL DES FRAGMENTS,

TOME XXIX.

INTRODUCTION.

Ces nouveaux fragments, promis depuis plusieurs années, n'ont été publiés qu'à la fin de 1824, par M. Amédée Peyron, ami de M. l'abbé Mai, d'après un manuscrit *palimpseste* qui se trouve maintenant dans la bibliothèque de l'Université de Turin (coté D IV 22), et qui avait appartenu, comme la plupart de ces précieux monuments d'antiquité, au monastère de Saint-Colomban de Bobbio (*voy.* tom. XXIX, pag. vj). Le texte de Cicéron y est recouvert par celui d'un Traité de saint Augustin, compris dans le tome VIII de ses Œuvres, *Collatio cum Maximino, Arianorum episcopo*. Sous cette nouvelle écriture, qui paraît être du douzième siècle, l'éditeur a distingué les traces de l'ancien texte, partagé en deux colonnes, et qui remonte au troisième ou au quatrième siècle. Il en a tiré plusieurs pages qui se rapportent aux fragments, déjà augmentés par M. Mai, des plaidoyers *pour Tullius*, *pour Scaurus*, et de l'invective prononcée *contre Clodius* dans le sénat. J'ai donné, au bas de la page 44 de mon Discours préliminaire, le titre de cette publication.

Nous avons aujourd'hui l'exorde presque entier du plaidoyer *pour Tullius*, dont j'ai analysé le sujet, tom. XXIX, page viij, et rassemblé les fragments alors connus, pag. 2 et suiv. Dans ceux qui viennent s'y joindre, on trouvera,

sur l'interdit *Unde vi*, et sur le sens de *dolo malo* dans la formule du préteur, des observations et des distinctions faites pour intéresser ceux qui aiment à éclaircir les obscurités de la jurisprudence romaine.

Les nouvelles phrases du Discours *contre Clodius* (*ibid.*, pag. xvij), beaucoup moins importantes, ont cependant l'avantage de servir de complément et d'explication aux restes épars dans le scholiaste ambrosien (*ibid.*, pag. 52): elles nous font regretter encore plus les détails de cette altercation politique, dont nous n'avons qu'un récit abrégé dans les *Lettres à Atticus*, I, 16, et où l'indignation de la haine et la gravité d'une délibération du sénat faisaient souvent place à une gaîté railleuse, à une piquante ironie, qui suffisaient à la vengeance de Cicéron.

Les morceaux que la nouvelle découverte ajoute au plaidoyer *pour Scaurus*, déjà connu par les commentaires d'Asconius (*ibid.*, pag. xx), et par les fragments qu'on doit à M. Mai (*ibid.*, pag. 60), sont d'un très grand intérêt. D'abord, le manuscrit de Turin confirme pleinement les conjectures de M. Niebuhr sur la manière de disposer les pages de celui de Milan; il nous fait connaître ensuite, du moins en partie, une admirable péroraison, dont les grammairiens nous avaient seulement conservé quelques mots, et qui me semble, quoique mutilée, se distinguer encore par un grand caractère de philosophie et d'éloquence. Il ne faut pas s'affliger trop des quatre lacunes où il manque sept lignes: ce sont des lignes de douze ou quinze lettres, et qui en valent à peine deux de notre

texte. On a coupé par le bas, pour changer le format, la feuille de parchemin dont cette péroraison remplissait la page et le revers, et on a tronqué ainsi chacune des quatre colonnes.

La curiosité de tous ceux qui ont étudié les anciens sera surtout excitée, je crois, par les deux fragments que M. Peyron ajoute aux chap. 12 et 13 du célèbre plaidoyer *pour Milon*. Benj. Weiske, dans une édition de quelques Discours choisis (Leipsick, 1807), avait déjà cru voir une lacune dans ce bel ouvrage; mais il la plaçait ailleurs, au chap. 10, dans la narration. La place du second fragment publié aujourd'hui d'après le manuscrit de Turin est clairement indiquée, puisque dans une même ligne, quoique fort courte, se trouvent et plusieurs lettres du texte que nous connaissions, et plusieurs lettres du texte nouveau : il me semble donc difficile de n'en pas admettre l'authenticité. Je n'examinerai ici ni cette question ni les suivantes : d'où vient qu'on n'a trouvé jusqu'à présent ce passage dans aucun manuscrit, même dans les plus anciens? l'auteur avait-il donné différentes éditions, comme il l'a fait pour d'autres ouvrages? ce fragment, par exemple, ne pouvait-il pas être du premier plaidoyer *pour Milon*, le seul qui fut prononcé, que les tachygraphes recueillirent, et qui existait encore au temps d'Asconius et de Quintilien? et comme le manuscrit prouve que ces nouvelles lignes sont étroitement liées aux anciennes, ne pourrait-on pas répondre que cette page était à peu près la même dans les deux

Discours? Bien d'autres questions se présenteraient; je les néglige: il faut laisser aux savants le temps de prononcer.

Je crois que le premier fragment leur inspirera, comme à moi, plus de défiance. M. Peyron l'a formé de plusieurs éléments divers, de Quintilien, et du scholiaste à qui l'on doit quelques phrases du Discours, long-temps inconnu, *sur les dettes de Milon* (tom. XXIX, p. 88). C'est déjà une présomption défavorable; et, pour dire la vérité, je n'oserais jamais introduire dans le magnifique plaidoyer de Cicéron un texte douteux, et qui y laisserait encore des lacunes. Toutefois, comme j'invite les savants à prononcer dans cette cause, je dois leur faire part de ce que m'écrit de Turin M. Amédée Peyron, le 6 de février 1825, pour m'expliquer comment M. Mai a pu prendre pour un passage du texte une citation du scholiaste: « Je vous engage à considérer le commentaire ambrosien de Milan comme un *adversaria* très confus de quelque grammairien, qui dictait ses scholies à la hâte, et qui avait à peine indiqué les premiers et les derniers mots de sa citation, *Atque per..... de nostr. omn.*, etc., comptant insérer plus tard la citation entière, lorsqu'il mettrait au net ce cahier, où il écrivait sans ordre et sans suite. » Ces renseignements sont précieux; mais le texte me semble toujours trop incertain, trop conjectural, pour ne pas laisser désirer de nouvelles lumières.

Applaudissons cependant, avec tous les amis des lettres, aux nobles efforts des investigateurs habiles, qui

cherchent à rendre féconde la poussière des bibliothèques de Rome, de Florence, de Milan, de Padoue, de Vérone, de Turin; et faisons des vœux pour que l'Italie, si riche dans ses ruines, tire encore de ses vieilles archives quelques monuments oubliés, et répande elle-même un jour nouveau sur ces brillantes époques de son ancienne gloire.

J. V. L.

ADDITAMENTA.

AD FRAGM. ORAT PRO M. TULLIO, pag. 2.

...[1] RECUPERATORES............. turos adversarios arbitrarer, tantam cædem et tam atrocem ad familiam suam pertinere : itaque animo soluto a cura et a cogitatione veneram, quod intelligebam, facile id me testibus planum facere posse. Nunc vero, posteaquam non modo confessus est vir primarius L. Quin..........[2] borabam, ut, quod arguebam, id factum esse ostenderem : nunc in eo consumenda est oratio, ut ne adversarii, quod infitiari nullo modo potuerunt, quum maxime cuperent, id quum confessi sunt, meliore loco esse videantur. Itaque tum vestrum difficilius judicium, mea facilis defensio fore videbatur. Ego enim omnia in tes..... ....[3] quid est facilius, quam de eo, qui confitetur, judicare? Mihi autem difficile est satis copiose de eo dicere, quod nec atrocius verbis demonstrari potest, quam re ipsa est; neque apertius oratione mea fieri, quam ipsorum confessione factum est.

Quum in hac re, quam commemoravi, mihi mutanda ratio defensionis.............[4] minus di-

[1] *Exordium videtur, quod sic refingit editor,* Antea sic hanc causam adieram, recuperatores, ut nunquam dicturos, *etc.* — [2] *Desiderantur ms. lineæ sex.* — [3] *Desiderantur ms. lineæ septem.* — [4] *Des. lin.* 7.

ADDITIONS AUX FRAGMENTS.

PLAIDOYER POUR M. TULLIUS, tome XXIX, page 3.

... Je ne croyais pas*, juges, que nos adversaires voulussent jamais reconnaître leurs esclaves coupables de tant de meurtres et de crimes : aussi je me présentais sans la moindre inquiétude, bien certain que les dépositions ne laisseraient aucun doute sur le fait. Mais voici que non seulement un avocat du premier ordre, L. Quintius............ Je suis donc forcé, non plus de prouver que le crime a été commis, mais de faire en sorte que les adversaires, en avouant ce qu'ils n'ont pu nier malgré tous leurs désirs et tous leurs efforts, ne s'imaginent pas que leur cause est devenue meilleure. Naguère votre jugement paraissait devoir être plus difficile, et ma défense plus aisée; car je n'avais qu'à produire les témoins........... Aujourd'hui, rien de plus facile pour vous que de juger celui qui avoue le fait; tandis que c'est pour moi une tâche assez pénible de faire ressortir par mes paroles l'atrocité d'une action si odieuse par elle-même, et la certitude d'un attentat si bien prouvé par l'aveu même des coupables.

Mais je suis obligé de faire encore un autre changement à la manière dont je traitais cette cause.... Dans la pre-

* Il paraît que c'est la première phrase de l'exorde, ou que du moins il manque peu de chose au commencement du plaidoyer. — *Voyez* la note sur les *recuperatores*, tome XXIX, page 96.

ligenter illius existimationem, quam rem M. Tullii viderer defendere. Nunc, quoniam Quintius ad causam pertinere putavit, res ita multas, falsas præsertim et inique confictas, proferre de vita, et moribus, et existimatione M. Tullii, multis de causis mihi Fabius debebit ignoscere, si minus ejus famæ parcere videbor, quam antea consului. Pri...............[1] ore, putavit ad off., *et quæ apud nos sequuntur.*

Pag. 12, *post* Quum amici in comm...... *adde nunc :* ..... turbarunt. Audite, quæso, in eas res, quas commemoro, hominum honestorum testimonium. Hæc, quæ mei testes dicunt, fatetur adversarius, eos vere dicere; quæ mei testes non dicunt, quia non viderunt, nec sciunt, ea dicit ipse adversarius. Nostri testes dicunt, occisos homines, cruorem in locis pluribus, dejectum ædificium se vidisse; dicunt nihil amplius. Quid Fabius? Horum nihil negat. Quid ergo addit amplius? Suam familiam fecisse dicit. Quomodo? Vi, hominibus armatis. Quo animo? Ut id fieret, quod factum est. Quid est id? Ut homines M. Tullii occiderentur. Quod ergo eo animo factum est, ut homines unum in locum convenirent, ut arma caperent, ut certo consilio certum in locum proficiscerentur, ut idoneum tempus eligerent, ut cædem facerent, id si voluerunt, et cogitarunt, et perfecerunt, potestis eam voluntatem, id consilium, id factum a dolo malo sejungere? At istuc totum DOLO MALO additur

[1] *Desiderantur ms. lineæ sex.*

mière action, j'ai semblé prendre autant d'intérêt à la réputation de P. Fabius qu'à la fortune de M. Tullius. Aujourd'hui, Quintius ayant jugé à propos de répéter tant de vains bruits, ouvrage du mensonge et de la haine, sur la vie, les mœurs et le caractère de Tullius, bien des raisons doivent engager Fabius à me pardonner, si je parais le ménager un peu moins que je n'avais fait jusqu'à présent...... Quintius a cru qu'il était de son devoir, *etc.*

Page 13, *après ces mots*, Comme ses amis......, *trad. du nouveau texte* : ... Écoutez, je vous prie, sur les faits que je rappelle, des témoins irréprochables. Ce que disent mes témoins, l'adversaire avoue qu'ils le disent avec vérité ; ce que mes témoins ne disent pas, parce qu'ils ne l'ont point vu et qu'ils ne peuvent le savoir, l'adversaire le dit lui-même. Nos témoins disent qu'ils ont vu des hommes tués, du sang répandu en plusieurs endroits, un édifice renversé ; ils ne disent rien de plus. Et Fabius? Il ne nie rien de tout cela. Que dit-il de plus ? Que ce sont ses esclaves qui ont tout fait. Comment ? Avec violence, les armes à la main. Dans quelle intention ? Dans l'intention de faire ce qui a été fait. Quoi ? De tuer les esclaves de M. Tullius. Ce qui a donc été fait avec des intentions telles, que des hommes se rassemblent dans un même lieu, qu'ils s'arment, qu'ils partent de propos délibéré pour un endroit convenu, qu'ils choisissent un moment favorable, qu'ils commettent des assassinats ; s'ils l'ont voulu, s'ils l'ont entrepris, s'ils l'ont fait, pouvez-vous séparer une telle volonté, une telle entreprise, un tel fait, du dol et de la fraude ? Or ces deux mots, DOL ET FRAUDE, sont joints à la formule de ce jugement,

in hoc judicio, ejus causa, qui agit; non illius, quicum agitur. Id ut intelligatis, recuperatores, quæso, ut diligenter attendatis : profecto, quin ita sit, non dubitabitis.

Si ita judicium daretur, ut id concluderetur, quod a familia factum esset, si quæ familia ipsa in cæde interesse noluisset, et homines aut servos, aut liberos, coegisset, aut conduxisset; totum hoc judicium, et prætoris severitas dissolveretur. Nemo enim potest [1] hæc judicare, qua in re familia non interfuisset, in ea re eam ipsam familiam vi, armatis hominibus, damnum dedisse. Ergo id quia poterat fieri, et facile poterat, idcirco non satis habitum est, quæri, quid familia ipsa fecisset; verum etiam illud, QUID FAMILIÆ DOLO MALO FACTUM ESSET. Nam quum facit ipsa familia vi, armatis coactisve hominibus, et damnum cuipiam dat, id dolo malo fieri necesse est; quum autem rationem init, ut [2] id fiat, familia ipsa non facit, fit autem dolo malo ejus. Ergo addito DOLO MALO, actoris et petitoris fit causa copiosior. Utrum enim ostendere potest, sive eam ipsam familiam sibi damnum dedisse, sive consilio et opera ejus familiæ factum esse, vincat necesse est.

Videtis prætores per hos annos intercedere hoc...... [3] me et M. Claudium : UNDE DE DOLO

[1] *Videretur* hoc *magis convenire huic loco.* — [2] *Ms.*, ea. *Vitiose, ut sæpius.* — [3] *Deest versus unus.*

dans l'intérêt du demandeur, et non dans celui du défendeur. Pour vous en convaincre, daignez, juges, m'accorder quelque attention; et certes, vous n'en douterez pas.

Si la formule était conçue de manière à ne comprendre que la violence faite par les esclaves, supposez que des esclaves n'aient pas voulu se trouver eux-mêmes au massacre, et qu'ils aient rassemblé ou loué des hommes, esclaves ou libres, que deviendrait ce tribunal? que deviendrait la sévérité du préteur? Personne, en effet, ne peut prononcer que là où des esclaves ne se sont point trouvés, ils ont causé du dommage par la violence et les armes. Comme il pouvait donc arriver, et cela très aisément, que telle fût la nature du fait, on a jugé qu'il ne suffisait pas d'examiner ce qu'auraient fait les esclaves mêmes, mais qu'il fallait voir aussi ce qu'avait fait *le dol et la fraude* des esclaves. Car si les esclaves eux-mêmes se rassemblent, emploient la violence et les armes, et causent du dommage à quelqu'un, il y a nécessairement dol et fraude; mais il y a dol et fraude des esclaves, lorsque, sans agir eux-mêmes, ils font agir pour eux. Ainsi, par l'addition des mots, *dol et fraude*, l'avantage est pour le demandeur et l'accusateur. Qu'il prouve, en effet, de deux choses l'une, ou que les esclaves mêmes lui ont causé du dommage, ou que ce dommage a été fait à leur instigation et par leur conseil, la victoire est à lui.

Vous savez que, dans ces dernières années, les préteurs ont rendu cet interdit entre M. Claudius et moi : AU LIEU D'OÙ M. CLAUDIUS, OU SES ESCLAVES, OU SON INTENDANT, ONT ÉTÉ CHASSÉS VIOLEMMENT,

MALO TUO, M. TULLI, M. CLAUDIUS, AUT FAMILIA, AUT PROCURATOR EJUS VI DETRUSUS EST; cetera ex formula, [1] sicut ita interdictum est, et sponsio facta. Ego me ad judicem si defendam, [2] vi me dejecisse confitear, dolo malo negem; ecquis me audiat? Non opinor quidem: quia si vi dejeci M. Claudium, dolo malo dejeci; in vi enim dolus malus inest. Et Claudio utrumvis satis est planum facere, vel se a me ipso vi dejectum esse, vel me consilium inisse, ut vi dejiceretur. Plus igitur [3] *prodest* Claudio, *quum* interdicitur, unde a dolo malo meo vi dejectus sit, quam si daretur, unde a me vi dejectus esset. Nam in hoc posteriore, nisi ipse egomet dejecissem, vincerem sponsionem; in illo priore, ubi dolus malus auditur, sive consilium inissem, ut vi dejiceretur, sive ipse dejecissem, necesse erat de dolo malo meo vi dejectum judicari.

Hoc persimile, atque adeo plane idem est in hoc judicio, recuperatores. Quæro enim abs te. Si ita judicium datum esset, quantæ pecuniæ paret a familia P. Fabii hominibus armatis damnum M. Tullio [4]*da*tum, quid haberes, quod diceres? Nihil, opinor. Fateris enim omnia et familiam P. Fabii fecisse, et vi, hominibus armatis, fecisse. Quod additum est DOLO MALO, id te adjuvare putas; in quo opprimitur et excluditur omnis tua defensio. Nam si additum id non esset, ac tibi libitum esset ita

[1] *Mendosa hæc puto.* — [2] *Am. Peyron addit* ut. *Frustra. Deinde habet*, et quis me audiat? — [3] *Sic idem conjicit.* — [4] *Supplet idem*, *illa*tum.

AVEC DOL ET FRAUDE, PAR TOI, M. TULLIUS; et la suite, selon la formule. On consigna d'après cet interdit. Si je soutiens devant le juge que j'ai chassé Claudius violemment, mais non frauduleusement, qui voudra m'écouter? Personne, je crois; car si j'ai chassé Claudius violemment, je l'ai chassé frauduleusement: dans la violence, il y a dol et fraude. Claudius peut donc se contenter de prouver, ou que je l'ai chassé moi-même violemment, ou que j'ai tout disposé pour le faire ainsi chasser. Il en résulte que l'interdit qui suppose en même temps la fraude et la violence est bien plus avantageux pour Claudius que celui qui supposerait la violence seule. En effet, dans ce dernier cas, si je ne l'avais chassé moi-même, je gagnerais ma cause; dans le premier, où les mots de *dol* et de *fraude* sont prononcés, soit que je l'eusse fait chasser violemment, soit que je l'eusse chassé moi-même, il fallait que je fusse déclaré l'avoir frauduleusement et violemment chassé.

Cette cause ressemble fort à la cause présente, juges, ou plutôt c'est absolument la même. Répondez-moi, Quintius. Si telle était la formule du jugement : A quelle somme se monte le dommage causé à M. Tullius par la violence et les armes des esclaves de P. Fabius; qu'auriez-vous à dire? Rien, j'imagine; car vous avouez que tout a été fait par les esclaves de P. Fabius, et qu'ils ont tout fait par la violence et les armes. Vous croyez que l'addition de ces mots, *dol et fraude,* vous est favorable; et c'est précisément là ce qui vous ferme la bouche et ne vous laisse aucune espérance. Supposons, en effet, que ces mots n'y soient pas, et qu'il vous plût de dire que vos esclaves n'ont point causé le dommage, vous gagneriez votre cause si vous pou-

defendere, tuam familiam non fecisse, vinceres, si id probare potuisses. Nunc, sive illa defensione uti voluisses, sive hac, qua uteris, condemneris necesse est. Nisi putamus, *eum in judi*cium venire, qui consilium inierit; illum, qui fecerit, non venire : quum consilium sine facto intelligi possit, factum sine consilio non possit. An quod factum ejusmodi est, ut sine occulto consilio, sine nocte, sine vi, sine damno alterius, sine armis, sine cæde, sine maleficio fieri non potuerit, id sine dolo malo factum judicabitur? an qua in re prætor illi improbam defensionem tolli voluit, in ea re mihi difficiliorem actionem factam putabitis? Hic mihi isti singulari ingenio videntur esse, qui et id, quod mihi contra illos datum est, ipsi arripiunt, et scopulo atque saxis pro portu stationeque utuntur. Nam in dolo malo volunt delitescere; in quo non modo, quum omnia ipsi fecerunt, quæ fatentur, verum etiam si per alios id fecissent, hærerent ac tenerentur.

Ego non in una re sola, quod mihi satis est, neque in universa re solum, quod mihi satis est, sed singillatim in omnibus dolum malum exstare dico. Consilium capiunt, ut ad servos M. Tullii veniant, dolo malo faciunt; arma capiunt, dolo malo faciunt; tempus ad insidiandum atque celandum idoneum eligunt, dolo malo faciunt; vi in tectum irruunt, in ipsa vi dolus est; occidunt homines, tectum diruunt : nec homo occidi, nec consulto alteri damnum dari sine dolo malo potest.

viez le prouver. Maintenant, que vous adoptiez, ou cette défense, ou celle que vous avez préférée, votre condamnation est inévitable : à moins que nous ne pensions que la formule atteint celui qui a tout disposé pour le crime, et ne peut atteindre celui qui l'a exécuté, tandis que les dispositions peuvent n'avoir pas été suivies du fait, et que le fait prouve les dispositions. Ou bien, parce que le fait est tel, qu'il n'a pu se passer sans préméditation secrète, sans ténèbres, sans violence, sans dommage pour autrui, sans armes, sans meurtre, sans crime, jugera-t-on qu'il s'est passé sans dol et sans fraude ? et cette attention même du préteur à enlever un vain subterfuge à leur défense, aura-t-elle rendu l'accusation plus difficile pour moi ? Je les trouve singuliers de prétendre se faire une arme de ce qui m'a eté donné contre eux, et de prendre pour un hâvre, pour un port, l'écueil même et les rochers où ils vont se briser. Ils veulent que ces mots de *dol* et de *fraude* leur servent d'asile ; et ces mots, qui les condamnent, puisqu'ils avouent eux-mêmes qu'ils ont tout fait, les condamneraient encore, quand même ils auraient agi par d'autres.

Ce n'est pas dans un seul fait, ce qui serait assez pour moi ; ce n'est pas seulement dans l'ensemble des faits, ce qui serait assez pour moi ; c'est dans chaque circonstance que je dénonce le dol et la fraude. Ils se concertent pour aller attaquer les esclaves de M. Tullius ; il y a dol et fraude : ils s'arment ; dol et fraude : ils choisissent le temps le plus propre à favoriser et à cacher leurs embûches ; dol et fraude : ils se jettent avec violence sur le bâtiment ; dans la violence même, il y a fraude : ils tuent les esclaves, renversent le toit ; on ne peut tuer un homme, on ne peut causer volon-

Ergo si omnes partes sunt ejusmodi, ut in singulis dolus malus hæreat, universam rem et totum facinus sine dolo malo factum judicabitis?

Quid ad hæc Quintius? Sane nihil certum, neque unum, in quo non modo possit, verum putet se posse consistere. Primum enim illud injecit, nihil posse dolo malo familiæ fieri: hoc loco non solum fecit, ut defenderet Fabium, sed ut omnino hujuscemodi judicia dissolveret. Nam si venit id in judicium de familia, quod omnino familia nulla potest committere, nullum est judicium; absolvantur omnes de simili causa necesse est. [1] Hoc solum bona mehercule, si hoc solum esset, tamen vos talis viri nolle deseretis maximam rem conjunctam cum summa re fortunisque privatorum, severissimum judicium maximaque ratione compositum per vos videretur esse dissolutum. Sed non id solum agitur......... [2] ego intelligo; et tamen *di*cendum est ad ea, quæ dixit Quintius, non quo ad rem [3] pertineat, sed ne quid, quia a me prætermissum est, pro concesso putetur.

Dicis oportere quæri, homines M. Tullii injuria occisi essent, necne. De quo hoc primum quæro, venerit ea res in hoc judicium, necne. Si non venit, quid attinet aut nos dicere, aut [4] vos quærere? Si autem venit, quid attinuit te tam multis verbis a prætore postulare, ut adderet in judicium INJURIA,

[1] *Mutila hæc omnia. Legendum quidem censeo*, tamen v. t. v. nolletis deserere m. r...., ne severissim. j. — [2] *Multa desunt.* — [3] *Am. Peyron legere vult* pertineant. *Sine causa.* — [4] *Male idem*, vos.

tairement du dommage à autrui, sans qu'il y ait dol et fraude. Si donc, dans toutes les circonstances du fait, il y a dol et fraude, prononcerez-vous qu'il n'y en a pas dans le fait tout entier?

Que répond à cela Quintius? Rien de fixe, rien d'uniforme, rien qui puisse satisfaire ni personne, ni lui-même. Il a commencé par dire qu'il était impossible d'accuser des esclaves de dol et de fraude : ce n'est pas seulement défendre Fabius, c'est détruire toutes les actions judiciaires du même genre que celle-ci; car si des esclaves sont soumis à un jugement pour un délit que des esclaves ne peuvent commettre, il n'y a plus de jugement, et il faut absoudre tous ceux dont la cause est la même. Quand vous n'auriez, juges, quand vous n'auriez que ce motif, vous ne voudriez pas, en sacrifiant les intérêts d'un homme estimable, liés à ceux de toutes les fortunes particulières, anéantir ce sévère tribunal, si sagement institué. Mais ce n'est pas là le seul motif........ Je le vois; et cependant il faut que je réponde à ce qu'a dit Quintius : non que cette réfutation soit nécessaire, mais je ne veux point paraître accorder ce que je ne réfuterais pas.

Vous dites, Quintius, qu'il s'agit de prononcer si les esclaves de M. Tullius ont été tués à tort. Et moi je vous demande d'abord si c'est là l'objet de ce jugement. Si tel n'en est point l'objet, n'est-il pas inutile que nous en parlions, ou que les juges s'en occupent? S'ils doivent s'en occuper, d'où vient que vous avez demandé si longuement au préteur d'ajouter ces mots, A TORT, dans sa formule; que, mécontent de ne l'avoir pas obtenu, vous en avez appelé aux tribuns, et qu'ici même, devant les juges, vous vous êtes plaint de l'injustice du

et, quia non impetrasses, tribunos plebis appellare, et hic in judicio queri prætoris iniquitatem, quod de INJURIA non [1] addiderit? Hæc quum prætorem postulabas, quum tribunos appellabas, nempe ita dicebas, potestatem tibi fieri oportere, ut, si posses, recuperatores persuaderes, non esse injuria M. Tullio damnum datum. Quod ergo ideo in judicium addi voluisti, ut de eo tibi apud recuperatores dicere liceret; eo non addito, nihilominus tamen ita dicis, quasi id ipsum, a quo detrusus es, impetraris. At quibus verbis in decernendo Metellus usus est, [2] ceteri, quos appellasti. Nonne hæc omnium fuit oratio, quod vi, hominibus armatis coactisve, familia fecisse diceretur, id tametsi nullo jure fieri potuerit, tamen se nihil additūros? Et recte, recuperatores. Nam quum, perfugio nullo constituto, tamen hæc scelera servi audacissime faciant, domini impudentissime confiteantur, quid censetis fore, si prætor judicet ejusmodi cædes fieri jure posse? An quidquam interest, utrum magistratus peccato defensionem constituant, an peccandi potestatem licentiamque permittant? Etenim, recuperatores, non damno commoventur magistratus, ut in hæc verba judicium dent: nam [3] si id esset, nec recuperatores potius darent, quam judicem; nec in universam familiam, sed in eum, *qui*cum nominatim ageretur; nec in quadruplum, sed in duplum; et DAMNO adderetur

[1] *Sic ms., non* addi debet : *ipse nuper testatus est editor.* — [2] *Idem supplet*, ea ceteri, quos appellasti, confirmarunt. — [3] *Addo* si.

préteur qui ne vous a pas accordé ces deux mots? En adressant cette demande au préteur, en invoquant le secours des tribuns, vous disiez qu'on devait vous donner le droit de persuader aux juges*, si vous le pouviez, que ce dommage n'avait pas été causé *à tort* à M. Tullius. Vous désiriez qu'on ajoutât ces mots, afin que vous pussiez en parler devant les juges; et, quoiqu'on ne les ait pas ajoutés, vous n'en parlez pas moins comme si vous aviez obtenu ce qu'on vous a refusé. Mais les termes dont Métellus s'est servi dans son décret ont été confirmés par les magistrats auxquels vous en avez appelé. Ne se sont-ils pas accordés à dire que, malgré l'injustice évidente d'un acte de violence imputé à des esclaves rassemblés et armés, ils n'ajouteraient rien? Et ils ont eu raison, juges; car si les esclaves ont l'audace de commettre des crimes si odieux, et les maîtres, l'impudence de les avouer, lorsqu'aucun subterfuge ne leur est permis, que pensez-vous qu'il arrivât si le préteur semblait déclarer qu'on peut faire justement de tels massacres? Des magistrats qui prépareraient une excuse au délit ne seraient-ils pas aussi coupables que ceux qui permettraient le délit même? En effet, juges, ce n'est point le dommage qui les porte à exprimer ainsi la formule du jugement; car, si telle était leur idée, ils ne renverraient pas à une commission spéciale plutôt qu'aux juges ordinaires; ils ne donneraient pas action contre tous les esclaves, mais contre le citoyen que l'on prend individuellement à partie; ils ne laisseraient pas réclamer quatre fois la valeur, mais seulement deux fois; enfin, au mot *dommage*, ils ajouteraient, *à tort*. Celui-là même par qui

* Il est probable qu'il faut lire dans le texte, *recuperatoribus persuaderes.*

INJURIA. Neque enim is, qui hoc judicium dedit, de ceteris damnis ab lege Aquillia recedit, in quibus nihil agitur, nisi damnum; qua de re prætor animum debet advertere.

In hoc judicio videtis agi de vi; videtis agi de hominibus armatis; videtis ædificiorum expugnationes, agri vastationes, hominum trucidationes, incendia, rapinas, sanguinem in judicium venire; et miramini satis habuisse eos, qui hoc judicium dederunt, id quæri, utrum hæc tam acerba, tam indigna, tam atrocia facta essent, necne; non, utrum jure facta, an injuria? Non ergo prætores a lege Aquillia recesserunt, quæ de damno est, sed de vi et armatis severum judicium constituerunt; nec jus et injuriam quæri nusquam putarunt oportere, sed eos, qui armis, quam jure, agere maluissent, de jure et injuria disputare noluerunt. Neque ideo de INJURIA non addiderunt, quod in aliis rebus non adderent, sed ne ipsi judicarent, posse homines servos jure arma capere, et manum cogere; neque quod putarent, si additum esset, posse hoc talibus viris persuadere, non injuria factum, sed ne quod[1] tamen scutum dare in judicio viderentur iis, quos propter hæc arma in judicium vocavissent.

Fuit illud interdictum apud majores nostros DE VI, quod hodie quoque est, UNDE TU, AUT FAMILIA TUA, AUT PROCURATOR TUUS ILLUM, AUT FAMILIAM, AUT PROCURATOREM ILLIUS IN HOC ANNO VI DEJECISTI; deinde

[1] *Sic ms. Am. Peyron e conjectura*, sed ne quoddam scutum.

nous avons action, dans les autres dommages, ne s'écarte point de la loi Aquillia, quand il ne s'agit que de dommage; c'est à quoi un préteur doit faire attention.

Ici vous voyez qu'il s'agit de violence; vous voyez qu'il s'agit d'hommes armés; vous voyez que c'est sur des bâtiments emportés d'assaut, des champs ravagés, des meurtres, des incendies, des rapines, du sang, que vous avez à prononcer : vous étonnerez-vous donc que ceux qui ont réglé cette action vous aient donné seulement à décider si un fait aussi cruel, aussi indigne, aussi atroce, a eu lieu, et non, s'il est juste ou illégal? Ainsi les préteurs n'ont rien établi de contraire à la loi Aquillia, qui ne regarde que le dommage; mais ils ont établi un jugement sévère sur la violence à main armée: ils n'ont point pensé qu'il ne fallût jamais examiner le tort ou le droit; mais ils n'ont pas voulu que ceux qui ont mieux aimé agir par les armes que par le droit vinssent ici disputer sur le droit et le tort. S'ils n'ont point ajouté, A TORT, ce n'est pas qu'ils ne le fassent jamais; mais ils ont craint de paraître juger que des esclaves pouvaient avoir le droit de former des rassemblements armés : ce n'est pas qu'ils aient cru que s'ils ajoutaient ce mot, on pût tromper de tels juges sur l'illégalité du fait; mais ils ont craint de fournir un bouclier à ceux même qu'ils faisaient paraître devant un tribunal pour avoir pris les armes.

L'interdit *de violence* était chez nos ancêtres ce qu'il est encore aujourd'hui : AU LIEU D'OÙ TOI, OU TES ESCLAVES, OU TON INTENDANT, AVEZ CHASSÉ VIOLEMMENT, CETTE ANNÉE, OU LUI, OU SES ESCLAVES, OU SON INTENDANT; viennent ensuite ces mots, dans l'intérêt du défendeur : LORSQU'IL POSSÉDAIT ; et enfin

additur illius jam hoc causa, quicum agitur, QUUM ILLE POSSIDERET, et hoc amplius, QUOD NEC VI, NEC CLAM, NEC PRECARIO POSSIDERET. Multa dantur ei, qui vi alterum detrusisse dicitur; quorum si unum quodlibet[1] probari judici potuerit, etiamsi confessus erit, se vi dejecisse, vincat necesse est, vel non possedisse eum, qui dejectus sit, vel vi possedisse, vel clam, vel precario. Ei, qui de vi confessus esset, tot defensiones tamen ad causam obtinendam majores reliquerunt.

Age illud alterum interdictum consideremus, quod item nunc est constitutum propter eamdem iniquitatem temporum, nimiamque hominum.... ....[2] boni debent dicere. Atque ille legem mihi de XII Tabulis recitavit, quæ permittit, ut furem noctu liceat occidere, et[3] luci, si se telo defendat; et legem antiquam de legibus sacratis, quæ jubeat impune occidi eum, qui tribunum plebis pulsaverit. Nihil, ut opinor, præterea de legibus.

Qua in re hoc primum quæro, quid ad hoc judicium recitari istas leges pertinuerit. Num quem tribunum plebis servi M. Tullii pulsaverunt? Non opinor. Num furatum domum P. Fabii noctu venerunt? Ne id quidem. Num luce furatum venerunt, et se telo defenderunt? Dici non potest. Ergo istis legibus, quas recitasti, certe non potuit istius familia servos M. Tullii occidere.

[1] *Malim ego* probare. — [2] *Multa desunt.* — [3] *Sic ms., antique.*

cette clause : SI SA POSSESSION N'ÉTAIT NI VIOLENTE, NI CLANDESTINE, NI PRÉCAIRE. On accorde beaucoup à celui qu'on suppose avoir chassé quelqu'un par violence ; et si un seul de ces cas peut être prouvé aux juges, quand même il avouerait qu'il a chassé par violence, il obtiendrait nécessairement cette décision favorable, que celui qu'il a chassé, ou ne possédait pas, ou possédait violemment, ou clandestinement, ou précairement. Ainsi nos ancêtres ont laissé à celui-là même qui avouerait la violence, de nombreux moyens de gagner sa cause.

Mais considérons ce second interdit, que le malheur des temps et les excès du brigandage ont fait aussi établir de nos jours........... Et il vient nous citer la loi des Douze Tables qui permet de tuer un voleur la nuit, et qui permet de le tuer de jour, s'il se défend avec des armes ; il vient nous citer cette ancienne loi qui fait partie des lois sacrées, et en vertu de laquelle on peut tuer impunément celui qui a frappé un tribun du peuple. Voilà, je crois, les seules lois dont il s'appuie.

Mais ici je demande d'abord quel rapport il peut y avoir entre cette cause et ces lois. Les esclaves de M. Tullius ont-ils frappé quelque tribun du peuple ? Je ne le crois pas. Sont-ils venus, la nuit, chez P. Fabius pour le voler ? Non. Sont-ils venus, le jour, dans la même intention, et se sont-ils défendus avec des armes ? On ne peut le dire. Les lois que vous avez citées n'ont donc pas autorisé les esclaves de Fabius à tuer ceux de Tullius.

Non, inquit, ad eam rem recitavi, sed ut hoc intelligeres, non visum esse majoribus nostris tam indignum istuc nescio quid, quam tu putas, hominem occidi. At primum istæ ipsæ leges, quas recitas, ut mittam cetera, significant, quam noluerint majores nostri, nisi quum pernecesse esset, hominem occidi. Primum ista lex sacrata est, quam rogarunt armati, ut inermes sine periculo possent esse. Quare non injuria quo magistratu munitæ leges sunt, ejus magistratus corpus legibus vallatum esse voluerunt. Furem, hoc est, prædonem et latronem, luce occidi vetant XII Tabulæ, quum intra parietes tuos hostem certissimum teneas, NISI SE TELO [1] DEFENDERIT, inquit; etiamsi cum telo venerit, nisi utetur telo eo, ac repugnabit, non occides; QUOD SI REPUGNAVERIT, ENDOPLORATO, hoc est, conclamato, ut aliqui audiant et conveniant. Quid ad hanc clementiam addi potest? qui ne hoc quidem permiserint, ut domi suæ caput suum sine testibus et arbitris ferro defendere liceret.

Quid est, cui magis ignosci conveniat, quoniam me ad XII Tabulas revocas, quam si quis quem imprudens occiderit? Nemo, opinor. Hæc enim tacita lex est humanitatis, ut ab homine consilii, non fortunæ, pœna repetatur. Tamen hujusce rei veniam majores non dederunt. Nam lex est in XII Tabulis, SI TELUM MANU FUGIT [2] MA.......

[1] *Ms.*, DEFENDIT. — [2] *Multa desunt. Vid. Topic.*, 17; *de Orat.*, III, 39. *Addit prior locus*, MAGIS, QUAM JECIT.

Ce n'est pas pour cela, dit-il, qu'il les a citées, mais pour me faire entendre que nos ancêtres ne voyaient pas dans le meurtre d'un homme cette espèce d'atrocité que j'y vois. Mais d'abord ces lois mêmes, pour ne pas alléguer d'autres preuves, nous montrent assez combien nos ancêtres défendaient de tuer un homme, sinon dans une absolue nécessité. La loi sacrée, qui se présente d'abord, fut proposée par le peuple armé, pour que désormais il n'y eût pas de danger à être sans armes. Il était juste que ces magistrats qui donnèrent aux lois la protection de la puissance tribunitienne, fussent garantis à leur tour par le rempart des lois. Les Douze Tables défendent de tuer, le jour, un voleur, c'est-à-dire un brigand, un malfaiteur, un ennemi déclaré, surpris au sein même de vos foyers domestiques, *à moins qu'il ne se défende avec des armes*; s'il a des armes, mais qu'il ne se serve point de ces armes pour vous résister, vous ne le tuerez pas; *s'il vous résiste, appelez*, c'est-à-dire faites par vos cris qu'on se rassemble autour de vous. Que peut-on ajouter à cette clémence du législateur, qui ne veut pas même que chez vous, quand votre vie est attaquée, vous vous défendiez par les armes sans arbitres et sans témoins?

Est-il rien qui soit plus digne de pardon, puisque vous me rappelez aux Douze Tables, qu'un meurtre commis involontairement? Rien, je crois, n'est plus excusable; car la loi secrète de l'humanité semble nous dire que l'homme doit être puni pour ce qu'il a fait à dessein, non pour ce qu'il a fait malgré lui. Eh bien! nos ancêtres n'ont point pardonné ce malheur, puisqu'on lit dans les Douze Tables : SI L'ARME S'EST ÉCHAPPÉE DE LA MAIN....

... [1] Tamen verum factum esset, non modo servos: tamen in eo ipso loco, qui tuus esset, non modo servos M. Tullii occidere jure non potuisti; verum etiam si tectum, hoc insciente, aut per vim demolitus esses, quod hic in tuo ædificasset, et suum esse defenderet, id per vim aut clam factum judicaretur. Tu ipse jam statue, quam verum sit, quum paucas tegulas dejicere impune familia tua non potuerit, maximam cædem sine fraude facere potuisse. Ego ipse, tecto illo disturbato, si hodie postulem, quod vi aut clam factum sit, tu aut per arbitrum restituas, aut sponsione condemneris, necesse est. Nunc hoc probabis viris talibus, quum ædificium tuo jure disturbare non potueris, quod esset, quemadmodum tu vis, in tuo, homines, qui in eo ædificio fuerint, te tuo jure potuisse occidere?

At servus meus non comparet, qui visus est cum tuis; at casa mea est incensa a tuis. Quid ad hæc respondeam? Ostendi falsa esse: verumtamen confitebor. Quid postea? hoc sequitur, ut familia M. Tullii concidi oportuerit? Vix mehercule, ut corium peti; vix, ut gravius expostulari. Verum, ut esses durissimus, agi quidem usitato jure et quotidiana actione potuit: quid opus fuit vi? quid armatis hominibus? quid cæde? quid sanguine?

At enim oppugnatum me fortasse venissent. Hæc

[1] *Incipit alia msti pagina. Turbavit aliquid in principio librarius.*

... Il n'en serait pas moins vrai que, sur un terrain même qui vous aurait appartenu, vous n'auriez pas eu le droit de tuer les esclaves de M. Tullius. Que dis-je? si vous aviez détruit à son insu ou avec violence un bâtiment qu'il aurait construit sur votre terrain, et dont il revendiquerait la propriété, cet acte serait déclaré violent ou clandestin. Jugez maintenant vous-même, vous dont les esclaves n'auraient pu arracher impunément quelques tuiles, jugez s'il est vrai qu'ils aient pu sans fraude commettre un tel massacre. Je pourrais aujourd'hui même, au sujet de ce toit renversé, vous attaquer pour violence ou action clandestine; et il faudrait nécessairement ou qu'un arbitre vous le fît rétablir, ou que vous fussiez condamné. Vous flatterez-vous donc, lorsqu'il est prouvé que vous n'avez pas eu le droit de détruire une maison construite, comme vous le prétendez, sur votre terrain, vous flatterez-vous de persuader à de tels juges, que vous aviez le droit de tuer les hommes renfermés dans cette maison?

Mais un de mes esclaves, qui a été vu avec les vôtres, ne reparaît pas; mais ma cabane a été brûlée par vos esclaves. Que répondrai-je à cela? J'ai prouvé que ces allégations étaient fausses : je veux croire qu'elles sont vraies. Que s'ensuit-il? faut-il en conclure que les gens de M. Tullius devaient être massacrés? A peine était-ce un prétexte pour les battre, pour se plaindre d'eux. Mais, à supposer même que vous fussiez le plus sévère des hommes, vous pouviez avoir recours aux voies judiciaires, aux formes usitées : pourquoi la violence? pourquoi des armes? pourquoi des meurtres? pourquoi du sang?

Mais peut-être seraient-ils venus m'attaquer. Voilà le dernier asile d'un homme qui désespère de sa cause : ce

est illorum in causa perdita extrema non oratio, neque defensio, sed conjectura, et quasi divinatio. Illi oppugnatum venturi erant? Quem? Fabium. Quo consilio? Ut occiderent. Quam ob causam? quid ut proficerent? qui comperisti? Et ut rem perspicuam quam paucissimis verbis agam, dubitari hoc potest, recuperatores, utri oppugnasse videantur, qui ad villam venerunt, an qui in villa manserunt? qui occisi sunt, an ii, ex quorum numero saucius factus est nemo? [1] quibus, cur facerent, causa non fuit, an ii, qui fecisse se confitentur? Verum, ut hoc tibi credam, metuisse te, ne oppugnarere : quis hoc statuit unquam, aut cui concedi sine summo omnium periculo potest, [2] ut eum jure potuerit occidere, a quo metuisse se dicat, ne ipse posterius occideretur?........

AD FRAGM. ORAT. IN P. CLODIUM.

Pag. 52, *post* indicuntur induci......, *lege nunc* · .... lego quam in absentem esse dicenda.

Primum homo durus ac priscus invectus est in eos, qui mense aprili apud Baias essent, et aquis calidis uterentur. Quid cum hoc homine nobis, tam tristi ac severo? Non possunt hi mores ferre hunc tam austerum et tam vehementem magistrum, per quem hominibus majoribus natu ne in suis quidem prædiis impune tum, quum Romæ nihil agitur, liceat esse, valitudinique servire. Verumtamen

[1] *Ms.*, qui cur facerent; *sed* qui *in ultima linea.* — [2] *In verbis*, ut eum, *finem habet folium Taurinense : cetera e Quintiliano*, V, 13.

n'est point plaider, ce n'est point se défendre ; c'est conjecturer, c'est deviner. Ils seraient venus vous attaquer ? Qui ? Fabius. Dans quelle intention ? Pour le tuer. Pourquoi ? qu'y auraient-ils gagné ? qui vous l'a dit ? Et, pour vous représenter en peu de mots un fait d'une telle évidence, peut-on, juges, douter un moment s'il faut regarder comme agresseurs ceux qui se sont avancés vers la maison, ou ceux qui y sont restés ; ceux qui ont été tués, ou ceux qui n'ont pas eu un seul blessé ; ceux qui n'avaient aucun motif pour faire le mal, ou ceux qui avouent qu'ils ont tout fait ? Mais quand j'admettrais que vous avez craint d'être attaqué, qui jamais a décidé, à qui peut-on accorder sans un extrême danger pour tous, qu'il ait le droit de tuer celui qu'il prétend capable de le tuer un jour lui-même ?..........

DISCOURS CONTRE P. CLODIUS, tome XXIX, page 53.

Après ces mots, effacées par ordre du préteur..... *ajoutez :* .... plutôt que d'attaquer un absent.

D'abord cet homme austère, cette vertu du vieux temps éclate contre ceux qui se trouvent à Baies au mois d'avril, et se servent de bains chauds. Comment pouvons-nous vivre avec ce triste et impitoyable censeur ? Les mœurs de notre siècle ont trop à craindre de la sévérité et de la colère d'un tel maître, qui ne permet pas même à des hommes plus âgés que lui de soigner leur santé dans leurs maisons de campagne, quand on ne fait rien à Rome... Partout ailleurs, si vous voulez, semble-t-il nous dire ; mais là, jamais..... Qu'y a-t-il de commun, s'écrie-t-il, entre les eaux de

ceteris... sit ignoscere.. vero...... in illo loco nullo modo. Quid homini, inquit, Arpinati cum Baiis, agresti ac rustico? Quo loco ita fuit cæcus, ut facile appareret, vidisse eum, quod fas non fuisset. Nec enim respexit, illum ipsum patronum libidinis suæ non modo apud Baias esse, verum eas ipsas aquas habere, quæ [1] gustu tamen Arpinatis fuissent. Sed videte metuendam inimici et hostis bilem et licentiam. Is me dixit ædificare; ubi nihil habeo, ibi fuisse : qu.... enim non..... patentem adversarium, qui id objiciat, quod vel honeste confiteri, vel manifesto redarguere possis.

Nam rusticos ei nos videri minus est mirandum, qui manicatam tunicam, et mitram, et purpureas fascias habere non possumus. Tu vero festivus, tu elegans, tu solus urbanus; quem decet muliebris ornatus, quem incessus psaltriæ; qui effeminare vultum, attenuare vocem, lævare corpus potes.

O singulare prodigium! At, o monstrum! nonne te hujus templi, non urbis, non vitæ, non lucis pudet? Tu, qui indutus muliebri veste fueris, virilem vocem audes emittere; cujus importunam libidinem, et stuprum cum scelere conjunctum, ne subornandi quidem mora retardavit? Tune, quum vincirentur pedes fasciis, quum calvatica [2] capiti accommodaretur, quum vix manicatam tunicam

[1] *Vox* gustu *mihi suspecta. Ms.*, Harpinatis. *Est aliquid refingendum.* — [2] *Sic ms. Taurinensis*, *non* calantica, *vel* calautica.

Baies et un grossier paysan d'Arpinum? Mais, dans ce reproche, tel a été son aveuglement que l'on a reconnu bientôt qu'il avait vu ce qu'il ne pouvait voir sans crime. Il ne s'est pas souvenu, en effet, que ce protecteur même de ses débauches *, non seulement a une maison près de Baies, mais qu'il y possède ces mêmes eaux qui ont appartenu à un glorieux citoyen d'Arpinum **. Mais voyez la redoutable colère d'un ennemi qui cherche partout des armes contre moi. Il dit que je fais bâtir; que là où je n'avais rien...... Qui ne désirerait un tel adversaire, un adversaire déclaré, dont toutes les accusations se bornent ou à des faits qu'on peut avouer sans honte, ou à des mensonges qu'on peut réfuter par l'évidence?

Il n'est pas étonnant, d'ailleurs, qu'il nous traite de paysans, nous qui ne pouvons avoir ni tunique garnie de manches, ni mitre, ni rubans de pourpre. Toi seul tu as de la grâce, de l'élégance, de l'urbanité; à toi seul convient la parure d'une femme, la démarche d'une chanteuse; seul tu peux dénaturer ton visage, adoucir ta voix, donner à tout ton corps un air efféminé.

Monstre de bassesse et d'infamie! oses-tu vivre? oses-tu souiller ce temple, cette ville, cet air que tu respires? oses-tu faire entendre la voix d'un homme, toi qui as revêtu les habits de femme, toi qui étais si impatient d'aller commettre un criminel adultère, que les lenteurs même de ton déguisement n'ont pu t'arrêter? Quoi! lorsqu'on entourait tes pieds de brodequins, lorsqu'on disposait un voile sur ton front, lorsque tes bras s'accoutumaient avec peine aux manches de la tunique, lorsque tu plaçais le *strophium* sur ta poitrine

* Curion. — ** Marius.

in lacertos induceres, quum strophio accurate præcingerere, in tam longo spatio nunquam te Appii Claudii nepotem esse recordatus es? Nonne, etiam si omnem mentem libido averterat, tamen ex.......

AD FRAGM. ORAT. PRO M. ÆMILIO SCAURO.

Pag. 60, *post verba hæc,* Maxime—molestia, *adde nunc* : ....[1] tis suæ rerumque gestarum senectutis dedecore fœdavit. Quid vero? alterum Crassum, temporibus iisdem, num aut clarissimi viri Julii, aut summo[2] imperio præditus M. Antonius potuit imitari? Quid? in omnibus monumentis Græciæ, quæ sunt verbis ornatiora, quam rebus, quis invenitur, quum ab Ajace fabulisque discesseris, qui tamen ipse ignominiæ dolore, ut ait poeta, victor insolens se victum non potuit pati, præter Atheniensem Themistoclem, qui se ipse morte multavit? At Græculi quidem multa fingunt; apud quos etiam Cleombrotum Ambraciotam ferunt se ex altissimo præcipitasse muro,[3] non quo acerbitatis accepisset aliquid, sed, ut video scriptum apud Græcos, quum summi philosophi Platonis graviter et ornate scriptum librum de morte legisset : in quo, ut opinor, Socrates illo ipso die, quo erat ei moriundum, permulta disputat, hanc esse mortem, quam nos vitam putaremus, quum corpore animus tanquam carcere septus teneretur; vitam autem esse eam, quum idem animus, vinclis corporis

[1] *Hæc fere sequi videntur fragm. ab Asconio servatum, pag.* 82 : Illa — imitari. — [2] *Asconius*, ingenio. — [3] *Sic ms. Frustra editor,* non quod.

avec tant de soin, l'idée ne t'est point venue, pendant ces longs apprêts, que tu étais le petit-fils d'Appius Claudius? Quand même la passion t'aurait fait perdre le sens, ne devais-tu pas.........

PLAIDOYER POUR M. ÉMILIUS SCAURUS, t. XXIX, p. 61.

Après ces mots, ni les vengeances de personne, *ajoutez :* .... il * a flétri par une vieillesse honteuse la gloire de sa jeunesse et de ses belles actions. Mais quoi? l'autre Crassus, dans le même temps, a-t-il pu être imité par les Julius, ces nobles personnages, ou par M. Antonius, qui avait exercé une si grande autorité? Dans les monuments mêmes de la Grèce, dans ces ouvrages moins brillants par les faits que par les paroles, depuis Ajax, ce héros fabuleux, qui, vainqueur insolent, comme dit le poète, ne put survivre à la honte et au chagrin d'être vaincu, trouve-t-on quelque autre grand homme que l'Athénien Thémistocle qui se soit donné la mort? Cependant les Grecs sont riches en fictions; ils racontent, par exemple, que Cléombrote d'Ambracie** se précipita du haut d'un mur, non par quelque désespoir soudain, mais, comme les Grecs le prétendent, pour avoir lu ce livre sur la mort, écrit avec tant d'éloquence et de force par le philosophe Platon: c'est, je crois, dans ce livre que Socrate, le jour même où il devait mourir, prouve par de longs entretiens que cette vie, pendant laquelle notre âme est enfermée dans le corps comme dans une prison, est une véritable mort, et que nous ne commençons à vivre que du moment où l'âme, affranchie des liens corporels, retourne à sa céleste origine. Croyez-vous

* M'. Aquillius. — ** *Tusculanes*, I, 34.

liberatus, in eum se locum, unde esset ortus, retulisset. Num igitur ista tua Sarda Pythagoram aut Platonem norat, aut legerat? qui tamen ipsi mortem ita laudant, ut fugere vitam vetent, atque id contra fœdus fieri dicant legemque naturæ. Aliam quidem causam mortis voluntariæ nullam profecto justam reperietis. Atque hoc ille vidit. Nam legit quodam loco, vita illam mulierem spoliari, quam pudicitia, maluisse. Sed refugit statim, nec de pudicitia plura dixit, veritus, credo, ne quem irridendi nobis daret et jocandi locum. Constat enim illam quum deformitate summa fuisse, tum etiam senectute. Quare quæ potest, quamvis salsa ista Sarda fuerit, ulla libidinis aut amoris esse suspicio?

Ac ne existimes, Triari, quod afferam, in dicendo me fingere ipsum, et non a reo causam cognoscere, explicabo tibi, quæ fuerint opiniones in Sardinia de istius mulieris morte (nam fuerunt duæ): quo etiam facilius......... Te dixi, *et quæ sequuntur, pag.* 72.

Pag. 62, *post* cognoscendam, *adde*, et discendam putavi. An ego querelas atque injurias aratorum non in segetibus ipsis arvisque cognoscerem? Peragravi, inquam, Triari, durissima quidem hieme valles Agrigentinorum atque colles. Campus ille nobilissimus ac feracissimus ipse me causam pæne docuit Leontinus: adii casas[1] aratorum; a stiva ipsa homines mecum colloquebantur. Itaque sic fuit

[1] *Male olim e Frontone in vett. fragmentis*, causas oratorum.

donc que cette femme de Sardaigne connaissait Pythagore ou avait lu Platon ? Tous deux cependant, malgré la noble idée qu'ils ont de la mort, défendent de se dérober à la vie, sous peine de violer la loi que nous impose notre nature. Vous ne trouverez, certes, aucun autre motif raisonnable de mort volontaire. Et c'est ce qu'il a vu ; car il nous a lu quelque part que cette femme avait mieux aimé renoncer à la vie qu'à la pudeur. Mais il a passé bien vite, et n'a rien dit de plus sur la pudeur, dans la crainte, peut-être, de nous fournir l'occasion de rire et de plaisanter ; car cette femme était, comme tout le monde en convient, et fort laide, et fort vieille. Quelque aimable que fût cette femme de Sardaigne, peut-on soupçonner ici de l'amour ou de la passion ?

Et pour que vous n'alliez pas croire, Triarius, que j'invente ces détails, au lieu de m'en être fait instruire par l'accusé, je vais vous raconter avec quelque étendue les opinions (car il y en eut deux) qu'on se fit alors en Sardaigne sur la mort de cette femme : il sera plus aisé. . . . . Depuis long-temps il vivait, *etc.*, *p.* 73.

Page 63, *après* la cause de la province, *ajoutez :* Aurais-je pu connaître les plaintes et les dommages des laboureurs sans parcourir leurs moissons et leurs champs ? Oui, Triarius, j'ai visité par l'hiver le plus rude les vallons et les coteaux d'Agrigente. La plaine des Léontins, cette plaine si célèbre et si fertile, m'a, pour ainsi dire, révélé elle-même plusieurs détails de la cause : je suis entré dans les cabanes des laboureurs ; ils s'entretenaient avec moi sans quitter le manche de leur charrue. Aussi cette cause fut-elle plaidée avec

illa expressa causa, non ut audire ea, quæ dicebam, judices, sed ut cernere, et pæne tangere viderentur. Neque enim mihi probabile, neque verum videbatur, me, quum fidelissimæ atque antiquissimæ provinciæ patrocinium recepissem, causam tanquam unius clientis in cubiculo meo discere.

Ego nuper, [1] quum Reatini, qui essent in fide mea, me suam publicam causam de Velini fluminibus et cuniculis apud hos consules agere voluissent, non existimavi me, neque dignitati præfecturæ gravissimæ, neque fidei meæ satis esse facturum, nisi me causam illam non solum homines, sed etiam locus ipse lacusque [2] docuissent.

Neque tu aliter fecisses, Triari, si te id tui isti Sardi facere voluissent, hi, qui te in Sardiniam minime venire voluerunt, ne longe aliter omnia, atque erant ad te delata, cognosceres, nullam multitudinis in Sardinia querelam, nullum in Scauro odium pop........... litu Ætnam, *etc.*, *pag.* 62.

Pag. 86, *post* deprecarentur, *adde :* quod ipsi sæpe multis laborantibus atque implorantibus ope sua subvenissent. Capitolium illud templis tribus illustratum, paternis atque etiam hujus amplissimis donis ornati aditus J. O. M., Junonis Reginæ, Minervæ, M. Scaurum apud.......... [3] illius L. Metelli pontificis maximi, qui, quum templum illud arderet, in medios se injecit ignes, et eripuit

[1] *Vid. Epist. ad Att.*, IV, 15. — [2] *Ms.*, docuissnet. *Unde legas etiam*, docuisset. — [3] *Desunt lineæ septem.*

tant de vérité que les juges paraissaient, non pas entendre ce que je leur disais, mais le voir et presque le toucher. J'avais entrepris la défense de la plus ancienne et de la plus fidele de nos provinces : il ne me semblait ni juste ni convenable d'en étudier la cause comme celle d'un seul client qui serait venu me trouver chez moi.

Dernièrement les habitants de Réate, qui sont sous ma protection, m'ayant engagé à plaider pour eux devant les consuls de cette année, au sujet des nouveaux écoulements donnés au lac Vélinus, j'ai cru que je répondrais mal et au respect que mérite cette préfecture importante, et à mon devoir envers elle, si, non content de leurs renseignements sur cette cause, je n'étais allé m'en instruire par la vue du lac et l'inspection des lieux mêmes.

Et c'est ainsi que vous auriez fait, Triarius, si vos Sardes l'eussent voulu ; mais ils ont craint de vous voir en Sardaigne : ce voyage vous aurait appris que tous leurs rapports étaient faux, que nulle part dans cette province on n'entendait la multitude se plaindre, qu'il n'y avait contre Scaurus aucune haine populaire........ L'Etna, *etc.*, *page* 63.

Page 87, *après* le salut de son petit-fils, *ajoutez :* surtout quand ces divinités mêmes ont souvent protégé les malheureux qui imploraient leur secours. Ce Capitole illustré par trois temples, ces magnifiques offrandes dont le père et le fils ont orné l'entrée des sanctuaires de Jupiter très bon, très grand, de Junon Reine, de Minerve, défendent Scaurus auprès de vous.......... Il est défendu encore par le souvenir du grand pontife L. Métellus, qui, dans l'incendie de ce temple, se précipita au milieu des flammes, et sauva ce Palladium,

flamma Palladium illud, quod quasi pignus nostræ salutis atque imperii custodiis Vestæ continetur. Qui utinam posset parumper exsistere! Eriperet ex hac flamma stirpem profecto suam, qui eripuisset ex illo incendio di......... [1] tum. Te vero, M. Scaure, quidem vidi. Video, inquam, non cogito solum; nec vero sine magno animi mœrore ac dolore, quum tui filii squalorem adspexi, de te recordor. Atque utinam, sicut mihi tota in hac causa versatus ante oculos, sic nunc horum te offeras mentibus, et in horum animis adhærescas! Species, medius.........[2] etiamsi forte non nosset, tamen principem civitatis esse diceret.

Quo te nunc modo appellem? Ut hominem? At non es inter nos. Ut mortuum? At vivis et viges; at in omnium animis atque ore versaris, atque divinus animus mortale nihil habuit, neque tuorum quidquam potuit emori, præter corpus. Quocumque igitur te mo...........................

Supplementa, ut vult editor Amed. Peyron, orationis PRO MILONE, *c.* 12 *et* 13.

Tom. XIII, *pag.* 218, *post* deferre posses, *addit hæc* : [3] Atque per....... [4] An hujus ille legis, quam Clodius a se inventam gloriatur, mentionem facere ausus esset, vivo Milone, ne dicam consule? De nostrum enim omnium. Non audeo totum dicere.

[1] *Desunt lineæ septem.* — [2] *Desunt lineæ septem.* — [3] *Verba duo e Scholiast. Ambros. ad Orat.* de Ære alieno Milonis, *tom.* XXIX, *pag.* 90. — [4] *E Quintilian.*, IX, 2.

confié à la garde mystérieuse de Vesta comme le gage de notre salut et de notre empire. Que ne peut-il renaître un moment! Certes, il arracherait aux flammes de la haine ce rejeton de sa famille, lui qui déroba aux feux dévorants l'image sacrée de Pallas.... Et toi, M. Scaurus, je t'ai vu; je te vois encore, et ce n'est pas seulement ton souvenir qui s'offre à moi, c'est toi-même, toi, dont le noble aspect m'attriste et m'afflige, quand mes yeux sont témoins du deuil de ton fils. Que ne peux-tu, après avoir été présent à mes regards pendant toute cette cause, que ne peux-tu remplir aussi de ta mémoire la pensée de nos juges, et descendre au fond de leurs âmes! Oui, ton image seule......... ceux même qui ne t'ont jamais vu reconnaîtraient en toi le premier citoyen de Rome.

De quel nom dois-je t'appeler? faut-il te compter parmi les hommes? Mais tu n'es pas avec nous. Parmi ceux qui ne sont plus? Mais tu vis, et d'une vie incorruptible et pure : tu vis dans le cœur, devant les yeux de tous les Romains. Une âme divine n'avait rien de mortel, et ton corps seul a pu mourir. En quelque lieu que tu sois..............

PLAIDOYER POUR MILON, chap. 12 et 13.

Tome XIII, *page* 219, *après* ces précieux mémoires, *ajoutez* :.......... Et cette loi dont Sextus se glorifie d'être l'inventeur*, Clodius aurait-il osé en parler, non pas même sous le consulat, mais pendant la vie de Milon? En effet, nous tous.... Je n'ose achever.

* Projet de loi, dont le but était de faire passer les affranchis des tribus de la ville dans celles de la campagne, et d'ôter ainsi aux meilleurs citoyens la prépondérance dans les comices.

[1] Videte, quid ea vitii lex habitura fuerit, cujus periculosa etiam reprehensio est. Et adspexit me illis, *etc.*

Ibid., post irasci certe non debeo, *addit* : . . . .
[2] fuerit occidi Milonem; convertite animos nunc vicissim ad Milonem. Quid Milonis intererat interfici Clodium? quid erat, cur Milo, non dicam, admitteret, sed optaret? Obstabat in spe consulatus Miloni Clodius. At eo repugnante fiebat : imo vero eo fiebat magis; nec me suffragatore meliore utebatur, quam Clodio. Valebat apud vos, judices, Milonis erga me remque publicam meritorum memoria; valebant preces et lacrymæ nostræ, quibus ego tum vos mirifice moveri sentiebam; sed plus multo valebat periculorum impendentium timor. Quis enim erat civium, qui sibi solutam P. Clodii præturam sine maximo rerum novarum metu proponeret? Solutam autem fore videbatis, nisi esset, *etc.*

[1] *Ex eodem Scholiast., loc. cit.* — [2] *Editor conjicit*, Audistis, judices, quantum Clodio profuerit occ. Mil. *Omnia alia sunt e Taurinensi palimpsesto.*

Voyez combien devait être pernicieuse une loi qu'on ne peut même aujourd'hui blâmer sans danger. Il vient de me lancer un de ces regards, *etc.*

Ibid., *après* ce n'est pas à moi de vous en faire un reproche, *ajoutez* : ...... Vous venez de voir quel avantage Clodius trouvait à se défaire de Milon; jetez maintenant les yeux sur Milon. Que pouvait-il gagner au meurtre de Clodius? quel motif avait-il, je ne dis pas pour le commettre, mais pour le désirer? Clodius nuisait à Milon dans ses prétentions au consulat. Mais le consulat lui était assuré malgré Clodius : que dis-je? l'opposition même de son ennemi lui était utile, et mes soins et mon suffrage le servaient moins que la haine de Clodius. Milon avait pour lui, juges, auprès de vous le souvenir de ses services envers la république et envers moi : il avait pour lui nos prières, nos larmes, qui faisaient alors sur vous, je le sais, une puissante impression; mais il avait surtout pour lui la crainte des dangers prochains. Était il, en effet, un seul citoyen qui ne craignît de funestes révolutions, si l'on ne mettait un frein à la préture de Clodius? Or, il était évident, *etc.*

TABLE GÉNÉRALE

DES OEUVRES COMPLÈTES

DE CICÉRON,

PUBLIÉES EN LATIN ET EN FRANÇAIS PAR J. V. LE CLERC.

TOME PREMIER.

PROLÉGOMÈNES.

— *Nota.* Sur le portrait de Cicéron placé à la tête de ce volume, *voyez* page 314.

TOME II.

OUVRAGES DE RHÉTORIQUE.

TOME III.

TOME IV.

[1] Toute cette édition des *Œuvres complètes de Cicéron* est accompagnée de notes latines, sous le texte, et de notes françaises, à la suite de la traduction. Les notes latines et une partie des notes françaises sont de l'éditeur. Il est inutile d'en faire mention à chaque ouvrage.

TOME V.

TOME VI.

DISCOURS.

TOME VII.

TOME VIII.

TOME IX.

TOME X.

TOME XI.

TOME XII.

TOME XIII.

TOME XIV.

TOME XV.

LETTRES.

TOME XVI.

TOME XVII.

TOME XVIII.

TOME XIX.

TOME XX.

TOME XXI.

TOME XXII.

OUVRAGES PHILOSOPHIQUES.

TOME XXIII.

TOME XXIV.

TOME XXV.

TOME XXVI.

TOME XXVII.

TOME XXVIII.

Ouvrages apocryphes.

TOME XXIX.

FRAGMENTS.

TOME XXX.

FIN DU TOME PREMIER.

